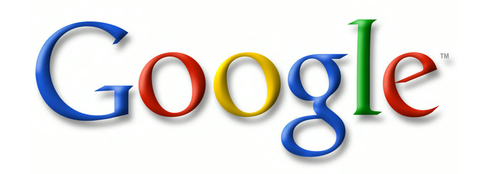
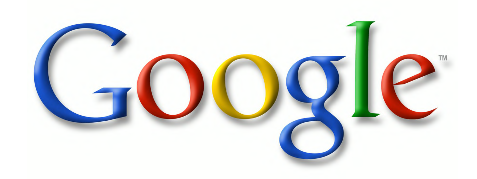
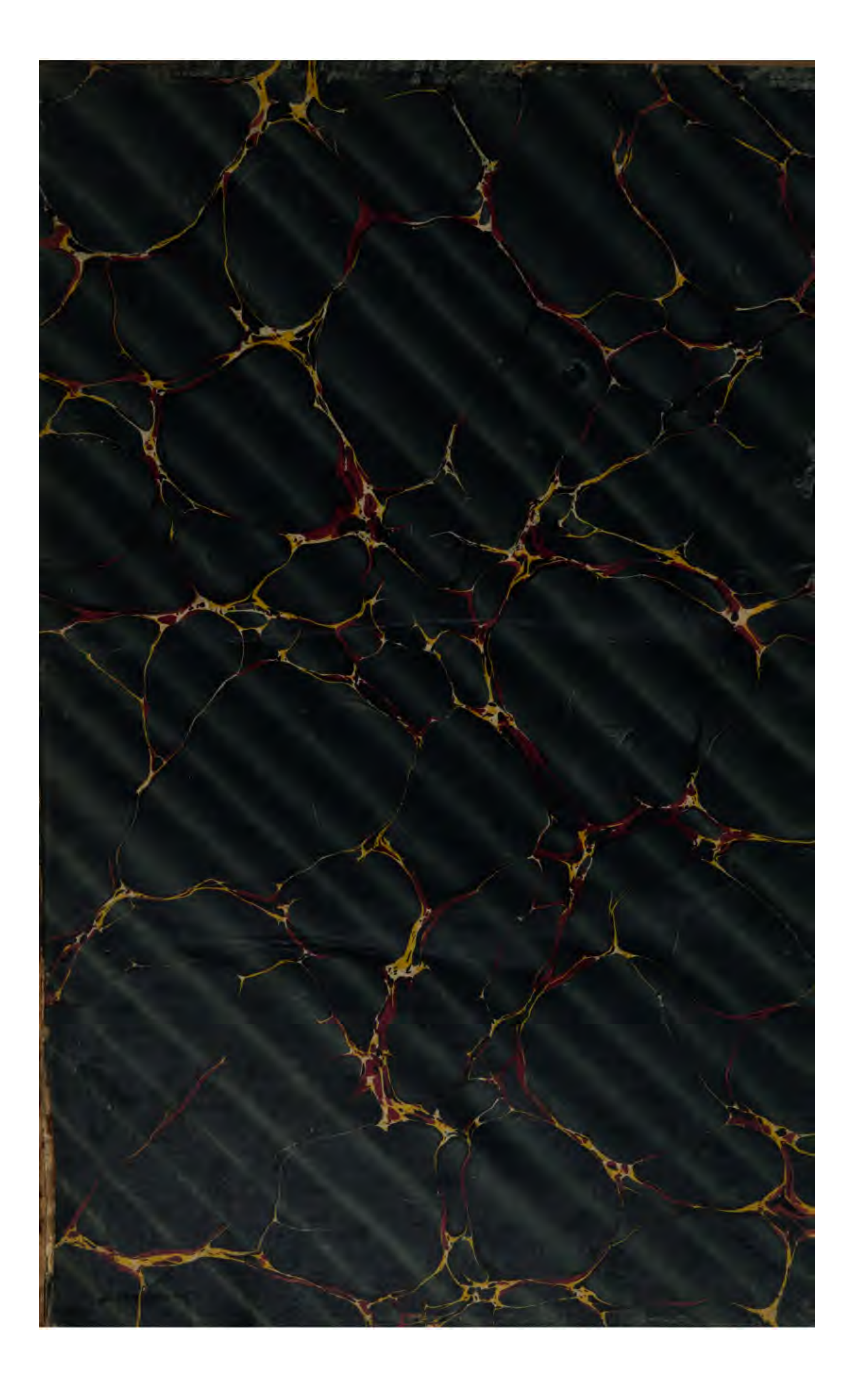
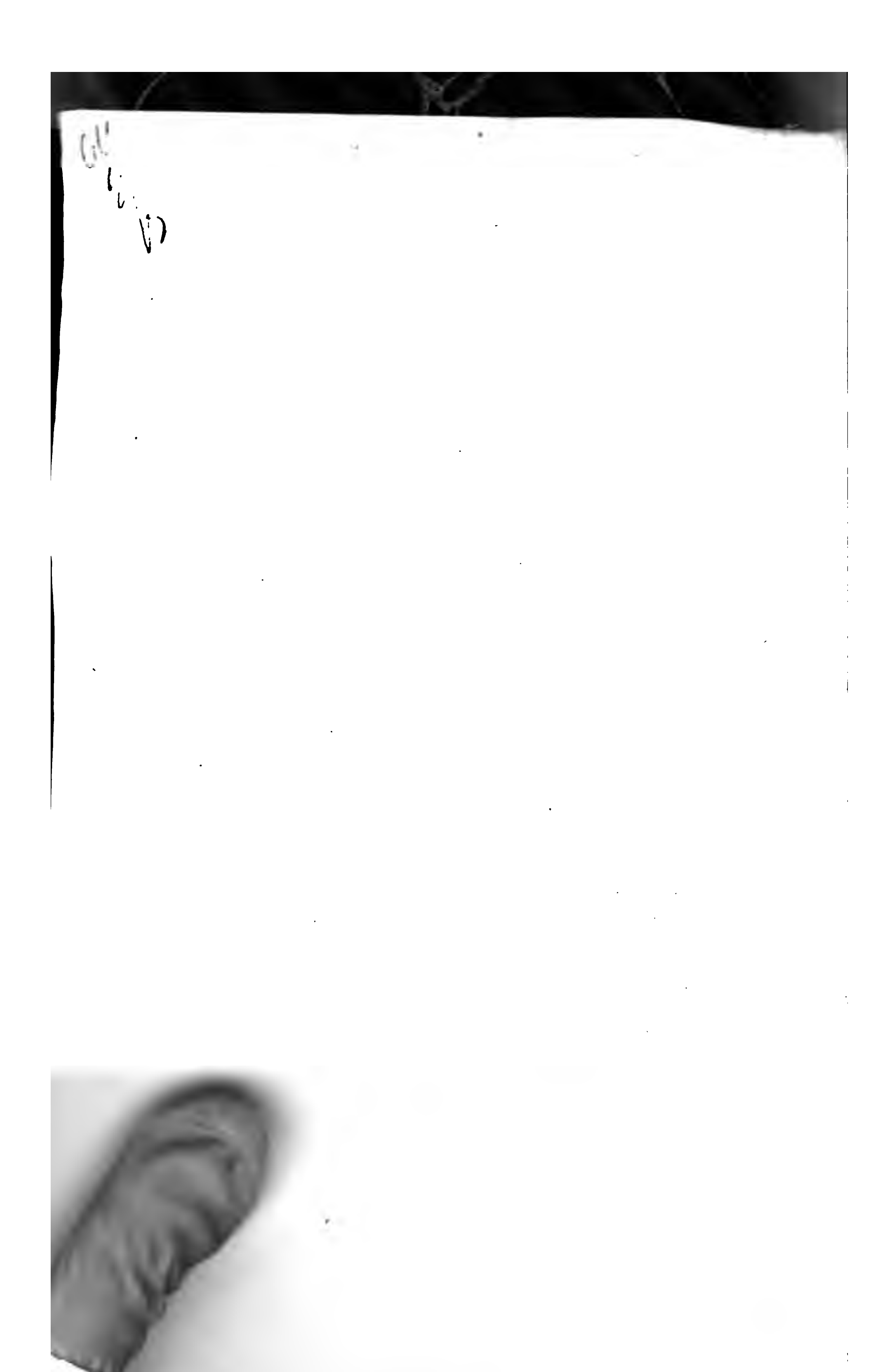


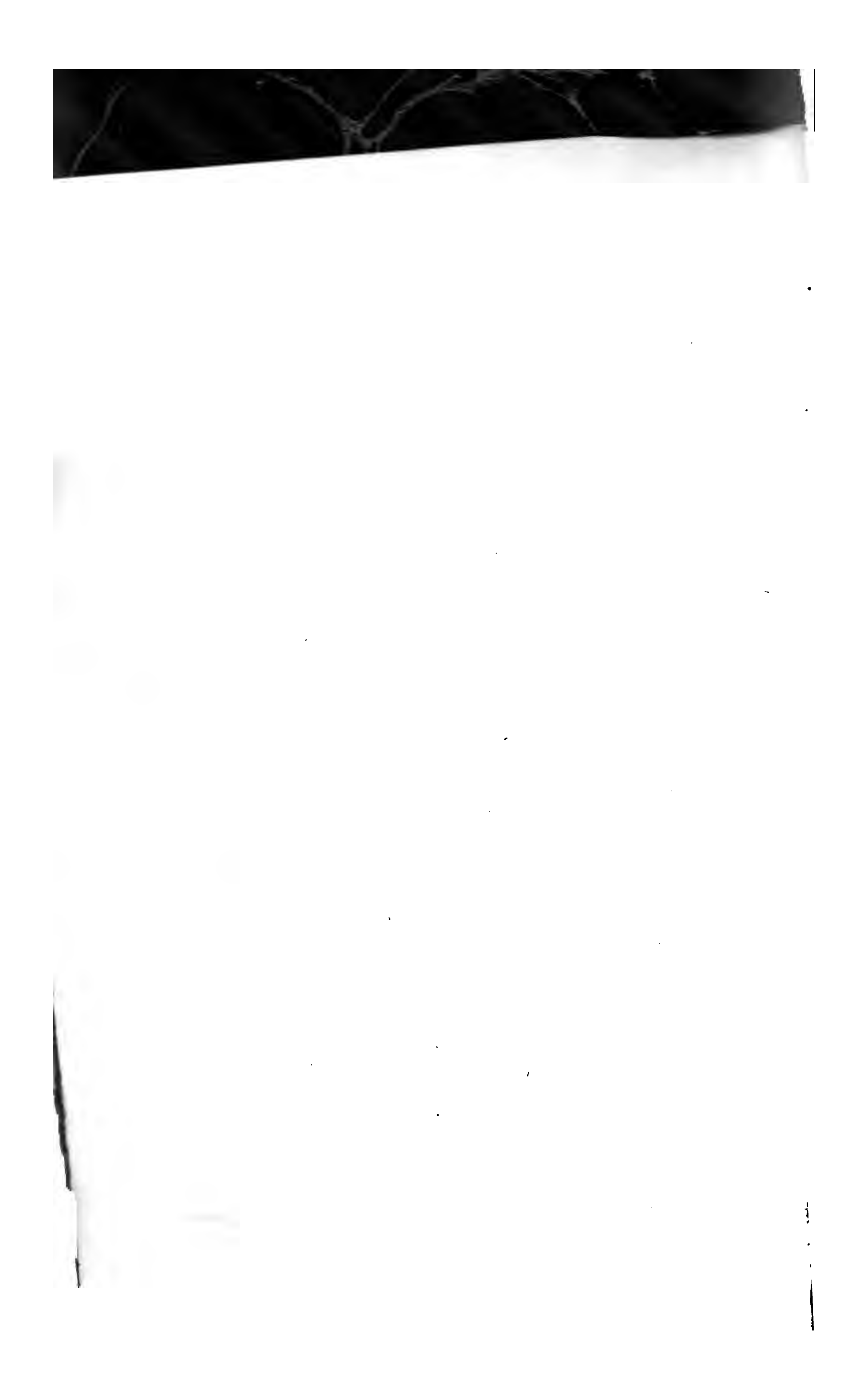





1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR









ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME SIXIÈME.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXX.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

RAPPORT

SUR

L'EXPÉDITION DE L'OGÔOUÉ

DANS L'AFRIQUE CENTRALE

EN 1875, 1876 ET 1877,

PAR M. ALFRED MARCHE.

Monsieur le Ministre,

Chargé par un arrêté de Votre Excellence, en date du 10 mai 1875, d'accompagner l'expédition française de l'Ogôoué, envoyée par le Département de la marine, sous les ordres de M. Savorgnan de Brazza, enseigne de vaisseau, j'ai dû, dès mon arrivée, m'occuper, en raison de mon expérience du pays, des soins matériels de l'expédition, consistant en achat de pirogues, engagement de noirs, etc.; ce qui m'a empêché de me livrer immédiatement et activement aux recherches zoologiques que vous aviez bien voulu me confier.

Le deuxième jour après mon arrivée au Gabon, je fus envoyé sur le fleuve Ogôoué pour acheter les pirogues nécessaires à l'ex-

pédition, et je ne pus m'occuper de cette partie de la côte, que, du reste, j'avais déjà explorée dans un précédent voyage, en collaboration avec mon ami regretté, le marquis de Compiègne.

Je fus rejoint trois semaines après, à Lambaréné, par l'expédition entière et envoyé immédiatement à Sam-Quita, chez les Bakalais, pour engager des hommes et me rendre chez les Okanda; il était, en effet, nécessaire de faire descendre ces derniers, pour prendre l'expédition, qui menaçait d'être retardée par la rapacité des Gallois et des Inenga : ils demandaient cette fois un salaire triple de celui qu'ils nous avaient réclamé lors de mon précédent voyage avec de Compiègne. En attendant le moment du départ, je pus recueillir quelques spécimens qui, joints à ceux que je m'étais procurés à Lambaréné, forment le premier envoi que M. de Brazza vous a fait parvenir par l'entremise du Ministère de la marine.

Voici, d'après mon Journal de voyage, le résumé des faits principaux qui me concernent dans mes rapports avec l'expédition :

Le 14 janvier 1876, je quittais Sam-Quita avec une pirogue montée par des Bakalais. J'étais le 20 chez les Okota, qui aidèrent mes hommes à s'enfuir. Le lendemain, tous mes pagayeurs, payés à l'avance, m'ayant abandonné et volé, j'accusai les Okota de les avoir fait fuir et leur en réclamai d'autres pour aller chez les Okanda. Ils y consentirent; malgré cela, je ne pus partir que le 25; M. de Brazza, qui m'avait rejoint et dépassé le 23, m'attendait à quelques milles, à l'île Édibé. Le 26, nous continuâmes de concert notre route et nous arrivâmes à Lopé le 10 février, après avoir eu sept pirogues qui chavirèrent dans les rapides avec une partie des bagages, notamment l'alun et l'arsenic destinés aux préparations, et, perte plus sensible, les collections récoltées depuis mon dernier envoi. Nous trouvâmes à Lopé le docteur Lenz, de Vienne : il faisait partie de l'expédition africaine allemande, qui, venue derrière moi lors de mon premier voyage sur le fleuve, n'avait pu aller plus loin.

Le 25 février, M. de Brazza envoya chercher par des Okanda l'aide-médecin et le reste de l'expédition, qui arrivèrent à Lopé le 20 mars, apportant un jeune gorille vivant qui mourut un mois après, malgré les soins qui lui furent prodigués. Le 24 avril,

l'aide-médecin de l'expédition fut envoyé au Gabon pour engager des hommes; il se chargea en même temps des récoltes que j'avais faites chez les Okanda, et dont M. le baron de Watteville parle en ces termes, dans son Rapport annuel en date du 19 mars 1877 : « Malgré la difficulté des communications, M. Marche nous a fait parvenir deux cent quarante-neuf échantillons d'histoire naturelle (actuellement au Muséum), dont trois espèces rares de mammifères, dix espèces rares d'oiseaux, deux espèces nouvelles de reptiles, un poisson inconnu, vingt espèces nouvelles de lépidoptères, etc. etc... »

Le 24 mai, M. de Brazza partait pour les Osseyba : ceux-ci devaient le conduire chez les Adouma, d'où il espérait descendre avec des pirogues et des hommes pour reprendre l'expédition; je partais en même temps pour les Okona; mais, dès les premiers jours, mes porteurs furent intimidés par les Simba, qui ne voulaient pas que les blancs allassent chez les Okona, car c'est de ces derniers qu'ils tirent tous leurs moutons et leurs esclaves.

Les Simba habitent les bords de la rivière Ofoué, découverte en 1874 par de Compiègne et moi; ils sont voisins des Okanda et servent d'intermédiaires pour le commerce de cette rivière, qui leur appartient. Les Okona sont peu connus; lors de mon premier voyage, je n'en avais vu que trois, et, cette fois, je n'en vis encore que cinq ou six, qui me dirent que leur pays était à quatre ou cinq jours de marche par terre et à quinze par la rivière; ils consentirent, sur ma demande, à me mener chez eux; mais les Simba, que cela contrariait, les obligèrent à se sauver ou à se cacher.

Le 28 février, un chef Osseyba vint me trouver et me proposa de m'emmener avec lui chez les siens, qui désiraient me voir. Je profitai de l'occasion pour aller dans cette tribu, malgré mes hommes qui disaient qu'on venait me chercher pour me jouer un mauvais tour; je traversai la rivière Ofoué et j'allai coucher le soir même dans le village du chef. Le lendemain et les jours suivants, celui-ci me fit visiter d'autres villages osseyba, où je ne vis nulle trace d'anthropophagie. Dès mon arrivée dans un village, j'étais, comme toujours, entouré de tout ce qu'il y avait d'hommes, de femmes et d'enfants, aussi bruyants que curieux, mais non hostiles; je ne restai que quelques jours chez eux, parce que je ne pouvais laisser le quartier général seul pendant un plus long



temps. Au moment de mon départ, les femmes me prièrent de revenir les voir et de dire à tous les blancs qu'ils seraient bien reçus; les hommes vinrent m'accompagner jusqu'à Lopé, et je leur fis alors un cadeau; ils me dirent que si je voulais revenir une autre fois, ils me mèneraient voir toute la rivière Ofoué, qui, d'après eux, sortait d'une chaîne de montagnes la séparant de l'Ogôoué et revenant au Sud. C'est ce que j'ai pu constater moi-même plus tard. Les tribus qui habitent cette rivière sont : sur la rive droite, les Osseyba, les Chakai, les M'Boma, les Okota (j'ai retrouvé ces trois dernières tribus dans le haut Ogôoué); ensuite, viennent les Bangoué, les Machamabel, puis un espace qu'on dit être inhabité; sur la rive gauche, à l'embouchure, se trouve un village okanda; viennent ensuite les Simba, les Okona, les Machanga, les Itchogo, les Chakai, puis les M'Pobei ou Pobi.

Le 16 juillet, je reçus une lettre de M. de Brazza qui m'annonçait être arrivé chez les Adouma et s'être arrêté à Doumé, endroit où le fleuve est barré par une chute de trois à quatre pieds de hauteur et où se trouve le dernier village des Adouma.

Je reçus en même temps une lettre du docteur Lenz, qui avait suivi puis dépassé M. de Brazza et m'annonçait qu'il rentrait en Europe; j'allai le voir le lendemain : il me dit avoir été attaqué en redescendant par les Osseyba, les mêmes qui, lors de mon premier voyage avec de Compiègne, nous avaient été hostiles, et il m'assura qu'il nous serait impossible de remonter. Cela ne m'empêcha pas de partir, le 28 juillet, pour aller à Doumé, au-devant de M. de Brazza qui ne descendait pas. Le 8 août, après avoir été rejoints par l'aide-médecin de l'expédition, nous quittions la rivière Ofoué et nous partions en avant avec vingt-trois pirogues d'Okanda et d'Adouma.

Le 10, nous arrivions au pied des chutes de Bôoué, découvertes, en 1874, par le marquis de Compiègne et moi; les eaux étaient très basses. Nous dûmes faire décharger nos pirogues au pied des chutes et les traîner sur les roches deux kilomètres plus loin, ce qui nous prit près de neuf heures. Quelques Osseyba vinrent nous aider; ils me connaissaient depuis mon premier voyage et quelques-uns avaient déjà vu M. de Brazza.

Le 12, je pris le parti d'escorter les pirogues avec huit hommes de l'expédition et soixante Okanda, car nous étions près des tribus hostiles.

Le 13, j'allai visiter quatre villages osseyba. Dans l'un, je vis, à l'entrée, une tête humaine à moitié enfouie, sur laquelle je devais forcément passer pour entrer dans le village; comme je m'étonnais de rencontrer là une pareille tête, ils protestèrent aussitôt en m'assurant que ce n'était qu'un crâne de gorille; je ne fus pas dupe de leur assertion et ne m'en inquiétai pas davantage. Quand je repassai pour sortir de ce village, la tête était recouverte d'une planche. J'appris plus tard que c'était un fétiche qui devait faire mourir tout ennemi passant dessus. Or, j'étais passé et n'étais point mort : je devenais donc à leurs yeux un ami.

De là, je me rendis au village d'où l'on avait tiré sur le docteur Lenz; on me dit que c'étaient les jeunes gens qui avaient fait feu et qu'ils ne savaient pas qu'un blanc était là, mais que maintenant tous les Osseyba voulaient être amis avec les blancs. Dans tous ces villages, nous fîmes des échanges de cadeaux, puis nous continuâmes notre route, moi toujours à terre avec mes hommes, et l'aide-médecin, qui était malade, dans sa pirogue.

Le 14, nous arrivâmes à la hauteur de la rivière Ivindo, qui nous avait été si funeste, à de Compiègne et à moi, en 1874. J'étais sur la rive gauche, d'où j'aperçus les Osseyba rassemblés en grand nombre et attendant les pirogues au passage. Je commandai alors à mes hommes de se cacher derrière les arbres; puis je fis placer les Okanda en arrière et j'attendis. Quand les pirogues arrivèrent, les Osseyba leur crièrent d'accoster à leur village, mais elles vinrent immédiatement se ranger sous mon feu. Le chef osseyba jeta son cri de guerre; les femmes s'enfuirent dans la brousse; mais la distance était trop grande pour qu'il pût y avoir bataille. Toutes les pirogues passèrent et nous allâmes nous établir sur la grande île qui est à l'embouchure de la rivière Ivindo, dernier point atteint par de Compiègne et moi, le 10 mars 1874. Une fois installé, j'envoyai un homme au chef osseyba, lui dire que nous étions venus en amis, qu'il vînt et qu'on lui ferait un cadeau.

Deux heures après, il arriva avec un chef d'un des villages du bas : c'était un de nos amis qui était venu par terre, pour le prévenir que nous étions animés des meilleurs sentiments à leur égard. Après lui avoir fait un présent, je l'invitai à coucher et à souper dans notre camp; il resta; mais, pendant la nuit, il prit peur et s'enfuit; cependant il revint le lendemain matin.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

De retour au quartier général, il fut convenu qu'aussitôt reposé j'irais faire une excursion en avant, mais que je ne devais pas être plus de douze à quinze jours absent.

Je partis le 17 septembre, avec une pirogue montée par six hommes de l'expédition et huit Adouma. Le soir, j'arrivais à la chute de Doumé, dernier point atteint par M. de Brazza, au mois de mai dernier. Cette chute peut avoir trois ou quatre pieds de haut, mais elle barre entièrement le fleuve et ne laisse qu'un passage par où l'on peut quelquefois descendre, mais non remonter.

Le 18, je faisais porter ma pirogue par terre. Dans cette journée, je relevai deux petites rivières et rencontrai un campement de Bangoué et un village okota; le soir, je couchai en pleine forêt.

Le 19, parti à sept heures du matin, je fus arrêté à neuf heures, au village Malemba, appartenant aux Adjeinka. J'arrivai à quatre heures à la rivière Sibé, Chibé ou Sièbé, dernier point atteint par le docteur Lenz, au mois de juin, lorsqu'il dépassa M. de Brazza. A partir de ce point, j'étais le premier blanc qui avançait dans ces contrées : je passai devant le village Diamakai-Ogôoué, où il y a des Okota, des Aouandji, des Asakai ou Chakai. J'ai vu dans ce village un Osseyba, il y était venu faire du commerce; il me dit qu'il y avait des Osseyba dans le Nord et qu'à quatre ou cinq jours de marche de son village il y avait un lac, mais sans communication avec l'Ogôoué. Je couchai près d'un village obamba et aouandji. Les chefs m'apprirent que les tribus qui sont plus haut sur le fleuve sont : Bangoué, Obamba, Ombata, Ayombo, Adoumbo, Aboma, Bakondagai, Bataikai et Ombetei.

Le 21, je continuais ma route; à 11 heures, je m'arrêtais au village N'Gaimé, chef Bossi, grand chef des Obamba, qui aurait une centaine de femmes. C'est un grand vieillard peint en rouge de la tête aux pieds; il me fit cadeau d'une belle chèvre, et me dit qu'il était content, qu'il pouvait mourir puisqu'il avait vu M'Buiri (Dieu-Esprit), être que ni son père ni le père de son père n'avaient vu.

Je continuai ma route et passai devant de nombreux villages obamba et aouandji. Je relevai sur la rive gauche la petite rivière Leigo, qui a quarante mètres de large, direction Sud-Ouest.

Le 22, je m'arrêtais à l'île Ebeidi, la première depuis Doumé, et dernier village obamba. Mes Adouma ne voulaient pas dépasser

cet endroit, mais je continuai quand même; je relevai la rivière L'Nconi ou L'Ncono, sur la rive droite : elle a cent mètres à l'embouchure, un courant fort rapide et la direction Est ou Est-Nord-Est; plus tard, j'essayai de remonter cette rivière, mais cela me fut impossible à cause de la force du courant et du peu d'hommes que j'avais à ma disposition. En face de cette rivière, se trouvent deux ou trois villages adoumbo, et, dans l'intérieur, des villages adziana ou m'adziana. J'étais au milieu de collines : je gravis la plus élevée, qui avait environ cent mètres; le pays offre un aspect montagneux et déboisé. A 5 heures du soir, après avoir dépassé deux petits îlots que j'ai nommés les *Deux-Frères*, je me trouvais en face d'un fort rapide, le premier depuis la rivière Chibé; je mis près d'une heure à le passer et retrouvai la rivière paisible jusqu'au soir.

Le 23, nous passons devant des villages adziana. Les plus braves nous examinent du coin de l'œil, mais presque tous se détournent quand je les regarde; ils suivent la pirogue, en courant comme des singes, sur le bord du fleuve. Tous ont grand peur de moi; je soupçonne fort mes Adouma de les effrayer pour que je ne puisse acheter des vivres et sois forcé de redescendre. Je relevai le même jour deux petites rivières : l'une, Eboya, rive gauche, l'autre, Ecabo, rive droite. Nous avons passé deux grands rapides, mais entre eux la rivière est assez belle.

Le 24, à mon réveil, je m'aperçois que mes huit Adouma s'étaient sauvés pendant la nuit, en volant une pirogue aux Adziana. Je vais dans les villages, où, depuis le départ de mes Adouma, on n'a plus peur de moi, et l'on vient me vendre un porc et des bananes; mais il m'est impossible d'avoir des hommes pour remplacer mes fuyards.

A dix heures, je pars avec les six hommes de l'expédition, et, comme le courant était très fort, je les aide. A quatre heures, nous nous arrêtons au pied d'un fort rapide; je vais par terre sur l'île Djungo (chef Monpoco) qui est au-dessus du grand rapide; les naturels n'ont pas peur de moi et nous causons. Je marque sur l'arbre qui se trouve au milieu du village la date de mon passage : Exp. F. 24 = 9 = 76. A. M.

Ils me disent qu'ils sont des Morai ou que l'endroit se nomme Mora-ï; ils assurent que les hommes qui leur apportent des marchandises viennent d'une rivière plus grande que l'Ogôoué et où il y a des blancs. C'est assurément le Congo ou Zaïre. Ils cultivent le

campement, où ils avaient des esclaves qu'ils ramenaient chez eux. Plusieurs étaient atteints de la petite vérole; ces esclaves n'avaient pas l'air trop triste. Les hommes avaient une pièce de bois fixée à un pied, puis les deux mains passées dans une petite planchette en forme de cangue; les femmes et les enfants étaient généralement libres. Au départ, on leur passa une corde autour des reins et on les attacha à la pirogue. En route, je vis des hommes qui allaient jeter à l'eau une femme couverte de boutons de petite vérole, mais encore vivante; je forçai ces hommes à venir à moi et, montant dans leur pirogue, j'allai déposer cette femme sur la rive et lui fis donner des provisions. Les hommes libres et les esclaves se moquèrent de moi, disant qu'un grand chef comme moi ne devait pas s'occuper d'une femme et surtout d'une femme esclave qui n'était plus bonne qu'à tuer. Je sus plus tard qu'ils l'avaient noyée trois jours après.

La descente jusqu'au pays des Okanda, où j'arrivai le 22 juin, se fit assez bien. Les Osseyba ne nous furent pas hostiles, et nous passâmes sans coup férir.

Pendant mon séjour chez les Okanda, je fus très malade; le chef Boïa était très tourmenté et me dit plusieurs fois : « Si tu meurs, les blancs diront que c'est nous qui t'avons tué; il ne faut pas mourir. » Je lui promis de lui donner un papier avant ma mort, ce qui le tranquillisa entièrement.

Pendant mon séjour, je causai avec les Okanda. Ils me dirent qu'ils croyaient que la terre finissait en pointe et qu'en cet endroit le ciel rejoignait la terre, que là étaient les blancs, qu'il y avait aussi à cet endroit des hommes qui n'avaient qu'un œil, un bras, une jambe. Ils n'enterrent pas leurs morts; ils leur attachent une grosse pierre au cou et les jettent à l'endroit le plus profond de la rivière, afin qu'on ne prenne pas leurs têtes pour faire des fétiches. Quant aux esclaves, on les jette simplement à l'eau.

Le 5 juillet, j'allai visiter un village d'Oko-a ou Bongo, peuple nain. J'ai pris différentes tailles. Le chef, qui est un géant, a $1^{m},61$; la moyenne des hommes est de $1^{m},50$ à $1^{m},52$; celle des femmes est de $1^{m},42$ à $1^{m},43$. J'ai pris aussi une certaine quantité de mots de leur langue et je me réserve d'en faire une étude comparative avec la langue des Aka, découverte par Miani, voyageur italien, mort en rentrant de son dernier voyage. Je pense que ce peuple vient de l'Est ou du Sud-Est. Ils appellent les fusils *madouma*, nom

d'un peuple qui le premier leur en a vendu. Ils appellent le sel *loanga*, ce qui ferait supposer que ceux qui le leur vendaient le tenaient de Saint-Paul de Loanda (Congo).

Le 16 juillet, je partis de Lopé pour descendre aux factoreries, où j'arrivai le 21, après avoir chaviré deux fois dans les rapides avec tous mes bagages; là, je perdis une partie de mes notes et un de mes hommes.

Sur le parcours du fleuve depuis les Osseybo, j'ai vu beaucoup de nouveaux villages osseyba, qui se sont établis sur ses bords. Tous ces villages viennent du Nord et non de l'Est, comme on l'a cru jusqu'ici.

Le 3 août, je vis arriver à la factorerie M. Boitard, capitaine de frégate, commandant particulier du Gabon, venu par la route de de terre pour faire une tournée sur le fleuve. Le commandant est parti du Como et, en trois jours de marche, est arrivé au lac Azingo, où il a pris une pirogue pour venir aux factoreries de l'Ogôoué. Il me demanda si je voulais l'accompagner au retour: malgré ma fatigue, j'y consentis, et nous partîmes; le lendemain, nous arrivâmes au lac Azingo, pour prendre pied et traverser jusqu'au Como, où nous attendait un aviso qui nous mena au Gabon. Là, grâce aux bons soins du docteur Baret et aux prévenances de tous les officiers de marine présents au Gabon, je fus assez fort pour m'embarquer, le 23 juillet, sur *la Dive*, transport de l'État, qui me mena à Dakar (Sénégal), d'où je rentrai en France : j'arrivai le 20 septembre 1877.

Avant de quitter le Gabon, j'ai remis au commandant deux caisses d'histoire naturelle, qui arriveront prochainement.

Je regrette, Monsieur le Ministre, que ma santé m'ait obligé de quitter l'expédition avant sa fin et de rentrer en France pour me soigner.

J'espère toutefois pouvoir dans un an ou deux continuer mes voyages.

Je joins au présent rapport une carte du pays depuis la rivière Ofoué jusqu'au dernier point atteint par moi le 25 septembre 1876.

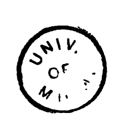
J'y joins en outre un note du Muséum vous donnant la nomenclature des principales pièces faisant partie de mes trois premiers envois.

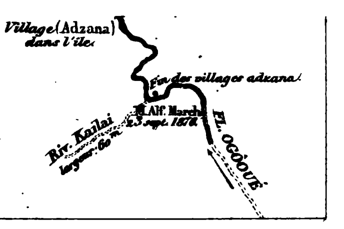
Enfin, j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous remettre le certificat qui m'a été délivré par l'aide-médecin de l'expédition.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression des sentiments respectueux et dévoués de votre très obéissant serviteur.

ALF. MARCHE.

Paris, le 29 octobre 1877.





1° à l'Est du méridien de Lopé

RAPPORT

SUR

LES COMBUSTIBLES

EMPLOYÉS AU CHAUFFAGE ET A L'ÉCLAIRAGE

AU JAPON,

PAR M. G. BERSON,

AGRÉGÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YÉDO,
EN MISSION SCIENTIFIQUE AU JAPON.

I. — CHAUFFAGE.

On utilise au Japon pour le chauffage à peu près les mêmes combustibles qu'en France, mais dans des proportions différentes. Ce sont : le bois, le charbon de bois, le charbon de terre, et, dans quelques cas particuliers, le gaz d'éclairage et des gaz naturels.

1° Bois.

Le bois n'est pas employé pour le chauffage des appartements, sauf dans les habitations construites depuis peu dans le style européen. Il sert principalement à la cuisine et dans quelques industries spéciales.

Les Japonais partagent les bois à brûler en deux catégories : Katagni ou bois durs, tels que le chêne, l'acacia, le châtaignier, etc., et Zôki ou bois divers, tels que l'aulne, le sapin, le pin, etc. Ces dernières essences sont, et avec raison, beaucoup moins estimées que les premières; la dernière surtout a peu de valeur, à cause de

sa flamme fuligineuse, ce qui a une grande importance dans un pays où l'usage des cheminées est à peu près inconnu. Aussi est-ce faire aveu d'indigence que de se servir de bois de pin.

Quant à l'exploitation des forêts, elle se fait dans le plus complet désordre. On a bien demandé à un ingénieur de la marine française, attaché à l'arsenal d'Yokoska, des conseils pour réglementer cette exploitation; mais le manque de voies de communication et l'habitude ont probablement fait abandonner les essais tentés; car, pour peu qu'on s'éloigne de la capitale, on retrouve, au voisinage des chemins praticables, des quartiers de forêts complètement rasés, tandis que, dans les régions où le voyageur ne peut pénétrer qu'à pied ou sur le dos de ces chevaux de bât si habitués aux difficultés des sentiers montagneux, les arbres meurent par l'effet des ans seuls ou par l'effort des typhons, et leur bois pourrit sur place, lorsqu'ils tombent en travers du chemin, comme je l'ai remarqué plusieurs fois au voisinage du volcan Asama-Yama, que j'allais visiter; les paysans se contentent de scier la portion de l'arbre qui leur barre le passage, ou simplement tournent la difficulté en traçant le sentier à côté.

Le jour où des voies de communication, des chemins d'exploitation permettront à des voitures attelées de chevaux ou de bœufs de pénétrer dans les régions montagneuses, il y aura de grandes ressources à tirer de là.

2° Charbon de bois.

Le charbon de bois est le combustible en usage pour le chauffage des appartements. Il brûle lentement dans des braseros, appelés *hibathii* (vases à feu), sans appel d'air. Dans les maisons japonaises, ce mode de chauffage ne cause aucun accident, malgré l'absence de cheminées; on se l'explique par l'existence d'interstices nombreux entre les pièces de bois qui forment la carcasse des parois de l'appartement et par l'osmose qui se produit à travers le papier japonais formant la plus grande partie des pièces mobiles qui, au Japon, servent de portes aussi bien que de fenêtres. Il n'en est pas de même dans les habitations construites à l'européenne. Dernièrement encore, à Yokohama, un Français, capitaine au long cours, payait de sa vie l'oubli de cette différence.

Le charbon de bois est fabriqué au Japon par un procédé ana-

logue à celui des meules en Europe. Toutefois la meule est construite à l'intérieur du sol, dans une fosse parallélépipédique creusée au milieu de la forêt, au centre de la coupe.

Le charbon le plus estimé à Tôkiô est le charbon de Sakoura (Sakoura dzoumi)[1], préparé avec des bois durs. Il doit son prix à ce qu'il se conserve allumé sous la cendre pendant très longtemps, jusqu'à combustion complète.

Le charbon de pin brûle très vite; c'est le moins estimé; il n'est employé que par la classe pauvre.

La poussière de charbon de bois de toute espèce est utilisée pour le chauffage dans les hibatii. On commence par faire bouillir avec de l'eau certaines algues marines dont le thalle est enveloppé d'une couche considérable d'une substance gélatineuse. Après une ébullition prolongée, il ne reste des algues que quelques filaments, et le liquide est devenu sirupeux. On mélange le tout avec du poussier fin de charbon, de façon à obtenir une pâte que l'on roule à la main en petites boules de 6 ou 7 centimètres de diamètre; ces boules sont ensuite lentement séchées au soleil. Elles brûlent bien doucement, mais avec beaucoup de cendres lourdes, ce qui fait qu'elles sont peu appréciées.

3° Charbon de terre.

Le charbon de terre est utilisé aujourd'hui pour les chaudières à vapeur des locomotives de chemins de fer et des bateaux à vapeur, dans quelques usines nationales et privées, et pour la préparation du gaz d'éclairage dans quelques villes.

La formation houillère présente au Japon une vaste superficie qu'on a évaluée à 12,950 kilomètres carrés. Elle se rencontre dans 35 sur 38 fou et ken (départements) qui composent l'empire japonais. On y trouve toutes les variétés de charbons naturels: graphite, anthracite, houille, lignite. Le graphite se présente dans le ken de Kagochima (province de Satsouma); l'anthracite dans deux départements, Miyé (province de Kii) et Nagasaki (île d'Amakousa); la houille dans onze départements; le lignite dans seize départe-

[1] Sakoura est une petite ville de la province de Chimôsa. Le mot Sakoura veut aussi dire *cerisier*, ce qui a fait croire à quelques personnes que le charbon de Sakoura est préparé avec du bois de cerisier.

ments; dans les autres, il est à un état que le manque de renseignements suffisants n'a pas encore permis de déterminer[1].

On a réparti la formation houillère en douze bassins principaux, savoir :

Les bassins d'Ichikadi, de Kayanoma et d'Akéchi, dans l'île de Yesso, la plus septentrionale de l'Archipel;

Les bassins d'Iwaki, de Niigata et de Kü, dans la grande île centrale de Nippon;

Le bassin d'Awa, dans l'île de Chikokon;

Enfin les bassins du Tchikouzen, de Karatsou, de Müké, de Nagasaki et d'Amakousa, dans l'île de Kiou-chiou, la plus méridionale des quatre grandes îles japonaises.

J'ai eu déjà l'occasion, dans mes précédents rapports, d'exposer succinctement les procédés de l'exploitation minière au Japon, dans le cas presque exclusif où un ingénieur européen ne dirige pas les travaux. Au voisinage des affleurements, on attaque la montagne à ciel ouvert, en construisant une galerie presque horizontale d'abord et qui suivra la veine. La méthode d'abatage est analogue à celle qui est dénommée *par galeries et piliers*. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, à propos de l'extraction des minerais de cuivre, quant aux inconvénients de la méthode, au mode de transport du produit de la mine et aux moyens d'épuisement des eaux qui envahissent bientôt les galeries et forcent à recommencer l'exploitation à côté sur nouveaux frais, après avoir abattu, autant qu'il est possible, les piliers conservés primitivement.

Le nombre des couches est très variable; il va jusqu'à treize; l'épaisseur de chacune varie de 30 centimètres à 5 mètres.

Quelques détails maintenant sur quelques-unes des mines exploitées.

Dans l'île de Yesso, sur la côte Ouest, province de Chilihési, la mine d'Ivanaï (bassin de Kayanosna) est exploitée par le ministère des colonies, pour le compte du gouvernement. La houille produite est consommée en grande partie à l'école d'agriculture de Sapporo. Le reste est vendu à Hakodaté.

Dans l'île de Nippon, la province de Kôtsouké (ou Diôchiou) comprend les mines de lignite de Tchitchibou, à 70 kilomètres

[1] Extrait du rapport officiel publié par le bureau des mines, du ministère des travaux publics.

environ à l'Ouest-Nord-Ouest de Tôkiô, qui sont exploitées en petit pour la consommation locale et dont les produits donnent, à la distillation :

Matières volatiles	54	Densité 1,30.
Matières fixes	46	
Total	100	

Les mines de lignite de Takasaki, à environ 100 kilomètres au Nord-Ouest de Tôkiô, dont tous les produits sont consommés aux environs et donnent, à la distillation :

Matières volatiles	56
Matières fixes	44
Total	100

La province d'Iwaki possède, près de Foukouchima, sur la côte Est de l'île de Nippon, à 170 kilomètres au nord de Tôkiô, une mine de houille de plus de 1,800 kilomètres carrés de superficie avec deux couches principales de $1^{m},25$ et de $1^{m},80$ d'épaisseur moyenne; son exploitation sur plusieurs points par des particuliers livre au commerce la plus grande partie de la houille employée au chauffage domestique à Tôkiô et à Yokohama; elle est composée de :

Matières valatiles	51,70	Densité 1,388
Carbone solide	33,30	
Cendres	15,00	
Total	100,00	

La province de Dikouzen possède, près de la côte occidentale de l'île de Nippon, les mines de Chônaï, dont les produits donnent, à la distillation :

Matières volatiles	47
Matières fixes	53
Total	100

mais elles ont été abandonnées faute de moyens de transport, après extraction d'environ 400 tonnes. La province de Kôchiou comprend les mines de Torizawa, à 70 kilomètres à l'Ouest de Tôkiô; cette houille est formée de :

Matières volatiles	50,6
Carbone	38,1
Cendres	11,3
TOTAL	100,0

et possède la densité 1,363; elle a été abandonnée pour la même raison que la précédente, après extraction d'environ 200 tonnes. La province de Kichiou (ou Kii) renferme, sur la côte Sud-Est de l'île de Nippon, près du port de Katma, la mine d'anthracite de Chigo, qui est exploitée sur une petite échelle par la compagnie indigène de navigation *Mitsu bishi mail steamshiep Company,* pour son usage exclusif.

L'île de Chikokou ne contient que le bassin d'Awa, encore peu connu.

L'île de Kiou-Chiou est incontestablement la plus riche en charbon de terre, tant par l'abondance des gisements que par la qualité des produits. La petite île de Takachima, située à l'entrée du port de Nagasaki, à l'Ouest de l'île de Kiou-chiou, contient une houille de bonne qualité, exploitée à l'européenne par un particulier; elle est utilisée pour le chauffage des bateaux à vapeur qui courent le long des côtes du Japon et de la Chine, et pour la fabrication du gaz d'éclairage dans les usines de Tôkiô, Kobé, Yokohama et Shanghaï; elle a une densité moyenne de 1,3 et la composition moyenne suivante :

Carbone	79,26
Hydrogène	5,86
Oxygène et azote	8,76
Soufre	0,11
Cendres	4,51
Eau	1,50
TOTAL	100,00

C'est la seule houille du Japon qui donne un gaz d'éclairage conve-

nable. Dans la province de Hizen on rencontre les importantes mines de Karatsou; le bassin houiller présente une superficie d'environ 900 kilomètres carrés avec 13 veines, dont l'épaisseur varie de $0^m,30$ à $1^m,20$; il est exploité d'après les méthodes indigènes, sur un grand nombre de points, par des particuliers; une partie des produits est consommée sur place pour la fabrication du sel, le reste est transporté à Nagasaki et vendu aux bateaux à vapeur. On vend encore, sous le nom de Karatsou, des houilles provenant des mines de Takou dans la province de Hizen et non loin de Karatsou et des mines de la province de Tchikouzen, contiguë à la partie Nord du *district de Karatsou*. — Enfin dans la province de Tchikougo se trouve la mine de Miiké, au fond du golfe de Chimabara, à 65 kilomètres Nord-Est de Nagasaki; elle appartient à l'État et est exploitée pour son compte par le bureau des mines, d'après les procédés européens. Voici un passage du rapport officiel publié en 1877 par un ingénieur européen attaché au bureau des mines :

« L'aire totale de ce bassin houiller est estimée à 24 milles carrés, sur lesquels la partie supérieure, c'est-à-dire 2,816 acres, forme l'exploitation des mines de houille de Miiké. De cette étendue, environ 500 acres peuvent être considérés comme déjà épuisés par les travaux précédents; car il est établi que la houille a été découverte et exploitée dans ce lieu depuis environ quatre cents ans.....

« La première couche, la plus élevée, est la meilleure et la plus largement exploitée; elle contient environ 6 pieds d'une houille fragile et très grasse.

« Environ 5 ou 6 pieds d'ardoises séparent cette couche de la deuxième, qui est à peu près de même épaisseur que la précédente, mais dont la houille présente des caractères entièrement différents. Cette houille est très dure, mais brûlant facilement et non grasse.

« La troisième couche se trouve à environ 20 pieds au-dessous de la deuxième et consiste pour tout en un pied ou un pied et demi de mauvaise houille.

« Une légère quatrième couche est supposée avoir été exploitée autrefois, mais les travaux auraient été abandonnés à la suite d'une grande invasion des eaux. La roche qui sépare cette couche de la troisième peut être estimée à 50 pieds. Seules la première et la deuxième couche ont été et sont aujourd'hui utilement exploitées. »

Les statistiques officielles nous font connaître les chiffres d'extraction pendant l'année 1876 :

Bassin de Nagasaki...	Takachima.........	160,000	tonnes.
	Hachima...........	24,000	
Bassin de Karatsou...	Karatsou...........	58,300	
	Takou..............	22,200	
	Inaboukou et Hirado.	95,700	
Bassin de Miiké........................		72,000	
Les neuf autres bassins ensemble............		77,800	
	Total............	510,000	

Les mines de Takachima, Hachima et Miiké, qui sont les seules où les méthodes européennes soient appliquées, ont pris par ce fait un développement extraordinaire par rapport aux autres; elles produisent à elles seules 256,000 tonnes, c'est-à-dire plus de la moitié de la houille extraite dans tout le Japon.

Sur les 510,000 tonnes produites dans l'année 1876, on a exporté 165,000 tonnes de Nagasaki à Shanghaï, Hong-Kong et autres ports de la Chine ou voisins de la Chine. En évaluant à 20 francs (ce qui est voisin de la réalité), le prix de la tonne du tout-venant à pied de mine, on atteint un chiffre d'affaires qui dépasse 10 millions de francs par an.

Ce chiffre pourrait être accru de beaucoup si les capitaux indigènes ne faisaient pas défaut et si le gouvernement, sans se réserver aucun monopole (comme on l'a affirmé quelquefois), n'opposait pas une interdiction légale à l'intervention des capitaux étrangers dans toute affaire de mines; comme je l'ai dit déjà à propos de l'extraction du cuivre dans ce pays, aucun étranger ne peut avoir un intérêt avoué dans une exploitation minière sur le territoire de l'empire.

4° Gaz.

Le gaz d'éclairage n'est pas utilisé au Japon pour le chauffage, sinon dans les laboratoires de l'école des ingénieurs (Kôbou Daï Gakko), dépendant du ministère des travaux publics.

Mais, pendant mon excursion dans l'intérieur de l'île de Nippon, j'ai pu constater que dans plusieurs localités on utilise pour ce but des gaz naturels.

A Garamiki et à Csôdzou, dans le ken de Nügata (province d'Etchigo), le gaz naturel est amené par des tuyaux en bambou dans l'âtre fixe placé au milieu de la chambre qui sert de cuisine, et brûle constamment en donnant une large et longue flamme peu éclairante. A Csôdzou, le propriétaire a disposé autour de la pièce un canal formé de bambous emboîtés les uns dans les autres et muni d'un grand nombre de petits becs également en bambou, afin de pouvoir donner le spectacle d'une illumination improvisée au visiteur, et d'exciter sa générosité.

A Djigokoudani, on chauffe des eaux minérales froides au moyen du gaz combustible qui s'échappe des fissures du sol. Les indigènes prétendent exécuter ainsi ce qui se fait naturellement dans beaucoup de cas à l'intérieur de la terre, c'est-à-dire faire des eaux thermales.

A Djigokouzarva, toujours dans la province d'Etchigo, on rencontre encore un large jet de gaz naturel au fond d'un ravin; on l'a conduit dans des bambous sous un hangar où il est distribué entre une vingtaine de petits bécs qui brûlent à la surface du sol; chacun de ces becs est recouvert d'un pot de terre sous lequel l'air n'arrive que par une étroite ouverture; il en résulte une combustion très incomplète et un dépôt considérable de noir de fumée. Le propriétaire n'a pu ou n'a pas voulu me dire le rendement de cette médiocre exploitation, très irrégulière du reste.

A mon passage à Yoïta (province d'Etchigo), le maire m'a annoncé, comme un des phénomènes remarquables observés dans le pays, il y a deux ans, la production d'un jet de gaz naturel: on avait remarqué qu'en un certain endroit la neige fondait presque immédiatement après être tombée, et, en approchant un corps enflammé, on avait constaté le dégagement d'un gaz combustible. Mais depuis le jet a disparu.

Il existe encore plusieurs autres sources de gaz naturels dans la province d'Etchigo, qui est du reste très riche en puits de pétrole.

II. — Éclairage.

L'éclairage au Japon se fait à l'huile de colza, à l'huile de pétrole, à la bougie et au gaz d'éclairage.

1° Huile de colza.

L'huile de colza est utilisée depuis très longtemps dans ce pays. Les lampes à huile sont plutôt des veilleuses que des appareils destinés à donner une lumière suffisante pour un travail de nuit. Elles se composent d'une soucoupe de poterie, pleine d'huile; une ou deux tiges de moelle de jonc y sont baignées et débordent par leur extrémité qu'on enflamme. Dans les maisons, cette lampe est généralement placée au centre d'un prisme quadrangulaire dont les arêtes verticales sont formées par de petits montants de bois, et les faces par du papier japonais, ce qui tempère encore le pouvoir éclairant déjà bien faible de l'appareil. Dans beaucoup de mines, la soucoupe est remplacée par un gros coquillage.

Par opposition aux autres huiles qui ont été importées, ou dont l'usage a été importé au Japon, les indigènes donnent à leur huile de colza le nom de Nippon aboura, ou huile du Japon.

2° Bougie.

La matière qui constitue la bougie japonaise est un mélange d'huile et de cire. L'huile employée pour cette fabrication n'est autre chose que les résidus d'huile de colza qui ne peuvent servir directement à l'éclairage dans les lampes. La cire est extraite de l'arbre à cire; elle est blanche, moins blanche peut-être que la cire recueillie en Chine, et beaucoup plus dure que la cire provenant de nos abeilles.

La mèche est formée de papier enroulé sur lui-même et tordu en forme d'hélice dont les spires se touchent. Pour fabriquer une bougie, on revêt une petite baguette de papier ainsi roulé et, avec la main, on l'enduit de couches superposées du mélange d'huile et de cire préalablement fondu et ramené au voisinage de son point de solidification.

Ces bougies donnent peu de lumière et dem

chées très fréquemment. Il y en a de toutes grandeurs. Les petites sont spécialement destinées aux lanternes aux couleurs éclatantes dont il est fait un si grand usage au Japon. Il ne m'est pas possible d'évaluer le poids de graisse qui se consomme ainsi annuellement dans un pays où les illuminations à propos de tout et de rien sont dans les habitudes nationales. Le prix du reste est peu élevé : une bougie de la grandeur de nos bougies ordinaires de France coûte environ 4 centimes.

3° Pétrole.

Le pétrole (Sékitan aboura, huile de houille) joue aujourd'hui un rôle fort important dans l'éclairage, surtout chez les habitants des villes et des villages suburbains.

Le pétrole, quoique connu, dit-on, depuis trois cents ans au Japon, n'est utilisé pour l'éclairage que depuis une soixantaine d'années.

Sa présence a été signalée sur un grand nombre de points le long de la côte Ouest de Yesso; dans l'île de Nippon, la bande de pays pétrolifère court de la pointe Nord jusqu'aux environs de Nügata, capitale de la province d'Etchigo, puis, de là, traverse l'île du Nord-Ouest au Sud-Est jusqu'aux environs de Chidzouoka, sur la côte du Pacifique.

Les seuls bassins aujourd'hui exploités d'une façon sérieuse sont ceux des provinces d'Etchigo et de Chinanô. Le premier, contenant environ 500 puits, produirait par jour 4,000 litres d'huile brute; les 39 puits du second bassin donneraient un rendement quotidien d'environ 1,900 litres d'huile brute.

Cette huile est rectifiée dans de petits alambics tout primitifs. La compagnie indigène qui s'était formée, il y a cinq ou six ans, dans le but d'extraire ou de raffiner ces huiles par les procédés européens ou américains, a dû à l'insuffisance de ses capitaux et à sa mauvaise administration de faire une faillite prématurée, sans avoir réalisé aucun de ses projets.

A côté des pétroles indigènes, on brûle ici beaucoup de pétroles rectifiés que nous apportent, pour un fret peu élevé, les navires américains faisant le commerce du thé, et qui sont frappés seulement d'un droit d'entrée de 5 p. 0/0 *ad valorem*. Le prix de ces pétroles américains, rendus au Japon, ne dépasse pas 45 francs l'hectolitre.

4° Gaz d'éclairage.

Enfin les rues de quelques villes et quelques établissements publics sont éclairés au gaz. Les villes de Tôkiô, Yokohama, Kobé, ont leurs usines à gaz qui s'alimentent aux mines de houille de Takachima, les seules capables, d'après le dire de l'ingénieur français préposé à l'usine de Tôkiô, de fournir un gaz donnant un éclairement convenable.

Tôkiô, 14 mai 1878.

RAPPORT

SUR

L'OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE

DE YÉDO,

PAR M. G. BERSON,

AGRÉGÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YÉDO,
EN MISSION SCIENTIFIQUE AU JAPON.

L'observatoire météorologique de Tôkiô a été construit à une hauteur moyenne de 67 pieds anglais au-dessus du niveau de la mer, sous la latitude de 35°39′ Nord et à la longitude de 139°44′ Est de Greenwich.

Il dépend du Naïmoucho (ministère de l'intérieur), qui en avait confié la direction pendant ces dernières années à un ingénieur anglais. Au mois de juin 1877, cet ingénieur s'en est retourné en Angleterre et l'observatoire est resté aux mains de quelques Japonais peu physiciens, dont le savoir se réduit probablement à la pratique que leur directeur leur a donnée. On continue, par conséquent, à noter les indications des baromètres et des psychromètres, à entretenir les appareils enregistreurs, etc.; mais on a abandonné toute expérience exigeant un peu d'initiative individuelle, comme celles qui sont relatives à l'étude de l'électricité atmosphérique. Lorsque j'ai eu l'occasion de visiter ledit observatoire, j'ai pu constater en particulier le délabrement complet dans lequel se trouve le pavillon destiné à cette dernière étude et l'insouciance des employés qui sont chargés de son entretien.

Les appareils sont disposés dans trois pavillons séparés et un enclos ouvert au soleil.

Le premier pavillon porte comme appareil principal un anémographe ou anémomètre enregistreur. Deux cylindres différents, mus par un mouvement d'horlogerie, donnent des courbes représentatives l'une de la vitesse, l'autre de la direction du vent. Au pied de la tige qui porte les quatre ailettes hémisphériques de l'anémographe, se trouve un ozonomètre : c'est une petite caisse parallélépipédique fermée par des jalousies et contenant simplement un petit morceau de papier ozonométrique de Schonbein.

Le deuxième pavillon contient comme pièce principale une longue et forte tige en fer, verticale, émergeant au sommet de l'édifice. Elle est isolée par des pièces en ivoire et peut se mouvoir verticalement au moyen d'une crémaillère. A sa partie inférieure est fixé un gros fil métallique qui doit être mis en communication avec un électromètre; mais l'électromètre était absent au moment de ma visite. A côté de la tige se trouve un psychromètre d'August. Au rez-de-chaussée, couvert de poussière et dans le plus piteux état, un électromètre de Bohnemberger et un électromètre de Saussure, muni d'une pointe attendant en vain les soins et l'attention d'un expérimentateur.

L'enclos qui vient ensuite est situé dans un bas-fond et bien exposé au soleil. Sur de petites fourches en bois, très courtes, reposent tout près du sol deux boules thermométriques enduites de noir de fumée, l'une entourée d'air, l'autre dans le vide; on retrouve le même couple sous un abri qui le protège contre les rayons du soleil. On détermine ainsi l'intensité maxima et minima des radiations solaires et terrestres dans l'air et dans le vide. — Un psychromètre placé à l'ombre donne l'état hygrométrique. — — A côté de lui et dans la même case se trouvent un thermomètre à maxima et un thermomètre à minima. — Enfin deux pluviomètres ouvrent leurs entonnoirs presque au niveau du sol.

Le troisième pavillon est le plus important, le plus solidement établi et le plus soigneusement entretenu. Il contient un grand baromètre-balance construit à Londres, muni d'une aiguille horizontale qui indique à chaque instant la hauteur barométrique, en même

temps qu'une autre aiguille l'enregistre sur un cylindre vertical. D'après le dire de l'employé qui m'accompagnait, cet appareil est peu sensible. — A côté se trouvent deux baromètres de Fortin, que l'on observe l'un quatre fois et l'autre huit fois par jour. — Puis, viennent, suspendus au mur, un thermomètre à maxima, un thermomètre à minima, un psychromètre, un couple de thermomètres identiques à ceux dont j'ai parlé précédemment, destinés à mesurer l'intensité des radiations. — Enfin la moitié de la salle est occupée par le sismographe de Palmieri : l'heure du tremblement de terre, la direction et l'amplitude des oscillations y sont enregistrées; le courant électrique nécessaire est fourni par une pile de Smée. Cet appareil porte sur une plaque métallique les mots : « Sismografo portavile Palmieri, esequito da Giovanni Bandieri ed Augusto Bernard in Napoli, 1873. »

L'observatoire météorologique imprime et publie tous les cinq jours une feuille d'observations. La langue adoptée est l'anglais. Les unités employées sont, pour les longueurs, le mille et le pouce anglais, et, pour les températures, le degré Fahrenheit. La feuille contient : les indications du baromètre, du psychromètre et de l'anémographe à trois instants différents de la journée, 9 heures 30 minutes du matin, 3 heures 30 minutes et 9 heures 30 minutes du soir; les indications du pluviomètre et de l'ozonomètre, de même que l'aspect du ciel quant à la forme et à l'étendue des nuages, à 9 heures 30 minutes du matin; puis des observations faites à 3 heures 30 minutes du soir sur les différents thermomètres et sur la forme et l'étendue des nuages; enfin une colonne de remarques générales sur la production d'arcs-en-ciel, de halos, de couronnes lunaires, de gelées, de tremblements de terre, etc. Tout cela est fort détaillé; ainsi, à l'article hygrométrie, on trouve six colonnes, donnant la température du thermomètre sec, la température du thermomètre mouillé, la différence de ces températures, le point de rosée, la force élastique de la vapeur d'eau dans l'air, l'état hygrométrique.

La feuille se termine par l'indication du maximum et du minimum de la hauteur barométrique donnée par le barographe dans l'espace de cinq jours, et leur différence; du maximum et du minimum du nombre de milles anglais parcourus par le vent en 24 heures et du total des milles pendant les cinq jours; du maxi-

mum et du minimum de l'écart des deux thermomètres, du psychromètre et de leur différence; du maximum et du minimum de la température de l'air à l'ombre et de leur différence. Chacune de ces indications est accompagnée de la désignation du jour et parfois de l'heure.

ESSAI

SUR L'ORIGINE ET L'ORGANISATION

DE

LA BANQUE DE SAINT-GEORGES,

PAR M. MOLARD.

I. — Origine et organisation de la dette génoise.

Ce fut pour guerroyer contre les Sarrasins d'Espagne que la république de Gênes contracta sa première dette publique. Les expéditions génoises aux îles Baléares, vers le commencement du xiie siècle, celles d'Alméria en 1147 et de Tortose en 1148, malgré les trente mille pièces d'or fournies par l'empereur Conrad III, occasionnèrent des dépenses si considérables, qu'il devint nécessaire d'y faire face par l'emprunt. Le chapitre de la cathédrale de Gênes, alors très riche, avança les fonds indispensables. Pour le rembourser, on aliéna différentes gabelles. Les droits sur les poids et mesures[1] et sur la frappe de la monnaie[2] furent assignés pour dix ans à la fabrique de S. Lorenzo, afin d'assurer le service des intérêts et la libération de l'État. Ce premier emprunt fut connu sous le nom de *Compra del Capitolo;* mais au bout du temps convenu, la commune n'étant point en mesure, on s'adressa à un groupe de banquiers réunis sous la raison sociale d'Ansaldo Doria et Cie, auxquels on vendit, moyennant argent comptant, outre les deux gabelles dont il a été question ci-dessus, l'exploitation de plusieurs autres impôts, tels que celui sur l'aunage[3], le

[1] *Cantaro e rubbio.*
[2] *Coniatura della moneta.*
[3] *Canna maggiore e minore.*



droit sur l'importation et l'exploitation du minerai de fer[1], etc., le tout pour quinze ans, le cas de guerre excepté, et pour la valeur de 1,300 génovines. Plus tard, Ogerio Vento afferma pour vingt-neuf ans le péage de Voltaggio, la taxe sur la monnaie d'or et d'argent et celle de la *Ripa*, impôt perçu sur les marchandises de toute espèce à leur débarquement en territoire génois.

Ce système financier fut développé largement au fur et à mesure des nécessités de la république. Pour y parer, on inventait chaque fois des impositions nouvelles, par exemple celles sur la vente des navires, sur les bijoux en filigrane, les draps d'or et d'argent, les brocarts, etc. On en vendait l'exploitation, pour une période déterminée, à quelque société de capitalistes. Si le produit de la vente n'était pas suffisant, il fallait alors emprunter aux changeurs ou aux particuliers, à 8 p. o/o d'intérêt en général. Le remboursement de ces nouveaux emprunts s'effectuait par une autre aliénation de gabelles, soit nouvelles, soit anciennes, mais déjà libérées par une restitution préalable. Comme le fonds de toutes ces opérations n'était rien moins qu'un contrat de vente d'une part, et d'achat de l'autre, elles portaient ordinairement le titre de *Compre* ou *Compere*. Il s'ensuit qu'on appelait *Comperisti* ou *Compratori* ceux qui en avaient le bénéfice. Faute de mieux, et fort inexactement il faut l'avouer, nous avons rendu ces deux termes par celui de *fermier*. Les fermiers d'impôts payaient toujours une rente annuelle à l'État : il n'en était point ainsi dans le cas qui nous occupe. Le *Comperista* soldait au comptant le droit d'exploiter une gabelle. Le revenu ordinaire ou présumé de la gabelle aliénée était affecté au service des intérêts, en y comprenant les frais d'administration, et le surplus, s'il y en avait, à l'extinction de la dette[2]. On donnait à chaque *Compera* un nom différent, provenant, soit d'un saint quelconque sous l'invocation duquel l'affaire était placée, et c'était le cas le plus fréquent, soit de la circonstance qui l'avait motivée, comme par exemple la *Compera nova Corsice*[3] ou prêt fait à la république afin d'assurer l'acquisition de l'île de Corse, dont la population avait voté pour l'annexion à la commune de Gênes.

[1] *Vena del ferro.*

[2] Ou aux besoins de l'État.

[3] Quelquefois, mais rarement, le bénéfice que pouvaient faire les *comperisti* était expressément limité.

Le nombre de ces emprunts s'étant grandement multiplié, — ce ne fut guère qu'au commencement du XIII[e] siècle, — on sentit le besoin de donner quelque organisation à la dette publique. Voici comment on procéda : sous le nom d'*Ufficio di assegnazione de' mutui,* on créa une commission, d'abord temporaire, et plus tard permanente[1], qui eut pour mission de vérifier les titres des divers créanciers de l'État. Les membres de cette commission, après avoir liquidé chaque créance, faisaient inscrire le nom du créancier sur un registre spécial appelé cartulaire, parce qu'il était composé de feuillets de papier. Chacun des créditeurs avait sa page particulière où l'on insérait son titre, le payement des intérêts et d'une partie du capital, s'il y avait lieu, mais aucun certificat n'était fourni au prêteur. On établissait seulement un double du cartulaire en question. Un exemplaire en était confié à un notaire spécialement choisi ; l'autre était gardé dans une armoire de l'hôtel de ville[2], et il suffisait de se présenter à l'*Ufficio* en personne ou par procureur, pour percevoir la rente de son titre ou en être remboursé. Tout ceci et les autres détails en matière de finances étaient réglés par un code de lois intitulé : *Regulæ comperarum capituli.*

Les anciennes *Regulæ* ayant péri dans l'incendie qui détruisit le palais communal, en 1296, on n'a plus que les nouvelles ; mais, par le fait, celles-ci ne peuvent être que l'exacte reproduction des précédentes, puisqu'elles datent de 1303. Elles furent confirmées en 1306 et en 1323, cette dernière fois par le lieutenant de Robert d'Anjou, qui était alors seigneur de Gênes. On trouvera donc tous les renseignements désirables sur les finances et la dette génoise dans les *Regulæ comperarum.* Pour nous, nous nous limiterons à l'indispensable.

Il y avait d'abord les Consuls de finances, qui remontaient aux premiers temps de la république. Malgré la considération dont ces deux magistrats étaient entourés, et leurs nombreuse attributions, ils ne pouvaient prendre de décision importante en la matière, sans avoir obtenu au préalable l'assentiment du Conseil des Anciens et de certains notables, qui, sous le nom de sages, *sapienti,* leur étaient souvent adjoints, après avoir été élus avec

[1] Elle cessa après la création de la Banque de Saint-Georges.
[2] *Capitolo.*

des formalités très compliquées, exposées tout au long dans les *Regulæ comperarum*. En 1323, on institua les Protecteurs[1], élus par la masse des créanciers de l'État, et pris parmi eux. Ils avaient pour mission spéciale de défendre les droits des intéressés par-devant les différentes juridictions de la commune[2], de procurer la bonne exécution des règlements de finances, et de veiller sur la conduite des employés chargés de les mettre en pratique.

Dès lors, l'organisation financière de la république de Gênes se complique de plus en plus : nous trouvons d'abord des *Visitatori*, sorte d'inspecteurs des finances, au nombre de quatre, ayant pour objet de vérifier le roulement des fonds et de surveiller les comptables communaux. Ils devaient être âgés d'au moins trente ans et posséder au minimum 300 livres génoises. On en prenait deux parmi les nobles, et deux autres parmi les populaires. Le Conseil des Anciens les choisissaient de concert avec l'office *di assegnazione de' mutui*, qui était devenu permanent. Leurs décisions, surtout en matière de police, restaient sans appel.

Les *Crevigeri* ou *Clavigeri*, dont il est fait mention dans les chroniques génoises dès 1122, avaient entre leurs mains les clefs du Trésor public et payaient les employés.

La juridiction en matière financière, qui avait d'abord appartenu aux Consuls, passa pour la plus grande partie à un légiste, nommé *Giudice del Capitolo*. C'était ordinairement un des juges compris dans la suite du Podestat et salariés par lui. Un des visitateurs l'assistait dans ses fonctions, et l'un des notaires attachés à ces fonctionnaires lui servait de greffier. C'était à lui de condamner les débiteurs de la commune, et de poursuivre les détenteurs sans titre des biens de l'État. Les sentences qu'il rendait étaient mises à exécution par le Vicaire. Ce magistrat remplaçait le gouverneur, le capitaine ou le podestat, selon la constitution qui régissait alors la république, en cas d'absence de ceux-ci, et jurait comme eux de maintenir les engagements pris envers les créanciers publics, et de faire observer par chacun les dispositions qui y étaient contenues. Le vicaire devait en outre contraindre au payement les acheteurs de gabelles[3] et faire rentrer les amendes.

[1] *Protettori.*
[2] *Magistrati.*
[3] *Comperisti.*

En dialecte génois, on appelait *Callègues*[1] la vente des impôts et des gabelles, d'où la commune tirait la plus grande partie de ses ressources. Les vingt plus notables fermiers des gabelles[2] choisissaient au scrutin secret un juge des callègues, qui était compétent en cette matière. Ils fixaient eux-mêmes le salaire de ce magistrat et celui de sa suite. Quand ce juge présidait à la vente de quelque impôt, il devait se faire assister des plus considérables parmi les intéressés, qui donnaient leur avis motivé. Plus tard, ces opérations durent s'effectuer en présence du Conseil des Anciens, lequel s'en déchargea bientôt sur une commission de six personnes tirées de son sein, mais dont la présence n'était pas indispensable à la validité du contrat. L'office des callègues avait en outre formé une liste de personnages qui seuls pouvaient cautionner les *comperisti.* Ces cautions étaient comprises sous la dénomination générale de *Sigurtà del Corno,* parce qu'on était tenu de les présenter sitôt après l'encan. A l'office des callègues présidèrent plus tard deux consuls, dont il sera question quand nous traiterons de la Banque de Saint-Georges.

Quant à l'office du sel et aux conditions nécessaires pour être *comperista,* nous ne nous en occuperons point ici, cela nous entraînerait hors des limites que nous nous sommes fixées. Nous renvoyons ceux qui désireraient de plus amples détails sur ces deux points importants, et sur l'histoire générale des finances de la république avant la création de Saint-Georges, au manuscrit des *Regulæ comperarum capituli,* qui se trouve aux archives de Gênes[3].

Malgré tout le désir que nous éprouvons d'être bref, il est pourtant indispensable de dire quelque chose des nombreux registres que remplissaient chaque jour les fonctionnaires dont il vient d'être question, ainsi que leurs greffiers, et d'en désigner au moins les principaux. Les deux plus importants sont, sans contredit, le cartulaire des *Mutui* et celui des *Compere,* dont le premier, comme nous l'avons dit, remonte aux origines de la dette génoise, et le second à 1346 au moins. Dans ces registres étaient

[1] *Calleghe.*
[2] *Compratori.*
[3] Il est bon de dire cependant que chaque *compera* était pourvue de son administration particulière, composée de ses consuls, de ses protecteurs, de son syndic et de ses chanceliers.

insérés *in extenso* tous les contrats de prêt consentis à l'État par les particuliers ou des associations de banque, et les actes de vente de toutes les gabelles, tant anciennes que nouvelles, instituées ou abolies suivant les nécessités publiques. Viennent ensuite : le cartulaire général, sorte de grand livre, où se trouvaient inscrits sur des folios différents tous les créanciers et tous les débiteurs de la commune ; deux cartulaires d'amendes infligées les unes aux étrangers, les autres aux nationaux ; un registre particulier de celles qui étaient prononcées par des podestats et juges des Deux-Rivières, un livre où devaient être couchées par écrit les conditions de la vente des gabelles, et un autre contenant les noms des acheteurs, avec un exposé précis de leur situation sociale. On peut citer en outre le cartulaire des cautions, celui où étaient consignées toutes les *compere*, avec la désignation minutieuse des actions, *Luoghi*, qui composaient chacune d'elles, le nom de leurs possesseurs, les assignations faites sur les revenus publics pour assurer le payement des intérêts et le remboursement total ou partiel. Il ne faut pas oublier non plus le manuel particulier et le cartulaire général de chaque *compra*, où leur valeur spéciale, le nom des intéressés, le débit et le crédit de celle-ci et les mouvements qui s'y produisaient étaient soigneusement détaillés, les registres où étaient notés les remboursements, les livres de quartiers[1] (il y en avait huit), où se trouvaient rangés par quartiers et par ordre alphabétique les noms de tous les créanciers de l'État, afin que chacun pût voir facilement où il en était de son compte et la colonne dont il faisait partie, le cartulaire *dello Dispendio*, correspondant à nos cadastres actuels, etc. etc. Chaque *compera* étant, comme nous l'avons dit, pourvue d'une administration particulière et de registres spéciaux, les greffiers devaient tenir leurs cartulaires au courant, pour qu'à leur sortie de charge ils pussent être examinés utilement par les visitateurs.

Une organisation aussi compliquée que celle dont nous venons d'esquisser les traits les plus saillants avait dû produire une multitude de situations et d'opérations nouvelles, et en même temps des noms propres à les désigner. Or, ces dénominations étant complètement inconnues en dehors de l'État de Gênes, il nous semble indispensable d'en expliquer quelques-unes, les plus

[1] Compagnies.

fréquemment employées au moins; car cet essai, résumé d'un travail plus considérable, n'est destiné qu'à rendre plus intelligibles certaines parties de notre inventaire. Ainsi *Provento* [1] désigne le revenu des gabelles aliénées ou créées en nantissement d'un prêt consenti à l'État. Plus tard, ce terme s'applique également à la rente des actions de Saint-Georges. Différant de notre Code civil, la législation génoise, à cette époque, admettait la prescription de six ans pour le *provento*. Plus tard, elle fut réduite à cinq.

La *Colonna*, qui finit par signifier la créance elle-même et le titre de cette créance, n'était à l'origine que la page du registre où chacun pouvait lire le certificat qui le concernait. Le *Colonnante* était par conséquent le créancier lui-même ou celui qui avait une colonne dans le registre, les cartulaires affectant cette distribution. Chaque page était, du reste, pourvue d'une marge où l'on pouvait faire toutes les annotations nécessaires.

Le *Luogho*, lieu, était, à proprement parler, la place que le *comperista* occupait dans le cartulaire de la *compera*. Plus tard, il se prit pour une action nominale de 100 livres, dont la valeur, comme celle de nos rentes, pouvait hausser ou baisser, suivant la situation plus ou moins florissante de l'État.

Par *Incalegare*, on entendait l'action d'aliéner ou de créer, en vue de l'aliénation, des gabelles qui se vendaient à l'encan pour un temps déterminé, et dont le produit était destiné au service des intérêts et de l'amortissement des emprunts.

Nous ne reviendrons pas sur le mot *compera*, ce terme a été déjà suffisamment expliqué plus haut; nous dirons seulement qu'on en vint à l'employer comme synonyme de *mutuo*, ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on considère que la vente d'une gabelle n'était en fait qu'un prêt sur garanties fait à l'État par un groupe de capitalistes quelconques.

Les intérêts auxquels donnaient lieu ces différents emprunts étaient des plus variés, et dépendaient des circonstances. Généralement, on allait de 4 à 8, et même 10 p. 0/0.

Tel fut, en résumé, et jusqu'au XVe siècle, le système financier adopté par la république de Gênes. Dans leurs besoins d'argent, les Génois recoururent toujours au même procédé : à la vente

[1] Il se prend aussi pour le dividende.

d'impôts d'ancienne et de nouvelle création. On peut penser que cet expédient fut souvent mis en pratique durant les nombreuses guerres civiles qui désolèrent la république au XIVe et au XVe siècle. Aussi les gabelles se multiplièrent; on en institua sur les défunts, sur les esclaves, sur les soieries, sur les velours, etc. etc. Dans le principe, elles durent être momentanées, mais elles finirent par s'éterniser, à cause de la pénurie du Trésor qui ne pouvait jamais se libérer. Les finances, grevées d'une multitude de dettes séparées, contractées à des époques diverses, et produisant des intérêts différents, marchaient à une banqueroute inévitable, lorsque fut créée la Banque de Saint-Georges, la plus puissante institution de crédit de l'Europe au moyen âge. C'est elle qui releva et soutint jusqu'à nos jours le crédit de la république de Gênes.

II. — Création de la Banque de Saint-Georges.

L'évêque de Nebbio, Agostino Giustiniani, a consacré tout un chapitre de sa description de la Corse à exposer les origines de la Banque de Saint-Georges. On rencontre également des détails sur les commencements de cette institution dans l'acte même qui lui a donné naissance et que l'on trouve au folio 471 du *Libro magno* des archives de Saint-Georges. La nature de ce travail ne comportant pas des développements très étendus, nous nous bornerons à rappeler que les finances de l'État allant à leur ruine, les créanciers n'étant pas payés de leurs intérêts et de leur capital, le 22 avril 1407, le Conseil des Anciens, l'office de la monnaie et celui de la provision, se réunirent sous la présidence du maréchal Boucicault afin d'aviser. Le résultat de leurs délibérations fut la création d'une commission tirée de leur sein [1], et chargée de liquider les dettes nombreuses et variées qui grevaient le Trésor, d'en déterminer la rente, d'en revoir les règlements, et de faire en un mot toutes les conversions que, dans leur âme et conscience, ils jugeraient utiles ou nécessaires au soulagement de la république. Ce n'était rien moins, comme on le voit, que l'unification de la dette commune, une opération semblable à celle qui,

[1] C'était la reconstitution de l'*Uffizio di assegnazione de' mutui*, qui avait disparu durant les troubles de cette époque. Il fut dissous après la création de la Banque.

près de quatre siècles plus tard, devait être un titre de gloire pour le conventionnel Chambon. En conséquence, la commission, après avoir débrouillé l'inextricable chaos des innombrables *compere* instituées depuis plus de deux siècles, en liquida la majeure partie, à raison de 100 livres par action[1], rapportant 7 p. o/o d'intérêt. Celles que l'on ne put rembourser furent réunies en une seule sous l'invocation de Saint-Georges, et divisée en de nouvelles actions de 100 livres, donnant également 7 p. o/o d'intérêt. Les anciens privilèges des autres *compere* leur furent conférés. Elles ne furent sujettes à aucun recours ni regrès[2], sinon dans les cas de constitution de dot, de legs ou d'héritage, et l'on ne pouvait les séquestrer ou les hypothéquer qu'en cette occasion. Enfin on institua une réserve de caisse, et, sous le nom de *Code di redenzione* ou *Moltiplico,* on perfectionna l'amortissement. Après avoir terminé ce grand travail, et avant de se dissoudre, la commission, aidée d'un certain nombre de notables, et puisant largement dans les règlements des *compere* antérieures, en choisit les meilleurs éléments, et créa presque tout d'une pièce la constitution de la Banque de Saint-Georges, sur laquelle nous allons nous étendre quelque peu.

III. — Organisation de la Banque de Saint-Georges.

La Banque de Saint-Georges, qui sauva l'État en plus d'une circonstance, et lui permit de soutenir sans trop de désavantage des guerres longues et désastreuses, n'était autre chose qu'un grand institut national, administré par les intéressés et leurs représentants directs, fondé sur le développement des industries génoises et vivant du produit des gabelles et des douanes, dont l'augmentation ou la diminution coïncidait avec la misère ou la prospérité publique. Elle avait une organisation très compliquée, sur laquelle on pourrait écrire des volumes. On conçoit que nous nous limiterons à l'indispensable.

La source de la toute-puissance et la tête de l'institution étaient le conseil général, représentant la masse des actionnaires. Il était composé de quatre cent quatre-vingts membres, élus par tous les

[1] *Luogo.*
[2] *Recursus et regressus.*

intéressés, et restait un an en fonctions. Au bout de ce temps, on le renouvelait moitié par le sort et moitié par l'élection directe au scrutin secret. Ses membres avaient seuls le droit d'édicter ou de changer les règlements de Saint-Georges, et de délibérer sur les demandes d'emprunt formulées par les agents de la république ou des souverains qui en avaient momentanément le gouvernement. Le pouvoir dont ils étaient l'origine se déléguait à sept offices ou bureaux, dont cinq étaient qualifiés de supérieurs et deux d'inférieurs[1]. Le premier de ces offices était celui des trente-deux électeurs. On les choisissait parmi les membres du conseil général, voire même en dehors, pourvu que ce fût parmi les actionnaires de Saint-Georges. Chaque élu devait accepter la charge qui lui était offerte, sous peine d'une amende de cent écus d'or, à moins d'être excusé par les Protecteurs eux-mêmes, et encore fallait-il pour cela sept votes favorables sur les huit dont se composait ce bureau. Les trente-deux électeurs juraient entre les mains du syndic de Saint-Georges d'observer les règlements, et de ne participer en aucune manière, pendant tout le temps de leurs pouvoirs qui était d'un an, aux opérations de l'office du sel ou des autres gabelles gouvernées par la Banque. C'était, en somme, une députation du grand conseil, plus sous la main, plus facile à convoquer que le conseil lui-même, et dont la mission spéciale était l'élection des protecteurs, une intervention plus ou moins directe dans le choix des autres officiers, et une surveillance générale de la marche des affaires durant toute l'année de ses fonctions.

Dans les protecteurs résidait le pouvoir exécutif de Saint-Georges. Élus pour un an par les trente-deux électeurs, ils étaient au nombre de huit, dont six âgés de plus de trente ans, et deux de plus de vingt-cinq. Leur intérêt dans la Banque devait se monter à plus de cent actions libres et aliénables. Leurs fonctious étaient entourées d'une haute considération. On les traitait d'Illustrissimes, et tout autre emploi public était incompatible avec leur charge. Le bureau lui-même avait nom de Magnifique office. Aucun des protecteurs ne pouvait être parent des trente-deux électeurs, du syndic ou des chanceliers des gabelles exploitées par la Banque. Le plus âgé de ces magistrats portait le titre de Prieur, et prési-

[1] Il en fut ainsi à l'origine, mais dans la suite, le nombre des offices fut considérablement augmenté.

dait le conseil général, où il avait droit d'initiative, c'est-à-dire qu'il pouvait attirer l'attention de ses collègues sur les sujets qui lui semblaient les importants. Il veillait en outre au Trésor, assistait à l'ouverture des caisses (appelées *sacristie*), lorsqu'elles étaient l'objet de vérifications ordinaires ou extraordinaires. L'une des trois clefs qui les ouvraient était toujours entre ses mains. Il devait également apposer son visa à tous les mandats de payement.

L'office ou bureau des protecteurs était divisé en trois sections, dites *della Scrittura*, *del Mattino* et *del Criminale*. Les députés *della scrittura* surveillaient l'encaisse, les registres du trésorier général et les employés en dépendant. Les députés *del Mattino* s'occupaient de vendre les gabelles, et avaient la haute main sur ceux qui étaient chargés de les percevoir. Les députés *al Criminale*, poursuivaient les fraudes, veillaient à la propreté des locaux, assistaient aux procès et aux ventes ordinaires, procuraient la capture des délinquants, etc. etc. Ils étaient deux par section. En dehors de ces attributions spéciales, le magnifique office avait le droit de convoquer le conseil général, il administrait les provinces soumises à l'autorité de Saint-Georges, dirigeait les guerres déclarées sur l'avis du grand conseil, faisait rentrer les tributs et négociait avec les nations étrangères.

Office des Provéditeurs ou *del Precedente*. On donnait ce nom à une commission de quatre protecteurs sortis d'emploi, et choisis par les trente-deux électeurs. Elle fut d'abord chargée de faire rentrer les payements arriérés de l'année précédente et donner des sûretés à cet effet. C'est pourquoi on l'appelait *del Precedente*. Les deux membres les plus âgés de cet office s'occupaient en outre de l'administration de la gabelle dite des *Caratti* [1] et de faire exécuter les règlements des douanes, dont ils avaient sous la main tout le personnel. Les deux plus jeunes provéditeurs surveillaient à tour de rôle le déchargement des marchandises sur les quais et leur transport dans les bâtiments de la douane. Plus tard, comme on reconnut qu'ils avaient trop à faire, la charge de faire payer les arriérés de l'année précédente fut transmise aux procureurs, dont nous parlons ci-après.

Les Procureurs, au nombre de huit, étaient élus par les protecteurs, réunis à cet effet aux provéditeurs et aux membres de l'of-

[1] Impôt sur le fret.

fice de l'an 44. Six d'entre eux devaient avoir au moins trente ans, deux pouvaient être âgés de vingt-cinq ans seulement. La possession d'au moins quarante actions libres de la Banque était indispensablé pour être promu à cet emploi. En étaient exclus de droit les débiteurs de Saint-Georges et les gabelous[1] qui n'avaient point encore réglé leurs comptes. Les procureurs s'occupaient spécialement de la tenue des cartulaires et des litiges auxquels ils pouvaient donner lieu. Comme en ces sortes d'affaires la nouvelle législation génoise admettait la prescription de cinq ans et un mois, ces officiers étaient tenus, au bout de ce délai, de faire arrêter les débiteurs et séquestrer leurs effets. Ils devaient également faire rentrer les arriérés de l'année précédente, tenir leur cartulaire au courant, et le passer, dans le mois suivant les cinq ans, à l'office de 1444. S'il restait encore quelque chose à retirer, c'était aux membres de cet office à l'exiger.

L'office de 1444, ainsi nommé de l'année où il fut institué, était formé de huit personnes, réunissant les mêmes conditions que les procureurs. Ils étaient élus par l'assemblée des protecteurs, des procureurs et des provéditeurs, auxquels on ajoutait parfois les membres de l'office du sel, lorsque le nombre légal des électeurs n'était pas au complet. C'était la mission spéciale des membres de ce bureau de terminer toutes les affaires qui n'avaient point été réglées par les autres magistrats. Ils devaient en tenir un registre particulier, dit cartulaire de l'office de 1444. Cet office administrait en outre les immeubles et revenus de la Banque, et s'occupait de la capitalisation des intérêts[2] de toutes les actions de Saint-Georges qui avaient reçu cette destination, soit par décision gouvernementale, soit par décision privée, alors que cette opération était négligée par ceux qui en avaient été chargés. Le bureau de l'an 44 jugeait sans forme de procédure, et ses sentences restaient sans appel.

L'office du sel était composé de huit membres, réunissant les mêmes conditions que précédemment et élus par les mêmes personnages. Toutefois l'élection présentait un caractère particulier. Chaque électeur jurait sur les Évangiles qu'il donnerait un vote négatif à qui se serait fait recommander à lui. L'office du sel avait l'administration de la gabelle et du commerce du sel. Il achetait

[1] *Gabelloti.*
[2] *Moltiplico.*

et vendait cette denrée suivant les formes établies par les règlements.

Les syndicateurs et conservateurs de la Banque étaient au nombre de quatre, élus comme précédemment. Ils devaient posséder quarante actions libres de Saint-Georges, et, en outre, cent autres pas trop chargées. Deux d'entre eux devaient être majeurs de vingt-cinq ans, les deux autres de vingt-deux. Leur office consistait à procurer de toutes manières l'exécution des lois et règlements de Saint-Georges, et à surveiller tout le personnel de la Banque, à commencer par les protecteurs eux-mêmes. Ils pouvaient infliger des peines, le plus souvent arbitraires, et prononcer sur les réclamations de tous les employés. C'étaient, comme on le voit, de véritables magistrats de police.

A la suite des emplois supérieurs venaient les emplois subalternes, dont les principaux étaient les suivants :

Les reviseurs et consuls des callègues. Ces officiers, au nombre de quatre et choisis par les protecteurs, devaient posséder chacun au moins dix actions libres de Saint-Georges. Deux d'entre eux devaient avoir plus de vingt-cinq ans, les deux autres au moins vingt-deux. Ils assistaient à la vente des gabelles et remplaçaient en cas d'absence les députés *del Mattino*.

Les consulteurs de Saint-Georges. Deux docteurs de collège, choisis également par les protecteurs et élus pour un an, conseillaient la Banque dans les procès qu'elle avait à soutenir, et défendaient ses intérêts. Ils recevaient aussi le nom de *Savii*. Leur honoraire annuel était de 25 livres.

L'avocat de la Banque. C'était un jurisconsulte payé 300 livres par an qui remplissait l'office de procureur fiscal par-devant les protecteurs députés au criminel. Il était également à la nomination des protecteurs.

Le syndic de Saint-Georges était un personnage fort important, ayant toujours pris ses degrés dans le notariat, et choisi par les protecteurs. Il restait en charge de cinq à huit ans, mais il devait être confirmé chaque année au mois de décembre; sinon, il était écarté de plein droit, et l'on procédait à la nomination d'un autre. Ce fonctionnaire jouissait de grandes immunités. Il était d'abord exempt des gabelles, avantage considérable dans un temps où des personnages de toutes les classes, même des gens appartenant à la première noblesse, venaient faire déclaration d'indigence



par-devant le Conseil des Anciens pour échapper au payement des impôts. Le syndic de Saint-Georges avait des appointements fixes de 1,775 livres, plus un casuel qu'il percevait en conformité d'un tarif spécial. Ses attributions étaient fort nombreuses, et il ne manquait pas d'occupation. Son devoir était tout d'abord d'assister à toutes les séances des offices supérieurs de la Banque, afin d'y procurer l'avantage de celle-ci, tant comme défendeur que comme demandeur. Tous les registres des contrats et privilèges de Saint-Georges [1] étaient sous sa garde, ainsi qu'une des trois clefs du Trésor. C'était une manière de procureur général près la Cour des comptes. Il remplissait également le rôle de contrôleur général des gabelles exploitées par la Banque, qui d'ailleurs avaient toutes leurs consuls, leurs syndics, leurs greffiers et leurs trésoriers particuliers. Enfin il s'inquiétait aussi de la bonne exécution des règlements édictés par le grand Conseil et les protecteurs.

Les chanceliers de Saint-Georges. Ceux-ci, au nombre de deux, étaient choisis par les protecteurs parmi les notaires de collège. Ils restaient en charge, comme le syndic, de cinq à huit ans, mais ils étaient également comme lui soumis à la confirmation annuelle. Leur traitement fixe se montait à 1,275 livres par an, sans compter le casuel réglé par un tarif particulier. Ils jouissaient aussi de l'exemption des gabelles. Leurs fonctions étaient multiples. Ils servaient de secrétaires lorsque le conseil général s'assemblait, présentaient aux protecteurs les listes d'éligibles, veillaient à ce que les candidats réunissent les conditions voulues, dressaient procès-verbal de l'élection des magistrats, de la vente des gabelles, etc. etc. Ils devaient assister aux séances de tous les offices, rédiger la substance de toutes les séances, rappeler les règlements à tous les officiers, et, en outre, ils avaient directement ou indirectement la main dans toutes les affaires qui se brassaient à la Banque. Leur influence était énorme, et leur conscience souvent tentée par ceux qui avaient soit une faveur, soit une grâce à demander aux Illustrissimes protecteurs. Enfin, pour terminer, nous rappellerons que la plupart des offices ci-dessus mentionnés avaient aussi leurs chanceliers, leurs trésoriers et leurs syndics particuliers [2].

[1] *Libri contractuum.*

[2] Toutes les charges de la Banque duraient un an, à l'exception de celles du syndic et des chanceliers.

Telle était, en quelques lignes, l'organisation intérieure de la Banque de Saint-Georges. Il nous reste maintenant à parler des registres et de la façon dont y était tenue la comptabilité; nous devrons de plus expliquer certaines des opérations auxquelles elle se livrait, et dont la nature a besoin d'être clairement précisée. Il y aurait en outre à faire une étude intéressante sur la manière dont cette institution gouvernait les pays qui lui avaient été confiés par la république, sur l'esprit de ce gouvernement et le choix des agents qu'elle y employait; mais cet essai ayant la destination spéciale que nous avons déjà annoncée, il nous paraît nécessaire de l'abréger autant que possible. En conséquence, nous nous bornerons à envisager la Banque comme institution de crédit, ce qui constitue son essence, et non comme institut de gouvernement, ce qui dans son histoire n'a d'ailleurs jamais été qu'un accident. Saint-Georges, en effet, a perdu Caffa quelques années seulement après que l'administration des colonies de la mer Noire lui eût été cédée par l'État, et restitué la Corse en 1562, un peu plus d'un siècle après en avoir assumé le gouvernement. Cela pourrait du reste faire l'objet d'un travail spécial.

IV. — Des registres.

La Banque de Saint-Georges, qui était en relations de commerce avec tous les peuples de la Méditerranée, qui possédait une grande île, des colonies sur la mer Noire et des forteresses dans la rivière de Levant, devait nécessairement tenir une comptabilité très compliquée. Les nombreux rouages de sa constitution nécessitaient un grand luxe d'archives et de procès-verbaux. Le dépôt de la douane, qui, tout en contenant plus de trente-six mille liasses et d'innombrables registres, offre cependant des lacunes déplorables, en est encore une preuve. C'est pourquoi nous jugeons opportun de donner quelques renseignements sur les différents cartulaires et livres de procès-verbaux que rédigeaient les employés de la Banque. La plus grande partie des registres de l'ancienne administration furent conservés, et l'on en ouvrit encore de nouveaux. L'office des protecteurs en avait à lui seul quatorze. En voici les principaux : ce sont tout d'abord les neuf cartulaires des Colonnes, dont huit correspondaient aux quartiers de la ville de Gênes, et le neuvième était réservé aux gens des Ri-

vières et aux étrangers. Chaque actionnaire y avait sa page distincte et séparée, où l'on désignait en détail le nombre de lieux qu'il possédait et leur qualité (savoir, s'ils étaient libres ou hypothéqués, aliénables ou inaliénables); en marge, on inscrivait le payement des intérêts, la délivrance des *paghe*, opération sur laquelle nous aurons à revenir tout à l'heure, la vente ou le transport à un autre propriétaire, en somme toutes les mutations auxquelles pouvaient donner lieu les circonstances et les vicissitudes de la fortune de leurs titulaires. Il suffisait de donner un ordre verbal, en personne ou par procureur, aux notaires qui détenaient ces cartulaires, pour que le payement fût ordonnancé ou que la mutation s'effectuât sans frais et sans difficulté. Sur un livre journal ou manuel, les écrivains attachés à ce service mentionnaient soigneusement ces payements et ces mutations, dont l'extrait était ensuite porté en marge du cartulaire. Comme on le voit, les cartulaires des Colonnes n'étaient rien moins que la fusion des deux anciens registres des *Mutui* et des *Compagnie*. On appelait cartulaire des *Paghe* celui où les *paghe* étaient transcrites, cartulaire du *Moltiplico* celui qui était consacré à cette opération.

Un autre volume était intitulé cartulaire *de Numerato*. C'était le répertoire général de toutes les sommes versées en numéraire par les débiteurs de la Banque, ou par les caissiers des diverses gabelles qui en dépendaient. Le trésorier faisait dresser un manuel spécial de tous les versements, et on les transcrivait ensuite sur le grand registre, confié d'ailleurs au soin d'un notaire gradué, ainsi qu'il était d'usage à Gênes. Cet argent était destiné avant tout à servir la rente des actions; pour les autres dépenses, il fallait un mandat particulier. Il y avait aussi le cartulaire *Computorum*, qui contenait l'énumération par ordre chronologique de tous les prêts faits par la Banque à l'État, et des sûretés que celui-ci avait fournies.

Le cartulaire *della Segreta*, qu'on devait renouveler chaque année, réunissait les noms de tous les débiteurs et de tous les créanciers de Saint-Georges mentionnés dans le cartulaire des Colonnes, avec adjonction de renseignements sur leur fortune et leur situation sociale. Lors de la division des intérêts et des dividendes ou *proventi*, on devait confronter ce registre avec ceux des Colonnes.

Le *Libro dello Speso* fournissait l'indication de toutes les cau-

tions, ainsi que les informations nécessaires sur ceux qui les avaient données.

On remarquait encore le *Libro de' restanti*, où étaient insérées les pièces concernant toutes les affaires dont les protecteurs n'avaient pu décider durant leur année de charge, et que l'on passait alors à l'office de 1444; les deux livres dits *del Criminale*, dans le premier desquels étaient couchés par écrit toutes les sentences des protecteurs et tous les décrets de suspension d'office, soit temporaires, soit à perpétuité; dans le second, on trouvait le nom de tous ceux qui avaient été condamnés par les tribunaux de Saint-Georges à une peine pécuniaire ou corporelle [1]; le *Libro dello Specchio* ou *Malorum administratorum.* C'est là qu'on inscrivait tous ceux qui pour une raison quelconque, incapacité ou inconduite, avaient été déclarés inhabiles à recevoir des honneurs ou un emploi à la Banque. Ceux qui étaient atteints de cette flétrissure, et c'étaient en général des administrateurs qui avaient prévariqué, ne pouvaient plus avoir avec Saint-Georges aucune relation; il leur était même défendu d'en affermer les gabelles. En outre, chaque office ou bureau était pourvu d'un registre spécial où l'on recueillait les procès-verbaux des séances qu'il tenait. C'est ainsi qu'il y avait les *Diversorum* pour les protecteurs, les registres du conseil général, ceux des trente-deux électeurs, le *Verbale dell'ufficiatura,* etc. etc. A quoi il faut ajouter que chacune des gabelles cédées à la Banque continuait ses livres de comptes particuliers, comme précédemment, et que leur administration avait des recueils de procès-verbaux qui leur étaient propres. Enfin nous n'avons pas parlé, et pour cause, des innombrables volumes de comptabilité où l'on inscrivait les recettes et dépenses des provinces soumises à l'autorité de Saint-Georges.

Telle est la liste abrégée des nombreux registres tenus par le personnel de la Banque. Ils offriraient un ensemble de documents les plus précieux, s'ils étaient au complet. Malheureusement on doit constater de fâcheuses lacunes dans plusieurs séries. Elles proviennent certainement, en grande partie, du bombardement de Gênes sous Louis XIV, et des dilapidations auxquelles les archives de cette ville ont été en proie durant les troubles de la Révolution française et les grandes guerres du premier Empire.

[1] Avec l'extrait des jugements.

V. — Des trois trésors de Saint-Georges.

On appelait *Sacristie* les trésors de la Banque de Saint-Georges. Il y en avait trois : l'une, dite *Sacristia vecchia*, où l'on déposait dans deux compartiments séparés les écus d'or et d'argent, que l'on extrayait aussi séparément, et seulement en présence du prieur des protecteurs. Celui-ci devait assister aux vérifications ordinaires et extraordinaires des trois caisses. C'était là qu'était enfouie la réserve destinée à parer aux cas imprévus, à suppléer le manque de numéraire, et à soutenir le cours des actions de Saint-Georges. La seconde, nommée *Sacristia nuova,* recevait les pièces de 8 réaux, équivalentes aux écus d'Espagne, qu'y déposaient les particuliers. La valeur en était estimée d'après la *Grida,* et restituée de même. Les pièces de 8 réaux ne devinrent communes à Gênes qu'à partir du xvi[e] siècle, alors que l'Espagne parvint à établir sa suprématie en cette ville, comme dans tout le reste de l'Italie. Enfin, une troisième sacristie constituait ce que l'on pourrait appeler le trésor courant. C'était là qu'on gardait les sommes strictement nécessaires aux dépenses de chaque jour. Chacun de ces trésors s'ouvrait au moyen de trois clefs, dont l'une était sous la garde du prieur des protecteurs, l'autre sous celle du syndic de Saint-Georges, et la troisième entre les mains des trésoriers.

VI. — De la Grida et des monnaies.

Tous les six mois, la république, par des proclamations appelées *Gride,* établissait le cours légal du numéraire, et principalement de l'écu d'argent. Cette monnaie à cours légal s'appelait la *Moneta di Banco.* Mais lorsque, par suite d'un agiotage très fréquent, même au moyen âge, dans les villes commerçantes, ou pour toute autre cause, le cours légal était distancé, elle devenait alors *Moneta fuori Banco,* c'est-à-dire la monnaie en dehors du cours, ce que dans les titres on abrégeait de la manière suivante : *Moneta F. B.* Ainsi par exemple : en 1741, l'écu d'argent avait un cours légal de 7 livres 12 sous; mais, dans les transactions privées, la valeur s'en élevait jusqu'à 9 livres 10 sous. C'était de la monnaie « F. B. », et l'agio montait d'ordinaire jusqu'à 25 p. o/o. Lorsqu'il allait à 15 p. o/o seulement, c'était alors de la *Moneta di permesso.* On conçoit du reste que la rareté du numé-

raire et les crises commerciales pouvaient à chaque instant faire varier la valeur de l'argent. C'est ainsi qu'en 1797 l'écu génois valut jusqu'à 26 livres $\frac{3}{4}$, et il monta plus haut encore durant le terrible siège soutenu par Masséna. La Banque de Saint-Georges, bien qu'elle reçût toutes les monnaies de l'univers et en fît l'objet de ses spéculations, usait le plus souvent dans ses transactions de celles de la république. A partir du XVI[e] siècle, les ducats d'or et l'écu génois furent les unités monétaires qu'elle préféra. Cette pièce, dans l'origine, équivalait, comme nous l'avons dit, à 8 réaux d'Espagne.

VII. — Des actions de Saint-Georges et de leur intérêt.

D'après ce qui précède, on peut voir que le magnifique office n'était pas dans l'origine destiné à faire des opérations de Banque avec les particuliers. C'était une institution de crédit indépendante de l'État, mais dont l'obligation spéciale était de lui venir en aide. Le nom de *Banco, Banca,* venait soit du pouvoir judiciaire que lui avait accordé la république, soit de ce que les payements qu'il avait à faire s'effectuaient, comme aujourd'hui, sur un banc ou comptoir. C'en était là, je crois, la véritable origine. En un mot, il était permis à Saint-Georges de spéculer ou de commercer pour son propre compte, mais il lui était défendu d'escompter les valeurs commerciales. Ce fut en 1673 seulement, et sur la demande générale, que l'État lui permit d'instituer un comptoir d'escompte, jouissant d'ailleurs des mêmes privilèges que la Banque primitive. Le succès fut tel, qu'il fallut bientôt créer trois succursales.

Nous avons déjà dit qu'en principe l'action (le *lieu*) de Saint-Georges avait une valeur nominale de 100 livres, et il en fut ainsi durant toute l'existence de la Banque; mais, comme on le pense bien, cette valeur monta ou baissa suivant la marche des affaires. En 1621, on achetait les actions de Saint-Georges à 278 livres génoises; on les offrait pour 4 écus en 1800. L'intérêt suivit la même progression. De 7 p. o/o à l'origine, en y comprenant 1 p. o/o de frais d'administration, il descendit à 1 livre 11 sous dans les premières années du XIX[e] siècle.

VIII. — Des paghe.

Parmi les spéculations auxquelles on se livrait à Saint-Georges, il en est qui étaient particulières à cette institution, et sur lesquelles il nous paraît nécessaire d'entrer dans quelques détails. En 1456, la Banque, à qui la république venait de céder Caffa et les colonies de la mer Noire, eut à les défendre contre les Turcs conduits par leur sultan Mahomet II. L'issue de cette guerre fut désastreuse, et les fortes dépenses qui s'ensuivirent mirent le magnifique office en de cruels embarras. L'intérêt des actions, de 7 livres, fut réduit à 1 florin, et encore y eut-il impossibilité de les payer. Une bonne partie d'entre elles appartenant à des maisons religieuses, et l'Église étant du reste, suivant les idées du temps, compétente en matière d'intérêts, on s'adressa au pape Calixte III, qui non seulement accorda l'autorisation de retarder le service de la rente échue durant trois ans, mais encore permit de la céder au-dessous du cours et contre de l'argent comptant. Telle fut l'origine des *paghe,* pour lesquelles on créa un office et des cartulaires spéciaux. En 1479, Sixte IV élargit cette autorisation, et décida que les arriérés de 1456 seraient constitués en dette définitive. Depuis lors, l'opération fut habituelle et se renouvela fréquemment. Ainsi donc, la quatrième année, on soldait le compte de la première des trois années arriérées; ce compte était ensuite passé au cartulaire *de Numerato,* afin que le notaire conservateur pût délivrer les ordres de payement nécessaires. Ces ordres s'appelaient *Biglietti di Cartulario.* La cinquième année, on réglait les intérêts de la seconde année arriérée, et ainsi de suite. Mais dès que la Banque avait annoncé qu'elle était en mesure, la spéculation commençait.

Les possesseurs d'actions, le plus souvent les banquiers de Gênes, ou les agioteurs qui les avaient acquises au rabais des titulaires eux-mêmes, accouraient au palais de Saint-Georges, et obtenaient les billets de cartulaire moyennant un rabais de 4, 5 et même 6 sous par livre, et la Banque profitait notablement de cette réduction. Les fermiers des gabelles surtout, qui devaient solder leur prix d'achat avec les *paghe* de l'année, c'est-à-dire avec celles qui échéaient dans l'année où ils étaient obligés de se libérer, les acquéraient le jour même où l'on en avait annoncé le payement; car, s'ils avaient attendu le jour de l'échéance, ils au-

raient payé 20 sous ce qu'on leur abandonnait pour 15 ou 16. Cette échéance des payes s'appelait la *scusa*.

Nous ne savons si cette manière d'agir serait fort goûtée de nos rentiers modernes, mais elle eut à cette époque beaucoup de succès. Aussi la Banque, trouvant l'opération lucrative, résolut-elle de l'étendre aux capitaux qu'elle avança aux actionnaires ou mobilisa en leur faveur, dans la proportion des trois quarts pour chaque action. Ici nous laissons la parole à un chroniqueur contemporain : « (Il Banco) consentiva che tutti i creditori di luoghi liberi « potessero obligare la loro participazione co' suoi proventi per una « quantità di lire di paghe per ogni luogho, ragguagliata in modo, « che in caso di diminuzione del prezzo de' luoghi, l'ufficio non « potesse, vendendoli, rimanere a lo scoperto del suo credito. « A questo fine, ogni anno, l'ufficio dichiarava egli il prezzo a cui « voleva ed intendeva potessero obligarsi i luoghi, che d'ordinario, « era il quarto meno della valuta effettiva in corso dei luoghi che « si volevano obligare. Per esempio, se il prezzo fosse stato di « lire 200 per luogho, allora il luogho poteva essere obligato per « lire 175 di paghe, le quali chiamavansi paghe d'obligo, e si « facevano nel modo seguente : ogni proprietario o creditore di « luoghi non vincolati faceva scrivere sotto la sua colonna, che « egli obligava all'uffizio paghe *ad vendendum et percipiendum*, « cioè con la facoltà di vendere e di esigere quella porzione di luo- « ghi, che al ragguaglio del valore stabilito, avrebbe importato la « quantità di paghe che si dovevano dare per cauzione della somma « che l'uffizio anticipava, le quali s'intendevano alla scadenza delle « paghe. L'obligo però non era limitato che ai soli proventi, ma « anco ai stessi luoghi, ed a le persone e i beni di tutti di chi li « obligava, senza esaminare se fosse o no facoltoso. Stipulato l'o- « bligo, l'uffizio pagava a le persone che aveano obligate le paghe, « la somma stabilita, mediante la deduzione di mezzo denaro per « lira al mese, corrispondente ad un mezzo per cento all'anno. Era « però in facoltà dei debitori di restituire quandocumque la « somma ricevuta. »

Ces *paghe* donnaient encore lieu à une multitude d'autres opérations qu'il serait trop long d'énumérer. Bien qu'il semble le contraire, c'était l'opinion commune à Gênes que la livre de payes équivalait à une livre *de Numerato*, c'est-à-dire à la livre en argent comptant.

IX. — Du moltiplico.

La vente et la création de nouvelles gabelles étant devenues une opération ruineuse pour la république, et entourée de trop nombreuses formalités, car à chaque fois que le fait se reproduisait, il fallait une délibération du conseil majeur de la commune et du conseil général de Saint-Georges, on inventa, pour racheter celles qui avaient déjà été aliénées, le *Code di redenzione* ou le *Moltiplico*, qui contenaient en germe l'amortissement. L'opération *Moltiplico* consistait à laisser entre les mains du magnifique office une partie de l'argent qu'on s'était procuré par la vente des gabelles. Celui-ci capitalisait les intérêts jusqu'à concurrence de la dette, et la gabelle aliénée pouvait être ainsi rachetée. Si donc l'on estimait qu'un impôt devait rapporter 100,000 livres et donner lieu à la formation de 1,300 actions de Saint-Georges, on en confiait 300 à l'office de 1444, qui était chargé de les *multiplier* jusqu'à l'extinction de la gabelle. Malheureusement, l'État ayant souvent besoin d'argent, il se faisait autoriser à prendre une partie des fonds d'amortissement, ce qui retardait d'autant sa libération.

Les particuliers imitèrent bientôt cette institution, et plusieurs d'entre eux, en déposant de petites sommes, relativement, parvinrent à fonder la plus grande partie des établissements de bienfaisance qui honorent aujourd'hui la ville de Gênes [1]. Il est vrai que la commune, souvent aux abois, ne se faisait pas scrupule de mettre la main sur l'argent destiné aux œuvres pies. Elle n'y arrivait pas sans peine toutefois, et, même après l'avis favorable du Sénat, elle devait obtenir le consentement des protecteurs, qui auparavant étaient tenus d'écouter les objections des intéressés. Ces objections étaient inscrites tout au long dans un cartulaire intitulé : « Registre des oppositions ».

C'était, comme nous l'avons dit, l'office de 1444 qui avait mission de surveiller la *multiplication* des sommes destinées à l'abolition des gabelles aliénées par l'État. Quant aux *Moltiplichi* fondés par les particuliers, cet office ne s'en inquiétait qu'au cas où les exécuteurs testamentaires désignés par les bienfaiteurs négligeaient de s'en occuper eux-mêmes, ou en étaient empêchés par

[1] Ex : *l'hospice de Pammatone, l'albergo dei Poveri, etc.*

quelque cause légitime. On prétend que c'est de cette institution de la Banque que Corvetto a tiré l'idée de cette caisse d'amortissement qui plus tard, et sous le ministère du baron Louis, rétablit nos finances obérées par les désastres de l'Empire.

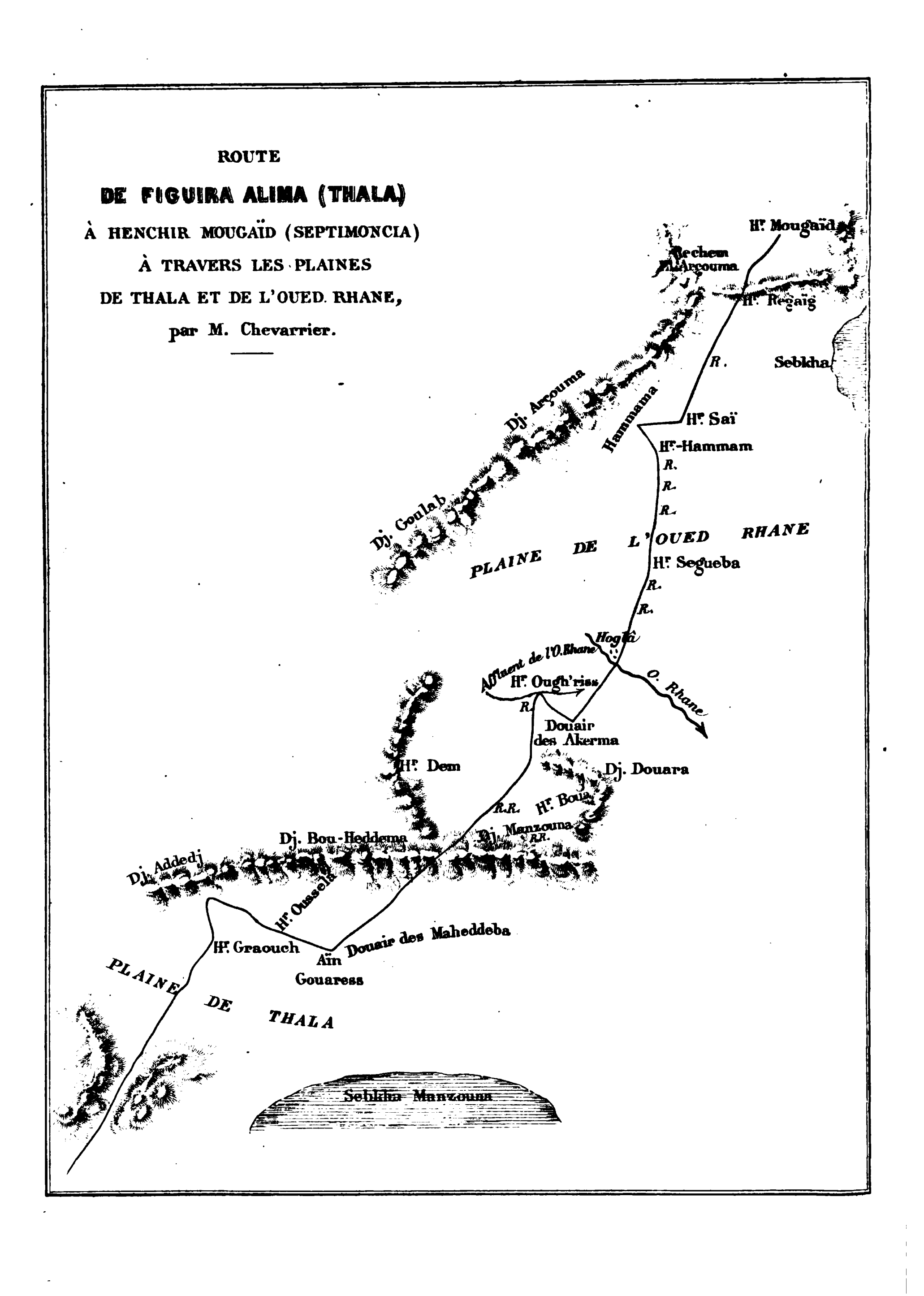
La Banque de Saint-Georges prit fin en 1796 avec la vieille république. La liquidation commença sous Napoléon Ier, et, après de nombreuses vicissitudes, elle fut définitivement terminée sous le règne de Charles-Albert. Son souvenir n'est point éteint pourtant, et l'on voit encore de braves gens venir réclamer aux archives le payement d'actions depuis longtemps périmées.

Telle fut la Banque de Saint-Georges, un bel exemple des avantages que produisent le *self-government* et la vigoureuse initiative de citoyens élevés dans l'amour du travail et de la liberté. Elle prospéra sans ingérence gouvernementale. C'était la Banque qui soutenait l'État, et non point l'État qui soutenait la Banque. Jamais le patriotisme de ses actionnaires ne fit défaut; aucun sacrifice ne leur coûtait quand il s'agissait de sauver la patrie; à travers la douloureuse succession de guerres civiles et de conquêtes étrangères qui désolèrent la république, les protecteurs gouvernèrent avec prudence et fermeté les intérêts de leurs commettants, conservèrent intact l'honneur financier, et firent partout et toujours face à leurs engagements. Qui pouvait, à cette époque, en dire autant parmi les souverains de l'Italie et ceux de l'Europe occidentale? Pour n'en citer qu'un exemple entre mille, n'est-ce point l'insolvabilité de l'Angleterre qui ruina les grands banquiers florentins? Il est vrai que Saint-Georges n'aimait guère à placer au dehors. C'était une maxime du conseil général qu'il ne fallait jamais prêter aux puissances voisines, à moins que, par suite d'une de ces révolutions si fréquentes à Gênes au XVe et au XVIe siècle, on ne fût tout à fait sous leur main. Et encore dans ce cas extrême prenait-on ses garanties. Une seule fois, et sur la recommandation de l'État, la Banque dérogea à ce principe salutaire. Mal lui en prit, Catherine de Médicis ne restitua jamais la somme importante qu'elle obtint du magnifique office pour combattre les protestants. C'est Cibo Recco qui nous rapporte ce fait, en le faisant suivre des plus curieuses observations. Après avoir été pendant plus d'un siècle puissance territoriale, la Banque de Saint-Georges redevint ce qu'elle était à l'origine, un simple ins-

titut financier. Elle ne perdit point pour autant son prestige, et resta ce qu'elle était, une sorte de Compagnie des Indes pour la richesse et la puissance, avec la fidélité aux engagements et la moralité en plus.

FRANCIS MOLARD.

Château de la Croix, 8 novembre 1878.


ROUTE
DE FIGUIRA ALIMA (THALA)
À HENCHIR MOUGAÏD (SEPTIMONCIA)
À TRAVERS LES PLAINES
DE THALA ET DE L'OUED RHANE,
par M. Chevarrier.
Hr. Mougaïd
Hr. Regaïg
Sebkha
R.
Dj. Arγouma
Hammama
Hr. Saï
Hr.-Hammam
R.
R.
R.
Dj. Goulab
PLAINE DE L'OUED RHANE
Hr. Segueba
R.
R.
Hogla
Affluent de l'O. Rhane
Hr. Ough'riss
O. Rhane
R.
Douair
des Akerma
Hr. Dem
Dj. Douara
R.R.
Dj. Bou-Heddema
Dj. Addedj
Hr. Oussela
Douair des Maheddeba
Hr. Graouch
Aïn
Gouaress
PLAINE DE THALA
Sebkha Manzouna

VOYAGE

DE

FIGUIRA ALIMA (THALA) À HENCHIR-MOUGAÏD

À TRAVERS

LES PLAINES DE THALA ET DE L'OUED RHANE,

PAR M. CHEVARRIER,

VICE-CONSUL DE FRANCE À GABÈS.

Après avoir traversé les ruines de Thala, nous suivîmes pendant quelques instants l'étroit défilé qui sépare les montagnes des Aya Haïcha de celles des O. si Mansour, et après avoir franchi le lit très encaissé en cet endroit de l'Oued Ksob et côtoyé l'aqueduc dont j'ai parlé plus haut, nous pénétrâmes dans une petite plaine carrée, de deux kilomètres environ, entourée de montagnes sur trois côtés; après vingt minutes de marche, nous arrivâmes au quatrième côté, qui forme une sorte de terrasse au bas de laquelle se déroule la plaine boisée de Thala. Cette plaine est bornée, au Nord, par le Djebel Bou-Heddema, au Sud par les Djebel Aya Haïcha et O. si Mansour, à l'Ouest par les montagnes qui la séparent du Guettar et de Gafsa et qui s'appellent, je crois, El Sekkat, au Nord-Est par les derniers contreforts du Manzouna, et enfin à l'Est aucune ligne appréciable ne borne la vue. On croirait voir une plaine bien unie, et cependant, lorsque par cette voie on se rend à la mer, près du petit port de la Sgh'rira, on est surpris des nombreux accidents de terrain qui mouvementent le sol.

Les arbres, dont cette plaine de Thala est couverte, sont des acacias gommifères, qui ont été étudiés et décrits, il y a quelques années, par un voyageur naturaliste qui n'aurait pas conclu à la possibilité d'une exploitation. Le fait remarquable, c'est qu'il

n'existerait aucun arbre de cette essence dans toute autre partie de la régence de Tunis : on dit même qu'il faudrait pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, à plus de 400 lieues, pour en rencontrer de semblables. Les Arabes appellent cet arbre *Thala*. Est-ce le nom botanique de la langue arabe, ou seulement les Arabes, ne le connaissant pas, lui ont-ils donné le nom de la plaine où il se trouve ?

Il nous faut environ deux heures pour traverser cette plaine et arriver au pied du Djebel Bou-Heddema, où se trouve l'Henchir-Graouch. C'est le nom donné à une grande construction carrée, ayant 40 mètres sur chaque face, et flanquée aux quatre angles de bâtiments, carrés aussi, de 10 mètres. Cette grande construction repose sur trois rangées de larges pierres d'appareil d'origine romaine; toute la partie supérieure est faite en belles briques de plâtre cuites au soleil, ayant 50 centimètres de longueur, 40 centimètres de largeur et 15 centimètres d'épaisseur. La grandeur et la régularité de ces briques feraient croire de loin à une construction en pierres de taille. Les trois rangées d'assises subsistent encore en entier; un fragment d'inscription, posée à l'envers, se trouve sur l'une d'elles, IXORDOC, en lettres de 25 centimètres de hauteur. Il n'y a que la moitié de la première et de la dernière lettre. Cette construction, qui n'est évidemment pas d'origine romaine, est faite avec un soin, une perfection, une unité d'architecture, qui ne permettent pas de la classer parmi ces constructions hâtives et irrégulières élevées après les destructions de Vandales; les cintres des voûtes, qui ne sont plus pleins, et la nature des matériaux portent à croire qu'elle est d'origine sarrasine.

Quelle pouvait être la destination de cet édifice dont les murs sont épais comme ceux d'une citadelle, mais dont les nombreuses et larges ouvertures extérieures ne semblent pas dénoter une destination militaire ? On dirait les ruines d'un palais, et alors ne nous trouverions-nous pas en présence d'une de ces habitations de plaisance que les premiers Khalifes firent construire, après la conquête; sa situation au pied de la montagne giboyeuse du Bou-Heddema, dominant une belle plaine boisée, chose rare et peut-être unique dans cette partie de l'Afrique, la facilité, en cas d'attaque, de se réfugier à Gafsa par la montagne de Zekkat, de gagner Kairouan par le défilé des Addedj, ou de se rendre à la

mer, distante d'une petite journée de marche, où l'on trouvera le pays ouvert au Nord aussi bien qu'au Sud : voilà bien des raisons pour expliquer, aux premières années si tourmentées de l'islamisme en Afrique, le choix d'un tel emplacement.

Un douair des Oulad si Mansour campait auprès des ruines; j'y reçus une très cordiale hospitalité; c'était la nuit de Noël, et, par hasard, cette fête coïncidait avec une fête musulmane : la tribu était en liesse; on envoya à ma tente la Tabâla (musique), composée de trois nègres, qui, avec leurs flûtes, faites de simples roseaux, me jouèrent les airs favoris de la tribu; pour la première fois, depuis deux années que je voyage dans l'Arad, je fus frappé par l'expression de ces chants, les uns langoureux ou plaintifs, les autres mouvementés, énergiques. Quand je leur en demandai la la signification, celui-ci, me répondirent-ils, est le chant de guerre des O. si Mansour, celui-là la chasse aux lions, cet autre le Melhab (courses de chevaux et fantasia); enfin, voici le chant des mariages, et celui par lequel nous souhaitons la bienvenue à nos hôtes. Plus de cinquante individus, malgré le froid très vif qu'il faisait cette nuit, étaient venus se grouper silencieusement autour de ma tente, et y restèrent jusqu'à près de minuit, heure à laquelle je les congédiai avec la musique.

Le guide qui m'avait accompagné depuis Gabès ne connaissait plus ni le pays ni les routes, et j'étais indécis sur celle que je prendrais pour me rendre à Gafsa, lorsqu'un homme des Ouled si Mansour vint s'offrir pour me conduire à Kairouan par un chemin où, disait-il, je rencontrerais un grand nombre de ruines et des Ksour anciens; ces assurances me firent accepter son offre, car je savais que Gafsa, où je voulais me rendre d'abord, avait été souvent visité par les voyageurs, tandis que je pensais que la nouvelle direction qui m'était proposée n'avait jamais été suivie; d'un autre côté, en tenant compte de la configuration générale du pays, et surtout après avoir cru retrouver l'emplacement de Thala, il me semblait que la région, plus ouverte, plus facile par laquelle j'allais passer, devait offrir un réel intérêt; ce devait être celle que parcoururent les armées au moment de la conquête, et où durent s'établir les premières colonies romaines entre la mer, d'où elles recevaient leur ravitaillement, et les montagnes, où s'étaient réfugiées les populations vaincues et où l'on ne dut pénétrer qu'après avoir créé de solides établissements dans la plaine.

Le lendemain, nous prîmes la direction de l'Est, en suivant le pied de la montagne des Bou Heddema; nous cheminions au milieu d'une langue de terre cultivée, d'environ 1 kilomètre de large, au bord de laquelle nous aperçûmes de nombreux vestiges romains, probablement les restes de quelques petits centres agricoles. Après une heure de marche, nous arrivâmes près d'une petite éminence sur laquelle on voit les restes du petit Henchir appelé Oussela; dix kilomètres plus loin, nous rencontrons deux petits mamelons jumeaux, au sommet desquels se trouvent les sources d'Aïn Gouaress. Les eaux de ces sources, au nombre de quatre ou cinq, exhalent une odeur fétide, à peu près semblable à celle des eaux de Barèges; elles passent pour très purgatives, et les Arabes ne les boivent pas; une seule, dont l'odeur est moins prononcée, sert quelquefois pour désaltérer les animaux.

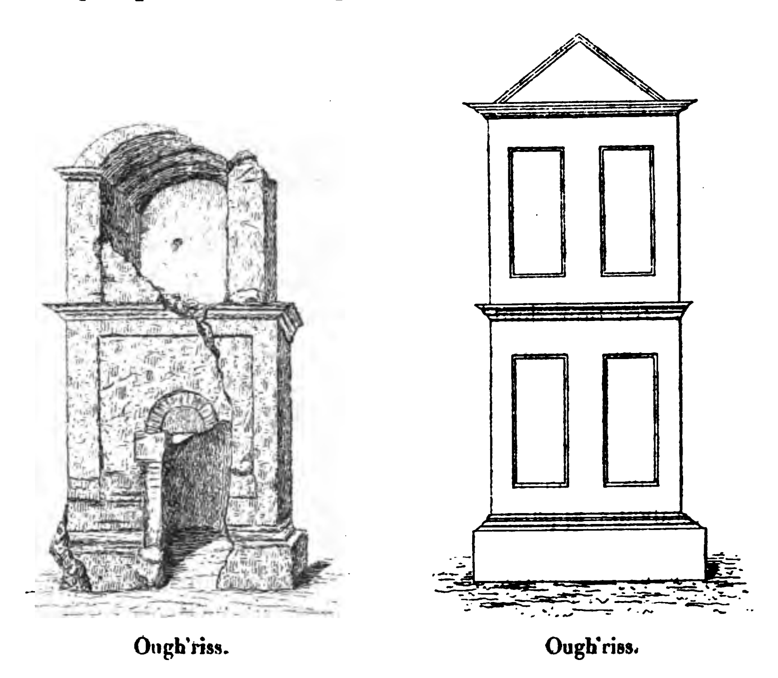
A deux kilomètres d'Aïn Gouaress, je campai dans un douair des Mahadeba, tribu de marabouts, dont les Zaouia se trouvent l'une, Sidi Mahadeb el N'gaouss, sur la route de Gabès à Kairouan, et l'autre, plus près de la mer, sur la route de Gabès à S'fax; cette dernière s'appelle simplement Zaouia Sidi Mahadeb; c'est la plus importante des deux.

Le lendemain, remontant au Nord, je franchis le défilé qui sépare le Djebel Bou-Heddema du Djebel Manzouna; comme l'avant-veille, je me trouvai déboucher dans une plaine carrée entourée de montagnes, mais cette fois sur les quatre faces; cette plaine a huit kilomètres environ; au centre, se rencontrent quelques ruines dont on n'a su me dire le nom; à l'Ouest, on aperçoit Henchir-el-Dem et à l'Est Henchir-Boua, tous les deux peu importants.

Les sommets de ces montagnes arides sont couronnés de roches, quelques-unes calcaires; le plus souvent, ce sont de grandes masses gypseuses qui se délitent à l'air, et dont les brisures, réfléchissant les rayons solaires, font croire à la présence de cristaux brisés.

Cette petite plaine franchie, laissant à l'Est le Djebel Douara, je descendis dans la vaste plaine de l'Ouad Rhane; mon guide indiqua à mon chamelier un douair campé devant nous, où nous devions passer la nuit, et me conduisit visiter le K'sar Ough'riss, situé à environ 5 kilomètres à l'Ouest, sur les bords d'une petite rivière, affluent de l'Oued Rhane.

Les Arabes de cette région donnent le nom de Ksour (châteaux forts) à un grand nombre de constructions de même nature que l'on rencontre dans cette plaine; cette dénomination me semble impropre, car ces constructions, dont beaucoup sont encore complètes, ne mesurent pas plus de 6 mètres de longueur sur 4 de largeur et 6 à 8 de hauteur, et n'ont jamais dû être des châteaux, mais plus probablement de petits édifices destinés au culte.



Ough'riss. Ough'riss.

Ce qui m'a frappé dans le K'sar Ough'riss et dans plusieurs autres, c'est l'harmonie et la simplicité des lignes architecturales, la séparation de l'étage supérieur, une corniche, la toiture conique et quelquefois des ornements sculptés qui ne rappelaient l'architecture arabe à aucune époque; on serait plus disposé à reconnaître une origine romaine; mais l'intérieur est indiscutablement arabe, les enduits sont en plâtre, les voûtes sont faites et soutenues au moyen de petits tubes en poterie semblables à ceux dont les Arabes se servent encore aujourd'hui; puis une circonstance qui ne m'avait d'abord point frappé, mais qui, se représentant toujours, a fini par me faire croire qu'ils avaient été

édifiés par les Arabes, dans un but religieux, c'est l'existence d'une petite niche, toujours orientée vers l'Est, semblable à la Kibla que l'on voit dans toutes les mosquées. De tout cela, j'ai conclu, à tort peut-être, que ces monuments étaient des minarets que les premiers conquérants arabes avaient fait élever, pour affirmer la propriété islamique de leurs nouvelles conquêtes, et que si l'architecture affectait un caractère romain, cela tenait à ce que ces premiers conquérants avaient dû imposer ces travaux aux vaincus, qui avaient encore les traditions de la mère patrie.

Sur le bord opposé de la petite rivière près de laquelle est situé K'sar Ough'riss, on aperçoit les vestiges d'une sorte d'établissement hydraulique : c'est une vaste construction circulaire de 25 mètres de diamètre; les murs arrivent jusqu'au milieu du lit de la rivière; ils sont soutenus de 3 mètres en 3 mètres par de forts éperons en maçonnerie ; on voit encore sur les bords quelques auges creusées dans la pierre, qui servaient sans doute pour abreuver les animaux; cette construction, dont le milieu est aujourd'hui comblé au niveau du sol, devait jadis avoir 3 ou 4 mètres de profondeur, de façon à pouvoir être remplie par les eaux de la rivière à l'époque des pluies, et servir ainsi de réservoir; en somme, cela m'a paru être un travail important.

Je revins passer la nuit au douair des Akerma, petite tribu de marabouts appartenant à la grande tribu des Hammama; le lendemain, suivant toujours la même direction Nord-Nord-Est, nous arrivâmes, après une heure de marche, au lit desséché de l'Oued Rhane, à un endroit où l'on rencontre une Hoglâ (quelques puits creusés à 2 ou 3 mètres de profondeur) entourée d'un bois de tamarins. Cette rivière va se jeter dans la mer à peu près à moitié distance entre Maharess et Sidi Mahadeb; elle est à ce point indiquée sur la carte sous le nom d'Oued el Dem.

Il est plusieurs fois question, dans Ibn-Khaldoun, d'un lieu nommé Haïderane, situé au Nord de Gabès, où plusieurs batailles importantes auraient été livrées, soit au moment de la révolte des Berbers, soit lors de la seconde invasion musulmane, au cinquième siècle de l'Hégire. En effet, lorsque les armées envahissantes venant du Sud-Est par Tripoli et Gabès, après avoir suivi le bord de la mer, pénétraient dans la plaine de l'Oued Rhane, pour se diriger sur Kairouan, résidence des sultans, elles devaient se rencontrer avec les troupes que ces derniers pouvaient leur

opposer, à l'extrémité méridionale de cette plaine, et là livrer bataille, avant de gagner la route désormais facile jusqu'à Kairouan.

La plaine de l'Oued Rhane est bornée à l'Ouest et au Nord-Ouest d'abord par le Djebel Goulab, puis par le Djebel Arçouma, au Sud-Ouest et au Sud par le Djebel Douara, dont les derniers contreforts, à l'Ouest, sont séparés du Djebel Goulab par une vallée où l'Oued Rhane prend naissance (les cours d'eau qui se forment au delà dans la même direction ne viennent plus à la mer, ils vont se jeter dans les Sebkhas), au Nord-Est et au Nord, par les dernières collines de ce petit massif de montagnes très peu élevées qui, partant des environs d'Herkla, court parallèlement à la mer, et forme en partie ce que l'on appelle aujourd'hui le Sahel, et au centre duquel est situé le magnifique amphithéâtre d'el-Djem, sur les ruines de Thysdrus. Au Sud-Est et à l'Est, comme dans les autres plaines que j'ai traversées depuis mon départ de Gabès, rien ne borne l'horizon jusqu'à la mer.

A partir de la Hoglà de l'Oued Rhane, nous nous dirigeons sur la pointe septentrionale du Djebel Arçouma, appelée Rechem el Arçouma (le bec de l'Arçouma); mais avant de continuer le récit de mon voyage, je crois devoir achever la description générale de tout le pays situé entre la mer et les grandes montagnes. Peut-être que cette description a déjà été faite : cependant, comme je ne l'ai vue nulle part, dans le doute je la fais, pensant qu'elle peut être utile à ceux qui étudient cette partie de l'Afrique, soit pour y retrouver les itinéraires des armées conquérantes romaines ou musulmanes, soit pour comprendre la nature et l'extension de la colonisation romaine, soit enfin pour déterminer les causes qui ont décidé le choix des emplacements de plusieurs villes importantes.

Au Nord, vis-à-vis de Hammamet, se trouve la vallée qui sépare les montagnes de la presqu'île Dacklat-el-Marouin, de celles du massif du Zaghouan, et offre un chemin facile à travers les plaines de Krombalia et de Solyman jusqu'à Tunis.

A partir de cette vallée, les montagnes courent au Sud, jusque un peu au-dessous de Takrouna; c'est l'épaisseur du massif dont le Zaghouan forme le point culminant; de ce point elles se dirigent vers l'Ouest, jusqu'à la vallée de la Medjerda, la seule qui, avec l'Oued Mediana, se rende à la mer; les autres petites vallées

qui descendent de ces montagnes envoient tous leurs petits cours d'eau au Sud, dans la plaine, comme l'Oued Ardoula.

Après la vallée de la Medjerda, les montagnes dont le Djebel Ousselat est le centre se dirigent au Sud, jusqu'aux environs du Djebel Trouza : là aboutissent deux vallées, dont l'une conduit à Sbeïtla (Sufetula), et met en communication les plaines de Kairouan avec les plaines de la Numidie, situées entre Tebessa et les villes de Bône et de Constantine ; l'autre vallée se dirige vers le Sud, et conduit à Gafsa et au Djerid.

A partir du Djebel Trouza, la plaine est bornée au Sud par la montagne de Sidi-Ali-ben-Nasser-Allah qui court à l'Est, jusqu'au Rechem el Arçouma; là une légère arête, une simple ondulation, la relie au petit massif du Sahel, et la sépare de la plaine de l'Oued Rhane.

Du Rechem, le Djebel Arçouma court au Sud-Sud-Ouest, jusqu'au Djebel Goulab. (Là se trouve, je crois, un passage conduisant au Sud-Ouest, à Gafsa et au Djerid.)

Après cette vallée, le Djebel Douara ferme la plaine, en revenant vers l'Est, jusqu'à ce que, s'abaissant en se rapprochant de la mer, il donne accès à la plaine de Thala, qui elle-même se réunit à la plaine du Seggui, à l'Est de la Sebkha Manzouna et des montagnes du même nom, qui sont le prolongement oriental du Djebel Bou-Heddema.

Là se terminent ces plaines; au delà un épais massif de plateaux et de montagnes, dont le Djebel Haddifa, à l'Ouest, et le Djebel Midâ, à l'Est, près de la mer, sont les points les plus élevés, les sépare de la vallée d'Ouderef, qui est le prolongement des Chotts.

Voici sommairement les noms et les directions des montagnes formant une demi-circonférence qui entourent ce que Polybe appelle les grandes plaines : la mer en est le diamètre, et parallèlement à elle, près de la côte, un massif de collines peu élevées, de forme ovale, s'étend depuis Herklâ, au Nord, jusqu'à l'arête qui sépare la plaine de Kairouan de celle de l'Oued Rhane au Midi; ce massif peut avoir une quarantaine de kilomètres dans sa plus grande largeur; au centre, ainsi que je l'ai déjà dit, se trouvent les ruines de Thysdrus.

Cette configuration générale, telle que je viens de la décrire, peut aider à l'étude géographique et historique de l'Afrique ancienne. Elle explique :

Le premier essai d'invasion tenté par Clypea (Aspis) et la plaine de Solyman;

Les débarquements opérés à Adrumète, Thapsus, et sur d'autres points de la côte orientale, en face desquels un pays ouvert et facile offrait aux conquérants, en dehors de leur ravitaillement par la mer, les dépôts de grains et les troupeaux des indigènes, pour la nourriture des troupes, et de bons pâturages pour leur cavalerie;

Les rencontres des armées carthaginoises et romaines à Zama et dans ses environs, puisque la vallée de la Medjerda permettait d'y venir de Carthage en quatre journées, et qu'il fallait à peu près le même temps pour s'y rendre de la côte orientale;

Le choix de l'emplacement de Sufetula, qui fut un temps capitale, puisque la vallée où cette ville fut construite était la seule qui donnât accès aux plaines de la Numidie;

Au Sud-Est, par le petit col de Mougaïd, reliant les grandes plaines à celle de l'Oued Rhane, l'arrivée des armées musulmanes qui avaient pour objectif la Zeugitane; car celles qui se rendaient dans l'Ouest vers les Mauritanies suivaient la route beaucoup plus courte qui, entre les oasis et le Tell, conduit directement à Tlemcen.

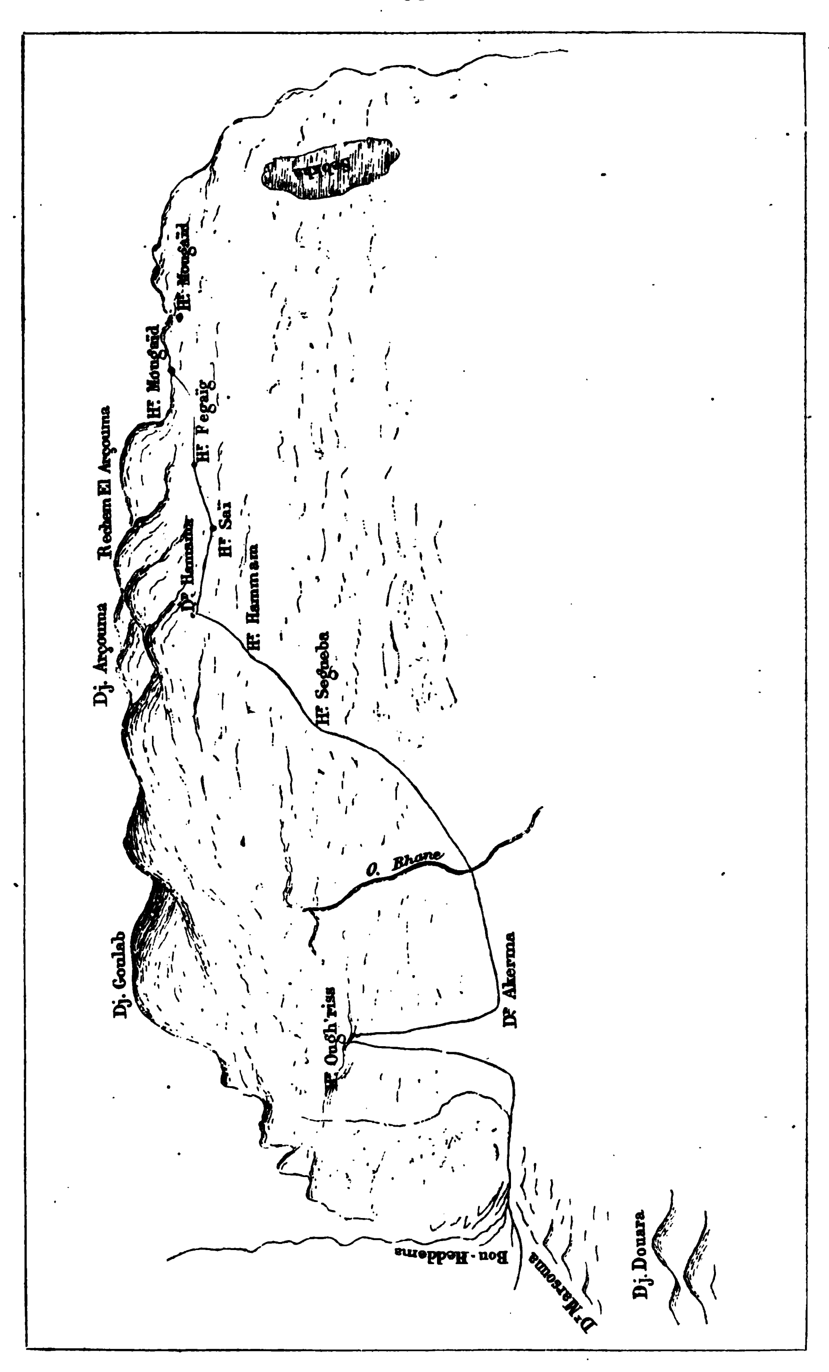
Si j'avais eu en ma possession les itinéraires et les tables, j'aurais peut-être pu retrouver quelques points intermédiaires non encore déterminés; ou me permettre de signaler les erreurs que j'aurais cru exister dans certains ouvrages.

Ainsi les deux itinéraires, celui de Tuburbo *per Vallos Tacapas* et celui *ab Assuris Thenas*, n'en forment qu'un à partir de *Tuca Therebintina* jusqu'à *Tabalta*. M. Pélissier a, je crois, donné des identifications inexactes, à partir de *Sufetula*. *Nara* doit se trouver plus enfoncé dans la montagne, entre *Sufetula* et le Djebel Trouza, et *Madrassuma* est trop porté à l'Est, dans la plaine; ce dernier point devrait être placé à l'Henchir-Mougaïd. La concordance du nom avec celui d'Arçouma est une première indication que vient corroborer l'examen des distances mentionnées dans les itinéraires; rejeté ainsi plus à l'Ouest, il permet alors de retrouver les distances données entre ce point et les stations intermédiaires, jusqu'à Thena et Tacape.

J'ai eu la bonne fortune, il y a plus de trente ans, d'accompagner M. Pélissier dans quelques-unes de ses excursions; je sais

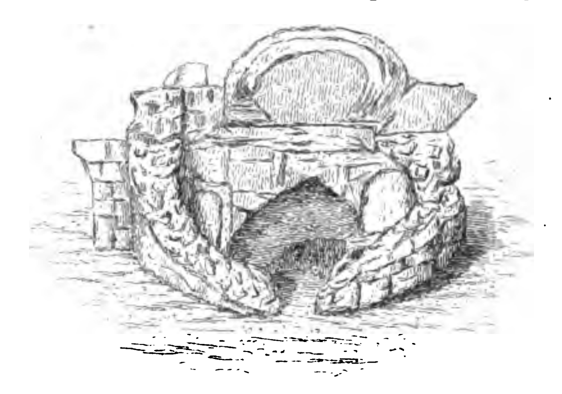
avec quelle conscience et quel savoir il étudiait, à tous les points de vue, les contrées qu'il traversait. L'impression que j'ai gardée de la lecture de son ouvrage est que le jugement qu'il a porté sur la régence de Tunis et son gouvernement dénote un esprit politique supérieur, dont bien des prévisions se sont déjà réalisées, et un esprit d'observation qui lui a permis de décrire un état social qui est encore aujourd'hui ce qu'il était il y a trente ans. Au point de vue archéologique, il complète et rectifie souvent avec bonheur l'ouvrage de Shaw, comme M. Guérin le fait au point de vue épigraphique. Mais ces auteurs des trois principaux ouvrages publiés sur la Tunisie, ont, comme presque tous les autres voyageurs, marché droit devant eux, d'un point à un autre, et coupant les itinéraires sans les suivre; mal renseignés par les Arabes sur les distances entre les points coupés par eux et les points connus, ils ont été exposés à commettre certaines erreurs. Il aurait fallu, mais les difficultés de voyages en pays arabes s'y opposent souvent, faire des stations plus prolongées, rayonner, se rendre un compte exact des directions et des distances. Lorsque j'ai pu agir ainsi, ne voulant pas porter moi-même un jugement, je me suis borné à donner des descriptions, peut-être quelquefois trop minutieuses, dans l'espoir de fournir aux savants des éléments de critique qui leur permissent d'établir les solutions; mon seul désir est d'être scrupuleusement exact, heureux si, en agissant ainsi, mes travaux et mes observations peuvent offrir quelque utilité.

Je quittai donc la Hoglâ de l'Oued Rhane, me dirigeant sur le Djebel Arçouma, traversant un pays qui a dû être jadis très peuplé et très cultivé, et toute la journée je voyageai, en suivant une large bande de terre fertile qui, grâce à l'incurie actuelle des Arabes, est aujourd'hui recouverte de nombreuses touffes de buissons épineux (le Seder), mais où ces derniers sèment encore leur blé et leur orge dans les espaces qui ne sont pas envahis par les arbustes parasites. De vingt minutes en vingt minutes je rencontrai des ruines romaines, sans grand intérêt, il est vrai, mais dont la répétition attestait l'importance de la population agricole qui devait cultiver cette zone, probablement beaucoup plus étendue alors que de nos jours. Après 1 heure 40 minutes de marche, je vis les ruines d'un petit bourg appelées Henchir-el-Segueba, et 1 heure 45 mi-



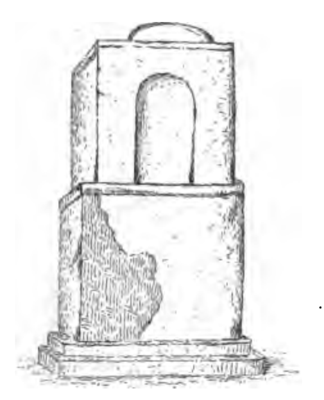
Dj. Arçouma
Rechem El Arçouma
Hr Mouğaïd
Hr Mouğaïd
Hr Fegaïg
Hr Saï
Hr Hammam
Hr Seğaeba
O. Bhane
Dj. Goulab
Dr Akerma
Dj. Douara

nutes plus tard, celles d'une ville plus étendue, Henchir-Hammam. Au milieu de ces dernières ruines, deux constructions seules étaient encore debout, un petit K'sar de même nature que celui d'Ough' riss et un bâtiment de forme circulaire précédé d'un petit avant-



Henchir-Hammam.

corps de même forme. Il y avait dans l'aspect général de cette ruine un grand rapport avec les constructions religieuses byzantines du

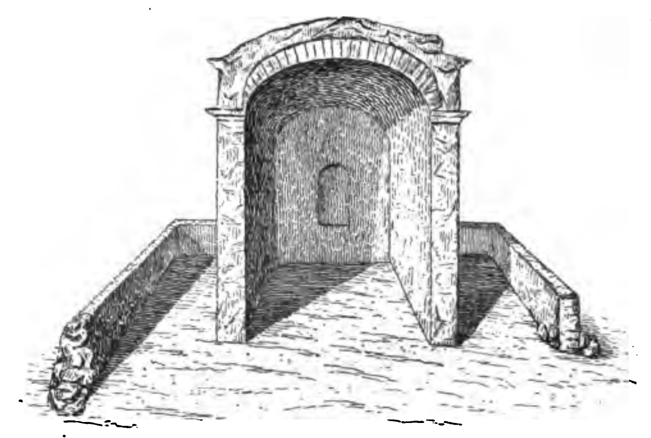


Henchir-Hammam.

ve siècle, et je ne doutais pas que je me trouvasse en face d'un monument chrétien : les murs avaient $1^m,65$ d'épaisseur, et semblaient, ainsi que ceux de l'avant-corps, avoir supporté une coupole; à l'intérieur, on apercevait encore plusieurs niches pratiquées dans l'épaisseur des murs; si je ne me suis pas trompé dans mon opinion sur la destination de ce monument, et sur celle des Ksour,

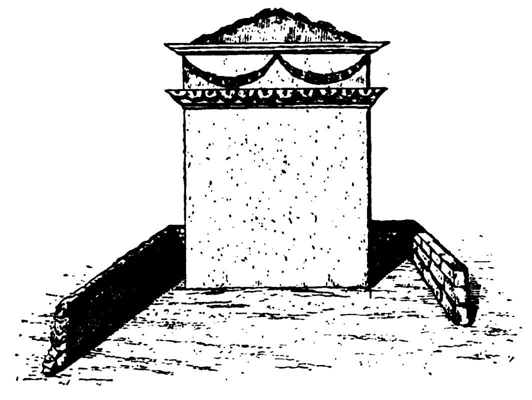
n'est-il pas remarquable que dans ces lieux solitaires et désolés, au milieu de ces ruines confuses et informes, deux édifices seuls soient restés en partie debout, et aient conservé leur caractère, la basilique chrétienne et le minaret musulman?

De l'Henchir-Hammam, je me rapprochai du Djebel Arçouma pour demander l'hospitalité à un Douair des Hammam. Le lendemain matin, reprenant ma direction de la veille, j'atteignis, après



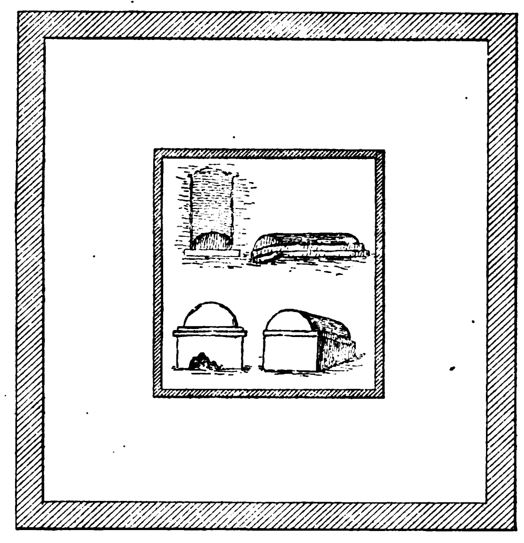
Henchir-Saï.

une heure de marche, l'Henchir-Saï; là je trouvai le K'sar dont j'ai essayé de reproduire le dessin ci-dessus, frappé que j'ai été par



Henchir-Saï.

l'ornementation des guirlandes qui se trouvent sur la première corniche et sur la partie extérieure du mur, entre les deux corniches; trois des côtés de cette construction sont encore intacts; le mur de devant, où devait se trouver la porte, n'existe plus; au fond on aperçoit la niche orientée vers l'Est, que j'ai trouvée dans tous ces Ksour; un mur d'environ 1 mètre de hauteur entoure le K'sar. A quelque distance se trouve le cimetière, formé de deux enceintes, une première de 80 mètres, et une seconde, intérieure, de 25; les tombeaux qui existent dans cette dernière sont plus importants; l'un d'eux m'a paru n'avoir pas été fouillé et être entièrement intact. Ces tombeaux varient un peu dans leurs dimensions,



Henchir-Saï.

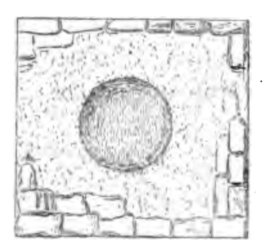
mais sont tous construits sur le même modèle; la maçonnerie est recouverte d'un revêtement de chaux mêlée à de petits fragments de brique, ayant environ 8 centimètres d'épaisseur et offrant une très grande solidité.

Après Henchir-Saï, les petites ruines se succèdent toujours à peu d'intervalle; deux heures de marche nous conduisent à l'Henchir-Regaïg, où nous trouvons encore un K'sar, un cimetière et des tombeaux. Un peu plus loin nous apercevons des tronçons de

colonnes en marbre blanc, de 40 centimètres de diamètre, que les Arabes ont plantés en terre en demi-cercle, de façon à former une sorte de petit sanctuaire, au milieu duquel ils ont placé des lampes et des débris de vases, ce qui semble dénoter, ou le tombeau de quelque marabout, ou un simple lieu de prière.

Après une heure et demie de marche parallèlement à la montagne Arçouma, nous nous trouvons à la hauteur de son extrémité Nord-Est, le Rechem, que nous dépassons, et, une demi-heure plus tard, nous gravissons la petite arête qui, en reliant cette montagne au massif du Sahel, sépare le plaine de l'Oued Rhane de celle de Kairouan; sur cette arête est situé l'Henchir-Mougaïd, ruines assez importantes, où subsistent encore:

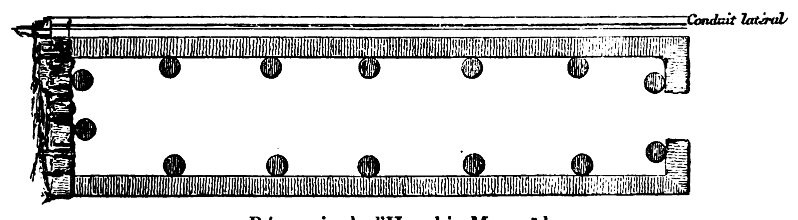
Un puits large et profond, de 4 mètres de diamètre, dont les



Orifice du puits de l'Henchir-Mougaïd.

parois, à une assez grande profondeur, sont consolidées par une masse de béton de 2 mètres d'épaisseur, revêtue à l'intérieur de pierres de taille;

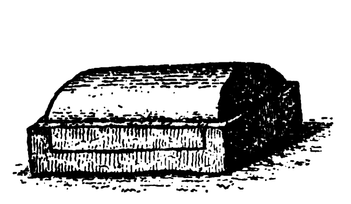
Un grand réservoir de 60 mètres de longueur, sur 12 de largeur



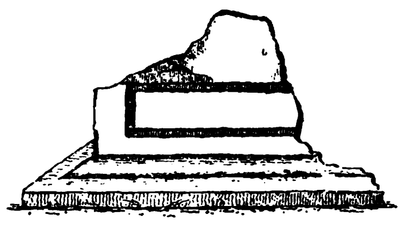
Réservoir de l'Henchir-Mougaïd.

et 3 de profondeur, dont les murs sont soutenus, de 10 en 10 mètres, par de forts éperons en maçonnerie;

Des tombeaux romains, de même nature que ceux que j'ai rencontrés près des dernières ruines.



Henchir-Mougaïd.



Henchir-Mougaïd.

En face de ces ruines au Nord-Est, à une très petite distance, on aperçoit sept petits pics, aux sommets des premiers contreforts du petit massif du Sahel. J'ai cru que le nombre sept me permettrait d'identifier les ruines de Mougaïd avec la station romaine de Septimuncia; mais, après avoir étudié les itinéraires, je craindrais d'avoir placé cette station trop à l'Ouest, après avoir accusé M. Pélissier de l'avoir portée trop au Sud-Est.



Monticules vis-à-vis Henchir-Mougaïd.

Ces ruines visitées, je repris ma direction, et descendant le versant Nord-Ouest, je pénétrai dans les plaines des Zlass, que je suivis, ayant à ma droite le massif de Sahel, à ma gauche les montagnes de Sidi-Ali-ben-Nasser-Allah.

CHEVARRIER.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ESPAGNE

POUR RECHERCHER
LES DOCUMENTS RELATIFS À L'EXPÉDITION FAITE AU PÉROU DE 1735 À 1743,
SUR LA DEMANDE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
PAR GODIN, BOUGUER ET LA CONDAMINE,
DANS LE BUT DE MESURER LA LONGUEUR DU DEGRÉ DU MÉRIDIEN TERRESTRE
PRÈS DE L'ÉQUATEUR,

PAR M. J. DE LA GOURNERIE.

Monsieur le Ministre,

A mon retour d'Espagne, je me suis empressé d'adresser à votre prédécesseur un rapport sommaire sur les résultats de ma mission. J'ai reçu plus tard les copies que le directeur général des Archives des Indes à Séville m'avait promises. Vous les trouverez ci-jointes; j'en garde une traduction.

Le cahier que j'ai l'honneur de vous transmettre contient, outre deux cédules royales qui étaient connues, quatre-vingt-deux pièces nouvelles qui fournissent sur l'Expédition des renseignements d'un intérêt réel, mais seulement jusqu'aux premiers mois de 1737.

Je me propose de vous donner une indication générale sur ces documents.

Officiers espagnols adjoints à l'Expédition. On sait que la cour de Madrid avait adjoint aux astronomes français deux lieutenants de vaisseau, don Jorge Juan et don Antonio de Ulloa, qui sont devenus célèbres tant par leurs travaux scientifiques que par les hautes fonctions qu'ils ont remplies dans leur pays.

Les pièces envoyées de Séville contiennent une série de renseignements sur les motifs qui ont décidé le Gouvernement espagnol

à les placer comme commissaires près de nos compatriotes, et sur les instructions qui leur furent données. Ils devaient surveiller les académiciens et participer à leurs travaux.

Questions financières. Les documents communiqués contiennent des indications précises sur les arrangements pris avec l'Espagne pour le règlement des dépenses de l'Expédition.

Les travaux de nos compatriotes ayant été plusieurs fois arrêtés par le manque de ressources, je désirais beaucoup connaître les sommes qu'ils ont touchées. J'en ai le détail jusqu'en 1739.

Voyage de la Compagnie française de Carthagène à Quito. Plusieurs pièces sont relatives au voyage des académiciens. La plus intéressante est l'inventaire général de leurs effets, qui fut établi à Porto-Belo. L'Expédition emportait des instruments de physique et d'astronomie, des vêtements, des livres, des armes, des remèdes, des effets de campement, et généralement tout ce qui était nécessaire pour passer plusieurs années en Amérique, tantôt dans les villes et tantôt sous la tente. Nos compatriotes n'avaient pas suffisamment réfléchi qu'en ces pays, où des sentiers dangereux étaient les seules voies de communication, un matériel considérable rendrait leur voyage difficile et dispendieux, et pourrait les faire soupçonner de vouloir vendre quelques-uns des objets qu'on les laissait librement introduire, conformément aux ordres de Philippe V.

Résistance de Juan et de Ulloa à don Joseph de Araujo, président de l'Audience royale et capitaine général de Quito. Une grande partie des documents qui m'ont été envoyés sont relatifs à une affaire assez étrange qui n'était encore connue que par quelques lignes de La Condamine. Juan et Ulloa méconnurent l'autorité du capitaine général de Quito. Leur résistance, ou plutôt leur révolte, donna lieu à une instruction d'abord devant l'Audience royale de cette ville, et ensuite devant le Conseil suprême des Indes. Cet incident mérite une certaine attention, eu égard à la célébrité qui entoure le nom des deux officiers, et aussi parce qu'il eut des conséquences importantes pour l'Expédition. Comme, d'ailleurs, il forme un épisode distinct, je peux, Monsieur le Ministre, vous le faire connaître d'après les pièces que j'ai sous les yeux.

Don Dyonisio de Alcedo, président et capitaine général de la province de Quito, avait reçu les astronomes avec distinction et les avait constamment protégés, tout en les surveillant d'une manière très exacte. Don Joseph de Araujo, qui lui succéda au commencement de 1737, ne montra les mêmes égards ni à nos compatriotes, ni aux deux officiers espagnols. Ces derniers, en se présentant à la réception officielle, lui dirent, suivant l'usage : « Votre Seigneurie », et furent blessés de l'entendre répondre à la seconde personne : « Vous ».

Quelques jours après, le 30 janvier, Ulloa dut écrire au président à l'occasion de quelques difficultés relatives à ses travaux. Mais, au lieu d'employer les formules consacrées par l'usage lorsque l'on s'adresse à un homme occupant une position aussi élevée, il lui dit simplement : « Mon cher Monsieur[1], » et lui parla à peu près comme il eût pu faire à son propre intendant.

Araujo, était malade et alité lorsqu'il reçut cette lettre. Après l'avoir lue, il chargea le domestique qui l'avait apportée de dire à son maître d'écrire dans un style plus convenable. Ulloa, irrité de recevoir une semblable réprimande, accourt au palais, repousse les pages qui stationnent dans la première pièce, renverse un esclave mulâtre qui, écartant les bras, veut l'empêcher d'entrer dans la chambre du président, et ouvre la porte en disant qu'il veut voir celui qui prétend lui donner des leçons de savoir-vivre.

Plusieurs personnes accoururent au bruit, une scène violente eut lieu, puis Ulloa, satisfait, se retira. Sans s'inquiéter d'un ordre qu'Araujo lui avait donné pour garder les arrêts, il se promena tout le reste de la journée dans les rues de Quito, se mêlant aux groupes et parlant avec dédain des prétentions du président qui s'imaginait pouvoir le punir, comme s'il avait été son chef militaire.

Immédiatement, Araujo fit appeler comme témoins les personnes qui s'étaient trouvées le matin au palais et quelques habitants de la ville qui avaient entendu Ulloa se vanter de sa révolte. Leurs dépositions furent reçues dans les formes les plus régulières.

Le lendemain, 31 janvier, Araujo présenta toutes les pièces de l'affaire à l'Audience royale réunie, dès le matin, en séance extraordinaire, comme consulte de Gouvernement, et, sur son avis,

[1] Muy sir mio.

lança contre Ulloa un ordre d'arrestation. En sortant de l'Audience, il reçut la visite de Juan, qui vint lui déclarer, d'un ton calme et résolu, qu'il approuvait de tout point la conduite d'Ulloa.

Le même jour, vers deux heures, l'alguazil major accompagné de l'adjudant du Gouvernement, de l'esclave mulâtre qu'Ulloa avait renversé la veille et de quelques hommes armés, rencontra les deux officiers près le collège des jésuites, et leur déclara qu'il était chargé d'arrêter Ulloa. Ce dernier refusa de le suivre et s'avança vers la porte du collège dans l'intention d'y chercher un asile. Juan avait déjà mis le pied sur la première marche et Ulloa allait le suivre, quand l'esclave le saisit par derrière et le renversa. Juan frappa alors l'adjudant puis l'esclave avec son épée, et dirigea ensuite un pistolet vers les hommes de l'escorte, qui, effrayés, ne cherchèrent pas à retenir Ulloa. Les deux officiers entrèrent dans le collège.

Immédiatement, le président demande à l'évêque d'autoriser leur arrestation dans l'asile, prescrit de mettre de nombreux gardes autour du collège et appelle à déposer les personnes qui peuvent fournir des renseignements. Tout cela se passe dans la même journée, le jeudi 31 janvier 1737. Le soir, l'information était à peu près complète. On reçut le lendemain les déclarations des blessés. L'esclave n'avait pas été grièvement atteint, mais la vie de l'adjudant était en danger : il ne fut jamais complètement rétabli.

La question soumise à l'autorité ecclésiastique présentait des difficultés : Ulloa n'était coupable que d'un manque de respect envers le président, et Juan, appartenant à l'ordre de Malte, était couvert par des immunités spéciales. Le 1er février, le grand vicaire, prononçant au nom de l'évêque, rejeta la demande du président.

Le 6 février, Juan et Ulloa firent remettre à l'Audience un mémoire dans lequel ils cherchaient à justifier leur conduite; mais, comme aucun procureur n'avait consenti à le signer, on le considéra seulement comme une pièce à consulter. Les deux officiers se décidèrent alors à porter l'affaire devant don Antonio de Mendoza, vice-roi du Pérou. Juan, qui le connaissait personnellement, ayant fait avec lui et parmi ses officiers la traversée de Cadix à Carthagène, fut choisi pour faire le voyage. Il sortit du collège sous un déguisement, le 7 février, à deux heures du matin, rejoignit un guide dans la campagne, et prit la route de Lima, où il arriva quelques jours après La Condamine, qui était parti de Quito avant

les événements, envoyé par la Compagnie pour régler diverses difficultés financières.

Notre compatriote mit son influence et sa bourse au service de Juan. Il était en position de le servir utilement, car Mendoza l'avait accueilli avec distinction et lui avait donné un logement dans son palais.

Mendoza n'avait pas sous ses ordres d'officiers assez instruits pour remplacer Juan et Ulloa près de la Compagnie française; par conséquent, s'il les retenait en prison ou les éloignait de la province de Quito, il se mettait dans la nécessité d'arrêter une entreprise dont Philippe V s'était déclaré le protecteur, ou d'autoriser nos compatriotes à la continuer dans des conditions différentes de celles qui avaient été prescrites par la cour d'Espagne, et en laissant à la France toute la gloire de l'Expédition.

Le vice-roi se décida à donner au président de Quito les ordres nécessaires pour que les deux officiers pussent accomplir leur mission, jusqu'à ce que le roi eût fait connaître sa volonté.

Le Conseil suprême des Indes ne fut saisi de cette affaire qu'en 1738. Le fiscal présenta son rapport le 27 février. Il reconnaît que les capitaines généraux appartenant à l'ordre civil n'ont d'autre droit au titre de *seigneurie* que celui qui résulte d'un usage généralement établi; il déclare que les deux officiers sont soumis au président de Quito, et que leur conduite a été téméraire; mais, retenu par les considérations qui avaient arrêté Mendoza, il ne fait aucune proposition.

Le Conseil prit une décision le 3 mars 1738, et le roi prononça par une cédule en date du 4 août 1739. Le cahier venu de Séville ne contient pas le texte de ces documents, mais on y trouve la réponse que les deux officiers firent à Philippe V. Cette lettre, conservée dans les Archives des Indes parmi les autographes des hommes illustres, est conçue en termes très dignes. Juan et Ulloa, tout en cherchant à diminuer la gravité de leur faute, déclarent se soumettre à la juste réprimande de Sa Majesté, et promettent de continuer à la servir avec zèle.

Dès le début de l'instruction, Godin avait présenté à l'Audience royale, au nom de la Compagnie française, une requête en faveur des officiers, et Bouguer avait signé une déclaration sur l'utilité de leur concours pour la continuation des opérations scientifiques.

Le président, irrité de l'appui que nos compatriotes et les

jésuites avaient donné à Juan et à Ulloa, fit poursuivre La Condamine comme ayant fait la contrebande à l'aide d'un dépôt de marchandises établi dans le collège des jésuites. Le célèbre académicien a raconté cette affaire, que le vice-roi termina par une lettre où il déclare que l'accusation ne mérite que le mépris.

Araujo, vaincu dans toutes ses tentatives, prit le parti de ne plus s'occuper de l'Expédition. Nos compatriotes, jusque-là très surveillés, purent agir librement, sans donner avis de leurs excursions, et même sans être accompagnés par les officiers espagnols. Ceux-ci n'ayant aucun crédit auprès du président, perdirent complètement leur caractère de surveillants, et devinrent de simples collaborateurs. Les académiciens s'adressèrent directement aux alcades pour les corvées d'Indiens et les diverses ressources qui leur étaient nécessaires.

Ces derniers détails, qui résultent de l'ensemble des documents que j'ai recueillis en France, me paraissent confirmés par ce fait que l'on n'a trouvé aux Archives des Indes, relativement à l'Expédition, aucune pièce envoyée d'Amérique après le mois de mars 1737.

Émeute survenue à Cuenca le 28 août 1739. La Condamine a raconté ce malheureux événement, où l'un de nos compatriotes, le chirurgien Seniergues, perdit la vie. Les documents venus de Séville montrent que les faits ne furent signalés au Conseil des Indes que le 18 novembre 1740, par un rapport d'Alcedo, ancien président de Quito, revenu en Europe.

Le fiscal, en faisant l'analyse de ce travail, blâme le président Araujo de n'avoir pas fait connaître au roi un fait aussi considérable que l'émeute de Cuenca, propose de demander de prompts renseignements et d'ordonner la punition des coupables. Il ajoute, ce qui est inexact, que les astronomes français se sont introduits sans droit dans la province de Cuenca, et qu'il convient de les en éloigner.

Je dois à M. de Boislisle la connaissance de deux lettres adressées par Maurepas : l'une à Mme de La Condamine, mère de l'astronome, le 20 novembre 1740; l'autre à Maupertuis, le 1er décembre de la même année. On y voit que Partyet, consul de France à Cadix, avait transmis à Maurepas la copie de trois lettres que don Blas de Lezo, gouverneur de Carthagène, lui avait écrites les 26 mai, 6 et 20 juillet 1740, de telle sorte que le ministre

de Louis XV avait été informé des désordres de Cuenca aussi promptement et d'une manière plus précise que le Conseil suprême des Indes.

Recherches aux archives du consulat de France à Cadix. Les renseignements nouveaux que j'ai trouvés à Cadix se réduisent à quelques détails sur les relations de Partyet avec don Blas de Lezo et avec don Domingo de Miranda, négociant à Carthagène, principal intermédiaire pour les fonds envoyés à l'Expédition.

Résumé. Telle est, Monsieur le Ministre, l'analyse des documents que je me suis procurés dans la mission que vous m'avez confiée. Je me suis étendu sur un épisode et j'ai négligé un grand nombre de détails peu intéressants par eux-mêmes, mais qui, s'ajoutant aux faits que je connaissais déjà, me font mieux comprendre les circonstances difficiles où mes compatriotes se sont trouvés.

Par suite de diverses occupations, j'avais interrompu mes recherches sur l'expédition du Pérou. Je les ai reprises, et malgré l'étendue du travail qui me reste à accomplir, j'espère qu'il me sera donné d'écrire l'histoire d'une entreprise aussi curieuse par les événements de tout genre qui s'y rattachent, qu'importante par les grands résultats scientifiques dont l'étude fait la partie la plus considérable de ma tâche.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. DE LA GOURNERIE.

Paris, 17 mai 1879.

RAPPORT

SUR

LES CYLINDRES ASSYRO-CHALDÉENS

DU MUSÉE BRITANNIQUE,

PAR

M. JOACHIM MÉNANT.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par votre arrêté en date du 3 avril 1878, m'autoriser à continuer, sous votre haut patronage, mes études sur les cylindres assyro-chaldéens, et à explorer dans ce but la vaste collection du Musée Britannique.

Je me suis, à cet effet, rendu le 10 juin suivant à Londres, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par ma dépêche en date du 12 du même mois, et j'y ai recueilli de nombreux renseignements qu'il m'a fallu mettre en ordre avant de pouvoir vous rendre un compte exact du résultat de mes recherches.

Je connais depuis longtemps le Musée Britannique et c'est avec bonheur que j'ai retrouvé auprès de M. S. Birch, le conservateur du Musée oriental, l'occasion de resserrer les liens de notre vieille amitié. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle bienveillance il met à la disposition des savants les nombreux documents dont la garde lui est confiée. Tous ceux qui fréquentent le Musée Britannique ont pu apprécier son concours éclairé et son exquise urbanité. Mais je suis heureux de signaler ici l'empressement avec lequel M. Pinches m'a secondé dans mes recherches. M. Pinches est un jeune attaché à la direction du Musée Britannique, qui s'est fait connaître par des articles fort intéressants insérés dans les Transactions de la Société d'archéologie biblique; il est spécialement chargé de mettre

en ordre les nombreux documents assyro-chaldéens du Musée Britannique; grâce à lui, j'ai trouvé promptement, au milieu des milliers de tablettes que j'avais à consulter, celles qui pouvaient servir à l'étude des cylindres, et je suis heureux de le remercier ici du concours qu'il m'a prêté.

Les documents sur lesquels mes observations devaient porter étaient de deux sortes : — d'une part, les cylindres proprement dits, c'est-à-dire ces petits bijoux en pierre dure sur la surface desquels on voit, gravés en creux, des personnages, des animaux et des inscriptions; — d'autre part, les empreintes que quelques-uns de ces bijoux ont laissées sur des contrats d'intérêt privé où ils ont été apposés par les anciens habitants de l'Assyrie et de la Chaldée.

La collection des cylindres assyro-chaldéens conservés au Musée Britannique est une des plus riches que l'on puisse consulter. Elle renferme six cent cinquante monuments du plus beau choix, provenant d'acquisitions incessantes, dirigées avec la plus grande sagacité. Elle est rangée dans des vitrines spéciales où chaque cylindre est disposé sur une fiche qui permet de l'étudier. Malheureusement cette belle collection n'a pas été jusqu'ici l'objet d'un classement régulier; les cylindres se succèdent et se juxtaposent suivant l'ordre des acquisitions et n'ont pas été catalogués.

On est désormais fixé sur l'usage des cylindres orientaux : on sait que ces bijoux, qui étaient originairement des ornements ou des amulettes, ont été, particulièrement en Assyrie et en Chaldée, employés comme des cachets. Quelques-uns nous l'apprennent même par une mention expresse gravée auprès de la scène principale. D'un autre côté, nous savons qu'il existe des contrats d'intérêt privé qui portent, à la place réservée pour y apposer le sceau des parties intéressées, l'empreinte d'un cylindre.

J'ai déjà signalé ces empreintes comme la preuve irrécusable de l'usage auquel ces bijoux étaient employés, et j'ai indiqué leur importance pour déterminer l'époque et la provenance des types gravés sur les cylindres qui les ont produites, ou sur des cylindres analogues qui sont parvenus jusqu'à nous.

Les contrats d'intérêt privé se comptent aujourd'hui par centaines, et s'entassent littéralement au Musée Britannique. Il y

en a de toutes les époques, et ils présentent, au point de vue spécial auquel nous nous proposons de les étudier ici, une source unique d'observations dont on comprend facilement l'importance. Je me suis mis immédiatement à la recherche de ceux qui portaient des empreintes de cylindres, et je n'ai pas tardé à recueillir un nombre d'exemples suffisant pour déterminer le caractère des types principaux qui étaient en usage aux différentes phases de la civilisation assyro-chaldéenne. Les sujets ne sont pas du reste aussi variés que la quantité déjà considérable de ces monuments pourrait le faire supposer. On voit qu'il y avait des types consacrés adoptés dans certaines contrées et à certaines époques, et qui se reproduisent pour ainsi dire à satiété. Dès lors, si l'on peut déterminer sûrement la provenance de l'un de ces types, il est facile d'en déduire des conséquences dont on ne peut méconnaître la portée.

C'est donc sur ces empreintes que mes recherches ont dû principalement porter. Je vais avoir l'honneur de vous exposer maintenant le résultat de mes observations.

§ Ier. — EMPREINTES.

Les empreintes que j'ai recueillies permettent de déterminer les types qui ont été en usage aux différentes époques qui partagent l'histoire antique de l'Asie occidentale et correspondent aux différentes phases de l'influence des Assyro-Chaldéens dans la Haute-Asie. On peut partager cette histoire en trois périodes :

A. — La première période commence à l'établissement du Premier Empire de Chaldée, environ 2200 ans avant notre ère, au moment où la domination chaldéenne allait succéder à l'influence sumérienne. Elle s'étend jusqu'à l'époque de la naissance du Grand Empire d'Assyrie.

B. — La seconde période commence au moment où les Assyriens sont sortis des frontières de leur territoire, vers l'an 1100 avant Jésus-Christ, pour étendre leur puissance sur les deux rives du Tigre et de l'Euphrate, et constituer ce vaste empire d'Assyrie dont les limites se sont étendues au delà de Babylone, comprenant dans

son ensemble l'Arménie au Nord et l'Égypte au Sud. Elle se termine à la chute de Ninive.

C. — La troisième période commence avec le Second Empire de Chaldée, vers l'an 600, au moment où Babylone reprenait sa puissance un instant éclipsée; elle se prolonge, malgré la conquête des Perses, pendant tout le temps que la langue de Babylone a été parlée dans la Mésopotamie et que la Chaldée a conservé ses mœurs et ses institutions traditionnelles.

Je vais maintenant essayer de faire connaître pour chacune de ces périodes les contrats d'intérêt privé sur lesquels j'ai constaté la présence d'empreintes de cylindres-cachets.

A. — DOCUMENTS DU PREMIER EMPIRE DE CHALDÉE.

A l'époque reculée où les premiers documents que nous allons étudier nous obligent de nous arrêter, la civilisation de la Mésopotamie inférieure venait de subir une transformation profonde. C'était plus de vingt siècles avant notre ère. Un vaste empire formé par des populations désignées dans les inscriptions assyro-chaldéennes sous les noms de Sumer et d'Akkad, allait disparaître; une foule de petits États, continuellement en lutte les uns contre les autres, cherchaient à reconstituer une unité qui ne devait s'accomplir qu'au moment où le Premier Empire de Chaldée se serait établi à Babylone. Le peuple de Sumer, d'une origine encore inconnue, mais qui dominait alors dans ces contrées, avait ses lois, ses mœurs, ses Dieux; depuis longtemps il possédait une écriture en rapport avec l'idiome qu'il parlait et qui a servi à nous transmettre de nombreux documents sur son histoire.

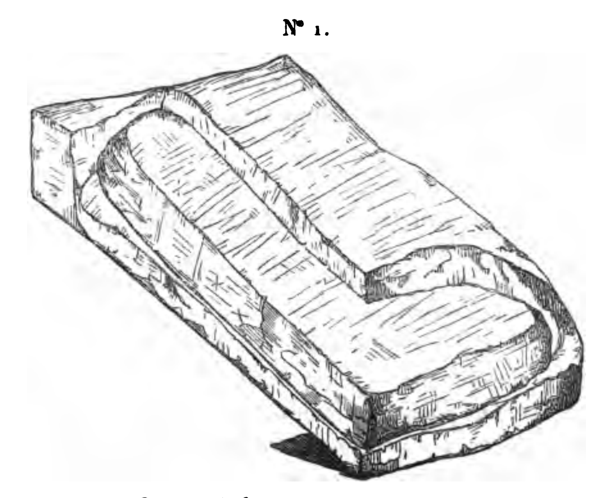
Les Chaldéens que la conquête allait désormais rendre maîtres de ces contrées acceptèrent cette vieille écriture à laquelle son apparence a fait donner le nom de *cunéiforme,* mais qu'il est plus juste de désigner aujourd'hui sous celui de *sumérienne,* d'après le nom du peuple qui paraît l'avoir inventée; ils l'adaptèrent à leur langue; ils prirent également les mœurs et les usages des peuples de Sumer; mais s'ils devinrent les maîtres de fait, ils subirent dans une large mesure l'influence des vaincus.

Nous n'avons pas à rechercher ici les conditions de cette grande

transformation sociale; il suffit de nous en tenir à ce qui se rapporte aux cylindres-cachets.

Ces bijoux étaient depuis longtemps déjà en usage dans la Mésopotamie inférieure; nous avons des cylindres qui ont été gravés sous les rois sumériens et nous avons la preuve de leur emploi par les empreintes qu'ils ont laissées sur des contrats.

N° 1.



Contrat chaldéen avec son enveloppe.

On sait que les conventions étaient alors rédigées sur des gâteaux d'argile, probablement par un scribe spécial, en présence des parties et des témoins qui sanctionnaient la sincérité des stipulations; puis les parties, les témoins y apposaient leurs sceaux, ainsi que les scribes, en roulant leurs cylindres-cachets sur les marges du contrat lorsque l'argile était encore tendre. Enfin le document était livré à une cuisson intelligente qui rendait indélébile la rédaction des conventions. Ce n'est pas tout : on enveloppait ce premier contrat d'une couche d'argile, et, sur cette enveloppe, on écrivait une seconde fois les clauses dans les mêmes termes, avec les mêmes formalités, en y apposant les mêmes cachets, plus nombreux cependant, parce que l'espace s'était étendu. Nous ignorons encore le motif de cette précaution[1]. Quoi qu'il en soit, c'est dans

[1] On doit supposer que cette précaution répondait à une idée sérieuse. Serait-ce pour assurer la sincérité des conventions et pour pouvoir, en cas de contestation sur le texte apparent dont on aurait altéré les termes, briser l'enveloppe pour recourir au texte ainsi préservé?

ce dernier état que le contrat était définitif, soit qu'il fût remis aux parties intéressées, soit qu'il fût conservé dans un dépôt public.

Un grand nombre de contrats de cette nature ont été découverts par M. Loftus à Tel-Sifr, petite colline située à peu de distance de Senkereh, l'antique Larsam. Ils sont rédigés dans la vieille langue de Sumer; si les clauses résistent encore par ce fait à notre interprétation, la date des contrats et les noms des parties contractantes sont faciles à comprendre : ils sont datés des règnes des rois du Premier Empire de Chaldée. Voici les indications de ceux sur lesquels nous avons constaté des empreintes de cylindre :

1. — Documents du règne de Rim-Sin.

1. — Le plus ancien contrat sur lequel j'ai pu remarquer des empreintes de cylindres-cachets est marqué B. 40 *a* au Musée Britannique. Il a été rédigé sous le règne de Rim-Sin. Ce monarque est le dernier roi de Larsam; il régnait 2200 ans environ avant notre ère. On possède de nombreux documents de ce prince, à l'aide desquels on a pu reconstruire en partie son histoire.

Le contrat qui nous occupe est rédigé, comme tous ceux de cette période, en langue sumérienne et écrit en caractères *cursifs* tracés par le scribe sur les briques tendres. Il est ainsi daté : « A Nisin, le 30e jour du mois Tasrit (septembre) de la 13e année, après la prise de Karrak par Rim-Sin. » Il constate la présence de six témoins et porte quatre empreintes de cylindres assez visibles, plus une foule d'empreintes qui se mêlent à l'écriture du contrat et qui augmentent les difficultés que présente la lecture du texte. Ces empreintes se reproduisent naturellement en relief; les caractères gravés sur les cylindres sont du style que nous désignons sous le nom d'*archaïque* et qui paraît avoir été employé en Chaldée dans les inscriptions lapidaires de toutes les époques.

Voici les empreintes que nous pouvons relever. Elles proviennent de cylindres sur lesquels on avait gravé une scène religieuse qui n'a pas été rendue par les empreintes dans son entier; les Chaldéens se contentaient de toucher le contrat avec leur cylindre cachet, sans chercher à développer entièrement la scène; derrière les personnages, on voit les deux ou trois lignes d'écriture qui indiquaient le nom et la filiation du propriétaire.

Une empreinte incomplète nous permet toutefois de distinguer le sujet suivant : un personnage debout, coiffé d'un chapeau pointu, vêtu d'une longue robe, la main droite élevée en signe d'adoration.

N° 2.



L'inscription, en trois lignes, présente, à cause de l'incertitude qu'on peut avoir sur les formes des caractères, quelques difficultés d'interprétation; nous pouvons cependant les traduire ainsi :

« Bin, fils d'Anu, serviteur de la Grande Lumière (?) de la terre. »

Sur la tranche supérieure on voit, traversalement, une empreinte deux fois répétée qui nous donne un personnage intéressant : il est debout; de la main droite, il présente une coupe, et, de la gauche, il porte un panier. Derrière lui, on aperçoit un second personnage à demi effacé.

N° 3.

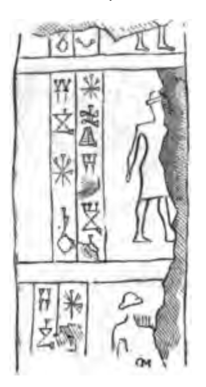


Il ne nous est pas possible de compléter cette scène, mais il est évident que la circonférence du cylindre n'est pas entièrement développée et qu'il y avait place pour d'autres personnages. L'inscription qui contient le nom du possesseur de ce cachet n'est pas reproduite.

Enfin, nous constaterons l'empreinte trois fois répétée d'un autre cylindre dont nous pouvons connaître le possesseur, et qui

laisse voir un personnage en robe courte, le dernier de la scène auprès de laquelle il est gravé.

N° 4.



Le possesseur de ce cachet se nomme « Sin-idinnam, fils de Zikar-Sin; » c'est le troisième témoin du contrat.

Les types de ces personnages sont très fréquents sur les cylindres, particulièrement sur des cylindres en hématite d'une belle conservation; rien ne pouvait faire soupçonner la haute antiquité des bijoux sur lesquels ils étaient gravés. Nous nous bornons, quant à présent, à constater que ces types étaient populaires à cette époque; ils appartiennent essentiellement à la population sumérienne et ils ont été acceptés par les Chaldéens qui les ont propagés dans toute l'Asie occidentale.

II. — Documents du règne de Hammourabi.

Rîm-Sin, le dernier roi de Larsam, s'était uni aux Élamites pour soutenir une guerre contre un prince conquérant qui envahissait la Mésopotamie inférieure. Ce prince n'était autre que Hammourabi. Il s'empara des petits États qui s'opposaient à ses conquêtes et porta le siège de son empire à Babylone, dont il fut le premier roi chaldéen.

Je veux laisser à la date de ce grand événement tout le vague qu'elle comporte, à quelques siècles près. On n'avait pas alors l'usage de rattacher les événements de l'histoire à une ère fixe indépendante des événements politiques, et si la chronologie offre déjà une grande précision pour les dates, par le jour et par le mois,

l'année à laquelle on se reporte est laissée dans une incertitude dont il ne nous est pas utile de discuter ici l'écart.

Les contrats présentent toujours la même forme extérieure. Ils sont encore écrits dans la langue sumérienne sur des gâteaux d'argile renfermés sous une enveloppe de même matière. Et pourtant, déjà sous le règne de Hammourabi, la langue assyro-chaldéenne avait fait des progrès. C'est, en effet, parmi les documents qui émanent de ce souverain que nous trouvons les premières inscriptions en langue chaldéenne.

2. — Le premier contrat de cette époque qui va nous occuper maintenant est marqué B. 52 *a*. Il est d'une belle conservation et nous allons pouvoir l'étudier avec détail. Il est ainsi daté :

« 4ᵉ jour du mois Adar (février) de l'année pendant laquelle Hammourabi, le roi, a restauré le (temple) *Bit-mit-urris* et la grande *Zigurrat* (la grande tour) du dieu *Zamama*. Il en a élevé le sommet vers le ciel et il l'a reconstruite. »

Le texte de ce contrat est, ainsi que nous l'avons dit, écrit dans l'antique idiome de Sumer; nous n'avons pas, du reste, à nous occuper des clauses qui y sont insérées; il nous suffit d'avoir pu lire la date qui y est indiquée et les noms des parties et des témoins qui y figurent.

Les témoins sont au nombre de seize, parmi lesquels figure en première ligne Hammourabi, le roi. Voici, du reste, leurs noms que nous donnons d'abord parce que nous aurons bientôt occasion de les rappeler :

1. Hammourabi, roi de Babylone.
2. Abil-Sin, fils de Sin-ba-an-sir.
3. (*Ni-ni-Ili*) Ili-rabi, fils de Serah-si-me.
4. Abu-appi, fils de Sar...an...
5. Etelluv, fils de Apiyativ.
6. Sar-Sin, fils de Nidinativ.
7. ...Bel-sakil, fils de Limbali.
8. Sin-emidu, fils de Nidinativ.
9. (*Ni-ni-Ili*) Nini-silu-an-zal, fils de Musis-Sin.
10. Apiel-nini, fils de Sin-rimini.
11. Deniel, fils de Apiel-anetu.
12. Sip-siu, fils de Bibel...an...
13. ...... fils de Mu-a-ni.

14. Sin-semi, fils de Nabi-ninibu.
15. Libi-da. . . . .
16. Nini. . . . . . fils de Sar-bel-sakil.

Pour qu'on se rende compte de la disposition des empreintes, nous avons essayé de les figurer ici, en donnant immédiatement à côté de la reproduction du monument la traduction des noms des propriétaires des cachets; elles présentent d'abord sur la première face de l'enveloppe du contrat les dispositions suivantes :

N° 5.



Recto.

1 et 2. Avil-sin,
fils de Sepi-antuv.
(C'est le 2ᵉ témoin.)

3 et 4. Etelluv,
fils de Amariat.
(C'est le 5ᵉ témoin.)

5 et 6. Na-an,
fils de Nidinatuv, serviteur du dieu Martu.
(C'est le 8ᵉ témoin.)

7 et 8. Avil-Sin,
fils de Niki. . . adorateur de Bin et de Bel.

9 et 10. Ka. . . .
fils de Ma. . . adorateur de Martu.

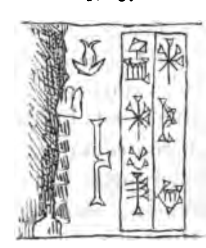
11 et 12. . . . rut-nun-ki.
. . . . . .

Chaque empreinte se répète deux fois, une fois sur la marge et une fois sur la tranche du contrat.

La première face renferme ainsi douze empreintes de cylindres, dont cinq différentes sur la marge à gauche, répétées sur l'épaisseur de la tranche du même côté, et deux sur la tranche supérieure qui appartiennent à un même cachet marqué 11 et 12.



N° 6.



Les scènes gravées sur tous ces cylindres renfermaient des personnages; mais les noms des possesseurs de ces cachets ont seuls été imprimés sur le contrat. La première empreinte laisse cependant apercevoir encore les traces d'un personnage en robe longue à côtes, les mains élevées dans la pose de l'adoration; devant lui, dans le champ, un symbole encore incompris ⊓⊓; en haut, une fleur ou peut-être une *ampulla* ●; nous ne voulons pas le restituer autrement, mais le personnage appartient évidemment aux types que nous connaissons déjà.

En retournant le document, nous pouvons suivre sur le revers de la tablette la série des empreintes. Nous en trouvons encore sept disposées ainsi: cinq sur la marge à gauche et deux sur la tranche inférieure qui devient la tranche supérieure par suite du mouvement de bascule que l'on doit imprimer au document pour en suivre la lecture.

C'est ainsi, du reste, que toutes les tablettes sont disposées suivant un usage dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il a été dès lors facile de se rendre compte en Assyrie et en Chaldée du commencement et de la fin des inscriptions par les dispositions de l'écriture avant même d'en avoir compris le contenu.

N° 7. *Verso.*

13. Ka......
....
(C'est le 6e témoin.)

14. Ka...an mi,
fils de.... serviteur du dieu Martu.
(C'est le 6e témoin.)

15. 16. 17. Ces trois empreintes représentent un lion qui se dresse sur un animal pour le dévorer. Elles sont semblables.

Les deux empreintes 18 et 19 sont illisibles.

Nous avons ici la série complète des empreintes qui ont été apposées sur ce document; une seule nous montre des personnages ou plutôt des animaux. Le sujet, qui se présente d'une manière

incomplète, serait difficile à restituer dans son ensemble. Nous avons, en effet, rencontré peu de sujets analogues et ceux dans lesquels le monstre principal pourrait se retrouver présentent une grande variété dans la disposition des personnages.

N° 8.

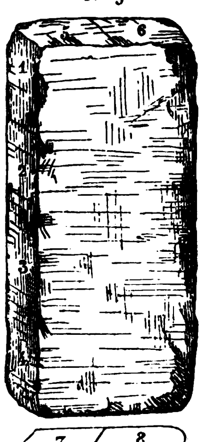


Nous y voyons un animal fantastique dressé, les pattes de devant appuyées sur le dos d'un autre animal qu'il cherche à dévorer; les membres inférieurs de cet animal ressemblent à des jambes humaines; dans le champ, une tête de profil; derrière le monstre, un personnage debout.

Le texte enveloppé offre naturellement moins de surface, et, dès lors, le nombre des empreintes est moins considérable. On en distingue huit en tout : quatre sur la tranche latérale et deux sur les tranches à chaque extrémité. Voici les noms qu'elles font connaître :

CONTRAT INTÉRIEUR.

N° 9.

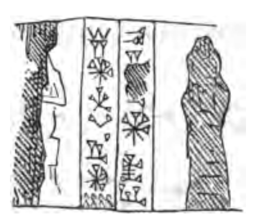


1. Etelluv,
   fils de Apiyativ.
   (C'est le 5e témoin.)
2. Sin-emidu,
   fils de Nidanatuv, adorateur du dieu Martu.
   (C'est le 8e témoin.)
3. Appilek,
   fils de. . ., adorateur du dieu Bin et du dieu Bel.
   (C'est le 4e témoin.)
4. Bel. . . . .
   fils du dieu Sérah.
5. A. . . . . Sin.
   . . . .
   (C'est le 2e ou le 8e témoin.)
6. Empreinte illisible.

Sur la tranche inférieure, nous trouvons l'empreinte suivante et les noms des propriétaires du cachet qui forment les nos 7 et 8 de notre figure.



N° 10.



7. A. . . . Sin. Le reste est illisible. — 8. Abil-bel, fils de Sin-ban-sir. (C'est le 2e témoin.)

III. — Documents du règne de Samsi-ilu-na.

Le règne de Samsi-ilu-na présente une difficulte historique que nous n'avons pas à discuter ici, mais que nous devons cependant signaler. Quelques savants croient que Hammourabi et Samsi-ilu-na ne font qu'un même personnage sous deux noms différents. Dans tous les cas, ces deux personnages étaient contemporains et cela nous suffit.

3. — Nous n'avons rencontré, du reste, qu'un contrat du règne de Samsi-ilu-na; il porte un grand nombre d'empreintes de cylindres-cachets; malheureusement elles ne nous font pas connaître les sujets représentés, et ne laissent voir que les noms des parties ou des témoins. Le contrat est ainsi daté : « Le . . du mois Kiselev (novembre) de l'année pendant laquelle Samsi-ilu-na, le roi, a conquis la suprématie de son royaume, par la volonté sublime du dieu Marduk. »

La tablette est marquée B. 79 *a*. Elle porte, sur la tranche à gauche, trois empreintes qui proviennent de deux cylindres différents; les deux dernières sont produites par le même cylindre.

La première est assez obscure; elle présente les caractères suivants :



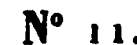
La seconde et la troisième, qui appartiennent au même cylindre, se lisent :

« Zikar-Istar, fille de Buturabi, servante du dieu Bin. »

IV. — Documents d'une date incertaine.

Nous avons recueilli, sur des fragments de contrats de cette époque, des empreintes qu'il nous est impossible de rapporter à un règne ou à un autre, parce que la signature de la tablette qui renferme la date précise du contrat et le nom du souverain a disparu; mais leur provenance est constatée par la rédaction même des contrats, qui sont tous écrits dans l'ancien idiome de Sumer, et dès lors, nous n'hésitons pas à les rapporter à cette période. Ils ont d'ailleurs été trouvés avec ceux des rois que nous venons de citer, et ne peuvent donc appartenir qu'au règne de l'un d'eux.

4. — Nous signalons d'abord une enveloppe (B. 45 *a*) sur laquelle on distingue le sujet suivant :


N° 11.



Un léopard ailé se dresse sur un animal, peut-être une ga-

zelle, pour le dévorer. Au haut, un petit animal. Les extrémités inférieures du monstre paraissent indiquer des formes humaines. C'est encore un animal fantastique analogue à celui que nous avons décrit plus haut et qui se trouve sur un grand nombre de cylindres dont l'époque jusqu'ici était indéterminée.

Sur le sommet des tranches, une empreinte laisse apercevoir un des personnages que nous connaissons déjà.



N° 12.



L'inscription nous fait savoir que le possesseur du cachet se nomme :

« Pinibel-lizis, fils de Sin-idinam, serviteur du dieu Bel. »

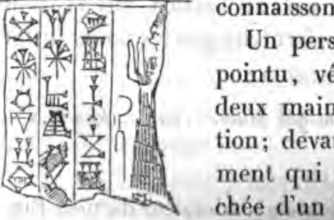
5. — Sur une tablette dont les empreintes sont d'une belle conservation, mais qui a été brisée (B. 100), nous pouvons distinguer le sujet suivant qui, malheureusement, n'est pas complet.

N° 13.

C'est un personnage de face luttant contre un lion renversé qu'il tient la tête en bas par une des pattes de derrière et par la queue. Entre le lion et ce personnage, on distingue des caractères cunéiformes du style archaïque qui appartiennent à une autre empreinte superposée.

6. — Ce contrat (B. 71 *a*) nous présente plusieurs empreintes qui reproduisent des personnages que nous connaissons déjà :

N° 14.



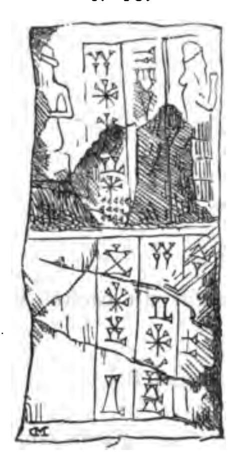
Un personnage barbu, coiffé du chapeau pointu, vêtu d'une robe longue à côtes, les deux mains élevées dans la pose de l'adoration; devant lui, dans le champ, un instrument qui ressemble à une faucille emmanchée d'un long bâton. L'inscription, en trois

lignes, qui renferme le nom du propriétaire du cachet, est ainsi conçue :

« Kisti-arad, fils de Sin... adorateur du dieu... »

Cette empreinte est sur la tranche supérieure de la tablette. Sur la tranche gauche, on distingue deux empreintes incomplètes qui ne laissent voir que le personnage en adoration; de l'autre côté, un personnage assis qui devait se trouver à l'autre extrémité de la scène, et quelques signes des noms qui l'accompagnent. C'est le même cachet que nous avons déjà vu sur le contrat précédent.

N° 15.



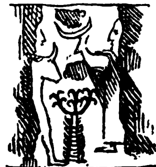
Sur la première empreinte on lit :

« ...... fils de Sin.... »

Et sur la seconde :

« Kisti-narara, fils de.... »

N° 16.



Enfin, sur la tranche inférieure, on voit les traces d'un sujet qui nous laisse deviner la scène. Ce doit être, à gauche, un homme conduisant un taureau. Devant lui, un autre individu portant un chevreau, mais qu'il serait téméraire d'indiquer; entre les personnages et dans le champ, le croissant et une fleur. Il est impossible de compléter la scène ou l'inscription.

7. — Les différentes empreintes qui se trouvent sur les fragments de ce contrat (B. 79 *b*) ne nous permettent pas de reconstituer la scène d'un cylindre. Nous voyons d'abord, sur la tranche à droite, trois empreintes qui ne présentent que les noms propres.

La première donne les noms suivants :

« *Ilu* (*ilu*)-*S'in-ḫi-rat, fils de Ilu hi-gal Mati...za... kan-ik.* »

La seconde :

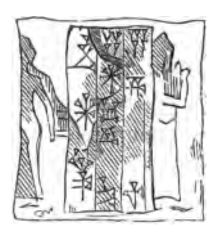
« *Zikar-Istar,* fils de *Ili-turam* (*Ni-ni-turam*), adorateur du dieu Bin. »

C'est le troisième témoin du contrat.

La troisième empreinte est identique. Ce sont les mêmes noms que nous avons vu figurer sur un contrat du règne de Samsi-ilu-na.

Sur l'autre tranche, on voit des portions des mêmes empreintes, et enfin, sur la tranche supérieure, le fragment suivant :

N° 17.



Les traces des personnages qui se trouvent auprès de la première et de la dernière ligne de l'inscription ne permettent pas de reconstituer le sujet entier du cylindre, bien qu'il soit facile de le supposer.

8. — Les fragments suivants appartiennent à une enveloppe (B. 80 *a*) et nous ont permis cette fois de reconstituer en entier le sujet d'un cylindre qui affecte une disposition toute particulière. Les trois lignes, au lieu d'être placées derrière la scène, sont tracées dans le champ, entre les personnages. Les empreintes sont apposées sur la marge, à gauche, et paraissent au premier abord provenir de trois cylindres différents; mais il est facile de restituer dans son entier la scène qui occupe alors toute la surface du cylindre.

N° 18.



Le personnage de gauche de la première empreinte devient celui de droite de la seconde, et celui de gauche de la seconde devient le personnage de droite de la troisième.

L'inscription, qui se suit sur les trois empreintes, donne :

« .... biya, fils de Sin-magir, adorateur du dieu [du feu (?)]. »

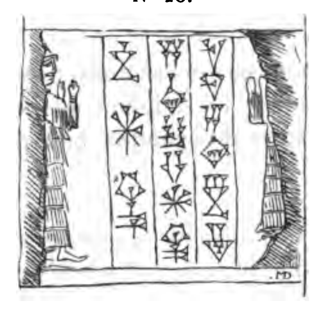
L'empreinte développée présente ainsi le cylindre restitué :

N° 19.



Sur la tranche supérieure, on trouve une empreinte deux fois répétée laissant voir deux personnages qui font face aux inscriptions. C'est le même personnage, robe longue à côtes, les mains dans la pose de l'adoration.

N° 20.



L'inscription nous fait connaître le nom du propriétaire de ce cachet :

« Ili-Kitam, fils de Naram-Bin, adorateur du dieu Bin. »

C'est le deuxième témoin du contrat; la légende du texte nous apprend toutefois que le nom de son père se lisait : Naram-Bel, au lieu de Naram-Bin. Ce détail prouve, en passant, que tous les Dieux pouvaient être désignés par le nom de Bel, de même que toutes les déesses étaient désignées par celui de Beltis.

B. — DOCUMENTS DU GRAND EMPIRE D'ASSYRIE.

Les contrats d'intérêt privé sur lesquels nous avons rencontré des empreintes de cylindres et qui appartiennent au Grand Empire d'Assyrie présentent quelques différences dans leur disposition matérielle qu'il est utile de signaler ici.

L'écriture repose toujours sur la brique traditionnelle, mais les empreintes de sceaux sont moins nombreuses; elles sont apposées sur les tranches latérales ou dans un espace réservé sur la face du contrat. A côté des empreintes de cylindres, nous voyons quelquefois figurer des empreintes ovales provenant de l'usage des *cônes* ou des *pyramides* qui n'apparaissaient pas encore sur les contrats de la Chaldée. Les témoins ne semblent pas admis à l'honneur d'apposer leurs sceaux; cette formalité devait être réservée aux parties contractantes. Enfin, sur les tranches supérieure et inférieure, on remarque souvent à chaque extrémité trois coups d'ongle. Ces coups d'ongle remplacent même quelquefois les empreintes sur les contrats.

La signature n'énonce pas le lieu où le contrat a été passé; mais la date est indiquée par le jour, le mois et l'année. Elle se rapporte à un des éponymes désignés dans ces listes qui donnent à la chronologie du Grand Empire d'Assyrie une précision si rigoureuse.

Au surplus, ils sont rédigés en assyrien et leur traduction, après celles que nous avons données avec M. Oppert, ne présente désormais que des difficultés de détail, lorsqu'on se trouve en présence d'un terme technique, toujours embarrassant à expliquer[1].

Ces monuments proviennent en général des fouilles exécutées à Koyoundjik et leur nombre s'accroît chaque jour par les explorations incessantes auxquelles se livrent les savants de l'Angleterre.

1. — Le premier contrat sur lequel nous avons relevé l'empreinte d'un cylindre a été publié dans le *Recueil* de sir H. Rawlinson (vol. IV, pl. L, n° 3). C'est par erreur qu'on a indiqué qu'il portait deux empreintes rondes à la place réservée aux cachets. J'ai suivi, avec M. Oppert, cette donnée dans nos *Documents juridiques* (p. 217), où l'on trouvera la traduction de ce contrat.

Le cylindre, malgré la place dont on pouvait disposer, n'a pas été roulé dans son entier; on ne voit qu'un seul personnage : c'est un roi qui tient un lion (?) par les pattes.

Le texte du contrat nous apprend que c'est le cachet de Takkil-ana-Bel, fils de Yatanaël, préfet de la ville de Bit-abu-Malik, propriétaire du champ concédé. Il s'agit, en effet, de la concession

[1] Voyez du reste, pour la traduction de ces contrats, nos *Documents juridiques* publiés avec M. Oppert, Paris, 1878.

d'un terrain dont un certain Kakullanu, administrateur des biens du roi, devait jouir pendant un certain temps, moyennant le prix de 12 drachmes d'argent par an. Le contrat est daté du mois Tebet (décembre), le 7[e] jour, pendant l'éponymie de Assur-sadu-sakil, c'est-à-dire vers les années 658 à 640 avant Jésus-Christ. Les tables des éponymes cessent à l'année 659. Or, Assur-sadu-sakil, ne figurant pas sur ces tables, ne peut être qu'un des éponymes postérieurs et comme le contrat a été trouvé dans les ruines de Ninive, il doit être antérieur à la chute de l'empire d'Assyrie.

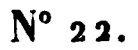
N° 21.



Nous devons faire remarquer que tous les contrats que nous allons examiner sont compris dans cette période et ne nous permettent pas de remonter plus haut.

2. — Le second contrat qui appelle notre attention par la présence d'une empreinte de cylindre est connu depuis longtemps. M. Layard l'avait signalé dans son ouvrage, *Nineveh and Babylone* (p. 609), en donnant connaissance du résultat de ses fouilles. Le texte, cependant, était resté inédit. C'est sur une copie prise depuis longtemps à Londres par M. Oppert que nous en avons publié la traduction dans nos *Documents juridiques* (p. 251).

Le sujet est deux fois répété dans l'espace réservé sur la face de la tablette à l'apposition des cachets :



N° 22.



Un personnage portant une double paire d'ailes sur les épaules, vêtu d'une robe longue, tient de chaque main un grand oiseau suspendu par la patte.

Malheureusement, il n'est pas facile de dire à qui appartenait ce cylindre. Le contrat mentionne, en effet, la présence de quatre cachets et ne porte cependant qu'une empreinte.

3. — Le contrat suivant ne permet de voir qu'une partie du sujet. C'est un personnage vêtu d'une robe longue, qui tient de la main droite un grand oiseau par le cou; la main gauche, reportée en arrière, devait saisir probablement un autre animal. Dans le champ, au-dessus du cou de l'oiseau, on aperçoit une étoile; en bas, une plante.

N° 23.



Le contrat est daté de l'éponymie d'Assur-Malik. Il existe deux personnages de ce nom parmi les éponymes: l'un qui appartient au règne de Assur-nasir-habal et qui nous reporte à l'an 861 avant Jésus-Christ; l'autre qui est compris dans la fin des listes après une interruption de quelques noms et qui nous reporte vers l'année 651. La provenance du document nous fait adopter cette dernière époque comme la plus probable.

4. — Les empreintes que nous signalons sur un contrat daté de l'éponymie de Man-zab, le 25ᵉ jour du mois Tebet (décembre), ne sont pas disposées de la même manière; le personnage se présente en travers sur le contrat.

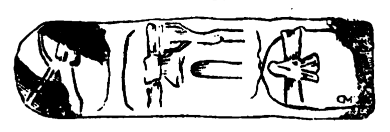
N° 24.



C'est un personnage barbu, vêtu d'une longue robe, et portant deux paires d'ailes sur les épaules. Le cachet est deux fois répété. Le type des personnages de cette époque est bien caractéristique; nous n'avons pas, en effet, remarqué de personnages entourés de la double paire d'ailes sur les monuments de la Chaldée; en revanche, ils sont très fréquents sur les monuments assyriens. Nous les voyons non seulement sur les cylindres mais encore sur les marbres des palais. On sait que ces types ont été adoptés en Arménie et même en Perse sous les Achéménides.

5. — Un contrat daté du 24e jour du mois Abu (juillet) présente une suite d'empreintes assez confuses, dans lesquelles nous

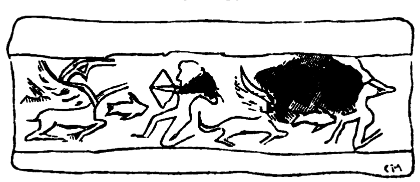
N° 25.



distinguons un cachet ovale à côté de l'empreinte d'un cylindre deux fois répétée. Sur cette empreinte, on remarque en haut le symbole de la divinité au corps d'homme terminé par des appendices d'oiseau, et qui paraît soutenu par un personnage les bras élevés; devant lui, on voit l'arbre sacré.

6. — La dernière empreinte que j'ai pu observer sur les contrats de cette époque figure sur un contrat du 13e jour du mois Tasrit (septembre), sous l'éponymie de... (illisible).

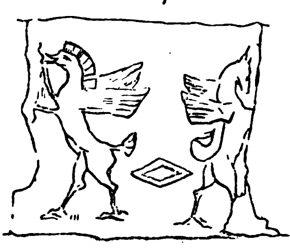
N° 26.



L'empreinte est très belle : un personnage à genoux lance des flèches contre un monstre quadrupède ailé, dont la tête, malheureusement, n'est plus visible; dans le champ, un poisson.

7. — Depuis mon départ de Londres, M. Pinches m'a informé que le Musée Britannique avait reçu un envoi de Mossoul, renfer-

N° 27.



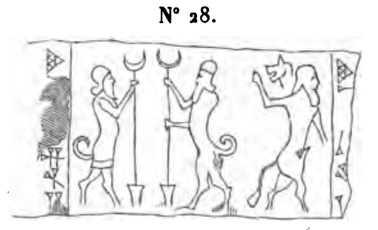
mant environ 1,800 tablettes, sur lesquelles on remarque quel-

quefois des empreintes de cylindres. Il m'en a envoyé deux à l'appui que je m'empresse de reproduire ici, en lui adressant tous mes remerciements.

La première empreinte figure sur un contrat daté de l'éponymie de .... préfet de la ville de Dur.....

8. — La seconde, qui est assez étendue pour qu'on voie que le

N° 28.



nom du possesseur du cachet était inscrit sur le cylindre, est datée du 5e jour du mois Abu (juillet) de l'éponymie de.....

Il paraît qu'un grand nombre d'empreintes de cette époque figurent sur les contrats envoyés de Mossoul, mais les caisses sont à peine ouvertes et les documents sont encore recouverts de la terre mésopotamienne où ils ont été si longtemps dérobés à tous les regards.

C. — DOCUMENTS DU SECOND EMPIRE DE CHALDÉE.

La majeure partie des contrats du Second Empire de Chaldée provient d'une découverte récente. Dans le courant de l'année 1876, les *Trustees* du Musée Britannique apprirent de sir H. Rawlinson qu'on avait trouvé à Hillah une grande quantité de tablettes couvertes d'écriture en caractères cunéiformes. Les Arabes, en explorant les nombreux *tumulus* épars sur la plaine où s'élevait Babylone, avaient rencontré un certain nombre de jarres dans un endroit dégradé par les pluies. Ces jarres étaient fermées avec une toile et scellées avec du bitume. En les ouvrant, on reconnut qu'elles renfermaient des tablettes sur lesquelles étaient écrits des contrats d'intérêt privé. M. Georges Smith, qui explorait pour la troisième fois la Mésopotamie, était alors à Bagdad. Les *Trustees* le chargèrent d'acquérir tout ce qu'il pourrait recueillir de cette trouvaille et il parvint à réunir environ 2,500 tablettes, qui sont actuellement déposées au Musée Britannique.

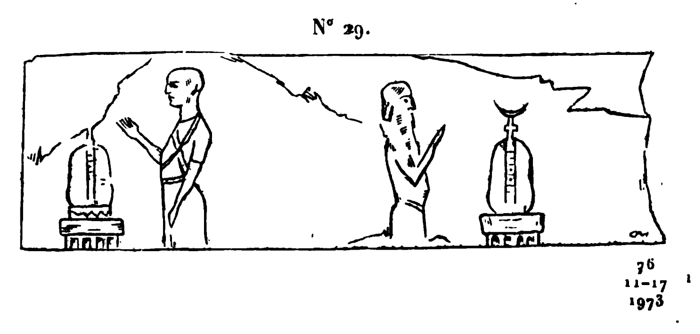
Tous ces contrats sont passés à Babylone ou en Chaldée et datés des règnes de Nabuchodonosor, de Nabonid et des rois de Perse qui prirent le titre de rois de Babylone après la conquête de Cyrus. Ils paraissent se rapporter à des transactions dans lesquelles les descendants d'une famille Egibi figurent en général comme parties intéressées. Ils sont rédigés en assyrien. La langue des Achéménides ne paraît pas ainsi avoir pénétré comme langue vulgaire en Mésopotamie. Ils sont datés, suivant la coutume antique, d'après les années de règne des princes qui ont établi à Babylone le siège de leur empire.

La forme matérielle diffère peu de celle qui était consacrée depuis une haute antiquité pour tous les documents écrits qui nous parviennent de ces contrées et que nous avons déjà indiquée.

Les empreintes, apposées toujours sur les tranches de la tablette, sont accompagnées de mentions qui indiquent que telle empreinte est celle du cachet de telle ou telle personne.

Les scènes les plus fréquentes qui sont gravées sur les cylindres sont essentiellement différentes de celles que nous avons déjà constatées. Nous verrons cependant par quels traits elles se rattachent à celles des cylindres du Premier Empire. Les personnages les plus fréquents sont très caractéristiques. On peut en signaler deux types principaux : l'un est barbu, l'autre est imberbe; ils sont tous deux vêtus d'une robe longue, la main droite élevée en avant dans la pose de l'invocation; ils sont debout devant des autels qui supportent des symboles religieux.

N° 29.



76
11-17 [1]
1973

Ces deux types se retrouvent, du reste, sur un même contrat marqué S^{+}, que nous signalons ici précisément parce que l'em-

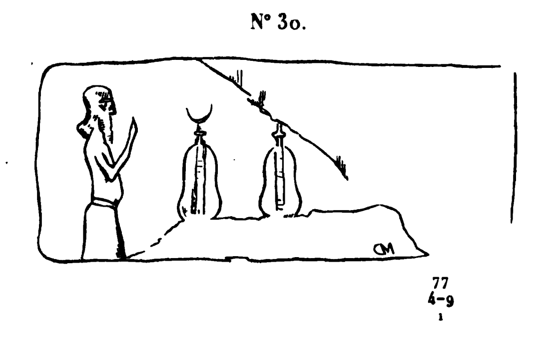
[1] Ces chiffres se rapportent aux indications du Musée Britannique.

preinte figure sur un fragment dont la date a disparu. Nous allons maintenant étudier les différentes empreintes que nous avons recueillies sur les documents de cette période.

I. — Documents du règne de Nabuchodonosor.

1. — J'appellerai d'abord l'attention sur un contrat daté, à Babylone, du 20ᵉ jour du mois Tasrit (septembre) de la 2ᵉ année de Nabuchodonosor (603).

N° 30.

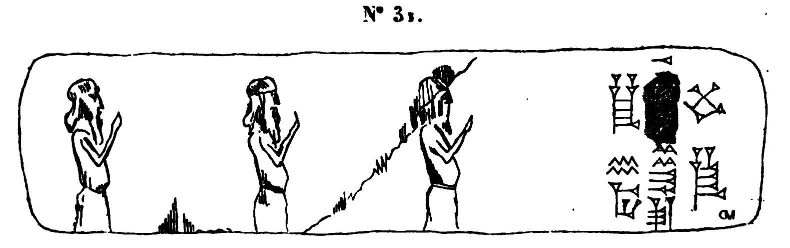


77
4-9
1

Sur les deux tranches, à droite et à gauche, on voit la même empreinte deux fois répétée sur chaque tranche : le personnage barbu en adoration devant deux autels. Sur le premier s'élève un symbole qui supporte le disque du soleil; sur l'autre, le même symbole qui supporte le disque de la lune.

2. — Le document suivant est daté de la 26ᵉ année de Nabuchodonosor (579). Sur la tranche, à droite, on aperçoit trois fois répété le personnage barbu dans la pose que nous connaissons déjà.

N° 31.



77
10-2
1

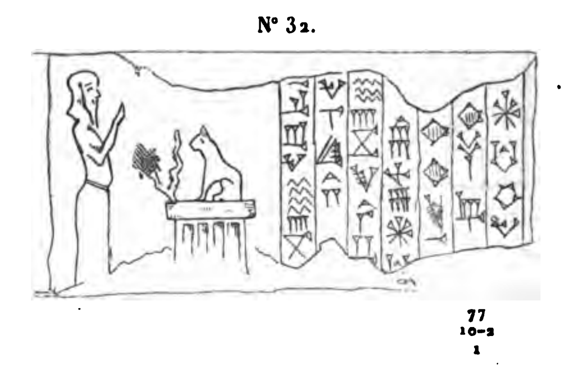
Il serait téméraire de dire que la scène est complète, et plus téméraire encore de la compléter. Une indication en caractères cursifs, sur le haut de la tranche, nous fait ainsi connaître le nom du propriétaire du cachet :

Kunuk Bel - edir tip - sar.

« Cachet de Bel-edir, scribe. »

Sur la tranche, à gauche, on ne voit que deux empreintes, mais l'une d'elles présente un certain développement :

N° 32.



77
10-2
1

C'est encore le même personnage barbu en adoration devant un autel qui supporte, d'abord, un symbole assez mal indiqué, peut-être la tige à deux branches si commune sur les cylindres de toutes les époques, puis un chien accroupi. Derrière cette scène, et remplissant toute la surface du cylindre, est une inscription de sept lignes en caractères archaïques du style de Babylone. Malheureusement le commencement et la fin des lignes n'ont pas été reproduits sur l'empreinte et ne révèlent que quelques signes qui ne se prêtent pas à une restauration. L'inscription commence par le nom du dieu Merodach et devait être écrite en assyrien. Celle qui est tracée en caractères cursifs au haut de la tranche, et qui renferme le nom du propriétaire du cachet, est ainsi conçue :



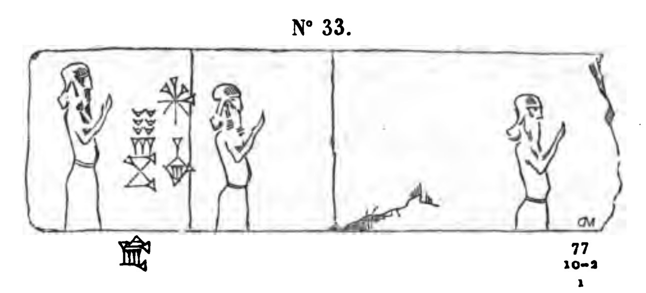
Kunuk Itti - Marduk - baladu tip - sar.

« Cachet de Itti-Marduk-baladu, scribe. »

II. — Documents du règne de Nabonid.

3. — Nous signalerons d'abord un contrat daté du 24ᵉ jour du mois Elul (août) de la 2ᵉ année de Nabonid et qui nous présente, sur les deux tranches, l'empreinte suivante :

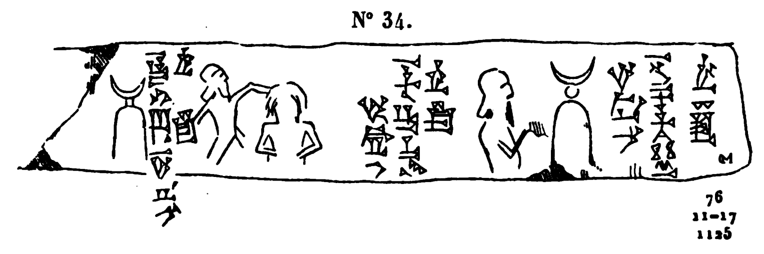
N° 33.



C'est toujours le même personnage barbu appartenant à des cachets différents : les empreintes sont peu apparentes et disposées de manière à se nuire réciproquement ; le nom des possesseurs devait être également sur la tranche, mais il n'y a de visible que les deux caractères *tip-sar* « scribe ».

4. — Je dois surtout signaler un contrat de la même année qui présente sur la tranche de la tablette, à droite, des types nouveaux que nous donnons ici :

N° 34.



Il est daté, à Babylone, du 8ᵉ jour du mois Sivan (mai) de la 2ᵉ année de Nabonid.

Les mentions qui accompagnent ces cachets nous donnent, pour la première :



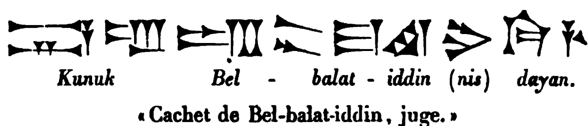
« Cachet de Edir-Marduk, juge. »

pour la seconde :



« Cachet de Nirgal-zakir, juge. »

et pour la troisième :



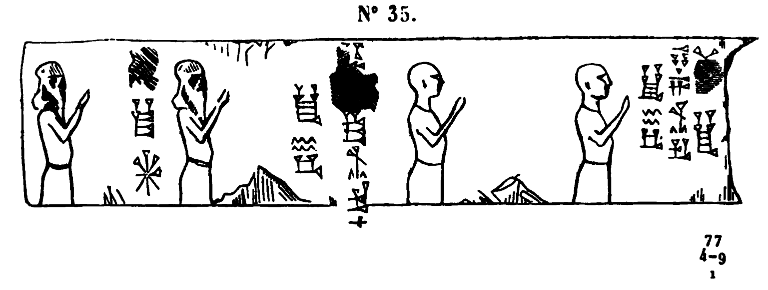
« Cachet de Bel-balat-iddin, juge. »

5. — Nous nous arrêterons davantage à l'examen d'un document daté du 24ᵉ jour du mois Tasrit (septembre) de la 3ᵉ année de Nabonid (554).

La tablette est d'une belle conservation, et les empreintes sont intéressantes à étudier.

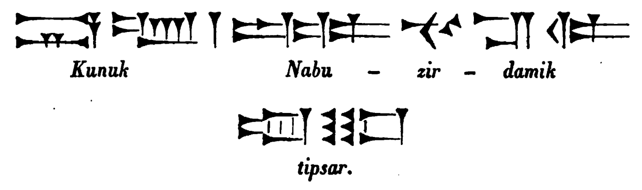
Nous voyons, d'abord, sur la tranche à droite l'empreinte de quatre cachets :

N° 35.



Les deux premiers représentent le personnage imberbe et le personnage barbu dans la pose que nous avons indiquée. Il ne faut pas songer à restaurer les scènes dont ils font partie, car il est évident que les cachets sont différents.

Les mentions des deux premières, en caractères cursifs, sont ainsi conçues :



« Cachet de Nabu-zir-damik, scribe. »

Ce cachet était deux fois répété puisque les indications sont les mêmes.

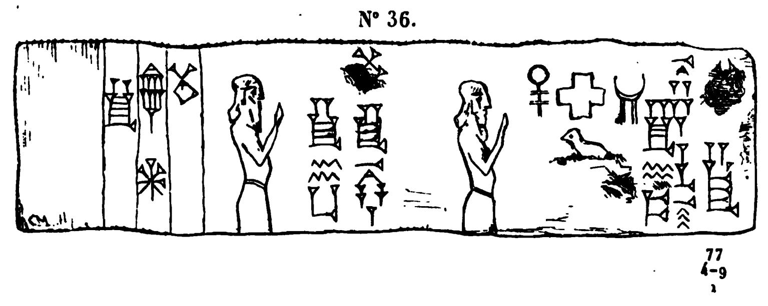
Les deux dernières empreintes ne sont pas accompagnées de légendes en caractères cursifs, mais le nom du propriétaire se trouvait sur le cachet lui-même; l'empreinte ne nous en a révélé que quelques caractères dans le style archaïque, bien entendu; mais ces caractères suffisent pour nous faire connaître le nom tout entier. Nous y lisons :

Kunuk (*ila*) ..... *li* ...

Le contrat, en effet, nous présente une liste de dix témoins parmi lesquels doit figurer le possesseur de notre cachet. Si nous rapprochons les courtes indications qui précèdent de la liste des témoins, nous voyons, d'une part, que le nom indiqué sur le cachet et dont on voit les traces dans la première ligne commence par un nom divin. Ce nom doit être *Nabu* ou *Marduk,* car ce sont les seules divinités qui figurent à la première place dans les noms des témoins. D'un autre côté, le nom du père, qui figure à la deuxième ligne de l'empreinte, doit renfermer l'articulation *li;* or, les mentions relatives au cinquième témoin satisfont parfaitement à ces deux conditions; nous lisons, en effet, ainsi le nom de ce témoin : « Marduk-sum-usur, fils de Musallim-Marduk, fils du grand *Saka.* » Le nom du grand-père est indiqué par sa profession.

La tranche à gauche nous fournit les indications suivantes :

N° 36.



77
4-9
1

Le premier cachet, celui du haut, nous présente une scène assez complète : nous y voyons d'abord le personnage barbu dans la pose ordinaire; devant lui un symbole ♀ qui peut être considéré comme une massue, puis le labarum ✣, le symbole de l'é-

ternité qui n'est autre que le prototype de la croix grecque; puis un croissant; enfin, au-dessous, un oiseau. Il ne nous est pas permis d'affirmer que la scène soit complète; il peut, en effet, manquer quelque chose au pied du personnage, mais si la circonférence n'a pas été entièrement déroulée dans cette première empreinte, en revanche, nous trouvons dans la seconde l'inscription en caractères archaïques qui était gravée derrière le personnage :

La mention en caractères cursifs répétée deux fois nous donne la certitude qu'il s'agit bien toujours du même cachet et nous permet de la compléter :

Kunuk *Kaptuv* - *Ili* - *Marduk*

tipsar.

« Cachet de Kaptuv-Ili-Marduk, scribe. »

Cette lecture offre un certain intérêt paléographique que nous relevons en passant, à cause de la forme cursive qui répond à l'archaïque et qu'on aurait pu prendre pour deux signes distincts, *mi* et *ina*, lorsque, en réalité, il s'agit d'un monogramme dont la lecture *Kaptuv* est assurée depuis longtemps dans sa forme archaïque et confirmée dans notre passage par la lecture des noms des témoins où nous lisons le même nom écrit phonétiquement.

Kapti - *Ili* - *Marduk.*

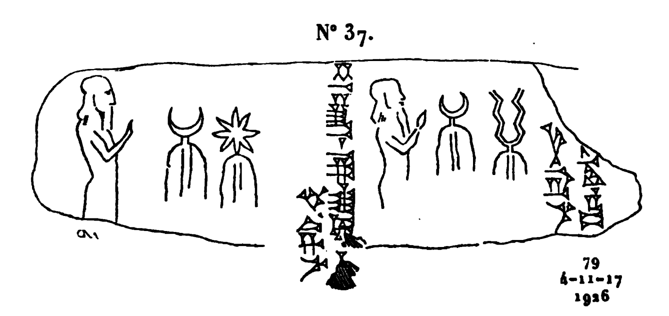
Je dois ajouter que nous trouvons deux témoins qui portent le même nom, de sorte qu'il nous est impossible de savoir auquel des deux attribuer notre cachet. Ils sont, du reste, tous deux *tipsar :* l'un est fils de Sukaï, c'est le septième témoin; l'autre est fils de Nis-abu-Bit, c'est le neuvième.

6. — Un contrat daté, à Babylone, du 11e jour du mois Tasrit

(septembre) de la 13ᵉ année de Nabonid (543) nous présente, sur la tranche du haut, où l'on voit figurer ordinairement des coups d'ongle, l'empreinte de deux cylindres.

C'est toujours le même personnage barbu dans la pose que nous connaissons, mais avec des accessoires différents.

N° 37.



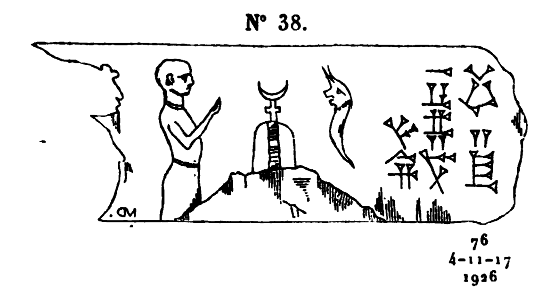
D'abord, l'autel sur lequel s'élève le croissant, puis un autre autel sur lequel est placé un symbole fourchu que nous ne pouvons mieux désigner. L'autre empreinte nous présente une scène analogue; seulement, sur le second autel, nous voyons une étoile.

Le nom du possesseur du premier cachet est mutilé; il ne reste plus que la dernière lettre « Bel » et sa qualité, (*nis*) *dayan*, « juge ».

Le nom du second est plus complet, mais aussi difficile à restaurer. Il commence par le nom du dieu Nebo. Il n'y a encore que sa qualité qui soit nettement indiquée : il est comme le précédent (*nis*) *dayan*, « juge ».

Sur la tranche à droite, on trouve une autre empreinte :

N° 38.



Le personnage imberbe est en adoration devant un autel qui supporte le croissant et, à la place de l'autre autel, on voit un dragon. Cette empreinte n'est pas complète; il pouvait y avoir

quelque chose sur le développement de la circonférence; quoi qu'il en soit, cette empreinte est celle du cachet dont on lit ainsi la désignation :

Kanak *Nabu-balatusu-ikbi*

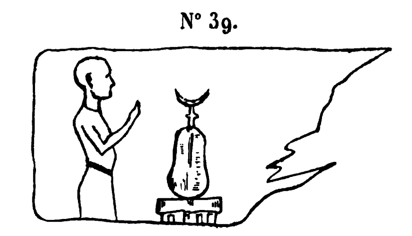
(*nis*) *dayan.*

Cachet de Nabu-balad-su-ikbi, juge.

Il est à remarquer qu'il y a huit témoins désignés sur ce contrat, et qu'ils sont tous *dayan*, « juges », excepté le dernier, qui est *tipsar*, « scribe ».

7. — Nous mentionnerons ici un fragment d'un contrat sur les tranches duquel nous voyons une empreinte dont nous connaissons le personnage et le symbole, et qui ne nous présenterait pas

N° 39.



d'autre intérêt, si ce n'est que le contrat tout entier nous a été conservé et que nous savons ainsi qu'il a été passé le 20ᵉ jour du mois Elul (août) de la 14ᵉ année de Nabonid (542).

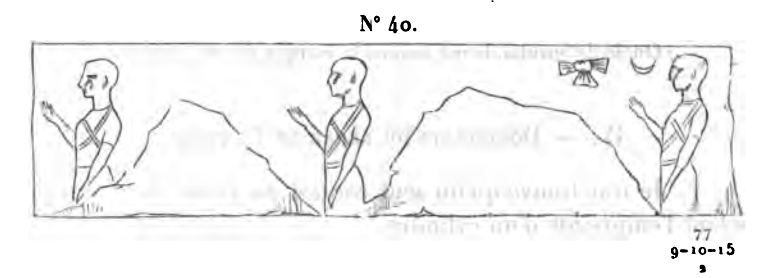
Le dernier contrat du règne de ce roi qu'on trouve dans la collection du Musée Britannique est passé à Babylone, au palais du roi, et porte la date du 5 Elul (août) de la 17ᵉ année de ce roi (539). On sait que quelque temps après, dans l'automne de la même année, Cyrus se rendait maître de Babylone et étendait ses conquêtes sur toute la Chaldée.

III. — Documents du règne de Cyrus.

Le premier contrat daté du règne de Cyrus qui se trouve au Musée Britannique est passé à Borsippa, un des faubourgs de Babylone; il est daté du 16ᵉ jour du mois Kiselev (novembre) de l'année de son élévation au trône de Babylone (539). Depuis cette époque, la suite des contrats se succède comme sous les rois chaldéens et nous allons rencontrer les mêmes types sur les empreintes, la même forme pour les contrats, comme si ce grand événement de la chute de Babylone n'avait apporté aucun trouble dans les relations civiles des habitants de la Mésopotamie.

8. — Nous retrouvons, en effet, nos empreintes sur un contrat daté du 13ᵉ jour du mois Arah-samna (octobre) de la 6ᵉ année de Cyrus, roi de Babylone (535). C'est le seul, du reste, de ce règne.

N° 40.



Il nous présente, sur les deux tranches à droite et à gauche, le personnage imberbe que nous connaissons déjà, trois fois répété. La première empreinte, sur la tranche à gauche, nous fait voir ce que les autres ont d'incomplet; nous y remarquons, en effet, une partie du sujet gravé sur le cylindre, le croissant de la lune ◡ et le symbole divin dans son expression abstraite.

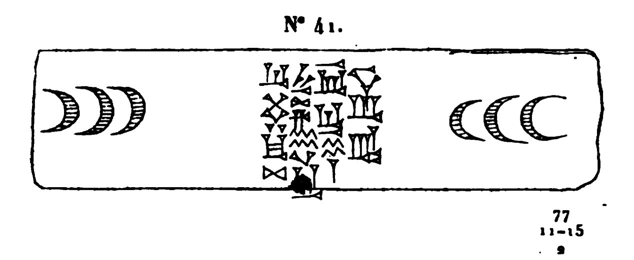
Les indications de la tranche nous donnent ainsi le nom du propriétaire du cachet :



« Cachet de Liburu, scribe. »

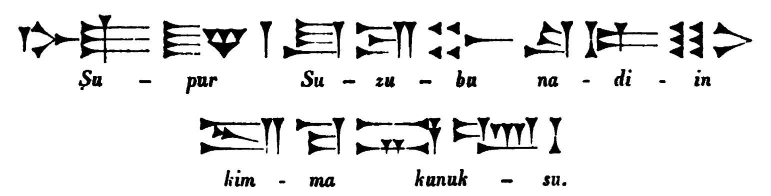
Nous devons signaler ici une particularité intéressante : nous trouvons, sur la tranche inférieure, les trois coups d'ongle ordinaires, mais avec une mention spéciale :

N° 41.



77
11-15
2

Nous lisons, en effet, entre les deux marques :



Ṣu - pur Su - zu - bu na - di - in

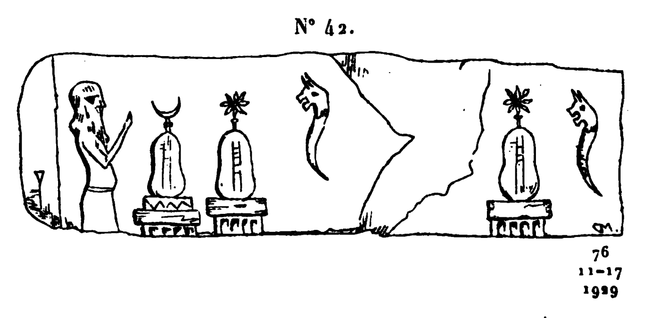
kim - ma kunuk - su.

« Ongle de Suzubu donné comme la marque de son cachet. »

IV. — Documents du règne de Cambyse.

9. — Je n'ai trouvé qu'un seul contrat du règne de Cambyse portant l'empreinte d'un cylindre.

N° 42.



76
11-17
1929

Cette empreinte laisse voir le personnage barbu en adoration devant deux autels supportant des symboles sur lesquels reposent le croissant et une étoile à huit branches. De l'autre côté, le dragon dont nous avons déjà signalé la présence sur les contrats du règne

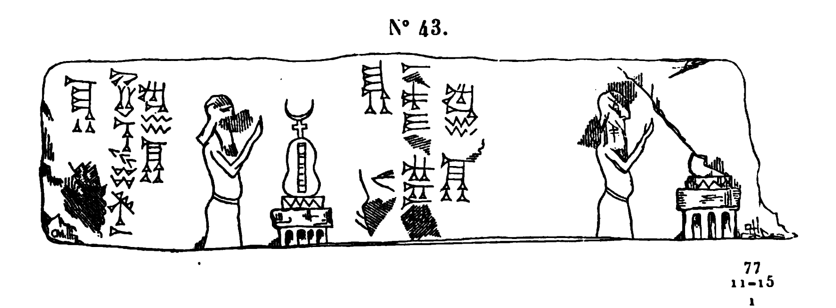
de Nabonid. La tablette est en assez mauvais état et la date précise de l'année manque. Du reste, nous rencontrerons bientôt cette même empreinte sur d'autres contrats et nous pourrons peut-être la reconstituer en entier.

V. — Documents du règne de Darius.

Le long règne de Darius va nous fournir un certain nombre de contrats sur lesquels nous allons retrouver les empreintes dont nous connaissons déjà le type principal.

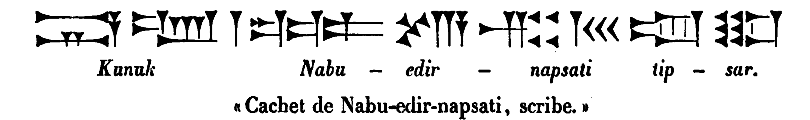
10. — Le premier contrat sur lequel figurent des empreintes est daté du 29e jour du mois Adar (février) de la 4e année de Darius. Elles sont ainsi disposées sur les deux tranches :

N° 43.



77
11-15
1

La première empreinte ne laisse voir que la base d'un des autels et, devant l'autel, le personnage que nous connaissons déjà dans la pose de l'invocation ou de la prière. La légende nous donne ainsi le nom du propriétaire de ce cachet :



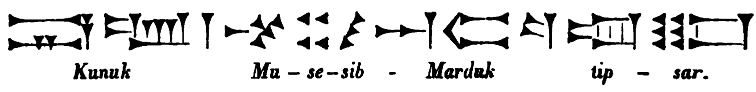
Kunuk *Nabu* – *edir* – *napsati* *tip* – *sar.*

« Cachet de Nabu-edir-napsati, scribe. »

C'est le huitième témoin de la liste du contrat.

La seconde empreinte est un peu plus complète; nous y voyons encore le personnage barbu en adoration devant l'autel surmonté du croissant; mais nous ne savons pas comment cette scène était terminée.

La légende nous donne ainsi le nom du propriétaire du cachet :

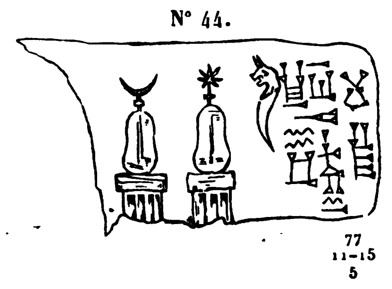


Kunuk Mu – se – sib - Marduk tip – sar.

« Cachet de Musesib-Marduk, scribe. »

Sur la tranche à gauche nous voyons une empreinte de laquelle

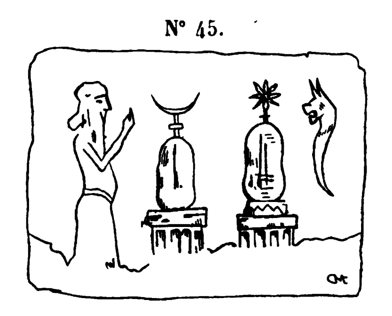
N° 44.



77
11-15
5

il n'est resté que les deux autels avec le croissant et l'étoile, puis le dragon ; la scène est disposée comme nous l'avons déjà remarquée sur une empreinte du temps de Nabonid. Un fragment, que nous pouvons rapprocher de la partie manquante, nous permet de reconstituer l'empreinte du cylindre dans son entier :

N° 45.



C'est encore le personnage barbu, en invocation devant les autels et le dragon, tels que nous les avons décrits. Le propriétaire de ce cachet est ainsi désigné sur le haut de la tranche :

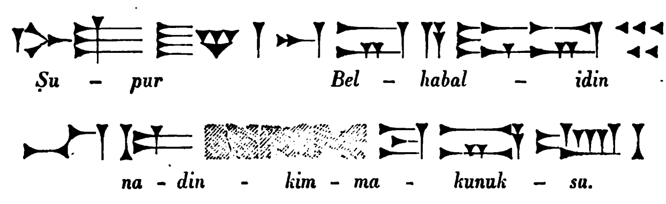


Kunuk Ba – sa – Marduk – napsat tipsar.

« Cachet de Basa-Marduk-napsat, scribe. »

C'est le neuvième témoin.

Après la date nous lisons la mention que nous avons déjà constatée entre les coups d'ongle apposés sur les tranches :



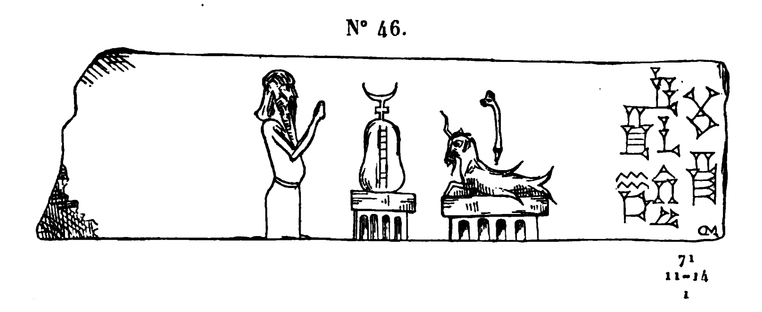
« Ongle de Bel-habal-idin donné comme la marque de son cachet. »

Il y a, en effet, sur la tranche inférieure les trois coups d'ongle tels qu'ils existent, du reste, sur la plupart de ces contrats.

Ce personnage est le sixième témoin de la liste, et la comparaison des deux mentions qui le concernent nous montre que l'idéogramme [cunéiformes], que l'on transcrit ordinairement par le nom de Hea[1], se lit Bel dans ce composé. Le sixième témoin se nomme, en effet, « Bel-idinna, fils de Nadina, fils de... (ce nom est effacé), scribe. »

11. — La belle tablette sur laquelle nous allons nous arrêter maintenant est datée : « A Babylone, du 6ᵉ jour du mois Airu (avril) de la 12ᵉ année de Darius, roi de Babylone, roi des Nations. » On trouve sur chaque tranche, deux fois répétée, une empreinte qui n'est visible qu'une fois dans son entier.

N° 46.



Le personnage barbu est en adoration devant un autel surmonté d'un croissant. Sur un autre autel repose un monstre à la tête et au poitrail de cheval ou plutôt de licorne terminé par une queue de poisson.

[1] Ce complexe se prononce encore autrement; c'est le nom du dieu Kin.

Le sujet doit être complet; son développement me paraît de nature à couvrir la surface du cylindre. En haut des tranches, en caractères cursifs, on lit cette mention qui nous fait connaître le nom du propriétaire de ce beau cylindre:



Kanak *Zikar-Marduk* *tipsar.*

« Cachet de Zikar-Marduk, scribe. »

Enfin, sur les tranches du sommet, on voit les coups d'ongle traditionnels.

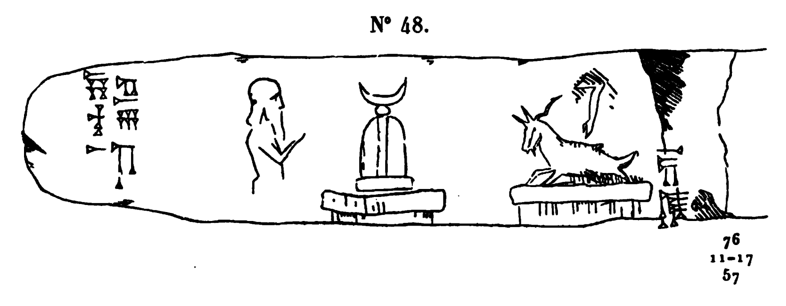
12. — J'ai rencontré sur les fragments d'une tablette, qui a été complétée depuis mon départ par M. Pinches, une empreinte très intéressante parce qu'elle provient très vraisemblablement d'un cône. Le cachet est apposé sur la tranche supérieure du recto de la tablette et représente une divinité monstrueuse dans laquelle on s'accorde à reconnaître le dieu Dagon, ayant un buste d'homme terminé par un corps de poisson. Ce type remonte à une haute antiquité; cependant c'est pour la première fois que nous le rencontrons sur les tablettes, et encore cette tablette appartient à l'époque des Achéménides; il devait être gravé sur une calcédoine comme les sujets analogues dont l'usage était si répandu sous les rois perses.

N° 47.



Sur les tranches, à gauche, nous trouvons encore le sujet suivant, qui peut être le même que celui du contrat précédent :

N° 48.

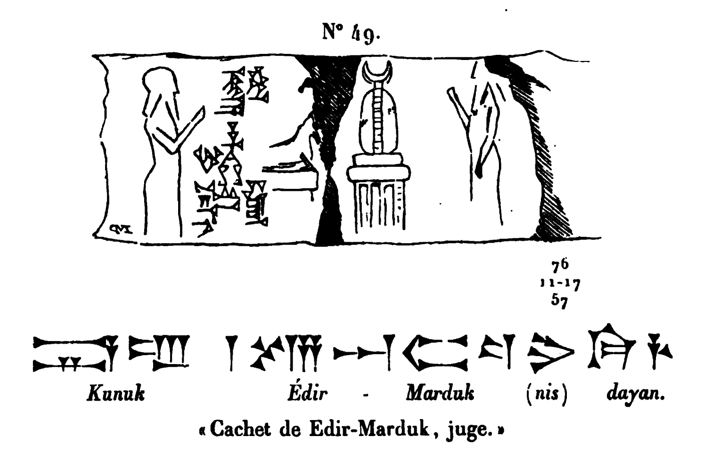


76
11-17
57

Sur la droite, on trouve ces deux empreintes incomplètes, au

milieu desquelles nous pouvons lire le nom du possesseur du cachet qui a produit l'une d'elles :

N° 49.



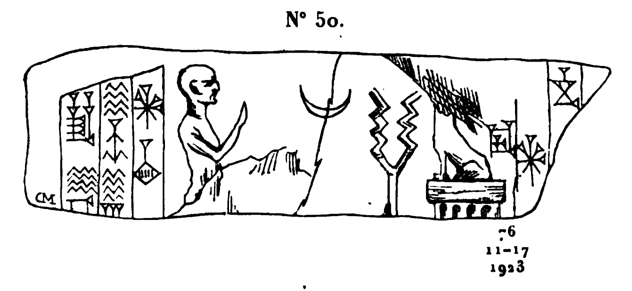
« Cachet de Edir-Marduk, juge. »

La tablette est datée : « A Babylone, du 24ᵉ jour du mois Abu (juillet) de la 14ᵉ année de Darius.

Il me reste à mentionner un grand nombre de fragments de contrats de la même période sur lesquels on aperçoit des empreintes analogues à celles que nous avons décrites, mais que je ne puis rattacher à une date certaine parce que précisément cette partie du contrat a disparu. J'en signalerai cependant quelques-unes qui offrent encore un certain intérêt.

13. — C'est d'abord un fragment; sur la tranche du contrat dont il fait partie, on devait trouver, à gauche, l'empreinte de plusieurs cachets :

N° 50.



La première empreinte a disparu. Il ne reste plus que les lignes

qui renfermaient sur le cylindre le nom du propriétaire du cachet et qui viennent se confondre avec l'empreinte suivante. Nous savons seulement que ce nom devait commencer par « Zikar... »

La seconde empreinte nous donne un sujet facile à restituer. C'est le personnage imberbe en adoration devant des images symboliques : le croissant, le sceptre à deux branches, et enfin, sur un autel, un animal qui peut être un chien ou un léopard. Le nom du propriétaire du cachet est plus difficile à restituer et ne laisse voir ou deviner que les premières lettres.

Sur la tranche à droite, on aperçoit encore la partie d'une empreinte qui indique le personnage barbu en adoration devant les autels. La date a disparu.

Les autres empreintes que nous avons rencontrées ne nous révèlent que des sujets analogues à ceux que nous avons signalés; il serait donc inutile de les reproduire ici.

14. — Nous devons dire, toutefois, que la trouvaille des Arabes de Hillah n'est pas parvenue tout entière au Musée Britannique. Un grand nombre de ces précieuses tablettes sont en circulation; l'une d'elles se trouve à Londres à la Société d'Archéologie biblique et porte une empreinte qui présente quelque intérêt.

N° 51.



C'est toujours le même personnage en adoration devant les deux autels sur lesquels reposent les symboles du croissant et du soleil, et devant le personnage un guéridon destiné à recevoir les offrandes.

Ce document a été donné à la Société d'Archéologie biblique par lady Tite, et un fac-similé en a été publié dans les recueils de cette société (vol. IV, part. 2, p. 256).

Il est daté de la 7e année de Darius.

Quelques contrats de cette même trouvaille sont également ar-

rivés en France; j'en citerai deux qui appartiennent au Musée du Louvre [1].

15. — Le premier porte exactement la même empreinte que celui que nous avons déjà décrit (*supra*, n° 43) : le personnage barbu en adoration devant les autels, sur l'un desquels repose le cheval à la queue de poisson; il est daté de la 12e année de Darius (voyez le croquis n° 43).

VI. — Documents du règne d'Artaxerxès.

16. — L'autre représente encore, sur la tranche à droite, le personnage barbu en adoration devant les autels surmontés du croissant, accompagné de trois cachets provenant de cônes ou de

N° 52.



sphéroïdes. Sur l'autre tranche, à côté de l'empreinte d'un cylindre qui présente la lutte d'un personnage contre des animaux fantastiques, on voit une inscription en caractères araméens.

N° 53.



Ce contrat est daté de la 16e année d'Artaxerxès.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les nombreuses empreintes que j'ai pu recueillir sur les tablettes du Musée Britannique. Il est certain que je suis loin d'avoir pu tout explorer, tout recueillir. Depuis mon départ, j'ai déjà eu l'occasion de signaler de nouvelles découvertes qui renferment nécessairement des documents qu'il

[1] Je dois les deux empreintes suivantes à l'obligeance de M. Heuzey, qui a bien voulu les relever pour moi.

serait utile de consulter. Cette source féconde d'investigation s'ajoute donc à celles que nous avons déjà; elle les corrobore, elle les contrôle, elle les complète.

La gemme, par la disposition même du travail dont elle est ornée, conserve avec une inaltérable fidélité, dans le creux de l'intaille, la pureté du travail de l'artiste et défie ainsi notre appréciation sur le temps qui s'est écoulé depuis le jour où elle est sortie de ses mains. D'un autre côté, la terre plastique nous a reproduit souvent la netteté primitive de l'empreinte. Ce n'est pas pour nous, sans doute, que les habitants de la Mésopotamie inférieure enfermaient leurs contrats dans une enveloppe protectrice, mais en brisant nous-même quelques-unes de ces enveloppes quarante fois séculaires, nous avons retrouvé sur les documents qu'elles protégeaient les sceaux des parties intéressées avec toute la fraîcheur qu'ils avaient au jour où ils y ont été déposés.

Voilà donc des types parfaitement définis dont on ne peut plus contester l'origine et qui portent avec eux une *date certaine*, dans toute la rigueur de ce mot que je ne crains pas d'emprunter au langage de notre droit moderne puisque je les ai recueillies sur des actes judiciaires. Pour en tirer désormais les conséquences que l'on est en droit d'attendre, il suffira de rapprocher ces types de ceux qui sont gravés sur les nombreux cylindres épars dans toutes les collections et dont la plupart ne portaient jusqu'ici aucun indice de nature à nous renseigner sur leur provenance.

Je me suis attaché surtout à reproduire dans ces empreintes le caractère même des figures antiques; je crois y être arrivé par la simplicité des lignes auxquelles je me suis arrêté. La plupart des dessins, relevés d'abord sur mes croquis, ont été revus sur les originaux par M. Pinches, qui a ainsi largement contribué à donner à ces esquisses l'exactitude à laquelle je voulais parvenir. Les dessins ont été reportés sur bois sous mes yeux, par un dessinateur initié depuis longtemps au caractère des types assyro-chaldéens et qui a su les faire comprendre au graveur.

§ II. — CYLINDRES.

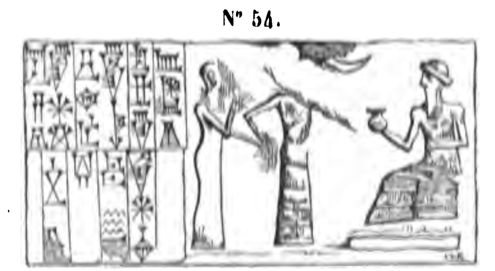
Les recherches auxquelles je me suis livré sur les empreintes ne m'ont pas fait perdre de vue la belle collection que j'avais à

cœur de consulter. D'ailleurs, j'avais besoin à chaque instant de comparer les empreintes que j'étudiais aux cylindres que j'avais sous les yeux. J'ai dû cependant renoncer à les décrire; il faudrait plus de temps que je n'en avais à ma disposition pour les analyser et les limites de ce rapport ne comporteraient pas les remarques particulières auxquelles chaque cylindre peut donner lieu. Je dois donc me borner à vous signaler, parmi les cylindres du Musée Britannique, ceux qui présentent un intérêt exceptionnel qu'il sera facile d'apprécier parce qu'ils caractérisent une époque ou parce qu'ils portent en eux-mêmes une date irrécusable et la marque certaine de leur provenance.

I. — Cylindres chaldéens du Premier Empire.

Les empreintes que nous avons relevées sur des contrats du Premier Empire de Chaldée nous ont fait connaître des types bien caractéristiques que nous allons précisément retrouver sur des cylindres du plus haut intérêt. Rappelons-nous d'abord ce personnage assis, que nous avons entrevu sur un contrat du temps de Hammourabi (*supra* p. 94, n° 15). Le premier cylindre que je devrais citer, en le rapprochant de ce type, est actuellement égaré; je ne puis le connaître que par un moulage que M. A. Ready a pris sur l'original, ainsi qu'il me l'a affirmé lui-même.

N° 54.



Cachet de Gamil-Sin.

C'est le sceau d'un fonctionnaire du temps de Gamil-Sin, roi de Ur.

L'inscription en deux registres qui l'accompagne nous donne :

« A Gamil sin, le seigneur puissant, roi des quatre régions, Amil-ana le scribe, fils de . . . . . son serviteur. »

Ce cylindre est indiqué comme étant en jaspe vert. Une ins-

cription provenant sans doute d'un cylindre analogue a été publiée en 1861 par sir H. Rawlinson [1] dans le recueil dont il avait la direction, avec cette seule mention : *From a signet obtained at Bagdad.* Serait-ce celle de notre cylindre? J'en doute. Il existe, en effet, plusieurs cylindres de cette époque; il y en a même deux au Musée de Berlin et ils ne diffèrent que par le nom du scribe. Quant à celui dont nous donnons ici l'empreinte, il est certain qu'il est entré au Musée Britannique, mais aujourd'hui il est égaré et je n'ai pu étudier que le moulage pris à une époque où il devait être encore au Musée, car il porte un numéro avec une indication spéciale de la matière du monument. Malgré les recherches antérieures dont il a été déjà l'objet et celles auxquelles je me suis livré, secondé par M. Birch et par M. Pinches, nous n'avons pu le retrouver dans les vitrines.

La disposition de la scène qui figure sur ce cylindre, celle des inscriptions qui l'accompagnent, tout cela rappelle, du reste, le sujet d'un cylindre qui a appartenu primitivement au docteur John Hine, à Bagdad, et dont le sujet a été publié pour la première fois par Ker-Porter; depuis, il a été reproduit par un grand nombre de savants qui l'ont étudié à différents points de vue et je le reproduis

N° 55.



Cachet de Urkham.

encore, car ce monument est également perdu ou égaré dans quelque collection particulière. Quoi qu'il en soit, son authenticité

[1] Voyez, pour l'inscription, *W. A. I.*, I, pl. VIII, n° XI, et pour la traduction, *Babylone et la Chaldée*, p. 80.

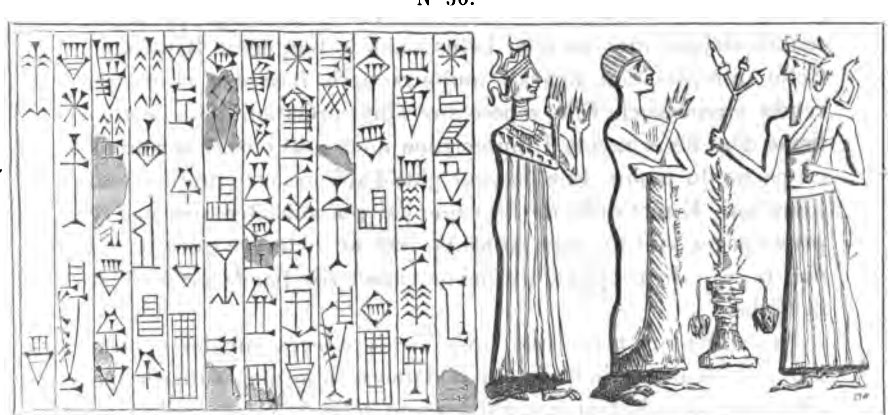
et son importance historique ne sauraient être contestées; l'inscription qui l'accompagne peut se traduire ainsi :

« A Urkham, le mâle puissant, roi de Ur, *Hassimir Patesi* de *Es ba ak gi sin ki*, son serviteur. »

On sait que Urkham est un nom conventionnel qui sert à désigner le plus ancien souverain de la domination chaldéenne dans la Basse-Chaldée; il avait établi sa capitale à Ur environ 2200 ans avant Jésus-Christ.

Si ces deux monuments sont perdus, le Musée Britannique possède un beau cylindre de la même époque qui porte le nom de Dungi, fils d'Urkham. C'est un cylindre en hématite dans un état de conservation parfaite; il est surtout remarquable par ses proportions : il mesure $0^m,055$ sur $0^m,035$ de diamètre. J'en ai reçu une empreinte à la fumée en 1865 par l'intermédiaire de M. Barbier

N° 56.



Cachet de Dungi.

de Meynard, qui la tenait de M. Barré de Lancy. Depuis, il a été acquis par le Musée Britannique. L'inscription a déjà été traduite plusieurs fois; elle est écrite dans la langue de Sumer et, dès lors, présente des difficultés relatives dont on n'a pas toujours triomphé[1] :

« A *Marduk kam ta ud-du-a*, seigneur du *Bit-zida* de Zerghoul, pour

[1] Voyez, pour le texte : — Lenormant, *Choix de textes*, p. 150; — Rawlinson *W. A. I.*, IV, p. 35, n° 11; — et pour la traduction : — Lenormant, *Études akkadiennes*, p. 316; — G. Smith, *Records of the Past*, part III, p. 11.

le salut de Dungi, le mâle puissant, roi de Ur, *Ki niv* (?) *la gu za lal*, fils de *Ur-ba-bi* (Urkham). J'ai fait un sacrifice pour que le roi.... sa volonté et son nom soient protégés. »

Il est impossible, dans notre appréciation, de séparer ces trois monuments. Ker-porter n'a pas inventé la scène du cylindre d'Urkham, pas plus que M. Ready n'a inventé le moulage du cylindre de Gamil-Sin. Si les originaux ne peuvent être représentés aujourd'hui, les personnages sont conformes aux types que nous avons signalés sur les contrats des rois du Premier Empire de Chaldée. La scène du cachet de Dungi présente un second type non moins certain et dont les personnages appartiennent égalcment à la même époque.

Ces scènes religieuses sont traditionnelles en Chaldée. J'ai réuni un grand nombre d'empreintes analogues sur des cylindres de différents musées. Celle d'Urkham a été depuis longtemps remarquée et interprétée par des savants qui, en la rapprochant d'un passage d'Hérodote, ont cru y voir la scène de la vierge qu'on présentait chaque nuit au dieu Bélus dans le temple de Babylone[1]. Cette interprétation m'avait toujours paru hasardée et m'avait rendu circonspect. Elle repose sur l'interprétation d'un symbolisme dont les éléments d'appréciation nous sont encore inconnus, en partie du moins. Elle ne peut plus d'ailleurs être proposée aujourd'hui. Il me suffit de dire que j'ai pu constater que *tous* ces personnages sont du *sexe masculin.* Sur un cylindre que j'ai étudié, le sexe du néophyte est même caractérisé par la présence de la barbe.

Les différents types que nous avons relevés sur les contrats figurent sur des cylindres dont la date est désormais subordonnée aux discussions historiques qui fixeront celle de ces premiers souverains de la Chaldée; nous trouvons même ces types sur quelques cylindres évidemment contemporains ou antérieurs. Ils appartiennent à des princes qui portaient le titre de *Patesi* et qui régnaient sur les petits États du cours inférieur de l'Euphrate à une époque qu'on ne peut rigoureusement préciser encore, mais qui remonte au delà du moment où tous ces princes ont dû se ranger sous la domination des souverains de Babylone.

A côté de ces types ainsi définis, combien d'autres encore restent

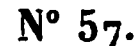
[1] Voyez Chabouillet, *Catalogue des pierres gravées de la Bibliothèque nationale*, p. 118, n° 734.

sans comparaison possible et auxquels on ne peut assigner une date! Quand on doutait de l'authenticité du cylindre d'Urkham, il eût été ou il eût paru téméraire d'affirmer que ces innombrables cylindres en hématite, qui représentent des sujets si peu variés, étaient antérieurs aux premiers rois de Babylone, et pourtant il faut bien reconnaître qu'il en est ainsi. Ces types étaient déjà populaires sous le règne de Rim-Sin et nous les retrouvons sous les règnes suivants, sans pouvoir établir, il est vrai, leur origine, mais en affirmant leur haute antiquité.

Quelques cylindres de cette époque sont remarquables par la perfection du travail des graveurs qui les ont exécutés et restent comme les uniques représentants de l'art dans la Mésopotamie inférieure.

Tous les cylindres de cette nature sont taillés dans le marbre ou le jaspe et présentent une disposition analogue qui permet de passer facilement d'un sujet à un autre. Les types des animaux et des personnages sont peu nombreux; ils se prêtent à des combinaisons variées et ne s'écartent pas de certaines dispositions qui paraissent consacrées par l'usage.

Toutes les scènes sont essentiellement religieuses et se réfèrent soit à des cérémonies du culte, soit à d'antiques légendes que nous commençons à connaître, mais qu'il est prématuré d'expliquer. Aussi je ne quitterai pas cette période sans mettre en relief un cylindre du Musée Britannique qui a donné lieu à une méprise qu'il importe de faire cesser.


N° 57.



C'est un cylindre en chlorite terreuse, d'un travail très archaïque. La gravure représente un arbre de chaque côté duquel on voit un personnage assis de profil et derrière les personnages un serpent.

M. Smith, dans l'exposé de ses découvertes sur les légendes

chaldéennes auxquelles l'épisode du Déluge a donné une si grande notoriété, a cru voir dans une de ces légendes un passage qui avait rapport à la chute d'Adam et d'Ève dans le Paradis terrestre. Puis, il l'a rapproché, timidement il est vrai, du cylindre dont nous venons de donner l'empreinte[1]. Mais, après lui, d'autres interprètes, moins savants et plus hardis, n'ont plus douté de l'identification et se sont empressés d'adopter la scène avec cette signification[2], et pourtant une revision sérieuse de la traduction de M. Smith démontre qu'il n'est nullement question dans les textes de la chute de l'homme ni du serpent[3]. D'un autre côté, un examen attentif des deux personnages du cylindre m'a prouvé que ce sont *deux hommes* tels qu'ils se trouvent sur de nombreux cylindres analogues. L'arbre qui les sépare n'a rien de commun avec l'arbre du Paradis terrestre et enfin le serpent n'intervient dans cette scène que comme dans un grand nombre d'autres où sa présence est encore inexpliquée. Nous n'insisterons pas; cet exemple suffit pour justifier notre réserve et avertir ceux qui voudront se servir des traductions assyriennes qu'ils ne sauraient combler les lacunes des textes par des interprétations dans lesquelles l'imagination seule joue un rôle.

N° 58.



Cachet d'argent.

Je ne dois pas oublier parmi les cylindres les plus remarquables de cette période un cylindre en argent, unique spécimen de l'emploi de ce métal précieux à la confection des cylindres-cachets qui soit parvenu jusqu'à nous. Le sujet, cependant, n'offre aucun intérêt et n'a de remarquable que la naïveté de la composition et la grossièreté de l'exécution.

[1] *The Chaldean Account of Genesis*, p. 91. — F. Lenormant, *Essai de commentaire sur les fragments de Bérose*, p. 331.

[2] F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes en Égypte et en Assyrie*, t. I, p. 157.

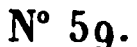
[3] Oppert, *Fragments de Cosmogonie chaldéenne*, p. 4.

Ce que nous pouvons retenir de ces premières observations, c'est que l'usage des cylindres-cachets remonte dans la Mésopotamie à une époque dont nous ne pouvons apprécier l'antiquité, mais certainement antérieure à l'occupation des Chaldéens dans la Haute-Asie. La nature du travail, les moyens d'obtenir de pareils résultats sur la pierre, nous prouvent l'existence d'un développement artistique très prononcé et que l'absence de tout autre monument ne nous permettait pas d'entrevoir jusqu'ici.

Quel que soit le degré de perfection que nous puissions rencontrer dans le travail des cylindres des périodes postérieures, il n'atteindra jamais la grande simplicité de dessin, la largeur de l'exécution et l'observation rigoureuse des formes, même dans les sujets les plus fantastiques, que nous pouvons constater à cette époque.

N'oublions pas, en terminant cette remarque, que nous sommes en présence de documents dont les plus modernes sont quarante fois séculaires et qu'il va s'écouler un long intervalle avant que nous puissions en retrouver qui aient une date certaine.

II. — Cylindres assyriens.



N° 59.



Cachet de Sennachérib.

Les origines de l'Empire d'Assyrie nous sont encore inconnues; les grands monuments de l'art assyrien appartiennent à une époque relativement moderne. Les cylindres les plus récents sont faciles à reconnaître; il suffit de les rapprocher des grands bas-reliefs de Khorsabad et de Koyoundjek. C'est surtout sous les Sargonides que ce rapprochement présente un véritable intérêt. Le cylindre le plus remarquable de cette époque est celui qu'on attribue à Sennachérib, c'est un beau cylindre en jaspe vert dont nous reproduisons l'empreinte (n° 59).

La figure de Sennachérib n'est pas encore assez étudiée sans doute pour prendre par elle-même son individualité au milieu des nombreuses images des rois assyriens qui ornent les stèles et les marbres, mais, à coup sûr, ce beau cylindre est le cachet d'un Sargonide.

Les contrats que nous avons cités sont postérieurs à Sargon et appartiennent tous aux dernières années de l'empire; il nous suffirait d'un coup d'œil pour reconnaître dans la collection ceux qui correspondent aux types de nos empreintes. Mais alors l'énumération en serait longue et difficile.

Les sujets des cylindres assyriens n'ont plus l'ampleur de conception ni la simplicité de ceux de la Chaldée; cependant ils sont remarquables par une grande perfection dans le travail du lapicide, une recherche des détails poussée jusqu'à l'extrême sans nuire à l'effet.

Par quels procédés les artistes arrivaient-ils à ce résultat? C'est une question que je me contente de poser encore, mais que je n'oserais résoudre à l'aide des traditions grecques [1]. N'oublions pas que nous sommes au VIIe siècle avant notre ère et que les Grecs ignorent encore les procédés les plus élémentaires de la glyptique et des arts dans lesquels ils excelleront un jour.

III. — Cylindres du Second Empire de Chaldée.

N° 60.

Cachet de la tribu Égibi.

Les types des cylindres du Second Empire de Chaldée que nous avons rencontrés sur les contrats sont peu nombreux et leur

[1] Voyez toutefois Soldi, *Les cylindres babyloniens*, dans la *Revue archéologique*, t. XXVIII, 1874, p. 115 et suiv.

usage se prolonge sous la domination perse. Nous n'avons remarqué dans les vitrines qu'un seul cylindre de cette époque et il correspond précisément aux empreintes que nous avons relevées.

C'est un cylindre en jaspe noir d'une grande pureté d'exécution. La multiplicité des empreintes qui en reproduisent le type sur les contrats de la tribu Égibi devait correspondre à une multiplicité de cylindres pour les produire. Nous avons la preuve qu'il en était ainsi. Je signalerai à ce point de vue le même sujet sur un cylindre en jade qui m'a été communiqué par un amateur de Rouen, M. Bellon. Un cylindre analogue a appartenu à la collection Raifé et a été décrit dans le catalogue de cette collection par M. F. Lenormant, qui le considère à tort comme médique. Aujourd'hui on peut attribuer avec certitude tous ces monuments au Second Empire de Chaldée. Ils nous prouvent qu'il existait des types de convention qui se perpétuaient et se reproduisaient comme ceux du Premier Empire, dont on ne peut constater la différence que par le nom seul des propriétaires qui les avaient fait graver.

IV. — Cylindres perses.

N° 61.



Cachet de Darius.

Les cylindres purement perses sont très nombreux au Musée Britannique, mais nous n'en avons pas trouvé d'empreintes dans les contrats qui ont été rédigés sous les Achéménides devenus souverains de Babylone. Ainsi que nous l'avons vu, les types de la Chaldée n'ont pas changé; c'est donc en Perse même que nous devons chercher les éléments de comparaison. Pour reconnaître les cylindres de cette provenance, il suffit de les rapprocher des sculptures de Persépolis. Nous devons toutefois citer un cylindre

qui a une valeur tout exceptionnelle. C'est un cachet en calcédoine blonde sur lequel on voit le portrait de Darius avec son nom et ses titres répétés dans les trois langues qui caractérisent les inscriptions des Achéménides.

C'est également au Musée Britannique que se trouvent les deux autres cylindres qui portent des caractères perses : celui d'Arsace et celui de Nadanya, qui proviennent de la collection Raifé.

La matière de prédilection, à cette époque, paraît être le cristal de roche, les onyx, les calcédoines. Les pierres les plus dures cèdent facilement au travail des artistes et leurs efforts arrivent à réaliser une perfection dans les détails qui n'est pas toujours au service d'une science aussi rigoureuse dans la production des formes. Le dessin des figures est conventionnel, les rapports entre les différents acteurs des scènes ne sont point observés et il est facile de voir qu'on touche à un moment où les traditions artistiques vont se perdre. Dans la Chaldée, où l'on trouve toujours des contrats, les plus récents ne présentent plus d'empreinte de cylindres et cependant on y voit encore les cachets circulaires ou ellipsoïdes qui se mêlent, sur les documents des Séleucides, avec ceux qui nous conduiront aux premiers essais des Grecs.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les documents que j'ai étudiés, les empreintes que j'ai relevées et les quelques cylindres du Musée Britannique que j'ai cru devoir signaler particulièrement. Je ne devais pas songer à décrire chaque cylindre en particulier, le nombre et l'importence des documents sur lesquels je pouvais constater des empreintes de cachets assyro-babyloniens ont absorbé, et au delà, le temps que je pouvais consacrer à ces études; aussi j'ai dû principalement m'attacher à bien relever toutes les empreintes qui m'ont paru caractériser principalement les grandes périodes de l'histoire de l'art dans l'Asie occidentale.

Il s'en dégage cependant un fait que je dois signaler et qui ne laisse pas de causer une grande surprise. Il est impossible, en effet, de ne pas constater que les plus beaux spécimens de la glyptique orientale appartiennent à la plus haute antiquité et que sous ce rapport l'art a toujours été en déclinant. C'est un phénomène qui est aujourd'hui acquis dans l'histoire de l'art en Égypte et que je suis en mesure d'établir bientôt pour l'Assyrie et la Chaldée.

Je crois avoir ainsi posé des jalons pour étudier avec ordre ces documents et les rattacher par les caractères les plus généraux à une époque précise, à une provenance déterminée; mais combien de questions n'a-t-on pas encore à résoudre avant d'en apprécier avec certitude tous les détails!

Si j'ai pu déterminer rigoureusement l'époque de l'emploi des types que j'ai indiqués sur les contrats ou sur les cylindres, j'ai dû m'arrêter devant l'interprétation des scènes qu'ils représentent et surtout des symboles qui les accompagnent. Toutes ces scènes reposent sur les mythes, sur les légendes de l'Assyrie et de la Chaldée; et, malgré les connaissances que j'ai pu acquérir pendant les longues études auxquelles je me suis livré sur les documents assyro-chaldéens, j'ai cru devoir m'abstenir. Les interprétations que j'ai rencontrées jusqu'ici ne reposent que sur des hypothèses. Les nombreuses divinités du Panthéon assyrien sont loin de nous être connues par les textes. Nous ignorons souvent même leurs noms, leurs attributs, leurs fonctions. Comment pourrions-nous les reconnaître, les désigner sur des monuments où tout ce qui les touche ne se révèle que par des formes étranges; on ne saurait interpréter des symboles que par une connaissance approfondie du mythe auquel ils se réfèrent, par une allusion plus ou moins précise.

Les inscriptions des rois d'Assyrie dont nous pouvons traduire sûrement toute la partie purement historique présentent, au point de vue du culte, des obscurités qui n'ont pas encore été élucidées. Les inscriptions mythologiques renferment des difficultés bien autrement sérieuses et je n'aurai pas la présomption ni la témérité de les aborder pour les résoudre avec les ressources qu'une imagination trop féconde peut seule rendre ingénieuses.

La collection des cylindres du Musée Britannique se trouve, du reste, à côté des monuments qui devront surtout servir à les expliquer. On lit, en effet, dans les salles du Musée Britannique sur les bas-reliefs, sur les briques, l'histoire de l'Assyrie écrite par les Assyriens eux-mêmes. Ces monuments nous initient à tous les détails de cette grande civilisation. Déjà, il est permis de parler de la littérature assyrienne, de la science de la Chaldée d'après des textes originaux que la philologie livre à la discussion des littérateurs, des mathématiciens, des jurisconsultes. Les arts vont avoir leur tour, et le graveur et le statuaire ne craindront pas

un jour de consulter ces étranges produits dont la perfection seule nous faisait douter de l'antiquité.

Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien me couvrir encore de votre haut patronage pour poursuivre mes études.

D'ailleurs, les incessantes découvertes qui amènent à chaque instant à Londres des documents nouveaux font du Musée Britannique le rendez-vous obligé de tous ceux qui ont à cœur de donner aux études assyriennes un développement dont les savants français peuvent légitimement réclamer l'initiative.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre obéissant serviteur.

J. MENANT.

Paris, 1er octobre 1878.

RAPPORT

SUR LES MANUSCRITS GRECS

DE COPENHAGUE,

PAR M. CHARLES GRAUX.

INTRODUCTION.

Le présent travail sur les manuscrits grecs conservés à la *Grande Bibliothèque Royale* de Copenhague a été rédigé à l'aide de notes prises pendant un séjour de quatre à cinq semaines dans cette capitale, en juillet et août 1877, au cours d'une mission dont j'avais été chargé par le Ministre de l'instruction publique pour visiter les bibliothèques du Nord scandinave. Je voudrais, en quelques mots d'introduction, retracer dans ses principales lignes l'origine de cette collection grecque, indiquer l'utilité de la publication de ces *Notices*, enfin exposer, d'une part, le plan que j'ai suivi en les rédigeant, et, d'autre part, la raison d'être d'une disposition typographique qui étonnera peut-être un peu au premier aspect, mais ne laissera pas, je l'espère, que d'être commode pour les recherches.

La formation de ce dépôt de manuscrits grecs ne remonte pas à une lointaine origine. La *Grande Bibliothèque Royale*, devenue publique en 1793, avait été fondée sous le règne de Frédéric III (+1670) [1]. On ne dit point que Frédéric III y ait déposé aucun manuscrit grec. Pour la première fois, il en arriva un lot assez considérable en 1732 ; ils avaient été achetés, par les soins du philologue Jens Gramm, à la vente de la bibliothèque du comte Christian Danneskjold Samsœ, avec un grand nombre d'autres manuscrits divers, d'incunables et de raretés [2]. Ce comte Danneskjold

[1] *Histoire du Danemark depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par C.-F. Allen, traduite d'après la septième édition danoise par E. Beauvois (Copenhague, Hœst, 1879), t. II, p. 259 et p. 109. Cf. Brunn, *Det store kgl. Bibliotheks Stiftelse under Kong Frederik III og Kong Christian V* (Copenhague, 1873, in-4°).

[2] *Frederik Rostgaard's Liv og Levnet*, af Chr. Bruun (Copenhague, 1870),

n'avait gardé que fort peu de temps entre ses mains ces richesses littéraires; il venait de les acquérir aux enchères publiques, six ans auparavant, au prix de plusieurs milliers d'écus, lorsque le célèbre Frédéric Rostgaard, pour sortir de graves embarras pécuniaires, s'était décidé à mettre en vente la splendide bibliothèque qu'il possédait. Rostgaard avait lui-même formé cette bibliothèque dans ses voyages en Angleterre, en France, dans les autres contrées de l'Europe, mais surtout en Italie, entre les années 1694 et 1699 : c'est dans ce dernier pays, et spécialement à Venise, qu'il avait trouvé à acquérir tous les manuscrits grecs un peu anciens qu'il rapporta dans sa patrie[1]. Ce fut une chance pour la postérité, selon la juste remarque du biographe de Rostgaard[2], que cette bibliothèque ait été vendue en 1726 : en 1728, le terrible incendie qui dévora des quartiers entiers de Copenhague n'épargna pas la maison où Rostgaard abritait naguère ses collections, et apparemment les manuscrits grecs dont nous suivons en ce moment la destinée n'eussent pas échappé au désastre. Ces manuscrits sont au nombre de plus de trente. Le lecteur en trouvera la liste[3] à la fin de ce travail, dans la *Table alphabétique des matières*, aux mots *Rostgaard* et *Danneskjold*. Deux ou trois des numéros mentionnés en ce dernier endroit ne figurent pas à l'autre, et paraissent manquer dans la *Bibliotheca Rostgaardiana*[4] : si nous ne faisons pas

p. 394. Cf. *Bibliotheca Danneschioldiana*, seu Catalogus librorum B. M. Illustrissimi Domini, Dn. Christiani Comitis de Daneschiold in Samsoe, Baronis de Lindenborg et Hoegholm, Eqv. aur. S. Reg. Maj. Dan. et Norv., cubicularii e clavigerorum ordine, ac inter rei maritimae curatores primi. Auctio illorum habebitur Havniae a. d. x. Januar. seqq. An. MDCCXXXII. Havniae e Typographeo S. Reg. Maj. In-4° (441 pages). Les manuscrits grecs y occupent les nos 8-53.

[1] Bruun, *Rostgaard's Liv og Levnet*, p. 72 : « Il est intéressant de parcourir un petit livre (conservé à la Bibliothèque royale, nouveau fonds, in-8°, n° 275c), dans lequel Rostgaard inscrivait chaque ouvrage qu'il achetait dans chaque ville, en y ajoutant quelquefois le prix qu'il l'avait payé. » Ces prix, d'ailleurs, à ce que m'écrit Chr. Bruun, sont souvent donnés en bloc pour tout un lot de volumes, en sorte qu'il eût été difficile de les marquer ci-dessous à la notice de chaque manuscrit.

[2] Bruun, *F. Rostgaard's Liv*, p. 394.

[3] Liste incomplète, nous ne nous le dissimulons point (cf. les derniers mots de la note 2 de la page précédente).

[4] *Bibliotheca Rostgaardiana*, in duas partes divisa, quarum prior impressos libros, altera manuscriptos exhibet. Vendenda Hafniae, anno 1726, a. d. 7 januarii et seqq. Hafniae, apud Johann. Georg. Höpffnerum, Universitat. Typographum. In-8° (552 pages).

erreur sur ce point, il faudra admettre que le comte Danneskjold se les était procurés ailleurs qu'à la vente de Rostgaard [1].

Une douzaine d'autres manuscrits grecs, sinon un plus grand nombre, entrèrent à la *Grande Bibliothèque Royale* en 1749, lorsqu'y fut annexée la collection qu'avaient rassemblée les ducs de Holstein dans leur château de Gottorp (près de Slesvig). Cette bibliothèque de Gottorp, à son tour, qui, au mois d'août 1734, se composait en tout de 331 numéros, était le résultat de la condensation à Gottorp des bibliothèques de Cismar, de Bordesholm et de quelques autres monastères des duchés, auxquelles étaient venues s'adjoindre diverses collections particulières, comme celle du jurisconsulte Frédéric Lindenbrog [2].

D'autres volumes grecs manuscrits, jusqu'à concurrence d'une quarantaine de numéros, furent, en outre, acquis par la Bibliothèque en différentes occasions que nous ne saurions, cette fois, aussi bien préciser (excepté pour les n°s 168, 1970 et 1971, tous trois achetés à la vente du docteur Askew en 1785), mais de toute façon antérieurement au mois de décembre 1786, époque de la publication de l'inventaire (cité et décrit ci-dessous, à la note 1) de John Erichsen.

Les quatre-vingts et quelques numéros dont il a été question jusqu'ici font partie du fonds désigné sous le nom d'*Ancien fonds royal* (*Gamle Kongelige Samling*).

Il y a encore un petit nombre d'autres manuscrits grecs : 1° dans le *Fonds de Thott* (*Thottske Samling*) ; 2° dans le *Nouveau fonds royal* (*Nye Kongelige Samling*).

Le comte Otte Thott, l'un des plus habiles ministres de Frédéric V et de Christian VII [3], avait légué en mourant à la Grande Bibliothèque Royale la partie la plus importante de sa bibliothèque, savoir toute sa collection de manuscrits et d'incunables, à la con-

[1] John Erichsen, *Udsigt over den gamle Manuscript-Samling i det store kongelige Bibliothek* (Copenhague, 1786, in-8° : trykt paa Forfatterens Bekostning hos Hofbogtrykker N. Möller), p. 9, dit que la collection Danneskjold tirait son origine, « au moins pour une grande partie, » de la bibliothèque Rostgaard. Cet *Aperçu de l'ancien fonds de manuscrits de la Grande Bibliothèque Royale* est rédigé par ordre de matières, sans distinction de langue : il n'indique pas toujours exactement si les manuscrits sont en grec ou en latin. Les notices consacrées aux manuscrits grecs sont tout à fait insuffisantes, et de plus très souvent fautives.

[2] Voyez, à la *Table des matières*, les articles *Gottorp* et *Lindenbrog*.

[3] Voyez Allen, *Histoire de Danemark*, aux années 1746-1784.

dition que le catalogue en serait publié intégralement et à part. Cette collection fut reçue en l'année 1786. L'inventaire des manuscrits, contenu dans le tome VII du catalogue général de la bibliothèque Thott, parut en 1795[1].

Les manuscrits entrés après 1786 sont rangés dans le *Nouveau fonds royal*, dont aucun inventaire, quel qu'il soit, n'est imprimé jusqu'ici.

Le regretté N.-S. Westergaard a doté depuis longtemps les études orientales d'un excellent catalogue des manuscrits sanscrits[2] conservés dans les bibliothèques de Copenhague; et les catalogues, récemment imprimés, des autres manuscrits orientaux, persans, arabes et hébreux, de la Bibliothèque royale ne laissent non plus rien à désirer. Mais, pour la plupart des autres sciences historiques et philologiques, les trésors manuscrits de la Grande Bibliothèque Royale (et, dans certaines branches, elle en renferme de très considérables et de très précieux) n'ont encore été révélés au monde savant par aucun catalogue ou inventaire qui compte. « Il y a, disait en 1860, à ce sujet, le secrétaire de la Grande Bibliothèque Royale[3] (qui, pour le plus grand bien de cet important établissement, en est aujourd'hui devenu l'administrateur en chef), il y a un catalogue systématique imprimé du *Fonds de Thott*, comprenant 4154 numéros, et, pour les autres fonds, des catalogues manuscrits, inventoriant 10,000 numéros. Mais l'un comme les autres ne renferment qu'une fort brève indication du contenu de chaque volume ou de chaque liasse, tout au plus avec quelques rares observations[4]. De catalogue alphabétique en cartes, il n'y en a point. Chacun des trois fonds est divisé en trois sections, correspondant aux trois

[1] *Catalogi bibliothecae Thottianae*, t. VII (Havniae, 1795), p. 291 : *Index codicum manuscriptorum.*

[2] *Codices indici Bibliothecae regiae Havniensis enumerati et descripti, cum indice codicum indicorum et iranicorum bibliothecae Universitatis Havniensis* (1846).

[3] *Det store Kgl. Bibliothek og Universitetsbibliothek.* Nogle Bemærkninger af Chr. Bruun, secretair ved det store Kgl. Bibliothek (Copenhague, Reitzel, 1860, in-12), p. 13.

[4] En tête de la notice consacrée à chacun des manuscrits de l'*Ancien fonds royal* et du *Fonds de Thott*, nous avons répété textuellement et en son entier la description d'Erichsen dans le premier cas, et, dans l'autre, celle du *Catalogus bibliothecae Thottianae.* On peut ainsi se rendre compte combien sont *brèves*, en effet, les indications de ces inventaires. Cf., en outre, la fin de la note 1 de la page 135.

formats in-folio, in-quarto, in-octavo. Aussi, veut-on chercher ce que possède la Bibliothèque en fait de documents manuscrits relatifs à telle question qu'on voudra, il y a neuf recherches à faire : et encore, à ne point parler de plusieurs catalogues consacrés spécialement à certains petits fonds secondaires. Si quelque érudit danois, par exemple, veut se servir de nos manuscrits pour étudier l'histoire de sa patrie, il lui faut parcourir tous nos catalogues depuis le commencement jusqu'à la fin, et se former à lui-même son propre catalogue de l'histoire danoise. C'est chose bien connue : plus d'un l'ont fait. » Nous l'avons fait en ce qui concerne le grec : pour cette partie, la situation n'avait pas changé depuis 1860. Si, dans une si grande masse d'articles, il nous était arrivé d'en sauter par inadvertance quelques-uns qui auraient dû être notés, nous faisons appel à l'indulgence de ceux qui savent combien de pareils dépouillements réclament de patience et de précaution. Au surplus, des notices comme celles que nous publions ici, parfois développées, parfois peu détaillées, fort inégales en somme, n'ont, dans leur ensemble, d'autre prétention que d'être absolument consciencieuses, bien précises, et de ne devoir, dans aucun cas, on l'espère, fournir de renseignement hasardé ou d'un degré d'exactitude douteux : dans ces conditions, elles pourront aider du moins à attendre que quelque savant indigène entreprenne, plus à son aise qu'un voyageur pressé, le catalogue définitif et complet de cette intéressante petite collection grecque.

Un catalogue parfait identifie chacune des pièces qui se rencontrent dans les manuscrits décrits, et renvoie au lieu où elles sont publiées; ou il les présente alors comme inédites, en en citant le titre exact, l'*Incipit* et le *Desinit*. Les *Notices sommaires* que voici diffèrent essentiellement d'un catalogue : le travail d'identification n'y est pas toujours et régulièrement poussé jusqu'au bout. Du moins, apporte-t-on ici, dans beaucoup de cas, des éléments suffisants pour que celui qui y a intérêt puisse, en faisant quelques recherches complémentaires, arriver lui-même soit à l'identification, soit à une quasi-certitude que le morceau est inédit.

Voici ce qu'il est nécessaire d'avoir présent à l'esprit pour faire usage de ces Notices :

1° Chaque fois que le titre d'une pièce est suivi de l'indication d'une édition, c'est que l'*Incipit* et le *Desinit* de cette pièce dans

le manuscrit coïncident exactement avec l'*Incipit* et le *Desinit* de la même pièce dans l'édition citée.

2° Lorsqu'il s'agit des écrits de l'Ancien ou du Nouveau Testament, ou bien d'ouvrages classiques, comme le *Banquet* de Platon, une pièce d'Euripide ou d'Aristophane, la *Guerre des Juifs* de Josèphe, etc., on se dispense de citer l'édition qui a servi à la vérification de l'*Incipit* et du *Desinit*.

3° Il est une catégorie de morceaux sur lesquels on n'apporte ici que des données très incomplètes, tels que certaines *Vies de Saints*, des *Ménologes*, la *Panoplie dogmatique* d'Euthymius Zigabène, des *Chaînes* des Pères de l'Église, etc. On ne les a confrontés avec aucune édition; on n'en a recueilli ni l'*Incipit* ni le *Desinit*. En sorte que, par exemple :

Fol. 2 r°. Vie de saint Matthieu[1],

se présente sous la même apparence extérieure que :

Fol. 1. Les trois premiers chants de l'*Iliade*[2].

Cependant, dans le premier cas, on a à faire à un titre simplement traduit du manuscrit, et qui n'a été contrôlé par aucune recherche d'aucune sorte; au contraire, dans le cas de l'Iliade, l'absence de toute indication signifie que c'est une copie qui ne se distingue par rien de particulier (quant à l'*Incipit* et au *Desinit*) de n'importe laquelle des éditions courantes. Il ne peut, du reste, résulter de là aucune confusion, vu la ligne de démarcation très tranchée qui existe entre les ouvrages qui rentrent dans l'une ou dans l'autre catégorie.

Chaque notice commence par une petite bibliographie des principaux ouvrages dans lesquels il est question du manuscrit décrit. Au demeurant, cette bibliographie a si peu la prétention de viser au complet, qu'elle ne renvoie (et de propos délibéré) qu'à quelques-unes des publications jugées, à tel ou tel égard, plus particulièrement utiles pour la connaissance du manuscrit.

On se sert à deux fins d'un catalogue de manuscrits :

1° On le parcourt pour se rendre compte de la composition et de la richesse d'une collection;

[1] Voyez page 154.
[2] Voyez page 163.

2° Le plus souvent, on le prend pour y chercher soit la description d'un ou plusieurs manuscrits donnés, soit des renseignements sur ce que la collection peut contenir en fait de manuscrits de tel auteur qu'on a en vue.

La disposition typographique de ce volume a été calculée de telle sorte qu'il puisse être rapidement parcouru au point de vue du contenu. L'œil de la personne qui feuillette n'est sollicité à s'arrêter que sur ce qui est composé en gros texte; et là encore il se trouve matériellement tiré par les noms d'auteurs ou titres d'anonymes, mis en petites capitales, s'ils sont en français, et, s'ils sont en grec, imprimés en caractères espacés.

Veut-on chercher dans le catalogue un numéro fourni par la table ou dont on a recueilli ailleurs l'indication, des manchettes en haut de la marge latérale, et, dans le corps du texte, des numéros bien en relief, abrègent autant que faire se peut la recherche.

Enfin, tous les renseignements qui se rapportent à la paléographie du manuscrit, au copiste, aux possesseurs successifs, aux peintures, sont, en petit texte, groupés immédiatement avant l'indication du contenu, et cette partie spéciale se détache assez nettement du reste de la description pour que le regard de celui qui n'a souci que du contenu ne s'égare pas un seul instant sur ces lignes où il ne trouverait pas ce qu'il cherche.

On s'est généralement montré sobre d'abréviations. Quelques titres de livres qui reviennent à chaque instant sont cités incomplètement. Voyez, dans les notes des pages qui précèdent, les titres complets des ouvrages suivants :

Bibliotheca Rostgaardiana : page 134, note 4.
Bibliotheca Danneschioldiana : page 133, note 2.
Erichsen, *Udsigt,* etc. : page 135, note 1.
Catal. biblioth. Thott. : page 136, note 1.

Voici ceux de plusieurs autres :

1. Chr. Bruun, *Aarsberetninger* og Meddelelser fra det store Kongelige Bibliothek. Tomes I, II, III (livraisons 1-4). Copenhague, 1864-1879. In-8°.
2. Fabricius-Harles, ou Fabric.-H. = Jo. Alb. Fabricii *Bibliotheca graeca* sive Notitia scriptorum graecorum veterum, etc. Edit. IV,

curante Gottl. Christ. Harles. Hambourg, 1790-1809 (et Index, 1828). In-4°.

3. Migne, *Patrolog. graeca.* = Patrologiae cursus completus. Series graeca. 160 volumes in-4°. Paris, 1859-1866.

Dans tout le cours du volume, *Bibliothèque royale* s'entend (à moins qu'il ne soit spécifié de quel autre pays l'on parle) de la *Grande Bibliothèque Royale de Copenhague.*

Lorsqu'un chiffre de folio n'est accompagné ni de r° (= *recto*) ni de v° (= *verso*), il s'agit du recto.

S'il est question de titres, de souscriptions, de quaternions, etc., sauf indication contraire, toutes ces parties sont de la *première main.*

La plupart des morceaux ecclésiastiques se terminent par une *doxologie* (*ᾧ ἐστιν ἡ δόξα κτλ.*). C'est ce qui explique que nos *Desinit* se composent souvent des derniers mots *caractéristiques* de la pièce avant la doxologie (que nous nous dispensons de transcrire), suivis de *κτλ.* (= *καὶ τὰ λοιπά*).

L. l. veut dire : « à l'endroit cité » (entendez cité en tête de la notice, à la bibliographie).

Toute observation ou addition qui nous est personnelle au cours d'une citation est enveloppée de parenthèses ordinaires ( ).

Dans les textes grecs, on se sert des crochets droits [ ] pour retrancher, conjecturalement, quelque chose du texte fourni par les manuscrits; des crochets obliques ⟨ ⟩, au contraire, pour y ajouter, toujours par conjecture, une ou plusieurs lettres, un ou plusieurs mots.

Enfin, comme il est, d'ordinaire, assez difficile de déterminer l'âge auquel semble appartenir un manuscrit grec, à moins d'un siècle près, nous disons d'un de ces manuscrits qu'il est du xe siècle, par exemple, s'il nous paraît avoir été copié entre les années 900 et 1000; du x-xie siècle, entre les années 950 et 1050; du xie, entre 1000 et 1100; du xi-xiie, entre 1050 et 1150, et ainsi de suite. Et nous prions de plus le lecteur, en raison de l'état encore peu avancé où se trouve aujourd'hui la science de la paléographie grecque, de n'ajouter foi à ces déterminations que dans la même mesure que nous-même, c'est-à-dire sous toute réserve.

NOTICES SOMMAIRES
DES MANUSCRITS GRECS
DE LA *GRANDE BIBLIOTHÈQUE ROYALE*
DE
COPENHAGUE.

I

ANCIEN FONDS ROYAL.

6.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 450, n° 66; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 399, n° 8.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 13 : « In-folio. *Job, Proverbia, Ecclesiastes, Sophia Salomonis, Psalmi* ejusd. et *Sapientia Syrachidis* ex vers. τῶν LXX. Manuscrit grec, en parchemin. »

Cf. J. O. Westwood, dans l'*Archaeological Journal*, t. XVI (1859), p. 144; – Chr. Bruun, *Aarsberetninger, etc.*, t. III, 1re livraison (1876), p. 25 sqq.; – Ch. Graux, dans la *Revue critique*, nouvelle série, t. IV (1877), article 221, p. 291 sqq.

In-folio. – En parchemin. – Du x-xie siècle. – De 232 feuillets cotés.

28 quaternions, numérotés depuis ΙΑ jusqu'à ΛΗ, et le dernier cahier, ΛΘ, ternion : ainsi, les 10 premiers cahiers du manuscrit manquent. — On lit, au bas du fol. 231, d'une main postérieure : . . (ἐσ)τιν ἐλλιπές. — *Ibid.*, d'une autre main encore : Ἔχει ἡ παροῦσα βίβλος τετράδια τριάκοντα καὶ ἐννέα, φύλλα τριακόσια δώδεκα. — 28 cahiers de 8 feuilles plus un de 6 ne donnent que 230 feuillets : ont été cotés 1 et 232 deux feuillets modernes placés l'un en tête, l'autre à la fin du volume.

Souscriptions au bas du fol. 232 : 1° d'une main récente, Τὸ παρὸν βιβλίον ἦν ποτε νοταρῇ τοῦ Λουκᾶ ἀπό τινος Καλοθετοῦ· νῦν δὲ Γεωρ-

Anc. fonds. 6. γίου τοῦ Καντακουζηνοῦ, γέγονεν δὲ μετὰ τὴν τῆς πατρίδος ἅλωσιν ἐνσμεντορόδω, τούτ (*sic*); — 2° puis au-dessous, d'autre main, Νῦν δὲ Οὐρβανοῦ τοῦ μοναχοῦ τοῦ ἁγίου Νικόλεω τῶν Ἑνετιῶν, ἀνδρὸς οὐκ ἀδόξου, ἀλλὰ τῶν γραμματικῶν τάχ' ἂν ἀρίστου καὶ λαμπροτάτου.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. — Acquis, en 1726, à la vente de celui-ci, au prix de 22 rixdales[1] par le comte Christian Danneskjold Samsœ. — A la vente du comte († 1732), acquis par la Bibliothèque royale.

Le manuscrit est tout entier écrit d'une seule et même main, qui emploie divers genres d'écriture. Au point de vue de la disposition de l'écriture sur la page, il se divise en deux parties :

PREMIÈRE PARTIE.

(Fol. 2-82.)

Une simple petite colonne de texte par chaque page, en minuscule classique, contenant peu d'abréviations, entourée, sur les quatre côtés, d'un cadre étroit de commentaires, lequel cadre reçoit à son tour une nouvelle enveloppe, plus large, de commentaires, aux trois marges supérieure, extérieure, inférieure : ces deux cadres, en minuscule classique remplie d'abréviations. Enfin, à la marge intérieure, mince colonne, en « petite onciale, » offrant un supplément de commentaires. Cette disposition se présente, par exemple, à la page dont la planche I (*Job*, chap. II, vers. 5-8) est la reproduction. Il faut dire cependant que ni la colonne intérieure en onciale, ni même le second cadre enveloppant, ne figurent à toutes les pages.

En tête de chaque chapitre de Job, une Προθεωρία, d'une onciale spéciale, droite, allongée, assez petite, fort élégante, sur trois colonnes. Les προθεωρίαι des chapitres XI, XII, XVI et XVIII, exécutées en cette même onciale, affectent une disposition différente : elles occupent chacune le centre d'une page dont le reste est laissé en blanc, et les lignes d'écriture sont tracées de manière à former plusieurs cercles concentriques. La planche II, qui reproduit la προθεωρία du chapitre XVI (fol. 49), permet de se représenter cette luxueuse et élégante particularité : là nous avons six cercles, ainsi que devant le chapitre XI (fol. 39 v°) ; il y en a sept à la prothéorie du chapitre XII (fol. 42), et cinq seulement à celle du chapitre XVIII (fol. 53). Dans ce dernier cas, le copiste fut pris au dépourvu. Sa cinquième circonférence, la dernière possible, terminée, il lui restait encore un certain nombre de lettres à écrire : il traça les derniers mots en toutes petites lettres, suivant des lignes horizontales, dont il remplit ainsi tout le petit cercle intérieur.

[1] Sur la valeur de la rixdale, voyez la note 1 de la page 152.

DEUXIÈME PARTIE.

(Fol. 84-fin.)

Texte sur deux colonnes, en même minuscule que dans la première partie; jusqu'au fol. 150 v° compris règne un commentaire, en même minuscule abrégée que dans la première partie, et aux trois marges supérieure, extérieure, inférieure. A partir du fol. 151, plus de commentaire : les deux colonnes de texte sont entourées d'une très large marge laissée en blanc. Voyez les planches III et IV. A la planche III, 1re col., l. 12 et 24, remarquez le signe abréviatif employé pour *αρ* dans les mot *καρδία* et *ἁμαρτιῶν* : c'est un signe emprunté à la sténographie, rare sous cette forme et dans cette position dans les manuscrits de toute époque. (Voyez l'exemple isolé *σάρκα* chez Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Palaeographie*, partie autographiée, p. 2, l. 20.) Les préfaces de chaque livre sont écrites en une élégante onciale droite, dont la planche IV fournit un spécimen d'une colonne entière.

Chr. Bruun, *l. l.*, décrit d'abord deux vignettes peintes et deux lettres initiales, un ⲗ et un ⲡ, qui se remarquent, la première vignette et l'ⲗ, en tête de Job au fol. 2, l'autre vignette et le ⲡ, en tête des Proverbes de Salomon au fol. 84; puis, au fol. 83 v°, une magnifique peinture, qui représente Salomon jeune, à la figure antique, vêtu en empereur byzantin, assis sur un trône, et parlant d'un air inspiré, la main droite étendue pour bénir selon le rite byzantin, la gauche appuyée sur un rouleau de parchemin qui est lié avec des cordons rouges; un vieillard, assis au pied du trône, l'écoute religieusement. Derrière Salomon et près de lui, figure féminine personnifiant peut-être la sagesse (Bruun). Au-dessus de la tête de Salomon se lit la légende : ⲤⲞⲖⲞⲘⲰⲚ. Perspective mauvaise. L'état de conservation n'est pas parfait. La description que Bruun donne de cette peinture est minutieuse et artistique; de plus, il l'a fait reproduire, et fort bien reproduire, au trait (p. 27 de l'ouvrage cité). Westwood, *l. l.*, compare cette peinture à celles, si remarquables, du Psautier n° 139 (ancien n° 1878) de l'ancien fonds grec de la Bibliothèque nationale de Paris (voyez Montfaucon, *Palaeographia graeca*, p. 7 et 11-13; Labarte, *Histoire des arts industriels, etc.*, t. III, p. 46-51, et t. II de l'Album, pl. LXXXII).

Partie de l'*Ancien Testament* :

Fol. 2 r°. *Job*, avec une Chaîne.

Le manuscrit commence aujourd'hui avec le début du texte de Job et le début de la Chaîne. Il manque la prothéorie du 1er chapitre, qui devait se trouver sur le dernier des feuillets perdus en tête du manuscrit.

Chaîne : *Incip.* Ἡ χώρα ἡ Αὐσῖτις χώρα ἦν τοῦ Ἡσαῦ.

Anc. fonds. 6.

Fol. 84[1] r°. Les *Proverbes*, avec commentaire.

Fol. 126 r°. L'*Ecclésiaste*, avec commentaire.

Fol. 142 v°. Le *Cantique des cantiques*, avec commentaire.

Fol. 151 r°. La *Sagesse* de Salomon.

Fol. 170 v°. Les *Psaumes* de Salomon.

Ce sont les 18 psaumes publiés pour la première fois par le père J. L. de la Cerda à la suite de ses *Adversaria sacra* (Lyon, 1626, in-fol.). Dans notre manuscrit, le troisième psaume ne porte pas en tête de numéro, si bien que le quatrième est numéroté γ', le cinquième δ', le sixième ε', le septième ϛ', le huitième ζ', mais alors le chiffre η' est sauté, et le neuvième psaume est marqué régulièrement θ', ce qui rétablit, pour tous les psaumes suivants, les véritables numéros d'ordre.

Sur l'importance capitale de ce manuscrit non utilisé jusqu'ici pour la constitution du texte des Psaumes dits de Salomon, cf. Ch. Graux, *l. l.*[2]

Voyez la planche III[3], qui reproduit une page de ce texte (fol 173 r°), depuis les mots : *Καὶ οὐ μνησθήσεται* (Ps. III, vers. 14), jusqu'à ceux-ci : *Καὶ οἱ ὀφθαλ(μοί)* (Ps. IV, vers. 11); et la planche IV, qui donne, dans la première colonne, la fin des Psaumes de Salomon à partir des mots : *δικαιοσύνης φόϐῳ Θεοῦ* (Ps. XVIII, vers. 9), et avec leur souscription stichométrique : ΨΑΛΜΟῚ ΣΟΛΟΜΩ͂ΝΤΟΣ · ΙΗ̅ . ἜΧΟΥΣΙΝ ἜΠΗ ͵Α̅[4].

Fol. 183 v°. La *Sagesse* de Jesu, fils de Sirach.

[1] Il y a peut-être ici, et encore ailleurs dans cette description, notamment pour la place de la peinture de Salomon, une erreur d'une unité, par défaut, dans la cote que nous attribuons aux feuillets.

[2] O. von Gebhardt, à Halle, prépare en ce moment une édition des Psaumes de Salomon : je lui ai communiqué la collation que j'avais prise du manuscrit danois, ce qui me dispense de la publier moi-même, comme j'en avais d'abord manifesté l'intention.

[3] On remarquera à la marge extérieure de cette page, tout contre la colonne de droite, un ἴ et un ὁ renversés, venus faiblement sur la reproduction : ce sont des initiales du verso vues par transparence à travers le parchemin. Les autres planches présentent d'autres exemples du même fait. Ainsi, planche I, un ὁ à la fin de la première ligne de commentaire, et un χ au bout de la première ligne du texte; planche IV, un ρ dans l'entre-colonnes, un Ν et un Κ à droite de la seconde colonne, et, çà et là, d'autres transparences à l'intérieur du texte.

[4] Sur la valeur de cette souscription stichométrique, voyez Ch. Graux, *Nouvelles Recherches sur la stichométrie*, dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, nouv. série, t. II, p. 117, explication 18, au 2° (Paris, C. Klincksieck, 1878).

18.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 451, n° 71; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 400, n° 14.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 14 : « Beau manuscrit grec en parchemin, de *Basile de Césarée.* In-folio. »

Bruun, *Aarsberetninger, etc.*, t. III, 1re livraison (1876), p. 32-33.

In-folio. – En parchemin. – Du XI-XIIe siècle. – De 493 feuillets cotés.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. – Acquis, à sa vente, pour 12 rixdales[1] par le comte Danneskjold (1726). – Acquis, à la vente du comte († 1732), par la Bibliothèque royale.

Écrit à deux colonnes. – Au fol. 1, index des homélies, de première main, en minuscule d'or.

« Belles vignettes avec feuilles et fleurs en couleurs bleue et verte, mêlées de rouge et de blanc, sur fond d'or; et initiales de même style en tête de chaque homélie. L'enluminure de ce manuscrit ne présente rien de bien particulièrement remarquable, mais elle est généralement en excellent état de conservation : couleurs pures et brillantes. » (Bruun, *l. l.*)

Saint Basile, trente homélies :

Fol. 1 r°. Index des trente homélies.

Fol. 2 r°. Homélie sur le Psaume Ier.
T. Ier, p. 90, édit. des Bénédictins.

Fol. 16 v°. Homélie sur le Psaume VII.
T. Ier, p. 97.

Fol. 35 r°. Homélie sur le Psaume XIV.
T. Ier, p. 352.

Fol. 45 v°. Homélie *κατὰ τοκιζόντων* (sur le même Psaume XIV).
T. Ier, p. 107.

Fol. 58 r°. Homélie sur le Psaume XXVIII.
T. Ier, p. 113.

Fol. 79 r°. Homélie sur le Psaume XXIX.
T. Ier, p. 124.

Fol. 93 r°. Homélie sur le Psaume XXXII.
T. Ier, p. 131.

[1] Sur la valeur de la rixdale, voyez la note 1 de la page 152.

Anc. fonds. 18.

Fol. 114 v°. Homélie sur le Psaume XXXIII.
T. I[er], p. 142.
Fol. 147 r°. Homélie sur le Psaume XXXVII.
T. I[er], p. 362.
Fol. 165 r°. Homélie sur le Psaume XLIV.
T. I[er], p. 158.
Fol. 189 v°. Homélie sur le Psaume XLV.
T. I[er], p. 170.
Fol. 204 v°. Homélie sur le Psaume XLVIII[1].
T. I[er], p. 176.
Fol. 230 r°. Homélie sur le Psaume LIX.
T. I[er], p. 188.
Fol. 238 v°. Homélie sur le Psaume LXI.
T. I[er], p. 193.
Fol. 250 v°. Homélie sur le Psaume CXIV.
T. I[er], p. 199.
Fol. 260 v°. Homélie sur le Psaume CXV.
T. I[er], p. 371.
Fol. 270 v°. Homélie sur le précepte Πρόσεχε σεαυτῷ.
T. II, p. 16.
Fol. 288 r°. Homélie sur l'Eucharistie.
T. II, p. 24.
Fol. 304 r°. Homélie sur ce texte : « Dieu n'est pas l'auteur des maux. »
T. II, p. 72.
Fol. 324 v°. Homélie contre ceux qui se mettent en colère.
T. II, p. 83.
Fol. 340 r°. Homélie sur la haine.
T. II, p. 91.
Fol. 352 v°. Homélie sur cette parole de saint Luc : Καθελῶ μου τὰς ἀποθήκας.
T. II, p. 43.
Fol. 366 v°. Homélie contre les riches.
T. II, p. 51.

[1] Au lieu de MH, le manuscrit porte MX.

Fol. 387 r°. Homélie contre ceux qui s'enivrent.
T. II, p. 122.

Fol. 402 r°. Homélie sur l'humilité.
T. II, p. 156.

Fol. 413 r°. Homélie sur ce texte : « Il ne faut pas être attaché au monde. »
T. II, p. 163.

Fol. 434 r°. Homélie sur le fruit à tirer de la lecture des auteurs profanes.
T. II, p. 173.

Fol. 454 v°. Homélie sur le repentir.
T. II, p. 603.

Le fol. 465 est presque entièrement blanc.

Fol. 466 r° et 482 r°. Première et deuxième homélie sur le jeûne.
T. II, p. 1 et 10.

19.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 451, n° 72; – *Bibliotheca Danneskjoldiana*, p. 400, n° 15.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 14 : « Beau manuscrit grec, en parchemin, de *Basile de Césarée*. In-folio. »

In-folio. – En parchemin. – Du XIIIe et du XIVe siècle. – De 206 feuillets cotés.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. – A sa vente, acquis (1726) par le comte Danneskjold. – Acquis, à la vente du comte (†1732), par la Bibliothèque royale.

Le manuscrit n'est pas tout entier d'une seule et même main. Les soixante-douze premiers feuillets sont à deux colonnes, d'une main A. Avec le fol. 73 prend une autre main (à ce qu'il semble), B, le parchemin restant le même; mais la disposition à deux colonnes cesse, et le manuscrit est dès lors écrit à pleine page. Vers le bas du fol. 134, la main B est remplacée par une main C, laquelle a fait des corrections çà et là dans les parties de main A ou B. Dans le cours de l'homélie qui commence au fol. 152, la disposition à deux colonnes reprend d'abord; puis, au bout de quelques feuillets, la main A. Cette dernière main et la main B (si elle en est distincte) paraissent du XIIIe siècle,

Anc. fonds. 19. pendant que la main C ne semblerait remonter qu'au XIVe. – Le bas des deux derniers feuillets est déchiré, en sorte que la dernière homélie est mutilée en plusieurs endroits. – La fin du fol. 31 et le fol. 32 sont remplis par une écriture plus récente, ainsi qu'une colonne du fol. 39 v° et que le fol. 42 presque entier.

SAINT BASILE, trente homélies et deux lettres :

Fol. 2 r°. Index.

Fol. 3 r°. Homélie sur le Psaume XIV.
T. Ier, p. 107, édit. des Bénédictins.

Fol. 8 r°. Homélie sur la haine.
T. II, p. 91.

Fol. 13 r°. Homélie sur le fruit à tirer de la lecture des auteurs profanes.
T. II, p. 173.

Fol. 21 v°. Homélie prononcée *ἐν Λακίζοις.*
T. II, p. 587.

Fol. 28 r°. Première homélie sur le jeûne.
T. II, p. 1.

Fol. 34 v°. Homélie sur l'humilité.
T. II, p. 156.

Fol. 39 v°. Homélie sur le Psaume Ier.
T. Ier, p. 90.

Fol. 46 v°. Homélie sur le Psaume VII.
T. II, p. 97.

Fol. 54 r°. Homélie sur le Psaume XIV.
T. II, p. 352.

Fol. 59 r°. Homélie sur le Psaume XXVIII.
T. II, p. 113.

Fol. 69 r°. Autre homélie sur le même Psaume XXVIII.
T. II, p. 358.

Fol. 73 r°. Homélie sur le précepte *Πρόσεχε σεαυτῷ.*
T. II, p. 16.

Fol. 80 v°. Homélie sur les quarante martyrs.
T. II, p. 149.

Fol. 86 r°. Homélie sur l'Eucharistie.
T. II, p. 24.

Fol. 93 r°. Homélie sur la martyre Ἰουλίττα. Anc. fonds. 19.

T. II, p. 33.

Fol. 101 v°. Homélie sur Barlaam.

T. II, p. 138.

Fol. 104 r°. Homélie sur Gordios.

T. II, p. 141.

Fol. 111 r°. Lettre à une vierge qui avait failli.

T. III, p. 135.

Fol. 115 v°. Lettre à saint Grégoire de Nazianze.

T. III, p. 70.

Fol. 119 v°. Homélie sur cette parole de saint Luc : Καθελῶ μου τὰς ἀποθήκας.

T. II, p. 43.

Fol. 125 v°. Homélie contre les riches.

T. II, p. 51.

Fol. 134 r°. Homélie contre ceux qui s'enivrent.

T. II, p. 122.

Fol. 140 r°. Homélie sur le début des Proverbes.

T. II, p. 97.

Fol. 149 v°. Homélie sur les mots : Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ Θεός.

T. II, p. 134.

Fol. 152 r°. Homélie prononcée pendant la famine et la sécheresse.

T. II, p. 62.

Fol. 159 v°. Seconde homélie sur le jeûne.

T. II, p. 10.

Fol. 164 r°. Homélie sur la naissance du Christ.

T. II, p. 595.

Fol. 169 v°. Homélie contre ceux qui se mettent en colère.

T. II, p. 83.

Fol. 176 v°. Homélie sur la foi.

T. II, p. 130.

Fol. 179 v°. Homélie sur le baptême.

T. II, p. 113.

Anc. fonds. 21. Fol. 187 v°. Homélie sur ce texte : « Dieu n'est pas l'auteur des maux. »

T. II, p. 72.

Fol. 197 r°. Homélie sur ce texte : « Il ne faut pas être attaché au monde. »

T. II, p. 163.

21.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 15 : « *Alexii* et *Amphilochii* Homil. Manuscrit grec, en papier. In-fol. »

In-folio. – En papier. – Du xv-xvie siècle. – De 8 feuillets.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque de Gottorp; il est entré en 1749 à la Bibliothèque royale.

L'écriture est imitée de la minuscule classique des xe-xiie siècles, et le manuscrit semble avoir été copié sur un original remontant à cette époque.

Fol. 1. *Vie de saint Alexis.*

Βύος καὶ πόλεῖτία (*sic*) *τοῦ ὁσίου* *ἀλεξίου* *πατρὸς* (*sic*) *ἡμῶν ἀνθρώπου τοῦ Θεοῦ. Εὐλόγησον, πάτερ.*

Incip. Ἐγένετο ἀνὴρ τῆς (*sic*) *εὐσεβὴς ἐν Ῥώμῃ ὀνόματι φὴ μὴ ἀνὸς* (*sic*) *κτλ.*

Desin. (fol. 5) : *Εἰς πᾶν ἔργων ἀγαθῶν ἐπὸὶ παντας* (*sic*) *κτλ.*

Cf. *Acta Sanctorum*, édit. des Bollandistes, t. IV de juillet, p. 251 : « *Vita auctore anonymo conscripta* ex codice nostro membranaceo manuscripto antiquissimo Hieronymi de Gaule, Geldriae cancellarii, cum aliis collata (4 colonnes et demie).

« *Incip.* Fuit Romae vir magnus et nobilis Euphemianus nomine, dives valde, etc.

« *Desin.* Per quod omnis quicumque sincera mentis intentione deprecatus fuerit, petitionis effectum sine dubio consequatur. Per Dominum nostrum. »

Fol. 5. Amphilochius, Homélie.

Paraît inédite (?).

Τοῦ ἐν ἁγίεις πατρὸς ἡμῶν ἀμφῆλοχίου (*sic*) *κτλ... ομιλεία* (*sic*).

Incip. Μέγας πλοῦτὸς τὸ τῶν δακρύων (*sic*) *κτλ.*

Desin. ἡμᾶς ἐξερίταὶ (*sic*) *φλογὸς κτλ.*

Anc. fonds. 24.

23.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 15 : « *Synesius* ad episcopos. Fragment en papier. In-folio. »

In-folio. – En papier. – Du xve ou xvie siècle. – 2 feuillets.

Ces deux feuillets proviennent de la bibliothèque de Gottorp, et sont entrés à la Bibliothèque royale en 1749.

Synesius, Lettre 57e (Κατὰ Ἀνδρονίκου).

Migne, *Patrolog. graec.*, t. LXVI, col. 1384.

24.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 451, n° 73; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 400, n° 16.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 15 : « *Chrysostomi* 3 codices in-folio. Le premier tout en parchemin, le second en partie aussi en parchemin, et le dernier en papier. » Le second est sans doute un manuscrit latin; les deux autres sont les numéros actuels 24 (*le premier*) et 26 (*le dernier*).

In-folio. – En parchemin. — Du x-xie siècle. – De 257 feuillets cotés.

Ce manuscrit est incomplet : des feuillets sont perdus à la fin.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. – Acquis, à sa vente, par le comte Danneskjold (1726). – Acquis, à la vente du comte (+1732), par la Bibliothèque royale.

L'écriture est sur deux colonnes. – Le premier feuillet actuel est récrit par une main et sur du parchemin de la Renaissance. En tête est collé le titre de la première homélie, seul reste du premier folio primitif, lequel, sans doute, était devenu illisible pour avoir un temps servi de couverture.

Il reste des initiales ornées au début de plusieurs homélies; mais le plus grand nombre, et probablement les plus belles, ont été coupées.

Saint Jean Chrysostome, les trente-trois premières homélies sur la Genèse.

Dans le même ordre que l'édit. de Montfaucon, t. IV. La 33e homélie s'arrête inachevée sur les mots : *τῇ τιμῇ ἀλλήλους προηγούμενοι.*

Anc. fonds.
167.

26.

(Voy. la notice d'Erichsen à propos du manuscrit n° 24.)

In-folio. – En papier. – Copie moderne, exécutée par un Occidental. – 4 feuillets.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *De Oratione.*

T. XI, p. 810, édit. de Montfaucon (parmi les *Spuria*).

47.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 16 : « *Euthymii Zygabeni* panoplia. Manuscrit grec en papier. In-folio. »

In-folio. – En papier de coton. – Du XIIIe siècle. – De 542 feuillets cotés.

Beau manuscrit à deux colonnes, dans le genre des manuscrits anciens en parchemin, à grande minuscule calligraphiée. – Dans ce volume, les ratures consistent en un gros trait à l'encre rouge passé sur les lettres ou mots à retrancher, et les recouvrant entièrement ; la rature, généralement horizontale, est transversale dans le cas d'une seule lettre supprimée.

EUTHYMIUS ZIGABÈNE, Panoplie dogmatique.

Paraît incomplète à la fin.

167.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 151, n° 74 ; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 400, n° 17.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 24 : « *Vitae SS. Martyrum* ad mens. nov. a XVII (sic) ad ult. usque. Graece. Manuscrit en parchemin, mutilé à la fin. In-folio. »

Bruun, *Aarsberetninger, etc.*, t. III, 1re livraison (1876), p. 31 sq. ; – Ch. Graux, dans la *Revue critique*, nouv. série, t. IV (1877), article 221, p. 291.

In-folio. – En parchemin. – Du XI-XIIe siècle. – De 232 feuillets cotés.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. – Acquis, à sa vente, au prix de 8 rixdales 3 marcs[1], par le comte Danneskjold

[1] 6 marcs faisaient une rixdale. La rixdale était, approximativement, comme valeur, notre écu de 5 francs.

(1726). – Acquis, à la vente du comte († 1732), par la Bibliothèque Anc. fonds.
royale. 167.

Écrit à deux colonnes. – Chaque vie commence par une initiale ornée, en or et en couleurs, qui prend quelquefois la forme d'un animal, « par exemple, d'un serpent ou d'un oiseau (fol. 34 r° et 90 v°)[1]. » – Ce manuscrit présente une particularité qui lui est commune avec un petit nombre d'autres manuscrits de diverses époques, parmi lesquels je me contenterai de citer le saint Jean Chrysostome (XI-XIIe siècle) n° 42 de la bibliothèque particulière de S. M. le roi d'Espagne, à Madrid, un saint Grégoire de Nazianze de l'Escurial, Ψ-II-19, du XIe siècle, et, à Paris, le Coislin 306 (contenu ecclésiastique), copié en 1549 par Daniel Rachendytos : à la marge supérieure (inférieure pour les mss. espagnols) de la page dans laquelle commence une nouvelle Vie (une nouvelle *homélie*, mss. espagnols ; une nouvelle *pièce*, *λόγος*, ms. Coislin), se lit le mot *φύλλα* suivi d'un chiffre, lequel indique combien il faut tourner de feuillets pour voir arriver le titre de la Vie (ou *homélie* ou *pièce*) suivante. Des indications de ce genre se rencontrent, à plusieurs reprises, dans notre manuscrit de Copenhague (régulièrement tout le long des trois autres mss.). Elles proviennent d'une seconde main (XVe siècle environ) dans le manuscrits danois et dans les deux espagnols.

Illustré par de petits portraits de saints, de moins de 5 centimètres de hauteur, dont voici la liste : fol. 2 r°, saint Matthieu; fol. 4 v°, saint Grégoire Thaumaturge; fol. 27 r°, saint Platon; fol. 34 r°, saint Amphilochius d'Iconium; fol. 41 r°, saint Grégoire d'Agrigente; fol. 78 r°, sainte Catherine; fol. 136 r°, saint Clément, pape; fol. 146 v°, deux peintures représentant, la première, « un bateau avec un homme qui rame et un autre homme qui jette le corps d'un saint à l'eau, » et l'autre, saint Pierre, archevêque d'Alexandrie; fol. 155 v°, deux peintures : 1° « un homme tire son épée pour tuer un saint qui, chancelant, s'approche d'une maison dont on voit la partie antérieure avec une porte; » 2° saint Mercure; fol. 165 v°, « un homme, l'épée nue à la main, poursuit un saint qui, à bout de forces, approche d'une maison; » fol. 166 r°, saint Alypius; fol. 179 r°, saint Jacques le Perse; fol. 187 r°, deux peintures : 1° « un homme pourfend de son épée un saint devant l'entrée d'une maison; au-dessus, un rocher derrière lequel apparaissent plusieurs visages frappés d'épouvante; » 2° saint Étienne; fol. 222 r°, saint André l'apôtre. – « Ces enluminures n'ont pas, en somme, grande importance. » Bruun distingue deux enlumineurs, dont celui qui a fait les premières figures est plus maladroit que l'autre. « Ces martyrs tiennent d'ordinaire, soit un livre, soit une

[1] Les mots placés entre guillemets ici et plus bas dans la description de ce manuscrit sont empruntés à Bruun, *l. l.*

Anc. fonds. 167. petite croix blanche à la main. Saint Étienne tient une semblable croix dans la main droite, et dans la gauche un tableau sur lequel sont peints deux portraits. La figure d'Alypius est la meilleure; elle est tout à fait bien réussie. La mieux est ensuite sainte Catherine. Plusieurs figures ont été maltraitées par le temps. » — Chacun de ces portraits se voit en tête de la Vie du martyr qu'il représente.

Vies de saints martyrs, pour la seconde quinzaine[1] de novembre :

Fol. 2 r°. Vie de saint Matthieu.

Fol. 4 v°. Vie de saint Grégoire Thaumaturge, par saint Grégoire de Nysse.

Τοῦ ἁγίου Γρηγορίου ἐπισκόπου Νύσσης (sic) *εἰς τὸν βίον καὶ τὰ θαύματα τοῦ ἁγίου Γρηγορίου τοῦ Θαυματουργοῦ*[2].

Fol. 27 r°. Vie de saint Platon, martyr.

Fol. 34 r°. Vie de saint Amphilochius, évêque d'Iconium.

Fol. 41 r°. Vie de saint Grégoire, évêque d'Agrigente.

Fol. 78 r°. Vie de sainte Catherine[3].

Μαρτύριον τῆς ἁγίας μεγαλομάρτυρος αἰκατερίνης (sic).
Incip. Βασιλεύοντος τοῦ ἀσεβεστάτου Μαξεντίου κτλ.
Desin. προπέμπειν ἐδίκασαν· εἰς δόξαν κτλ.

Fol. 90 v°. Lettre de Clément, pape, à Jacques, évêque de Jérusalem.

En tête des *Clémentines* : Migne, *Patrolog. graeca*, t. II, col. 32 sqq. Il n'y a pas d'enluminure dans le manuscrit en tête de cette pièce.

Fol. 136 r°. Martyre du pape saint Clément.

Fol. 146 v°. Martyre de saint Pierre, archevêque d'Alexandrie.

[1] A partir du 16, et non (comme le dit Erichsen) du 17 novembre.

[2] Titre duquel il ressort (cf. *Revue critique*, *l. l.*) que le portrait de saint placé en tête de cette Vie représentait, non pas saint Grégoire de Nysse (Bruun, *l. l.*), mais bien saint Grégoire Thaumaturge.

[3] Le texte grec de cette Vie paraît être, jusqu'à présent, inédit. Il se trouve aussi avec les mêmes incip. et desin. dans d'autres manuscrits, notamment dans le n° 168 de cette même bibliothèque de Copenhague; dans l'*Escurialensis* R-II-7, du XI° siècle (et de contenu analogue à ces deux manuscrits 167 et 168 de Copenhague; dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Madrid O-9 (chartac. du XVI° siècle, fol. 231-243 v°) et O-99 (chartac. copié en 1579 par Antoine Calosynas, texte grec accompagné, pendant la première moitié du morceau, de la traduction en espagnol). La mention de cette Vie se lit au n° 65 de Martini Hanckii catalogus vitarum quas Symeon Metaphrastes composuit.

Fol. 155 v°. Martyre de saint Mercure (*μεγαλομάρτυς*). Anc. fonds. 168.
Fol. 165 v°. Vie de saint Alypius.
Fol. 179 r°. Martyre de saint Jacques le Perse.
Fol. 187 r°. Vie de saint Étienne le jeune.
Fol. 222 r°. Vie de saint André.

Ὑπόμνημα εἰς τὸν ἅγιον τοῦ Χριστοῦ ἀπόστολον Ἀνδρέα τὸν πρωτόκλητον.

S'arrête inachevé, par suite de la perte des derniers feuillets, sur les mots : *Στρατοκλῆς ἐπείρατο κατάγειν αὐτόν· τὸ ἀπάνθρωπον* (à 4 colonnes de la fin dans le manuscrit n° 168, qui renferme cette même pièce complète).

168.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 24 : « Le même livre (que le n° 167). Manuscrit aussi en parchemin et in-folio, mais un peu plus petit. »
Bruun, *Aarsberetninger, etc.*, t. III, 1re livraison (1876), p. 33.

In-folio. – En parchemin. – Du XI-XII° siècle. – De 215 feuillets cotés.

Le manuscrit est incomplet au commencement, où il manque tout le quaternion Ϛ et les deux premiers feuillets du quaternion Ζ. Néanmoins, dans l'état actuel, le feuillet 1 commence avec une Vie.

Acquis, pour la Bibliothèque royale, à la vente du docteur Askew en 1785[1].

Écriture à deux colonnes. – Le fol. 5 actuel est d'écriture plus récente que le reste. – Initiales en or, en couleurs.

Bruun, *l. l.* : « Ornementations du même style que le Saint Basile n° 18. » (Voyez ci-dessus.)

Vies de saints martyrs, à partir du 17 jusqu'au 30 novembre :

Fol. 1 r°. Vie de saint Grégoire Thaumaturge, par Grégoire de Nysse.
Fol. 16 r°. Vie de saint Platon, martyr.
Fol. 22 r°. Vie de saint Georges de Nicomédie.
Fol. 28 r°. Vie de saint Amphilochius.

[1] « Dans la *Bibliotheca Askewiana manuscr.*, p. 35, n° 572, ce manuscrit est fautivement désigné sous le titre « Gregorii Nysseni Homiliae. » (Bruun, *l. l.*) L'erreur provient de ce que la première Vie du manuscrit a effectivement pour auteur saint Grégoire de Nysse.

Anc. fonds. 184. Fol. 34 v°. Vie de saint Grégoire d'Agrigente.

Fol. 72 v°. Vie de sainte Catherine.

Mêmes titre, *incipit* et *desinit*, que la Vie de sainte Catherine du n° 167.

Fol. 83 r°. Lettre de Clément, pape, à Jacques, évêque de Jérusalem.

En tête des *Clémentines* : Migne, *Patrolog. graeca*, t. II, col. 32 sqq.

Fol. 120 r°. Martyre de saint Clément, pape.

Fol. 127 v°. Martyre de saint Pierre, archevêque d'Alexandrie.

Fol. 136 r°. Martyre de saint Mercure.

Fol. 146 r°. Vie de saint Alypius.

Fol. 158 v°. Martyre de saint Jacques le Perse.

Fol. 168 r°. Vie de saint Étienne le jeune.

Fol. 204 v°. Vie de saint André.

Ὑπόμνημα εἰς τὸν ἅγιον τοῦ Χριστοῦ ἀπόστολον Ἀνδρέα τὸν πρωτόκλητον. – Complet.

183.

Erichsen, *Udsigt*, etc., p. 25 : « *Menologium* graecum. Beau manuscrit en parchemin. In-folio. »

In-folio. – En parchemin. – Du XV-XVI° siècle. – 7 feuillets.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque de Gottorp, et antérieurement de celle de Frederic Lindenbrog († 1648). Il est entré à la Bibliothèque royale en 1749.

Écrit à deux colonnes. – Initiales et titres en or.

MÉNOLOGE.

Titre : *Ἀρχὴ τοῦ μηνολογίου καὶ δηλώσεις τῶν ἀποστολοευαγγελίων τῶν ἑορτῶν, ἅμα μετὰ τῶν τυπικῶν προκειμένων καὶ ἀλληλουϊαρίων.*

184.

Erichsen, *Udsigt*, etc., p. 25 : « Ménologe grec, avec une traduction, en papier, probablement de Matthaeus [illegible]. In-folio. »

In-folio. – En papier. – De l'an 1639. – De 60 feuillets cotés.

« Ultima pagina indicatur hunc esse autographum seu codicem

proxime precedentem[1]) fuisse in bibliotheca ducis Holsatiae, et hoc apographum inde exscriptum et translatum esse[2] anno 1639[3]. Subjicitur eadem qua ipsum apographum manu, *graece* : « Matthaeus Mutinus « archidiaconus patriarchae Constantinopoleos et Hellen in Cypro, » qui sine dubio auctor est apographi et translationis. » (Extrait du catalogue manuscrit.) – Voici la souscription grecque en question : Ματθαῖος Μούτλης ἀρχιδιάκονος πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως καὶ Ἕλλην ἐκ Κύπρου. – Ce manuscrit provient en dernier lieu de la bibliothèque de Gottorp[4], et est entré à la Bibliothèque royale en 1749. Anc. fonds. 209.

La page est à deux colonnes, le grec dans l'une et le latin dans l'autre. – Titres et initiales en rouge.

Ménologe.

Copié sur le n° 183.

207.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 31 : « Aemilii Porti *Proclus* in Theologiam Platonis. Copie au net d'après laquelle a été imprimée l'édition de Hambourg de 1618. »

Notice du catalogue manuscrit : « Aemilii Porti, Francisci Porti Cretensis F(ilii), Proclus in Theologiam Platonis, graece cum versione latina et annotat. Exemplar praelo destinatum, et editioni Hamburgensi 1618 admodum simile, habens paginas 2557. Biblioth. Gottorp. 5 vol. cum Procli Institutione theologica[5]. » Entré à la Bibliothèque royale en 1749.

209.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 31 : « *Joh. Philoponi Alexandrini ἐξήγησις εἰς τὸ πρῶτον τῶν ὑστέρων ἀναλυτικῶν.* Beau manuscrit en papier. In-folio. »

In-folio. – En papier. – Du xvi[e] siècle. – De 171 feuillets cotés.

Jean Philopon, commentaire sur le premier livre des *Grandes Analytiques* d'Aristote.

A défaut des Aldines (1504 et 1534) du texte original, je me suis

[1] N° 183.

[2] Traduit *en latin.*

[3] La souscription italienne ajoute : « Mese d'Augusto in Olsatia. »

[4] Au xvii[e] siècle, les ducs de Holstein (*Holsatiae duces*) avaient une bibliothèque au château de Gottorp (près Slesvig).

[5] C'est-à-dire 5 volumes, y compris l'*Institutio theologica*, qui forme à elle seule e 5[e] volume de la collection.

Anc. fonds. 224. contenté de vérifier l'*incipit* et le *desinit* sur la traduction latine parue à Paris en 1543.

210.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 32 : « Fragm. chart. graec. physici argumenti de gravibus et levibus, de elementis, de motu rectilineo et circulari, necnon de coelo atque mundo. Sans commencement ni fin. Sans doute de quelqu'un des commentateurs grecs d'Aristote. »

In-folio. – En papier. – Du xvie siècle. – 40 feuillets.

Feuillets détachés de quelque commentaire sur un écrit d'Aristote concernant la nature.

Le commentateur cite, entre autres, Alexandre (d'Aphrodisie) et Thémistius.

224.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 33 : « *Hippocratis* opera pleraque, ordine ab editis nonnihil diverso, graece. Beau manuscrit en papier. In-folio. »

Magni Hippocratis opera omnia, ed. Kühn, t. Ier, p. CLXXXVII ; – Littré, *Œuvres complètes d'Hippocrate*, t. I, p. 539, note 1.

In-folio. – En papier. – Du xvie siècle. – De 366 feuillets cotés.

HIPPOCRATE.

Ce manuscrit « renferme la plupart des écrits hippocratiques[1]. » (Littré, *l. l.*)

« Initium facit πίναξ τῆς Ἱπποκράτους ἑξηκοντάβιβλου, ad cujus finem leguntur haec : ἰστέον ὅτι οἱ προεξηγησάμενοι τὰ Ἱπποκράτους βιβλία πρὸ τοῦ Γαληνοῦ εἰσὶν οὗτοι· Ζεῦξίς τε καὶ Ἡρακλείδης, οὐκ εἰς πάντα δὲ Βακχεῖος, Ἀσκληπιάδης δ' εἰς ὀλίγιστα. Tabulam excipiunt ea quae pleraeque editiones praebent, tali ordine :

a. Γαληνοῦ τῶν Ἱπποκράτους γλωσσῶν ἐξήγησις.
b. Ἱπποκράτους βίος καὶ γένος κατὰ Σωρανόν.
c. Ἱπποκράτους ὅρκος.
d. Ἕτερος ὅρκος Ἱπποκράτους.

[1] « L'ordre dans lequel les traités y sont rangés et l'absence de plusieurs montrent que ce manuscrit appartient à ce que, dans la Bibliothèque royale de Paris, j'ai appelé *seconde famille*. Seulement on y remarque une note sur les anciens commentateurs, Bacchius, Zeuxis et Asclépiade, note qui manque dans nos manuscrits. » (Littré, *l. l.*)

e. Νόμος Ἱπποκράτους. Anc. fonds 224.
f. Περὶ τέχνης.
g. Περὶ ἀρχαίης ἰητρικῆς.
h. Ἱπποκράτους παραγγελίαι.
i. Περὶ εὐσχημοσύνης.
k. Περὶ φύσιος ἀνθρώπου.
l. Περὶ διαίτης (vulgo περὶ διαίτης ὑγιεινῆς).
m. Περὶ γυναικῶν.
n. Ἱπποκράτους περὶ γονῆς καὶ παιδίου φύσεως.
In marg. Τοῦτο Πολύβου εἶναι φησὶν ὁ Γαληνός.
o. Ἱπποκράτους περὶ φύσεως παιδίου ἤτοι περὶ διαπλάσεως ἀνθρώπου.
p. Ἱπποκράτους περὶ ἄρθρων.
q. Περὶ χυμῶν.
r. Περὶ τροφῆς.
s. Περὶ ἑλκῶν.
t. Περὶ ἱερῆς νόσου.
u. Περὶ νούσων πρῶτον, Περὶ νούσων β', Περὶ νούσων γ', Περὶ νούσων δ'.
v. Ἱπποκράτους περὶ παθῶν.
x. ———————— περὶ τῶν ἐντὸς παθῶν.
y. Περὶ διαίτης πρῶτον, Περὶ διαίτης δεύτερον, Διαιτητικὸς γ'.
z. Περὶ ἐνυπνίων.
Incip. Περὶ δὲ τῶν τεκμηρίων.
aa. Ἱπποκράτους περὶ ὄψιος.
bb. Περὶ κρισίμων.
cc. Ἱπποκράτους ἀφορισμοί.
Aphorismi interjecti nonnisi ad finem Aph. VI pertingunt.
dd. Ἱπποκράτους προγνωστικόν.
ee. ———————— περὶ διαίτης ὀξέων.
Οἱ δὲ περὶ πτισάνης, οἱ δὲ πρὸς τὰς Κνιδίας γνώμας.
ff. Ἱπποκράτους περὶ φυσῶν.
gg. Μοχλικὸν Ἱπποκράτους.
hh. Ἱπποκράτους περὶ ὀστέων φύσιος.
Incip. Ὀστέα χειρὸς εἴκοσι ἑπτά. — *Desin.* χρωμάτων.
ii. Ἱπποκράτους περὶ ἀγμῶν.
kk. ———————— κατ' ἰητρεῖον.
ll. ———————— περὶ ἐγκατατομῆς ἐμβρύου.
mm. ———————— περὶ γυναικείων α'.
nn. ———————— γυναικείων τὸ δεύτερον.
oo. ———————— περὶ ἀφόρων τρίτον.
pp. ———————— περὶ ἐπικυήσιος.
qq. ———————— περὶ ἑπταμήνου.

Anc. fonds. 225.

rr. Ἱπποκράτους περὶ ὀκταμήνου.
ss. ——— περὶ παρθενίων.
tt. ——— περὶ γυναικείης φύσιος.
uu. ——— περὶ ἐγκατατομῆς παιδίου.
Idem quod περὶ ἐγκατατομῆς ἐμβρύου.
vv. Ἱπποκράτους προρρητικὸς λόγος πρῶτος.
xx. ——— προρρητικὸς λόγος δεύτερος.
yy. ——— περὶ συρίγγων.
zz. ——— αἱμορροΐδων.
aaa. ——— Κῳακαὶ προγνώσεις.
bbb. ——— ἐπιδημιῶν libri VII.
ccc. Ἐπιστολαὶ Ἱπποκράτους ἰητροῦ Κῴου Ἀσκληπιάδεω.

Inter epistolas est Περὶ μανίας et inscribitur Δημόκριτος Ἱπποκράτῃ περὶ μανίης : item Ἱπποκράτης Δημοκρίτῳ περὶ ἐλλεβορισμοῦ : item Δημόκριτος Ἱπποκράτῃ περὶ φύσιος ἀνθρώπου.

Πρεσβευτικός desinit in verbis καί ποτε μικρῶν μεγάλοι προεδείθησαν (*sic*). Haec et sequens pagina alba relicta.

« Codicem claudit recensio medicamentorum eorumque virtutum [1]. »

(Salomonsen, chez Littré, *l. l.*)

225.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 33 : « *Galeni* opera quaedam graece, quorum primum libri anatomici. Beau manuscrit en papier. In-folio. »

In-folio. – En papier. – Du XVIe siècle. – De 324 feuillets cotés.

Porte cette marque de provenance : « Bibliothecae Ryd. Capituli ap. Hamburg. in patria dono Eberhardi Gerkens p(*resbyter*)i E(*cclesiae*) M(*agnae*) (?). Anno (1)663, ult. januarii. »

Galien, plusieurs traités :

Fol. 1. Les neuf livres Ἀνατομικῶν ἐγχειρήσεων.
T. II, p. 215, éd. Kühn.

[1] « O. D. Bloch... ex hoc codice super aliquot hippocratica scripta variantes lectiones enotavit easque cum novissimo Hippocratis editore C. G. Kühnio communicavit. Contulit enim cum editione Kühniana :

A. 1825. 1° Παραγγελίαι, 2° Προγνωστικόν, 3° Περὶ ἱερῆς νόσου, 4° Περὶ τέχνης, 5° Περὶ εὐσχημοσύνης ; praeterea partem Glossarum Galeni in Hippocratem cum edit. Basileensi, 1536, fol. ;

A. 1827, 1° Περὶ ἐνυπνίων, 2° Περὶ τροφῆς, 3° Περὶ διαίτης ὀξέων, 4° Περὶ ἀγμῶν, 5° Περὶ ἄρθρων ;

A. 1828. 1° Περὶ παθῶν, 2° Ἐπιστολαί. » (Salomonsen, chez Littré, *l. l.*)

Fol. 114. Sur les antidotes, en deux livres. Anc. fonds. 413.

T. XIV, p. 1.

Desin. *ἔχοντι δεῖ χρῆσθαι τῇ θηριακῇ.*

Fol. 170 v°. Le commencement du livre à Pison sur la thériaque.

T. XIV, p. 210.

S'arrête sur les mots : *ἐπιστεύσαμεν · καὶ οὕτω λοιπὸν ἀκριβῶς...*

Fol. 176.

Init. mutil.

Incip. ... *μηδ' ὅλως δάκνοντα λέλεκται πρόσθεν κτλ.* (dans le deuxième livre?).

Desin. *ὄμφακος χυλός · ῥοδόσταγμα καὶ οἶνος* (dans le septième livre).

Le manuscrit se termine par neuf lignes que voici, sur les sept âges de l'homme :

Ἑπτά εἰσιν ὧραι ἃς ἡλικίας καλοῦσιν · παιδίον, παῖς, μειράκιον, νεανίσκος, ἀνήρ, πρεσβύτης, γέρων. Παιδίον μέν ἐστιν ἄχρις ἑπτὰ ἐτῶν ὀδόντων ἐκβολῆς (lire *ἄχρις ὀδόντων ἐκβολῆς* <*ἐς τὰ*> *ἑπτὰ ἔτη*?) · *παῖς δ' ἄχρι γονῆς ἐκφύσεως, ἐς τὰ δὶς ἑπτά · μειράκιον δ' ἄχρι γενείου λαχνώσεως, ἐς τὰ τρὶς ἑπτά · νεανίσκος δ' ἄχρις αὐξήσεως ὅλου τοῦ σώματος, ἐς τὰ τετράκις ἑπτά · ἀνὴρ δ' ἄχρι πεντήκοντα · πρεσβύτης δ' ἄχρι πεντήκοντα ἕξ, ἐς τὰ ἑπτάκις ὀκτώ · τὸ δ' ἐντεῦθεν γέρων, κἂν ἀτυχῇ τὰ τοῦ τέλους.*

413.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 456, n° 127; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 44.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Suidae* dictionarium graece. Bon manuscrit en papier. In-folio. »

In-folio. – En papier. – De l'an 1465. – 46 quaternions.

Souscription, à la fin du Dictionnaire des termes militaires : *Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Μανουὴλ τοῦ ἀναγνώστου ἐν τῇ σεβασμίᾳ καὶ ἱερᾷ μονῇ τῶν Στροφαδίων, κατὰ μῆνα Μάρτιον τῆς νῦν τρεχούσης ἰνδικτιῶνος ιγ, τοῦ ͵ϛ^{ου} ϡ^{ου} ο γ^{ου} ἔτους · καὶ χάρις τῷ Θεῷ πάντων ἕνεκα.*

Acheté à Venise par Fréd. Rostgaard, en 1699. – Acquis, à sa vente, par le comte Danneskjold (1726). – Acquis, à la vente du comte (+1732), par la Bibliothèque royale.

Papier assez raide, pas très épais, un peu glacé, à vergeures très

serrées et pontuseaux espacés de 2 centimètres et demi à 3 centimètres et demi; voyez ci-dessous le filigrane (fig. 1).

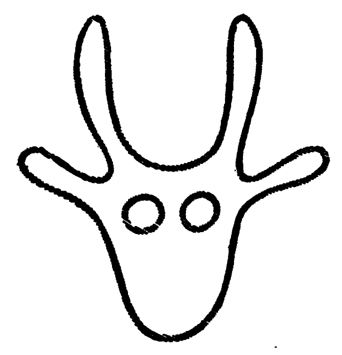


Fig. 1.

SUIDAS[1],

suivi du *LEXIQUE* des termes militaires.

T. II, col. 1735-1744, de Suidas, éd. Bernhardy.

Au verso du feuillet qui suit la souscription, six notes, de première main, sur ἄρα, sur ᾱ, sur les subdivisions du stade, etc.

414.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 457, n° 137; — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 45.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Etymologicum magnum* graece. Beau manuscrit en parchemin. In-folio. »

In-folio. — En parchemin. — Du XV-XVI[e] siècle.

Acheté, à Venise, par Fréd. Rostgaard, en 1699. — Acquis, à sa vente, par le comte Danneskjold (1726). — Acquis, à la vente du comte (+1732), par la Bibliothèque royale.

GRAND ÉTYMOLOGIQUE[2].

---

[1] Ce manuscrit est inconnu à Bernhardy.

[2] Ce manuscrit est inconnu à Gaisford (*Etymolog. magn.*, éd. d'Oxford, 1848, in-fol.). Il n'est pas de la famille du *Laurentianus* publié par E. Miller, dans ses *Mélanges de littérature grecque* (Paris, 1868), et ne semble pas posséder de valeur particulière.

415.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : «*Homeri* Iliad. libr. I, II, III. *Platonis* Symposium, item Euthyphron. *Xenophontis* Hiero. *Demosthenis* Olynthiacus I et II. *Aeschines* adversus Timarchum. Omnia graece. Msst. recens. In-folio.»

In-folio. – En papier. – Du XVI[e] siècle. – De 151 feuillets cotés.

Ce manuscrit est tracé d'une main inexpérimentée par un Occidental. – La dernière pièce (fol. 121-fin) est bien écrite de la même main que le reste du manuscrit, mais le copiste a cherché cette fois à imiter l'écriture du XIV[e] siècle, ce qui tendrait à faire supposer qu'il avait alors pour modèle un manuscrit de cette époque.

Fol. 1. Les trois premiers chants de l'*Iliade*.

Fol. 36. Plutarque, *Πῶς ἄν τις ὑπ' ἐχθρῶν ὠφελοῖτο.*

Fol. 43. Platon, Banquet.

Fol. 84 *bis*. Platon, Euthyphron.

S'arrête, à quatre lignes de la fin, sur le mot : *ἀπαλλάξομαι.*

Fol. 96. Xénophon, Hiéron.

S'arrête inachevé, au bas du fol. 110 v°, sur les mots : *τοὺς φίλους· σαυτὸν γὰρ*, à neuf ou dix lignes de la fin.

Fol. 111. Démosthène, première Olynthienne.

Inachevée.

Fol. 116. Démosthène, deuxième Olynthienne.

Inachevée.

Fol. 121. Eschine, contre Timarque.

Inachevé.

415b.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 451, n° 77; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 400, n° 19.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : «Eustathii commentaria in Homeri Odysseam graece. Beau manuscrit en papier. In-folio.»

In-folio. – En papier. – De l'an 1482. – De 482 feuillets cotés.

Souscription, en bas du fol. 482 : Τέλος *σὺν Θεῷ τοῦ παρόντος βιβλίου.* Ἐν *ἔτει ,αυπϐ'*.

Anc. fonds. 416. Acheté, à Venise, par Fréd. Rostgaard, en 1699. – Acquis en 1726, à la vente de Rostgaard, par le comte Danneskjold. – Acquis par la Bibliothèque royale à la vente du comte († 1732).

Le papier est glacé. Vergeures serrées, pontuseaux espacés de 3 centimètres et demi environ; voyez ci-dessous le filigrane (fig. 2). (Au surplus, il y a deux ou trois autres filigranes dans le corps du volume.)

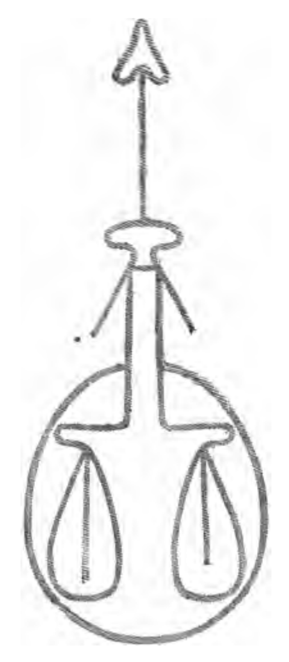


Fig. 2.

EUSTATHE, commentaire sur l'Odyssée.
Éd. de Leipzig, 2 vol. gr. in-4°, 1825-1826.

416.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « SCHOLIA graeca in I. libr. Iliados Homeri. Manuscrit moderne. »

Copie de quelque savant moderne. In-folio.

417.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 452, n° 80; — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 21.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « *Euripidis* Tragoediae graece. Beau manuscrit en papier. In-folio. »

R. Prinz, dans *Rheinisches Museum*, t. XXX (1875), p. 129 sqq.; id., *Euripidis fabulae*, vol. I, pars I. *Medea* (Leipzig, 1878), p. IX, note[1].

In-folio. — En papier. — Du XVe siècle. — De 263 feuillets cotés.

Acheté, à Venise, par Fréd. Rostgaard, en 1699. — Acquis, à sa vente, par le comte Danneskjold (1726). — Acquis, à la vente du comte (+1732), par la Bibliothèque royale.

Prinz, *Rhein. Museum*, *l. l.* : « Écrit de trois mains différentes. Chaque copiste a employé un papier différent, comme le montre le changement de filigrane. En tête a été ajouté un quaternion d'une quatrième sorte de papier, qui est resté d'ailleurs absolument sans écriture. La première main a copié sur les quaternions $\bar{\alpha}$-$\overline{\kappa\alpha}$ les cinq premières pièces... La seconde main, les trois pièces suivantes et la plus grande partie de la neuvième et dernière (*Rhesus*). Avec cette seconde main recommence une numérotation quaternionnaire allant de $\bar{\alpha}$ à $\overline{\iota\beta}$... la troisième main, qui se distingue à peine de la précédente, a terminé le *Rhesus* sur les trois premières pages (fol. 262 r°, 262 v° et 263 r°) du dernier cahier, qui n'est qu'un ternion, et dont le reste est blanc. Le fol. 262 r° ne contient que quelques vers, au bas de la page, laissant en haut un grand espace vide de dix-neuf lignes ; ce qui est surprenant, car il n'y a pas là de lacune[2]. — Les titres, noms des personnages, la plupart des corrections, sont des mêmes mains que le texte. Dans la seconde partie, une seule addition est d'autre main, et précisément de la même qui a copié la première partie (*Alceste*, vers 537, Kirchhoff) ... » Dans les trois pièces du commencement (première partie) quelques corrections, variantes marginales et gloses, d'une main du XVIe siècle.

EURIPIDE, neuf pièces.

Il y a dans le manuscrit, en tête de chaque pièce, les mêmes arguments et morceaux accessoires que dans l'édition Kirchhoff.

[1] La plupart des éditeurs d'Euripide depuis Matthiae (1813) ont parlé plus ou moins longuement de ce manuscrit, mais les renseignements détaillés que donne maintenant, *l. l.*, Prinz, qui l'a lui-même étudié à loisir, de nouveau collationné et classé, annulent en quelque sorte et remplacent les informations antérieures.

[2] Ce même vide devait exister dans l'archétype, car il se présente également dans une copie du *Vaticanus* 909 (aujourd'hui mutilé). (Prinz.)

Anc. fonds. 490.

Fol. 2 r°. Médée.

Fol. 30 r°. Hécube.

Fol. 56 v°. Oreste.

Fol. 91 v°. Phéniciennes.

Fol. 125 r°. Ἱστορίαι καὶ ἀπορίαι τοῦ δράματος τῶν Φοινισσῶν.

Incip. Ἱστορεῖ ὁ Πείσανδρος ὅτι κατὰ χόλον τῆς Ἥρας κτλ.
Desin. τὴν ἀσφάλειαν κατὰ τὸ δυνατὸν ἐπορίσατο.
Τέλος τῆς ἐξηγήσεως τοῦ δράματος τῶν Φοινισσῶν.

Fol. 141 r°. Hippolyte.

Fol. 170 r°. Alceste.

Fol. 191 v°. Andromaque [1].

Fol. 217 v°. Troyennes.

Fol. 244 r°. Rhésus.

(Ce manuscrit est exposé dans la grande galerie de la Bibliothèque royale *sous la vitrine.*)

418.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 65 : « *Aristophanis* Plutus cum scholiis et interpretatione latina. Très beau manuscrit en parchemin. In-folio. »

Bruun, *Aaarsberetninger, etc.*, t. III, 1re livraison (1876), p. 33.

In-folio. — En parchemin. — Du xve siècle. — De 42 feuillets cotés.

Un entrelacs, dessiné à la plume, sans grande élégance, en partie rempli de couleur rose et de cinabre. (Bruun, *l. l.*)

ARISTOPHANE, Plutus.

Avec des gloses interlinéaires latines et grecques, et quelques scholies grecques à la marge.

490.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 452, n° 85. — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 24.

[1] A propos du vers 1260 de cette pièce, Kirchhoff donne la note suivante : « τόδε τὸ πρᾶγμα B, *puto etiam* C. » (C désigne le présent manuscrit.) Le vers 1260 MANQUE dans C. Il était utile, on le voit, que ce manuscrit fût recollationné à nouveau.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 79 : « *Thucydidis* historiae graece. Manuscrit en papier. In-folio. » Anc. fonds, 1310.

Poppo, *Thucydidis de Bello Peloponesiaco libri octo.* Ps. II, vol. I, p. 15, où ce manuscrit est désigné sous le nom de *codex Danicus.*

In-folio. – En papier. – De la fin du XIV[e] siècle. – De 291 feuillets cotés.

Beau manuscrit.

Sur le premier feuillet de garde, qui est en parchemin, se lit l'inscription : « Hunc codicem, cum nonnullis aliis, Venetiis emi ex insulis Melita et Sicilia redux anno 1699. (Signé :) F : Rostgaard. »

Acquis, à la vente de Rostgaard, par le comte Danneskjold (1726). – Acquis, à la vente du comte († 1732), par la Bibliothèque royale.

Gramm remarque (chez Poppo, *l. l.*) « in medio libro v. esse scripturam manus paulo recentioris usque ad finem. »

THUCYDIDE[1].

1311.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 13 : « *Psalterium Davidis* graece in charta. »

« *PSALTERIUM* DAVIDIS graece.

« (In-quarto.) In charta sec. XV, rubr. et lit. init. min. Bibl. Dannesk., p. 400, n° 9.

« Fr. Rostg. emit Venet. 1699. » (Notice du catalogue manuscrit.)

(Ce manuscrit MANQUE sur les rayons.)

1319.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 13 : « *Esaias* Propheta graece, cum glossa continua magni Basilii, en compagnie de plusieurs autres Pères. »

In-quarto. – En parchemin. – Du XV[e] siècle.

ISAÏE, avec une Chaîne.

La Chaîne est composée de commentaires de quatre Pères, SAINT BASILE, THÉODORET, EUSÈBE, SAINT CYRILLE, jusqu'au chapitre XVI d'Isaïe, et des trois derniers seulement à partir de là jusqu'à la fin[2].

[1] Ce manuscrit a été collationné, au XVIII[e] siècle, par Jens Gramm (*Joa. Grammius*) pour l'édition de Duker.

[2] Le commentaire de saint Basile sur Isaïe n'existe d'une manière continue

Anc. fonds.
1322.

1320.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 13 : « Textus graecus Esaiae, cum editione Vaticana τῶν LXX. collatus. »

Notice du catalogue manuscrit :

« (In-quarto.) Textus graecus Prophetae ESAIAE qui in *Catena* quadam msta. patrum continetur, cum editione Londinensi (Bibl. Vaticana) τῶν LXX. collatus. Item expositiones patrum in *Canticum* EZECHIAE in collect. Corderii cum codice msto. expositiones quasdam patrum in idem canticum exhibente collat. ex Gramm. »

(Ce manuscrit MANQUE sur les rayons.)

1322.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 451, n° 70; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 400, n° 11.

Chr. Gottl. Hensler, *Codicum Novi Testamenti graecorum qui Havniae in bibliotheca regia asservantur notitia.* Specimen I (Copenhague, 1784, in-12)[1].

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 14, renvoie à la publication, alors toute récente, de Hensler, et à celle que Birch avait alors en préparation.

Quatuor Evangelia graece cum variantibus a textu lectionibus codicum mss. Bibliothecae Vaticanae, etc., ed. Andreas Birch (Copenhague, 1788, in-4°), p. LXXXIX; *Variae lectiones ad textum Act. App., Epp. catholicarum et Pauli, e codd. graecis mss. Bibliothecae Vaticanae, etc.*, collectae et editae ab Andr. Birch (Copenhague, 1798, in-8°); – *Variae lectiones* ad textum IV. Evangeliorum. Auctore Andrea Birch (Copenhague, 1801, in-8°), *Prolegomen.*, p. CIII.

In-quarto. – En parchemin. – De l'an 1278. – « 39 quaternions, plus 2 feuillets. » (Hensler, *l. l.*)

Souscription, à la fin du volume : Ἐπληρώθησαν τὰ τοιαῦτα[2] βιβλία

que sur les seize premiers chapitres d'Isaïe. (Voyez Migne, t. XXX, col. 117.) Dans un certain nombre de manuscrits, tels que les n°s O-8, O-26, O-39 de la Bibliothèque nationale de Madrid, les n°s 17 et 43 de la bibliothèque particulière de S. M. le roi d'Espagne, aussi à Madrid, le commentaire de saint Basile est donné seul jusqu'au dernier verset du chapitre XVI, et remplacé, à partir de là, par une Chaîne composée de commentaires de divers Pères parmi lesquels les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux de Cyrille, Basile, Théodoret, Eusèbe, Théodore d'Héraclée, etc.

[1] Ce Spécimen I, le seul paru, est consacré exclusivement au manuscrit numéro actuel 1322.

[2] Τοίαυτα MS.

διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ἁμαρτωλοῦ καὶ χωρικοῦ γραφέως Θεοδώρου τοῦ Ἁγιοπετρίτου[1] καὶ κατὰ ἀνάγκης ἀναγνώστου, τάχα δεῖ καὶ (lire τάχα δὲ καί) κακογράφου· καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες εὔχεσθαι (sic) διὰ τὸν Κύριον καὶ μὴ κατάρασθαι (sic) ὑπὲρ τοῦ πόθῳ πολλῷ κτησαμένου κἀμοῦ δὲ τοῦ γράψαντος τὴν δέλτον ταύτην. Puis, à la suite, toujours de première main, mais d'une encre qui a moins pâli : Ἐν ἔτει ,ςψπς Νς[2]. Enfin, au-dessous, et de la même encre un peu pâle que le commencement de la souscription : Ἐγράφη διὰ συνδρομῆς καὶ πόθου πολλοῦ τοῦ εὐλαβεστάτου κυροῦ Μανουῆλ καὶ ἐν Χριστῷ ἀδελφῷ (lire ἀδελφοῦ) ἡμῶν. Anc. fonds. 1322.

Acheté, à Venise, par Fréd. Rostgaard, en 1699. – Acquis, à sa vente, par le comte Danneskjold (1726). – Acquis, à la vente du comte (†1732), par la Bibliothèque royale.

Ce manuscrit est écrit à deux colonnes. – L'écriture est droite et sous la ligne. – L'encre, noire au commencement, roussit, puis pâlit en approchant de la fin. – Le parchemin, médiocrement bien apprêté, a fort jauni. – Aux dernières lignes des pages, on remarque souvent des φ à grande queue qui descendent presque jusqu'à la limite du parchemin. Tel de ces φ, du milieu de la quatrième ligne à compter d'en bas, émet une de ces immenses queues, qui, traversant les trois dernières lignes, va se développer à la marge inférieure, coupée de distance en distance par de petits traits en croix formant des astérisques. Des ζ, des χ se prolongent de même dans la marge inférieure, et, au contraire, des δ et des τ à fioritures débordent dans la marge du haut.

Le *Nouveau Testament*, moins l'Apocalypse.

Extrait du catalogue manuscrit : «Novum Testamentum, excepta Apocalypsi, graece, et quidem primo Acta apostolorum et Epistolae, primum Paulinae deinde Catholicae, tandemque Evangelia, praemittuntur anagnosmata 180, quibus absolvuntur Actus Apostolorum et Epistolae, additis diebus quibus quaelibet publice essent recitanda. Ad calcem Epistolarum adjectum est *Menologium* cum aliis ad usum ecclesiasticum pertinentibus necnon Epistola Eusebii *ad Carpianum*,

[1] Hensler et Birch signalaient (*l. l.*) deux autres manuscrits du Nouveau Testament dus à la plume du même Théodore. Victor Gardthausen, *Griechische Paläographie* (Leipzig, 1879, p. 339), n'indique pas moins de six ou sept manuscrits, de Londres, Moscou, Paris, etc., tous écrits entre les années 1292 (ou un peu avant) et 1304, comme provenant *probablement* du même copiste que le manuscrit ici décrit. (De tels rapprochements, d'ailleurs, n'ont chance de devenir certains qu'après la confrontation des écritures, faite soit directement, soit du moins au moyen de bons fac-simile photographiques.)

[2] Nous représentons ici par *N*, à défaut de la forme exacte, le signe de l'*indiction*.

Anc. fonds.
1343.

1324.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 450, n° 69; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 400, n° 12.
Erichsen : voy. le n° 1323.
Bruun, *Aarsberetninger, etc.*, t. III, 1re livraison (1876), p. 33.
Birch, *Quatuor Evangelia, etc.*, p. XCII, et *Variae Lectiones, etc.* (1801), p. CVI (ouvrages cités au n° 1322).

In-quarto. – En parchemin. – Du XI-XIIe siècle. – De 389 feuillets (Birch).

Acheté à Rome par Fr. Rostgaard en 1699. – Acquis, à sa vente, par le comte Danneskjold (1726). – Acquis, à la vente du comte (+1732), par la Bibliothèque royale.

Écrit presque tout du long à deux colonnes.

Birch, *l. l.* : « Codex hinc inde mutilus. Non ab uno eodemque librario neque uno tempore exaratus est codex, a pag. 247 ad finem usque multa a correctore suppleta reperiuntur. »

Ornement fort grossièrement tracé à la plume et colorié en cinabre, au fol. 1.

Livre d'*ÉPÎTRES* et d'*ÉVANGILES* pour les offices de l'Église[1].

1343.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 15 : « *Basilii Magni* Ascetica. Beau manuscrit en parchemin. In-quarto. »
Bruun, *Aarsberetninger, etc.*, t. III, 1re livraison (1876), p. 30-31; – Ch. Graux dans la *Revue critique*, nouv. série, t. IV (1877), article 221, p. 291.

In-quarto. – En parchemin. – Du XIe siècle. – 9 feuillets.

Ce manuscrit se compose d'un quaternion original, auquel a été ajouté, à une époque récente, un neuvième feuillet (portant seulement quatre lignes d'écriture qui manquaient pour terminer le morceau).

Provient de la bibliothèque de Gottorp; est entré à la Bibliothèque royale en 1749.

Le titre de la seconde pièce est en or; initiales en or.

Bruun, *l. l.* : « La première page est recouverte d'or; quatre lignes rouges dessinent un rectangle, au milieu duquel se voit une peinture représentant saint Basile debout entre deux groupes de moines; chaque

[1] Les variantes doivent s'en trouver notées chez Birch, *l. l.* et dans ses *Variae Lectiones* de 1798 (voy. le n° 1322).

groupe est composé de onze personnes; en avant de celui de gauche, un moine s'est jeté à genoux devant le saint. Le tableau a un caractère imposant : tous les personnages sont vêtus de robes brun clair et de manteaux noirs, brun foncé ou gris foncé. Les moines ont les traits fortement marqués, le regard dirigé vers le saint; la plupart portent une longue barbe blanche, quelques-uns brune. Saint Basile, comme le personnage principal, est représenté plus grand que nature par rapport aux moines. Autour de sa tête est une auréole, limitée sur le fond d'or par une ligne rouge. Son manteau a une pèlerine blanche qui retombe sur la poitrine, et sur laquelle sont peintes deux croix en noir. La main droite est levée, faisant le geste de l'exhortation; la gauche tient un livre à reliure dorée. La symétrie est observée dans les deux groupes de telle sorte que les deux moines qui se trouvent le plus près de saint Basile mettent la main droite sur leur cœur, pendant que les deux qui se tiennent aux extrémités semblent avertir ou admonester, et lèvent légèrement la main droite en tenant la paume en l'air. La peinture a malheureusement beaucoup souffert; elle est d'ailleurs finement exécutée, mais le groupement est lourd, les figures sèches et raides. En haut et en bas, la peinture est encadrée d'arcs rouges avec ornements blancs. Le reste du fond d'or est décoré, selon l'usage ordinaire du style byzantin, de fleurs et de guirlandes. »

Anc. fonds. 1344.

Fol. 1. SAINT BASILE, Ἐπιτίμια (contre les moines et contre les nonnes).

T. II, p. 526 sqq., édit. des Bénédictins.

Dans ce manuscrit, l'ordre est différent de celui de l'édition.

Fol. 7. SAINT BASILE, Λόγος περὶ ἀσκήσεως, πῶς δεῖ κοσμεῖσθαι τὸν μοναχόν.

T. II, p. 211.

Dans le manuscrit, ce morceau porte en titre (au lieu du véritable titre qu'on vient de donner) :

Μοναδικοῦ μοι σύντομος τύπος βίου.

1344.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 15 : « *Gregor. Nysseni* Sermo catechet. Grand in-quarto. Beau manuscrit en papier. »

In-quarto. – En papier. – Du XVIe siècle.

Provient de la bibliothèque de Gottorp; est entré à la Bibliothèque royale en 1749.

Anc. fonds. 1569. SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE, **Homélie catéchétique.**

Migne, *Patrolog. graec.*, t. XLV, col. 9 sqq.

Desin. νῦν μὲν κατὰ τὸν βίον· μετὰ ταῦτα δὲ, κατὰ τὴν αἰωνίαν ἀντίδοσιν· τῷ δὲ Θεῷ ἡμῶν εἴη δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας. Ἀμήν.

1351.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 15 : « *Cyrilli Alexandr.* Commentaria in Pentateuchum graece. Manuscrit en papier. In-quarto. »

In-quarto. — En papier turc. — Du XVIe siècle (ou même plus récent).

Mutilé en tête et à la fin.

Notice du catalogue manuscrit : « CYRILLI ALEXANDRINI *Commentaria in Pentateuchum* graece, in charta laevigata rubr. min. Genesis cum initio Exodi et finis Deuteronomii desunt. »

Titre ajouté par une main grecque moderne : Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Κυρίλλου κτλ. λόγος εἰς τὴν Ἔξοδον.

1569.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 459, n° 151 ; — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 26.

Flavii Josephi opera omnia, édit. Havercamp, t. Ier (1726, in-fol.), p. 3 sq.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 22 : « In-quarto. *Josephus* de bello Judaico graece. Cod. chart. Connu et par l'édition d'Havercamp à laquelle il a servi, et par la publication ultérieure du magister von Haven, *Variae Lectiones* (Copenhague, 1783, in-8°), où est communiquée la collation du livre Ier. »

In-quarto. — En papier. — De la fin du XIVe siècle.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. — A sa vente, acquis (1726) par le comte Danneskjold. — Acquis, à la vente du comte (+ 1732), par la Bibliothèque royale.

JOSÈPHE[1], Guerre des Juifs.

[1] Havercamp, *l. l.* : « Possedit Fred. Rostgardus nobiliss. Danus exemplar MS. Josephi *de Bello Judaico* praestantissimum, quod itidem in Catalogo librorum ejus, mense Januario hujus anni Hafniae sub hasta venditorum, p. 459. num. 151. sic describitur : « Josephus *de Bello Judaico*, graece. Codex MS. chartaceus, op-« timae notae, quadringentorum circiter annorum. Spissum volumen in-quarto « minori. » Integer vero iste codex est, atque nullo modo interruptus a principio

Et, à la fin du VII[e] livre, en haut du recto du dernier feuillet : Anc. fonds. 1616.

JOSÈPHE, l'histoire de Jésus.

En une quinzaine de lignes (= Josèphe, *Antiquités juives*, XVIII, III, 3).

1570.

Flavii Josephi opera omnia, édit. Havercamp, t. I[er] (1726, in-fol.), p. 4.
Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 22 : « *Josephus*, libri II, contra Appionem. Manuscrit en papier. »

In-quarto. — En papier. — Du XV[e] siècle.

JOSÈPHE, les deux livres sur l'antiquité des Juifs contre Apion[1].

1579[2].

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 22 : « Septem Synodi oecumenicae graece. Manuscrit récent en papier. In-quarto. » (141 feuillets.)

1616.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 29 : « *Harmenopuli* Epitome Canonum, graece. Manuscrit en papier. In-quarto. »

In-quarto. — En papier. — De la fin du XVI[e] siècle. — 3 quaternions.

Ce sont les trois premiers quaternions d'un manuscrit originairement sans doute plus complet; la dernière page du troisième quaternion finit par une réclame. — La main du copiste est bien reconnaissable, c'est celle d'André Darmarios.

usque ad finem pergit; inque ejus calce adscriptum erat notum illud de Jesu Christo testimonium. In tempore collationem ejus instituerat vir doctissimus, et cum alias, tum hoc facto optime de me et eruditis meritus Joannes Grammius, linguae graecae in Academia Hafniensi professor; cujus liberalitate ex suis quoque MSS. (voy. le n° 1570) transmissus ad me est, accuratissima pariter collatio librorum *contra Apionem*, ipsius, uti et superior de Bello, manu instituta et scripta. »

[1] Voy. Havercamp cité à la note afférente au ms. n° 1569.

[2] Ce manuscrit m'avait échappé lors de mes recherches à la bibliothèque même de Copenhague. Au surplus, la notice d'Erichsen peut suffire pour édifier sur son insignifiance. L'indication du nombre de ses feuillets m'a été fournie par Chr. Bruun.

Anc. fonds. 1648. CONSTANTIN HARMÉNOPOULE, Ἐπιτομὴ τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων.

1° Προθεωρία. *Incip.* Τῶν κανόνων οἱ μέν εἰσι τῶν ἁγίων κτλ. — *Desin.* εὕρεσιν τοῦ ζητουμένου. — Παρέχων καὶ ἕτερα διάφορα κεφάλαια καὶ κανόνας περὶ χειροτονίας.

2° Πίναξ σὺν θεῷ τῆς βίβλου κτλ. Τμῆμα ᾱ'', περὶ ἐπισκόπων κτλ.

3° Οἱ ἱεροὶ καὶ θεοὶ (l. θεῖοι) κανόνες κατ' ἐπιτομήν.

....

Ἐπίσκοποι ὑπὸ δύο ἢ τριῶν ἐπισκόπων κτλ.

Le manuscrit s'arrête au milieu de : Τμῆμα ᾱ'', Ἐπιγραφὴ δ''.

1628.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 453, n° 89; — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 25.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 31 : « *Aristotelis* physica problemata, graece. Manuscrit en papier. In-quarto. »

In-quarto. — En papier. — Du XIV-XVe siècle. — De 221 feuillets cotés.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. — A sa vente, acquis (1726) par le comte Danneskjold. — Acquis, à la vente du comte († 1732), par la Bibliothèque royale.

ARISTOTE, Problèmes[1].

Même collection que dans l'édit. de l'Académie de Berlin, p. 859-967.

1648.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 453, n° 97; — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 30.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 33 : « Galeni *ὅροι ἰατρικοί*, inachevé. Au surplus, beau manuscrit en papier. In-quarto. »

In-quarto. — En papier. — Du XVe siècle. — 8 feuillets.

Noms de possesseurs : 1° « Fridericus Rostgaard Hafniae. » 2° « Fri-

[1] A comparer la leçon de ce manuscrit avec l'annotation critique de Bekker à la p. 863^a, l. 5 : « post περισπᾶται, etc. », et à la p. 886^a, l. 21 : « post μᾶλλον, etc. », il semble être proche parent des manuscrits y^a, s et w.

dericus Rostgaard ex dono Casp. Bartholini. » – Ce manuscrit a été acquis en 1726, à la vente de Rostgaard, par le comte Danneskjold, et acquis, à la vente du comte (+ 1732), par la Bibliothèque royale. Anc. fonds. 1799.

GALIEN, Ὅροι ἰατρικοί.

T. XIX, p. 346, édit. Kühn.

Le manuscrit s'arrête justement sur le dernier mot de la 71e Définition. Mais, pour la partie même qu'il renferme, il ne paraît pas complet.

1683.

Notice du catalogue manuscrit :

« Duo volumina collectaneorum DOCTI CUJUSDEM MEDICI, temporis Friderici I, *graece*, latine et germanice. Autographa, nonnullis tamen aliarum manuum admixtis. Priori volumini, quod 218 foliis constat, in fronte adjecta est Inscriptio scholae Pythagoricae; secundo vero, cujus folia numerata non sunt, excerpta ex Plin. Histor. nat. libro XXXI, cap. VII de salium generibus. Adjacet index collectaneorum eadem manu. » (In-quarto.)

1799.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 43 : « *Heronis* Geodesia et *Isaaci monachi* Mathemata. Manuscrit récent en papier. In-quarto. »

In-quarto. – En papier. – Du XVIe ou XVIIe siècle. – 24 feuillets.

Les feuillets sont numérotés de la main même du copiste.

Fol. 1. HÉRON, Géodésie.

Heronis Alexandrini Geometricorum et Stereometricorum reliquiae. Ed. Fr. Hultsch. P. 141-152 [1].

Fol. 17 v°. *Ἰσαὰκ τοῦ μοναχοῦ τοῦ Ἀργύρου Πῶς ἂν τὰ μὴ ὀρθὰ τῶν τετραγώνων εἰς ὀρθὰ μεταποιήσαιμεν, καὶ περί τινων ἄλλων σχημάτων.*

Incip. *Ἡ τῶν γεωμετρουμένων χωρίων μέτρησις κατὰ τὰ ἐν αὐτοῖς διάφορα σχήματα κτλ.*

Desin. *γίνονται πόδες ζʹ· τοσούτων ἔσται ποδῶν ἡ διάμετρος.*

Τέλος σὺν Θεῷ ἁγίῳ καὶ ἀθανάτῳ.

[1] Hultch ne paraît pas avoir eu connaissance de l'existence de ce manuscrit.

Anc. fonds. 1845. Le même morceau se trouve dans le *Paris.* 2013 (ancien fonds grec).

1801.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 44 : « *Heliodori Larissaei* optica, graece. Manuscrit en papier. In-quarto. »

In-quarto. – En papier. – Du XVI[e] siècle. – 5 feuillets.

HÉLIODORE DE LARISSE, Optique[1], livre I[er], les 13 premiers chapitres.

Précédés de la table des chapitres du I[er] livre.

Δαμιανοῦ φιλοσόφου τοῦ Ἡλιοδώρου Λαρισσαίου περὶ Ὀπτικῶν βιβλία β'...Nunc primum edit....ab Erasmo Bartholino Casp. Filio. Parisiis, ex officina Cramosiana. M.DC.LVII. 4°.

1809.

Notice du catalogue manuscrit : « *ANONYMI* tractatus de circulo zodiaco, Graece. Cod. chart. »

(Ce manuscrit est porté comme MANQUANT. Mais c'est sans doute par erreur, et nous ne le croyons pas distinct du n° 1899, dont on trouvera la description plus bas.)

1848.

(MANUSCRIT LATIN.)

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 454, n° 102; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 51.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 49 : *Julii Africani* Cestorum liber, latine versus a

[1] Th.-H. Martin, *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie*, p. 54, note 2 : « L'*Optique*, qu'on attribue souvent à Héliodore de Larisse, d'après une fausse interprétation du titre de cet ouvrage, est de Damien, disciple d'Héliodore. Voyez Δαμιανοῦ τοῦ φιλοσόφου τοῦ Ἡλιοδώρου Λαρισσαίου περὶ Ὀπτικῶν βιβλία β', édit. de Bartholin (Paris, 1657, in-4°), et la note de Bartholin, p. 96-98. Les treize premiers chapitres du premier livre de cet ouvrage, sous le titre Ἡλιοδώρου Λαρισσαίου κεφάλαια τῶν Ὀπτικῶν, ont été publiés en grec et en latin à Florence, en 1573, in-8°, réimprimés par Fr. Lindenbrog (Hambourg, 1610, in-4°), et réimprimés encore par Th. Gale, dans la première édition de ses *Opuscula mythologica, physica et ethica* (Cambridge, 1670, in-8°).

Joh. Boivinio, cum ejusd. brevioribus notis, descriptus Parisiis 1697 cura Frid. Rostgaardii. In-quarto. » Anc. fonds. 1845.

Chr. Bruun, *Frederik Rostgaards Liv og Levnet* (1870), p. 56, et la note [1].

Ce manuscrit porte en titre : « JULII AFRICANI *Cestorum liber,* » et cette note à la marge : « ex versione Jo. Boivinii v. c. mihique amicissimi descriptus Parisiis 1697 cura et sumptibus Rostgaardi [2]. »

[1] Rostgaard, pendant son séjour à Paris (1695-1698), s'occupa à la fois de philologie germanique et de philologie grecque. Il y fréquentait assidûment la Bibliothèque royale, « parcourant les manuscrits et copiant les *anecdota.* C'est ainsi qu'il transcrivit soixante-quatorze lettres inédites d'Eustathe de Thessalonique, des scholies d'Oppien et d'Eschine, des variantes au texte de Longin, une collection de *Stratagemata* (voy. ci-après le n° 1846), les *Cestes de Jules l'Africain.* Un auteur surtout attira son attention, Libanius, etc. » (Bruun, *l. l.*)

[2] Aucune traduction latine des *Cestes* de Jules l'Africain n'a paru, que nous sachions, jusqu'à ce jour. « Hos, » lisons-nous dans une lettre d'Andreas Norrelius à Jean Lami, au t. VII des *Jo. Meursii oper.* (publié par Lami), p. 901-902, « Hos in latinum sermonem vertendos Julianum Purchardum adgressum fuisse, cl. Fabricius Bibl. graec. lib. V, p. 263 (= t. IV, p. 241, éd. Harles) indicavit, qui porro illic refert eum non perfecisse laborem istum, nec voluisse, quae verterat, edere, quoniam existimaret quaedam in illis obvia rectius ignorari. Zach. Lundii commentarium manuscriptum, in Cestos, Hafniae inter codices servari, idem l. c. memorat. » Cette traduction, faite par Zacharias Lund († 1667), se trouve actuellement conservée à la bibliothèque de l'Université de Copenhague, fonds de Fabricius, n° 65, in-quarto : « Julii Africani Κεστοὶ ἤτοι πολέμων παρασκευαί. Descripsit Z. Lund. Addita est ejusd. versio latina, collatio complurium codicum et conjecturae Meursii. Chartac. saec. XVIII. » (*Designatio auctorum veterum ...e bibliotheca J. A. Fabricii.* Sans lieu ni date.) Nous en avons rencontré une autre copie, provenant en dernier lieu du marquis de la Romana, à la *Biblioteca nacional* de Madrid. Elle y était conservée, au mois de mars 1876, dans l'armoire N, sans numéro, et se trouvait placée auprès des manuscrits grecs venus de la bibliothèque de la cathédrale de Tolède. Nous ne faisons que signaler ici cet exemplaire. Il se compose de deux tomes, dont le premier contient le texte grec avec traduction latine en regard sur la même page (divisée en deux colonnes), et le second les notes. Voici les titres respectifs des deux tomes : I. ΙΟΥΛΙΟΥ ΑΦΡΙΚΑΝΟΥ ΚΕΣΤΟΙ ἤτοι πολέμων παρασκευαί. *Julii Africani Cesti; seu de* { *apparatu bellico* / *re militari.* } (sic) *cum Leidensi, Schotti, Meursii et interdum Meibomii atque Grimani codicibus, adspersis hinc inde notulis et conjecturis Meursii, contulit, latine vertit notisque illustravit* ZACHARIAS LVNDIVS. » II. ZACHARIAE LVNDII *in Julii Africani Cestos notae.* Le marquis de la Romana était le commandant des forces espagnoles cantonnées par Napoléon I[er] en 1808 dans le Jutland et les îles du Danemark.

Anc. fonds.
1848.

1846.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 456, n° 130; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 43.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 59 : « Stratagemata et praecepta bellica, graece, ex Cod. reg. Paris. descripta per Fr. Rostgaard (anno) 1697 [1]. »

Le manuscrit de Paris en question est le n° 2530 actuel de l'ancien fonds grec. Le morceau copié par Rostgaard, inédit encore aujourd'hui, à ce que nous croyons, y occupe les feuillets 101 v°-129 r°. Il fait partie d'une compilation militaire attribuée, dans les manuscrits, à Constantin Porphyrogénète. (Cf. Th.-H. Martin, *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie*, p. 387.)

Titre : *Εἰς τὸ κλέψαι κάσΊρον σΊρατηγήματα παρὰ τῶν ἀρχαίων γεγονότα, Ἑλλήνων, Ῥωμαίων, καὶ βαρβάρων.*

Incip. *Ὀφείλει τις ἐπιτηδεύσασθαι κτλ.*

Desin. *καὶ παρέχοις νίκης ἀήττητον τρόπαιον εἰς δόξαν σου. Τέλος, καὶ τῷ Θεῷ δόξα.*

Le même morceau se trouve dans le manuscrit Coislin 388, fol. 65-87 (Montfaucon, *Biblioth. Coislin.*, p. 598), et, d'après Fr. Haase (*De militarium scriptorum edit. instituenda*, p. 18), dans le *cod. Monac.* 452, qu'il qualifie de « *optimo, sed difficillimo.* »

1848.

(MANUSCRIT LATIN.)

Bibliotheca Danneschioldiana, p. 407, n° 113[3].

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 50 : « Liber de re militari et instrumentis bellicis, e graeco in lat. translatus a Sophiano, et Lellio de Valle inscriptus, ex Bibl. Medicea, per Antonium Hivanum Sergianensem 1676. In-quarto. »

Traduction en latin, due au Grec Sophianos, du traité militaire publié par C. Wescher dans la *Poliorcétique des Grecs* (Paris, 1867), aux pages 197-276, sous le titre Ἀνωνύμου ἤτοι Ἥρωνος Βυζαντίου *πολιορκητικά κτλ.*

LETTRE-PRÉFACE.

« Ad spectantissimum (*sic*) virum Dnum Lellium de Valle, Sophianus Græcus salutem plurimam dicit.

« Librum de re militari et instrumentis bellicis vetustate attritum et

[1] Cf. la note 1 du manuscrit n° 1845.

sive librarii negligentia non inscriptum sive bibliopolæ inertia nomine authoris spoliatum, in latinum vertere sermonem efflagitasti[1]. . .

. « . . Igitur lege, vir optime, quod efflagitasti, si non eleganter, tamen fideliter interpretatum, potissimum hoc tempore felicissimo sanctissimi Domini nostri : Dni Pii secundi verissimi et optimis votis summi Pontificis cujus Summus Deus cœpta secundet, et optimis votis immutatissime faveat, nec te fugiat ob prælibatas rationes uno in loco paginam unam deesse[2]; quam si quando in alio ejusdem authoris exemplari invenero, una cum titulo huic addere libello polliceor. »

1849.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 50 : « *Leonis* imperatoris Naumachica vel Tactica, graece, ex Andreae Darmarii apographo descripta per Frid. Lindenbrog. 1616. In-quarto. »

In-4°. – En papier. – De l'an 1616.

Porte la souscription suivante :

« *Οὕτω ἔκειτο ἐν τῷ πρωτοτύπῳ* : – *Ex veter. cod. descripserat Venetiis Andreas Darmarius. Anno* ͵αφογ' : – Ex Darmarii apographo Lundini. Anno CIↃ IↃ CXVI. xv Februar. Frider. Lindenbrog. »

A appartenu à la bibliothèque de Gottorp, d'où il est passé à la Bibliothèque royale de Copenhague en 1749.

LÉON L'EMPEREUR, *Tactiques*, chap. XIX (*περὶ ναυμαχίας*).

Incip. *Περὶ ναυμαχίας βουλόμεθα διατάξασθαι, περὶ ἧς οὐδὲν μὲν ἐν τοῖς παλαιοῖς τακτικοῖς κεκανονισμένον εὕρομεν, ἀφ' ὧν δὲ σποράδην ἀνέγνωμεν κτλ.*, comme le *cod. Gudianus* cité chez Fabricius-Harles, t. VII, p. 707[3].

[1] Plus tard, en 1572, il parut à Venise (apud Franciscum Franciscium Senensem) une traduction de cette compilation poliorcétique dans le livre suivant : « *Heronis mechanici liber de Machinis bellicis necnon liber de Geodaesia a Francisco Barocio patricio Veneto latinitate donati multis mendis expurgati ac scholiis illustrati* (je cite ce titre d'après Wescher, *Poliorcétique*, p. XXIX).

[2] Cette traduction de Copenhague présente notamment la même lacune que signale Wescher, p. 229, l. 20 ; mais, comme cette grande lacune n'est pas la seule qui existe dans le texte de Wescher, et il y a lieu de croire aussi dans celui de Sophianos, nous ne voudrions pas affirmer que c'est celle-là même que ce traducteur a en vue.

[3] Cf. le début du même morceau dans l'édition de Meursius (Leyde, 1612), p. 321 : *Ἐφεξῆς δὲ τούτων ἤδη καὶ περὶ ναυμαχίας διαταξόμεθα, οὐδὲ μὲν ἐν τοῖς*

Anc. fonds. 1871. Vient, à la suite de cette Naumachie de Léon :

Basile le Patricien, *Naumachica.*

Fabricius, *Bibliotheca graeca*, vol. VIII, p. 136 sqq. (ancienne édition [1]).

1870.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 53 : « *Gaudentii* Musicae Isagoge. Manuscrit en papier. In-4°. »

In-4°. – En papier. – Du xv-xvi[e] siècle. – 8 feuillets.

Provient de la bibliothèque de Gottorp; est entré en 1749 à la Bibliothèque royale.

Gaudence, Ἁρμονικὴ εἰσαγωγή.

Antiquae musicae auctores VII, gr. et lat., vol. I[er], édit. Meibom.

1871.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 455, n° 110; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 28.

παλαιοῖς τακτικοῖς περὶ αὐτῆς κεκανονισμένον εὑρόντες· ἐφ' ὧν δὲ σποράδην ἀνέγνωμεν κτλ. La copie de Copenhague ne se termine pas non plus comme l'édition; cf. Fabricius-Harles, t. VII, p. 711 : « Video praeterea in codice ms. (Gudiano) etiam haec sequi de eodem argumento, quae in Meursiana editione incassum quaeres (sunt quoque in cod. Taurin. reg. CCLXXV), » etc. Enfin elle présente tout le temps des variantes de rédaction par rapport à l'édition Meursius. Nous devons avoir affaire à un manuscrit de la même famille que le *Gudianus.* C'était, à la fin du xvi[e] siècle, une spécialité d'un copiste grec sans honnêteté, qui s'appelait André Darmarios, d'Épidaure, de fabriquer, pour en faire commerce, des semblants d'*anecdota :* il prenait pour cela des fragments dans des ouvrages connus, en modifiait le commencement et la fin, changeait çà et là la rédaction, surtout en bouleversant l'ordre des diverses parties, mettait alors un titre à son idée : et il faisait de l'argent avec ces misérables arrangements qui passaient pour de nouveaux débris retrouvés de l'antiquité. Nous soupçonnons, sans en avoir jusqu'ici la preuve, Darmarios d'être le *créateur* de toute cette famille de manuscrits sur la tactique navale.

[1] Fr. Haase, *De militarium scriptorum graec. et lat. editione instituenda*, p. 19 : « Basilii Patricii Naumachica semel edita a Fabricio in Bibl. gr. vol. VIII, p. 136 sqq., non repetita ab Harlesio, a me transcripta ex cod. Argentor. et collata cum cod. Paris. 3111, Bigotiano. »

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 53 : «Musicalia *Aristidis, Gaudentii* et *Anonymi* cujusdam. Manuscrit en papier. In-4°. Primitivement en la possession d'Arnae Magnaei, puis de Fr. Rostgaard.» Anc. fonds. 1871.

In-4°. – En papier. – Du XVI° siècle. – De 40 feuillets.

«Ex dono Domini Professoris Arnae Magnaei possidet Fridericus Rostgaard.» – A la vente de Rostgaard (1726), acquis par le comte Danneskjold. – Acquis, à la vente du comte (+ 1732), par la Bibliothèque royale.

ARISTIDE QUINTILIEN, *Περὶ μουσικῆς.*

Antiquae musicae auctores VII, gr. et lat., vol. II, édit. Meibom.

S'arrête inachevé (au bout de 12 feuillets) sur les mots (p. 45, l. 14, Meibom.) : *τεταρτημόριόν ἐστιν ὡς ἡ δίεσις...*

THÉON DE SMYRNE, fragment du traité intitulé : *Des connaissances scientifiques qui sont nécessaires pour lire Platon.*

Fragment sans nom d'auteur ni titre dans le manuscrit.

Incip. *Ἐπεὶ δὲ καὶ συμφώνους κτλ.*, p. 46, l. 20, édit. Hiller (Leipzig, Teubner, 1878).

Desin. *καὶ ἀνέσεως τοῦ πνεύματος*, p. 57, l. 6 [1].

EUCLIDE, Introduction harmonique.

Antiquae musicae auctores VII, gr. et lat., vol. Ier, édit. Meibom.

Commence, sans titre ni nom d'auteur dans le manuscrit, au milieu d'un recto après cinq lignes blanches d'intervalle, réservées pour pouvoir rajouter plus tard : 1° le titre avec le nom de l'auteur; 2° les premiers mots du traité, qui manquent. *Incip.* (à la 11° demi-ligne de la 1re page de l'édition) : *Φθόγγος μὲν οὖν ἐστι φωνῆς πτῶσις κτλ.* – Ce traité se termine au bout de 12 pages, vers le bas d'un recto. Le verso qui vient ensuite est blanc. Puis commence en belle page :

GAUDENCE, *Ἁρμονικὴ εἰσαγωγή.*

Antiquae musicae auctores VII, gr. et lat., vol. Ier, édit. Meibom.

[1] Hiller, *l.l., praef.*, p. VII : «Eam autem particulam huius libri quae legitur p. 46, 20-57, 6 (*τοῦ πνεύματος*) separatim excerptam complures codices praebent, in quorum archetypum transscripta esse videtur ex libro ab A diverso. Huius generis exemplaria sunt codex Venetus Marcianus 512 saeculi XIII vel XIV, Riccardianus K 2, 2, 41 saec. XV, Neapolitanus 260 sive III C 2, saec. XV vel XVI, Vaticanus 221 saec. XVI, Vaticanus Urbinas 77 saec. XVI, Barberianus II 86 saec. XVI... Ex eodem genere is codex fuit quo Manuel Bryennius usus est : cf. eius Harmon. p. 393 sqq.» Le manuscrit de Copenhague semble devoir être ajouté à cette liste.

Anc. fonds. Suit :

1899. *FRAGMENTUM VETERIS MUSICAE.*

Sans autre titre. Ce titre latin est d'une main récente.

Incip. Ὁ ῥυθμὸς συνέστηκεν ἔκ τε ἄρσεως καὶ θέσεως κτλ.

C'est, au complet, le même traité qui a fait l'objet de la publication suivante : *Anonymi scriptio de musica.* Ed. Bellermann. Berlin, 1841, grand in-4°. Pages 17-98[1].

1898.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 56 : « Demetrii Phalaris (*sic*) Apophthegmata, graece. Manuscrit en papier. Avec trois fragments grecs également en papier. » (Deux de ces trois fragments paraissent être les n°s 1900 et 1901.)

In-4°. – En papier. – Du XVe siècle. – 15 feuillets cotés.

Fol. 1. DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE, Apophthegmes des *sept sages.*

Stobée, *Florilège*, III, 79.

Fol. 5. GORGIAS, Éloge d'Hélène.

Édit. Fréd. Blass, à la suite de l'*Antiphon* de la *Bibliotheca Teubneriana* (1871).

Fol. 13. Fragment du *Banquet des sept sages* de PLUTARQUE (p. 153 B).

Ἔτι καὶ ταῦτα ἀπὸ τῶν ζ' σόφων συμπόσιον (*sic*)· εὗρον δὲ ταῦτα εἰς τὸ πρῶτον βιβλίον τοῦ ὀνειλοξένου (*sic*, pour τοῦ Νειλοξένου), οὕτως· Ἀ''. Τί πρεσβύτερον (*sic* pour πρεσβύτατον); Χρόνος. Κτλ.

Desin. Θ. Τί ῥᾷστον; Ἡδύ.

Fol. 14. SOSIADES, Τῶν ἑπτὰ σόφων ὑποθῆκαι.

Stobée, *Florilège*, III, 80.

1899.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 44 : « Anonymi tractatus de circulo zodiaco, graece. Manuscrit en papier. In-4°. ».

In-4°. – En papier de coton. – Du XIIIe siècle. – 8 feuillets.

On lit, de main *moderne*, à la marge supérieure de la 1re page : *De zodiaco circulo incert. aut/.*

[1] Ce manuscrit n'est pas connu de Bellermann.

Cette ligne a été biffée par une autre main, qui a écrit au-dessus : *Joannis Geometrae quaedam.* Anc. fonds. 1899.

A peu près à la hauteur du milieu de l'intervalle entre la ligne biffée et la ligne récrite, on lit, de l'une des deux mains, sur la droite : *n° 14.*

Fol. 1. Épigrammes de JEAN LE GÉOMÈTRE et de STYLIANOS[1].

En voici le texte, tel que l'offre le manuscrit (à quelques signes de ponctuation près) :

1. Ἰωάννου Γεωμέτρου κατὰ Στυλιανοῦ.

Ὕδρωψ φυσήσας ζημιοῖ τὸ σαρκίον,
Καὶ νοὺς φυσηθεὶς ἐξαφαιρεῖται φρένας·
Φθόνου δὲ πλησθεὶς ἐξεγείρει καὶ μάχας.
Τύφῳ κενωθεὶς καὶ φθόνου πλησθεὶς ὅλως
Ὁ Στυλιανὸς ἐξεμεῖ μοχθηρίαν.

2. Στυλιανοῦ κατὰ Ἰωάννην.

Φυσῶν καθ' ἡμῶν ἐξεφυσήθη φρένας.
Ὀργῶν καὶ ἐχθρῶν ἐξαφῃρέθη κόρας,
Ἀμφοῖν σθερηθεὶς εἰς μάχην χωρεῖ λόγων,
Τὸν νοῦν ἐπαρθεὶς ἐκκενωθεὶς καὶ κόρας,
Ἰωάννης ῥοῦν ἐκκενοῖ ληρημάτων.

3. Ἰωάννου κατὰ Στυλιανοῦ.

Καὶ κάνθαροι πλουτοῦσι δῆθεν ὡς πόλους,
Ἀλλ' ἔστιν αὐτοῖς κόπρος ἔργον οὐ πόλος·

[1] « Hippolytus Maraccius (voy. Biblioth. Mariana, article *Joannes Geometra*) scribit eum *floruisse circa annum salutis per Christum reparatae 980.* Unde tamen id didicerit, tacitus praeterit. » Ballerinus, qui rapporte ce témoignage, demeure hésitant entre le x° et le ix° siècle (voy. *Sylloge monumentorum ad mysterium Conceptionis immaculatae virginis Deiparae illustrandum*, Romae, 1856). Marracci, qui qualifie Jean le Géomètre d'« Orator et Poeta suo tempore insignis, » cite de lui un recueil d'hymnes à la sainte Vierge, trois sermons et des poésies ïambiques, ayant tous également la sainte Vierge pour sujet, « et alia, » ajoute-t-il, « quae me fugiunt. » (*L. l.*, p. 730-733 du t. I[er], Rome 1648.) – Quant à des personnages ayant porté le nom de Stylianos, il dut y en avoir beaucoup, tant au ix° qu'au x° siècle. Voici, par exemple, Stylianos, *basiléopator*, qui meurt en 896; Stylianos, métropolitain de Néocésarée (?), mentionné dans l'histoire byzantine aux années 879 et 899; Stylianos, *protopape*, en 953 (je relève ces renseignements chez Éd. de Muralt, *Essai de chronographie byzantine*); Stylianos, *protospathaire*, qui copia, en 932, un manuscrit de polémique religieuse (aujourd'hui à Moscou, n° 394) et, en 939, un Saint Jean Chrysostome (*Paris.* 781), etc.

Πλάτ7ει δὲ δῆθεν. Στυλιανὸς καὶ λόγους,
Ἀλλ' ἔσ7ιν ὕθλος ἐξ ὕθλων, ὕϐρις, λόγος
Ὁ συντεθεὶς ἄλυτος, ὡς πόλου κόπρος.

4. Στυλιανοῦ κατὰ Ἰωάννην.

Καὶ φλήναφοι λέγουσιν ὕθλους ὡς λόγους,
Ἀλλ' ἔσ7ιν αὐτοῖς ὕθλος ἢ λῆρος λόγος·
Λέγειν δοκεῖ δὲ καὶ λόγους Ἰωάννης,
Ἀλλ' ἔσ7ι τοῦτο λῆρος ἢ γέλως, λόγος
Ἄλυτος, ἀφρὸς ἢ θαλάτ7ιος σάλος.

5. Τοῦ Γεωμέτρου.

Οἱ σοὶ λόγοι κάθαρμα κανθάρου, πόλος,
Εἰ κανθάρων κρατοῦσιν οἱ πόλοι λόγων,
Βέλτισ7ε τῶν σῶν, συμπέραινε τοὺς λόγους,
Πάντως κόπρῳ κρατοῦσι τῶν σῶν χειλέων.

6. Τοῦ Γεωμέτρου.

Καὶ τὴν δίκην χθὲς εἶδον ἐν μέσῃ πόλει
Μελαμφοροῦσαν καὶ τρίχας κεκαρμένην.
« Τί δ', » ἠρόμην, « πέπομφας; » Ἡ δὲ· « νῦν ἔγνως
Ὁ Στυλιανὸς οἷα τοὺς λόγους λέγει. »

7. Τοῦ Στυλιανοῦ.

Καὶ Θερσίτην χθὲς εἶδον ἐν μέσοις νέοις
Τὸν φληναφοῦντα καὶ κόρας βεϐλαμμένον,
Πρὸς ὃν βλέπων ἔκραζε πᾶς τις εὐτόνως·
« Ὅσοι λόγων ἔμπροσθεν ἱσ7ῶσιν ὅπλα
Τοίασδε ποινὴν καρτεροῦσιν ἐνδίκως. »

8. Τοῦ Γεομέτρου.

Αἶξ τὴν μάχαιραν, φησὶν ἡ παροιμία·
Οἶδας τὸ ῥητὸν, φεῦγε τὰς κωμῳδίας.

9. Εἰς τινὰ φίλον λυπήσαντα.

Ἐχθρὸν τὸ λυποῦν· ἂν δὲ καὶ λυπῇ φίλος,
Ανδραποδῶδες· ἂν δὲ καὶ δάκνῃ λάθρᾳ, (fol. 1 v°)
Ὡς θηριῶδες· ἂν δὲ καὶ πισ7ὸς φίλος,
Ἄσπονδος ἐχθρός· ἂν δὲ καὶ γυνὴ λάλος,
Δαίμων σύνοικος· ἂν δὲ καὶ θυηπόλος,
Ἄκουε, Χρισ7ὲ, καὶ δίκαζε τὴν δίκην.

Viennent ensuite : Anc. fonds. 1899.

Στίχοι τοῦ Κερκύρας[1] εἰς τὸν τάφον τοῦ Μελίου.
29 vers. — *Incip.* Καὶ τῶν φθασάντων κτλ.

Τοῦ αὐτοῦ εἰς τινὰ ὑπερλαλήσαντα φίλου ἕνεκα κτλ.
43 vers. — *Incip.* Τέμνων κόρας πρὶν Ἡρακλῆς κτλ.

Τοῦ αὐτοῦ, εἰς τὸν πατρίκιον Μελίαν καὶ περὶ θαλασσιτῶν.
53 vers. — *Incip.* Ἦν ἀλμυρίζων ῥοῦς κτλ.

Πρὸς εἰκόνα Θεοτόκου βρεφοκρατούσης.
4 vers. — *Incip.* Ἐκ μητρικῶν μου σπλάγχνων κτλ.

Εἰς τὸν Πρόδρομον.
4 vers. — *Incip.* Σὺ καὶ προφήτης εὑρεθεὶς κτλ.
Trois autres quatrains sur le même.

Τοῦ Ψελλοῦ εἰς τὴν Θεοτόκον θηλάζουσαν.
2 vers.

Εἰς χαιρετισμόν.
3 vers.

Εἰς ἱμάτιον τοῦ Προδρόμου.
1 vers.

Τοῦ αὐτοῦ ἤγουν τοῦ Κερκύρας.
13 vers. — *Incip.* Ὦ γῆς ἁπάσης καὶ πόλου ἀκρατῶν ἄναξ.

Τοῦ Ψελλοῦ εἰς τὸν τάφον τοῦ κομνη γ . . . . . (?).
12 vers. — *Incip.* Πλήρης ὁ τύμβος καὶ χαρᾶς <καὶ> δακρύων.

Τοῦ Ψελλοῦ εἰς τὸν ἅγιον Γεώργιον.
13 vers. — *Incipit :*

> Ὡς στερρὸς, ὡς ἄτρεστος, ὡς ὑπὲρ φύσιν
> Ἀθλητικοὺς ἤνεικας εὐψύχως πόνους κτλ.

Τοῦ Μιτυληναίου[2] εἰς τὸ « Χαῖρε κεχαριτωμένη » καὶ τὸ « Ἰδοὺ ἡ δούλη Κυρίου » ἡρωϊκά.
13 vers. — *Incip.* Τήθεο, ὦ χαρίεσσα κτλ.

Suivent deux morceaux en prose (remplissant 2 pages), savoir :

1. Περὶ τοῦ εἴτε ἀόριστος εἴτε ὁριστὸς ὁ θάνατος.
2. Ση. περὶ τῆς Χριστοῦ ἀναβάσεως, ἀναγ (?).

[1] Sans doute George, métropolitain de Corcyre, sous Manuel Comnène : cf. Fabricius-H., t. XII, p. 38 sqq.
[2] Peut-être George de Mitylène : cf. Fabric.-H., t. XII, p. 22.

Anc. fonds, 1901. Les 4 feuillets restants sont occupés par le morceau suivant :

Ἐκ τῶν κελεύσεων (? : *κε* ms.) *πρός τινα θεοφιλέστατον* (*ἐπίσκοπον* mot biffé) *πρεσβύτερον καὶ σύγκελλον καὶ τοὺς ὑπ' αὐτὸν διαιτωμένους τὰ τῆς ἀσκήσεως τοῦ εὐσεβοῦς κυροῦ* (?) *Ῥωμαίων* Λέοντος (? : λ^{ντ} ms.) *τοῦ σόφου.*

Incip. *Εὔτμητος ἡμῶν ἡ ζωὴ ἐντεταμένη* (?) *τῶν ἀρετῶν, ἡ ἀκρώρεια, εὐόλισθος ἡ φύσις καὶ ἡ ἐπίκρισις δυσδιάγνωστος.*

Ἐξ (= Ἐξήγησις ?)

Εὔτμητον εἶπεν τὴν ζωὴν κτλ.

Il y a là un *premier* livre avec 10 *κελ(εύσεις)* et leur explication, un *second* livre avec 32 autres, et un *troisième* livre qui s'arrête inachevé (avec le 8ᵉ et dernier feuillet) au milieu du nᵒ 2.

1900.

Voy. Erichsen cité au nᵒ 1898.

Feuillets 126-137 d'un manuscrit en papier, in-4ᵒ, du XVᵉ siècle.

Ils contiennent *la fin d'une* LETTRE SPIRITUELLE *et le commencement d'une autre* : nous ne savons de quel Père de l'Église elles sont.

La première finit au folio 127 vᵒ sur les mots : ...*καὶ τοῦ καλοῦ γ' ἡμῶν συμπολίτου τοῦ δεῖνα χεῖρ' ὑπερόξεις, κινδυνεύοντι καταδῦναι* (*sic*).

La suivante commence dans la même page en laissant un intervalle blanc d'une ligne : *Ἔδει μὲν, ὦ γενναῖε, παρόντα σε ταῖς ἑκάστοτε συμπιπτούσαις τύχαις κτλ.*

1901.

Voyez Erichsen cité au nᵒ 1898.

Feuillets 139-143 d'un manuscrit en papier, in-quarto, de la première partie du XVᵉ siècle.

Écriture remplie d'abréviations.

ARISTIDE. Πρεσβευτικὸς πρὸς Ἀχιλλέα.

T. II, p. 384 sqq., ed. G. Dindorf.

Le manuscrit ne donne pas le nom de l'auteur.

Suivent, en *[illegible]* d'une main plus récente (de plus, l'écriture est brouillée) :

Deux Lettres τοῦ Κυδόνη (*sic*)[1]. Anc. fonds. 1964.

Adressées, l'une Κωνσταντίνῳ τῷ ... άνῃ (?), l'autre à l'archevêque Philothée.

1925.

In-quarto. – En papier. – Du XIV-XV[e] siècle. – De 198 feuillets cotés.

Les cinq derniers feuillets sont d'une main et d'un papier plus récents. – L'ordre des cahiers est considérablement dérangé : c'est ainsi que le commencement de la première pièce (Harménopoule) se trouve en haut du fol. 18 r°.

1. CONSTANTIN HARMÉNOPOULE, *Πρόχειρον νόμων τὸ λεγόμενον ἡ ἑξάβιβλος.*

   Édit. Heimbach, Leipzig, 1851, in-8°[2].

2. Donation faite par CONSTANTIN LE GRAND au pape Sylvestre.

   Publiée chez Fabricius-Harles, t. VI, p. 679-700.

3. *Τοῦ πατριάρχου κυροῦ Φιλοθέου*[3] *ἀνατροπὴ τῶν ἀναγεγραμμένων ἀναθεματισμῶν.*

   Incip. *Ὁ περὶ τὰ τοιαῦτα σόφος, σεβαστὲ νομοφύλαξ, κτλ.*

   Au bout d'une demi-page ce morceau paraît se continuer par les feuillets plus récents, pour s'arrêter inachevé au bas du verso du dernier de ces feuillets.

1964.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 458, n° 141; *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 48.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Apollonii Alexandrini* grammatica, graece. Beau livre en parchemin, grand in-4°. »

Bruun, *Aarsberetninger, etc.*, t. III, 1[re] livraison (1876), p. 33.

[1] Ce doit être Δημήτριος ὁ Κυδώνη, de qui sont indiquées chez Fabricius-Harles, t. XI, p. 399, d'après Labbe, « deux lettres à Philothée », comme existant dans le *Paris.* 1334, et, d'autre part, « deux lettres à l'évêque Philothée », comme quatrième et cinquième pièces du *Paris.* 1310. (Cf. la note 3.)

[2] Heimbach ne paraît pas connaître l'existence de ce manuscrit.

[3] Sur Philothée, patriarche de Constantinople au XIV[e] siècle, cf. Fabricius-Harles, t. XI, p. 513.

Anc. fonds. 1965. In-quarto. – En papier. – Du xve siècle.

Souscription, à la fin du volume : Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ Θετ7άλου κόπος Φράγκισκος (*sic*).

Acheté à Venise par Fréd. Rostgaard en 1699. – A sa vente (1726), acquis pour 6 rixdales 2 marcs[1] par le comte Danneskjold. – Acquis, à la vente du comte (+1732), par la Bibliothèque royale.

Le manuscrit commence par une fort belle petite lettre initiale, A, sans importance particulière d'ailleurs. (Bruun.)

APOLLONIUS DYSCOLE, syntaxe.

1965[2].

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 458, n° 142; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 49.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : Praecepta grammatices ex Herodiano, Theodosio, Theodoreto, aliis; it. Const. Lascaris, Georgii Choerobosci, Isaaci monachi, Theodori et aliorum, grammaticalia graece. Beau manuscrit en papier. In-4°.»

Grammatici graeci. Ed. Guil. Dindorf. Vol. I : *Herodianus, περὶ μονήρους λέξεως.* (Leipzig, 1823.)

Ἰωάννου Ἀλεξανδρέως τονικὰ παραγγέλματα. Ed. G. Dindorf. (Leipzig, 1825.)

Ἐπιτομὴ τῆς καθολικῆς προσῳδίας Ἡρωδιανοῦ. Rec. M. Schmidt. (Iéna, 1860.)

In-quarto. – En papier. – De la fin du xve siècle. – De 908 *pages* cotées.

« Liber praestantissimus. » (Schmidt, ouvrage cité.)

Acheté à Venise par Fréd. Rostgaard en 1699. – Acquis, à sa vente (1726), par le comte Danneskjold. – Acquis, à la vente du comte (+1732), par la Bibliothèque royale.

Page 1. JEAN D'ALEXANDRIE, *Τονικὰ παραγγέλματα.*

L'édition *princeps*, citée ci-dessus, a été donnée par Dindorf, *d'après ce manuscrit même.*

[1] Sur la valeur de la rixdale et du marc, voy. ci-dessus, p. 152, note 1.

[2] G. Uhlig, l'un des savants éditeurs du nouveau recueil des Grammairiens grecs (R. Schneider et G. Uhlig, *Grammatici graeci recogniti et apparatu critico instructi*, t. Ier, Leipzig, 1878), ayant bien voulu parcourir les notes que j'avais prises sur ce manuscrit, m'a fourni des rapprochements et des indications précieuses, dont une partie est communiquée ici textuellement. Il dit, d'une façon générale : « Multa eorum quae Hafniensi continentur edita nondum sunt, quod sciam, velut Sophronii opuscula grammatica. Ad ea inedita, quae etiam in aliis codicibus legi sciebam, adscripsi horum codicum paginarum numeros... Nonnulla eorum, de quibus nihil adnotavi, forsitan edita jam sunt, sed certi quicquam colligi non poterat ex solis inscriptionibus. »

P. 41. Abrégé de la Καθόλου d'HÉRODIEN. Anc. fonds. 1965.

M. Schmidt, édition citée.

Incip. Πρόλογος, οἶμαι, Θεοδοσίου εἰς τοὺς κανόνας τῆς Καθολικῆς προσῳδίας τοῦ σόφου Ἡρωδιανοῦ (comme le *Matritensis* N-38).

S'arrête sur les mots : Μυρμιδόσιν ἀντὶ τούτῳ κἀκείνοις (p. 210, l. 21, Schmidt).

P. 187-197. *GRAMMATICALIA.*

P. 187. Περὶ προσῳδιῶν γενικῶς. *Incip.* Προσῳδία ἐστὶ κατὰ παλαιοὺς κτλ. Ce morceau a quelque rapport, mais sans être cependant identique, avec HÉRODIEN, t. I[er], p. 5, éd. Lentz.

P. 192. Περὶ στιγμῆς (12 lignes).

P. 193. Κανόνες καθολικοὶ τῶν τόνων.

P. 194. Περὶ πνευμάτων (2 lignes).

Ibid. Περὶ ψιλουμένων φωνηέντων. *Incip.* Πᾶσα πρόθεσις ἀπὸ φωνήεντος κτλ.

P. 196. Περὶ διφθόγγων.

Ibid. Περὶ τῶν δασυνομένων φωνηέντων.

P. 198. *Lexicon de spiritibus dictionum* ex operibus TRYPHONIS, CHOEROBOSCI, THEODORITI, etc. selectum.

Publié par Valckenaer à la suite de Ammonius, *De adfinium vocabulorum differentia*, p. 205 sqq.

Le manuscrit débute par une introduction qui manque chez Valckenaer et dont voici le titre : Περὶ τῶν πνευμάτων. Πρὸ τοῦ λεξικοῦ τῶν πνευμάτων σημειωτέον ταῦτα. *Incip.* Ἐπὶ τῶν ὀνομάτων τῆς εὐθείας κτλ. Le texte de Valckenaer commence dans le manuscrit à la page 201. La fin du texte de Valckenaer à partir de la p. 237, l. 4, manque dans le manuscrit. *Desin.* καὶ ταῦτα γὰρ ψιλοῦνται σὺν τούτοις καὶ Ὠρίων. Τέλος τῶν πνευμάτων.

P. 216. THÉODORITE, Περὶ πνευμάτων [1].

Incip. Πατρικίῳ Θεοδώριτος φιλίης διὰ θεσμόν.
Τὸ α ἐπιφερομένου φωνήεντος ἢ φωνηέντων ψιλοῦται κτλ.

[1] G. Uhlig : «Hoc est unum ex illis lexicis, ex quibus hausit qui vocabularium de spiritibus ab Valckenario post Ammonium editum composuit. Memorat Theodoriti lexicon etiam Schoell., *Hist. litt. gr.*, t. III, p. 180 (= t. VI, p. 266, édit. française), sed injuria putat publici juris factum esse ab Valentino Curione Basileae, 1625. Etenim in Curionis lexico nec vola nec vestigium Theodoriti apparet, sed tantummodo Philoponi (vel Cyrilli) συναγωγὴ λέξεων et Ammonii liber addita sunt. Neque recte Schoellius hunc Theodoritum cognomen Patricii habuisse opinatur. Immo Patricio alicui libellum suum dedicavit, quod demonstrat hexameter supra scriptus.»

Anc. fonds. 1965. P. 243. Περὶ τόνου τῶν περισπωμένων.

Incip. Πᾶν ὄνομα μονοσύλλαβον κτλ.

G. Uhlig : « Haec jam edita sunt ex Parisino 2554 ab Goettlingio Theodosii pagina 198 - 201, 22. Habet etiam *Leidensis Vossianus graecus*, n° 76, in-4°, liber antiquissimus, p. 203 fin. ad p. 208 med., sub titulo Περὶ τόνου περισπωμένου, atque *Vaticanus* 1370, saec. xv, fol. 132 v° ad fol. 134 r°, sic inscript : Περὶ τόνου περισπωμένων ὀνομάτων, et *Hamburgense* apographon Holstenii (de quo egit Preller, progr. Dorpat., 1840), p. 15-17. »

P. 247. Théodose le grammairien, Περὶ τόνου περισπωμένου.

Incip. Διὰ τί ὁ Ἡρακλῆς περισπᾶται.

G. Uhlig : « *Voss.*, p. 208 med. ad p. 211 med.; *Vatic.* non habet; *Hamb.*, p. 17 med. ad p. 20 med. »

P. 251. Hérodien, Περὶ ἐγκλινομένων καὶ ἐγκλιτικῶν καὶ συνεγκλιτικῶν μορίων.

T. Ier, p. 553, éd. Lentz. Mais la rédaction de ce manuscrit est plus courte, et présente des variantes.

P. 255. Jean Charax, sur les enclitiques.

Bekker, *Anecdota graeca*, t. III, p. 1149-1155.

P. 265. Hérodien, Περὶ διχρόνων.

T. II, 1er fasc., p. 7-20, éd. Lentz.

P. 283. Τὰ κατ' ἐπέκτασιν σεσημειωμένα.

Incip. Ἀξιόθεος· ἀπέρατος· ἄυλος κτλ. (1 page).

Le même morceau existe aussi dans le *Baroccianus* 72 (cf. Cramer, *Anecdota Oxoniensia*, t. III, p. 301, note).

P. 285. Sur les adverbes.

Incip. Τὰ εἰς ω ἐπιρρήματα διὰ τοῦ ω μεγάλου γράφονται κτλ.
Desin. (en haut de la page 290) κίνησις ἐξαχῶς λαμβάνεται.

P. 293. Sur les prépositions.

Incip. Ἰστέον ὅτι ἡ ἐξ, ἥτις καὶ ἐκ λέγεται, καὶ ἡ ἀπό κτλ.
Desin. Ἡφαίστου ὅπλα παροίσεμεν.

P. 308. Sophronius, sur les prépositions.

Incip. Ἡ πρόθεσις ἰδίᾳ μέρος λόγου ἐστὶ κτλ.

P. 318. Ἑτέρως περὶ τῆς τῶν προθέσεων συντάξεως.

Incip. Αἱ προθέσεις πάντων τῶν τοῦ λόγου μερῶν κτλ.

P. 338. Sophronius, Περὶ σ7ιγμῆς. Anc. fonds. 1965.

P. 343. *Id.*, scholies sur les Canons de Théodose.

Titre : Σωφρονίου πατριάρχου Ἀλεξανδρείας πρὸς τὸν ἀββᾶν Ἰωάννην ἐπίσκοπον Ταμιάθεως σχόλια σύντομα ἐκ τῶν τοῦ Χάρακος πρὸς εἰσαγωμένους (*sic*) εἰς τοὺς ὀνοματικοὺς καὶ ῥηματικοὺς κανόνας.

Σχόλια εἰς τοὺς κανόνας Θεοδοσίου.

Incip. Ὀκτὼ δεῖ λαμβάνειν τὰ μέρη τοῦ λογοῦ κτλ.

Desin. (p. 437) βεβοῆ βεβοῆται τὰ ὑπόλοιπα ἀρίδηλα.

P. 439. Sur le nom.

Incip. Τὸ κείμενον · Ὄνομά ἐσ7ι μέρος λόγου π7ωτικόν.

Ἑρμηνεία · Μέρος λόγου λέγεται ὅτι ἐκ τῶν κτλ.

Desin. πίνοντά περ ἔμπης.

G. Uhlig : « Haud dubie est interpretatio § 14 *Artis Dionysiacae;* sed post hanc paragraphum videntur Dionysii *de syllaba* capita illustrari vel certe descripta esse : nam πίνοντά περ ἔμπης ultima sunt verba capitis quod est περὶ κοινῆς συλλαβῆς (Bekker, *Anecd. graec.*, t. II, p. 633). » Le même morceau se lit dans les *Paris.* 2594, 2090, 2558.

P. 459. Μελάμποδος γραμματικοῦ ἑρμηνεία τῆς Τέχνης Διονυσίου τοῦ Θρᾳκός.

Paraît devoir se retrouver en entier dans les « Choerobosci, Diomedis, *Melampodis*, Porphyrii, Stephani in Dionysii Thracis Grammaticam scholia, » chez Bekker, *Anecd. graec.*, t. II, p. 647 sqq.

G. Uhlig : « Idem commentarius est atque is qui in *Vaticano* 1766, fol. 186 r° ad fol. 215 v° legitur. »

P. 509. *Lexique* de termes militaires.

A la suite de Suidas, t. II, col. 1735-1744, édit. Bernhardy.

P. 522. Jean Philopon, Περὶ τῶν διαφόρως τονουμένων καὶ διάφορα σημαινόντων.

Incip. Ἀγέλαιος, ὁ ἀμαθής · Ἀγελαῖος δὲ, ὁ ἐκ τῆς ἀγέλης ἤγουν ἰδιώτης, καὶ Ἀγελαῖοι, ἰχθύες οἱ εὐτελεῖς καὶ μικροί. Ἄγκυρα κτλ.

Desin. (p. 535) Ὦχρος, ὠχρίασις · ὠχρὸς δὲ, κύτρινος (*sic*).

Cf. dans l'*Appendix* du *Thesaurus linguae graecae*, col. 323, édit. Didot, la *Collectio vocum, quae pro diversa significatione accentum diversum accipiunt*, et la note.

P. 537. Sur le pronom.

Incip. Ἰσ7έον ὅτι αἱ πρωτότυποι ἀντωνυμίαι γένους διακρίνουσιν κτλ.

(Les pages 547-548 sont blanches.)

Anc. fonds. 1965. P. 549. Constantin Lascaris, sur les voyelles adscrites et souscrites.

Dans la Grammaire de C. Lascaris, livre III, p. 289 (Aldine de 1557).

P. 559. Constantin Lascaris, sur les pronoms.

Dans la Grammaire de C. Lascaris, livre III, p. 283-289 (Aldine de 1557).

A la fin : *Ἔρρωσθε οἱ ἀναγινώσκοντες καὶ μέμνησθε : ἐν Μεδιολάνῳ ἔτει ,αυξ.*

P. 565. Sur les pronoms.

Incip. Τῶν μὲν ὀνομάτων καὶ τῶν ῥημάτων ἡ κλίσις κτλ.

G. Uhlig : « *Vossianus*, p. 234-238, habet hujus tractatus partem; totum praebent etiam *Vaticanus* 1370, fol. 129 r°-132 v°, et *Hamburgensis*, p. 272-278. »

P. 574. Georges Choeroboscus, sur le pronom.

Incip. Ἀντωνυμία ἐστὶ λέξις ἀντὶ ὀνόματος παραλαμβανομένη, προσώπων ὡρισμένων δηλωτική, ἀντὶ τίνος παραλαμβάνεται κτλ.

P. 578. Sophronius, sur le pronom.

Commence par la même définition que le précédent morceau de Choeroboscus. Vient ensuite : *Ἀντωνυμία πρωτότυπος ἁπλῆ τοῦ προσώπου κτλ.*

(La page 580 est entièrement blanche.)

P. 581. *Σὺν Θεῷ τὰ διὰ τοῦ ο γραφόμενα ἐπὶ γενικῆς, δοτικῆς, αἰτιατικῆς καὶ κλητικῆς κτλ.*

Incip. Ἄκμων, ἄκμονος, διὰ τὸ ἔχειν κτλ.

Desin. Ὠρίων, ὠρίωνος.

G. Uhlig : « *Vossianus*, p. 252 ; *Monacensis* vetustissimus, fol. 45 r°. »

N. B. G. Uhlig : « Post Τὰ διὰ τοῦ ο γραφόμενα enumerantur Τὰ διὰ τοῦ ω γραφόμενα ἐπὶ ὀρθῆς, γενικῆς, δοτικῆς καὶ αἰτιατικῆς, sicut in *Vossiano*, p. 253. Eorum primum est Ἄμβων, ultimum Ὠρίων. »

P. 589. Théodose, de la déclinaison des noms barytons en ων.

Incip. Τὰ εἰς ων βαρύτονα κτλ.

(Les pages 603-604 sont entièrement blanches.)

P. 605. Isaac le moine, περὶ μέτρων ποιητικῶν.

Incip. Μέλλοντας περὶ μέτρων τῶν ἐν τοῖς ποιητικοῖς βίβλοις κτλ.

Desin. συναριθμεῖσθαι συλλαβαῖς.

Cf. L. Bachmann, *Anecdota graeca*, t. II, p. 169.

P. 627. Περὶ μέτρων. Anc. fonds. 1965.

Incip. Δεῖ γινώσκειν ὅτι τὸ ἡρωϊκὸν μέτρον, ὁ καὶ δακτυλικὸν κτλ.

P. 640. Περὶ μέτρων πάλιν.

Incip. Πυρρίχιος ἐκλήθη, ὁ καὶ δίβραχυς κτλ.

P. 656. Théodore de Gaza, περὶ ποσότητος.

Incip. Τὰ εἰς ας ἀρσενικὰ μακρὸν τὸ ας ἔχουσιν κτλ.

Se trouve dans la *Grammaire* de cet auteur, au livre III, chapitre intitulé : Χρῆσις χρόνων ἐφ' ἑκάστης τῶν πτώσεων.

P. 664. Τοῦ Μοσχοπούλου.

Incip. Τὰ εἰς υξ κτλ.

G. Uhlig : « In Moschopuli édit. Basiliensi a. 1540, p. 54 : ὅσα τῶν εἰς υξ φύσει μακρᾷ παραλήγονται κτλ.

Ibid. Παλαιὸν περὶ τῆς ποσότητος τῶν διχρόνων.

Incip. Πᾶν ὄνομα μονοσύλλαβον εἰς ν λῆγον κτλ.

P. 675. Παλαιὸν περὶ ποσότητος.

Incip. Πᾶν ὄνομα μονοσύλλαβον μακροκατάληκτον κτλ.

P. 680. Περὶ τῆς συντάξεως τῶν σΊοιχείων.

P. 681. Περὶ τῆς ποιότητος τῶν σΊοιχείων.

P. 683. Hérodien, περὶ μονήρους λέξεως.

Grammatici graeci, vol. Ier, édit. de Dindorf citée, *faite d'après ce manuscrit même.*

P. 726. Jean Charax, sur l'orthographe.

Voici le texte du début de ce morceau (cf. un anonyme chez Cramer, *Anecdot. Oxon.*, t. IV, p. 331 ; et Théodose, publié partiellement chez Bekker, *Anecd. graec.*, t. III, p. 1127 (note), intégralement par Göttling, *Theodosii Grammatica, etc.* (Leipzig, 1822).

Ἰωάννου σοφωτάτου γραμματικοῦ Χάρακος περὶ ὀρθογραφίας.

Ὀρθογραφία διτΊὸν (marge διτΊῶς) λέγεται· ὀρθογραφία γάρ ἐσΊι καὶ κατὰ τὴν λέξιν ἠκριβωμένη γραφή, καὶ ὁ κανὼν ὁ ἀποδεικτικὸς ᾧ ἀποδείκνυται ἡ ὀρθῶς γεγραμμένη λέξις. Ἐὰν γὰρ τὸ ἐαρινὸς γράψω διὰ τοῦ ι, καὶ αὐτὴ ἡ λέξις ἡ ὀρθῶς γραφεῖσα ὀρθογραφία λέγεται· κἂν ἐρωτηθεὶς τὴν αἰτίαν τῆς γραφῆς εἴπω· « πάντα τὰ εἰς νος καιροῦ παρασΊατικὰ διὰ τοῦ ι γράφεται,

Anc. fonds. 1965. ἡμερινὸς, νυκτερινὸς,» καὶ ὁ κανὼν αὐτὸς ὀρθογραφίᾳ λέγεται.

Εἴδη τῆς ὀρθογραφίας τρία · σύνταξις, ποιότης, ποσότης. Σύνταξις μὲν οὖν ἐστι ζήτησις στοιχείων περὶ κατάληξιν καὶ ἐπιφορὰν συλλαβῶν · ὡς ὅταν ζητῶμεν ποίᾳ συλλαβῇ (ποία συλλ'/ ms.) συντάξομεν τὰ στοιχεῖα· οἷον ἐν τῷ ἀσθενὴς τὸ σ, πότερον ληκτικόν ἐστι τῆς πρώτης συλλαβῆς, ἢ τῆς δευτέρας ἀρκτικόν. Ποιότης δὲ, ζήτησις περὶ σύμφωνα καὶ τὴν τούτων μεταβολὴν, ὡς ὅταν ζητῶμεν ποῖόν ἐστι στοιχεῖον ἐν τῷ ἔμπορος, τὸ ν ἢ τὸ μ. Ποσότης δέ ἐστι ζήτησις περὶ πλείονα ἢ ἐλάσσονα φωνήεντα κατὰ τὴν λέξιν, τουτέστι περὶ διφθόγγου (fol. 727) ἢ μονοφθόγγου, οἷον τὸ μῖμος πῶς γραπτέον, διὰ τοῦ ι ἢ διὰ τῆς ει διφθόγγου. Ταῦτα μὲν οὖν τὰ εἴδη τῆς ὀρθογραφίας.

Κανόνες δὲ ὀρθογραφίας τέσσαρες · ἀναλογία, διάλεκτος, ἐτυμολογία καὶ ἱστορία. Καὶ ἔστιν ἀναλογία μὲν κανὼν ἀποδεικτικὸς, ἱστορία δὲ ἡ τῶν παλαιῶν παράδοσις, διάλεκτος δὲ ἰδίωμα γλώττης, ἐτυμολογία δὲ σύντομος καὶ ἀληθὴς ἀπόδειξις τοῦ ζητουμένου, παρὰ τὸ ἔτυμον, ὅ ἐστι ἀληθές. Καὶ πάλιν ἀναλογίᾳ μὲν οὖν κατορθοῦμεν (κατορθῶμεν ms.) γραφὴν (γράφειν ms.), ὅταν κανόνα ἀποδῶμεν, ὡς ἐπὶ τοῦ ἡμερινὸς ἐφάνη. Διαλέκτῳ δὲ, ὅταν τὸ μείλιχος διὰ τῆς ει γράφων εἴπω· «ἐπειδὴ οἱ Αἰολεῖς μέλλιχος[1] (μέλλεις ms.) λέγουσι τὸ προσὸν ε ἐν τῇ λέξει ἐκφωνήσαντες.» Ἐτυμολογίᾳ δὲ, ὅταν εἵλωτες διὰ τῆς ει διφθόγγου γράφων εἴπω· «παρὰ τὸ ἕλος,» ἢ τὸ εἰλικρινὴς· «παρὰ τὴν ἕλην, τουτέστι τοῦ ἡλίου αὐγήν.» Ἱστορίᾳ δὲ, ὅταν τὸ χίλιος διὰ τοῦ ι γράφων εἴπω, ὅτι οὕτως αὐτὸ γράφεσθαι βούλεται ἡ παράδοσις. Χρὴ μὲν γινώσκειν ὡς ἡ ἱστορία πολλάκις ἐναντιοῦται διαλέκτῳ. Τῶν γὰρ Αἰολέων χέλλιοι λεγόντων, ἀπῄτει <διάλεκτος> διὰ τῆς ει γράφεσθαι · ἡ δὲ παράδοσις τῶν παλαιῶν τὸ ι ἔχει.

Viennent alors trois développements : Περὶ συντάξεως, περὶ ποιότητος, περὶ ποσότητος. (Cf. toujours Théodose chez Bekker, *l. l.*)

Desin. λοφάδεια, ἑτοιμάδεια, κρυφάδεια.

Τέλος τῆς ὀρθογραφίας.

P. 755. Hérodien, περὶ σχημάτων.

Rhetores graeci ex recogn. L. Spengel. Vol. III, p. 85.

[1] Cf. *Etymolog. Magn.*, p. 582, l. 42, et p. 816, l. 55; Cramer, *Anecdot. Oxon.*, t. IV, p. 332, l. 5.

Suivi de :

Περὶ τρόπων.

Incip. Τρόπος ἐσῖὶ φράσις τροπὴν λαϐοῦσα ἀπὸ τοῦ κυριωτέρου ἐμφάσεως καὶ εὐπρεπείας χάριν. Τρόποι δέ εἰσιν ιθ' · ἀλληγορία, κτλ.

Cinq pages de texte, se terminant par trois autres pages de tableaux. On lit à la fin : Τέλος τῶν σχημάτων. (Alors, trois pages entièrement blanches.)

P. 783. Ἰσῖέον ὅτι δύο ῥήματά εἰσι δηλωτικὰ τῆς ὑπάρξεως · ἔω καὶ εἰμί.

P. 815. Scholies de Georges Choeroboscus sur les *Canons verbaux* de Théodose d'Alexandrie.

Georgii Choerobosci *Dictata in Theodosii canones, etc.*, édit. Th. Gaisford (Oxonii 1842), p. 467 sqq.

Commence, sans titre, dans le manuscrit par ces mots : Ἐπειδὴ ἐν συντόμῳ παραδίδωσιν ἡμῖν ὁ Τεχνικός κτλ.

P. 855. Georges Choeroboscus, περὶ προσῳδίας.

Incip. Περὶ γραμματικῆς γράφειν προθέμενος, ἀκαιρίας γραφήσεσθαι ὑπειλήφαμεν κτλ.

S'arrête inachevé, p. 874.

G. Uhlig : « Haec etiam *Vatic.* 1751 Choeroboscо tribuit, sed plerique codices Porphyrio. Leguntur in Bekkeri Anecdotis, t. II, p. 675, 30. »

P. 875. Constantin Lascaris, περὶ τῆς συντάξεώς τινων ῥημάτων κατὰ διαθέσεις.

Dans la *Grammaire* de C. Lascaris, livre II, p. 118 (Aldine de 1557).

1966.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Dionysii Halicarnassensis* de compositione verborum epitome, graece. Manuscrit en papier. Grand in-quarto. »

In-quarto. – En papier. – Du xve siècle. – De 49 *pages* cotées.

Abrégé du *De compositione verborum* de Denys d'Halicarnasse.

Dionysi Halicarnasensis *de compositione verborum* libri epitome e germanicis exemplis edidit Fridericus Hanow[1] (Leipzig, 1868).

[1] Le manuscrit de Copenhague n'est pas connu de Hanow.

Anc. fonds.
1968.

1967.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 458, n° 145; — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 50.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « Elementa grammaticae, graece. Manuscrit en parchemin. De petit format. »

In-quarto. — En parchemin. — Du XVe siècle. — De 141 feuillets cotés.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. — A sa vente, acquis (1726) par le comte Danneskjold. — Acquis, à la vente du comte († 1732), par la Bibliothèque royale.

GRAMMAIRE GRECQUE ANONYME.

Incip. Εἰς πόσα διαιροῦνται τὰ εἰκοσιτέσσαρα γράμματα · εἰς δύο κτλ.

Desin. οἷον · Ἐμπῆς, Ὅμως.

Ἰστέον ὅτι πολλοὶ σύνδεσμοι οἱ αὐτοὶ ἐπὶ πολλῶν τρόπων λέγονται, ὡς ὁ ἀλλὰ καὶ συμπλεκτικὸς καὶ παραπληρωματικός, ὁ αν καὶ συμπλεκτικὸς καὶ παραπληρωματικός.

1968.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 456, n° 128; — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 46.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Cyrilli* Lexicon, graece. Très beau manuscrit en parchemin. In-quarto. »[1]

In-quarto. — En parchemin. — Du XIIe siècle. — 16 quaternions.

Manquent : 1°, 2 feuillets au quaternion ιε, et, 2°, le dernier feuillet du quaternion ις et dernier. — Le premier feuillet de tout le manuscrit, ayant servi jadis de couverture, est devenu à peu près illisible.

La page est divisee en deux colonnes.

Achete à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. — Acquis, à sa vente, en 1726, par le comte Danneskjold. — Acquis, à la vente du comte († 1732), par la Bibliothèque royale.

I. Lexique inédit de SAINT CYRILLE.

Voy. Fabricius-Harles, t. VI, p. 631.

Ce même lexique est conserve dans bien d'autres manuscrits dont Fabricius-H., *l. l.*, cite un grand nombre, mais notamment, avec un

[1] Il nous est difficile de dire si c'est ce manuscrit ou le suivant, n° 1969, que Bloch a copie et communique à Osann, lequel cite une cinquantaine de fois ce « Lexicon ineditum Hafniense » de Bloch dans son *Auctarium lexicorum graecorum* (Darmstadt, 1824, in-4°).

texte supérieur au manuscrit de Copenhague, dans un *membranaceus* du x-xi[e] siècle, in-quarto, de la bibliothèque de l'Université de Madrid[1], n° 30 du catalogue de José Villa-Amil y Castro (Madrid, 1878). Anc. fonds. 1968.

Voici ce que j'ai pu déchiffrer du début de la première page :

λεξ]ΙΚΟΝ ΤΟΥ ΑΓΙΟ[υ
τοῦ αλ...

Ααττος	α...	Αϐελτεριας...
Αετου οι	..με..	Αϐδηριτις
Α...κτ..		

Voici maintenant quelques échantillons moins mutilés de ce lexique (en respectant jusque dans le menu détail l'orthographe du copiste) :

Fol. 1 v°.

Ἀϐροζεσθαι· καλλοπίζεσθαι.
Ἀϐρός· α..ρος τρυφερὸς.
Ἀϐροδιαιτι· τρυφεράζων.
Ἀϐρότητι· τρυφερότητι, ἀπαλότιτι.
Ἀϐροτίμων· ἁμαρτωλός.
...

Fin de l'A :

Ἀωτεύειν· ὑφαίνειν.
Ἀωνία· ἀπρασία.
Ἀρχὴ τοῦ Βῆτα.
Βαϐαί· θαυμασΊικὴ φωνῆ.
Βαϐύας· πηλὸς βαθρὸν βῆμα.
Βάϐαζαι· ὀρχίσασθαι Λύδοι.
...
Ἀρχὴ τοῦ Ρῶ.
Ράας· ρεύματα.
Ράγας· ρῶγα.
Ραγδαιότατος· σφοδρότατος.
Ραδιοῦργος· πλασΊογράφος πονηρὸς.
...

Desinit :

Ὤψαι· ὤφθης.
Ὠψισμένον· ὥρας βραδέως ἐρχόμενον.
Ὠψίσθην· ὤψισα ἐχρόνησα.
Ὦ· τοῦ ἰδίου.
Ὧι· ὅτινι.

[1] L'une des dernières gloses du *Havniensis* est : Ὠψισμένον· ὥρας βραδέως ἐρχόμενον. On lit dans le *Matritensis* : Ὠψισμένον· ὀψὲ τῆς ὥρας βραδέως ἐρχόμενον.

Anc. fonds. 1968. II. Divers petits *LEXIQUES* :

Fol. 219. Autres mots.

Titre en rouge : Αἰτέραι (pour ἑτέραι) λέξεις.

Incipit :

+ ἄτινα +
Ἀφοσιώμενον · ἀφιερώμενον.
Ἄσχετον · ἀνάθεκτον.
Ἀάσχισιον · ἀνὑπομόνητον.

Desinit :

Ὠρακιάσας · ἐκκαυθείς.
Ὦρτο · ἤρτο.
Ὡς τάρϐος · ὡς ὁ φόϐος.

Fol. 231. Mots qui se trouvent dans l'Ἐπιτάφιος de saint Basile.

Il n'y en a pas tout à fait deux colonnes.

Incipit :

Ἀγχίθυρος (?) · ἐγγύς.
Ἄλκη · ἰάματα.
Ἀλόσσυρον · καταπληκτικόν.
Ἀντιλαμϐάνουσην · ἀντιδέχονται.

Fol. 232 v°. Autres mots.

Titre : Αἰτέραι λέξεις.

Incipit :

Ἀλόγισαν · κατεφρόνησαν.
Ἀναξιρίδες · βραχία.
Ἀγανῶ · πραῶ.

Desinit :

Ὡς δοκῶ · ὡς νομίζω.
Ὦ τᾶν · ὦ μακάριε.

Suivent encore cinq gloses de mots commençant par la lettre B.

Fol. 244 v°. Acrostiches de Théodose, moine.

Fol. 245 (2e colonne). Mots des *Tropaires*, par ordre alphabétique.

Fol. 253. Mots des Psaumes et des Cantiques, par ordre alphabétique.

S'arrête dans la lettre E au bas du fol. 253 v° (dernière page actuelle).

(Ce manuscrit est exposé dans la grande galerie de la Bibliothèque royale, *sous la vitrine.*)

Anc. fonds. 1969.

1969.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « Même ouvrage (que le n° 1968). Beau manuscrit en papier. In-quarto. »
Fabricius, *Bibliotheca graeca*, t. VI, p. 631, édit Harles [1].

In-quarto. – En papier. – Du XV[e] siècle. – De 103 feuillets cotés.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque de Gottorp; il est entré en 1749 à la Bibliothèque royale.

Lexique inédit de SAINT CYRILLE [2].

Titre disposé comme ci-dessous, sur la page divisée en deux colonnes (l'orthographe du copiste est respectée) :

(En rouge.)	(En noir.)
Λεγξικῶν τοῦ ἀγιόυ Κυρίλλου ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρίας κτλ. κατὰ σῖ (pour σΊοιχεῖον). Ἀρχὴ σὺν Θεῷ τῶν δὺπλοῦν διαλέξεων.	οὴ μὲν πρῶτη, ὀρδυνη, εἰσὶν αἱ ἐρωτίσης, ἡ δὲ δεύτέρροι, ἐσΊιν αἱ ἀπὸ κρίσης.

Incipit :

Ἄδη · ὑμνῆ.
Ἀδιφαγῆς · πολλήφαγος.
Ἀδολεσχὴ · φλïαρὴ ἢ λυπήται.
Ἀδωλεσχία γὰρ · ἡ ἐσκάρδιος λήπη.
Ἀδιαλόϐητον · ἀϐλαϐῆς.

. . . .

Desinit :

Ὡς αὐτὸν · πρὸς αυτὸν.
Ὡς ἔχω · εὐθέως, ὥσπερίδενον.
Ὠόπος · ὠ τοῦ ἰδίου · ὡς ὑπὸ πῦρος κὺνοῦμενον παδίως · ἀσΊραπὴ τοῦ διὸς.

Τέλος τοῦ Ω. (En rouge.)

[1] Cf. la note 1 de la page 198.

[2] Cf. Fabricius-H., t. IX, p. 493 sqq. : « Glossarium graecum sub *Cyrilli Alex.* nomine itidem MS. quod incipit : Ἄασας, ἔϐλαψας. Ἀασάμην, ἐϐλάϐην. Ἀάσατο, ἠγνόησεν, ἥμαρτεν, ἐφθόνησεν. Ἀάπ7ους, ἀπροσπελάσΊους. *Fabric.* – Venetiis in bibl. Marc. DLXXVIII. exstat *Cyrilli Alex.* lexicon, cujus initium est : Ἄα, σύσΊημα ὕδατος, diversum ab eo, quod h. l. citat Fabricius (vid. catal. codd. gr. Marc., p. 304). *Harl.* » Cf., en outre, le « Lexique inédit de saint Cyrille » des n[os] 1968, et 1970. En somme, divers lexiques de rédactions très différentes portent également l'attribution à saint Cyrille.

Anc. fonds. 1970.

Suit immédiatement (fol. 47) :

Ἀρχὴ τοῦ Ἄλφα.
Ἀάτος · σύσ7ημα ὕδατος.
Ἀασὲς · ἀβλαβῆς.
Ἀβραυσ7ον · ἰσχυρὸν.
Ἀάδεῖν · ἀχλεῖν ἀπὸ ρεῖν · ἀδικεῖν ἀσιτεῖν.

S'arrête en bas du fol. 103 v° sur les mots :

Λακέριζα · κορώνη ἡ μεγάλη κράζουσα.
Λαλίσ7ατρος · ὁ κατάλογον σοφὸς, λέγεται δὲ καὶ ὁ εὔγλωτος καὶ ὁ εὔφρονος.
Λείπει.

1970.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Lexicon graecum* incipiens a lit. ε, in fine adjecta est ἑρμηνεία λέξεων κατὰ σ7οιχεῖον ἐμφερομένων ε βιβλ. 28 αγ.[1] Διονυσίου ἐπισκ. Ἀθηνῶν. A la fin du volume, qui est en papier, il y a une dissertation en grec, de contenu indéterminé. In-quarto. »

In-quarto. — En papier. — Du XIV - XV° siècle. — De 131 feuillets cotés.

Acquis par la Bibliothèque royale à la vente du docteur Askew en 1785[2].

Les feuillets 128-131 sont plus récents que le reste du manuscrit.

I. Lexique inédit de SAINT CYRILLE[3].

Initio mutilus. Commence actuellement sur les mots :

Ἐσαβάσθησαν · σεβάσμασι προσκεκυνήκασι.
Ἐσσεύοντο · ἐδίωξαν.
Ἐσήλατο · εἰσεπήδησεν, εἰσῆλθεν.
Ἐση · γίνη · ἤτουν · γενήση. (lire : Ἔση · γίνῃ ἤγουν γενήσῃ ?), κτλ.

Le feuillet 81 v° finit sur les mots qui suivent :

Τρίχαντον · τὸ κομβύκινον ἱμάτιον.
Τροπικώτερον · κατὰ τροπὴν ἐκ τοῦ ἰδικοῦ γράμματος ἐπὶ θεωρίαν πνευματικὴν μεταγόμενον.

Ici quelques feuillets ont été arrachés.

[1] ε βιβλ. 28 αγ.] Lisez : τῇ βίβλῳ τοῦ ἁγίου.
[2] C'est le n° 580 de la *Bibliotheca Askewiana manuscr.*
[3] Cf. la description du n° 1969 (avec la note afférente) et celle du n° 1968.

Les feuillets 82 et 83 ont été indûment transportés ici par le relieur. On en décrira le contenu plus bas, à leur vraie place (sous le n° II). Anc. fonds. 1970.

Avec le fol. 84 r°, reprend le lexique du commencement, sur ces mots :

Φάμενος· εἰπών.
Φαμέν· λέγομεν.
Φάμην· φήμην.
Φάναι· εἰπεῖν.
Φανώτατος· λαμπρότατος, περιφανής. Κτλ.

Desinit (au milieu du fol. 92 v°) :

Ὠψίσθην· ὤψισα, ἐχρόνισα.
Ὦ· τοῦ ἰδίου. Ὧι· ὥτινι.

II. *Lexiques* de saint Denys et de la plupart des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Vient immédiatement après le Lexique du n° I, et commence au milieu du fol. 92 v° :

1° Ἑρμηνεία λέξεων κατὰ στοιχεῖον ἐμφερομένων τῇ βίβλῳ τοῦ ἁγίου Διονυσίου ἐπισκόπου Ἀθηνῶν.

Incipit :

Ἀγάμενος· θαυμάσας, ἐκπλαγεὶς πάνυ.
Ἄγαν· πάνυ. Κτλ.

La fin de ce Lexique de saint Denys est sur les deux feuillets déplacés que nous avons signalés tout à l'heure au passage et qui sont cotés 82 et 83.

Fol. 82. *Incipit* :

Ἐξόδιον· τέλος τῶν ἑορτῶν.
Εὖρος· πλάτος. Ἐπιτεύξεται· ἐπιτυγχάνει. Κτλ.

Desinit (fol. 83 r°, l. 5) :

Ὠλεναί· χεῖρες, πήχεις, βραχίονες.

Suit alors immédiatement (fol. 83 r°, l. 6) :

2° Λέξεις ὀκτατεύχου.

Publié chez Fabricius-H., t. VI, p. 641 sqq.

S'arrête, au bas du fol. 83 v°, sur les mots (Fabric.-H., p. 642) :

Ἐγγαστρίμυθος· τῇ γαστρὶ μαντευόμενος.

Les feuillets qui contenaient la fin de ce lexique spécial sont-ils perdus, ou se trouvent-ils à la suite de la partie restée en place du Lexique de saint Denys ? Nos notes ne sont pas assez explicites sur ce point pour nous permettre de trancher la question.

Anc. fonds. 1971. En tout cas, soit après la partie non déplacée du Lexique de saint Denys, soit après la fin, peut-être en place du Lexique de l'Octateuque, vient alors immédiatement l'explication des mots des écrits suivants :

3° les quatre livres des Rois [1];

4° les Psaumes;

5° les Cantiques (savoir ces ᾠδαί qui sont ordinairement copiés à la suite du Psautier);

6° Job;

7° τῆς Παναρέτου (mots de Sirach);

8° les Paralipomènes; — 9° Esdras;

10°-13° les quatre Évangiles; — 14° les Actes des Apôtres;

15° etc., les Épîtres catholiques, celles de saint Paul, — ici liste des noms des Archanges et des Apôtres, — puis les mots du Cantique des cantiques, ceux des Prophètes, ceux d'autres livres encore de l'Ancien Testament.

Ces deux parties I et II forment ensemble un manuscrit de la même famille que celui qui est décrit chez Fabric.-H., t. VI, p. 641-648.

III. Fol. 128. *Fragment théologique.*

Mutilé en tête et à la fin.

1971.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Lexicon graecum* aliud, ut putatur, ineditum, sed initio et fine carens, accedunt in fine *Phocylidis* sententiae, *Pythagorae* carmina aurea, et *Bruti* epistolae, diversa ab ipso lexico manu. Manuscrit en papier. In-4°. »

Etymologicum magnum. Rec. Th. Gaisford (Oxford, 1848), praef., p. 6.

In-quarto. — En papier. — Du xv[e] siècle. — De 111 feuillets cotés.

Acquis par la Bibliothèque royale à la vente du docteur Askew en 1785 [2].

Les feuillets 103-111 sont d'autre papier et d'autre main que les 102 premiers.

Les feuillets 99-102 paraissent avoir été placés primitivement avant le feuillet 1 actuel.

Enfin, le présent manuscrit a dû être copié sur un original qui présentait déjà des interversions de feuillets, comme en témoigne le fragment de la lettre Λ qui commence au milieu du fol. 97 r°, immédia-

[1] Probablement le même lexique publié chez Fabric.-H., t. VI. p. 646 sqq.

[2] C'est le n° 581 de la *Bibliotheca Askewiana manuscr.*

tement à la suite des derniers mots de la lettre Π qui soient contenus dans le manuscrit. Anc. fonds. 1971.

Fol. 1. Fragment d'*Etymologicum*.

Incip.[1] Παρὰ τὸ ὄρω ῥῆμα· ὁ σημαίνει τὸ διεγείρω· ὁ μέλλων· ὄρσω αἰολικῶς ῥηματικὸν ὄνομα ὀρτὸς· ὡς κείρω, κορμὸς, καὶ ἐν συνθέσει μετὰ τοῦ κόνις, κονιορτὸς, ὁ τὴν κόνιν ὀρούων καὶ ὁρμῶν. <Κ>όνις, παρὰ τὸ καίνω τὸ κόπτω καὶ διαφθείρω, ἡ εἰς μικρὰ κατακεκομένη γῆ, κτλ.

Desin. <Π>ίτις ἡ πεύκη <Π>ίων ὁ λιπαρὸς, ἐκ τοῦ πίω, τὸ πι μακρόν· διατί· κανὼν γὰρ ἐσ7ὶν ὁ λέγων, τὰ εἰς ων διαύλλαβα τῷ ῑ παραληγόμενα μὴ ὄντα κύρια ἐκτείνει τὸ ῑ, οἷον αἴονος, πρίονος, οὕτως οὖν καὶ πίονος, οἱ δὲ παρὰ τὴν πόαν.

Suit, en simple alinéa, au milieu du fol. 97 r° :

Λάζουσι, πλανῶσι, κτλ.; et ainsi des explications de mots commençant par Λ se continuent pendant 3 pages et demie (jusqu'au bas du fol. 98 v°).

Puis les fol. 99-102 sont remplis d'explications de la lettre Κ :

Incip. μακροκατάληκτα· ὡς τὸ θῶθι, οἷον δῶθι δέ μοι κλέος ἐσθλὸν ἀπὸ τοῦ δέδωθι· οὐδὲν οὖν ἄτοπον, καὶ τὸ κλῦθι μακρὸν ἔχειν τὸ ῡ. <Κ>εκορυθμένος, καθοπλισμένος κτλ.

Desin. <Κ>ολοσυρτὸς κόνιος τε καὶ ἀργαλέου κολοσυρτοῦ ἢ ἐκ φρυγάνων κόνις, διαφέρει δὲ κόνις κολοσυρτοῦ κολοσυρτὸς γὰρ ὁ ἐκ φρυγάνων.

Comme les renseignements que donna jadis Bloch sur ce fragment d'*Etymologicum* sont légèrement en désaccord avec les notes que nous avons nous-même rapportées, — lesquelles sont, par suite, peut-être à considérer comme fautives sur quelque point, — nous reproduirons ici (d'après l'*Etymologicum magnum* de Gaisford, *l. l.*) la description du professeur danois :

« Codex bibliothecae regiae Havniensis n° 1971. In-4°. Lexicum graecum ineditum continet initio et fine mutilum. Incipit enim ab explicatione vocis Κεκορυθμένος, in vocem Πλήρης desinit, 103 folia complectens..... Saepissime codex eadem habet, quae *Etymologicum magnum*, interdum paulo plura, interdum multo pauciora : ordinem vero ejus raro servat. Lacunam *Etymologici Magni*, a Μακρύνω usque ad Μέγα, quatuor foliis explet[2]. »

[1] L'orthographe et la ponctuation du manuscrit sont conservées.

[2] Bloch ayant envoyé à Sturz une copie du manuscrit danois, toute la substance de ce manuscrit a ainsi passé dans les éditions modernes de l'*Etymologicum magnum*.

Anc. fonds. 1972. Fol. 103-111. 1° Les vers d'argent de Phocylide.

2° Les vers dorés de Pythagore.

3° Dix lettres *de* et *à* Brutus.

Ce sont les dix premiers numéros de la collection connue sous le nom de « Bruti epistolae », chez Hercher, *Epistolographi graeci*, p. 178-179.

1972.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 457, n° 135; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 47.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Thomae magistri* vel *Theoduli* sylloge vocum Atticarum, graece. Manuscrit en papier. In-4°. »

In-quarto. – En papier. – De l'an 1426 ou un peu avant. – 10 quaternions.

Ce manuscrit se compose actuellement des quaternions $\overline{\Theta}$-$\overline{\text{IH}}$ d'un manuscrit primitivement plus considérable; le dernier quaternion actuel ($\overline{\text{IH}}$) est, en outre, réduit à ses cinq premiers feuillets.

On lit, au bas du dernier feuillet, de seconde encre et peut-être même de seconde main :

N°° ε̄ ἔτους ϛ°° ℨ λ δ[1].

Sur le feuillet de garde : *Viro nobilissimo Paulo Vinding amico et affini dono dedit in amicitiae symbolum Bartolus Bartholin.*

Autre signature de possesseur : *Fridericus Rostgaard.*

A la vente de Rostgaard (1726), acquis par le comte Danneskjold. – Acquis, à la vente du comte (+ 1732), par la Bibliothèque royale.

Thomas Magister, Choix de mots attiques[2].

Thomae Magistri sive Theoduli monachi *Ecloga vocum atticarum*. Ex rec. Fr. Ritschelii (Halle, 1832).

[1] A défaut d'un signe typographique absolument ressemblant, nous représentons par N le signe de l'*indiction* (lisez ici *ἰνδίκτου*).

[2] Le manuscrit n'a pas, à la fin, ces mots placés entre crochets chez Ritschl : [*τιθέμενον καὶ ἐπὶ μετοχῆς καὶ ἀπαρεμφάτου*]. Ritschl n'a pas connu ce manuscrit.

1973.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « *Joh. Meursii* Glossarium graeco-barbarum, ed. altera, avec beaucoup d'additions manuscrites, sans doute de Meursius lui-même. » In-4°.

1974.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « Anonymi radicum graecae linguae centuriae xv cum interpret. lat. Manuscrit moderne, fort bien écrit. In-4°. »

Le catalogue manuscrit ajoute : « Exaratum ex. *Gramm.* n° 226. Praemissae sunt figurae ad calendarium, ut videtur, pertinentes. »

1975.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « Index vocum graecarum ord. alphab. manu *Joh. Grammii.* In-4°. »

1976.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 63 : « *Joh. Grammii* excerpta quaedam ad grammaticam graecam. In-4°. »

Le catalogue manuscrit ajoute : « Subjunctis, sed ordine inverso, excerptis quibusdam physicis ex *Gramm.* n° 245. »

1977.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « *Joh. Grammii* initium praelectionum in autores graecos, et quidem primo in *Theophrasti* Characteres, subjunctis variis excerptis ex autoribus graecis. In-4°. »

Le catalogue manuscrit ajoute que ces notes sont du 19 novembre 1725 et jours suivants ; et, parmi les auteurs sur lesquels elles portent, il mentionne Euripide, Démosthène, etc.

Anc. fonds.
1980.

1979.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 451, n° 78; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 20.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « *Pindari* carmina, cum scholiis interlinearibus, aliisque prolixioribus ad calcem subjunctis. Très beau manuscrit en papier. In-4°. »

Pindari carmina ad fidem optimorum codicum rec. C. Joh. Tycho-Mommsen (Berlin, 1864).

In-quarto. – En papier. – Du xve siècle. – De 110 feuillets cotés.

Acheté à Venise par Fréd. Rostgaard en 1699. – Acquis, à la vente de Rostgaard (1726), par le comte Danneskjold. – Acquis, à la vente du comte († 1732), par la Bibliothèque royale.

Pindare, *Olympiques* I-XIII, avec scholies sur les neuf premières.

Les scholies, au rapport de Tycho-Mommsen, *l. l.*, sont récentes, c'est-à-dire du xve siècle même, et de Moschopoule, mêlées de commentaires de Triclinius. (Ce manuscrit est représenté par la lettre Z chez Tycho-Mommsen.)

1980.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 452, n° 87; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 23.

Erichsen, *Udsigt*, *etc.*, p. 65 : « *Aristophanis* Comoediæ graece. Très beau manuscrit en papier. In-quarto. »

In-quarto. – En papier. – Du xve siècle. – De 318 feuillets cotés.

Acheté à Venise par Fr. Rostgaard en 1699. – Acquis, à sa vente (1726), par le comte Danneskjold. – Acquis, à la vente du comte († 1732), par la Bibliothèque royale.

Aristophane, neuf pièces :

Fol. 1 r°. *Ἐκ τοῦ ἐγχειριδίου Ἡφαιστίωνος ἐπιτομὴ τῶν ἐννέα μέτρων.*

Fol. 9 r°. *Γένος Ἀριστοφάνους ἀρίστου ποιητοῦ.*

Fol. 9 v°. Argument en prose du *Plutus*.

Aristophanes. Édit. G. Dindorf. Oxford, 1835.

Fol. 11 r°. Plutus (à partir du vers 398). Anc. fonds. 1981.

Fol. 31 r°. Argument v des *Nuées*.
Edition citée.

Fol. 32 r°. Les Nuées.

Fol. 65 v°. Argument iv des *Grenouilles*.
Scholia graeca in Aristophanem. Édit. Fr. Dübner. Paris, 1855.

Fol. 66 v°. Les Grenouilles.

Fol. 101 r°. Argument 1er des *Chevaliers*.
Édit. Dindorf citée.

Fol. 102 r°. Les Chevaliers.

Fol. 136 v°. Argument 1er des *Acharniens*.
Édit. Dindorf citée.

Fol. 137 v°. Les Acharniens.

Fol. 166 v°. Argument 1er des *Guêpes*.
Édit. Dindorf citée.

Fol. 167 r°. Les Guêpes.

Fol. 203 v°. Argument ii des *Oiseaux*.
Édit. Dindorf citée.

Fol. 204 v°. Les Oiseaux.

Fol. 246 r°. La Paix.
Blanc correspondant à une lacune qui comprend les vers 948-1011.

Fol. 280 r°. Lysistrate.
Blanc correspondant à une lacune qui comprend les vers 1098-1236.

1981.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 432, n° 88; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 31.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 65 : «*Scholia* graeca in *Aristophanis* Lysistratam, manu *Fr. Rostgaardi* anno 1694, secund. apogr. *Henr. Dodwelli*, ex cod. msct. Biblioth. Bodleianae. In-quarto.»

Acheté, à la vente de Rostgaard (1726), par le comte Danneskjold; puis acquis, à la vente du comte (+1732), par la Bibliothèque royale.

Ce sont les mêmes scholies qu'on trouvera, par exemple, chez Dübner, *Scholia graeca in Aristophanem* (dans la collection Didot).

Anc. fonds. 1984.

1982.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 65 : « *Theocriti* VII Idyllia, praemissa ejus vita, graece cum *scholiis.* Beau manuscrit en papier. In-quarto. »

In-quarto. – En papier. – Du XIVe siècle. – De 26 feuillets cotés.

THÉOCRITE, les huit premières églogues (avec scholies et gloses interlinéaires).

En tête, Prolégomènes sur la vie de Théocrite et sur la poésie bucolique. – La quatrième églogue occupe le huitième rang. – Les scholies ne sont nombreuses que dans les premières pages du manuscrit.

1983.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 458, n° 147; – *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, n° 52.

Erichsen, *Udsigt*, *etc.*, p. 65 : « *Arion Methymnaeus* v. *Lesbius*, poema graecum in navigationem *Arionis*, adjecta ab initio *versione latina* interlineari, sed ad finem non perducta, manu *Zachariae Lundii*, ex editione Lips. Neandri 1588; praemissa est notitia hujus apographi per *Frid. Rostgaard.* In-quarto. »

Sur la première page on lit cette notice, de la main de Rostgaard : « Codicem hunc in auctione Johannis Moth emit Fridericus Rostgaard, totus autem codex manu Zachariae Lundii exaratus est, et quantum quidem conjicere licet, descriptus est textus graecus ex editione Michaelis Neandri, quae prodiit Lipsiae 1588 in forma, quam vocant, octava, et plura Poematia continet sub hoc titulo : « Argonautica. Thebaica. Troica. Ilias parva. Poematia graeca, etc. » (Cf. Brunet, *Manuel du libraire*, au mot NEANDER.)

1984.

Erichsen, *Udsigt*, *etc.*, p. 65 : « *Frid. Rostgaardii* Apparatus ad *Libanii* Epistolas. En plusieurs volumes marqués depuis A jusqu'à L. Cet *Apparatus*, comme on sait, est la base et, pour ainsi dire, l'original de la grande et belle édition que *Wolff* a donnée de *Libanius*[1] : il vaudrait la peine de rechercher, en vue d'en instruire bien exactement le monde savant, dans quelle mesure et comment il a été mis à profit par *Wolff.* In-quarto. »

Six volumes ou liasses. – Lot acheté par le comte Danneskjold, à la vente de Rostgaard (1726), 110 rixdales 3 marcs.

[1] *Libanii sophistae epistolae.* Edit. J. Chr. Wolffius. Amstelaedami, 1738, in-fol.

Anc. fonds. 1985.

1985.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 66 : « Manuscrit en papier, contenant :

a Demetrii Chrysolorae Dialogus, quo refellitur *Cydonii* oratio in *Nilum* Thessalonicae episcopum;

b Johannis Damasceni aliorumque, et in his quaedam *Libanii* Epistolae;

c Libanii Characteres epistolici;

d Pselli Theologica et Physica quaedam;

e Solutiones compendiariae quaesitorum physicorum ad *Michaelem Ducam;*

f Ejusdem versus politici, cum a discipulo Romano infandum ei crimen apud imperatorem objiceretur. »

In-quarto. – En papier. – Du XIV-XVe siècle.

Les changements de main et de papier seront indiqués ci-dessous au cours de la description.

On lit, à la fin de la cinquième partie, en rouge, de la même main que les Ἐπισ7ολιμαῖοι χαρακτῆρες de Libanius :

Ἐν μηνὶ μαίῳ ιη' Ν^{ος} ιϐ^{ης}[1].

A la fin de la sixième partie, au bas du dernier feuillet du quaternion λ̄, se lit, de première main peut-être, en tout cas de seconde encre :

ἰω̃ πρωταπ^{ο}ϛλρ^{ου} (= Ἰωάννου πρωταποσ7ολαρίου[2]).

I. Demetrius Chrysoloras, dialogue théologique.

Διάλογος τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου κυροῦ Δημητρίου τοῦ Χρυσολωρᾶ, ἀναιρετικὸς τοῦ λόγου ὃν ἔγραψε κυρὸς Δημήτριος ὁ Κυδώνης κατὰ τοῦ μακαρίου Θεσσαλονικῆς κυροῦ Νείλου τοῦ Καϐάσιλα (*sic*).

Τὰ πρόσωπα.

Θωμᾶς. Νεῖλος. Κυδώνης. Χρυσολωρᾶς.

Incip. Μέγας μὲν ὁ τῶν ὁμοφύλων καθ' ἡμῶν πόλεμος κτλ[3].

Desin. ἄλλος ἄλλῳ χρώμενος εἴποι λόγῳ μᾶλλον ἢ τοῦτο. Δόξα τῷ Θεῷ.

Cf. Fabricius-Harles, t. XI, p. 412.

[1] A défaut du signe exact, nous représentons par *N* l'*indiction*.

[2] Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*, col. 110 : « Πρωταποσ7ολάριος, S. Pauli Apostoli Epistolarum lector in Ecclesia. » Du Cange mentionne divers personnages ayant porté ce titre : le nôtre ne figure pas dans la courte liste qu'il donne.

[3] Fabricius-H. donne quelques mots de plus : Μέγας – πόλεμος καὶ πολὺ τῶν ἀλλογενῶν ἰσχυρότερος, mais sans le *desinit*.

Anc. fonds. 1955. II. Λίβελλος τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου τοῦ Δαμασκηνοῦ.

Adresse au patriarche de Constantinople.

Incip. Οἱ μακρὸς ἐπιδοτηρηθὲν ὁ φόβος, καὶ ἀπορία συνέχει με κτλ. — Au bout d'une page, se présente : Πιστεύω εἰς Πατέρα καὶ Υἱὸν καὶ Ἅγιον Πνεῦμα κτλ. Puis, au bout d'une autre page : Φωτίου πατριάρχου περὶ τῆς θείας ἱερουργίας· Ὁ ὀρθὸς λόγος κτλ. Puis, au bout d'un peu moins d'une page, Jean Damascène sur le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ : Περὶ τοῦ κυριακοῦ σώματος κτλ. Puis, au bout du même intervalle environ : Ὁ μέγας Βασίλειος καινοτομίαν τινὰ κ' ἐπιστολὴν γράφων πρὸς τὸν ἁγιώτατον πατέρα ἡμῶν Ἀμφιλόχιον φησι κτλ. Ce dernier morceau remplit à peu près une page.)

III. 1. Saint Jean Chrysostome, une quarantaine de lettres ou extraits de lettres).

2. Saint Basile, une lettre.

Incip. Ὅταν ἴδω καὶ τὸ κοινὸν εὐδοκίμησαν καὶ τὴν ἑκατέραν εὐλάβειαν κτλ.

Desin. au bout de trois pages environ : τῆς ἐπιμονῆς τῶν ἀποδόσεων.

3. Théodore Studite, Ἐπιστολὴ πρὸς τὴν συμβίωσιν εἰς τὸ ὄνομα Χαρά.

Incip. Τί καλὸν ἡ ἐπιστολὴ τῆς εὐγενείας σου κτλ.

Desin. après deux pages : ἀναβοῶντες.

4. Libanius, quarante-quatre lettres.

Avec de nombreuses gloses interlinéaires à l'encre rouge.

5. Vingt lettres mutuelles de Libanius et de saint Basile.

6. Ἐπιστολαὶ ἕτεραι Λιβανίου τοῦ σοφιστοῦ πρός τινας.

Trente et une lettres, avec quelques gloses interlinéaires en rouge.

7. Lettres de saint Grégoire de Nazianze.

Il devait y en avoir primitivement 31, s'il faut s'en rapporter à la numérotation du manuscrit. Mais aujourd'hui la fin de la 11ᵉ et les lettres suivantes, jusqu'à un certain endroit de la 28ᵉ, manquent par suite de la chute de 4 feuillets (les deux feuilles intérieures d'un quaternion).

Ici changement de papier et de main :

IV. 1. Acrostiche de saint Grégoire de Nazianze.

Série de 24 vers commençant, les deux premiers par la lettre A, les deux suivants par B, et ainsi de suite. — *Incipit* :

Ἀρχὴν ἁπάντων καὶ τέλος ποιοῦ Θεόν.

2. Γνῶμαι δίστιχοι τοῦ αὐτοῦ. Anc. fonds 1985.

Environ 70 distiques.

3. Les noms des âges de l'homme.

4. Une quinzaine de vers sur les fêtes de l'Eglise.

Un feuillet et demi en blanc.

Changement de main :

5. Fragment ecclésiastique.

Sans commencement ni fin. D'une page.

Ici changement de main :

V. Libanius, Ἐπιστολιμαῖοι χαρακτῆρες.

Ἐπιστολικοὶ χαρακτῆρες. *Epistolarum conscribendarum methodus*, Libanio a nonnullis adscripta, etc. Apud Hieronymum Commelinum. 1597 [1].

Incip. Comme l'édition, à la variante près : ἐπιστολιμαῖος ms. — ἐπισταλτικός édit.

Desin. (après 28 pages) : καὶ τῶν εἰρηνικαῖς περιόδοις ἡμῶν ὑπερεύχόμενος. Τέλος. Ἀμήν.

Nouveau changement de main et de papier. 10 quaternions, dont le premier est numéroté κλ, composent la sixième partie :

VI. Psellus, cent soixante-cinq chapitres de contenu tant théologique que physique.

Incip. Πιστεύω εἰς ἕνα Πατέρα τὴν πάντων ἀρετὴν καὶ αἰτίαν, οὐκ ἔκ τινος γεννηθέντα κτλ.

Desin. περὶ ἐκλείψεως σελήνης : — ὡς παρά τισιν ἡμέρας οὔσης, νὺξ παρ' ἑτέροις ἐστίν.

Les treize dernières pages du quaternion λ sont remplies par le morceau suivant :

Τοῦ αὐτοῦ στίχοι πολιτικοὶ ὅτε ὁ μαθητὴς αὐτοῦ ὁ Ῥωμανὸς ἀθέσμους καὶ ἀνοσίους διαβολὰς ἐκίνησε κατ' αὐτοῦ πρὸς τὸν βασιλέα τὸν ἅγιον, ὁ δὲ οὐ προσέσχεν αὐτοῖς.

Incip. Ἤδειν καὶ πρότερον καλῶς κτλ.

Desin. Ὁ τῆς Ῥώσεως βούλεται πάροχος.

Suit un feuillet entièrement rempli par le morceau suivant, peut-être de la même main que les premières pièces de la partie IV :

[1] Publié, en dernier lieu, sous le nom de Proclus dans les *Epistolographi graeci* de Hercher (Paris, Didot, 1873), p. 6 sqq. (cf. p. xij).

Anc. fonds. **VII.** *Ἀναμέτρησις τῆς οἰκουμένης ἁπάσης*[1] *κατὰ σύνοψιν.*
1985. Se terminant par six lignes sur les subdivisions du stade, du mille, de l'année.

Édition princeps donnée par F. Osann, *d'après ce manuscrit même*, dans *Disputatio de fragment. peripli graeco e cod. Hafn.* Gissae, 1829. — Reproduite par C. Müller, *Geographi graeci minores* (dans la collection Didot), t. Ier, p. 424-6.

VIII. Le recto du dernier feuillet du manuscrit est occupé par les tableaux suivants, de la même main que la partie VI :

1er TABLEAU.

α · β · γ · ζ · κ · σ · τ · ω : ὁμ̃[2] ͵ατλγ :·
ε · η · ι · μ · ο · ρ · υ · ψ : ὁμ̃ ͵ατλγ :·
δ · θ · λ · ν · ξ · ϖ · φ · χ : ὁμ̃ ͵ατλγ :·

TRANSCRIPTION.

1 + 2 + 3 + 7 + 20 + 200 + 300 + 800 = 1333
5 + 8 + 10 + 40 + 70 + 100 + 400 + 700 = 1333
4 + 9 + 30 + 50 + 60 + 80 + 500 + 600 = 1333

2e TABLEAU.

ἄλφα . βῆτα . γάμμα . δέλτα :	ὁμ̃ ͵ασξη :·[3]
ει (sic) . ζῆτα . ἦτα . θῆτα :	ὁμ̃ ͵θυνη :·
ἰῶτα . κάππα . λάμδα (sic) . μῦ :	ὁμ̃ ͵αωθ :·
νῦ . ξῖ . οῦ (sic) . ϖῖ :	ὁμ̃ ͵απ :·
ῥῶ . σίγμα . ταῦ . ῦ :	ὁμ̃ ͵βσνε :·
φῖ . χῖ . ψῖ . ὦ :	ὁμ̃ ͵βχλ :·
Ὁμοῦ τὰ ὅλα,	ᾱ : +

TRANSCRIPTION.

1+30+500+1	+	2+8+300+1		+3+1+40+40+1+4+5+30+300+1			=	1268
5+10	+	7+8+300+1	+	8+300+1	+	9+8+300+1	=	958
10+800+300+1		+20+1+80+80+1+30+1+40+4+1+				40+400	=	1809
50+400	+	60+10	+	70+400	+	80+10	=	1080
100+800		+200+10+3+40+1+		300+1+400	+	400	=	2255
500+10	+	600+10	+	700+10	+	800	=	2630
						TOTAL............		10,000

[1] Πάσης édit.

[2] ὁμ̃ signifie ὁμοῦ (voy. Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Paläographie*, partie autographiée, p. 17, l. 6).

[3] Le signe ὁμ̃ manque dans le manuscrit à cette première ligne et à la troisième ligne. Nous l'avons rétabli.

Puis : Anc. fonds. 1986.

Τὰ ἑλληνικὰ κδ γράμματα συμψηφιζόμενα.
πάντα ὁμοῦ συμπεσοῦνται εἰς ἀριθμὸν, ͵γϡϟθ :

L'addition des trois totaux partiels 1333 des trois lignes du *Premier tableau* donne effectivement 3999. (Ces deux dernières lignes devraient se trouver placées à la fin du Premier tableau[1].)

1986.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 66 :

« Fasciculus excerptorum ad graecos et latinos autores, contenant :

« *a Frid. Rostgaardii* excerpta super fragmento *Thucydideae* versionis; super *Nicephoro Gregora et aliis ;*

« *b* Vocum peregrinarum in *Herodoto* occurrentium index;

« *c Proverbia* selecta ex centuriis *Michaelis Apostolii;*

« *d* Variae lectiones in *Palmerii a Grentemesnil* Callimachum;

« *e* Phrases et loquendi formulae ex *Plutarchi* libello de puerorum educatione;

« *f* Scriptores *novi foederis Hellenisantes* non *Hellenes ;*

« *g Anonymi* annotationes in orationem *Ciceronis* pro Marcello;

« *h Octavii Ferrarii* et *Anonymi* annotationes in Tacitum;

« *i Eilhardi Lubini* epigrammata graeco-latina. »

(Ce manuscrit MANQUE sur les rayons de la Bibliothèque royale.)

[1] Voici en partie le même passe-temps byzantin emprunté au n° 249 du fonds Coislin (Paris, Bibliothèque nationale), du x[e] siècle. On partage encore les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec en trois groupes de huit lettres chacun et tels que, en donnant à chaque lettre sa valeur numérale, la somme des huit nombres qui composent chaque groupe est la même dans les trois cas et égale à 1333; mais les groupes ne sont pas composés tout à fait des mêmes lettres que dans le *Havniensis*. La somme totale des trois totaux partiels, ou des vingt-quatre lettres, est 3999.

Ὁ τῶν κδ' σΊοιχείων ἀριθμὸς ἀναβιβάζεται, ͵αϡϟθ' (*corr.* *͵γϡϟθ'*).
Δεῖ δὲ οὕτως διαιρεῖν αὐτὸν εἰς τρία μέρη ἰσόψηφα·

α'	β'	γ'	ϛ'	κ'	χ'	φ'	σ'	͵ατλγ'
δ'	θ'	λ'	ν'	ξ'	π'	τ'	ω'	͵ατλγ'
ε'	η'	ι'	μ'	ο'	ρ'	υ'	ψ'	͵ατλγ'

Καλὸν μέν.

TRANSCRIPTION.

$1 + 2 + 3 + 7 + 20 + 600 + 500 + 200 = 1333$
$4 + 9 + 30 + 50 + 60 + 80 + 300 + 800 = 1333$
$5 + 8 + 10 + 40 + 70 + 100 + 400 + 700 = 1333$

TOTAL.......... 3999

Anc. fonds. 2139.

2075.

In-quarto. – En papier. – Du XVIe siècle (ou même plus récent).

ISIDORE CHARACÈNE, Σταθμοὶ Παρθικοί.

Porte ces mots à la fin : Ἄχρι τούτου ἐστὶν ὑπὸ τῇ Πάρθων ἀρχῇ χώρα.

Geographi graeci minores, éd. C. Müller (collection Didot), t. I[er], p. 244-254.

2131.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 78 : « *Thomae Reinesii* ad alios, aliorumque ad eum, et in his Mag. *Joh. Frid. Gronovii* epistolae ineditae ab anno circ. 1630 ad 1660 (*corr.* 1662). In-4°. »

Cette correspondance est en latin. Les lettres échangées par Gronov et Reinesius en forment la plus grande partie.

2139.

Notice du catalogue manuscrit : « *Joh. Laurenbergii.* Τῆς Ἑλλάδος ὑποτύπωσις εἰς ϛ' πίνακας διῃρημένη, οἷς διαγράφονται

Ἑλλὰς ὁλικῶς,
Μακεδονία,
Ἤπειρος,
Ἀχαΐα,
Πελοπόννησος,
Κυκλάδες νῆσοι,

ὑπὸ Ἰω. Λαυρεμβεργίου Ροδοπολίτου[1], ἰατροφιλέλληνος. »

Magnifique atlas, composé de six cartes luxueuses, coloriées, sur beau parchemin très blanc, du XVIe siècle : l'or y est répandu à profusion, l'écriture est fort élégante.

[1] « Laurenberg (Jean), né le 26 février 1590 à Rostock (Rostock se dit en latin *Rhodopolis*), en 1618 professeur de poésie dans sa ville natale, en 1623 professeur de mathématiques à Soroe, où il mourut le 28 février 1658. » (Eckstein, *Nomenclator philologorum.*)

2140.

Bibliotheca Danneschioldiana, p. 400, n° 18.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 79 : « *Nonni* collectio et expositio Graecarum historiarum in *Gregorii Nazianceni* orationibus memoratarum, graece apogr. chart. recens; *b. Heronis Alexandrini* de mensuris liber, etiam graece eadem manu. »

In-quarto. – En papier. – Du XVII[e] siècle. – De 128 pages cotées.

Acquis, à la vente du comte Danneskjold (1732), par la Bibliothèque royale.

Pages 1-102. NONNUS (L'abbé), Histoires païennes dont fait mention saint Grégoire de Nazianze :

1° dans l'Ἐπιτάφιος de saint Basile;

2° et 3° dans les deux discours « stéliteutiques » contre Julien l'Apostat.

Sur le second discours contre Julien, il n'y a dans le manuscrit que *trente-trois* histoires, dont la dernière se termine sur ces mots : *τὸν μῦθον ὡς ἄρα πυρὸς μεταδοίη.*

Migne, *Patrol. graeca*, t. XXXVI, col. 1057 sqq.

P. 105 ad fin. HÉRON D'ALEXANDRIE, *περὶ μέτρων*.

Incip. Τῶν *σΊερεῶν ἐσΊιν εἴδη τρία εὐθυμετρικὸν κτλ.*

Desin. τὸ μῆκος καὶ εὑρήσεις τὴν ἀλήθειαν · ἕχει πόδας ιϛ'.

Hultsch, *Heronis Alex. geometr. et stereometr. reliq.*, p. 188-207 : Heronis mensurae[1].

2141.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 79 : « *Joh. Grammii* Praelectiones in *Lamb. Bosii* antiquitates graecas cap. I et init. II[di] necnon varia ejusdem excerpta maxime ad antiquitates graecas, 4 vol. in-4°. »

2147.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 79 : « Versus iambici de Constantinopoli ejusque fatis, graece. Manuscrit en papier. In-4°. »

In-quarto. – En papier. – Du XV-XVI[e] siècle. – De 26 feuillets.

[1] Ce manuscrit de Copenhague n'est pas connu de Hultsch.

Anc. fonds. 2147. I. Léon l'Empereur, Oracle sur Constantinople.

Sans nom d'auteur dans le manuscrit, avec ce titre : *Στίχοι ἰαμβικοὶ εἰς τὴν Κωνσταντίνου πόλιν, περὶ τῶν παθημάτων αὐτῆς*. 24 vers dont voici le premier :

Βύζαντος αὐλή, ἑστία Κωνσταντίνου.

Publiés notamment chez Lambecius, *Commentar. de biblioth. Caesar. Vindobon.*, livre VI, t. VI, col. 93 sqq. (édit. Kollar), d'après un manuscrit ancien de Vienne qui porte en titre : *Τοῦ σοφωτάτου βασιλέως Λέοντος Χρησμὸς περὶ ἀναστάσεως τῆς Κωνσταντινουπόλεως*.

Avec le second feuillet commence la pièce suivante :

II[1]. *Ταῦτα τὰ γράμματα εὑρέθησαν εἰς μνημεῖον μαρμαρένιον γεγραμμένα τοῦ τάφου τοῦ μεγάλου Κωνσταντίνου· ἐξηγήθη (sic) δὲ ταῦτα ἐς ὕστερον κῦρις Γεννάδιος ὁ Σχολάριος πατριάρχης Κωνσταντινουπόλεως.*

Incip. { *τ α' τ ινδ κτ η β σ λ* / *Τῇ πρώτῃ τῆς ἰνδίκτου ἡ βασιλεία* } *κτλ.*

Desin. { *κ αυτ ν π ρ λ β ντ ς θ λ μ εμ πλ ρ τ* / *καὶ αὐτὸν παραλαβόντες θέλημα ἐμοῦ πληρεῖτε.* }

Le titre, ainsi que les lignes qui sont censées reproduire les lettres du monument, sont tracés à l'encre rouge.

Suit (le titre en rouge) :

Ἑρμηνεία τοῦ Λασκάρεως.

Incip. *Γέννος* (*sic*) *δὲ τοῦ Ἰσμαὴλ κτίσει ἄνω καὶ κάτω πλησίον τῆς ἑπταλόφου κτλ.*

Desin. *δοξάσουσι, πάντες ἠρεμίσωσι.*

III. 1. *Χρησμὸς τῆς πόλεως.*

Incip. *Ἔφαγε τὸ μιαρὸν κτλ.*

2. *Μονῳδία καὶ χαρὰ Βυζαντίδος, Λέοντος τοῦ σοφοῦ καὶ βασιλέως.*

Incip. *Τὸ γῆρας ῥίψας κτλ.*

3. *Χρησμὸς Δανιὴλ... περὶ τῆς Βυζαντίδος.*

Incip. *Οὐαί σοι ἑπτάλοφε κτλ.*

[1] Le manuscrit de l'Escurial Υ-I-16, de la fin du XVI[e] siècle, contient une copie de ce même texte, beaucoup plus fautive que celle-ci. Miller, *Catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial*, p. 192, note 1, signale aussi la même pièce dans le *Vindobonensis* CCVIII.

4. Χρησμὸς Μεθοδίου. . . Anc. fonds. 2148.
Incip. Ὁ δ' ἅγιος Μεθόδιος κτλ.

5. Χρησμὸς Χοσρόου βασιλέως Περσῶν.
Incip. Εἰ μὴ ὑπὸ τῶν πραγμάτων ἐτυραννούμεθα κτλ.

6. Ἑρμηνεία τοῦ Λασκάρεως.
Incip. Ἰστέον ὅτι πᾶς ψῆφος κτλ.

7. Χρησμὸς Χαλκηδόνος.
Incip. Ἄκρα ἀλίκλυστος κτλ.

8. Χρησμὸς Κρήτης.
Incip. Αἰαῖ ἀντὶ τοῦ ἰαλεμισθῆναι (?)[1] κτλ.

9. Περὶ τοῦ θρυλουμένου πτωχοῦ καὶ ἐκλεκτοῦ βασιλέως.
Incip. Ὁ θρυλούμενος πτωχὸς καὶ ἐκλεκτὸς βασιλεὺς ὁ γνωστὸς κτλ.

Ce dernier morceau a 18 pages.

Les trois derniers feuillets sont d'une autre écriture, et contiennent :

IV. Διαγραφὴ ἁπάσης Πελοποννήσου παραλίου τε καὶ μεσογείου, καὶ πρῶτον τὰ παράλια.

Incip. Μετὰ τὰς ἐν Μεγαρίδι πηγὰς αἵτινές εἰσιν ἐν τῷ Κορινθιακῷ κόλπῳ κτλ.

Desin. Βείτυλα. ν. λε.

Πᾶσαν Πελοπόννησον Ὅμηρος Ἄργος καλεῖ· ὡσαύτως δὲ καὶ τὴν Λακωνικὴν ἰδίως Ἄργος Ἀχαϊκόν.

2148.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 79 : « *Georgius Gemistius* al. *Curopalates* de dignitatibus imperii, graece. Manuscrit en papier. In-quarto. »

In-quarto. – En papier. – Du xve siècle. – 11 quaternions.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque de Gottorp; il est entré en 1749 à la Bibliothèque royale.

CODINUS CUROPALATE, περὶ τῶν ὀφφικιαλίων τοῦ Παλατίου.

Édit. Bekker (Bonn, 1839).

Il n'y a pas de nom d'auteur dans le manuscrit, qui, en outre, ne

[1] Déchiffrement incertain.

Anc. fonds. 3527. commence qu'au second chapitre et présente des variantes dans la rédaction.

Incip. Περὶ τῆς τάξεως τῶν τε ἀξιωμάτων καὶ ὀφφικίων τῶν βασιλικῶν ἐν τοῖς καιροῖς τῶν Ῥωμαίων.

2151.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 79 : «*Dionysii Halicarnassaei* Archaeologia romana, graece. Cod. chart. In-quarto.»

In-quarto. – En papier. – Du xve siècle. – De 128 feuillets cotés.

Denys d'Halicarnasse, livre Ier de l'*Archéologie romaine.*

Le manuscrit se termine par la première phrase du livre II : Ἡ Ῥωμαίων πόλις ἵδρυται μὲν – θαλάσσης ἑκατὸν εἴκοσι σταδίους. Τέλος. Ἀμήν. Τέλος. Δόξα τῷ Θεῷ.

On trouve encore dans la *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 402, la notice suivante sur un manuscrit du comte Danneskjold, qui semble n'avoir pas été acquis avec les autres par la Bibliothèque royale, à la vente du comte (+ 1732) :

« 53. Cyriaci Strozzae de republica libri duo, octo illis Aristotelis additi, graece, mss. cum versione latina typis impressa. In-quarto. »

3527.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 50, à la suite de la notice relative au n° 1849 actuel (voy. cette notice ci-dessus, p. 181) : «Idem liber graece. Cod. chartac. In-octavo.»

In-octavo. – En papier. – Du xve siècle.

Provient de la bibliothèque de Gottorp, et antérieurement de celle de Frédéric Lindenbrog (+ 1648). Est entré à la Bibliothèque royale en 1749.

Léon l'Empereur, chapitres xvii et xviii des *Tactiques*.

Le manuscrit commence avec la section 2 du chapitre xvii, page 246 de l'édition Meursius (Leyde, 1612), et finit avec le chapitre xviii; mais il présente une lacune, – indiquée par un blanc de quelques lignes, – qui s'étend depuis ἀλλὰ καὶ οἱ ὑποχωροῦντες (ces mots com-

pris dans la lacune), chapitre XVIII, section 39, page 287, ligne 3, jusqu'à la section 102, avec le premier mot de laquelle (p. 300 Meursius) reprend le texte du manuscrit.

3547.

Articles lexicographiques anonymes concernant une soixantaine de mots grecs qui commencent par A. Manuscrit in-octavo. »

3549.

Bibliotheca Rostgaardiana, p. 452, n° 81; — *Bibliotheca Danneschioldiana*, p. 401, n° 22.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « *Euripidis* tragoediae quaedam, cum scholiis interlinearibus, et nonnullis marginalibus. Manuscrit en papier. In-octavo. »

In-octavo. – En papier. – Du XIV-XVe siècle.

Acheté à Florence par Fr. Rostgaard en 1699. – Acquis, à sa vente, par le comte Danneskjold (1726). – Acquis par la Bibliothèque royale à la vente du comte, en 1732.

EURIPIDE, Hécube, Oreste, Phéniciennes.

Lacune produite dans *Hécube* par la chute d'un feuillet. Le manuscrit s'arrête sur le vers 1660 des *Phéniciennes*. – Quelques scholies et quelques gloses marginales. Des prologues, arguments, etc.

3550.

Erichsen, *Udsigt, etc.*, p. 64 : « *Joh. Grammii* excerpta ad varios autores graecos, et in his ad libr. I *Herodoti*, *Euripidis* Hecubam et *Xenophontis* de Cyri expeditione. »

Notes et observations grammaticales.

II

FONDS DE THOTT.

13.

Catal. biblioth. Thott., t. VII, p. 277 : « *Quatuor Evangelia* in unam narrationem contracta, seu harmonia Evangeliorum. Graece. Cod. chart. man. recenti scriptus. In-folio. »

Travail dû à quelque théologien moderne d'Occident.
Ce manuscrit est entré à la Bibliothèque royale en 1786.

14.

Catal. biblioth. Thott., t. VII, p. 277 : « *Epistolae Pauli.* Graece. Cod. chart. saec. xv. male habitus. In-folio. »

Du xv-xvi° siècle. – Souscription, presque entièrement effacée, au bas de l'un des derniers feuillets, la première ligne en capitales épigraphiques accentuées :

ἘΤΕΛΕΙΏΘΗ ΜΗΝῚ ἙΚΑΤΟΜΒΑΙῶΝΟΣ·ἩΜΈΡΑΣ

ς. ἔτους ,α. . . . . (?)

Entré à la Bibliothèque royale en 1786.

44 ET 45.

Catal. biblioth. Thott., t. VII, p. 277 : « Jo. Chrysostomi homiliae in Genesim. Graece. Cod. membr. saec. xi, duobus vol. nitidissime exaratis constans. »

In-folio. – En parchemin. – Du x° siècle. – Deux volumes.

Au verso du dernier feuillet du premier volume se lit la date de plusieurs événements du xii° siècle.

Ces volumes sont entrés à la Bibliothèque royale en 1786.

Ils sont écrits tout du long à deux colonnes. On y remarque trois mains, qui paraissent sensiblement contemporaines. Le premier volume est tout entier de la main A, sauf la partie I, qui est d'une main C (peut-être la plus ancienne des trois), et sauf dix homélies sur la

Genèse, de la vingt et unième (à partir de son troisième feuillet, soit du haut du recto du folio 110) à la trentième (entièrement comprise), lesquelles dix homélies sont de la main B. La main B a écrit, au contraire, tout le second volume, sauf un feuillet de la main A, égaré dans l'homélie 46, et sauf la fin du volume à partir du haut d'un certain verso dans le cours de l'homélie 60.

Il existe un assez grand désordre dans les feuillets; mais une main les a numérotés au haut des recto suivant leur véritable ordre.

L'écriture de la main B est penchée en arrière (à gauche).

I. 1° Fin d'une homélie de SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

Cette fin d'homélie occupe les neuf premiers feuillets et encore la plus grande partie du dixième.

2° SAINT JEAN CHRYSOSTOME, homélies 2-4 *sur Job*.

Elles sont numérotées 1, 2 et 3. De la dernière il ne reste plus que les trois premières colonnes. Ce fragment de manuscrit est mutilé à la fin.

Édit. de Montfaucon, t. VI, p. 583 sqq.

II. SAINT JEAN CHRYSOSTOME, homélies *sur la Genèse*.

Édit. de Montfaucon, t. IV.

Il manque la 1re, la 8e et la 20e homélie. La 11e (Montfaucon) est placée dans le manuscrit après la 19e, et est elle-même suivie (fol. 104 v°) de la seconde partie de la 18e homélie (*incip.* *Σκόπει πότε τοῦτο ἐγένετο*, voy. p. 155, note *a*, Montfaucon).

Le premier volume se termine avec la 32e homélie. La 33e ouvre le second volume, qui s'arrête actuellement, par suite de la perte des derniers feuillets, dans le cours de la 61e homélie.

(Le premier de ces deux volumes, – le n° 44, – est exposé dans la grande galerie de la Bibliothèque royale, *sous la vitrine*.)

165.

Catal. biblioth. Thott., t. VII, p. 290 : « Johannes Scholasticus Alexandrinus in librum primum Aristotelis de nativitate et corruptione, graece. Cod. chart. »

In-folio. – En papier. – Du XVIe siècle. – De 20 quaternions.

Entré à la Bibliothèque royale en 1786.

JEAN PHILOPON, commentaire sur les deux livres d'Aristote *Περὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς*.

Titre initial : *Ἰωάννου σχολαστικοῦ Ἀλεξανδρέως σχολαστικαὶ ἀπο-*

σημειώσεις ἐκ τῶν συνουσιῶν Ἀμμωνίου τοῦ Ἑρμείου μετά τινων ἰδίων ἐπιγνώσεων εἰς τὸ α'' τῶν Περὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς.

Titre final : Σχόλια καὶ ἀποσημειώσεις ἐκ τῶν συνουσιῶν Ἀμμωνίου τοῦ Ἑρμείου εἰς τὸ β'' τῶν Περὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς Ἀριστοτέλους.

J'ai vérifié l'*Incipit* et le *Desinit*, à défaut de l'édition Aldine du texte (1527, in-fol.), sur la traduction latine d'Andreas Silvius (*Venetiis, apud Vincentium Valgrisium*, MDLXIV, in-fol.).

207.

Catal. biblioth. Thott., t. VII, p. 293 : « Auctores Graeci *περὶ χρυσοποιίας*, e codice msto. Bibliothecae Ducalis Altenburgensis manu D. G. Morhofii descripti, cum notis et praefatione Thomae Reinesii, graece. Praemissa est dissertatio Th. Reinesii de autoribus et argumento horum librorum, germanica. »

Manuscrit in-folio.

Entré à la Bibliothèque royale en 1786.

En voici la description d'après une notice qui se lit en tête du manuscrit après le premier feuillet de garde :

« Auctores graeci ΠΕΡΙ ΧΡΥΣΟΠΟΙΙΑΣ e codice manuscripto Bibliothecae ducalis Altenburgensis manu *D. G. Morhofi* descripti. Additae sunt emendationes et notae, quas margini codicis Altenburgensis adjecit *Thomas Reinesius*. Praemissa ejusdem Praefatiuncula (cette petite préface est en latin, et occupe à peu près une page) et dissertatio Germanica de his Autoribus. Cette dissertation en allemand, écrite en caractères latins, remplit douze pages du manuscrit ; elle est datée et signée : « Altenburg im 4 Apr. 1654. Th. R. D. »

« Contenta libri manuscripti graeci περὶ χρυσοποιίας :

Stephani Alexandrini universalis philosophi et doctoris de magna et sacra arte processus 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.

« Ad imperatorem Heraclium processus 9.

« Heliodorus philosophus ad Theodosium magnum regem, de arte mystica et sacra.

« Theophrastus graecus philosophus, de divina arte.

« Hierotheus philosophus, de divina et sacra arte.

« Archelaus philosophus, de sacra arte.

« Pelagius philosophus, de divina et sacra arte.

« Ostanes philosophus ad Petasium, de sacra et divina arte.

« Democriti physica et mystica seu arcana.

« Synesius philosophus ad Dioscorum in librum Democriti.

« [illegible] philosophi commentarius de divina aqua et divini Zosimi de virtute et [illegible].

« Operationes . . . . . ti (?).

« *Christianus* de divina aqua.

« De ferro.

« *Christianus* de compositione auri. »

215.

Catal. biblioth. Thott., t. VII, p 295 : « Heronis Ctesibii Alexandrini Spiritalium libri duo. *b*) Ejusd. de machinis se moventibus liber. *c*) Ej. Structura et commensuratio manubalistae. *d*) Ej. Telorum structura. e) Anthemius de machinis admirabilibus. Omnia graece, cum figg. Cod. chart. saec. xv.

In-folio. – En papier. – Du xv[e] siècle. – De 101 feuillets cotés.

Entré à la Bibliothèque royale en 1786.

Héron d'Alexandrie, Pneumatiques[1].

Veter. Mathemat. oper., p. 145-232.

Héron d'Alexandrie, Automates.

Veter. Mathemat. oper., p. 243-274.

Héron d'Alexandrie, Chirobaliste.

La Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie, par Victor Prou (= t. XXVI des *Notices et extraits des Manuscrits*). Paris 1877.

Héron d'Alexandrie, Bélopée.

Köchly und Rüstow, *Griechische Kriegsschriftsteller*, t. I[er], p. 200-238.

Dans ce manuscrit, les figures de la Bélopée sont dessinées toutes à la fin du texte.

Fol. 97. Anthemius, *περὶ παραδόξων μηχανημάτων*.

Incip. Πῶς δεῖ κατασκευάσαι ἐν τῷ δοθέντι τόπῳ κτλ.

Desin. δειχθήσεται καὶ ἡ $\overline{\mu\ \tau}$ ἴση τῇ $\overline{\tau\ \delta}$ · καὶ ἡ $\overline{\tau\ \delta}$. . . . . (*sic*).

[1] Fr. Haase, *De militarium scriptorum editione instituenda*, signale (p. 42-44) l'existence de deux familles très distinctes de manuscrits des *Pneumatiques*. La meilleure famille n'est représentée que par le *Paris. gr.* 2115, qui est incomplet, et une traduction latine de l'ouvrage complet, qui est contenue dans le manuscrit de Munich n° 431. Les autres manuscrits connus de Haase (*ibid.*, p. 9) appartiennent tous à la famille inférieure dont l'édition des *Veteres Mathematici* reproduit le texte. Ce manuscrit de Copenhague fait aussi partie de cette moins bonne famille. Il en est encore de même, pour le dire en passant, des *cod. Escorialenses* T–I–3 et Φ–I–10, du manuscrit de Tolède 96-34, de ceux de la Bibliothèque nationale de Madrid O-68, de la bibliothèque de l'Académie de l'histoire (dans la même ville) n° 39, toutes copies qui, d'ailleurs, datent de la Renaissance.

Fonds Thott. 1203. Cf. *Fragment d'un ouvrage grec d'Anthémius, sur des Paradoxes de Mécanique*, avec une traduction française, etc., par M. Dupuy. Paris, 1777, in-quarto[1].

1203.

Catal. biblioth. Thott., t. VII, p. 444 : « Homeri Vita per Herodotum, graece. Cod. chartaceus recens. »

Manuscrit in-quarto.

Copie moderne, faite par un savant occidental, de la *Vie d'Homère* par Hérodote.

Entré à la Bibliothèque royale en 1786.

[1] Le manuscrit danois n'est pas connu de Dupuy.

III

NOUVEAU FONDS ROYAL.

3[a] ET 14.

IN-FOLIO.

Copies modernes, de contenu ecclésiastique.

42[b].

IN-FOLIO.

« Descriptio codicum graecorum bibliothecae *Escorialensis* opera *Moldenhaveri*[1]. » (Catalogue manuscrit.)

47.

IN-FOLIO.

Copie moderne du *cod. Bavaric. gr. 248*[2], contenant des *scholies* sur les *Halieutiques* d'Oppien.

Souscription recopiée de l'original : Ἀντιπαρέβαλεν Μιχαῆλος πρὸς τὸ ἀντίγραφον διεφθαρμένον ὂν· μαίου ια ͵αφνϛ.

[1] Miller, *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, p. 458-459, reproduit le texte d'une note concernant le commentaire d'un certain Malachias sur les Proverbes et la Sagesse de Salomon, écrite en tête de l'*Escorialensis* Ω-I-7, et qui est signée et datée comme suit :
« Scripsit d. xx martii MDCCLXXXIV.
Daniel Moldenhauer, Danus. »

[2] Ce numéro a dû être changé.

Nouv. fonds. 117 (4to).

48, 50 ET 51.

IN-FOLIO.

Autres manuscrits de Reiske, contenant des copies de textes ou des notes de sa main.

6.

IN-QUARTO.

Psautier de DAVID, suivi de 10 ᾠδαί (les *Cantiques de l'Église*).

Manuscrit récent, « ut videtur, ex Hispania allatus. » (Catalogue manuscrit.)

36.

IN-QUARTO.

« Evangelium *Matthaei*. Graece. Apographum recens. » (Catalogue manuscrit.)

114.

IN-QUARTO.

Notice du catalogue manuscrit : « Index capitum in Meletii Historiam ecclesiasticam. Graece (Ms. Reiskianum). »

117.

IN-QUARTO.

Notice du catalogue manuscrit : « NICEPHORAE GREGORAE patriarchae Constantinopoleos aliquot orationes et epistolae ineditae, delectae ex integra earum collectione, quae extat in cod. msto. gr. CCXII, bibliothecae electoralis, Monachio. Codex est seculi XVI, accurate et nitide exaratus. »

Copie moderne. — L'original est, pensons-nous, le n° 529 de Hardt, *Catalogus codicum mss. graecor. bibliothecae reg. Bavaric.* (t. V, p. 325 sqq.), Munich, 1812.

Nouv. fonds. 182 (4to).

133e.

IN-QUARTO.

Euchologe, en papier, de l'an 1600; 34 quaternions.
Souscription :

Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ Λεοντίου πόνος.
Ἔβαλε τέρμα ἐπὶ ἔτους ͵ζρη, μηνὶ ἀπριλλίῳ ς.

182.

IN-QUARTO.

Copie moderne des traités de Poliorcétique désignés plus bas, précédée de deux lettres de Joseph Scaliger à Gruter sur la difficulté d'entreprendre une édition d'Athénée et des autres Poliorcètes (lettres 420 et 421 de l'édition des *Epistolae* de Leyde, 1627, in-12, p. 776-7), accompagnée de quelques recherches sur les auteurs de ces traités et de la collation de trois manuscrits. En outre, quelques conjectures.

Page 3. Athénée, sur les machines (Wescher, *Poliorcétique des Grecs*, p. 1).

P. 59. Philon, *liber V* (cf. *Revue de philologie*, nouv. série, t. III, p. 102).

P. 179. Biton (Wescher, *Poliorcétique*, p. 41).

P. 219. *Βασιλείου Πατρικίου καὶ παρακοιμωμένου Ναυμαχικά* (avec la collation de trois autres manuscrits).

Basilii Patricii Naumachica, au tome VIII, p. 136-143, de la *Bibliotheca graeca* de Fabricius, édition de Hambourg, 1729. (Cf. ci-dessus le n° 1849 de l'ancien fonds royal.)

On lit à la fin de ce traité, de première main : « Hic desinebat liber Pistorii, et subjunctum erat caput de Naumachicis e Tacticis Leonis. »

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES[1].

A

[1] Les noms d'auteurs et anonymes anciens sont en latin. — Les auteurs et les anonymes renfermés dans les manuscrits de la *Grande Bibliothèque Royale* sont mis, pour les distinguer du reste de la table, les premiers en petites capitales romaines, les seconds en petites capitales italiques. — *Anc. f.* = Ancien fonds royal; *F. Thott* = Fonds de Thott; *Nouv. f.* = Nouveau fonds royal.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Z

APPENDICE.

La *bibliothèque de l'Université* de Copenhague (qu'il ne faut pas confondre avec la *Grande Bibliothèque Royale*) possède, dans le *fonds de Fabricius*, un certain nombre de manuscrits grecs. En voici, à titre de renseignement supplémentaire, le relevé, que J.-L. Heiberg, docteur de l'Université de Copenhague, a bien voulu extraire, à mon usage, du livre suivant : *Designatio auctorum veterum cum codicibus manuscriptis collatorum, item codicum manu exaratorum veterum et recentiorum ex bibliotheca Jo. A. Fabricii superstitum. Accedunt quaedam manuscripta H. S. Reimari, Jo. Adolphi Hofmanni et Henr. Walth. Gerdes, quae junctim vendenda eruditis offeruntur.* In-octavo. (Sans lieu ni date [1].)

Codices Fabriciani bibl. Univ. Haun. graeci.

N° 20. (In-folio.) THEODORI STUDITAE *κατηχήσεις πρὸς τοὺς ἑαυτοῦ μαθητάς.* Continet catecheses 51, ex cod. antiquissimo descripsit R. Capellus Hamburgensis. *Chartac. Recentissimus.* (Cf. Fabricii Bibl. gr., IX, 234; XII, 275 [2].)

N° 23. (In-folio.) Fragmenta geograph. PTOLEMAEI (lib. VIII tabula 6 cum tribus tab. geogr.). *Membranac. Saec. XV* (?).

N° 42. (In-quarto.) ΛΕΞΙΣ ΝΟΜΙΚΗ. *Bombyc. Recens.*

N° 45. (In-quarto.) CHRYSOSTOMI epistolae. *Membranac. Saec. XIII-XIV.*

N° 46. (In-quarto.) Ἁγιολόγιον. *Recens. Bombycin.*

N° 49. (In-quarto.) 1° PSELLI ἐξήγησις εἰς τὰ λόγια τοῦ Ζωροάστρου. — 2° *Ejusdem* ἔκθεσις τῶν παρὰ Χαλδαίοις δογμάτων. — 3° *Ejusdem* πρὸς τὸν βασιλέα Μιχαὴλ τὸν Δοῦκαν αἰνίγματα (Bibl. Gr., X, 539). — 4° Jo. DAMASCENI carmen εἰς τὰ ἅγια φῶτα (Bibl. Gr., VIII, 803). —

[1] J.-A. Fabricius, l'auteur de la *Bibliotheca graeca*, † 1736; H. S. Reimarus, † 1768.

[2] Ces renvois et les suivants se rapportent à l'ancienne édition.

5° G. ACINDYNI, THEODORI CUTULAE, BALSAMONIS, JO. BRYENNII, DEMETRII CYDONII et G. LAPITHAE epistolae ad Nicephorum Gregoram (Bibl. gr., VI, 322). — 6° MANUELIS PHILES carmina varia (Bibl. gr., VII, 697). — 7° *OFFICIA* Constantinopolit. Ecclesiae. — 8° GREGORII THEOLOGI *γνωμικὰ διὰ σλίχων. Chartac. Recentissimus.*

9° Praeterea, *SCHOLIA* in Arati Phaenomena vs. 343 sqq. *Membran. Saec. XV.*

N° 52. (In-quarto.) DEMETRII PROCOPII Macedonis Moschopolitae notitia eruditorum Graecorum superioris et praesentis saeculi (Bibl. Gr., XI extr.). *Chartac. Scriptus a. 1720.*

N° 56. (In-quarto.) *Θεόγνιδος γνῶμαι. Chartac. Recens.*

N° 57. (In-quarto). *ANONYMUS* scriptor ad historiam Byzantinam spectans agensque de bellis Francorum in Morea. *Chartac. Saec. XIII.* (Edidit G. B. Pignatorre 1878.)

N° 58. (In-quarto.) 1° MANETHONIS Diospolitani Apotelesmatica ad Ptolemaeum regem sive de viribus et effectibus astrorum libb. VI. E codice Hinckelmanni descripsit Fabricius (Bibl. Gr., II, 498). — 2° *INCERTI AUTORIS CHRISTIANI* Hermippus sive de astrologia libb. II (Bibl. Gr., II, 514). (Edidit Bloch. Hauniae 1830.) E cod. Vaticano. *Chartac. Recentissimus.*

N° 61. (In-quarto.) *CHEMICI* quidam graeci (Bibl. Gr., XII, 760). *Chartac. Saec. XVIII.*

N° 60. (In-quarto.) 1° ARISTOTELES *περὶ παραδόξων ἀκουσμάτων*[1]. — 2° *Ejusdem φυσιογνωμονικά.* — 3° PHILOSTRATI *βίοι σοφισλῶν.* — 4° COLUTHI *ἁρπαγὴ Ἑλένης.* — 5° TRYPHIODORI *Ἰλίου ἅλωσις. Chartac. Saec. XV.*

N° 63. (In-quarto.) APOLLONIUS DYSCOLUS *περὶ συντάξεως* (Bibl. Gr., VII, 3). *Bombyc. Saec. XIV-XV.*

N° 65. (In-quarto.) JULII AFRICANI *Κεσλοὶ ἤτοι πολέμων παρασκευαί.* Descripsit Z. Lund. Addita est ejusdem versio latina, collatio complurium codicum et coniecturae Meursii. *Chartac. Saec. XVIII*[2].

N° 69. (In-quarto.) 1° PSELLUS *περὶ πολεμικῆς συντάξεως* e cod. Paris. 1837 fol. — 2° *Μαυρικίου τοῦ βασιλέως περὶ οἰκονομίας πολέμου καὶ τῶν ὑποκειμένων αὐτῇ κεφαλαίων. Chartac. Saec. XVIII.*

N° 70. (In-quarto.) ANDREAE CRETENSIS homiliae XVI ineditae (Bibl. Gr., X, 139). E cod. Bodleiano descripsit Fabricius. *Chart.*

[1] Cf. M. B. Thorlacius, *De opusculo Aristotelis περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων et de codice ejusdem quem servat bibliotheca Universitatis Hafniensis.* Copenhague, 1817. In-quarto.

[2] Cf. ci-dessus, p. 179, note 2.

N° 71. (In-quarto.) VETTII VALENTIS ἀνθολογίαι suppletae e Holsteniano apographo. *Chartac. Recentissimus.*

N° 75. (In-quarto.) PAULI SILENTARII εἰς τὰ ἐν Πυθίοις θερμὰ ἡμιάμβια δίμετρα. — 2° Ejusdem καταληκτικά et epigrammata cum scholiis MOSCHOPULI (Bibl. Gr., VII, 38). — 3° Excerpta ex ANTONINI commentariis de rebus suis et AELIANI Historia animal. *Bombyc. Recens.*

N° 76. (In-quarto.) OLYMPIODORI περὶ τοῦ ἀπὸ τῶν ἐναντίων λόγου διάταξις, in Platonis Phaedonem de animi immortalitate commentarius (Bibl. Gr., IX, 355). *Chartac. Recens.*

N° 78. (In-quarto.) MANUELIS MOSCHOPULI Erotemata grammatica. *Scriptus a. 1450. Chartac.* (Bibl. Gr., VII, 37.)

N° 84. (In-quarto.) S. EPHRAEMI ἔλεγχος αὐτοῦ καὶ ἐξομολόγησις. *Chartac. Recens.*

N° 90. (In-quarto.) 1° LIBANII epistolae 314 e cod. Barocciano descripsit B. G. Olearius. — 2° *Ejusdem* epistolae 190 e schedis Spanhem. in Bibl. reg. Berolin. *Chartac. Saec. XVIII.*

N° 93. (In-quarto.) 1° XENOCRATES περὶ τῆς ἀπὸ ἐνύδρων τροφῆς (Bibl. Gr., IX, 454). — 2° ISAACI ARGYRI πῶς ἂν τὰ μὴ ὀρθὰ τῶν τριγώνων μεταποιήσαιμεν. — 3° HERO ALEXANDRINUS περὶ αὐτοματοποιητικῆς. — 4° HELIODORUS philosophus πρὸς Θεοδόσιον τὸν μέγαν βασιλέα περὶ τῆς τῶν φιλοσόφων μυστικῆς τεχνῆς διὰ στίχων ἰαμβικῶν (Bibl. Gr., VI, 789). — 5° *CHEMICI* aliquot Graeci (Bibl. Gr., XII, 760). *Chartac. Saec. XVIII.*

N° 94. (In-quarto.) 1° PLUTARCHI dialogi περὶ εὐγενείας pars[1] (Bibl. Gr., XII, 268). *Chartac. Recens.* — 2° MANETIS fragmenta (Bibl. Gr., V, 284). *Chartac.* — 3° CALLINICI Patriarchae Constantinop. συνοδικὸν γράμμα anni 1691. *Chartac.* — 4° Ἀναμέτρησις τῆς οἰκουμένης ἁπάσης κατὰ σύνοψιν[2]. *Unum folium chartac.* — 5° Σύνοψις τῶν ἁγίων

[1] Cf. J. Chr. Wolfii *Anecdota graeca*, t. IV (Hamburgi, 1724, in-octavo), préface, fol. 5 : «Illius (opusculi *De nobilitate*) ego ἀπόγραφον primum a Rev. *Jo. Laur. Moshemio*, doctore et professore hodie theologo in Academia Julia, hujusque et litterarum ornamento, deinde vero codicem ipsum, in membrana exaratum, a celeb. *Joanne Grammio*, graecarum litterarum in Academia Hafniensi professore, a quo Graecia vetus insignem lucem accepit et ampliorem exspectat, feliciter nactus sum. *Membranae illae* uno alterove ante inventam typographiam saeculo, meo judicio, luculente quidem, sed non sine frequentibus oscitantis librarii indiciis exaratae, passim emendationi locum fecerunt, etc.;» et D. Wyttenbach, dans l'édition d'Oxford, 1802, des *Moralia* de Plutarque, t. V, p. 2 : «Apud Stobaeum exstant Plutarchei *de nobilitate* loci germani. At hic spurius est foetus, Byzantinae aetatis extremae, compilatus ex Stobaeo.»

[2] Cf. ci-dessus *Grande Bibliothèque Royale*, ancien fonds, n° 1985, VII° partie.

καὶ οἰκουμενικῶν συνόδων. Chart. — 6° Pselli aenigmata (Bibl. Gr., x, 539). *Chart.* — 7° Jeremiae Patriarchae Constantinop. epistola ad Dav. Chytraeum, *Scripta an. 1578. Chart.*

N° 95. (In-quarto.) Ptolemaei de apparitione et significatione stellarum inerrantium, ex ms. Saviliano descripsit Fabricius (Bibl. Gr., iii, 420). *Chartac.*

N° 142. (In-quarto.) Epistolae Libanii; ex cod. Lugdun. Batav. descripsit Reimarus *an. 1720. Chart.*

N° 82. (In-octavo.) M. Pselli *ἐπιλύσεις σύντομοι φυσικῶν ζητημάτων. Chart. Recentissimus.*

N° 88. (In-octavo.) 1° Jo. Damasceni *κεφάλαια φιλοσοφικά* praemissa epistola ad Cosmam Maiumae episcopum. — 2° Zacharias Metropolita Chalcedon. *περὶ χρόνου.* — 3° Alexander Aphrodisiensis *περὶ τύχης.* — 4° *Ejusdem περὶ εἱμαρμένης.* — 5° *Ejusdem πρὸς τοὺς αὐτοκράτορας περὶ εἱμαρμένης καὶ τοῦ ἐφ' ἡμῖν.* — 6° *Ejusdem σχολίων φυσικῶν ἀποριῶν βίβλος.* — 7° *Συναγωγὴ τῶν ἀναγκαιοτάτων ἐξηγήσεων εἰς τὴν ῥητορικήν. Bombyc. Saec. xv,* initialibus litteris omissis.

N° 94. (In-octavo.) Psalmi Davidis graece ex versione lxx. Fuit Bohuslai a Lobkowicz in Hassenstein, Baronis Bohemici, qui in profectione Hierosolymit. ex Graecia eum secum adtulit. *Bombycin. Saec. xiv-xv.*

N° 98. (In-octavo.) *Anthologia Graeca*, minutis litteris in membrana tenuissima nitide scripta. Continet libb. I-II; III, i, 1-9; IV, xviii, 18-xxvii, 8. *Saec. xv.*

Dujardin

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ALGÉRIE,

PAR M. J. VIOLLE,

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE GRENOBLE.

Monsieur le Ministre,

Le but de la mission dont vous avez bien voulu me charger en Algérie était de compléter les études que je poursuis depuis plusieurs années sur la chaleur solaire. Jusqu'ici je n'avais guère opéré qu'en montagne : la quantité de chaleur que le soleil envoie à la terre et la fraction de cette chaleur que l'atmosphère laisse arriver jusqu'à nous étaient déterminées par des observations faites simultanément au sommet et à la base d'une même montagne. Bien que ce procédé me paraisse le plus sûr et que j'aie pu l'appliquer avec un plein succès sur la cime la plus élevée de l'Europe[1], la nécessité de varier les méthodes, qui est une loi fondamentale de toute expérimentation, me faisait désirer de reprendre ces mesures aux diverses heures du jour, d'après l'exemple donné par Pouillet. De cette manière, en effet, on opère sur des épaisseurs d'air différentes, traversées par les rayons solaires, et le rôle de l'atmosphère peut être encore exactement évalué. Mais, pour que cette méthode soit légitime, il faut que la composition des couches gazeuses reste invariable pendant toute la durée des observations. Cette invariabilité des conditions météorologiques n'existe guère dans nos climats, tandis que je pouvais espérer la rencontrer en Algérie.

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXXII, p. 662, 729 et 896; et *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er novembre 1875. Voir aussi le *Rapport de M. Desains à l'Académie des sciences* sur le concours pour le prix Bordin en 1876. (*Comptes rendus*, t. LXXXIV, p. 813.)

I

ITINÉRAIRE.

Le 3 juin 1877, je débarquais à Philippeville, et quelques heures après je prenais le chemin de fer pour Constantine. C'est une curieuse ligne que ce petit tronçon (87 kilom.), qui monte en serpentant du port de Philippeville jusqu'aux derniers escarpements, derrière lesquels se cache Constantine; d'un bond le train traverse ces rochers, qui portent encore deux fois répétée l'inscription : *Limis fundi Sallustiani* (limite de la propriété de Salluste); il s'arrête sur le bord même de la gorge du Roumel, de l'autre côté de laquelle s'élève la ville. Qu'elle est majestueuse encore sur son rocher l'ancienne capitale des rois Numides, entourée par l'abîme profond où gronde le Roumel! « Remerciez vos aïeux, fils de Constantine, dit un vieux dicton arabe grossier assurément, mais fort expressif. Les corbeaux fientent ordinairement sur les hommes; vous fientez, vous, sur les corbeaux. » Du point où nous sommes, la ville a la forme d'un burnous dont la tête serait à la Casbah, sur le point le plus élevé du rocher (altit. 644 mèt.), cent mètres au-dessus de la porte d'El-Kantara ou porte du pont. Le pont franchi, nous gravissons la rue en haut de laquelle se trouvent les hôtels français, puis nous allons nous perdre dans ce dédale de rues, de ruelles, de poternes, d'impasses, qui font encore aujourd'hui de Constantine la ville la plus arabe de l'Algérie. « Belle femme; vêtue de haillons, » disait le voyageur El-Abderi à la fin du XIIIe siècle; la comparaison est encore exacte. Quel peintre merveilleux que le soleil et comme il prête à ce tableau d'aspect misérable je ne sais quelle beauté singulière! Voici « l'Arabe drapé dans son burnous comme un sénateur romain, le Kabyle avec son outre d'huile, le Biskri avec sa koulla d'eau, la Mauresque au voile bleu, la négresse marchande de pain, le Juif colporteur, la Juive plus belle à Constantine que partout ailleurs; voici encore le kadi, grave comme la loi qu'il est chargé d'interpréter; le thaleb, commentateur infatigable des commentateurs du Koran; puis enfin le spahis au burnous rouge et le turco vêtu de bleu, soldats indigènes servant plus ou moins de trait d'union entre les populations européenne et indigène. Tout ce monde qui va, vient, se mêle et se coudoie, offre un tableau

extrêmement original. C'est du Decamps ou du Marilhat à l'état de nature[1] ».

Une bonne diligence conduit en une nuit de Constantine à Batna. La route remonte d'abord la vallée du Bou-Merzoug, l'une des deux rivières qui se rencontrent au-dessus de Constantine pour former le Roumel (en aval Oued-el-Kebir, l'Ampsagas des anciens); puis, quittant le bassin méditerranéen, elle pénètre dans la région des Sbakr, bassin fermé comprenant une série de plaines séparées dont les eaux captives forment des lacs ou chotts souvent à sec pendant l'été; elle passe ensuite entre les deux lacs, chott Tinsilt et chott Mzouri (70 kilom. de Constantine, altit. 800 mèt.), traverse le bassin intérieur suivant sa plus petite largeur et gagne enfin Batna (119 kilom. de Constantine, altit. 1021 mèt.). C'est là que je voulais relever mes premières mesures, mais le soleil se tenant obstinément caché derrière les nuages, je me décidai à descendre plus bas, à Biskra. A peine sorti de Batna, on entre dans le bassin Saharien, et jusqu'à Biskra on suit presque sans cesse la vallée au fond de laquelle roule l'Oued qui porte ses eaux à Biskra. Le trajet est long et la route se continue, insipide pendant de mortelles heures; on est rompu de fatigue, accablé de soleil et de poussière, quand tout à coup le chemin tourne brusquement face aux montagnes que l'on n'a cessé d'avoir à sa gauche, et, s'engageant avec le torrent dans une étroite coupure que l'on ne soupçonnait pas cinq minutes auparavant[2], nous dépose ravis à l'entrée d'un véritable Eden, l'oasis d'El-Kantara (60 kilom. de Biskra), ainsi nommée d'un pont romain malheureusement réparé par le génie. L'effet est magique et cette première apparition des palmiers, cette eau limpide, cette fraîcheur, causent une sensation délicieuse. Aussi franchit-on ensuite presque sans s'en apercevoir les 20 kilomètres qui séparent d'El-Outaïa (altit. 266 mèt.), pauvre oasis cruellement éprouvée par la conquête et qui renaît à peine d'une destruction complète. Une montagne de sel, le Djebel-R'arribou ou Djebel-el-Melah, se dresse à peu de distance sur la gauche, montagne élevée dont les

[1] Piesse, *Itinéraire de l'Algérie*, excellent ouvrage auquel je ferai encore plus d'un emprunt.

[2] Les coupures semblables ne sont pas rares en Algérie, et nous rencontrerons plus d'une fois ce fait remarquable des rivières marchant perpendiculairement aux montagnes et les traversant par de profondes entailles.

couches, profondément disloquées, sont formées de marnes, de gypses gris et de sel gemme; c'est de là qu'on tire tout le sel consommé dans la contrée. Malgré son nom, El-Outaïa (la petite plaine) nous paraît interminable. Fiez-vous donc aux noms! Enfin nous atteignons le col de Sfa; le rideau qui nous fermait l'horizon au Sud s'écarte et le désert immense s'étend à nos pieds..... « La mer! la mer! » s'écrient nos soldats; et à cette heure, en effet, l'illusion était complète. Aux rayons du soleil couchant, le ciel se mirait dans le sable comme sur une nappe liquide sans fin; tout était immobile dans ces deux immensités; à peine quelques points semblables à des voiles lointaines marquaient-ils les oasis les plus proches; une infinie tristesse planait sur ce tableau grandiose.

Une heure après nous nous trouvions au milieu des lumières, des parfums et des fleurs; la musique retentissait de tous côtés; nous étions à Biskra (114 kilom. de Batna, altit. 120 mèt.). Biskra est un pays de perpétuelle gaieté; toutes les nuits sont fêtes et nulle part les belles Ouled-Nayl ne ramassent plus rapidement la petite fortune que leurs pères peu scrupuleux les envoient tranquillement récolter avant de les établir. Toutefois, cinq mois durant, de juin à octobre, le climat est rude et beaucoup moins favorable aux hommes qu'aux palmiers, qui aiment à avoir, suivant un dicton du pays, « le pied dans l'eau, la tête dans le feu ». Biskra peut s'enorgueillir des 140000 palmiers qui entourent les différents villages, groupes de maisons et de tentes dont la réunion forme, avec la ville française, la capitale des Ziban. « Tous ces villages sont bâtis en toub, c'est-à-dire en mottes de terre simplement séchées au soleil, et n'ont de remarquable que l'étrangeté de leur construction et le pittoresque de leur position au milieu d'une magnifique forêt. » A la vue de cette végétation luxuriante, on se demande si, en effet, comme le disent les Arabes, le sable ne serait pas de l'or, du moment qu'il y a de l'eau, et à Biskra l'eau ne manque pas; les saguia (rigoles) l'amènent régulièrement au pied de chaque arbre. Quant aux hommes, ils sont fort mal abreuvés : l'eau est chaude, saumâtre, chargée de matières organiques, atroce en un mot. Mais c'est là un des inconvénients habituels des oasis, comme les moustiques et les mouches, qui y pullulent à un degré incroyable.

Biskra même ne convenait pas à mes observations. Je voulais,

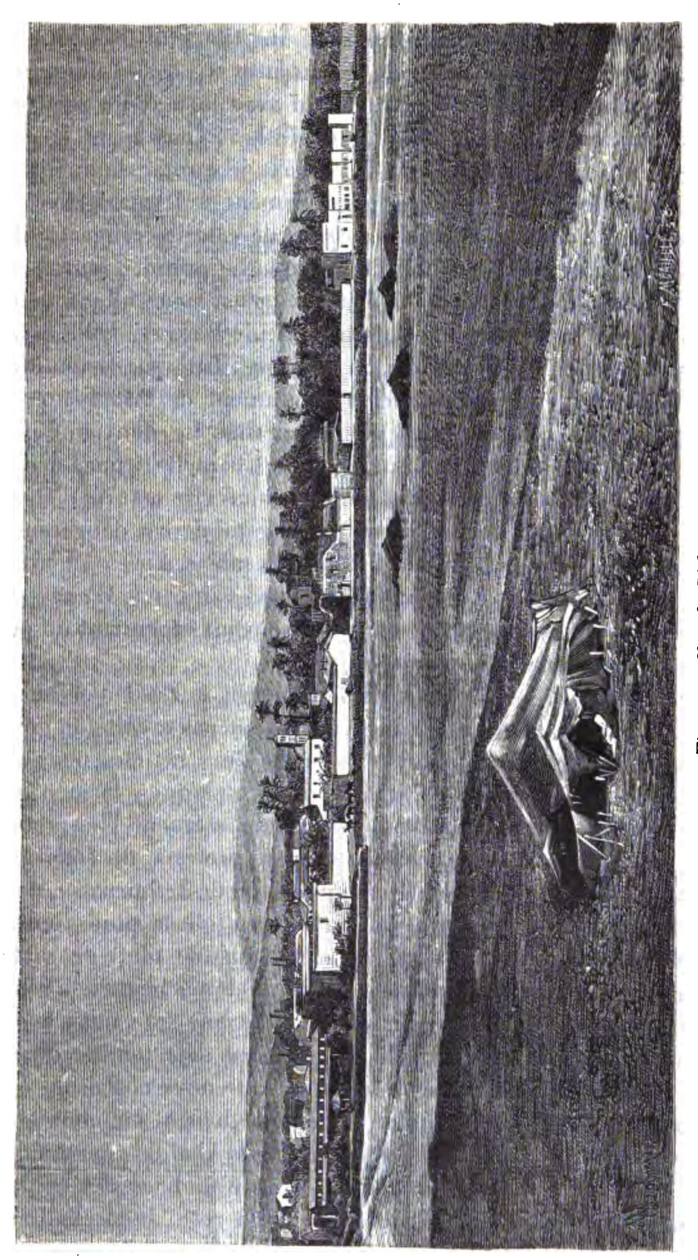


Fig. 1. — Vue de Biskra.

s'il était possible, gagner un point un peu élevé où je pusse observer toute une journée après avoir installé plus bas un aide capable de faire lui-même quelques mesures. Grâce à l'obligeance du commandant Breton, de Batna, qui avait bien voulu mettre à ma disposition le sergent du génie de Biskra, j'eus formé en peu de jours un aide habile et consciencieux; je quittai donc Biskra le 11 juin et je me dirigeai parallèlement à l'Amarkadou (la Joue-Rouge), dont les puissantes assises de calcaire rougeâtre dominent au Nord cette portion du Sahara. Le premier jour, pour ne point fatiguer dès le début bêtes et gens, nous allons seulement jusqu'à Sidi-Okba (20 kilom. S. E. de Biskra), belle oasis, la capitale religieuse des Ziban. Sa mosquée, bâtie sur le tombeau vénéré d'Okba, est le plus ancien monument de l'islamisme en Algérie; du minaret on a une vue admirable. Le deuxième jour nous gagnons Aïn-Naga (la fontaine de la Chamelle); nous déjeunons auprès de la source, après toutefois nous être assurés d'abord qu'il n'y a pas trop près de nous quelqu'une de ces dangereuses lefâa, vipères cornues, qui sont le fléau des sables. Après déjeuner, nous nous remettons en marche et allons camper à M'zira, sur les bords d'une source tarie, où nous trouvons cependant un peu d'eau croupie pour nos montures.

Le lendemain nous étions de bon matin à Zéribet-el-Oued, pauvre oasis presque sans palmiers et n'ayant pas récolté un grain d'orge de l'année, tant la sécheresse a été dure cet été; nous aurions bien pu y mourir de faim sans les spahis qui y forment un poste avancé et qui nous donnèrent généreusement l'hospitalité dans leur blockhaus. Une sorte de terrasse protégée du soleil par une vaste natte étant le coin le moins chaud de la fournaise, nous nous y installons; et bientôt j'entends avec joie la pluie tomber dru sur la natte; mais, hélas! ce n'était qu'une pluie de sable, qui ne cessa point de la journée. Après quelques heures de repos nous repartons, nous dirigeant sur la montagne que nous avons jusqu'ici laissée à notre gauche. La nuit est déjà tombée quand nous atteignons Liana, oasis importante que nous ne faisons que traverser, pour continuer notre route sur Khanga, où nous arrivons vers minuit. Nous étions attendus par le khalifat, magnifique Arabe de dix-sept ans, gentilhomme jusqu'au bout des ongles, qui me reçut avec la haute courtoisie de sa race. Je me figurais, en le voyant, un chevalier du moyen âge. Cette belle tête, aux

traits d'une pureté admirable, coiffée d'un turban brun et du capuchon de son burnous noir, ce grand air de toute sa personne, ces gestes amples et un peu solennels, cette armée de serviteurs, mon petit bataillon d'hommes et de mulets s'agitant dans la cour de l'antique demeure, tout cela constituait un spectacle d'une autre époque.

Le lendemain, j'allai reconnaître les environs pour y choisir notre poste d'observations. Khanga-Sidi-Nadji (107 kilom. Est de Biskra, altit. 254 mèt.) est située sur l'Oued-el-Arab, au point où cette rivière débouche dans la plaine. La ville est bâtie en amphithéâtre sur la rive gauche de l'Oued, protégée par un mur d'enceinte et plusieurs tours en mauvais état; elle présente comme nos villes de guerre un amas serré de maisons, sans jardins, au milieu desquelles la demeure du caïd se dresse comme une haute forteresse, où l'on ne pénètre que par une sombre voûte; les palmiers sont plus bas, au pied de la ville et sur la rive droite de la rivière. A côté de la maison du caïd est la mosquée, la plus belle des Ziban : « La cour, entourée d'un cloître dont les arcades sont supportées par des colonnes en marbre, est ornée dans son milieu d'un palmier qui ombrage un puits. La Koubba sous laquelle repose le fondateur de Khanga-Sidi-Nadji, Embareck, mort en 1614, est près de la mosquée. » C'est là aussi que se trouve la Zaouïa, école sacrée, dont les membres ont dans tout le pays une influence considérable; autour de l'école sont des loges réservées aux étrangers, qui y sont logés et nourris gratuitement tout le temps de leurs études. Khanga est la capitale de la contrée et la résidence habituelle du caïd; toutefois, à ce moment de l'année, il émigre habituellement et va dans la montagne chercher une habitation moins malsaine. Khanga, en effet, est décimée par les fièvres; sa population offre le triste aspect que l'on rencontre partout où règne la malaria; ajoutez à cela les ophtalmies si fréquentes dans ces régions, et Khanga ne vous paraîtra sans doute pas, malgré sa position pittoresque et la fertilité de son sol, une résidence bien enviable.

Mon poste est choisi, c'est un sommet au-dessus de Khanga, le Tagvaït, qui domine de 900 mètres le désert. J'y passai trois jours en compagnie du khalifat, et le dimanche 17 juin j'eus une belle journée dans laquelle je pus faire une bonne série d'observations, de six heures du matin à six heures du soir.

Du Tagvaït la vue s'étend sans limites sur le Sahara, qui, aux heures chaudes du jour, semble bien, comme le dit Strabon, une immense peau de panthère dont les oasis dessinent les taches. Du côté de l'Oued, les deux petites oasis de Theuyamed et d'Ouldja marquent le fond de la vallée, dont le bord opposé est au même niveau que le nôtre. Ce sont de part et d'autre les contreforts de l'Aurès, qui de gradin en gradin s'élève jusqu'au Chélia, le plus haut sommet de l'Algérie (2328 mèt.).

Le lundi, après avoir dressé un *cairn* à la place qu'avait occupée l'actinomètre pendant trois jours, nous redescendions à Khanga et j'y trouvais mon sergent en assez piteux état : il souffrait de la fièvre depuis deux jours et n'avait pu à grand' peine me relever qu'une observation le dimanche. Je le remis sur pied avec de la quinine dont j'avais eu soin de me munir; et, le mercredi soir, nous étions à Biskra, que nous quittions le lendemain après une journée de siroco, peu propre à nous reposer, mais qui nous offrit du moins le spectacle étrange d'un nuage de sable passant pendant plus d'une heure au-dessus de Biskra, à une grande hauteur et sans qu'il en tombât un grain à terre. Il était un peu plus de midi quand le nuage nous vint du S. E. et amena un crépuscule nouveau pour moi; le nuage était roux ardent et le soleil, que l'on pouvait facilement regarder au travers, paraissait bleu clair, de la teinte exactement complémentaire de la couleur du nuage.

A Batna, je retrouvai le siroco sous la forme d'une vraie tempête de vent et de sable, mais, somme toute, la température était singulièrement plus douce : l'élévation de Batna au-dessus du niveau de la mer en fait un séjour très froid en hiver et toujours frais la nuit, même au plus fort de l'été. Sous ce climat presque français, pour avoir un centre un peu prospère il eût suffit peut-être de s'installer quelques kilomètres plus loin dans la situation admirable toute désignée par les ruines romaines de Lambèse, au milieu desquelles se dresse un prétoire encore très bien conservé.

La bourrasque passée, j'allai camper, au milieu d'une magnifique forêt de cèdres, au Djebel-Tuggurt ou pic des Cèdres (altit. 2100 mèt.), dont l'ascension est des plus faciles et des plus intéressantes; malheureusement pour l'objet même de mon voyage, le ciel m'y fut peu favorable, et c'est à peine si en trois journées je pus effectuer deux ou trois observations décousues, tandis que

mon sergent, que j'avais installé au pied de la montagne, dans les meilleures conditions hygiéniques, fut repris de ses fièvres et hors d'état de rien faire. En présence de ce contretemps, je résolus de descendre plus loin dans le Sud, et le 10 juillet j'étais à Laghouat.

De Batna à Laghouat, je ne pouvais avec mes caisses d'instruments songer à la route directe : je revins donc à Constantine, mais de jour cette fois, au moins pendant la première partie du chemin. En quittant Batna, on suit d'abord la vallée de l'Oued-el-Harrar, puis on s'avance dans les Sbakr par les hauts plateaux : d'immenses plaines se déroulent, incultes faute de bras, et offrent un triste spectacle qui ne cessera qu'aux environs de Constantine. C'est dans cette région désolée que l'œil découvre au loin le Medrasen, l'antique monument funéraire des rois de Numidie. « Sa forme, dit M. le colonel Foy, est celle d'un gros cylindre très court servant de base à un tronc de cône obtus, ou plutôt à une série de vingt-quatre cylindres qui décroissent successivement et donnent ainsi sur le cylindre de base une suite de vingt-quatre gradins circulaires de 60 centimètres de hauteur et 1 mètre de largeur à peu près. La plate-forme supérieure a 12 mètres de diamètre et le gradin inférieur a 176 mètres de pourtour. Il est évidé inférieurement en quart de cercle et forme ainsi une corniche très simple que supportent soixante colonnes engagées, ayant $2^{m},22$ de hauteur de fût. Ces colonnes reposent sur un double soubassement, peu apparent aujourd'hui que les terres se sont amoncelées à son pied. On devait mesurer autrefois 5 mètres de la corniche et $18^{m},50$ de la plate-forme au niveau du sol, qui s'est relevé de 1 mètre à peu près. »

De Constantine je redescendis à Philippeville, et le 1er juillet je m'embarquai sur la *Vanina* pour Alger. La traversée prend deux jours. On suit la côte tout le temps et l'on s'arrête quatre heures à Collo, quatre heures à Djidjelli, neuf heures à Bougie et quatre heures à Dellys, ce qui coupe agréablement la route. Nous descendîmes à Djidjelli, village relativement assez frais, et à Bougie, qui est admirablement située dans une baie magnifique, mais n'a guère d'importance réelle. La voiture pour Laghouat ne partant que tous les quatre jours, je dus passer trois jours à Alger. Il me fallait d'ailleurs me présenter chez le gouverneur général, qui me donna pour l'accomplissement de ma mission toutes les

facilités avec une bienveillance dont je ne saurais trop le remercier. Le 7 juillet, le chemin de fer d'Alger à Oran me conduisait à la Chiffa, et de là une voiture m'amenait en quelques heures à Médéah, par ces fameuses gorges de la Chiffa, qui sont certainement une des merveilles de l'Algérie. De Médéah une nuit suffit pour gagner Boghar, poste militaire bâti à la lisière méridionale du Tell, sur les hauteurs qui dominent la région des steppes et commandent l'échancrure profonde par laquelle le Chélif pénètre dans le Tell. La route de Médéah à Boghar vient aboutir à droite du Chélif, au petit village de Boghari. Le fort de Boghar, occupé autrefois par Abd-el-Kader et relevé par les Français, se dresse sur la rive opposée, à 970 mètres au-dessus de la mer et à 500 au-dessus du lit du fleuve. Au pied de ce « balcon du désert » commencent les steppes qui s'étendent jusqu'à Laghouat, vastes plaines, le plus souvent couvertes d'alfa et séparées par une série de massifs montagneux qui les partagent en trois zones principales, correspondant à celles que nous avons traversées sur la route de Biskra : la première, au Nord, déverse dans la Méditerranée ses eaux, qui toutes vont se réunir dans le lit du haut Chélif; la deuxième, au centre, analogue aux Sbakr, constitue un bassin fermé dont les Zahrez Chergui et Rharbi occupent la partie la plus basse; la troisième, au Sud, porte le tribut de ses eaux dans le Sahara.

La première zone a 100 kilomètres de largeur; elle s'étend des hauteurs qui dominent Boghar à une longue chaîne crétacée dont les points culminants ne dépassent que de 250 à 300 mètres les plaines quaternaires qui s'étendent à ses pieds. En été, toute cette région, où l'eau manque non seulement pour les cultures, mais même pour les hommes et les troupeaux, est une vaste solitude, et la longue journée que l'on met à gagner le caravansérail de Guelt-el-Stel est d'une monotonie complète. Deux caravansérails seuls coupent la route : le premier est Boughezoul, à 27 kilomètres de Boghar; l'administration de la guerre y a fait creuser un puits dont l'eau est fortement saumâtre et désagréable; on est cependant encore heureux de la trouver. A 32 kilomètres plus loin on rencontre le caravansérail d'Aïn-Ousserah, que de vastes plaines ondulées, couvertes d'alfa, séparent encore du Djebel-Oukeil, limite méridionale de cette première zone de steppes; et la nuit est noire quand on arrive au caravansérail de Guelt-el-Stel, le

bassin de l'Écuelle (99 kilom. de Boghari, altit. 920 mèt.), au sommet du col du même nom. A Guelt-el-Stel, on trouve de l'eau de citerne qui est bonne; on y trouve aussi des scorpions, et, bien qu'on ne s'y arrête que deux ou trois heures, c'est plus qu'il n'en faut pour attraper quelque désagréable piqûre, comme cela m'arriva au retour.

En quittant Guelt-el-Stel, on entre dans le bassin des deux Zahrez : le Zahrez-Chergui (oriental) et le Zahrez-Rharbi (occidental). En été, ces deux lacs salés sont tous deux à sec; et de la route qui passe entre les deux on n'aperçoit que des nappes de sel, en certains points d'une blancheur éblouissante. Au poste-café d'El-Mesran (20 kilom. Sud de Guelt-el-Stel, altit. 882 mèt.), où l'on trouve une eau impotable, commencent les dunes de sable, à travers lesquelles on s'avance lentement jusqu'au pied du Rocher de sel, que ses dentelures bizarres et les couleurs variées de la roche recouvrant le sel signalent à l'attention du voyageur.

« Le Rocher de sel (Rang-el-Melah) est situé à l'entrée de la chaîne secondaire du Djebel-Sahari, sur la rive droite de l'Oued-Melah, l'un des tributaires du Zahrez-Rharbi. Un poudingue très dur, composé de quartzite gris, de schiste satiné verdâtre, de calcaire bleu, forme aux yeux de l'observateur un écran qui cache le gîte de sel proprement dit. Ce gîte occupe une surface à peu près circulaire de 400 à 500 mètres de diamètre et de 40 à 50 mètres de hauteur au-dessus du niveau de l'Oued-Melah. Il est vraiment très curieux à voir et l'on a peine, au premier aspect, à se rendre bien compte de sa véritable manière d'être. La présence du sel est signalée au voyageur par un ruisseau qui traverse la route et dont les eaux salées se déversent dans l'Oued-Melah en coulant de l'Est à l'Ouest. Si l'on remonte ce ruisseau, on arrive, après un contour irrégulier de 200 mètres, au cœur même de la masse saline. Le bouillon de la source salée se trouve sous la masse de sel gemme, dans une légère dépression du sol. Au-dessus de la source, le sel présente des escarpements à ciel ouvert dont la hauteur atteint jusqu'à 15 mètres. La masse de sel et d'argile est déchiquetée comme à plaisir : de tous côtés des pointes argileuses s'élèvent vers le ciel. Il y a en outre dans toute la masse des entonnoirs de forme conique renversée et des cavités plus ou moins irrégulières qui menacent à chaque instant d'engloutir l'explorateur trop imprudent. Ces cavités sont souvent recouvertes

de belles stalactites de sel blanc et d'une grande pureté chimique[1]. »

Près de ce rocher se trouve un bon caravansérail (48 kilom. de Guelt-el-Stel, altit. 961 mèt.) bien pourvu d'eau potable. Du Rocher de sel on monte vers Djelfa, en suivant la rive droite de l'Oued-Melah, qui prend en amont le nom d'Oued-Djelfa. A 16 kilomètres du Rocher de sel on passe à Aïn-Ouarrou, belle source qui fournit une eau excellente; un peu plus haut on laisse à sa gauche un ravin dans lequel il y a de nombreux tombeaux de forme druidique. En continuant à remonter la coupure qui termine à l'Est la crête du Senelba et ouvre à l'Oued-Djelfa un passage vers le Nord, on arrive enfin à Djelfa (74 kilom. de Guelt-el-Stel, altit. 1167 mèt.), bordj autour duquel a été construit un petit village assez prospère. La chaleur y est tempérée par l'altitude; les eaux descendant du Senelba sont très bonnes; enfin le bois ne manque pas, les deux versants Nord et Sud du Senelba étant couverts de pins d'Alep.

Au sortir de Djelfa, on monte encore pendant 20 kilomètres, mais par une plaine à peine inclinée, jusqu'au Col des Caravanes, où l'on franchit la ligne de partage des eaux qui se déversent au Sud dans le Sahara et au Nord dans le bassin des Zahrez par la coupure de Djelfa. Du col, la route descend par la vallée de l'Oued-Seddar à Aïn-el-Ibel, la fontaine des Chameaux (70 kilom. de Djelfa, altit. 1055 mèt.), mauvais caravansérail tenu par un couple repoussant, où l'on trouve trop longues les quelques heures de repos qui terminent la deuxième journée depuis notre départ de Boghar.

A l'aube du troisième jour, on est heureux de quitter Aïn-el-Ibel; sauf une pente assez forte au sortir même du caravansérail, la route est peu accidentée jusqu'à Sidi-Makhelouf (28 kilom. d'Aïn-el-Ibel, altit. 920 mèt.), où un joyeux hôtelier vous offre triomphalement des truites pêchées dans les trous par lesquels on peut atteindre l'Oued souterrain qui coule entre trois ou quatre palmiers. Près du caravansérail est la tombe du saint marabout qui a donné son nom à la localité. Au sortir de Sidi-Makhelouf on « suit un pays plat ou légèrement ondulé entrecoupé par des ravins sans eau de 2 à 3 mètres d'encaissement. Il est limité au

[1] VILLE, *Exploration géologique du M'zab, du Sahara et des Steppes de la province d'Alger*, ouvrage qui nous a fourni aussi plus d'un renseignement précieux.

N. O. et au S. E. par deux systèmes de montagnes qui vont en se rapprochant vers le S. O. Le Djebel-Lazereg (la montagne Bleue), situé au N. O. de la route, est remarquable par sa crête accidentée; et, pendant un certain temps, on marche presque constamment au pied de la montagne sur des grès crétacés rougeâtres, où les roues des voitures ne laissent aucun sillon. » On traverse ensuite une dayat, puis on franchit un col peu élevé séparant les eaux de l'Oued-Sidi-Makhelouf de celles de l'Oued-Metlili, sur la rive droite duquel on trouve (26 kilom. de Sidi-Makhelouf) l'un des plus élégants postes-cafés des routes du Sud de l'Algérie. Un puits a été creusé auprès du café dans le lit de l'Oued-Metlili et fournit une eau de bonne qualité. Suivant le cours de l'Oued-Metlili, qui marche vers l'Oued-Mzi, on laisse à sa droite le Djebel-Lazereg, et, traversant le système opposé par la coupure de l'Oued-Metlili, on aborde au pied du Djebel-Hamra, les sables du Sahara, au milieu desquels s'élève l'oasis de Laghouat (12 kilom. de Metlili, 466 kilom. d'Alger, altit. 746 mèt.), dont la vue paye largement des fatigues du voyage.

Deux forts, le fort Morand et le fort Bouscarin, ainsi nommés de deux braves officiers tués au siège de Laghouat en 1853, dominent la ville au N. E. et au S. O. Le fort Bouscarin renferme l'hôpital militaire et à ses pieds se dresse la mosquée élevée par le génie militaire; en avant s'étale l'oasis Nord, et en arrière l'oasis Sud, qui, moins transformée que la première, nous offre encore ces rues si exactement dépeintes par Théophile Gautier : « Une rue de Lar'ouat ne plairait pas aux amateurs du progrès, qui demandent pour toutes les villes de l'univers trottoirs, macadam, alignement, becs de gaz et numéros sur lave de Volvic. De chaque côté de la voie, accidentée comme un lit de torrent à sec, s'élèvent des maisons, les unes en saillie, les autres en retraite; celles-ci surplombant, celles-là se penchant en arrière et se terminant par un angle carré sous un ciel d'un bleu intense, calciné de chaleur. Grands murs blancs, petites fenêtres noires, semblables à des judas, portes basses et mystérieuses, tout un côté dans le soleil, tout un autre dans l'ombre, voilà le décor. Au premier coup d'œil la rue paraît déserte; à l'exception d'un chien pelé qui fuit sur les pierres brûlantes comme sur la sole d'un four, et d'une petite fille hâve se dépêchant de rentrer, quelque paquet au bras, on n'y distingue aucun être vivant; mais suivez, quand votre regard

sera moins ébloui par la vive lumière, la tranche d'ombre bleue découpée au bas de la muraille à droite, vous y verrez bientôt une foule de philosophes pratiques allongés l'un à côté de l'autre, dans des poses flasques, exténués, semblables à des cadavres enveloppés de leur suaire, qui dorment, rêvent ou font le kief, protégés par la même bandelette bleuâtre. Lorsque le soleil gagnera du terrain, vous les verrez se lever chancelants de somnolence, étirer leurs membres, cambrer leur poitrine avec un effort désespéré, secouer leurs draperies pour se donner de l'air, et, traînant leurs savates, aller s'établir autre part jusqu'à ce que vienne la nuit, apportant une fraîcheur relative. A Lar'ouat, le bonheur comme l'entend Zafari :

Dormir la tête à l'ombre et les pieds au soleil,

serait incomplet; il faut aussi que les pieds soient à l'ombre, sans quoi ils seraient bientôt cuits. »

C'est dans l'oasis Nord, la plus considérable des deux, que se sont établis les Européens : autour d'une belle place créée par le génie militaire s'élèvent des constructions élégantes, bien que faites en terre comme toutes les maisons de Laghouat. La rareté du combustible dans tout le pays rend la fabrication de la chaux très chère; c'est ce qui a forcé les indigènes à employer uniquement ce mode de construction. Le génie militaire l'a adopté en le modifiant à peine et en a tiré un excellent parti : la place Randon a un cachet d'élégance spéciale, s'alliant parfaitement aux beaux jardins de palmiers qui l'entourent. Ce sont ces palmiers en effet, ces arbres si majestueux sous ce ciel si beau, qui donnent à Laghouat un aspect féerique. L'oasis compte dans ses deux parties à peu près 15000 palmiers; ils sont beaucoup plus hauts qu'à Biskra. Du reste, la comparaison est en général bien à l'avantage de Laghouat. Si le climat est à peu près le même, il est encore plus sec à Laghouat, et cette sécheresse extrême est une circonstance qui fait supporter beaucoup plus facilement la chaleur : la peau est toujours absolument sèche à Laghouat, tant l'évaporation est rapide, et cette évaporation rafraîchit considérablement les tissus à la surface desquels elle se produit. Mais la grande supériorité de Laghouat, c'est l'eau; à Biskra l'eau est mauvaise et atrocement chaude, à Laghouat l'eau du Mzi est excellente et presque fraîche. L'Oued-Mzi descend en effet du Djebel-Amour,

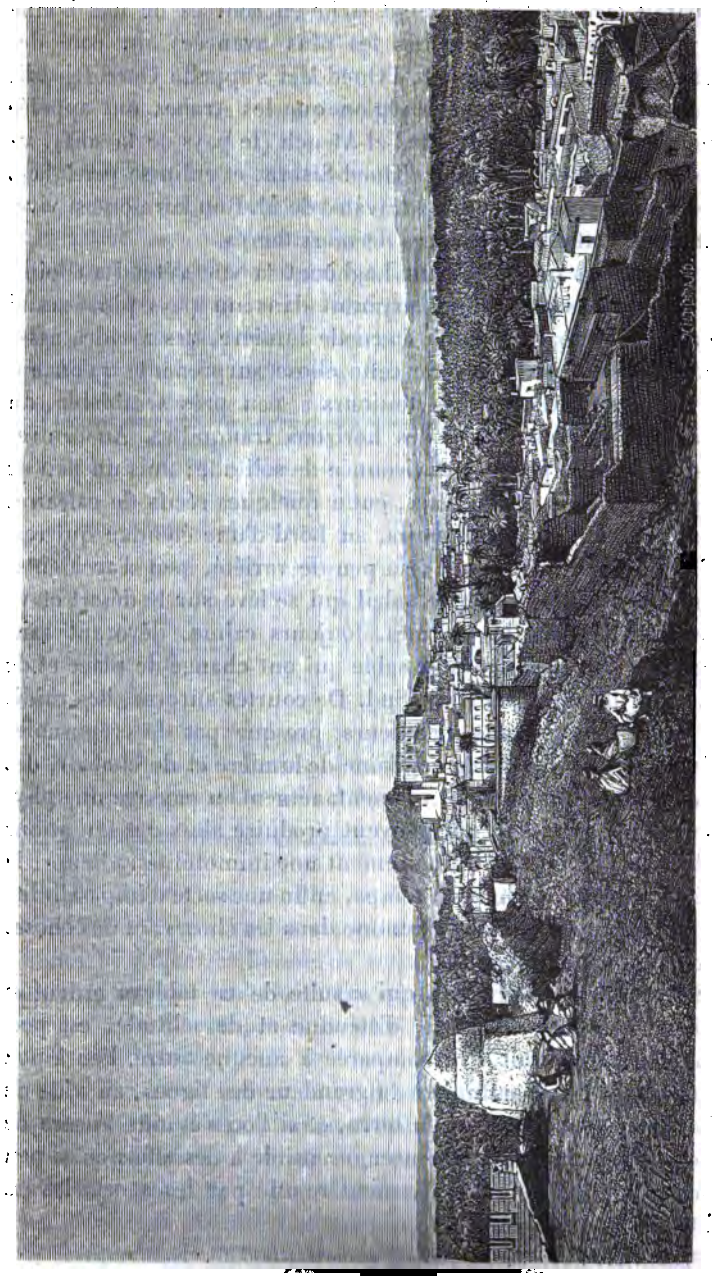


Fig. 2. — Vue de Laghouat.

qui paraît être particulièrement riche en sources de très bonne eau jusque dans ses branches les plus avancées du côté des Zahrez. Au delà de Laghouat, l'Oued-Mzi s'appelle Oued-Djeddi; il traverse sous terre toute la région que les Arabes ont appelée du nom caractéristique de Bled-el-Ateuch (le pays de la soif), va au-dessous de Biskra recevoir l'Oued-Biskra, et enfin se perd dans le Chott-Melr'ir, sur lequel les travaux de M. Roudaire ont si vivement attiré l'attention dans ces derniers temps.

Des hauteurs qui dominent Laghouat la vue s'étend au loin : « Un grand pays de collines expirant dans un pays plus grand encore et plat, baigné d'une éternelle lumière, assez vide, assez désolé pour donner l'idée de cette chose surprenante qu'on appelle le désert; avec un ciel toujours à peu près semblable, du silence, et, de tous côtés, des horizons tranquilles. Au centre, une sorte de ville perdue, environnée de solitude; puis un peu de verdure, des îlots sablonneux, enfin quelques récifs de calcaires blanchâtres ou de schistes noirs, au bord d'une étendue qui ressemble à la mer; dans tout cela peu de variété, peu d'accidents, peu de nouveautés, sinon le soleil qui se lève sur le désert et va se coucher derrière les collines, toujours calme, dévorant sans rayons, ou bien des bancs de sable qui ont changé de place et de forme aux derniers vents du Sud. De courtes aurores, des midis plus longs, plus pesants qu'ailleurs, presque pas de crépuscule; quelquefois une expansion soudaine de lumière et de chaleur, des vents brûlants qui donnent momentanément au paysage une physionomie menaçante et qui peuvent produire alors des sensations accablantes; mais plus ordinairement une immobilité radieuse, la fixité un peu morne du beau temps, enfin une sorte d'impassibilité qui, du ciel, semble être descendue dans les choses, et des choses avoir passé dans les visages.

« La première impression qui résulte de ce tableau ardent et inanimé, composé de soleil, d'étendue et de solitude, est poignante, et ne saurait être comparée à aucune autre. Peu à peu cependant l'œil s'accoutume à la grandeur des lignes, au vide de l'espace, au dénuement de la terre, et si l'on s'étonne encore de quelque chose, c'est de demeurer insensible à des effets aussi peu changeants et d'être aussi vivement remué par les spectacles en réalité les plus simples [1]. »

[1] FROMENTIN, *Un été dans le Sahara.*

II

OBSERVATIONS.

Des mesures de chaleur solaire que j'ai recueillies pendant mon séjour en Algérie, je rapporterai d'abord celles qui furent relevées à Laghouat les 12 et 13 juillet 1877; elles suffiront à donner une idée de la méthode et des résultats. Les observations suivantes définissent nettement les conditions atmosphériques dans la matinée du 12 et l'après-midi du 13, qui furent pendant mon séjour à Laghouat les époques les plus favorables aux mesures :

JOURS ET HEURES des OBSERVATIONS.		BAROMÈTRE réduit à zéro.	TEMPÉRATURE			ÉTAT hygrométrique.	TENSION de la vapeur d'eau.
			DE L'AIR.	DU THERMOMÈTRE dans le vide. Blanc.	Noir.		
		millim.					millim.
12 juillet.	7^h 00 matin.	701.7	28°.0	//	//	0.36	10
———	8^h 40 ———	//	31 .8	43°.0	60°.0	0.31	11
———	9^h 10 ———	701.4	33 .8	44 .8	62 .0	0.25	10
———	10^h 50 ———	//	39 .2	49 .4	67 .0	0.21	11
———	12^h 15 soir.	700.4	39 .7	51 .5	69 .2	0.18	10
13 juillet.	3^h 22 ———	700.1	41 .0	//	//	0.17	10
———	7^h 00 ———	700.2	37 .0	//	//	0.21	10

De ces observations résulte ce fait bien remarquable, que la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air au niveau du sol est la même aux diverses heures de la journée. Cette constance, qui a persisté pendant tout le temps que j'ai passé à Laghouat, n'a d'ailleurs rien de surprenant dans un pays aussi sec, sous un climat aussi « immobile; » et on y peut dès lors logiquement compter sur cette permanence des conditions atmosphériques, sans laquelle les mesures actinométriques échappent à tout calcul.

L'actinomètre dont je me suis servi est le même que j'avais employé au mont Blanc (fig. 3 et 4).

Au début de chaque observation, l'appareil étant fermé, on lit la température stationnaire du thermomètre dont la boule est

placée au centre de la double enceinte; puis on ouvre le tube d'admission, on suit la marche du thermomètre avec une montre à secondes jusqu'à ce que la température soit de nouveau station-

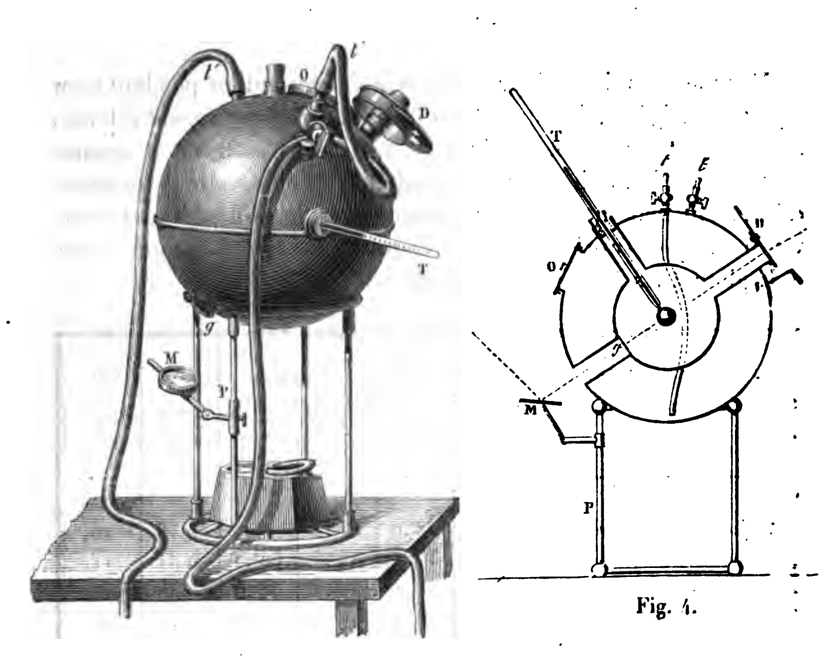


Fig. 3.

Fig. 4.

naire; on arrête alors les rayons solaires et on observe le refroidissement. On obtient ainsi deux séries de nombres correspondant, les uns à la période d'échauffement, les autres à la période de refroidissement; la somme des excès notés dans l'une et dans l'autre série après des temps égaux est constante et égale à l'excès stationnaire θ, qui se trouve ainsi exactement déterminé par l'ensemble même de toutes les mesures. Or, quand l'état stationnaire est atteint, la perte est égale au gain : le thermomètre reçoit du soleil à chaque instant une quantité de chaleur égale à la quantité qu'il perd par refroidissement, égale par conséquent à l'excès stationnaire multiplié par le coefficient de refroidissement m. Mais le coefficient de refroidissement est lui aussi déterminé par l'ensemble des nombres des deux séries. Toutes les observations concourent ainsi à la mesure de ce produit $\tau = m\theta$, qui repré-

sente l'action du soleil dégagée des effets incessants du refroidissement. En la multipliant par la valeur en eau de la boule du thermomètre et en divisant par la section de cette boule, on obtient la quantité de chaleur q reçue en une minute par 1 centimètre carré de surface normale aux rayons solaires, quantité que nous appellerons l'intensité de la radiation solaire.

Le tableau suivant résume les mesures faites à Laghouat, les 12 et 13 juillet 1877 (les épaisseurs d'air traversées sont évaluées en prenant pour unité l'épaisseur de l'atmosphère au zénith) :

JOURS ET HEURES des OBSERVATIONS.	ÉPAISSEUR d'air traversée par les rayons solaires ε.	TEMPÉRATURE de l'enceinte t.	EXCÈS stationnaire θ.	COEFFICIENT de refroidissement[1] m.	$\tau = m\theta$.	INTENSITÉ de la radiation q.
12 juillet. 7^h 04 matin.	2.45	20°.8	10°.1	0.370	3°.74	1°.36
——— 8^h 21 ———	1.55	23 .4	11 .7	0.385	4 .50	1 .64
13 juillet. 3^h 21 soir.	1.44	34 .5	11 .2	0.410	4 .59	1 .69
12 juillet. 9^h 39 matin.	1.20	27 .0	12 .6	0.390	4 .91	1 .79
——— 10^h 33 ———	1.09	29 .6	12 .6	0.400	5 .04	1 .84
——— 11^h 56 ———	1.02	33 .7	12 .4	0.410	5 .08	1 .86

[1] Il est très remarquable que les coefficients de refroidissement soient égaux à $0{,}0317\,\alpha^t$, α étant la constante de Dulong; on a en effet :

t.	α^t.	m OBSERVÉS.	$0.0317\,\alpha^t$.
20.8	1.173	0.370	0.372
23.4	1.197	0.385	0.380
34.5	1.303	0.410	0.413
27.0	1.230	0.390	0.390
29.6	1.255	0.400	0.398
33.7	1.295	0.410	0.410

Les excès Θ_0 dans le vide auraient donc été, en appelant toujours θ les excès observés dans l'air à t :

$$\Theta_0 = \frac{\theta . 0{,}0317 . \alpha^t}{0{,}22} = 1{,}44 . \theta . \alpha^t,$$

Ces observations se laissent presque également bien représenter par la formule de Pouillet

$$q = ap^{\varepsilon},$$

qui traite la radiation solaire tout entière comme un rayon unique, ou par la formule de Forbes

$$q = l + op^{\varepsilon},$$

qui partage cette même radiation en deux parties, dont l'une o, correspondant aux rayons obscurs, subit seule un amoindrissement par son passage dans l'atmosphère, tandis que l'autre portion l, représentant les rayons lumineux, passe à peu près intégralement.

0,22 étant le coefficient de refroidissement dans le vide à zéro. Cette formule donne :

ε.	Θ_0.
2.45	17.06
1.55	20.16
1.44	21.01
1.20	22.32
1.09	22.77
1.02	23.13

Les valeurs de τ correspondantes seraient :

$$\Theta_0 . 0,22 = \theta . 0,317 . \alpha^{\tau}$$

et les valeurs de q seraient :

$$\theta . 0,317 . \alpha^{\tau} . 0,365 :$$

ε.	τ.	q.
2.45	3°.75	1°.37
1.55	4 .44	1 .62
1.44	4 .62	1 .69
1.20	4 .91	1 .77
1.09	5 .01	1 .83
1.02	5 .09	1 .83

c'est-à dire les valeurs mêmes données par l'observation.

On a en effet :

ε.	q observé.	q_1.	Δ.	q_2.	Δ.
2.45	1.36	1.33	− 0.03	1.37	+ 0.01
1.55	1.64	1.64	0.00	1.64	0.00
1.44	1.68	1.69	+ 0.01	1.68	0.00
1.20	1.79	1.79	0.00	1.78	− 0.01
1.09	1.84	1.84	0.00	1.82	− 0.02
1.02	1.86	1.87	+ 0.01	1.86	0.00

q_1 et q_2 étant calculés par les formules

$$q_1 = 2,40 \cdot 0,79^{\varepsilon}$$

et[1]

$$q_2 = 0,75 + 1,67 \left(\frac{2}{3}\right)^{\varepsilon}.$$

La possibilité d'obtenir ainsi une représentation analytique exacte des faits observés prouve que l'hypothèse fondamentale d'une permanence absolue dans les conditions atmosphériques s'est trouvée presque complètement réalisée dans ces observations de Laghouat; on peut donc de l'une ou de l'autre des formules adoptées tirer la valeur de la radiation à la limite de l'atmosphère, c'est-à-dire l'intensité vraie de la chaleur solaire. Les deux formules donnent des nombres, 2.40 et 2.42, presque identiques, et très voisins tous deux de celui 2.54, que j'avais obtenu à la cime du mont Blanc. Ce nombre tire donc ainsi une confirmation précieuse des recherches présentes. Mais les différences mêmes entre les chiffres actuels et notre ancien résultat du mont Blanc

[1] M. Radau a effectivement reconnu que le coefficient de transparence pour les rayons obscurs est généralement peu différent de $\frac{2}{3}$, de sorte que la formule de Forbes peut s'écrire simplement, dans la plupart des cas :

$$q = l + n \left(\frac{2}{3}\right)^{\varepsilon}.$$

sont importantes à noter : elles sont en effet toutes les deux de même sens et toutes les deux en faveur de la mesure au mont Blanc. Ainsi, lors même qu'elles sont relevées dans des circonstances exceptionnellement propices où la méthode semble absolument inattaquable, les observations en plaine donnent encore pour la constante solaire un nombre un peu plus faible que les mesures en montagne. Ce fait de la disparition de certaines radiations lorsqu'on opère en plaine constitue un argument puissant en faveur des observations en montagne, en même temps qu'il donne l'explication de la grandeur du nombre obtenu par moi au sommet du mont Blanc. Si à cette hauteur j'ai observé une intensité de la radiation très supérieure à celle qu'avait constatée Pouillet et sensiblement plus grande encore que les intensités données depuis par d'autres physiciens, la raison n'en est pas dans quelque cause d'erreur inhérente à mon actinomètre, mais bien dans une intégrité plus complète de la radiation solaire à ce niveau. En opérant à une hauteur où la masse d'air traversée est réduite à moitié, où les poussières n'existent guère, où la tension de la vapeur d'eau est excessivement faible, je pouvais recueillir des radiations qui échappent en plaine dans les conditions même les plus favorables. Cette extinction des radiations les moins réfrangibles apparaît nettement sur les nombres successifs d'une même journée : la valeur de a calculée par les deux premières observations seules de Laghouat, c'est-à-dire pour une épaisseur $\varepsilon = 2$, serait 2.27, tandis que l'ensemble des mesures donne 2.41.

J'ai donné en 1875 la formule

$$(A) \qquad q = ap^{\frac{H + (Z - z)Kf}{760}\cdot\varepsilon},$$

où p et K sont des constantes respectivement égales à 0.946 et 0.148, H la pression atmosphérique, z l'altitude du lieu, Z la hauteur de la dernière couche d'air contenant une quantité sensible de vapeur d'eau, f la tension moyenne dans la colonne $Z - z$, ε l'épaisseur atmosphérique. Cette formule permet de calculer l'intensité q de la radiation solaire en un lieu et à un instant quelconque, si l'on connaît en ce point et à ce moment H, $Z - z$, f et ε. L'observation directe fournit très simplement H et ε ; $Z - z$ et f sont généralement plus difficiles à déterminer.

Dans les observations en montagne, il est cependant souvent

possible de les évaluer avec une grande approximation. Ainsi, le 16 août 1875, au mont Blanc[1], la tension de la vapeur d'eau à la cime était inférieure à 1 millimètre; au pied de la montagne, la tension était 5mm,3. A une hauteur double de celle du mont Blanc, on peut, d'après toutes les observations aérostatiques, regarder l'air comme absolument sec, la vapeur d'eau existant dans l'air à une altitude supérieure à celle du mont Blanc pouvait donc s'exprimer par le poids de vapeur contenue dans une couche de 4 kilomètres environ de hauteur, sous une tension égale à la moitié (0mm,46) de la faible force élastique observée au sommet. Du sommet au pied de la montagne s'étendait une colonne de 3610 mètres de hauteur, où la tension moyenne devait également peu différer de la moyenne arithmétique 3mm,11 [2] des tensions

[1] Je reprends ici en détail ce calcul de f pour le mont Blanc, parce que ne l'ayant indiqué que d'une façon sommaire dans mon mémoire sur la température moyenne de la surface du soleil (*Ann. de chimie et de physique*, 5e série, t. X), je crains de ne pas m'être suffisamment expliqué sur ce point. Je lis en effet dans l'excellente brochure *Actinométrie*, par M. Radau, Paris, 1877 : «On obtient cette tension moyenne f par une interpolation. Cette partie du calcul est assez délicate et ne laisse pas d'introduire un élément arbitraire.» J'espère montrer ici, au contraire, que l'évaluation de f n'est nullement arbitraire et que, conformément au jugement de M. Desains : «Si deux observateurs opèrent simultanément à deux altitudes très différentes, comme cela eut lieu lors de la mémorable ascension de M. Violle au mont Blanc, les 16 et 17 août 1875, la plus forte part de ce terme $(Z - z) f$ peut être calculée avec précision.» (Desains, *loc. cit.*)

[2] C'est d'après le même principe d'un décroissement proportionnel à la hauteur entre les deux postes d'observations que j'ai calculé la tension 3mm,07 aux Grands-Mulets, le 16 août, à l'heure des expériences simultanées du sommet et de la base. M. Radau suppose à la tension de la vapeur d'eau un décroissement logarithmique, d'où il conclut 2mm,26 pour cette tension aux Grands-Mulets. En dehors de toute critique sur l'application au cas actuel de l'hypothèse de M. Radau, les faits observés ne me paraissent pas lui donner raison : la tension de la vapeur d'eau aux Grands-Mulets a été relevée le 15, à 4 heures 20 minutes du soir (elle était 4mm,11), et le 17, à 10 heures 45 minutes du matin (elle était 4mm,04). Le 17, l'air devait être plus humide que le 16 aux Grands-Mulets et au sommet. Le 15 au soir, le temps était calme et annonçait déjà la splendide matinée du lendemain; or, d'après les observations très concordantes de Kæmtz sur le Righi et sur le Faulhorn, et de Bravais et Martins sur le Faulhorn, la tension absolue de la vapeur d'eau à ces altitudes présente vers 4 heures du soir son maximum, lequel est en moyenne les 4/5 de la tension à 10 heures du matin : déduite de la tension du 15 d'après cette règle, la tension à 10 heures du matin le 16, aux Grands-Mulets, devait être 3mm,09.

$0^{mm},92$ et $5^{mm},30$ aux deux extrémités; et le poids de vapeur traversé par les rayons solaires avant d'arriver aux Bossons était égal à la somme des poids de vapeur que renfermaient les deux colonnes superposées de hauteur et de tension moyenne connues.

A Laghouat, bien que nous n'ayons que des observations à un seul niveau, ces mêmes quantités $Z - z$ et f peuvent encore être calculées avec une assez grande certitude par suite d'une circonstance exceptionnelle, cette stabilité des conditions atmosphériques qui permet d'admettre ici l'hypothèse, si rarement vérifiée dans nos climats, d'une tension de la vapeur d'eau régulièrement décroissante avec la hauteur suivant une formule logarithmique, comme la tension de l'air lui-même. A Laghouat, la force élastique moyenne de la vapeur était $10^{mm},3$; admettons qu'au delà de 10,000 mètres la tension était négligeable, et nous aurons tout ce qu'il faut pour calculer la tension moyenne dans cette colonne de 10,000 mètres de hauteur. On trouve ainsi $f = 1.86$ et la formule (A) donne alors, pour le coefficient de transparence de Pouillet, 0.791, c'est-à-dire le nombre même que nous a fourni l'observation directe.

Les mesures relevées au Tagvaït, à l'altitude de 993 mètres, le 17 juin 1877, se résument dans le tableau suivant :

HEURES.	ÉPAISSEURS ε.	θ.	m.	τ.	q.	q_1.	Δ.	q_2.	Δ.
6^h 13 matin....	3.68	9°.0	0.380	3°.42	1°.24	1°.20	− 0.04	1°.26	+ 0.02
7^h 31 matin....	1.94	11 .1	0.384	4 .26	1 .56	1 .59	+ 0.03	1 .57	+ 0.01
4^h 22 soir.....	1.87	11 .0	0.398	4 .38	1 .60	1 .60	0.00	1 .59	− 0.01
9^h 06 matin....	1.30	12 .1	0.396	4 .79	1 .75	1 .75	0.00	1 .75	0.00
2^h 45 soir.....	1.27	12 .0	0.398	4 .80	1 .75	1 .75	0.00	1 .76	+ 0.01
10^h 30 matin....	1.09	12 .65	0.394	4 .98	1 .82	1 .82	0.00	1 .82	0.00
midi 49 soir....	1.05	12 .5	0.402	5 .03	1 .84	1 .83	− 0.01	1 .84	0.00
11^h 55 matin....	1.02	12 .8	0.399	5 .11	1 .86	1 .85	− 0.01	1 .85	− 0.01

Les nombres des colonnes q_1 et q_2 sont calculés par les formules

$$q_1 = 2,17 \cdot 0,851^{\varepsilon}$$

et

$$q_2 = 0.96 + 1.34 \left(\frac{2}{3}\right)^{\varepsilon}.$$

L'extinction complète de certains rayons par des couches d'air un peu épaisses est encore plus nette qu'à Laghouat; car pour des épaisseurs d'air 1, 2 et 3 on trouve ici a égal à 2.40, 2.20 et 1.95.

En même temps que j'observais au Tagvaït, le sergent du génie Lemaire relevait à 740 mètres au-dessous de moi l'observation

Khanga, 9 heures 13 minutes, matin:

$\varepsilon = 1.28$, $\theta = 10°.65$, $m = 0.41$, $\tau = 4.39$, $q = 1.60$.

Nous avons donc :

$$\varepsilon = 1.28 \left\{ \begin{array}{l} \text{station inférieure (Khanga)...} \quad q = 1.60 \\ \text{station supérieure (Tagvaït)...} \quad q' = 1.75 \end{array} \right\} \frac{q}{q'} = 0.914.$$

Or, à 9 heures 13 minutes du matin, on avait, à Khanga, $f = 9^{mm},60$, et, au Tagvaït, $f = 6^{mm},60$; en prenant $8^{mm},1$ pour tension moyenne de la vapeur d'eau dans la couche séparant les deux stations, et en appliquant la formule (A), on trouve, pour le rapport des intensités de la radiation solaire dans la plaine et sur la montagne, 0,915.

En résumé, ces mesures confirment entièrement mes premières conclusions et montrent nettement en outre l'avantage des observations en montagne.

C'est donc le nombre

$$2^{c}.54,$$

obtenu au mont Blanc, que nous conserverons comme la mesure absolue la plus exacte de l'intensité de la chaleur solaire.

Si cependant il nous était permis de formuler ici un vœu, il nous paraîtrait grandement désirable que des mesures actinométriques *suivies* fussent faites en certains points de l'Algérie et en particulier à Laghouat. D'excellentes observations météorologiques sont depuis longtemps déjà relevées dans tous les postes militaires

de notre colonie par les soins du génie militaire; il serait donc facile de trouver des observateurs pour ces nouvelles études, dont l'intérêt ne serait peut-être nulle part mieux compris qu'en Algérie.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, mes très respectueux hommages.

J. VIOLLE,

Professeur de physique
à la Faculté des sciences de Grenoble.

Grenoble, le 12 avril 1878.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ESPAGNE,

PAR M. FRANCISQUE-MICHEL.

Monsieur le Ministre,

Je viens d'accomplir, dans les conditions dont j'avais fait mention à Votre Excellence, la mission qu'elle avait daigné me confier, et je m'empresse de lui en rendre compte.

Commençant par Séville, je fis tout d'abord visite à la bibliothèque de l'Université; mais je n'y trouvai rien de ce que j'étais venu chercher.

Je passai ensuite à la *Colombina*, legs pieux du fils de Christophe Colomb à la cathédrale, dans les bâtiments de laquelle cette précieuse collection est conservée. Après avoir surmonté plus d'un obstacle, encore augmenté par une chaleur tropicale, j'obtins la communication du manuscrit coté 5 . . . . . . 177, mentionné par Hugo Andresen dans la préface de son édition du *Roman de Rou*[1]. J'espérais trouver cet ouvrage, dont l'existence m'avait été autrefois signalée, peut-être même un exemplaire de la vie de sainte Marguerite qui permît, plus positivement qu'un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Tours, d'attribuer ce poème à Wace[2]; mais, à mon grand regret, je ne rencontrai que

[1] *Maistre Wace's Roman de Rou*, erster Band I^{ter} und II^{ter} Theil. Heilbronn, 1877, in-8°, Vorwort, p. VII.

[2] Dans ce manuscrit, sur lequel l'attention s'est portée depuis la publication, en 1854, d'*Adam*, par Victor Luzarche, la vie de la sainte se termine ainsi :

Ci faut sa vie, ce dit Grace *,
Qui de latin en roman mist
Ce que Theodinus escrit.
Dites amen, seignor baron.
Que Deus doinst sa benéison
E nos doinst faire cel servise
Que nos séons sauf au juise !

* Je croirais très volontiers, avec M. A. Joly, que ce *Grace* est une faute de copiste pour *Gaace*. Le poème entier a paru dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, X^e volume, XXXe volume de la collection. Caen et Rouen, décembre 1878, p. 173-270.

le *Roman de Brut,* dont l'intérêt est bien moindre et qui, d'ailleurs, a été publié par feu Le Roux de Lincy. On lit en tête du manuscrit de Séville cette note d'une écriture moderne : *Rythmæ de gestis Bretonum et baronum genealogiis, præsertim de Bruti genealogia, sermone Lemosino; codex membranaceus, in 4° maj., cujus ultima rythma et verum authorem et codicis antiquitatem ostendit. Sic enim se habet :*

Puis que Deus encarnaciun
Prist pur nostre redemptiun
Mil et cent et cinquante e cinc anz,
Fist maistre Wace cest romanz.

Le poème débute ainsi :

Ki voelt oïr et voelt saveir
De rei en rei et de eir en eir,
Ki il furent et dont il vindrent
Ki Engleterre primes tindrent,
Quels reis il ad encore éu
Et qui ainceis et puis fu,
Del livre ert la verité
Ki en romanz est translaté
Si come li vers le divise.

Quant Griu orent Troie conquise
Et essilié tot lo païs
Por la vengiance de Paris,
Ki de Grece out ravie Eleine,
Dus Eneas à quelque peine
De la grant occise escampa, etc.

Assisté par un compatriote, M. Eugène Daguerre-Dospital, dont le concours ne m'a jamais manqué, j'examinai ensuite le ms. 91, n° 13. *Opuscula varia,* t. III, in-4°, relié en parchemin jaune. Les opuscules en vers et en langue provençale qui, avec d'autres en latin et en italien, sont contenus dans ce volume, se suivent au nombre de trois, et présentent une écriture du XIVe siècle.

I. — Le premier, intitulé *lo Savi,* est un guide de la vie humaine, ouvrage mystique de dévotion et de morale, dont voici le commencement :

Ayssi com del solhel yeihs lo rach,
En eyssi saviza naysz

De Dieu, e governa lo mon
Tot cant es sa jos ni amon.
Res non a Dieus senes lhieisz obrat
Que lo ha e la deitat,
Am lhieisz fes los quatre elemens
E las planetas e los vens;
Pura es e neta e digna,
Humils, benvolens e benigna;
Per que no pot encor malvat,
Plen de mas e de pecatz,
Per nenguna res habitar
Ni en l'arma d'ome anar;
Car ella es celestials,
Vol sia nedes sos ostals.
En pur coratges fay son loc;
Car de purdat nasquet e moc;
Per hlieisz es lo mon governat,
E qui lhieisz ha es ensenhat.
Ben auratz es qui la te,
Car an lhieisz venon tulhz li be.
Nulla res senes lhieisz estay,
En bon est amet say ni lay;
E qui vol esser sos amics,
Venga et auia sos casticsz,
Car al fol done entendemen,
E fay tostz del pauvre manen.
Comensamen de tot sens es,
Que ames Dieus sobre totas ves, etc.

Le poème se termine ainsi :

Pels prastz Seneca e Cato
E pels verdies de Salamo
Passiey e culhi de las flors,
Non ges totas, mas las melhors;
Et ay ne fach aquest jardi,
On las ay plantadas autressi.
Lo frug que d'aquestas flors nays
Salva l'arma e lo cors pays,
E totas malas dichas tol,
E fay estar en pas lo fol;
Al fat dona entendemen,
E lo plus pauve jay manen;

Home te tostemps ad honor
E garda l' de man de senhor,
E per via plana lo mena
On no esupa ni s'enclina;
Detriar fay lo mal del be,
E Dieu reconoyser en se.

Aysso es frug de paradis,
Non ges aquel qu'Adam ausis.
Per aquel fo la mort complida,
E per aquest venom a vida.

E tu que passas pel verdier
Cuelh ne pro, se t'en a mestier,
E jay d'aquestas flors ton jayhs,
Que per tostemps ne valras mayhs.

Aquest libre a nom *lo Savi*,
On lhi bon clerc e li gramasi
E cascun home, maier o menre,
Si pro sap, mays y pot aprenre
C'ay si la regla establida
Com hom deu endressar sa vida.

FINITO LIBRO, SIT LAUS ET GLORIA CHRISTO.

Cet ouvrage est bien connu; il a été publié, sous le titre de *Libre de Senequa*, par le docteur Bartsch, dans ses *Denkmäler der provenzalischen Literatur*, Stuttgart, 1856, in-8°, p. 192-215. Nous nous serions donc abstenu d'en reproduire un aussi long extrait si l'orthographe du manuscrit de Séville n'eût présenté de notables différences. Voyez encore le *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur* (Elberfeld, 1876, gr. in-8°), du même savant, page 46.

II. — *Aisso se apela lo Gardacors de nostra Dona Santa Maria, verges e pieuzela.*

Le recto de la première page est complètement illisible. Peut-être pourrait-on faire revivre l'écriture par un lavage. Voici le verso :

E foron desobediens
A Dieus et als sieus mandamens,
E foron amdos despoilhatz
De lors vestirs glorificatz

De gracia e de vertutz;
Tantost o ayron tot perdut,
Car passeron los mandamen
De Deu lo Payre omnipoten.
De Paradiz foron gitatz
Amdos, e foron dampnatz
Q'anesson a perdement,
E totz los autres yssement,
Al limbo d'yfern perdurable.
Totz eran al servizi del dyable
Por lo peccat del permer payre,
Adam, et Eva, nostre mayre, etc.

En résumé, l'ouvrage respire une mysticité naïve et renferme plusieurs formules de prières.

Dans la salutation angélique, suivie de l'humble réponse de la Vierge, l'ange lui dit qu'il vient de la part de son oncle. Suivant l'auteur, Marie est fille, mère et nièce (*neboda*) de Dieu.

L'ONCLE..... Dona, lo vostre oncle car
Vos manda per mi saludar,
Mais que nulhs homs no potria dire,
Ni cor pessar, ni man escrievre;
LO SOBRECOT. E tramet vos un gardacors,
Que ges no podi perpenser
Que vos deiatz nulh mal aver;
Car el vos ama leiaumen
De bona amor, sens failhymen.

Il est fait mention, dans ce poème, de la fondation d'un monastère par la Vierge. Dieu en institue saint Jean l'Évangéliste gardien, et saint Pierre portier, afin que toutes les religieuses y entrent par sa main. Ces nonnes semblent avoir été saintes « Magdelena, Martha, verges; Katarina, Agnes, Lucia, verges; et Agatha, » dont les biographies viennent à la suite.

Elles sont suivies d'un dialogue entre le messager porteur du garde-cors et la *donzela*, qui est qualifiée de *plazent dona, corteza e genta*. Le poème se termine par ces trois lignes, dont la dernière, en latin, est en rouge :

Aras vos ai la razo legida
Q'a vos dissi al comensamen.
Gracie illius puelle, cui mittebam supertunicale.

Immédiatement ensuite, on lit ces quatorze vers, couronnés par une inscription latine et une figure coiffée d'une cagoule monastique :

Dieus que de la Verges nasquet,
Vers Dieus e vers hom, nos compret
Dels sieus vers sanc sus en la crotz,
Que el aya merce de nos,
E nos done a gardar nostre cors
E per dedins e per defors,
E puscam far tal portamen
Que totz vengam a salvamen;
E cel que lo gardacors tailhet
E lo cosi e l'acabet,
Done venir a coffessio
E lhi fassa veray perdo,
E lhi done lo gaulı perdurable
Ad el et a tot lo humanal linatge !

Qui scripsit hoc carmen Sit benedictus ! amen.	Deo gracias, alleluia (all[a].). Nasicautela.

AMEN.

III. — *Aissa se apela l'Espozalizi de nostra Dona Sancta Maria Verges e de Josep.*

Nous avons ici un récit mystique dialogué, ou, à mieux parler, un mystère joué en public sous le porche de quelque église du midi de la France. Il débute ainsi brusquement :

Auiatz totz que say etz vengutz,
Rixs e paures, grans et menutz.
Dieus vos comanda maridetz
Una verges que entre nos es,
E manda vos qu'elh detz baro
Per espos e per compainho
Un prozom de nostras gens
E tals que sia be covinens,
De la razitz e deu linatge
De Jessé e de son paratge.

On va chercher la jeune fille; on la trouve au temple, où elle est toujours à prier. Amenée à l'*avesque deus Juzieus,* elle dit qu'elle veut garder sa virginité ; on lui répond par l'ordre de Dieu.

C'est ensuite le tour de Josep, le *prudhomme*, arrivé de Bethléem. On lui explique le cas, qui semble être peu de son goût; mais le moyen de résister à un ordre d'en haut? Josep finit par se résigner, et le mariage a lieu. Je passe sous silence la salutation angélique et l'intervention du Saint-Esprit. Marie demande la permission d'aller voir dans la montagne sa cousine Elizabeth; celle-ci lui révèle sa grossesse de Jean et la conception divine de Jésus.

Josep vient chercher sa femme et témoigne de l'humeur de la savoir grosse, appréhendant d'être lapidés l'un et l'autre à leur rentrée. On lui explique, et sans doute on lui fait comprendre, l'opération du Saint-Esprit. Il se résigne et ramène sa femme à Bethléem, où ses craintes ne se réalisent pas.

Le récit continue ainsi en dialogues entre de nombreux interlocuteurs, jusqu'à l'adoration des mages et des bergers. En somme, ce petit drame mystique est sans contredit le plus intéressant des poèmes dont je viens de donner une idée; il se recommande par la vérité et, dans de certaines parties, par une naïveté de langage outrée plus tard dans d'autres compositions populaires[1].

Je portai ensuite mon attention sur le ms. 204. En haut, n° 4; et en bas, n° 5. *Opuscula varia*, mss. t. IV.

Ce volume renferme, outre des imprimés et des manuscrits religieux et de la musique de plain-chant, des recettes pharmaceutiques, des formules de médecine opératoire, etc., qui n'ont rien de nature à nous arrêter. Il n'en est pas de même de quarante pages sur papier, qui contiennent un poème acéphale sur la passion de Jésus-Christ et la trahison de Judas :

> Que re no y prenem qualque cosselh,
> Tota la gent creura en ell.
> Cayfas, qui era de mala secta,
> Dix asi come profeta :
> « Mes val que 1. hom sia mort
> Que si l' poble peria tot. »...

[1] Dans l'un des noëls publiés à Paris en 1520 sous le nom de Lucas Le Moigne, en son vivant curé de Saint-George-du-Puy-la-Garde, au diocèse de Poitiers, on lit ces vers, non moins curieux par l'emploi d'un vieux dicton et qui en appellent un autre, *honni soit qui mal y pense* :

> Ainsi la Vierge pucelle
> Le doulx Sauveur enfanta;
> Joseph luy tint la chandelle,
> Qui tout tremblant regarda.

Judes en cell logar entra,
Et ell recapte lus dona,
E dix : « Jo l'vos livrare volenter,
Si m'en donatz bon loguer. »
Los Juzieus resposseren,
Et a Judes ells digueren :
« Sapies què nos te darem
Bon loguer, e te 'marem,
Si tu n's pot acabar
Que puscam Christ prendre e ligar. »
— « Datz-me, dix Judes, treinta deners d'argent,
E jo fare asso amagadament;
Car si mos compagnon o sabien,
Contra mi ells palavarien. »

Le rimeur continue par la future venue de l'Antéchrist, le jugement dernier et un tableau terrifique des tourments de l'enfer administrés par le prince des démons et ses noirs compagnons.

Voici les derniers vers :

Preguen Jhesu Christ glorios
Que n's sia misericordios,
E que per la sua pietat
Nos guart d'infernal peccat,
E n's lecs tals obras a far
Que ab ell puscam totz temps star.
E preguem la Verge Maria
Que ella n's sia lum e via.

Lo libre es acabat :
Deus ne sia beneyt e loat;
E, per so, que Deus nos perdo
E n's apeltt a confessio!

Dyetz tuyt *ave Maria*,
E per la mia anima dita sia!

FINITO LIBRO, SIT LAUS ET GLORIA CHRISTO.

L'écriture de ce poème est une cursive, assez lisible, du xve siècle ; il s'y trouve nombre de larges espaces laissés en blanc pour des dessins, dont sept seulement ont été exécutés à la plume et au trait noir. Six d'entre eux offrent de la correction et même de l'élégance dans les détails.

Après le poème sur la passion de Jésus-Christ, on trouve dans le manuscrit : 1° la relation des voyages de saint Brandan à la recherche du paradis terrestre; 64 pages en italien, sur papier, avec miniatures; 2° un tarif, en dix-sept chapitres, de droits d'octroi, en italien et en latin, sans lieu ni date, mais probablement relatif à Milan, où Fernando Colomb l'avait acheté en février 1521 pour 20 quattrines, le ducat d'or valant, à l'époque, 440 quattrines. — Un historien du commerce tirera sûrement quelque fruit de l'étude de ce document, surtout en le comparant avec un autre plus ancien de la même bibliothèque, intitulé : *Pacta datii omnium mercandiarum, cujuscunque conditionis existant, quæ forma, et causa mercandiæ de Venetiis et districtu et aliunde conducendis in Paduam, vel districtum.* Ce volume, coté 5..... 156, est contemporain des règlements qu'il renferme, c'est-à-dire de la fin du XIVe siècle; on lit sur l'un des feuillets : « Este libro costó 25 beços en Padua, 25 abril 1521, » le ducat d'or valant 280 beços.

Ayant consacré à la légende de saint Brandan une notice de quelque étendue[1], je ne reviendrai sur la relation de ses voyages merveilleux que pour déterminer l'âge approximatif de la rédaction italienne du manuscrit de Séville. Selon toute apparence, elle date de la fin du XIVe siècle, comme le règlement qui ferme le volume.

Quant au poème sur la passion de Notre-Seigneur et la trahison de Judas, il est douteux qu'à cette époque un *trovatore* songeât à traiter un pareil sujet en italien, le provençal étant plus répandu dans la péninsule, surtout dans les classes élevées. Un émule de nos vieux trouvères, auteur d'un poème semblable, et qui avait « contié maintes istoires en la langue de France, » finit par révéler son nom (*Nicolais Veronois*), à l'exemple d'un autre Nicolas, de Padoue, dont on conserve à Venise une longue chanson de geste en français, analysée par M. Léon Gautier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, livraison de janvier-février 1858, 4e série, t. IV, p. 217-258.

Nous n'avons plus à signaler dans le volume factice coté plus haut qu'une glose en prose, sur deux colonnes, de l'oraison domi-

[1] *Les Voyages merveilleux de saint Brandan à la recherche du paradis terrestre*, etc. Paris, 1878, in-12.

nicale, suivie d'une formule de confession générale; en tout huit pages.

Citons encore deux traités, dont le premier commence ainsi : S. Petrus de Lucembourg, in-4°, ms. sæc. xv ad initium. lectu 7.... 72.

« Ce present livre composa saint Pierre de Lucembourg, lequel il envoya à damaiselle Jehanne de Lucembourg en la maniere que s'ensuit :

« Quant je regarde quelle vie j'ay menée depuis que je sceus congnoistre bien et mal, je ne trouve que pechés et temps gasté et perdu, » etc.

Cet ouvrage, très répandu vers la fin du moyen âge sous le titre de la *Dyete de Salut*, a eu un grand nombre d'éditions. La première paraît avoir été exécutée de 1400 à 1490; la seconde, également sans lieu ni date, l'a été à Paris à la fin du xve siècle; et la troisième, de la même ville, ne porte que le nom de *Guichard Soquand*, qui imprimait vers 1520. S'il faut en croire le Bollandiste auteur de la vie de saint Pierre de Luxembourg, il existerait une quatrième édition de la *Dyete de Salut*, donnée par le libraire parisien bien connu Michel le Noir. Voyez *Acta Sanctorum Julii*, t. I, p. 507, § XI. (*Pia quædam scripta Beato attributa, et eorum analysis.*)

Voici le titre et le commencement du second traité : *Cy commence le Livre du Trésor de sapience, lequel fit et composa venerable docteur maistre Jehan Jarson, chancellier de Nostre-Dame de Paris.*

« Souverain Roy de Paradis, quand je ramaine à mon couratge et à ma memoire que tu es mon Dieu, et que tu m'as creé en divine puissance, et que je ne sçays se je fis oncques chose qui feust digne d'estre presentée devant toy, mon pouvre cuœur tremble de paour de ta justice, » etc.

Cet ouvrage a été imprimé une première fois, apparemment à Lyon, vers 1480, puis à Paris, par Denis Mellier ou Meslier, qui exerçait dès l'année 1491.

A Madrid, j'ai trouvé à la Bibliothèque nationale peu de manuscrits de nature à être signalés à Votre Excellence. L'un d'eux, *la Clergia de descipline e las Moralitatz de philosophia*, T. 283, bien que l'ouvrage de Pierre Alfonse soit des plus connus, surtout

par la rédaction française publiée par la Société des Bibliophiles, n'en mérite pas moins l'attention des médiévistes, en raison du dialecte gascon dans lequel il est écrit. Les deux ouvrages forment un volume in-4°, vélin, d'une écriture du xve siècle, et remplissant 47 feuillets numérotés en chiffres arabes de la même main. Au 27e commencent les *Moralitatz*, et la *Clergia* débute ainsi :

« Pieres Alfonce, servidor de Jhesu-Crist, qui affeit aquest libre, ditz : Jo rendi gracias a Diu, qui a donat tant nobla sapienssa a home e rason. E per so que el a donat a myn peccador mot de graci e de sabiesse, ay-jo entrepres affar aquest libre per lo profeyt d'aquet qui la legirant et audirant; car jo no builh point que la lumeyra de la grace de sabiesse que Dius a mese en myn, sie couverte ny sarrade. E jo lo pregui que au comensament el mete bone fin en aquesta hobra, e me garde que yo no digue causa que sia contra sa boluntat ny que ly desplase, e que me sie ajudant d'aquesta hobra translatar, » etc.

Relatione straordinaria di Parigi del Signor Giovanni Batista Nani, ambasciatore veneto.

Tout ce que nous pouvons dire de cette relation, c'est qu'elle se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid E. 91, et s'étend du folio 212 au 243e. Elle se rapporte au xviie siècle.

Voyages et campagnes diverses faites en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique, depuis l'an 1694, durant la première ligue des princes de l'Europe contre la France, jusques à la paix generalle de Riswick en 1697. — Suitte de mes campagnes et voyages à la Chine, aux Indes orientales et occidentales, au Bresil, jusques à la seconde paix generalle d'Utrechk, 1713. Dedié et envoyé à Son Altesse Royalle Monseigneur l'infant Dom Philippe, grand admiral d'Espagne et des Indes, en octobre l'an 1740, par Loüis de Chancels de Lagrange, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et de Saint-Lazare, officier des vaisseaux du Roy et cy-devant capitaine géneral garde-coste en Guienne. Grand in-folio de 335 pages, ms. original orné de nombreuses cartes et plans coloriés.

Cet ouvrage, dont nous avons vainement cherché une copie dans les bibliothèques publiques de Paris, est inédit et ne peut manquer d'être intéressant. Quant à son auteur, il figurait sans doute sur l'arbre généalogique adressé à d'Hozier par l'auteur des

Philippiques, le célèbre La Grange-Chancel (voyez ses œuvres, édition de Paris, 1758, in-12, vol. V, p. 136); mais nous n'avons pu le retrouver ni au cabinet de la Bibliothèque nationale, ni ailleurs[1]. On remarquera la différence des noms par lesquels se désignent le poète et l'officier. Le premier, né en 1677 et mort en 1758, est appelé, dans les actes, François-Joseph Chancel, sieur de la Grange, orthographe adoptée par des contemporains, notamment par les frères Parfaict[2].

Je ne crois pas m'écarter des instructions données par Votre Excellence en lui signalant de nouveau, après M. Charles Fierville[3], un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid qu'assurément elle désirerait savoir dans la nôtre. Je veux parler d'un livre d'heures de Charles VIII, volume in-4° de 112 feuillets, coté E. R. 35. Il est sur vélin, orné de miniatures, dont la première, folio 13 verso, représente ce prince agenouillé devant un prie-Dieu, sous un écusson aux armes de France, et un autre écartelé de France et de Jérusalem, avec la devise bien connue du roi René *Los en croissant.* Derrière se voit l'empereur, et au-dessus de lui l'aigle noir à deux têtes. Sur la dernière page se trouve un monogramme sur un cœur de gueule accosté de deux griffons; enfin un papier placé à la fin du volume porte cette mention : « En el año 1628, el Rey Chris^mo^ Luis XIII de Francia me dió estas oras, que fueron de Carlos VIII, hijo de Luis XI, como se ve en la última oracion, » etc.[4].

[1] Dans l'*Alphabet Laffilard, contenant les noms et grades de tous les officiers de la marine jusqu'en 1750,* état conservé aux archives du Ministère de la marine, figure Louis-Charles de la Grange-Chancels, commissionné garde-marine à Rochefort, à la date du 1er janvier 1694, contrôlé le 20 mars suivant, enseigne de vaisseau, au même port, le 1er janvier 1703, retiré avec une pension de 600 livres sur les fonds de la marine, le 1er août 1726, et mort toujours à la même résidence; plus heureux que Jean de la Grange-Chancels, entré au service le 1er mai 1705, contrôlé le 29, et mort sur *le Fidèle,* de Rochefort aussi, le 18 janvier 1712.

[2] *Histoire du théâtre françois,* t. XV, p. 138, 151, 246, etc.

[3] *Renseignements sur quelques manuscrits latins des bibliothèques d'Espagne,* etc., second rapport. (*Archives des missions scientifiques et littéraires,* 3e série, t. V, p. 106.)

[4] Cette note, sans signature, est suivie d'une autre dans laquelle le marquis de Mejorada y de la Breña détermine, avec plus ou moins de certitude, les propriétaires successifs de ce précieux manuscrit.

Voici cette dernière prière :

A SAINT JEHAN L'EVANGELISTE.

Filz de Dieu, cueur de divinité,
Roy des parfaictz par ta virginité
Dieu t'a esleu et faict de Marie filz.
Requerez-luy par sa grant charité
Qu'à tous pecheurs le pechié soit quitté,
Et garde de mal Charles, filz de Loys.

AMEN.

Le monogramme dont nous avons fait mention plus haut nous arrêtera un instant. Il est d'autant plus remarquable, que c'est la marque d'Antoine Verard, calligraphe et enlumineur[1], en même temps que libraire parisien, dont les éditions, aujourd'hui si recherchées, ont paru de 1485 à 1592. Les heures de la Bibliothèque nationale de Madrid, exécutées avant cette dernière époque, non seulement montrent que Verard travaillait pour des souverains et autres personnages considérables, pour lesquels il faisait exécuter des exemplaires sur vélin par les imprimeurs et les miniaturistes qu'il employait[2], mais qu'il continuait à occuper des copistes après l'invention de l'imprimerie, surtout pour des livres de messe, qui n'étaient encore exécutés que de commande.

[1] Voyez sur cet artiste un curieux renseignement dans un compte de 1496 dont M. de Laborde a donné un extrait dans la *Renaissance des arts à la cour de France*, etc., t. Ier, Paris, 1850, in-8°, p. 275-277.

Nombre de bibliographes, jusqu'à l'éditeur du *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* (Paris, 1877, in-8°, p. XXXIII), signalent Verard comme imprimeur, quand il est certain qu'il ne fut jamais que libraire-éditeur.

[2] Dans le Recueil des histoires troyennes, par Raoul Le Febvre, imprimé pour Verard vers 1498, petit in-folio, ce libraire commence ainsi : « Apres tous beaux et excellens liures que iay faiz pour vous, mon tresredoubte et souuerain seigneur et trescrestien roy de France Charles huitiesme de ce nom, comme Orose, Josephus, les croniques et faiz de vos predecesseurs roys de France, et aultres liures tant de historiographie que aultrement, » etc. Il aurait pu ajouter l'Arbre des Batailles, dont l'édition de 1493 est dédiée à Charles VIII. Voir Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, etc., t. IV, p. 267, 268.

Si maintenant nous passons en Angleterre, nous verrons au Musée Britannique au moins cinq volumes imprimés sur vélin ayant appartenu à Henri VII, qui avait payé à Verard un exemplaire du Jardin de santé 6 livres sterling, comme on le voit par le compte des dépenses particulières de ce prince pour l'an 1503 publié par Samuel Bentley. (*Excerpta historica*, etc. London, 1831, grand in-8°, p. 128.) Ces beaux volumes sont : 1° l'Art de bien vivre et bien mourir, 1492, in-folio;

On connaît un autre livre d'heures, aujourd'hui conservé à Winchester, dans une collection privée, et pareillement attribué à Charles VIII. Ce volume, venu en Angleterre par une circonstance que j'ignore, se recommande surtout par une vue de Paris que j'ai publiée dans le *Gentleman's Magazine*, Jan.-June, 1860, p. 275. Comme ce périodique est peu répandu chez nous, on ne trouvera pas mauvais que nous reproduisions l'intéressante miniature qui la décore.



de ſaincte geneuiefue

2° l'Ordinaire des chrétiens, 1494, petit in-folio; 3° les Homélies de saint Grégoire, 1501, in-folio; 4° le Livre de *Talles* de Vieillesse, traduction de Laurent de Premier-fait, 1506, in-4°; 5° le Miroir de la rédemption humaine, sans date, in-folio.

Autre détail qui peut intéresser les curieux : Verard ne se bornait pas à la pu-

Le manuscrit F. 149 de la Bibliothèque nationale de Madrid, qui renferme sept poèmes français d'une époque reculée, a été de ma part l'objet d'une étude particulière, et je lui ai consacré une notice assez étendue ; mais ayant appris postérieurement qu'il y en avait paru une dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, je me bornerai à renvoyer aux pages 38-67 du cahier de 1878, n° 1, qui contient non seulement une description du manuscrit français F. 149, mais encore une mention d'un recueil de dix-sept ouvrages latins dont les manuscrits sont assez rares. Les extraits donnés dans le Bulletin suffisent pour faire connaître l'importance du poème sur la fondation de l'abbaye de Fécamp; toutefois, nous donnerons plus d'extension au commencement du récit :

Quant Dex vout que fust delivré
Son peuple, qui estoit livré
A mort et à destruction,
Que deable en subjection
Tenoit, si descendi en terre
Por lui sauver et por lui querre;
S'eslut une sainte maison,
Où il prist habitation :
Çou fu la Vierge gloriose,
Qui tant fu sainte et preciose,
Ke virge puchele effanta,
N'onques hom lie ne hanta.
Par le Saint-Esperit conchut,
Deu effanta si conme il dut.
Ne senti dolor tant ne quant,
Virge fu après et devant,
Et tex qu'il n'estoit entechié
De nule teche de pechié.
Nasqui sanz pechié de sa mere,
Por nos oster de mort amere;
Et si vout homme ressembler,
En terre por homme sauver,
K'en guisse d'onme mainsist
Honme que il de noient fist;
Et nequedent, se lui pléust,
Plus de legier tolir péust
Au deable sa poiesté;
Mais issi fu sa volenté :
Par son essample woult mostrer
Com porriez à lui aler, etc.

Informé de plus d'un côté que, dans la bibliothèque de la casa Vieja de Osuna, il y avait un magnifique manuscrit du Roman de la Rose dont le texte se recommandait autant que les miniatures, j'ai tenté de l'examiner, mais sans succès.

A Barcelone, je n'ai trouvé, parmi les manuscrits du monastère de San Cucufate conservés dans les Archives générales de la

blication et au commerce des imprimés; il y joignait aussi celui des manuscrits. C'est ce qu'atteste une note d'un bibliophile de la fin du xve siècle placée sur l'une des gardes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds Notre-Dame 137, qui contient la chronique de Charles VII par Jean Chartier, publiée par Verard.

couronne d'Aragon, que *Las Leys de amor*, in-folio, sur papier. Cet ouvrage, on le sait, a été publié à Toulouse, par M. Gatien-Arnoult.

Dans le même dépôt, où sont réunis des manuscrits provenant d'un autre monastère, celui de Santa Maria de Ripoll, on trouve sous le n° 151 un manuscrit sur vélin d'une écriture du xe au xie siècle, remarquable surtout par les initiales et les miniatures qui le décorent. En voici le contenu :

De Sanctorum locorum Palestinæ situ et ratione.
Divi Augustini Liber de Magistro.
Institutio festivitatis omnium fidelium defunctorum ab abbate Odilone.
Vaticinium Sibillæ.
Liber misticus, seu Johannes Chrysostomus de Reparatione lapsi.
Enchiridion divi Augustini.

Un traité de mathématiques, coté dans le même fonds n° 168, méritait peut-être une étude que je ne pouvais lui consacrer. Tout ce que je puis en dire, c'est que le manuscrit est de la même époque que le précédent, mais mutilé au commencement et à la fin.

Je n'ai pu aller à Murcie, et je le regrette ; car, si je suis bien informé, il s'y trouve une belle bibliothèque, peut-être aussi des manuscrits.

La cathédrale de Tolède en possède un grand nombre, qu'il m'a été permis de voir autrefois sous la surveillance de l'un des chanoines ; mais je n'ai pu pousser mes investigations plus loin qu'un précieux manuscrit de l'Histoire naturelle de Pline, le même que celui que signale M. Ch. Fierville dans son second rapport, manuscrit qui paraît remonter au viiie siècle.

Une autre cathédrale, celle de Pampelune, est également en possession d'une bibliothèque où j'ai pu être admis avec les mêmes précautions. Je n'ai eu que le temps d'examiner un manuscrit des satires de Juvénal, in-folio, du xie ou xiie siècle, avec scholies interlinéaires et marginales, et un recueil de lettres de Pierre de Blois, au nombre de 169, volume sur vélin d'une écriture du xive siècle.

Avec l'intention d'explorer les archives municipales des villes de la côte espagnole de la Méditerranée, je me suis arrêté à Carthagène et adressé au consul de France, que je savais instruit et curieux; mais, à mon grand regret, j'appris que l'*ayuntamiento*, gardien jaloux des témoignages de son passé, les dérobait à la vue des étrangers. Le représentant de notre pays n'eut pas besoin d'ajouter *ab uno disce omnes* pour me faire renoncer, au moins momentanément, au projet que j'avais conçu. Une autre année, si Dieu me prête vie, et le gouvernement de la République son concours, j'examinerai les archives d'Alicante, d'Almeria, de Barcelone et de Valence.

J'entends aussi me rendre à Saint-Jacques de Compostelle, dans l'espérance d'obtenir des photographies d'objets d'art provenant de notre pays ou se rapportant à notre histoire. Dans le nombre, je ne citerai qu'un riche reliquaire qui semble avoir passé inaperçu chez nous, bien qu'il ait été décrit par Ambrosio de Morales [1], qui le qualifie de « notable, y muy hermosa custodia de reliquia ». L'inscription suivante recommande cette pièce d'orfèvrerie parisienne aux antiquaires français : « In hoc vaso aureo quod tenet ista imago, est dens beati Jacobi apostoli, que (quod?) Gaufridus Coquatriz, civis Parisiensis, dedit huic ecclesiæ. Orate pro eo. »

On connaît, de ce nom, un trésorier du roi à Toulouse, qualifié auparavant de receveur de cette ville, dans le *Journal du Trésor*, sous l'année 1301 [2]. Or, que ce Geoffroy Cocatrix, si c'est bien là le donataire de l'objet qui nous occupe, ait fait ce présent avant ou après sa résidence dans le Midi, on peut, sans trop de témérité, attribuer cette espèce d'ex-voto au commencement du XIVe siècle.

Mais le moyen de savoir s'il n'aurait pas disparu comme les plus précieux mausolées qui décoraient la cathédrale de Pampelune [3]?

[1] *Viage de Ambrosio de Morales por orden del Rey D. Phelipe II, á los reynos de Leon, y Galicia, y Principado de Asturias*, etc. En Madrid, año de 1765, in-folio, p. 125.

[2] Documents cités par M. Boutaric dans *la France sous Philippe le Bel*, etc., Paris, MDCCCLXI, in-8°, p. 227, note 3, et p. 297, note 2. Cf. Sauval, *Hist. et antiq. de la ville de Paris*, liv. II, t. I, p. 126.

[3] Suivant les *Annales du royaume de Navarre*, du P. Moret, t. III, p. 60, les restes de Thibaut IV, mort au commencement de l'année 1253, furent plus tard

Le rapport que je viens d'adresser à Votre Excellence, Monsieur le Ministre, laisserait beaucoup à désirer s'il ne s'y trouvait rien de relatif à l'administration française en Navarre sous les comtes de Champagne. Le recueil le plus complet des actes du chef de cette dynastie, complément presque obligé du catalogue dressé par M. de Jubainville[1], est conservé à Pampelune dans la Chambre des comptes de Navarre et connu sous le titre de *Cartulario de D. Teobaldo 1°*. Compilé en 1237 par Pedro Fernandez, notaire du conseil de Tudela, et sur l'ordre du roi[2], il se compose de trois volumes in-folio, et commence une série de documents continuée dans deux autres cartulaires, celui de Philippe le Bel, mari de Doña Juana, fille de Henri, et celui de Fitero. Bien que le P. Moret, et, de nos jours, feu José Yanguas y Miranda aient mis largement à contribution ces trois recueils, aussi bien que les pièces, en nombre considérable, renfermées en deux cents cartons faisant partie du même dépôt, j'ai lu la plume à la main tout ce qui pouvait se rapporter à mon objet, et suis en état de démontrer l'intérêt qu'il y aurait, surtout pour l'éditeur des *Rôles gascons*[3], à

recouverts d'un tombeau magnifique exécuté pour Thibaut V, son fils, par Jean du Chatalat, émailleur de Limoges. Voyez le *Fuero*, chapitre *De los Fallecimientos de los Reyes*, cité par le P. Moret, et, d'après lui, par M. d'Arbois de Jubainville, dans son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, in-8°, Paris, 1865, p. 339-340. Voyez encore *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre*, par M. de Laborde, IIe partie, Paris, 1853, in-12, art. *Tombes émaillées*, p. 517-519.

On peut juger de la richesse du tombeau de Charles II, mort en 1387, en voyant qu'il y fut employé trois mille deux cent quatorze feuilles (*panes*) d'or et six cent soixante-deux d'argent. Voir le *Dictionnaire* d'Yanguas y Miranda, vol. III, p. 132. Pamplona, 1840, in-4° esp.

Moins riche, mais tout aussi magnifique, le tombeau de Charles III et de Doña Leonor, son épouse, morts à cinq ans de distance l'un de l'autre, au commencement du XVe siècle, se voit dans le chœur de la même église. (*Diccionario geográfico-histórico de España*, Madrid, MDCCCII, in-4°, seccion I, p. 237, art. *Pamplona.*)

[1] *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. V, Paris, 1863, p. 180 et suiv.

[2] Voyez le *Diccionario de antigüedades del Reyno de Navarra*, art. *Archivos*, t. I, p. 41-51.

[3] Dans le rôle de la treizième année du règne d'Edward Ier, membrane 14, se trouve un ordre de ce prince à Raimond du Mirail, connétable de Bordeaux, de payer à Aymard Grossat, bourgeois de Pampelune, ou à son messager, mille livres tournois, montant de sa dette. Selon toute apparence, il s'agit ici d'Aymar Crozat,

posséder en France une bonne copie au moins des cartulaires de la *Cámara de Comptos de Navarra;* mais l'établissement des preuves de ce que j'avance exige un travail qui me prendra beaucoup de temps, et pour lequel je prie Votre Excellence de vouloir bien me donner un peu de répit.

En attendant, on peut recourir au *Diccionario de antigüedades del reyno de Navarra*, livre peu connu chez nous, à l'aide duquel on se fera une idée de la richesse des archives de Pampelune concernant les rapports de la Navarre avec la France, et les familles françaises qui, avec les Crozat, les Arnaut, les Lefèvre, les Chaudeney, les d'Amplepuis, les Joinville, les Anecourt, les Clamart, suivirent les Thibaut de l'autre côté des Pyrénées et y firent plus ou moins figure mêlés avec les Grammont, les sires d'Albret et de Tartas, les vicomtes de cette dernière localité et de Soule. Naturellement, les noms de la frontière inscrits sur les cartes jusqu'à l'extrémité des Landes de Bordeaux, se rencontrent à tout moment dans des pièces qui en éclairent les annales; mais il n'est pas jusqu'à Bertrand du Guesclin et Cherbourg dont l'histoire ne puisse gagner à des recherches dans les archives de la *Cámara de Comptos*. Pour ce qui concerne les arts de la paix et de la guerre, les relations commerciales avec la France et la Flandre, nommément les foires de Champagne que feu M. Félix Bourquelot a si bien fait connaître[1], ces archives nous fournissent des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. D'autres dépôts nous ont permis de remettre en lumière un homme illustre, de robe[2] et

mentionné dans plusieurs endroits des Annales du P. Moret. Voyez les notes de notre édition de la chronique de Guillaume Anelier, p. 596, et surtout la table, p. 687, col. 2, où il est renvoyé aux noms de deux autres Crozat, Marti et Pere.

[1] *Études sur les foires de Champagne*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. V, 1re et 2e parties. A la page 128, M. Bourquelot mentionne deux changeurs, dont l'un, Girard de Nivelle, bourgeois de Troyes, que l'on voit, dit-il, figurer dans des actes de 1246 et 1247, fut chambellan du roi de Navarre; et l'autre, Gaillard de Lart, était à la tête d'une compagnie qui prêtait de l'argent à Thibault le Chansonnier et à sa mère. Il est à regretter que l'auteur, qui cite (p. 183, note 2) une bulle d'Innocent IV, en date du mois d'août 1251, au sujet d'un accord conclu entre des marchands romains et des changeurs des foires (Bibliothèque nationale, 500 de Colbert, 59, fol. 155 r°), n'ait pu recourir à une bulle précédente du même pontife (1247) et à une autre pièce des archives de la *Cámara de Comptos*, analysées, toutes deux, dans le *Diccionario* d'Yanguas, t. III, p. 35, 36.

[2] Il nous reste un arrêt de l'an 1288 confirmant une sentence arbitrale rendue

d'épée, « messire Wuitasse de Biau Marchès, résidant, avant ou après la guerre de Navarre en 1276 et 1277, en son hôtel voisin de la maison de Paradis, en la rue du Chaume, conséquemment des Archives nationales[1]. Explorées avec autant de soin, celles du royaume de Navarre nous feraient peut-être connaître d'autres compatriotes éminents injustement oubliés[2].

Je termine en priant encore Votre Excellence de vouloir bien agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis, Monsieur le Ministre, son très humble et très obéissant serviteur.

FRANCISQUE-MICHEL.

par Eustache de Beaumarchais entre l'évêque et les bourgeois d'Aurillac. (*Olim*, vol. II, fol. 80 v°.)

[1] Cartulaire du Temple de Paris, S. 5084, fol. L v° et LJ r°, dernier article.

[2] Voyez principalement l'article consacré aux vice-rois ou gouverneurs de la Navarre dans le *Diccionario de antigüedades*, etc., t. III, p. 522-524. Cf. p. 61, 65, et t. II, p. 6.

RAPPORT

SUR L'ORGANISATION

DES

LABORATOIRES DE PHYSIOLOGIE

DES PAYS-BAS

(AMSTERDAM, — LEYDE, — UTRECHT),

PAR M. CH. RICHET.

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'arrêté ministériel, daté du 2 septembre 1879, par lequel vous m'avez fait l'honneur de me confier une mission à l'effet de représenter la France au Congrès médical international d'Amsterdam, et de visiter les principaux laboratoires de physiologie de la Hollande, je me suis rendu à Amsterdam, j'ai assisté aux séances du Congrès, et j'ai visité les laboratoires de physiologie de MM. Place à Amsterdam, Donders et Engelmann à Utrecht, et Heynsius à Leyde.

Il y a encore en Hollande un quatrième laboratoire de physiologie, à Groningue : mais ce laboratoire est peu important. D'ailleurs, l'université de Groningue compte un très petit nombre d'étudiants en médecine. Je n'ai pas visité ce laboratoire, pensant avoir trouvé des documents suffisants à Amsterdam, Leyde et Utrecht.

Je prendrai la liberté, en exposant l'organisation des laboratoires de physiologie en Hollande, d'indiquer quels sont les éléments les plus importants de cette organisation, et quelles améliorations il serait peut-être bon d'introduire dans les laboratoires français.

1° UTRECHT.

A Utrecht, il existe un laboratoire où les études de physiologie et d'histologie sont réunies. En effet, l'attribution des cours n'est pas la même qu'en France. Il y a un professeur d'histologie et de physiologie (M. Engelmann) et un professeur de physiologie et d'optique physiologique (M. Donders). Cette répartition, évidemment défectueuse, ne peut s'expliquer que par la personnalité éminente de M. le professeur Donders, qui enseigne à la fois l'optique et la physiologie, ayant dans ces deux sciences conquis une notoriété hors ligne.

Quoi qu'il en soit, dans le laboratoire de M. Engelmann, les élèves étudient à la fois l'anatomie générale et la physiologie, sciences qui, en France, et à très juste titre, sont étudiées dans deux laboratoires distincts.

Le laboratoire a coûté environ cent mille francs à construire; il est vaste et bien aménagé. Il occupe une assez grande étendue, puisque sa façade est de 35 mètres, et sa largeur de 12 mètres environ. Il est divisé en deux étages, de sorte que les travailleurs ont beaucoup d'espace, soit pour faire des recherches personnelles, soit simplement pour étudier les premiers éléments de la physiologie et de la chimie physiologique, éléments indispensables à tout étudiant en médecine.

Le nombre total des étudiants en médecine est d'environ cent quarante. Pendant deux ans, les élèves étudient l'histologie, la physiologie et la chimie physiologique, de sorte que le nombre de ceux qui fréquentent le laboratoire est annuellement de trente à cinquante. En réalité, vu les abstentions, les absences, les maladies, les congés, il y en a bien rarement plus de quarante.

Une des particularités sur lesquelles je crois devoir appeler l'attention d'une manière toute spéciale, c'est sur l'installation, dans le bâtiment même, d'un ouvrier mécanicien. Cet ouvrier est habile à construire des appareils nouveaux, à remettre en état ceux qui sont détériorés, à suffire en un mot à toutes les exigences du moment, lorqu'il s'agit d'une expérience où fonctionnent des appareils délicats et fragiles. Il loge dans le bâtiment universitaire, avec sa femme et ses enfants.

Outre ce mécanicien, il y a deux aides (garçons de laboratoire)

qui sont chargés de faire les commissions, de nettoyer les instruments, de laver les salles, etc.

Les pièces qui constituent le premier étage sont les suivantes :

1° Une salle de travail pour le professeur;

2° Une salle consacrée à l'électro-physiologie. Cette importante branche de la science physiologique est, en Hollande comme en Allemagne, bien plus cultivée qu'en France. Notre infériorité tient en grande partie sans doute à l'extrême pauvreté de notre instrumentation électro-physiologique, pauvreté dont le motif est tout budgétaire;

3° Une grande salle rectangulaire (de 10 mètres sur 8 mètres). Cette salle sert pour les cours faits aux élèves et aussi pour les vivisections et les expériences qui exigent beaucoup d'espace. Les bancs sont mobiles, et, lorsque le cours a pris fin, on les range le long du mur, de manière à laisser la place libre à l'expérimentation. Cette salle est extrêmement claire, ce qui tient à la présence de très grandes fenêtres; il y en a six, qui ont chacune $1^m,60$ de largeur et 4 mètres de hauteur. Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette disposition est excellente, car, pour toutes les observations physiologiques, il est nécessaire d'être toujours en pleine clarté. Aux fenêtres sont placés des volets mobiles qui permettent de faire dans la salle l'obscurité complète. Un des volets est disposé pour l'adaptation d'un héliostat. En somme, la disposition de la salle permet, soit de faire des expériences d'optique où l'obscurité est nécessaire, soit d'éclairer des images avec un microscope solaire, ce qui fait voir des détails microscopiques à tout un auditoire. Devant la chaire du professeur est une grande table fixe. Sur cette table, on peut faire des expériences d'électricité, des vivisections, etc. Il y a, fixés à la table, des fils électriques communiquant avec une pile constante, placée au dehors, au rez-de-chaussée : il suffit, pour avoir un courant électrique, de mettre les rhéophores dans les deux bornes métalliques fixes assujetties à la table; le courant de pile, destiné à donner soit des courants d'induction, soit des courants de pile interrompus, peut être interrompu au moyen d'une horloge placée dans un coin de la salle, et battant la seconde, de sorte que l'appareil électrique ainsi disposé peut servir non seulement de source

d'électricité (de pile ou d'induction), mais encore de chronomètre électrique.

De chaque côté de la table principale sont placées deux tables qui glissent sur des coulisseaux et qui portent aussi des becs de gaz et des bornes pour fils électriques. Dans ces tables sont rangés horizontalement des casiers qui contiennent une grande quantité de planches, de dessins faits à l'aquarelle, au lavis, au crayon de couleur, et qui représentent les diverses figures nécessaires au professeur pour son cours. Les planches sont accrochées au moment du cours à de grands panneaux en bois, à cadre mobile.

Le long des murs il y a des armoires où sont rangés les principaux instruments d'optique et d'électricité physiologique. Pour donner une idée de la grande quantité d'instruments de physique physiologique, je noterai entre autres six téléphones, une caisse de Tyndall, quatre myographes, etc.;

4° Une salle pour les expériences de physique physiologique (4 mètres sur 2 mètres);

5° Une salle spécialement réservée au professeur;

6° Une grande salle pour les observations microscopiques (6 mètres sur 5 mètres). Cette salle est très claire. Entre les fenêtres on a placé de petits bahuts où les élèves doivent ranger leurs microscopes [1], leurs réactifs et leurs préparations. La disposition est très commode pour ménager de la place et conserver beaucoup de lumière;

7° Une salle analogue à la précédente pour l'observation microscopique;

Les pièces qui constituent le rez-de-chaussée sont les suivantes :

8° Une grande salle circulaire pour la chimie physiologique. Dans cette salle, vingt élèves peuvent travailler ensemble. En réalité, pour des essais et des travaux préparatoires, ce chiffre n'est pas trop fort. Pour des recherches spéciales et des travaux d'investigation, il semble que six à dix élèves pourraient y tra-

[1] En Hollande, les étudiants sont en général assez riches, et peuvent dépenser en moyenne près de 2,500 à 3,500 francs par an. Ils sont *forcés* d'acheter un microscope à leurs frais. Ce microscope leur coûte généralement 175 à 225 francs.

vailler à l'aise. L'aménagement est très complet pour toutes les recherches de chimie. Il y a de nombreuses boîtes à réactifs (5) deux spectroscopes, des étuves à température constante, etc.;

9° Une cour à l'air libre, avec des fourneaux, et une hotte pour les opérations chimiques qui ne peuvent se faire dans une salle close;

10° Une chambre pour les balances;

11° Une salle pour l'analyse des gaz;

12° Une autre salle pour l'analyse des gaz;

13° Quatre ou cinq petites chambres servant à loger le mécanicien et sa famille;

14° Un atelier très bien disposé, où le mécanicien peut travailler, réparer les instruments. Dans cet atelier, il y a des outils de toute sorte, de manière qu'il n'est presque jamais besoin de faire construire ou d'acheter au dehors, et que le mécanicien du laboratoire suffit à construire ou à réparer presque tous les appareils;

15° Une salle où sont les grenouilles et les lapins. Cette salle donne dans une cour qui sert de chenil;

16° Une cave où peuvent se faire les expériences exigeant une température constante.

Telle est la disposition générale du laboratoire de physiologie d'Utrecht. J'insisterai tout à l'heure sur certains détails qui me paraissent avantageux, et j'arrive à l'étude du laboratoire de physiologie d'Amsterdam; mais, comme il ressemble beaucoup à celui d'Utrecht, je serai plus court, et je me bornerai à l'énumération des salles qui le composent.

2° AMSTERDAM.

Au premier étage :

1° Une salle avec trois tables pour les vivisections et les expériences. Le long des murs sont des armoires qui contiennent de nombreux appareils d'électro-physiologie et de physiologie.

Pour donner une idée de la très grande richesse du laboratoire

d'Amsterdam en appareils physiologiques, je relèverai les appareils suivants : 5 galvanomètres; 3 bobines à chariot de Dubois-Reymond; 2 bobines Rhumkorff; 4 appareils enregistreurs à rotation, cylindres de Marey, de Ludwig, de Fick; 1 boussole de Wiedemann; 3 rhéochordes; 2 compensateurs; 2 condensateurs; 20 commutateurs; 4 diapasons interrupteurs électriques, 5 chronographes; un très grand nombre d'appareils d'optique et d'acoustique physiologiques; des objets en cire, très exactement faits, et représentant toutes les phases de l'évolution embryonnaire;

2° Une très grande salle pour les expériences de physiologie et les observations microscopiques;

3° Une salle réservée aux expériences du professeur;

4° Une salle servant de bibliothèque;

5° Une petite salle servant à la préparation des expériences du cours;

6° L'amphithéâtre où se font les cours. Une petite galerie ferrée permet de conduire dans la salle du cours les tables mêmes sur lesquelles les expériences ont été faites. De cette manière, les élèves ne sont pas distraits pendant la leçon du professeur par les péripéties d'une expérience, et on la leur montre ainsi toute faite, à leur grand profit, sans que la leçon soit troublée par l'expérimentation;

Au rez-de-chaussée :

7° Une grande salle pour les expériences de chimie physiologique; cette salle est aussi bien disposée que celle d'Utrecht. Je reviendrai plus loin sur les avantages de ces belles salles de chimie dans l'étude de la physiologie;

8° Une grande salle pour l'analyse des gaz;

9° Une petite salle servant aux collections;

10° Une grande salle carrée (7 mètres sur 7 mètres), réservée au professeur pour ses observations microscopiques particulières;

11° Une salle de balances (il y a jusqu'à six balances de précision);

12° Une salle d'outillage, où le mécanicien répare ou construit les appareils;

13° Les appartements du mécanicien;

14° Une salle où sont placés des aquariums, des viviers, des cabanes pour les lapins, etc.

Comme à Utrecht, il y a à Amsterdam un ouvrier mécanicien qui loge dans l'institut physiologique. Cet ouvrier est éclairé, chauffé; il a des appointements de 880 francs par an, ce qui, avec les diverses gratifications, fait monter à 1,000 francs ou 1,200 francs ce qu'il gagne dans une année.

Outre cet ouvrier mécanicien, il y a encore deux garçons de laboratoire qui font le nettoyage, les commissions, les gros ouvrages.

L'institut physiologique a une subvention annuelle de 5,000 fr.; mais, sur ces 5,000 francs, il faut prélever l'éclairage et le chauffage, de sorte que l'allocation annuelle pour les instruments, les animaux, les réactifs, les livres, est d'environ 4,000 francs par an.

3° LEYDE.

Le laboratoire de Leyde est certainement le plus grand et le mieux aménagé des laboratoires hollandais de physiologie. Il est dans le jardin de l'université, tout à côté du laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée, à côté des laboratoires d'anatomie et du musée d'histoire naturelle. Cette réunion, en un étroit espace, des différentes collections des sciences naturelles, a un très grand avantage.

La façade est de 37 mètres. La largeur est de 13 mètres. Comme la disposition intérieure est la même qu'à Utrecht et à Amsterdam, je me contenterai d'énumérer les salles qu'il contient. Sa construction a coûté environ 80,000 francs.

Au premier étage:

1° Une grande salle pour les observations microscopiques;

2° Une grande salle analogue à la première, et disposée pour les expériences de physiologie;

3° Une salle pour le préparateur;

4° Une salle pour le professeur;

5° Une chambre obscure pour les expériences d'optique;

6° Un amphithéâtre pour les cours;

7° Une grande salle, servant de bibliothèque, et où est rangée une très belle collection d'instruments;

Au rez-de-chaussée :

8° Les appartements du mécanicien;

9° Une salle pour les expériences de physique physiologique, réservée au professeur;

10° Une salle pour les analyses de gaz (il y a une pompe de Gessler, une pompe de Gréhant et une pompe de Pflüger);

11° Un lavoir et un alambic pour la distillation de l'eau;

12° Une salle de chimie physiologique;

13° Une salle des balances;

14° L'atelier du mécanicien;

15° Un hangar servant à garder des chiens, des lapins, des grenouilles.

CONCLUSIONS.

Qu'il me soit maintenant permis d'insister sur les dispositions avantageuses adoptées en Hollande, et qu'il serait peut-être utile d'introduire dans nos laboratoires physiologiques de Paris.

D'abord, il est évident que le mélange de l'anatomie générale et de la physiologie n'a que des inconvénients. Or, en France, ce mélange (cette confusion) n'existe pas, et la physiologie est complètement distincte de l'anatomie générale. Je ne parlerai ici que des laboratoires de physiologie proprement dite.

Or, dans nos laboratoires, on pourrait, ce me semble, introduire les deux améliorations suivantes :

A. *Établissement d'une grande salle réservée spécialement à la chimie physiologique*, et distincte des autres salles où se font les vivisections, les expériences électriques, optiques, et les observations microscopiques.

Il est indispensable à l'étude complète des phénomènes de la vie que la chimie de ces phénomènes soit faite avec une scrupuleuse exactitude. Or, pour bien des raisons faciles à com-

prendre, cette étude ne saurait être faite dans les laboratoires de chimie proprement dite. D'autre part, dans un laboratoire réservé spécialement à la chimie physiologique, mais absolument séparé du laboratoire de physiologie, on ne peut faire d'études bien fructueuses. Il faut donc que, dans l'institut physiologique même, il y ait une salle de chimie : sinon, on n'aurait que des résultats médiocres.

Il ne faut faire ni de la chimie sans physiologie, ni de la physiologie sans chimie ; il faut qu'il y ait dans chaque laboratoire physiologique une salle spéciale de chimie, salle aussi bien disposée pour les analyses, les préparations, les recherches, que celles des laboratoires où on fait de la chimie minérale ou de la chimie organique. Il faut qu'il y ait des balances, des pompes à gaz, des spectroscopes, des étuves à température constante, des ustensiles de toute sorte qu'il est inutile d'énumérer. Sinon on restera bien loin en arrière des laboratoires allemands et hollandais, où les recherches chimiques exactes occupent tant de place en physiologie.

En Hollande, dans chaque laboratoire de physiologie, la chimie physiologique tient une très grande place. La moitié du rez-de-chaussée lui est consacrée, et cette proportion n'est évidemment pas exagérée. Il faut que les étudiants en médecine connaissent, sinon tous les détails, au moins les éléments de cette science. L'examen des urines, du lait, du sang, des liquides alimentaires, des sécrétions, des excrétions, joue un grand rôle en séméiologie, en thérapeutique, en hygiène, en médecine légale. Certes, les médecins et les chirurgiens des hôpitaux peuvent dans leurs visites journalières à l'hôpital ou dans leurs leçons cliniques donner aux élèves stagiaires quelques notions élémentaires sur différents points de la chimie physiologique appliquée à la médecine, mais ces notions sommaires ne sauraient remplacer l'enseignement donné dans un laboratoire de physiologie, enseignement qui serait sans contredit plus scientifique et plus complet.

Il résulte de là qu'il y a nécessité à réserver dans un laboratoire de physiologie une salle spéciale à la chimie physiologique. Cette nécessité est rigoureuse, et un laboratoire où il faudrait faire, dans la même salle, des vivisections, des observations microscopiques, des expériences d'optique et d'électricité, et de la chimie, serait très insuffisant. Par malheur, le défaut d'espace fait que dans presque



tous nos laboratoires de physiologie de Paris, il n'y a pas de salle spécialement affectée à la chimie physiologique.

B. *Création d'une place d'ouvrier mécanicien chargé de l'instrumentation et des appareils.*

Cette innovation ne serait pas, comme on le croirait tout d'abord, une bien lourde charge budgétaire; on éviterait ainsi des dépenses très nombreuses, résultant des achats d'appareils, des réparations de toutes sortes.

Il est certain que maintenant, étant donné l'état actuel de la physiologie, beaucoup d'expériences, pour être faites sérieusement, exigent des appareils assez compliqués et très coûteux, pouvant cependant être construits de toutes pièces par un ouvrier intelligent, adroit, et tant soit peu exercé. On trouverait facilement à Paris des ouvriers remplissant ces conditions. Il serait d'ailleurs facile de vérifier combien, dans les comptes d'un laboratoire, il y a d'argent employé annuellement à la réparation des balances, des instruments de précision, des piles électriques, des bobines d'induction, au repassage des scalpels, des ciseaux, à l'achat des appareils en verre, en cuivre, à la construction d'autres appareils plus complexes pouvant cependant être fabriqués par un bon ouvrier. La dépense ne serait pas beaucoup plus considérable, si, au lieu de faire tous ces achats, on servait le traitement d'un ouvrier mécanicien passant sa journée dans le laboratoire et faisant toute cette besogne.

L'avantage serait très grand; car, d'une part, on n'attendrait pas aussi longtemps (et l'expérience journalière enseigne que rarement les appareils sont prêts au moment opportun); d'autre part, on aurait le moyen de faire exécuter une série de modifications utiles à toutes sortes d'instruments, selon les besoins de l'expérience; cela permettrait aussi de faire des essais plus nombreux, plus précis, et de contrôler sévèrement tous les appareils qu'on emploie.

Il va sans dire que cette place d'ouvrier mécanicien ne tiendrait lieu en aucune manière de la place du garçon de laboratoire; elle ne ferait que la compléter. De cette sorte, le garçon, étant moins occupé, pourrait plus facilement et mieux faire ce qu'on a le droit d'exiger de lui (commissions, nettoyage, etc.).

Ayant interrogé les professeurs de physiologie d'Amsterdam,

de Leyde et d'Utrecht sur les services que leur rend l'ouvrier mécanicien, j'ai obtenu d'eux la réponse suivante : *Cet ouvrier est notre bras droit, et il nous serait impossible de nous en passer.*

Cela se conçoit sans peine. Au bout de quelque temps d'apprentissage, l'ouvrier s'intéresse à la mécanique, à l'expérimentation physiologique. Alors il devient pour le professeur un conseil très précieux, presque indispensable, pour les expériences exigeant une instrumentation compliquée. En tout cas, sa présence dans le laboratoire fait qu'on gagne beaucoup de temps dans la construction des appareils, qu'on évite les appareils inutiles. Quant à lui, il travaille et peut travailler beaucoup plus vite que les constructeurs de profession.

En un mot, l'institution d'un ouvrier mécanicien attaché au laboratoire de physiologie serait excellente; comme le prouve l'exemple des physiologistes hollandais.

Tels sont les deux points sur lesquels il m'a paru que l'attention devait être principalement appelée. Il en est quelques autres, moins importants, mais cependant ayant encore un certain intérêt.

1° Les instituts physiologiques sont construits en bois et en brique, très légèrement, c'est-à-dire très *économiquement*. On a compris qu'il n'était pas besoin, pour un édifice qui doit se transformer chaque jour, de construire des bâtiments massifs et coûteux;

2° Il y a une salle consacrée exclusivement à la physique physiologique. Les appareils d'électro-physiologie et d'optique physiologique sont très nombreux. En général, cette partie de la science est plus cultivée en Hollande et en Allemagne qu'en France;

3° Toutes les salles sont très claires; car les fenêtres sont grandes et larges. En outre, il y a de très nombreuses salles ayant chacune une attribution différente (optique, électricité, chimie, balances, analyse des gaz, salle des cours, vivisections, préparation des cours, microscope, bibliothèque, chambre photographique, salle du professeur, salle de l'assistant ou préparateur). Cette multiplicité permet aux différents investigateurs de travailler, soit isolément dans les petites salles, soit en commun dans les grandes.

tous nos laboratoires de physiologie de Paris, il n'y a pas de salle spécialement affectée à la chimie physiologique.

B. *Création d'une place d'ouvrier mécanicien chargé de l'instrumentation et des appareils.*

Cette innovation ne serait pas, comme on le croirait tout d'abord, une bien lourde charge budgétaire; on éviterait ainsi des dépenses très nombreuses, résultant des achats d'appareils, des réparations de toutes sortes.

Il est certain que maintenant, étant donné l'état actuel de la physiologie, beaucoup d'expériences, pour être faites sérieusement, exigent des appareils assez compliqués et très coûteux, pouvant cependant être construits de toutes pièces par un ouvrier intelligent, adroit, et tant soit peu exercé. On trouverait facilement à Paris des ouvriers remplissant ces conditions. Il serait d'ailleurs facile de vérifier combien, dans les comptes d'un laboratoire, il y a d'argent employé annuellement à la réparation des balances, des instruments de précision, des piles électriques, des bobines d'induction, au repassage des scalpels, des ciseaux, à l'achat des appareils en verre, en cuivre, à la construction d'autres appareils plus complexes pouvant cependant être fabriqués par un bon ouvrier. La dépense ne serait pas beaucoup plus considérable, si, au lieu de faire tous ces achats, on servait le traitement d'un ouvrier mécanicien passant sa journée dans le laboratoire et faisant toute cette besogne.

L'avantage serait très grand; car, d'une part, on n'attendrait pas aussi longtemps (et l'expérience journalière enseigne que rarement les appareils sont prêts au moment opportun); d'autre part, on aurait le moyen de faire exécuter une série de modifications utiles à toutes sortes d'instruments, selon les besoins de l'expérience; cela permettrait aussi de faire des essais plus nombreux, plus précis, et de contrôler sévèrement tous les appareils qu'on emploie.

Il va sans dire que cette place d'ouvrier mécanicien ne tiendrait lieu en aucune manière de la place du garçon de laboratoire; elle ne ferait que la compléter. De cette sorte, le garçon, étant moins occupé, pourrait plus facilement et mieux faire ce qu'on a le droit d'exiger de lui (commissions, nettoyage, etc.).

Ayant interrogé les professeurs de physiologie d'Amsterdam,

de Leyde et d'Utrecht sur les services que leur rend l'ouvrier mécanicien, j'ai obtenu d'eux la réponse suivante : *Cet ouvrier est notre bras droit, et il nous serait impossible de nous en passer.*

Cela se conçoit sans peine. Au bout de quelque temps d'apprentissage, l'ouvrier s'intéresse à la mécanique, à l'expérimentation physiologique. Alors il devient pour le professeur un conseil très précieux, presque indispensable, pour les expériences exigeant une instrumentation compliquée. En tout cas, sa présence dans le laboratoire fait qu'on gagne beaucoup de temps dans la construction des appareils, qu'on évite les appareils inutiles. Quant à lui, il travaille et peut travailler beaucoup plus vite que les constructeurs de profession.

En un mot, l'institution d'un ouvrier mécanicien attaché au laboratoire de physiologie serait excellente; comme le prouve l'exemple des physiologistes hollandais.

Tels sont les deux points sur lesquels il m'a paru que l'attention devait être principalement appelée. Il en est quelques autres, moins importants, mais cependant ayant encore un certain intérêt.

1° Les instituts physiologiques sont construits en bois et en brique, très légèrement, c'est-à-dire très *économiquement*. On a compris qu'il n'était pas besoin, pour un édifice qui doit se transformer chaque jour, de construire des bâtiments massifs et coûteux;

2° Il y a une salle consacrée exclusivement à la physique physiologique. Les appareils d'électro-physiologie et d'optique physiologique sont très nombreux. En général, cette partie de la science est plus cultivée en Hollande et en Allemagne qu'en France;

3° Toutes les salles sont très claires; car les fenêtres sont grandes et larges. En outre, il y a de très nombreuses salles ayant chacune une attribution différente (optique, électricité, chimie, balances, analyse des gaz, salle des cours, vivisections, préparation des cours, microscope, bibliothèque, chambre photographique, salle du professeur, salle de l'assistant ou préparateur). Cette multiplicité permet aux différents investigateurs de travailler, soit isolément dans les petites salles, soit en commun dans les grandes.

En terminant, je me permettrai de faire remarquer le très grand développement de l'enseignement physiologique en Hollande. Dans ce petit pays, il n'y a guère plus de trois à quatre cents étudiants en médecine; ce qui fait environ soixante jeunes gens qui chaque année étudient la physiologie. Or, pour ces soixante étudiants, il y a quatre instituts physiologiques; dont trois (Amsterdam, Leyde, Utrecht) sont évidemment supérieurs aux laboratoires que nous avons à Paris. A Paris, il y a près de six à sept cents étudiants en médecine qui devraient consacrer une année à l'étude de la physiologie. C'est un simple rapprochement qui permet de montrer combien il y a encore d'efforts à faire, et d'argent à dépenser, pour mettre, non pas la volonté et le talent des travailleurs, mais les ressources dont ils disposent, à la hauteur de ce qui existe à l'étranger.

Charles Richet,
Agrégé à la Faculté de médecine de Paris,
docteur ès sciences.

RAPPORT STATISTIQUE

SUR

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

ET LES OURAGANS

DANS L'INDO-CHINE,

PAR

M. STÉPHANE MANGEOT.

On sait que les tremblements de terre et les ouragans sont des phénomènes qui se produisent fréquemment dans certaines contrées de l'extrême Orient. Je me suis occupé d'établir la statistique de ces deux ordres de phénomènes pour cette partie du globe.

L'observation scientifique des tremblements de terre, dans les pays où ils se manifestent, ne date que d'un petit nombre d'années. L'introduction du sesmomètre dans les observatoires météorologiques ayant procuré le moyen de constater la production des plus faibles oscillations terrestres, on s'est trouvé en mesure de commencer sérieusement les observations et de dresser des tableaux indiquant d'une manière précise la succession des phénomènes.

Quant aux ouragans, cyclones ou typhons, qui ont visité jusqu'à nos jours les mers des Indes ou de Chine, s'il est vrai qu'on en trouve des relations dans des rapports très anciens de la marine, on ne peut guère affirmer qu'ils aient été consignés d'une façon continue avant la fin du siècle dernier.

Un simple coup d'œil sur les deux tableaux suivants permettra de juger de la fréquence relative de chacun des deux ordres de phénomènes dans les contrées où ils se produisent.

ANNÉES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
1868	20	4 9 11 13 14 19	3 6 14	7 11 20 23 23 bis	21 24 25	13	24 27 29	8 10 15	4 18	//	18 25	6 7 13 14 15 16 23
1869	2 8 17 20 22	20	3	//	3 5 9 20	15	//	9 22	//	30	6 7 8 11 15 17 18 25	10 14 26
1870	10 20 28	//	30	8 28	//	4 5 20	11 12 21	23 28	//	//	1 10 20	15 31
1872	//	//	1	5	26	25 28	21 27	12 17 28	24	//	//	//
1873	//	//	15	1 6 18 25 26	//	28	15 22 23 27 28 30	20 22 23	23	21	4	//
1874	26	12	//	5	//	//	16 21	12 13 16 21 22 23 26	26	8 12 15 19 21	14 18	15

ANNÉES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
1875	27	25 26	//	12 18 19	2 10	16 19 23 24 25 28	//	7 9 11 13 15	29	25 30	3 13 20 22	7
						JAVA.						
1868	28	//	//	29	30	22 24	7 22 27	6	17 24	//	//	//
1869	7 16	//	8	6 25	13	//	//	5 20	//	10 11 31	//	//
1870	//	7 15	//	//	//	//	5 23 29 30 31	21 23	//	10	//	19 20 28
1872	1 2	//	//	7 25	8 16	17 25	1 13 28	//	3 5 7	10 23 25 28 29 30	6 21 24	22
1873	5 11 15 26 28	5 15	//	//	//	//	9 14 15	14 14 bis 15 19 20	24	19	2 7 13	//
1874	3 7 17	//	28	21	30	9 16 26	25	20	16	//	//	21 23 25

ANNÉES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
1875	3	7 14	18 19 29 28	13	″	22 30	″	26	29	5 10 19 25	29 30	16
						SUMATRA.						
1867	″	″	22	17	30	3 9 12	3 14 15	″	″	″	5	8 23 27
1868	10	19	″	1 17	14	2 3 5 9	17 24 30	18 28	1 18 20	11 19	10	11 24
1869	10 19	21	19 20 25	″	10	″	″	″	13	2 15 18 30	5 7 10 19 22	9 14 19
1870	4 19	16	16 18	19	8	19	″	8 15	7	8 9 11 12 15 16 17	2 24	12 13 14 20
1872	10 17 22 28	3 13	5 28	″	2 4 11 13 17	″	″	″	22 25	″	″	16

ANNÉES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
1873	23	″	″	″	3	″	26	18 19 20 24 26	5 8	7	19 24	2 24 25
1874	11	20 26 27	4 11	22	21	17 26	″	″	″	11 16	22	″

BENGALE.

(Les tremblements de terre y sont excessivement rares.)

ASSAM.

1874	″	″	″	″	2	13 14 16 17	6	3	2 17 20	″	8 23	6 18 26 29
1875	23 24 25	7	″	″	″	11	″	″	3 3 bis 4 4 bis 5 6 7 8 11 12 13 13 bis 17 19	4 23 29	2 3 6 18 24	24

ANNÉES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
1875 (Suite.)	"	"	"	"	"	"	"	"	21 22 23 24 24 bis 26 28 29	"	"	"
1876	5 17 26 26 bis 28	"	"	"	"	"	"	5	13 13 bis	1 7	13 14	12 13 20 21

BIRMANIE, SIAM, MALACCA, ANNAM.

(Pas de tremblement de terre.)

CHINE (CÔTES DE).

Vers le Sud, dans les parages qui comprennent Canton, les tremblements de terre sont inconnus. Plus au Nord, du côté de Shanghaï, on en ressentait au moins un en moyenne par an dans la première moitié de ce siècle, mais aujourd'hui ils sont devenus plus rares.

STATISTIQUE DES OURAGANS[1].

MERS DE CHINE[2].

ANNÉES.	DATES.	DIRECTION DE LA TRANSLATION.
1797	Juin	De Formose vers Macao.
1803	Septembre	De Mindoro vers Haïnan.
1809	Septembre	De Formose vers Haïnan.
1810	Septembre	De Luçon vers Cochinchine.
1812	Septembre	De Luçon vers Haïnan.
1819	Septembre	De Luçon vers Macao.
1820	Novembre	De Mindoro vers Cochinchine.
1821	Octobre	De Luçon vers Cochinchine.
1826	Septembre	De Mindoro vers Cochinchine.
1829	Août	De Luçon vers Haïnan.
1829	Août	De Formose vers Macao.
1831	Septembre	De Canton vers Macao.
1831	Octobre	De Mindoro vers Haïnan.
1832	Août	De Formose vers Macao.
1832	Octobre	De Formose vers Cochinchine.
1833	Octobre	De Formose vers Palawan.
1835	Juillet	De Palawan vers Macao.
1835	Août	De Luçon vers Macao.
1835	Août	De Mindoro vers Haïnan.
1837	Novembre	De Mindoro vers Cochinchine.
1839	Septembre	De Luçon vers Haïnan.
1840	Septembre	
1841	Juillet	De Canton vers Macao.
1841	Juillet	De Luçon vers Canton.
1841	Novembre	De Palawan vers Cochinchine.

[1] Les résultats relatifs au golfe de Siam ne me sont pas encore complètement connus.

[2] Résultats d'observations continues faites de 1797 à 1842.

ARCHIPEL INDIEN

(SUMATRA, JAVA, BORNÉO, CÉLÈBES).

La partie de l'Océan qui comprend l'archipel Indien et qui relie par un demi-cercle le golfe du Bengale avec les mers de Chine n'est pas visitée par les ouragans.

Le cyclone qui s'est le plus rapproché de cette contrée est celui qui a passé au Sud des îles Cocos (10° L. N.) le 17 avril 1863.

GOLFE DU BENGALE[1].

ANNÉES.	DATES.	ANNÉES.	DATES.
1831........	31 octobre.	1844........	9 novembre.
1832........	7 octobre.	1845........	29 novembre.
1833........	1er mai.	1848........	15 juillet.
1833........	21 octobre.	1849........	12 mai.
1839........	21 septembre.	1850........	23 avril.
1839........	3 juin.	1850........	17 novembre.
1839........	16 novembre.	1851........	30 avril.
1840........	27 avril.	1852........	14 mai.
1842........	4 juin.	1854........	23 avril.
1842........	5 octobre.	1854........	Octobre.
1843........	26 novembre.		

NOTA.

Entre l'équateur et le parallèle 34° N., zone qui comprend les mers de l'Indo-Chine, on a observé en tout (jusqu'en 1864) 88 ou-

[1] Observations continues depuis 1831 jusqu'à 1855.

ragans, qui se répartissent pendant les différents mois de l'année comme il suit :

Janvier	1	Juillet	3
Février	2	Août	5
Mars	4	Septembre	11
Avril	9	Octobre	17
Mai	14	Novembre	11
Juin	6	Décembre	5

D'après ce tableau, ce serait aux époques des changements de moussons que le phénomène des tempêtes serait le plus fréquent.

Stéphane Mangeot.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION A ROME, EN 1876,

RELATIVE

AU CARTULAIRE DE PHILIPPE-AUGUSTE,

PAR M. ALEXANDRE TUETEY.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par un arrêté du 4 mai 1876, me charger d'une mission à Rome, en vue de collationner un registre ayant appartenu au Trésor des Chartes et qui fait actuellement partie des collections du Vatican. J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Excellence les résultats de cette mission.

Quoique le cartulaire de Philippe-Auguste soit déjà connu par une description de M. Léopold Delisle, comme cet éminent érudit n'avait point vu le manuscrit original, je dois entrer dans quelques détails destinés à compléter la notice qu'il a consacrée à ce monument paléographique en tête du catalogue des actes de ce roi; dans l'exposé qui va suivre, je m'attacherai à montrer tout ce que les études historiques peuvent gagner à une connaissance plus minutieuse et plus détaillée du plus ancien registre que l'on possède de la chancellerie royale.

I

CARTULAIRE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

1° DESCRIPTION DU MANUSCRIT.

Le manuscrit conservé à la bibliothèque du Vatican sous le n° 2796 du fonds Ottoboni est un petit in-folio recouvert en par-

chemin, avec filets dorés et ornements gaufrés sur les plats; cette reliure moderne et sans caractère a remplacé la vieille couverture mentionnée au commencement de l'inventaire de Pierre d'Étampes dans une note qui nous paraît être de Gérard de Montaigu [1].

L'ouvrier inintelligent chargé de cette opération a tellement rogné les bords du volume, qu'il a fait disparaître, principalement dans le haut et dans le bas des pages, plusieurs membres de phrases, dont le sens ne peut être rétabli qu'à l'aide de la copie du cartulaire exécutée au IVe siècle.

A l'intérieur de la couverture se trouve l'*ex libris* du célèbre collectionneur allemand, le baron Philippe de Stosch, qui avait acquis, on ne sait de quelles mains, le précieux manuscrit; nous ne pouvons à cet égard que former des conjectures. Si aucune note officielle ne nous autorise à dire ce qui avait été dit de l'exemplaire du *Dragon normand* possédé jadis par l'abbaye de Saint-Victor : *Furto sublatum est,* il y a néanmoins tout lieu de croire qu'une coupable incurie laissa disparaître ce registre dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Par suite de la négligence des trésoriers qui se succédèrent depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Henri III, le désordre le plus complet s'introduisit dans le Trésor des Chartes, qui eut à subir de nombreuses et de graves dilapidations. C'est durant cette néfaste période que furent soustraits plusieurs des registres dont le monde savant déplore aujourd'hui la perte, notamment le registre neuvième, marqué en déficit dans l'inventaire de Dupuy, et le dixième. Mais le registre coté 9 ne semble pas, comme plusieurs des registres de la collection signalés par Dupuy (les nos 10, 26 et 27), avoir été emprunté par le greffier J. du Tillet.

Quoi qu'il en soit, le cartulaire de Philippe-Auguste, sorti du Trésor des Chartes dès le commencement du XVIIe siècle, ne doit pas y avoir jamais fait retour et dut rester en France dans quelque collection particulière jusque vers les premières années du XVIIIe siècle.

Le baron de Stosch vint en France dans le cours de l'année 1713; il est naturel de supposer que c'est lors de ce voyage que

[1] Cette note, dont l'écriture nous semble identique à celle du folio initial du registre JJ 1 c, est conçue en ces termes : « In repertorio meo intitulatur nonus liber, et est coopertus de corio ad formas (JJ 1 I, fol. 2 r°). » Le répertoire en question est certainement celui de Gérard de Montaigu.

l'opulent amateur devint possesseur de ce précieux volume; par quelles voies et par quels moyens? nous n'avons aucun indice qui puisse nous renseigner sur ce point. Quel que soit le mode d'acquisition, ce qui est constant c'est que le registre était entré dans la riche collection de manuscrits du savant antiquaire, collection qui fut dispersée après sa mort, survenue le 7 novembre 1757. Le catalogue complet de sa bibliothèque, vendue aux enchères à Florence au mois de janvier 1759, fut publié à Lucques en 1758[1].

Un appendice spécialement affecté aux manuscrits ne comprend pas moins de 96 folios; sous la cote A CCXXXVIII figure le cartulaire de Philippe-Auguste, très reconnaissable à la description suivante :

Cartularium Philippi II Francorum regis, continens concessiones, diplomata et epistolas, nomina hominum qui feuda tenent a rege, episcopatus et archiepiscopatus sub rege, abbates regales, comites, duces, barones, necnon varias bullas et chartas contractuum. Cod. membranac. saec. XIV. in-fol.[2].

Après tant de vicissitudes, le registre en question entra dans la bibliothèque Ottobonienne et c'est ainsi qu'il a enrichi les incomparables collections du Vatican.

Le cartulaire de Philippe-Auguste comprend 96 folios, suivant une pagination récente, ou seulement 95, si l'on se réfère à la pagination ancienne dont les traces se voient encore au haut des

[1] Voici le titre de ce catalogue : *Bibliotheca Stoschiana, sive catalogus librorum bibliothecæ Philippi baron de Stosch, quorum auctio habebitur Florentiæ die 16 januarii 1756 et seq. diebus. Lucæ 1758, in 8°*. Une faute d'impression s'est glissée dans l'intitulé, au lieu de *16 januarii 1756*, il faut lire *1759*, car le catalogue dressé après la mort du baron de Stosch fut bien imprimé en 1758.

[2] Le contenu du registre répond bien à cette description, mais il faut signaler l'erreur grossière dans laquelle est tombé le rédacteur du catalogue en attribuant ce manuscrit au XIV° siècle.

En parcourant cet *index codicum manuscriptorum*, si intéressant pour notre histoire, divers manuscrits ont frappé notre attention et mériteraient d'être recherchés avec un soin tout particulier dans les bibliothèques italiennes. Nous ne mentionnerons que l'un de ces volumes, indiqué dans le catalogue sous la rubrique suivante :

XXXV. *Codex membranaceus saec. XIV, continens jura et instituta normannica, consilium Philippi Regis de jure patronatus ecclesiarum, judicia squaquariorum, concilium habitum an. 1070, statuta Guillelmi Regis Angliæ.*

Il s'agit très vraisemblablement d'un exemplaire de ce recueil relatif à la jurisprudence de Normandie, dans lequel est entrée la compilation que M. Delisle appelle le registre G de Philippe-Auguste.

pages. Cette différence dans la numérotation s'explique si l'on observe que le premier folio de la pagination actuelle n'est écrit qu'au verso et ne comptait point dans le principe. Sur le verso de ce premier feuillet, qui servait primitivement de feuille de garde, se lit à la partie supérieure ce titre en gros caractères : *Vetus Registrum,* accompagné au-dessous du mot *prepositus* en petit texte, le tout d'une écriture ne paraissant point postérieure au XIIIe siècle.

On sait cependant que, dès le début du XIVe siècle, le cartulaire qui nous occupe fut connu sous l'appellation de *Registrum Veterius,* c'est ainsi que Pierre d'Étampes le nomme dans son inventaire de 1318 (JJ 1 [1], fol. 1); telle est aussi la désignation qu'il reçoit dans le registre de Guérin (JJ 26), où une note additionnelle mise au bas du folio 145 verso renvoie au *Registrum Veterius* pour la fin d'une charte de Louis le Jeune relative à l'abbaye de Saint-Denis. Quoique notre cartulaire ait été fortement rogné dans le haut, aucun indice ne peut faire soupçonner l'existence d'un signe abréviatif quelconque au-dessus du mot *vetus,* et qui soit de nature à justifier la leçon *veterius* conforme à l'appellation consacrée. Nous constaterons seulement que le titre *Vetus Registrum* a été employé par Pierre d'Étampes pour dénommer le beau cartulaire rédigé sous la surveillance de l'évêque Guérin.

Le *Registrum Veterius* a été classé par Gérard de Montaigu sous le n° 9; rien dans le manuscrit de Rome ne rappelle cette classification, et aucun trait caractéristique ne permettrait de l'identifier avec le n° 9 de l'inventaire définitif de Gérard de Montaigu, s'il n'était facile d'établir la concordance parfaite qui existe entre le manuscrit de Rome et le registre 9 du Trésor des Chartes, grâce à la description suivante donnée par le même Gérard dans un brouillon de son inventaire :

« Octavus (*nonus* de l'inventaire définitif) continet plura feuda, plures cartas communiarum ac litteras de pace regum Francie et Anglie, fol. 26, cum pluribus maritagiis et aliis. »

Or, d'après la vérification que nous avons été à même de faire, le folio 26 ancien (27 nouveau) du registre du Vatican contient bien, dans sa double teneur, le traité de paix conclu en 1200 entre les rois de France et d'Angleterre, que reproduisent les lettres de Philippe-Auguste et de Jean sans Terre.

Le cartulaire de Philippe-Auguste, suivant la judicieuse re-

marque déjà faite par M. Delisle, peut se diviser en deux parties, dont le caractère distinctif est nettement tranché, mais qui, loin d'être séparées dans le volume, se confondent souvent l'une avec l'autre.

La première partie, qui constitue, à proprement parler, le corps du manuscrit, est ce que nous appellerions volontiers *le cartulaire primitif de Philippe-Auguste*. Elle se rapproche assez, comme aspect, du remarquable registre du même roi transcrit en 1220 sous les auspices de l'évêque Guérin. Un certain soin a présidé à son exécution; chaque folio est partagé en deux colonnes à lignes extrêmement serrées, une page complète comptant plus de 50 lignes. L'écriture est une minuscule très nette et très régulière qui semble avoir été tracée par une seule et même main. Chacun des actes copiés est précédé d'une rubrique donnant l'indication sommaire du contenu.

Cette première partie comprend les folios 11, 14 v° à 35 r°, 37 à 40, 51 à 58.

M. Delisle, dans sa notice du manuscrit A, désigne d'une façon générale les folios 11 à 35 comme se rapportant à la première partie; un examen attentif de l'original nous a permis de reconnaître que les folios 12 à 14 v° n'appartiennent point à la transcription dont se compose la première partie; en effet, au folio 12 a été inséré un compte des joyaux de la couronne daté de février 1205 (1206 nouveau style), qui se rattache très certainement à la seconde portion du cartulaire de Philippe-Auguste, la première partie ne contenant point, comme il sera facile de l'établir, d'actes postérieurs au commencement de l'année 1205.

D'un autre côté, M. Delisle fait rentrer en bloc dans la seconde partie les folios 36 à 50, tandis qu'il est bien évident que les folios 37 à 40 sont, dans leur ensemble, de cette écriture uniforme particulière à la première partie. On ne saurait concevoir aucun doute en ce qui touche les folios 37 et 38; quant aux folios 39 et 40, ils peuvent être regardés comme une sorte de terrain neutre délimitant la première et la seconde partie; si dans leur aspect général ils offrent encore quelque analogie avec les pages précédentes, des intercalations de date postérieure, qui sont le fait du rédacteur ou des rédacteurs de la seconde partie, en dénaturent un peu la physionomie.

Après une interruption de dix folios qui se réfèrent à la seconde

partie, le cartulaire proprement dit reprend au folio 51 et débute par un acte tronqué, dont M. Delisle a proposé la restitution (page 156 de son catalogue, note 2); disons en passant que le registre du Vatican n'ajoute rien de plus à ce que nous connaissions déjà par la copie du xiv[e] siècle [1].

Pour fixer l'époque de la rédaction de la première partie, nous remarquerons qu'aucune des pièces transcrites ne dépasse la fin de l'année 1204 ou le commencement de l'année 1205; les deux actes les plus récents sont : 1° des lettres de Philippe-Auguste, datées de janvier 1204 (1205 nouveau style), adjugeant à Robert, évêque de Clermont, le château de Vertaizon pour punir la félonie de Ponce de Chapteuil (fol. 38 r°); 2° une charte de pareille date, par laquelle Bérengère, reine d'Angleterre, promet à Philippe-Auguste de ne pas le mettre en cause pour Loches (fol. 58 r° du registre de Rome) [2]. Nous devons en conclure que les pièces composant le cartulaire primitif de Philippe-Auguste furent transcrites vers le commencement de l'année 1205, date qui ne diffère pas sensiblement de celle que M. Delisle avait fixée, en établissant que la rédaction de la première partie remontait à la fin de l'année 1204.

Il n'est pas facile d'assigner une origine certaine à la première partie du cartulaire de Philippe-Auguste; ce qu'il est impossible de mettre en doute, c'est que cette première partie dérive d'un registre antérieur, dont la tradition était déjà perdue au moment où Pierre d'Étampes rédigeait son inventaire; ce registre est mentionné de la façon la plus explicite à la fin de deux des actes copiés dans le registre de Rome. Ces actes sont des lettres de Philippe-Auguste données, la première au mois de mai 1204 en faveur de la commune de Falaise (fol. 31), la seconde au mois de juin de la même année au profit des bourgeois de Caen (fol. 32). Le roi, y est-il dit, confirme les statuts accordés aux habitants de ces deux villes, *ainsi qu'ils sont transcrits dans notre registre*. Il existait donc à cette date (1204) un registre autre que celui qui figure aujourd'hui dans les collections du Vatican. Maintenant, ce registre, qui a disparu sans laisser de trace, corres-

[1] Il s'agit d'un acte de juin 1201 par lequel Philippe-Auguste autorise l'abbé de Notre-Dame et de Saint-Jean de Laon à faire entrer dans la commune de Cerni leurs hommes de Vendresse et de Troyon.

[2] Voir n°s 894 et 895 du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*.

pondait-il, comme le présume M. Delisle, à la compilation de Gautier le Chambrier dont parle Guillaume le Breton dans son poème (*Philippidos*, lib. IV, vers. 560 et seq.)? On serait tenté de le croire si l'on tient compte de la similitude des matières, et cela avec d'autant plus de raison que le recueil formé par les soins de Gautier le Chambrier, loin de nous offrir une œuvre personnelle, paraît représenter un travail officiel, qui devait embrasser non seulement des chartes de commune, mais encore des actes de toute nature, émanant de l'autorité royale ou à elle adressés; actes dont il importait de fixer le souvenir. Or la transcription régulière dont se compose la première partie du manuscrit du Vatican a été dès le principe considérée comme un véritable recueil des actes de la chancellerie pour la période du règne de Philippe-Auguste antérieure à l'année 1205; quiconque l'examinera avec soin sera frappé de la manière abrégée suivant laquelle les documents ont été reproduits; débarrassés de toute formule initiale ou finale, ils ne sont enregistrés que dans leur contexte essentiel; quelques-uns même n'ont été libellés que d'une façon très imparfaite, le scribe s'est borné à rappeler l'objet de la charte en l'accompagnant de la date, exemples : l'affranchissement de la taille accordé à Aleaume de la Porte (fol. 57), le don à Raoul Goujon d'une pension viagère de 40 livres (fol. 52)[1].

Cette partie du cartulaire et la suivante présentent un certain nombre de pièces cancellées, c'est-à-dire de pièces devenues inutiles, que l'on ne jugeait plus à propos de conserver dans les registres. Au-dessous de l'une de ces chartes cancellées (fol. 51 r°) se lit cette mention : *Reddita est*, et en marge d'une seconde charte également rayée (fol. 58 v°) on a écrit : *Reddita est ista*. Dans l'un et dans l'autre cas, il s'agit de la concession faite par le roi, à titre de fief lige, de certaines forteresses, à savoir, de celle de Nonancourt à Pierre Mauvoisin et de celle de Beaumont-le-Roger à Gui de la Roche[2].

Voici comment les choses ont dû se passer : Philippe-Auguste, après avoir fait transcrire sur son registre la teneur de la charte royale constatant les obligations contractées par chacun de ces seigneurs en retour des fiefs à eux concédés, leur remet cette même

[1] Voir n°s 366 et 649 du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*.
[2] Voir n°s 693 A et 784 du même catalogue.

charte revêtue de son sceau. Plus tard, pour une raison ou pour une autre, le lien qui les unit au roi est rompu, le fief rentre entre les mains du suzerain, qui reprend le témoignage écrit de sa libéralité et ordonne de noter la réintégration de la charte dans son Trésor en regard de la transcription cancellée. C'est ce que la série des actes de Philippe-Auguste montre de la façon la plus claire pour le double exemple que nous avons choisi.

Vers 1201, Philippe-Auguste gratifie Pierre Mauvoisin, son chevalier, du château de Nonancourt; au commencement de l'année 1205, nous retrouvons ce même château entre les mains de Robert de Courtenai (fol. 39)[1], sans que nous sachions pour quel motif Pierre Mauvoisin cessa d'être détenteur de ce fief. En ce qui concerne Gui de la Roche, on voit qu'il y a eu forfaiture du vassal. Par une charte de janvier 1206, ce seigneur se reconnaît coupable de pourparlers avec Gautier de Mandreville, traître au roi de France, et, pour réparer sa faute, il abandonne Beaumont-le-Roger qu'il avait reçu de Philippe-Auguste au mois d'octobre 1203, durant le siège du Château-Gaillard (fol. 43 r°)[2].

Il n'est pas douteux que la mention inscrite en regard de chacune des concessions primitivement octroyées à Pierre Mauvoisin et à Gui de la Roche n'ait eu une signification précise, ce qui ne permet pas de contester le caractère officiel de la première partie de notre cartulaire, et l'on peut conjecturer qu'elle n'est que la mise au net d'un recueil d'actes de la chancellerie royale analogue à celui qui fait le fond de la seconde partie, recueil aujourd'hui perdu et dont la seconde moitié de notre registre ne serait que la suite et le développement naturel.

Si nous considérons l'essence même des actes qui entrent dans la composition de cette première partie, nous constatons que le commencement du cartulaire, comprenant les folios 11, 14 v° à 29, est un ensemble de chartes de commune, comme l'indique du reste la rubrique *communie* placée par le scribe au haut de chaque page; toutes ces chartes, véritable monument de notre législation communale, ont pris place dans les tomes XI et XII du recueil des Ordonnances des rois de France, mais les textes qu'en

[1] Voir n° 901 du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste.*
[2] Voir n° 968 du même catalogue.

a donnés Bréquigny ne sont établis qu'à l'aide du registre 23 du Trésor des Chartes, connu jadis sous le nom de registre de Vyon d'Hérouval, le plus défectueux et le plus incorrect des registres de Philippe-Auguste; aussi, est-il utile d'observer ici que le manuscrit de Rome nous fournit plus d'une leçon intéressante qui rectifie ou complète les textes antérieurement édités.

Les folios 27 à 32 sont occupés par des traités et conventions passés entre le roi de France d'une part, le roi d'Angleterre, ainsi que la comtesse de Champagne d'autre part, avec nombre de donations et concessions de fiefs faites par Philippe-Auguste pendant sa campagne de Normandie (1204). Aux folios 33, 34 et 35 se trouvent des états de services de chevaliers dus par les fiefs de cette province, rangés par ordre de baillies. Les folios 37 à 40 renferment des donations analogues à celles qui précèdent et généralement de la même époque.

Une extrême variété dans les matières caractérise la portion du cartulaire proprement dit comprise entre les folios 51 et 58; à côté des chartes de franchises de Corbie, de Lorris et d'Auxerre, de concessions de privilèges aux habitants de Mantes et d'Orléans, apparaissent un certain nombre d'enquêtes, toutes non datées, réglant principalement des questions de péages ou de droits d'usage dans les forêts du domaine royal. On y rencontre également les lettres de Philippe-Auguste au pape relatives à la validité de son mariage et celles d'Innocent III touchant la légitimation des enfants d'Agnès de Méranie. Mais on s'aperçoit que les pièces qu'offrent ces huit folios ont été insérées sans ordre chronologique et sans distinction aucune de personnes; c'est ainsi qu'un diplôme de Louis le Jeune de 1147 est placé entre des lettres de Philippe-Auguste de juillet 1202 et une charte de Ponce, évêque de Mâcon, du mois de mars 1202.

La seconde partie du cartulaire de Philippe-Auguste est écrite tantôt sur deux colonnes, tantôt sur une seule, surtout vers la fin du volume, avec une cursive qui varie pour ainsi dire à chaque page; loin de présenter la régularité d'une transcription méthodique et uniforme, elle s'annonce avec tous les caractères d'un recueil d'actes insérés à des reprises différentes, suivant la convenance du scribe; maints feuillets ne sont qu'à moitié remplis (exemple les folios 4 v°, 5 r°, 60 v° 72 r°, 79 r°, 80 v°, 85 r°, 90 r°); maints autres sont restés complètement vides (folios 62 r°, 65 v°, 66 r°,

67 r°, 74 r°, 81 r°). Certaines pièces ont été même introduites dans les espaces laissés libres par l'auteur de la première partie. Ces intercalations, qui peuvent rendre incertaine l'attribution des folios 36 à 40 du cartulaire, sont importantes à signaler. Au folio 38 v° ont été insérés deux actes royaux des années 1206 et 1209, l'un portant don de différents biens à Guillaume Havart, l'autre abandonnant à l'évêque de Mâcon les droits de régale de l'évêché[1]. Le folio 40 r° contient également deux pièces; elles sont datées de 1204 et 1197[2], la première émane de Roger de Meulan, qui transmet à Philippe-Auguste ses droits sur la vicomté d'Évreux, la seconde est donnée par l'autorité royale au profit des habitants du village des Alluets, qu'elle réunit au domaine de la couronne. Ces quatre chartes n'appartiennent point à la transcription dont se compose la première partie, mais au groupe d'actes qui constitue la seconde.

Ce recueil est incontestablement le registre original des actes de la chancellerie pour les années 1205 à 1212, distribués dans l'ordre des folios suivants : 1 à 10, 12 à 14 r°, 35 v° à 36 v°, 38 v° et 40 r°, 41 à 50, 59 à 96. Il reprend précisément au point où s'était arrêté le rédacteur de la première partie, c'est-à-dire à l'année 1204, et se poursuit jusqu'à la fin de l'année 1211; la pièce de la date la plus récente est une charte d'Amaury de Craon du mois de février 1211 (1212 nouveau style), insérée au folio 49 r°. Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il n'y ait dans cette seconde partie du cartulaire que des lettres expédiées à la chancellerie royale pour la période du règne de Philippe-Auguste comprise entre les années 1205 et 1212; il s'y rencontre, non seulement des actes émanés de ce souverain se rapportant aux années antérieures, mais encore des pièces absolument étrangères; ainsi, pour ne citer qu'un ou deux exemples, on voit figurer au milieu des chartes de Philippe-Auguste les canons du concile de Lillebonne et trois chartes de Louis le Gros et Louis le Jeune en faveur de l'abbaye de Saint-Denis.

Ce registre original de la chancellerie, le premier de ce genre pour les actes des rois de France, est d'autant plus précieux qu'il nous donne les minutes mêmes des lettres expédiées, minutes sou-

[1] Voir les n°s 982 et 1115 du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste.*

[2] Voir les n°s 806 et 512 du même catalogue.

vent raturées et surchargées; la même pièce existe quelquefois en double exemplaire, en minute cancellée et en expédition; c'est ainsi que la charte de Philippe-Auguste relative à la prévôté de Compiègne se trouve en minute au folio 47 v° et en copie au folio 14 r°. L'acte constitutif de la commune de Tournai, dont le texte complet est au folio 13, a été inséré en partie au folio 49; la convention conclue en 1211 entre Enguerran de Coucy et Philippe-Auguste, a été reproduite deux fois : une première fois en minute cancellée au folio 80 r°, et une seconde fois en expédition au folio 80 v°. Mais aucun acte n'a mieux conservé ce caractère de minute que la charte de commune octroyée en 1207 à Péronne; des passages entiers ont été raturés et remplacés par une nouvelle version ajoutée au bas de la page avec renvoi au texte primitif.

Signalons encore, au nombre des pièces qui ont reçu des modifications dans leur rédaction, la réponse de Philippe-Auguste à Innocent III publiée par M. Delisle dans l'appendice de son catalogue, sous le n° 1251; la minute qui se lit au folio 73 v° de notre cartulaire renferme plusieurs passages raturés ou grattés dont la restitution peut offrir un certain intérêt.

Les documents qui appartiennent à ce recueil des actes de la chancellerie sont en général très abrégés, réduits en quelque sorte à leur plus simple expression; le formulaire en a été presque entièrement éliminé.

Une revue rapide des textes insérés dans la seconde partie de notre manuscrit permettra de se rendre compte du parti que l'on en peut tirer pour l'étude des institutions administratives de la France pendant le règne de Philippe-Auguste; chartes portant concessions de fiefs, conventions passées entre le roi et ses feudataires, prestations de foi et hommage, mandements royaux, enquêtes, états de fiefs (principalement pour la Normandie), énumérations de redevances dues au roi, liste des chevaliers bannerets du royaume, comptes des joyaux de la couronne, inventaires des armes et munitions de guerre déposées dans les forteresses royales, devis et marchés relatifs aux travaux de fortifications à exécuter dans les mêmes forteresses, telles sont les principales matières contenues au recueil des minutes de la chancellerie; on peut donc regarder ce recueil comme une sorte de memento où était consigné tout renseignement de quelque utilité pour la monarchie.

Ce que nous venons de dire fait connaître, dans son ensemble, le précieux cartulaire que nous avons eu pour mission de collationner; il nous reste maintenant à indiquer comment nous avons procédé à ce travail. Nous avons pris pour base de notre collation la copie du volume du Vatican exécutée au commencement du XIVe siècle et conservée dans le Trésor des Chartes sous la cote JJ 7-8, non que cette copie nous ait paru représenter la meilleure transcription du registre de Rome, mais parce qu'elle reproduit fidèlement la physionomie de ce cartulaire, complètement dénaturée dans les autres registres du Trésor, les actes dont se compose le premier cartulaire de Philippe-Auguste ayant été répartis sous un certain nombre de chapitres. Le volume 8 du Trésor des Chartes est le seul qui nous offre une copie littérale, quoique fort incorrecte, du manuscrit de Rome.

Dans la revision attentive faite par nos soins, nous avons non seulement relevé les moindres variantes fournies par le registre du Vatican, mais encore rétabli le texte de toutes les pièces cancellées dont le copiste du XIVe siècle n'avait tenu aucun compte.

La restitution de ces actes, pour la plupart inédits et connus seulement par le sommaire que M. Delisle en a donné dans son catalogue, avait un réel intérêt, et nous croyons pouvoir dire qu'à cet égard le résultat de notre travail a dépassé notre attente. Notre dessein n'est point d'analyser ici tous ces textes, nous n'insisterons que sur ceux de ces documents qui ne figurent pas dans le catalogue des actes de Philippe-Auguste et dont quelques-uns nous paraissent n'être pas sans valeur au point de vue de l'histoire générale du XIIIe siècle.

2° GUERRE DES ALBIGEOIS.

L'un des grands événements du règne de Philippe-Auguste est, comme l'on sait, la croisade dirigée contre les Albigeois; toutes les péripéties de cette lutte sanglante qui désola les contrées méridionales de la France sont bien connues, grâce aux chroniques tant en prose que rimées où se trouvent retracés, avec un véritable luxe de détails, les faits et gestes des barons français que l'esprit d'aventures, associé à l'appât des richesses, jeta dans la mêlée. Dans quelle mesure Philippe-Auguste prit-il part à ce mouvement religieux qui précipita le Nord sur le Midi? Les documents qui

mettent à même d'apprécier la ligne de conduite tenue par le roi de France au milieu de l'entraînement général sont en petit nombre. M. Delisle a publié pour la première fois, à la suite de son catalogue[1], deux mémoires de la plus haute importance extraits du registre du Vatican, lesquels montrent l'attitude de Philippe-Auguste en présence des sollicitations pressantes du pape Innocent III et des exhortations réitérées de ses légats. Dans le premier de ces mémoires, écrit vers la fin de l'année 1207, le roi de France exprime à l'évêque de Paris, qui s'était fait l'interprète des vœux du souverain pontife, son regret de ne pouvoir se rendre au désir du pape, se voyant lui-même dans la nécessité de défendre sa terre contre les entreprises du roi d'Angleterre qui avait fait assiéger par le vicomte de Thouars le château de l'un de ses hommes liges, G. de Mauléon. Le roi ajoute qu'il ne peut sans danger réunir deux armées, l'une pour combattre les Albigeois, l'autre pour protéger ses domaines, et que la conclusion d'une trêve de deux années avec le roi d'Angleterre serait le seul moyen qui lui permettrait de ne pas rester étranger à l'expédition projetée.

Le second mémoire, adressé à Innocent III dans les premiers mois de l'année 1208, témoigne des mêmes intentions; mais tout en déplorant la fin tragique de Pierre de Castelnau, tout en développant les griefs résultant de la conduite du comte de Saint-Gilles, Philippe-Auguste fait une réserve au sujet des terres de ce seigneur, dont il voulait seul disposer après sa condamnation comme hérétique.

Le même registre où M. Delisle a puisé ces deux intéressants mémoires renferme un document qui a échappé jusqu'ici à toutes les recherches et qui nous paraît de nature à éclairer d'un jour nouveau la question; c'est une lettre de Philippe-Auguste, datée de mai 1208, à l'adresse de deux des grands feudataires qui tiennent le premier rang dans la guerre des Albigeois, le duc Eudes de Bourgogne et le comte Hervé de Nevers[2]. Voici la suite des événements telle qu'elle découle de ce texte capital :

[1] Voir n°s 1069 et 1070, pages 512 et 513 de l'appendice du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste.*

[2] Voir, plus loin, documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° I.

A deux reprises différentes Philippe-Auguste est avisé par l'abbé de Cîteaux de l'ardent désir d'entrer en campagne manifesté par ses hauts et puissants barons, lesquels, disait cet abbé, ne demandaient qu'à marcher contre les *Ariens*. Ne recevant pas de réponse, le même prélat, infatigable dans sa haine, revient à la charge et envoie à Chinon, où résidait alors Philippe-Auguste, le sous-cellerier de son abbaye avec mission de faire connaître au roi que cinq cents chevaliers bourguignons étaient prêts à partir pour la croisade et n'attendaient que son bon plaisir. Alors seulement Philippe-Auguste, après avoir tenu conseil avec Renaud de Boulogne et Gui de Dampierre, se résout à déléguer auprès de ses vassaux son panetier Simon. C'est ici que se dévoile l'influence prépondérante du pouvoir royal; les futurs chefs de la croisade répondent au souverain, par des lettres dont le texte semble malheureusement perdu, qu'ils ne prendront aucune détermination sans son consentement. Pendant ce temps, on cherchait à peser sur l'esprit du roi, en alléguant que toute entrave au départ du duc de Bourgogne et du comte de Nevers empêcherait également la mise en route de cinq cents chevaliers brûlant du désir de combattre les hérétiques. De guerre lasse, Philippe-Auguste finit par céder et notifie à ses barons que si leur projet arrêté est de marcher contre les *Ariens* pour le service de Dieu, il veut bien ne pas refuser son consentement, à condition que son service n'en reçoive aucun préjudice; mais il déclare en même temps que cette permission ne doit s'appliquer qu'aux seuls Bourguignons, parce qu'il n'entend en aucune façon autoriser la participation à la croisade des autres seigneurs de ses domaines. Il y a loin, comme on le voit, de cette lettre sans ambages aux deux mémoires conçus en termes un peu ambigus que nous avons analysés plus haut; ici, point d'hésitation, non seulement Philippe-Auguste ne parle plus de prendre part à la lutte engagée avec le comte de Toulouse, mais encore il ne se décide qu'à grand'peine à laisser partir ses principaux barons, montrant par là une fois de plus son éloignement pour ces entreprises aventureuses où la monarchie ne pouvait que compromettre son prestige et perdre le fruit des conquêtes obtenues au prix de tant d'efforts.

Le document inédit dont nous venons de donner un aperçu précède d'une année la réponse catégorique à Innocent III que le chroniqueur Pierre des Vaux de Cernay met dans la bouche de

Philippe-Auguste, lors de l'assemblée de Villeneuve-sur-Yonne, tenue le 1er mai 1209[1].

En refusant toute intervention personnelle, le roi fait sentir dans un langage imagé qu'il n'a pas trop de toutes ses forces pour tenir tête à deux puissants adversaires, l'empereur Othon IV et le roi Jean d'Angleterre, et qu'autoriser ses barons à attaquer les perturbateurs de la paix et de la foi, lui semble très suffisant. C'est, sous une autre forme, ce qu'exprimait déjà la lettre adressée un an auparavant au duc de Bourgogne et au comte de Nevers.

3° RAPPORTS DE PHILIPPE-AUGUSTE AVEC L'ALLEMAGNE.

Les sentiments d'hostilité que Philippe-Auguste ne cessa de nourrir à l'égard de l'empereur Othon IV ressortent de l'histoire de tout son règne. Seize ans durant, c'est-à-dire depuis la conclusion du traité de 1198 avec Philippe de Souabe jusqu'à la bataille de Bouvines, le roi de France usa de toute son influence pour battre en brèche son puissant adversaire, lui suscitant compétiteurs sur compétiteurs, faisant surgir à la place de Philippe de Souabe, mort assassiné, Henri duc de Lothier, et n'abandonnant la cause de ce prince que pour embrasser le parti de Frédéric II et assurer le succès de son élection.

C'est à l'une des phases de cette lutte, celle où nous voyons Philippe-Auguste s'unir à la papauté contre Othon de Brunswick frappé d'excommunication, que nous voudrions consacrer quelques développements en mettant en œuvre un certain nombre de documents tirés du registre de Rome.

Vers la fin de l'année 1210, après avoir lancé l'anathème sur l'empereur, Innocent III, faisant appel à Philippe-Auguste, sollicitait l'envoi de deux cents chevaliers pour défendre le patrimoine de l'Église attaqué par Othon, et priait en même temps le souverain français d'exercer une pression sur les princes allemands, afin de les soulever contre l'empereur. Par une lettre dont M. Delisle[2] a mis le texte en lumière, Philippe-Auguste engagea le souverain pontife à rompre ouvertement avec Othon et à délier ses

[1] Petri Vallium Cernaii monachi Historia Albigensium (*Recueil des historiens de France*, t. XIX, p. 15).

[2] Voir n° 1251 et page 517 du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste.*

sujets du serment de fidélité; à cette condition, les princes allemands n'hésiteraient point à prendre les armes; bien plus, le roi de France entrerait lui-même en campagne au printemps et, ajoute-t-il en parlant d'Othon dans une clause qui ne se rencontre que dans la minute cancellée de notre registre[1], « avec l'aide de Dieu, nous viendrons facilement à bout de le chasser de l'empire, et nous croyons que la chose ne souffrira aucun retard. »

Innocent III avait remis le soin de ses négociations avec Philippe-Auguste à son chapelain Pélerin, qui séjourna en France de la fin de l'année 1210 au commencement de l'année 1211. Au mois de mars 1211, le roi adressa une lettre circulaire au clergé de son royaume pour l'inviter à porter secours au souverain pontife, en butte aux attaques d'Othon; le texte de l'exemplaire destiné à l'archevêque de Sens et aux prélats de son diocèse nous a été conservé[2] et fait voir que le chapelain d'Innocent III fut dépêché par le roi de France pour la mise à exécution de la mesure générale prescrite sur la requête du saint-siège. Mais la réponse même de Philippe-Auguste à Innocent III manquait jusqu'ici; nous la retrouvons cancellée dans le cartulaire de Rome, à côté de la pièce qui précède; elle montre avec quelle habileté le roi Philippe savait se rendre aux désirs de la cour romaine, tout en gardant son indépendance et en ne prenant aucun engagement téméraire. Dans cette minute dépourvue de toute indication chronologique[3], mais qui doit être de la même date que la lettre à l'adresse du clergé de Sens, Philippe-Auguste commence par rendre grâces à Innocent III de ce qu'il lui a mandé, ainsi qu'aux barons de l'Empire, la lettre écrite aux susdits barons étant certainement conçue dans les mêmes termes que celle qui accompagnait la missive à lui envoyée par le souverain pontife. Le roi de France admet volontiers que les archevêques, évêques et autres prélats de son royaume viennent en aide au pape contre le soi-disant empereur Othon, et, afin de leur donner toutes les facilités désirables, il les exempte de tout service envers sa personne, ne réservant qu'un seul cas, celui d'une invasion de son royaume par Othon, à la

[1] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° II.

[2] Cette lettre a été publiée dans le tome XII du *Gallia Christiana*, instr. 63; mais comme le texte n'en est pas très correct, il est nécessaire de se référer au registre du Vatican.

[3] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° III.

tête d'une armée considérable qui mettrait en péril l'existence de la monarchie.

« Pour ce qui est de vous aider de nos propres ressources, ajoute Philippe-Auguste, sachez que dans notre guerre nous avons beaucoup dépensé pour élever des forteresses et les garnir de munitions; mais si les barons de l'Empire veulent bien tenter l'entreprise et se prêter à ce que vous leur avez demandé, nous avons l'intime conviction que notre concours n'aura pas été sans efficacité. Du reste, maître Pélerin, votre chapelain, pourra vous dire tout l'appui que nous vous donnons actuellement, parce qu'il n'entre pas dans nos sentiments de nous vanter de ce que nous faisons pour vous. »

A la même époque l'empereur Othon, qui voyait sa fortune péricliter de plus en plus, tentait de se rapprocher de Philippe-Auguste. Nous croyons voir une allusion directe à cette tentative dans une lettre d'Innocent III à Philippe-Auguste, en date du 1er février 1211[1], et dans laquelle le souverain pontife expose ses griefs avec amertume et cherche à mettre le roi de France en garde contre les desseins d'Othon. Pressenti par Innocent III en personne au sujet de négociations pacifiques à ouvrir avec Philippe-Auguste, cet empereur lui avait répondu d'un ton superbe que tant que le roi de France détiendrait la terre de son oncle, il rougirait de lever la tête, et, malgré ces protestations hypocrites, il feignait de traiter avec son ennemi.

C'est, pensons-nous, à ces ouvertures plus ou moins sincères, que doit se rattacher une pièce extrêmement intéressante, transcrite au bas du folio 93 de notre cartulaire, et dont il ne subsiste aucune trace dans les autres registres du Trésor[2]. Bien qu'elle ne soit point cancellée, elle a été négligée par l'auteur de la copie exécutée au XIVe siècle, probablement à raison de son état défectueux qui en rendait la lecture difficile dès cette époque. Par suite d'un usage quotidien du registre, l'écriture, déjà très pâle à l'origine, est aujourd'hui presqu'entièrement effacée, surtout vers la fin des lignes. La restitution complète de ce texte aurait exigé un

[1] Le document en question a été publié par La Porte du Theil qui a joint au texte une notice très intéressante. Voir *Notices et extraits des manuscrits du Roi*, t. II, p. 279.

[2] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° IV.

temps plus long que celui dont nous pouvions disposer; quelque ardue que nous parût la tâche, nous l'avons entreprise résolument et nos efforts ne sont pas demeurés absolument infructueux. Ce qu'avec une patience soutenue nous sommes parvenu à déchiffrer, suffit jusqu'à un certain point pour établir le sens général du document.

Il s'agit d'un message de l'évêque de Cambrai, selon toute vraisemblance, de Jean III de Béthune, l'un des familiers d'Othon, personnage éminemment propre à servir d'intermédiaire entre son souverain et le roi de France. Le prélat, portant en quelque sorte la parole au nom d'Othon, se fait auprès de Philippe-Auguste l'interprète des sentiments qui animent l'empereur et transmet, par la même occasion, des propositions d'accord avec ces sentiments.

L'empereur, est-il dit dans le message, veut bien entretenir avec son puissant voisin bonne paix et vive affection en tout bien et tout honneur, surtout au milieu de circonstances aussi critiques que celles où il se trouve pour le présent. Comme l'empereur connaît les violents démêlés qui ont divisé et qui divisent encore le roi d'Angleterre, son oncle, et Philippe-Auguste, il ne demanderait pas mieux, laisse-t-il à entendre, que de séparer sa cause de celle de Jean sans Terre, s'il le pouvait faire sans devenir l'objet de la réprobation générale. Il se montrerait donc assez disposé à négocier une alliance, et il conclut en priant Philippe-Auguste de déléguer près de lui quelques-uns de ses féaux d'une discrétion éprouvée et auxquels il pourrait s'ouvrir de ses desseins.

Ce message ne porte aucune date; nous le rapportons à l'année 1211, en nous fondant sur l'allusion à ces projets de traité que nous avons signalée dans les lettres d'Innocent III du 1er février 1211. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que ce message ne saurait être reporté au delà de l'année 1211, le recueil des minutes de la chancellerie ne comprenant point d'actes postérieurs au début de l'année 1212. D'autre part, la période dans laquelle doit être placé le document en question peut se circonscrire sans trop de peine si l'on considère que les conjonctures difficiles mentionnées dans le message ne peuvent guère s'appliquer qu'à la phase du règne d'Othon qui coïncide avec l'anathème dont ce prince fut frappé. Ni la mort de Philippe de

Souabe survenue en 1208, mort qui laissait à Othon le champ libre, ni son couronnement par Innocent III en 1209 ne sauraient avoir été pour cet empereur des moments critiques à traverser. Il faut donc voir ici le revirement de fortune qui se manifesta après son excommunication, c'est-à-dire après l'année 1210.

Reste à savoir si ces projets d'alliance avec Philippe-Auguste doivent être pris au sérieux, s'ils ne couvraient pas des intentions perfides, car Othon préparait déjà cette formidable coalition dont le roi de France devait triompher si heureusement à la bataille de Bouvines. Au reste, aucun indice de froideur dans les relations de Jean sans Terre avec son neveu n'autorise à croire que l'empereur ait eu quelque velléité de rompre une alliance cimentée par les liens du sang et la communauté d'intérêts, pour traiter avec l'ennemi le plus acharné d'entre tous ceux qu'ils combattirent ensemble toute leur vie. Aussi est-il plus naturel d'admettre une feinte destinée à détourner l'attention de Philippe-Auguste, qui, d'ailleurs, ne se laissa point égarer par ces semblants d'amitié; car on ne voit pas qu'aucune suite ait été donnée aux ouvertures faites au nom de l'empereur.

4° RELATIONS DE PHILIPPE-AUGUSTE AVEC L'ANGLETERRE.

A partir de la trêve conclue le 26 octobre 1206 entre Jean sans Terre et Philippe-Auguste, l'histoire garde le silence sur la ligne de conduite que suivit le roi de France. Il semble que ce prince victorieux n'ait eu d'autre préoccupation que d'affermir sa puissance territoriale nouvellement fondée, et cependant Philippe-Auguste ne perdait pas de vue son redoutable adversaire; il songeait non seulement à se prémunir contre un retour offensif en élevant de solides fortifications, mais il nouait encore des intelligences au cœur même du royaume anglais. L'occasion semblait propice : Jean sans Terre, en lutte avec la cour de Rome, était sous le coup d'une menace d'excommunication et, absorbé par les embarras de sa situation, il ne pouvait que difficilement surveiller les menées de ses vassaux. Philippe-Auguste en profita pour négocier en secret avec l'un des principaux barons d'Angleterre, Jean de Lacy, fils de ce fameux Roger qui avait si vaillamment défendu le Château-Gaillard pendant la campagne de Normandie. Les négociations furent conduites par l'un des féaux de Philippe-Auguste

Roger des Essarts, choisi comme intermédiaire. Il n'en subsisterait aucun vestige, si le cartulaire du Vatican ne nous avait conservé parmi ses pièces cancellées la minute d'un écrit confidentiel adressé par le roi de France au baron anglais [1].

« Nous vous mandons, dit le roi, que si vous êtes fidèle aux engagements souscrits par vous, conformément au témoignage que nous en a rendu notre amé et féal Roger des Essarts, et si en vertu de ces engagements vous portez la guerre en Angleterre au roi Jean [2] au moyen des amis et adhérents dont vous pouvez disposer, ainsi qu'en Irlande, tant par le secours de vos amis que par la défense des places fortes, de manière que nous en recevions avis certain, nous prendrons alors, au sujet des terres que vos prédécesseurs ont possédées en Angleterre, telles dispositions qui soient inattaquables en droit. »

Cet important document est daté de Paris 1209, sans indication plus précise. Si la nature du service attendu de ce nouvel allié est clairement définie, la pensée du roi ne se dégage pas d'une façon aussi nette; il rappelle, à mots couverts, des stipulations qui ne nous sont point connues.

On le voit, Philippe-Auguste n'attendait pas que son implacable adversaire reprît les hostilités; il allait le chercher jusque dans son pays et, en se ménageant l'appui des barons anglais mécontents, il préparait déjà les voies pour cette descente résolue quelques années plus tard et arrêtée au dernier moment par les envoyés de la cour romaine.

5° ADMINISTRATION INTÉRIEURE DU ROYAUME SOUS PHILIPPE-AUGUSTE.

L'importance des événements qui marquèrent le règne de Philippe-Auguste, la grandeur du rôle joué par lui dans la politique extérieure ne doivent point nous faire oublier les développements que reçurent, grâce à sa puissante impulsion, les institutions administratives. Il suffit de jeter les yeux sur le catalogue dont l'érudition française est redevable à M. Delisle pour reconnaître

[1] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° V.

[2] Il est probable que Jean sans Terre eut vent de la trahison projetée par Jean de Lacy, car il en tira vengeance quelques années plus tard; en 1216, il rasa le château de Dunton, appartenant au fils du connétable de Chester. Voy. *Matthæi Parisiensis historia minor, edited by sir Fred. Madden*, 1866, t. II, p. 171.

quelle large place y tiennent les actes relatifs au gouvernement intérieur du royaume.

Le mouvement communal eut toutes les sympathies de Philippe-Auguste; à peine monté sur le trône, le jeune roi comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'élément nouveau encore en formation; aussi n'est-il pas une ville de ses domaines qui n'ait été dotée d'un régime municipal ou qui n'ait obtenu la confirmation de celui dont elle jouissait en vertu de concessions antérieures. L'octroi de chartes de commune et la fixation des coutumes locales furent élevés à la hauteur d'un système que le roi s'empressa d'appliquer aux provinces nouvellement réunies à la couronne; c'est par suite de cette libérale initiative que nous voyons confirmées et reconnues les franchises et libertés dont jouissaient les villes de Normandie antérieurement à la conquête.

Après la publication du recueil si considérable formé par Brequigny, après le relevé complémentaire dû aux patientes recherches de M. Delisle, il ne semble pas facile d'ajouter au tableau de la législation communale sous Philippe-Auguste; néanmoins le précieux registre du Vatican nous fournira encore la matière de quelques additions dignes d'être notées.

La charte de commune octroyée en 1192 aux bourgeois d'Hesdin ne nous est connue que par une traduction française donnée par Hennebert dans son Histoire d'Artois (t. III, 41) et reproduite depuis dans divers ouvrages[1]; il en existe une rédaction originale cancellée au folio 21 v° du cartulaire de Rome; elle rectifie plusieurs passages mal interprétés par les éditeurs de ce texte, et nous apprend notamment que les privilèges accordés à Hesdin avaient pour type les us et coutumes de Péronne[2].

En 1209, les tisserands d'Orléans obtinrent de Philippe-Auguste des statuts calqués sur ceux que le même roi avait accordés aux tisserands d'Étampes cinq ans auparavant. La seule différence appréciable entre ces deux actes consiste dans le chiffre de la redevance annuelle payable au roi; elle n'est que de dix livres à Orléans, tandis qu'à Étampes, elle fut fixée à vingt livres. Si le texte des privilèges donnés en faveur des tisserands d'Orléans ne met en

[1] Tailliar, *De l'affranchissement des communes dans le Nord de la France*, 179. — Danvin, *Vicissitudes du vieil Hesdin*, 46, 47.

[2] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° VI.

lumière aucun détail nouveau, le fait en lui-même, ignoré jusqu'ici, mérite d'être signalé, et comme la charte royale insérée au folio 79 de notre cartulaire[1] est cancellée, n'y aurait-il pas lieu de supposer que cette concession n'eut qu'une existence éphémère ?

Tout en favorisant l'éclosion du tiers état, Philippe-Auguste sut maintenir l'équilibre entre les autres classes de la société, tâche difficile à une époque où rien n'était plus fréquent que l'oppression du faible par le fort. Le clergé, entouré d'une protection efficace, fut défendu contre les empiétements de nobles peu scrupuleux. Nous en voyons un exemple remarquable dans une concession de fief faite en 1202 à Guillaume, comte de Ponthieu. Le roi lui donna en fief lige la terre d'Arguel, mais lui imposa l'obligation de ne plus molester à l'avenir les abbayes, les frères du Temple, les Hospitaliers et toutes autres personnes revêtues d'un caractère religieux[2]. Par un singulier retour de fortune, environ un siècle plus tard, un autre Philippe, devait impitoyablement proscrire ces mêmes Templiers, objet de la sollicitude de son prédécesseur.

Si Philippe-Auguste fit respecter les clercs et les églises, il ne souffrit pas non plus que la moindre atteinte fût portée par eux à l'autorité royale, et pour éviter à l'avenir les contestations qui s'élevaient à la mort des évêques, il prit soin de régler, en recourant à des enquêtes[3], l'exercice du droit de régale pendant la vacance des évêchés, et restreignit en même temps les limites de la juridiction ecclésiastique.

L'un des plus puissants moyens d'action employés par Philippe-Auguste pour se concilier l'attachement de ses barons consista dans tout un système d'inféodations fréquemment répétées qui, dans l'espace de quelques années, faisaient passer le même domaine entre les mains de trois ou quatre possesseurs[4]; ces donations multipliées remplissent une bonne portion du cartulaire de Philippe-Auguste; parmi celles que nous trouvons cancellées, quelques-

[1] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° VII.

[2] *Ibid.*, n° VIII.

[3] Nous citerons, parmi les documents de ce genre, la charte très développée contenant l'enquête instruite après la mort de l'évêque de Châlons vers 1202, dont M. Delisle a publié le texte dans l'appendice de son catalogue, p. 503.

[4] Un exemple entre tous suffira : le fief d'Hennezis, donné d'abord à Gérard Flandrine, fut ensuite concédé à Robert de Lesseville en octobre 1203 (n° 78 du catalogue de M. Delisle), et, en dernier lieu, à Raoul Bogis avant 1205.

unes ne figurent point dans le catalogue de M. Delisle, nous en donnerons une rapide analyse :

1° (Non datée.)

Concession en fief lige à Juhel de Mayenne de tout ce que le roi pouvait avoir à Pontorson (fol. 10 r° du cartulaire du Vatican). Cette charte ne saurait se confondre avec les lettres de Philippe-Auguste rapportées par M. Delisle à l'année 1205 et cataloguées sous le n° 957, car bien que le fond de l'acte soit le même, il y a dans notre texte une clause additionnelle portant que les baillis royaux ne pourront tenir aucun plaid à Pontorson, clause qui manque dans la donation énoncée au n° 957 [1].

2° (Vers 1204.)

Don à Raoul Bogis des essarts d'Hennezis et d'Épinay qu'avaient possédés Gérard Flandrine et Robert de Lesseville, à charge d'un service de chevalier (fol. 30 r° [2]).

Cette pièce, dépourvue de toute indication chronologique, doit être placée entre octobre 1203, date de la donation faite à Robert de Lesseville, et le commencement de l'année 1205, dernière limite des actes insérés dans la première partie du registre de Rome.

3° (1204, mai.) Chambois.

Inféodation, en faveur de Jean de Rouvray, de tout ce que Philippe-Auguste possédait à Poigny et à Auffargis, à l'exception du four d'Auffargis et de deux sergenteries dans la forêt, retenues par le roi (fol. 30 r°).

Une charte de Philippe-Auguste, datée de 1197 (n° 513 du catalogue de M. Delisle), stipule une concession identique au profit du même personnage; l'acte ci-dessus ne fait que la confirmer sous les réserves exprimées plus haut. Comme il est donné à Chambois, localité située dans le voisinage d'Argentan où se trouvait Philippe-Auguste au mois de mai 1204, nous pouvons en toute certitude lui assigner une telle date. Le principal intérêt de cette pièce réside dans la mention d'un séjour jusqu'ici ignoré de Philippe-

[1] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° IX.
[2] *Ibid.*, n° X.

Auguste durant sa campagne de Normandie; c'est un nom de plus à ajouter à l'itinéraire dressé avec tant de soin par M. Delisle[1].

4° (1204, mai.) Saint-Pierre-sur-Dive.

Donation en fief lige à Richard d'Argences de la terre de Briouze en Normandie et de divers domaines provenant de Robert le Sauvage et de Guillaume Poncin[2].

Entre tous les barons normands dévoués à Philippe-Auguste, Richard d'Argences est au rang de ceux qui participèrent le plus aux libéralités royales; de nombreuses et importantes concessions pendant les années 1202, 1204 et 1205 furent le prix de ses services[3].

Mentionnons encore, mais sans nous y arrêter, treize actes de même nature, indiqués par le catalogue de M. Delisle, actes cancellés dans le cartulaire du Vatican et dont on chercherait vainement le texte aux autres registres du Trésor des Chartes[4].

Philippe-Auguste, on le voit, loin d'oublier ses féaux, sut les récompenser en leur attribuant les terres des seigneurs qui demeurèrent attachés à la domination étrangère; mais il entendit aussi imposer à tous sa volonté souveraine. Le roi de France voulut être vraiment roi, et se montra surtout attentif à la répression des abus de pouvoir que commettaient trop souvent ses vassaux. Rien n'est plus propre à faire ressortir cette conduite du monarque que l'exemple tiré des faits suivants d'après des sources inédites[5].

A une époque qu'il est difficile de préciser, Itier de Toucy, vicomte d'Auxerre, l'un des plus puissants barons de Philippe-Auguste, qui l'avait nommé son vicaire en Bourgogne, s'attaqua à un personnage d'un rang très inférieur, Lambert, prévôt de Montaigu. Le roi, prenant fait et cause pour ce prévôt, exigea de son vassal la promesse formelle de ne se livrer dorénavant à aucun acte de violence envers ledit Lambert ou tout membre de sa fa-

[1] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° XI.

[2] *Ibid.*, n° XII.

[3] Voir *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 740, 935.

[4] Voir, dans le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, les n°s 693 A, 784, 787, 787 A, 817 A et B, 825 A, 924 A, 933 A, 935 A, 946 A, 1021 C, 1051 A.

[5] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n°s XIII, XIV.

mille, et stipula même, en cas de violation de l'engagement contracté par Itier de Toucy, la commise de son fief jusqu'à parfaite réparation des dommages causés ou entière restitution des pertes subies. D'autre part, le prévôt devait se soumettre à la juridiction de la cour féodale dudit Itier.

Dans ses rapports avec ses vassaux, Philippe-Auguste ne négligeait aucune des prérogatives inhérentes à la suzeraineté; c'est ainsi que Guillaume Martel, l'un des barons normands auteurs de l'importante déclaration faite à Rouen le 13 novembre 1205, étant venu à mourir, le bail et la garde de son fils mineur échurent de droit à Philippe-Auguste. Le roi s'en déchargea sur Jean, comte de Brienne, se réservant de les reprendre à son bon plaisir, ainsi qu'en témoigne la charte de ce seigneur donnée à Paris au mois d'août de l'année 1208[1].

Philippe-Auguste, dont le nom est resté attaché à la vieille enceinte de Paris, déploya une activité extraordinaire dans les travaux de fortification qu'il fit exécuter sur divers points de son royaume. Melun, Compiègne, Loudun, Montargis, Cappi, Ribemont, Évreux virent leurs anciens remparts relevés et mis en bon état; partout de nouvelles clôtures furent substituées à celles qui tombaient en ruine et garantirent la sécurité des populations. Les marchés passés avec les maîtres maçons, charpentiers et terrassiers qui se chargèrent de l'exécution des travaux ont pris place dans le cartulaire de Philippe-Auguste; ces documents sont doublement précieux, à raison des détails qu'ils nous fournissent sur la nature et l'étendue des fortifications disparues, sur le prix de la main-d'œuvre, et pour les termes techniques qui se rencontrent à chaque instant dans la nomenclature des ouvrages. Du Cange a su mettre à profit cette source dans son immortel glossaire; il l'a enrichi de nombreuses citations tirées du cartulaire de Philippe-Auguste, mais ne paraît pas s'être servi du registre de Rome. Aussi pensons-nous qu'on nous saura gré de soumettre à l'examen des archéologues quelques devis nouveaux qui se trouvent cancellés dans notre cartulaire[2]. Ce sont des traités relatifs à des travaux considérables de fortification entrepris par les ordres du roi à Paris, à Corbeil, à Melun, à Laon, à Péronne, à Villeneuve

[1] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° XV.

[2] *Ibid.*, n° XVI.

en Beauvaisis, à Orléans et à Montreuil-Bellay. L'article qui concerne Paris se recommande particulièrement à l'attention, car il s'agit de la réédification, au moins partielle, du Petit-Châtelet, cette sombre et antique forteresse que le roi de France assigna pour demeure vers 1204 aux juifs de l'Île-de-France et de la Normandie retenus comme otages. Les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie que Philippe-Auguste y fit exécuter avaient une certaine importance, si l'on en juge par le prix convenu avec les entrepreneurs, 500 livres parisis, somme considérable pour l'époque. Entre autres clauses, le contrat stipule l'érection d'un mur de huit toises de hauteur au-dessus du pavé de la rue et de six pieds d'épaisseur, de plus deux autres murs dans lesquels seraient pratiquées les portes donnant accès à la forteresse, toutes fournitures de bois de charpente, de couverture des portes même demeurant à la charge des concessionnaires. Une geôle à trois étages devait également être bâtie, le premier étage entièrement doublé de fer avec deux réduits. Le marché nous fait connaître les noms de deux des constructeurs, maître Beuve et maître Adam, à qui fut spécialement confiée l'édification d'un mur entre les deux portes, mur de dix pieds de haut, de trois pieds d'épaisseur aux fondations et de deux pieds et demi au-dessus de terre, avec divers aménagements dans la cour intérieure du bâtiment, tels que réfection d'un corps de logis, établissement d'un talus, nivellement du sol, le tout moyennant un prix fait de 70 livres.

L'une des pertes les plus sensibles éprouvées par Philippe-Auguste à la journée de Freteval fut celle des registres de son domaine, ces *libelli computorum fisci* qui étaient d'une utilité permanente et qui répondaient à des besoins de tous les jours. Aussi n'est-il pas surprenant de voir dans le premier registre de la chancellerie royale une large place accordée à ces comptes si minutieusement détaillés des revenus du fisc, à ces énumérations de services féodaux, à tout ce qui, en un mot, pouvait tenir lieu des livres perdus. Nous citerons, dans cet ordre de documents, un état nominatif des services de chevalier dus au roi en Normandie, principalement par les tenures nobles du comte de Clare[1], unies au domaine royal lors de la conquête; cet état, dressé par fiefs ou par

[1] Voir la charte de Philippe-Auguste déclarant l'incorporation à son domaine de la baronnie de Gravenchon et de diverses terres appartenant à des seigneurs anglais, n° 887 du catalogue de M. Delisle.

baillies, donne à la fois le nombre de chevaliers dont le roi pouvait disposer pour son service personnel et celui que tout tenancier devait à son seigneur direct; il indique également, à la marge ou à la suite de chaque nom, les mutations qui s'opéraient dans chaque fief et qui le faisaient passer entre les mains d'un autre vassal, souvent même entre celles du roi [1].

Pour compléter ce tableau de l'administration royale, il nous reste à mentionner un article cancellé qui figure parmi les comptes des joyaux de la couronne [2], cet article contient le détail des bijoux remis en 1206 [3] par Philippe-Auguste à Eudes, son chambellan, en présence de frère Guérin, le futur chancelier de Louis VIII.

Voici la désignation de ces objets :

580 besans melequins;
Un fermail d'or avec huit saphirs enchâssés;
Un autre fermail d'or uni pour chemise;
Deux boutons d'or;
Deux ceintures d'argent;
Deux canifs d'argent et une écritoire;
Trois vases d'argent pleins de thériaque;
Deux tranchoirs;
Une bourse et une écharpe avec ornements;
Un anneau d'or avec perle.

Tels sont, autant qu'une revue rapide permet d'en juger, les éléments nouveaux qu'apporte le premier cartulaire de Philippe-Auguste, tant à l'exposé des événements qui signalèrent le règne de ce prince, qu'à l'histoire de ses institutions; mais ce n'est pas le seul fruit que peuvent retirer les études historiques de la connaissance approfondie du précieux volume qui ouvre cette belle série des registres du Trésor des Chartes.

[1] Cet état, qui se trouve cancellé au folio 96 du cartulaire de Rome, a été reproduit dans le tome XXIII des *Historiens de France*, p. 708.

[2] Documents inédits extraits du *Cartulaire de Philippe-Auguste*, n° XVII.

[3] Nous rapportons cet article à l'année 1206 (12 février), en nous fondant sur un passage d'un chapitre précédent disant qu'Eudes le chambellan compta avec frère Guérin le jour des Cendres de l'année 1205 (1206 nouveau style, 15 février).

En terminant ce rapport, nous prendrons la liberté d'émettre un vœu, celui de voir bientôt publiée dans sa totalité une collection de documents aussi importante que celle que renferme le cartulaire de Rome; mais une publication pure et simple de ce cartulaire serait insuffisante, elle ne répondrait pas au plan adopté aux Archives nationales pour la publication de l'Inventaire du Trésor des Chartes. Les layettes et les registres, telles sont les deux grandes divisions qui constituent dans leur ensemble le Trésor des Chartes, soit d'un côté les pièces originales adressées au gouvernement royal et conservées dans ses archives, d'un autre côté les actes émanés du roi et insérés dans ses registres officiels. Cette distinction peut se retrouver dans le pêle-mêle des chartes dont se compose le cartulaire de Rome; car, d'une part, nous voyons une certaine quantité de titres remis au roi de France par ses vassaux et, d'autre part, en nombre bien plus considérable, les minutes expédiées par la chancellerie royale.

Pour la première catégorie, il suffirait de relever les actes qui ne figurent point dans les volumes des *Layettes* déjà publiés et d'en composer un supplément destiné à combler les lacunes de cette série. En ce qui touche la seconde division, celle des documents provenant de la chancellerie, il y aurait une œuvre vraiment nationale à entreprendre; elle consisterait dans la formation d'un recueil chronologique où seraient mis au jour, dans leur texte exact, tous les actes de l'autorité royale, actes aujourd'hui disséminés de côté et d'autre, et la plupart du temps défigurés par de nombreuses incorrections. Le règne de Philippe-Auguste, si fécond en résultats pour notre pays, ouvrirait cette seconde série, et ceux qui entreprendraient ce travail, digne de tous vos encouragements, Monsieur le Ministre, auraient, nous l'espérons, plus d'une fois l'occasion de mettre à profit la collation que nous avons faite sur le manuscrit original du Vatican.

II

APPENDICE.

DOCUMENTS INÉDITS

EXTRAITS DU CARTULAIRE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

I

Lettres de Philippe-Auguste à l'adresse d'Eudes, duc de Bourgogne, et d'Hervé, comte de Nevers, autorisant la participation des seuls chevaliers bourguignons à la croisade contre les Albigeois.

1208, mai. — Chinon.

(Fol. 72 v°.) Philippus, Dei gratia Francorum rex, dilectis et fidelibus suis, karissimo consanguineo suo, O. duci Burgundie et H. comiti Nivernensi, salutem et dilectionem. Noveritis quod abbas Ci[s]terciensis semel et secundo nobis dixit, et tercio nobis per subcellarium Ci[s]terciensem nobis mandavit apud Chinonem quod vos volebatis arripere iter contra Arrianos, et ex toto cordis affectu ad hoc aspirabatis. Preterea idem subcellarius nobis dixit quod quingenti milites in Burgundia ad hoc erant parati. Nos autem super hoc deliberavimus cum comite Bolonie et Guidone de Dampetra, et eisdem proposuimus quod nos Simonem panetarium nostrum super hoc facto vobis transmisimus, et vos nobis respondistis per litteras vestras quod hoc sine assensu nostro nequaquam faceretis. Preterea aliud in hoc facto consideravimus quod vos ex quo nobis in hoc facto sic responderatis, qua intentione hoc iterum facere proponebatis. Preterea quidem nobis dicebant quod si nos hujusmodi iter impediremus, auxilium quingentorum militum contra Arrianos impediremus. Unde in optione nostra (*corr.* vestra) posuimus, quod si vos contra Arrianos ad servitium Dei ire velletis, nos bene, salvo servitio nostro, hoc volebamus, et ex quo hoc volebatis, et illi tantummodo de Burgundia, quia aliis de terra nostra nequaquam volebamus licentiam donare, nisi illis de Burgundia. Actum apud Chinonem, anno Domini M° CC° octavo, mense maio.

(Cancellé.)

II

Lettre envoyée par Philippe-Auguste en réponse au pape Innocent III, lui conseillant de déclarer solennellement qu'il ne traitera plus avec Othon, afin de séparer de lui les princes de l'Empire, et faisant entendre que le roi lui-même entrera en campagne au retour de la belle saison.

Vers 1210 (fin de l'année).

RESPONSIO AD DOMINUM PAPAM.

(Fol. 73 v°.) Super eo quod nobis significastis quod Otho, qui dicitur imperator, cepit quedam de patrimonio Romane ecclesie, que propter debilitatem locorum se illi reddiderunt, sciatis quod nos graviter sustinemus, et dolemus quod posse habet malum vobis faciendi, neque nos verbum illud sine cordis amaritudine suscepimus. Ad illud quod nobis mandastis ut procuraremus quod ducentos milites mitteremus in partes illas per navigium, sciatis quod nullo modo id facere possumus, cum a nobis ad partes illas non sit transitus nisi per imperium, et portus maris sint de imperio et in finibus imperii, vel etiam procuraremus erga principes imperii quod eidem Othoni talem guerram moverent quod a vestris partibus retrocedere cogeretur, de hoc noveritis quod istud credimus bene et viriliter jam procurasse, sed principes imperii petunt a nobis litteras vestras et litteras cardinalium patentes quod cum eodem Othone pacem non reformabitis de cetero; quod nos scilicet et ipsi barones eas habeamus, et litteras etiam absolutionis, quod vos omnes absolvatis a fidelitate ejusdem Othonis, et quod possint alium eligere; et nos vice versa eam securitatem quam poterimus facere vobis et ecclesie Romane per nos et principes nostros faciemus. Si autem hujusmodi litteras nobis mittere volueritis et de vobis et de cardinalibus patentes, nos in prima estate movebimus guerram et intrabimus imperium cum exercitu nostro; et vos detis in mandatis magistro Peregrino, vel alicui alii, ut, si episcopi vel alii de imperio nobis resisterent in hoc facto, ille cui hoc injunxeritis de parte vestra potestatem habeat per excommunicationem eos compescendi. Super eo quod magister Peregrinus loqutus est nobis quod nos mercatoribus trademus pecuniam que debeat expendi ad deffensionem regni Apulie et vestram, nos ei respondimus in hunc modum : quod archiepiscopi et episcopi, et abbates, tam nigri quam albi ordinis, et omnes clerici Gallicane ecclesie in hoc consilium et auxilium deberent apponere, et nos libenter apponemus. Injungatis igitur magistro Peregrino quod archiepiscopos et episcopos, et abbates et omnem clerum auctoritate vestra compellat ut terciam partem reddituum suorum ad hoc ponant, quia, cum Romane ecclesie et regno debeant subvenire, et utrique periculum immineat, credimus, [nos cum magistro Peregrino bene

ita faciamus[1].] Nos quoque similiter terciam partem serviciorum, sicut dictum est, que nobis debent, libenter ponemus quandiu negocium durabit, et pecunia ista mercatoribus tradi poterit litteras vestras defferentibus, [quod sine murmuratione illorum fiet[2].] Cum dicto Othone faciatis pro defectu pecunie predicte, vel auxilii predicti, [quia, Deo annuente, si predictas litteras a vobis habuerimus, ab imperio de facili amovebitur, et hoc credimus fieri sine mora[3].] Adhuc petimus a vobis ut laboretis ad faciendam pacem inter regem Arragonie et Simonem de Monteforti, quia pacem illam multum scimus neccessariam ad negocium Domini de hereticis Albigensibus promovendum, et ad deffensionem regni Apulie. Alia etiam quedam injunximus magistro Peregrino, ut ea vobis significet de parte nostra super negocio isto.

(Minute raturée.)

III

Lettres de Philippe-Auguste au pape Innocent III, lui annonçant qu'il donne toute latitude au clergé de son royaume pour lui venir en aide contre l'empereur Othon, et exprimant tout son regret de ne pouvoir prêter son concours personnel au souverain pontife.

1211 (vers mars).

HEC EST FORMA SUB QUA DOMINUS REX DOMINO PAPE SCRIBIT.

(Fol. 79 v°.) Innocentio, etc. Grates vobis referimus super eo quod nobis et baronibus imperii mandavistis, quia bene credimus quod dictis baronibus scripsistis secundum formam quam nobis vestris inclusam litteris misistis. Quod autem nobis mandavistis ut archiepiscopos, episcopos, abbates, priores et alios ecclesiarum regni nostri prelatos rogemus ut vos juvent contra Otonem qui dicitur imperator, libenter et benigne faciemus, ita etiam quod nos a servicio quod nobis debent in magna parte temporis ipsos relaxabimus pro vestro negocio, et ut vobis libentius et habundantius serviant, nisi ita contingeret, quod Deus avertat, quod idem Oto cum magna gentis violencia super nos veniret et super regnum nostrum, vel nisi gentem mitteret, que talis et tanta esset quod bene apparens esset quod nobis et regno nostro nocere posset, quod similiter avertat Deus. Super eo autem quod nobis mandavistis ut de nostro proprio vos juvemus, sciatis quod in guerra nostra multum expendimus, et in faciendis firmitatibus et munitionibus tenendis in eisdem, et si barones imperii negocium istud voluerint adgredi, et facere quod eis mandavistis, credimus firmiter quod auxilium nostrum tantum valebit vobis

[1] Passage rayé.
[2] Passage gratté. — *Forte*, murmurantibus illis non fiet.
[3] Passage rayé.

quantum ibi valeret. Magister autem Peregrinus, capellanus vester, vobis significare poterit quantum ad presens vos juvemus, quia de eo quod pro vobis facimus, nullam volumus facere jactantiam.

(Minute cancellée.)

IV

Message de l'évêque de Cambrai adressé au nom de l'empereur Othon à Philippe-Auguste, contenant l'expression du désir manifesté par l'empereur relativement à la conclusion d'un traité avec le roi de France.

Vers 1211.

NUNTIUM EPISCOPI CAMERACENSIS.

(Fol. 93 r°.) [1re ligne] Imperator mandat vobis quod bonam pacem et vivum amorem et sinceram strenuitatem..... vel..... [2e ligne] (inter) vos et aliquem predecessorem suum vult libenter vobiscum habere ad honorem enim et suum et vestrum..... [3e ligne] Deus (*ou* Dominus) eum in tali statu posuit quod in negociis suis et precipue tam arduis, sicut istud est, tali..... [4e ligne], sicut honorem suum et imperii dignitatem decet. Cum itaque inter vos et avunculum suum regem Anglie..... [5e ligne] fuerit discordia et adhuc sit, libenter vellet vos rogare quatinus propter Deum et preces suas (et antecessorum)..... [6e ligne] (integre et quantum potuerit) adducere ita quod a seculo reprehendi non deberet (quod) avunculo suo..... [7e ligne] vobiscum et confederacionem iniret, et rogat vos ut viros fideles et discretos et (de voluntate)..... [8e ligne], prout vobis placebit, instructos mittatis ad eum, cum quibus super predictis conferat et eisdem suum possit..... [9e ligne] aperire.

V

Lettre confidentielle de Philippe-Auguste à Jean de Lacy au sujet de la promesse que ce baron anglais avait faite à Roger des Essarts de porter la guerre en Angleterre et en Irlande contre le roi Jean.

1209. — Paris.

(Fol. 74 v°.) Philippus, Dei gratia Francorum rex, dilecto suo J. de Laciaco, salutem et dilectionem. Mandamus vobis, quod si conventiones nobis fueritis prosecutus quas Rogerus de Essartis, dilectus et fidelis noster, nobis ex parte vestra dixit, videlicet de guerra facienda in Anglia cum J. rege Anglie per amicos et imprisios quos ibidem vos dicit habere, et in Hibernia similiter, per amicos et defensionem castellorum, ita quod nos istud pro certo sciamus, sicut melius poterit sciri,

nos tale consilium habebimus de terra quam predecessores unde (*corr.* vestri) habuerunt in Anglia, quod de jure redargui non poterimus. Actum Parisius, anno Domini M° CC° nono.

(Cancellé.)

VI

Charte de commune octroyée par Philippe-Auguste aux habitants d'Hesdin.

1192 (février). — Hesdin.

(Fol. 21 v°.) In nomine, etc. Notum, etc. Quoniam burgenses Hesdini petierunt a nobis ut eis pacem et communiam concederemus, nos vero, tum propter amorem quem erga burgenses Hesdini habere volumus, tum propter ejusdem castelli commodum et exaltacionem quam plurimum affectamus, eis concessimus pacem et communiam ad usus et consuetudines Perone, his exceptis, quod nobis retinemus multrum, raptum, homicidium, proditionem et furtum. Mobile ejus qui fecit homicidium nostrum erit. De plaga facta armis molutis habebimus LX libras parisiensium aut pugnum malefactoris. Quando fur capietur, major et jurati mittent furem in pediculo, et postea tradetur ab eis ballivo nostro Hesdini ut de ipso fure justiciam faciat. Si aliqua domus de communia judicata fuerit ad diruendum, major et jurati poterunt eam diruere, si voluerint. Si vero maluerint eam retinere quam diruere, de pretio, sive sit magnum sive sit parvum, quod capient bona fide pro redemptione domus diruende, medietatem habebimus, et communia aliam medietatem ad villam firmandam, nec aliquid poterunt capere pro domo dirui dimissa, quin nos habeamus medietatem, et non cogemus eos placitare extra communiam de his que pertinent ad communiam. Que omnia, etc., salvo ecclesiarum jure et militum et ingenuorum hominum. Actum Hesdini, M° CXC° primo, regni XIII°.

(Cancellé.)

VII

Statuts des tisserands d'Orléans.

1209. — Paris.

(Fol. 79 v°.) Philippus, Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod nos amore Dei quitavimus omnes textores manentes et mansuros apud Aurelianum, qui propriis manibus texent tam in lineo quam in laneo (lana), ex omnibus consuetudinibus que ad nos pertineant, scilicet tam de omni tolta et tallia, salva tamen tallia nostra panis et vini, quam etiam de omni demanda et de introitu

ministerii, salvis hiis quod ipsi dabunt nobis rectum theloneum nostrum, et salva sanguinis effusione que probari possit per testimonium legitimorum testium, et salvis aliis forifactis nostris majoribus, sanguinis effusione, salvo etiam exercitu nostro et equitacione nostra. Omnes autem textores ad horam rectam incipient et ad horam rectam dimittent opus suum. Hii vero ad voluntatem suam eligent et constituent, quocienscumque voluerint, quatuor de ministerialibus illorum legitimis, per quos ipsi se justiciabunt et emendabunt ea que fuerint emendanda, et hii quatuor ministeriales fidelitatem nobis facient et preposito nostro, et jurabunt conservare jus nostrum. Hii etiam quatuor custodient quod draperia sit fidelis et bona, et si ibi fuerit forisfactum, emenda nostra erit. Propter hoc autem ipsi textores dabunt nobis singulis annis decem libras, videlicet ad festum sancti Remigii c. solidos et ad Pascha centum solidos. Quod ut perpetuum et stabile, etc. Actum Parisius, anno Domini M° CC° IX°, regni vero nostri anno tricesimo.

(Cancellé.)

VIII

Don en fief lige à Guillaume, comte de Ponthieu, de la terre d'Arguel (Somme, arr. d'Amiens, c°° d'Hornoy), à charge de respecter toutes personnes revêtues d'un caractère religieux.

1202.

C. COMITIS PONTIVI DE DONO ARGUEL.

(Fol. 56 v°.) In nomine, etc., Philippus, etc. Notum quod nos karissimo fratri et fideli nostro W. comiti Pontivi et heredibus suis in agmentum fidei (feodi) sui concedimus imperpetuum Arguel, cum feodis et pertinenciis, et ipse inde fecit nobis hominagium ligium contra omnes homines. Ipse autem nobis creantavit quod nullum malum faciet abbatiis, neque fratribus Templi, neque fratribus Hospitalis, neque aliquibus religiosis viris. Quod, etc., anno Domini M° CC° secundo, regni XXIIII°.

(Cancellé.)

IX

Concession en fief lige à Juhel de Mayenne de tout ce que le Roi pouvait avoir à Pontorson.

Non datée.

(Fol. 10 r°.) Notum, etc., quod nos dilecto et fideli nostro Judello de Meduana in feodum et hominagium ligium damus et concedimus quicquid habemus apud Pontem Ursionis, tenendum ab ipso et heredibus

ejus imperpetuum de nobis ad usus et consuetudines Normannie, tali modo quod ballivi nostri nullum tenebunt placitum infra illud castrum. Quod ut ratum, etc.

(Cancellé.)

X

Charte de Philippe-Auguste concédant à Raoul Bogis, à charge d'un service de chevalier, les essarts d'Hennezis et la terre d'Épinay, que possédaient jadis Gerard Flandrine et Robert de Lesseville.

Vers 1204.

(Fol. 30 r°.) Notum quod nos Radulfo Bogis, propter servicium quod ipse nobis fecit, dedimus et concessimus in perpetuum ipsi et heredi suo masculo de uxore sua desponsata essarta de Hanesiis et Espineium, sicut Gerardus Flandrine et Robertus de Lissevilla, miles, ea tenuerunt, et ipse exinde faciet competens servicium militis. Quod, etc.

XI

Inféodation, en faveur de Jean de Rouvray, de tout ce que Philippe-Auguste possédait à Poigny et à Auffargis, à l'exception du four d'Auffargis et de deux sergenteries dans la forêt retenues par le roi.

1204 (mai). — Chambois.

C. JOHANNIS DE ROBORETO DE DONO.

(Fol. 30 r°.) Noverint, etc., quod nos dilecto et fideli nostro Johanni de Roberto et heredi suo de uxore sua desponsata dedimus et in perpetuum concedimus in hominagium ligium quicquid habebamus apud Poignias et apud Offergias, excepto furno de Offergiis, et exceptis duabus serjanteriis in foresta quas nobis retinemus, unam videlicet apud Offergias et alteram apud Poignias. Quod ut, etc. Actum apud Chambaium, anno Domini M° ducentesimo quarto, etc.

XII

Donation en fief lige à Richard d'Argences de la terre de Briouze en Normandie et de divers domaines provenant de Robert le Sauvage et de Guillaume Poncin.

1204, mai. — Saint-Pierre-sur-Dive.

C. RICARDI DE ARGENTIIS DE DONO.

(Fol. 31 v°.) Notum, etc., quod nos dedimus et concessimus dilecto et fideli nostro Ricardo de Argentiis et heredibus suis in feodum et homi-

nagium ligium terram de Braosia cum omnibus pertinentiis suis in Normannia, et terram que fuit Roberti le Sauvage, scilicet terram de Fresneia et terram de Espinosa, cum omnibus pertinentiis suis, et terram que fuit Guillelmi Poçin, scilicet, Chantelupum et Monz, cum omnibus pertinentiis, salvo jure nostro et salvis dominiis regis Anglie et Guillelmi Crassi, que ad opus nostrum retinemus. Hec autem omnia eidem Ricardo dedimus et heredibus suis in feodum et hominagium ligium, tenenda de nobis et heredibus nostris, reddendo nobis et heredibus nostris talia servitia qualia feoda debent. Quod ut, etc. Actum apud Sanctum Petrum super Divam, anno Domini M° CC° quarto, mense maio.

XIII

Charte d'Itier de Toucy, par laquelle il s'engage à ne plus porter la main à l'avenir sur Lambert, prévôt de Montaigu, ni sur aucun des siens.

Avant 1211.

CARTA ITERI DE TOCIACO PRO LAMBERTO PREPOSITO MONTISACUTI ET UXORE ET FILIIS EJUS.

(Fol. 62 v°.) Ego Iterus, dominus Tociaci, notum facio universis ad quos littere presentes pervenerint me creantasse domino meo Philippo, illustri Francorum regi, quod ego in Lambertum de Monteacuto prepositum, et in uxorem et in filios ejus, manum non mittam, nec eos capiam, nec aliquis per mandatum meum; et si hoc aliquo modo facerem, concedo quod dominus Rex terram meam, quam de ipso teneo, capiat et teneat sine fidem mentiri, usque dum id emendaverim et dampna et deperdita integre reddiderim; predictus vero Lambertus per me, quantum debuerit, et in curia mea se justiciabit.

(Cancellé.)

XIV

Lettres de Philippe-Auguste relatives au même objet.

Avant 1211.

CARTA REGIS DE EODEM.

(Fol. 62 v°.) Philippus, Dei gratia Francorum rex. Notum, etc. quod Iterus de Tociaco nobis creantavit quod nec ipse, nec aliquis per mandatum suum, manum mittet in Lambertum, prepositum de Monteacuto, nec in uxorem, nec in filios ejus; quod si aliquo modo fecerit, terram quam de nobis tenet capiemus et tenebimus absque fidem mentiri, donec id emendaverit, sicut justum erit, et dampna et deperdita integre reddi-

derit. Predictus vero Lambertus per dictum Iterum et in curia ejus, quantum debuerit, se justiciabit.

(Cancellé.)

XV

Acceptation par Jean, comte de Brienne, du bail et de la garde de l'enfant de Guillaume Martel, à lui confiés par Philippe-Auguste.

1208, août. — Paris.

(Fol. 72 v°.) Ego Johannes, comes Brene, notum facio universis ad quos presentes littere pervenerint quod karissimus dominus meus Philippus, Francorum rex illustris, donavit mihi ballum et custodiam pueri filii Willelmi Martelli, que ad ipsum pertinebant, tenenda ad usus et consuetudines Normannie, quamdiu ipsi placuerit, tali modo quod, quandocumque ipse voluerit, illa a me capere poterit, a[b]sque ulla interceptione. Actum Parisius, anno Domini M° CC° octavo, mense augusto.

(Cancellé.)

XVI

Devis de travaux de fortifications à exécuter à Corbeil, Paris, Orléans, Villeneuve en Beauvaisis, Laon, Melun, Péronne et Montreuil-Bellay.

Avant 1211.

(Fol. 94 r°.) *Taschia Corbolii*, de qua debent haberi XVII° libre viginti minus. Jaolia, IIII^xx libre, que debet habere quatuor tesias de alto et VI pedes de concavo et VIII pedes de spisso; murus, VII tesias de alto et VI pedes de spisso; turris, XII tesias de alto et VI pedes de spisso et X pedes de concavo, et debet facere pontem tornatilem et duas portas, et pontem tornatilem de turre, et duo hostia turris et hostia turricularum, et domum super jaoliam tectam tegula, et portam coleiciam, et fossata coriata extra XL pedes de lato.

Castellulum de Parvo Ponte : Murus habebit octo tesias de alto de super pavimentum de calceia et sex pedes de spisso usque ad *l'aloer*, et duo muri in quibus porte sedebunt, omne hoc debet furnire de cheminetis et de duobus paribus portarum et posticum, ad intrandum firmitatem. Hec omnia parata erunt et furnita de solivis et de merreno et covertura de tegula. Et fiet ubi unus carcer cum tribus estagiis; primum estagium erit totum grafatum de ferro et voxum, et duo paria de pavimentis desuper et due camere private. De tota hac summa debet habere quingentas libras parisiensium, tali modo quod debent ibi esse LXXI tesie muri; si minus fuerit, cadet de qualibet tesia C sol.

Magister Bovo et magister Adam debent facere murum inter duas portas de III pedibus de spisso in fundamento et II pedibus et dimidio super terram, et X pedibus de alto, et *pourgité* intus et deforis, et ex parte aule crescere murum usque ad turnellas ex utraque parte de III pedibus de spisso in fundo et II pedibus et dimidio super terram et X pedibus de alto, et aulam *porferir* in circuitu et unum cuneum de quarris, et facere talutum in uno *des pignons* aule de VIII pedibus de alto, et unum pignum novum in aulam, et cameram privatam reparandum, et curiam adequandam usque ad hostia, et domum cooperiendum et merreinnendum, et hostia et portas faciendum, et merreinnum et clavos et latas comparandum. Hec omnia debent fieri pro LXX libris.

Tascia Aureliani : Turris debet habere XIIII tesias de alto, et murus XV pedes de spisso et XX pedes de concavo, fossatum XL pedes latitudinis et pavatum deforis et XX pedes de profundo, et duo pontes tornatiles, et hordamentum totum paratum de ferro et ligno, et de omnibus istis debet habere magister Guillelmus XIIII^{c} libras.

Taschia Villenove : Turris debet habere XIIII tesias de alto et XV pedes de spisso et XX pedes de concavo; fossatum XX pedes profunditatis et XL pedes latitudinis, pavatum deforis, duo pontes tornatiles, et hordamentum totum paratum de ferro et ligno, et de hiis omnibus debet habere XVI^{c} libras.

Taschia Landuni : Turris debet habere XVI tesias de alto et XV pedes de spisso et XXVI pedes de concavo. Fossatum habebit quatuor tesias de profundo et V tesias de lato, et pavatum deforis, et duos pontes torna tiles, et hordamentum paratum totum de ferro et ligno, et de hiis omnibus debet habere XIX^{c} libras.

Magister Garnerus cementarius debet facere pro XVII^{c} libris muros castri Meleduni, de IIII tesiis de alto usque ad antepectus, et de sex pedibus de spisso, et intabulare et proferire, et muri debent moveri de capite fossati pavati usque ad aliud caput ejusdem fossati, et unam portam ex parte Fontis bleaudi que exiet a fundo aque.

Turris Perone habebit ab initio usque ad rasum terre LX pedes; latitudo infra opus habebit XXIIII pedes, et spissitudo muri continebit XIIII pedes et a terra in summum elevabitur usque ad XIIII tesias, et pro turre et fossato et pavimento turris dantur II^{m} libre. Et in principio fundamenti murus habebit pro debili terra usque ad rasum terre X pedes in spissitudine, et a raso terre inter scutum et quarnellum habebit murus V tesias et VIII pedes de spisso, et quelibet tesia usque ad LX tesias constabit XI libras. Et tornella habebit a principio usque ad finem XIII tesias in altum, et murus habebit IX pedes de spisso et XII pedes de lato, et tales quatuor tornelle fient, nisi tornellas porte facere voluerint minores, quelibet tornella constabit centum quinquaginta libras. Preterea fossata habebunt LXV pedes de lato inter duos muros, L pedes de vacuo

et v tesias de profundo, et quelibet tesia fossati constabit LXX solidos, et in numero erunt IIII^xx tesie fossati, et quelibet tesia pavimenti fossati constabit LXX solidos, et pavimentum habebit infra terram sex pedes de lato et II pedes super terram, et quinque tesias de alto; et hordeicium turris, et hostia, et ferramenta hostiorum et fenestre et ferramenta earum constabunt CC libras. Et in tribus pontibus tornatilibus erunt XXXV tesie, et pontes constabunt CC libras in adducendo et comparando de turre tegenda et hosanda et de XX tesiis appendicii in ballo omnino perfectis CC lib.

(Fol. 94 v°.) Magister Abelinus et Gislebertus fossator debent facere apud Mosterolium Bellaii undecim tornellas et unam portam pro ML libris turon. et IIe et XX tesias de fossato de XL pedibus de lato et XX de profundo ad minus et IIII^xx tesias fossati versus aquam, quod habebit sex pedes in dova ad minus, et debent omnes bovas (*corr.* dovas) obstruere in circuitu, et debent perficere CV tesias de fossato de barbaquenis pro V^c et X libris tur., et debent facere CXX tesias de muro versus aquam de sex pedibus in spisso et de XIIII pedibus de alto de grosso muro, et scuta et kernella pro CC libris X lib. minus tur. Et debent perficere murum a domo fratris Guarini usque ad portam, et amurare magnam breteschiam de porta, et facere plateam in qua caablum sedebit pro L libris turon. Et debent facere ducentas tesias de muro magni ballii de calce et morterio, de sex pedibus in spisso et de XVIII pedibus in alto super terram, et scuta et krenella pro VII^c libris. Et debent facere posternam et viam sub aula, et arcum super duas collumpnas, et tuoeriam, et quernelare super arcum pro L libris turonensium. Summa II^m et V^c L libre turonensium.

(Cancellé.)

XVII

Etat des bijoux remis par le Roi à Eudes le Chambellan, en présence de frère Guérin.

1206 (février).

(Fol. 5 v°.) Die dominica post octabas Candelarie, dominus Rex tradidit Odoni Cambellano coram fratre G. V^c et IIII^xx besancios *melequins* et C et IX obol., et unum firmaculum aureum in quo sunt VIII saphiri, et unum firmaculum aureum planum ad camisiam, et II botonos auri et II zonas argenteas et II *canivez* argenti, et unam allectoriam et tria vasa argentea plena tyriace, et II *trenchoers*, et I escharpam, et I bursam cum pellis aparatas, et unum anulum aureum cum smaragdine.

TABLE DU CARTULAIRE.

Fol. 6 v°. — Sans date.

9. Liste des archevêques et évêques soumis à la domination du roi de France.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 682.)

Fol. 7 r°. — Sans date.

10. Liste des ducs, comtes, barons et châtelains du royaume de France.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 682-683.)

Fol. 7 v°. — Sans date.

11. Liste des communes du royaume.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 684.)

Fol. 8 r°. — 1201 (2 novembre).

12. Bulle d'Innocent III légitimant les enfants de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie.

(Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, t. I, p. 132, n° 1499.)

Fol. 8 v°. — 1200 (mai).

13. Traité de paix entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre. (*Fragment.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 604.)

Fol. 8 v°. — 1205 (10 avril) à 1206 (1er avril).

14. Lettres attestant l'abandon de droits d'usage par les hommes de Grès et de Chapelle au profit de l'abbaye de Fontaine-Jean.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 924.)

Fol. 8 v°. — 1205 (1er novembre) à 1206 (1er avril).

15. Donation à Hugues Poulain de quatre livres sur les cens, terre et bois d'Avesnes en Vexin.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 960.)

Fol. 8 v°. — 1209 (du 29 mars au 31 octobre).

16. Donation à Renaud de Cornillon.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1123.)

Fol. 8 v°. — 1209 (du 29 mars au 31 octobre).

17. Don aux moines de Bonport du droit de moudre dans le moulin royal de Pont-de-l'Arche.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1122.)

Fol. 9 r°. — 1200.

18. Lettres de Jean sans Terre portant confirmation de l'échange des Andelys et concession de droits à Gautier, archevêque de Rouen.

(*Cartulaire normand*, p. 12, n° 56.)

Fol. 9 r°. — 1190 (du 25 mars à juillet).

19. Déclaration fixant le chiffre de la taille exigible des hommes de l'évêque de Paris pendant la vacance du siège.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 289.)

Fol. 9 v°. — 1205 (13 novembre).

20. Déclaration des barons de Normandie relative à leurs rapports avec le clergé de cette province.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 961.)

Fol. 10 r°. — 1206 (du 2 avril au 31 octobre).

21. Assignation à Pierre de Tilly d'une rente de 70 livres.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 972.)

Fol. 10 r°. — 1206 (mai).

22. Donation à Gui de Thouars du Broërec, du Pouher, etc.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 999.)

Fol. 10 r°. — Sans date.

23. Concession en fief lige à Juhel de Mayenne de tout ce que le roi possédait à Pontorson. (*Cancellé.*)

Fol. 10 v°. — 1204 (mai).

24. Engagement de Guillaume Marishall, comte de Pembroke, pour la reddition des châteaux d'Orbec, de Longueville et de Meulers. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 818.)

Fol. 10 v°. — 1206 (juin).

25. Mandement à Barthélemy de Roye de se rendre à Namur pour y faire jurer aux barons et aux communes de Flandre et de Hainaut l'observation du traité conclu avec Philippe, comte de Namur.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1001.)

Fol. 11 r°. — 1182 (du 28 mars au 31 octobre).

26. Coutumes de la commune de Beauvais.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 49.)

Fol. 11 v°. — 1181 (1er novembre) à 1182 (27 mars).

27. Coutumes de Bourges et de Dun.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 37.)

Fol. 12 r°. — 1206 (février).

28. Compte des joyaux de la couronne.

Fol. 13 r°. — 1187 (1er novembre) à 1188 (16 avril).

29. Charte de commune de Tournai.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 207.)

Fol. 14 r°. — 1186 (du 13 avril au 31 octobre).

30. Concession de privilèges à la commune de Compiègne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 157.)

Fol. 14 v°. — 1188 (du 17 avril au 31 octobre).

31. Charte de commune de Montreuil-sur-Mer.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 216.)

Fol. 14 v°. — 1196 (du 21 avril au 31 octobre).

32. Confirmation de la commune établie par l'abbaye de Saint-Jean de Laon à Crandelain et autres localités.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 491.

Fol. 14 v°. — 1181 (du 5 avril au 31 octobre).

33. Coutumes de la commune de Soissons.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 31.)

Fol. 15 r°. — 1184 (du 1er avril au 31 octobre).

34. Charte de commune de Cerny et autres localités, conforme à celle de Bruyères.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 101.)

Fol. 16 r°. — 1196 (21 avril) à 1197 (5 avril).

35. Règlement des redevances payables au roi par les habitants de Cerny, Beaulne, Chivy, etc.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 495.)

Fol. 16 r°. — 1186 (1er novembre) à 1187 (28 mars).

36. Coutumes de Bruyères, Cherêt, Vorges et Valbon.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 182.)

Fol. 17 r°. — 1184 (1er novembre) à 1185 (20 avril).

37. Charte de commune de Crespy.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 116.)

Fol. 17 v°. — 1185 (1er novembre) à 1186 (20 avril).

38. Coutumes de Vailly, Condé, Chavonne, Celles, Pargny et Filain.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 148.)

Fol. 18 v°. — 1190 (du 25 mars à juillet).

39. Statuts de la commune d'Amiens.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 287.)

Fol. 19 v°. — 1200 (juillet).

40. Charte de commune de Villeneuve en Beauvaisis.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 627.)

Fol. 20 r°. — 1181 (1er novembre) à 1182 (27 mars).

41. Coutumes de la commune de Noyon.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 39.)

Fol. 20 r°. — 1196 (du 21 avril au 31 octobre).

42. Règlement de la juridiction des échevins de Bapaume.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 486.)

Fol. 20 v°. — 1150.

43. Privilèges de Mantes.

(*Ordonnances*, t. XI, p. 197.)

Fol. 20 v°. — 1197 (du 6 avril au 31 octobre).

44. Charte de commune de Roye.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 510.)

Fol. 21 v°. — 1192 (février).

45. Charte de commune d'Hesdin. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 364.)

Fol. 21 v°. — 1128.

46. Charte de commune de Laon.

(*Ordonnances*, t. XI, p. 185.)

Fol. 22 v°. — 1162.

47. Charte de Louis VII portant règlement en faveur des boulangers de Pontoise.

Fol. 22 v°. — 1195 (du 2 avril au 31 octobre).

48. Charte de commune de Montdidier.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 441.)

Fol. 23 r°. — 1186 (du 13 avril au 31 octobre).

49. Confirmation de la charte accordée en 1153 aux bourgeois de Compiègne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 158.)

Fol. 23 v°. — 1182 (du 28 mars au 31 octobre).

50. Charte de commune de Chaumont.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 55.)

Fol. 24 r°. — 1188 (du 17 avril au 31 octobre).

51. Charte de commune de Pontoise.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 213.)

Fol. 24 v°. — Sans date.

52. Charte de commune octroyée par Robert, comte de Meulan, aux habitants de cette ville.

Fol. 25 r°. — 1188 (?).

53. Charte de commune de Poissy.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 214.)

Fol. 25 r°. — 1204 (octobre).

54. Coutumes de la commune de Saint-Jean-d'Angely.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 864.)

Fol. 25 v°. — 1204 (du 25 avril au 31 octobre).

55. Charte de commune des Andelys.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 804.)

Fol. 25 v°. — 1204 (novembre).

56. Privilèges de Poitiers.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 876.)

Fol. 26 r°. — Vers 1181.

57. Réforme des mauvaises coutumes de Bourges.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 41.)

Fol. 26 v°. — 1189 (1er novembre) à 1190 (24 mars).

58. Établissement d'une commune à Sens.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 255.)

Fol. 27. — 1200 (mai).

59. Traité de paix conclu entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, nos 604, 605.)

Fol. 28 r°. — 1201 (août).

60. Engagement contracté par Renaud, comte de Boulogne, et Ide, sa femme, au sujet du mariage de leur fille Mathilde avec Philippe, fils de Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 674.)

Fol. 28 v°. — 1201 (mai).

61. Convention passée par Blanche, comtesse de Champagne, avec Philippe-Auguste au sujet de la remise de ses forteresses et de son acte de foi et hommage.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 670.)

Fol. 28 v°. — 1201 (mai).

62. Réception par Philippe-Auguste de l'hommage de Blanche, comtesse de Champagne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 671.)

Fol. 29 r°. — 1200 (mai).

63. Déclaration de Philippe-Auguste stipulant le secours qu'il portera à Gui, vicomte de Limoges, en cas d'attaque du roi d'Angleterre, avec obligation réciproque.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 616.)

Fol. 29 r°. — 1200 (juillet).

64. Règlement des privilèges dont jouiront à l'avenir les écoliers de Paris.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 629.)

Fol. 29 v°. — 1200 (2 janvier).

65. Traité de paix entre Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, et Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 579.)

Fol. 29 v°. — Vers 1200 (mai).

66. Lettres de Philippe-Auguste affectant aux besoins de la terre sainte le quarantième de ses revenus pendant un an.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 619.)

Fol. 30 r°. — 1203 (juin?).

67. Don à Richard de Garancières d'une portion de terre contestée par Gilbert de Lassy.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 763.)

Fol. 30 r°. — 1203 (juin?).

68. Inféodation de divers domaines à Bernard du Plessis.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 764.)

Fol. 30 r°. — 1203 (1er novembre) à 1204 (24 avril).

69. Concession au chapitre d'Arras de la jouissance de la régale pendant la vacance du siège, avec exemption du service militaire accordée à l'évêque.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 793.)

Fol. 30 r°. — Vers 1204.

70. Don à Raoul Bogis des essarts d'Hennezis avec Épinay, possédés jadis par Gérard Flandrine et Robert de Lesseville. (*Cancellé.*)

Fol. 30 r°. — Vers 1202 (novembre).

71. Réception de l'hommage d'Aimeri, vicomte de Thouars, et don de Loudun à ce seigneur. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 742.)

Fol. 30 r°. — 1204 (mai).

72. Inféodation à Jean de Rouvray de tout ce que Philippe-Auguste possédait à Poigny et à Auffargis, à l'exception de deux sergenteries dans la forêt. (*Cancellé.*)

Fol. 30 r°. — 1204 (mai).

73. Acceptation des services de Geoffroy Martel.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 813.)

Fol. 30 r°. — Vers 1200.

74. Règlement pour l'administration municipale de Rouen et de Falaise.

(Duchesne, *Hist. norm. script.*, p. 1060; — *Ordonnances*, t. I, p. 306.)

Fol. 31 r°. — 1204 (mai).

75. Franchises des bourgeois de Falaise.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 814.)

Fol. 31 r°. — 1204 (mai).

76. Don à André Propensée, maire de Falaise, des biens tenus à Lassy et à Campeaux par Gilbert de Lassy.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 816.)

Fol. 31 r°. — 1204 (mai).

77. Don de Moyon et Montpinçon à Guérin de Glapion, sénéchal de Normandie. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 817ᵃ.)

Fol. 31 r°. — 1204 (mai).

78. Don à Guillaume d'Argehces des domaines de Raoul de Tilly à Darnetal en Auge, à Montchamp et à Tilly. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 817ᵇ.)

Fol. 31 v°. — 1204 (mai).

79. Don en fief lige à Richard d'Argences de la terre de Briouze, en Normandie, et de divers domaines provenant de Robert le Sauvage et de Guillaume Ponçin. (*Cancellé.*)

Fol. 31 v°. — 1204 (mai).

80. Don à Payen de Méhoudin de la terre de Moulineaux, provenant de Geoffroi de Sai, au lieu de la terre de Pinterville, donnée par Philippe-Auguste à Tatin, son arbalétrier.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 817.)

Fol. 31 v°. — 1204 (mai).

81. Don à Jean de Rouvray des possessions de Roger le Bigot sises en Normandie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 819.)

Fol. 31 v° — 1204 (mai).

82. Don à Raoul de Manleville de la terre de Guillaume Harenc, sise à Saint-Christophe.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 820.)

Fol. 31 v°. — 1204 (mai).

83. Hommage du comté de Périgord rendu par Hélie, comte de Périgord.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 821.)

Fol. 31 v°. — 1204 (mai).

84. Reconnaissance du serment de fidélité dû au roi par la commune de Périgueux.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 823.)

Fol. 31 v°. — 1204 (mai).

85. Engagement pris par Philippe-Auguste de ne pas laisser sortir de ses mains : 1° le comté de Périgord; 2° la ville de Périgueux.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 822, 824.)

Fol. 31 v°. — 1204 (mai).

86. Don à Étienne de Villeneuve du moulin d'Aunay.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 825.)

Fol. 31 v°. — 1203 (1er novembre) à 1204 (24 avril).

87. Don à Aimeri, vicomte de Thouars, de la sénéchaussée de Poitou et du duché de Guienne. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 794.)

Fol. 31 v°. — 1197 (21 octobre).

88. Charte de Richard Cœur de Lion constatant l'échange de la ville des Andelys cédée à Gautier, archevêque de Rouen, contre les moulins de Rouen, la ville de Dieppe, la forêt d'Aliermont.

(Dumont, *Corps diplom.*, t. I, part. I, p. 115. — Rymer, t. I, part. I, p. 68.)

Fol. 32 r°. — 1204 (juin).

89. Privilèges des bourgeois de Caen.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 830.)

Fol. 32 r°. — 1204 (juin).

90. Don du château d'Argentan à Henri Clément, maréchal de Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 831.)

Fol. 32 r°. — 1204 (juin).

91. Don à Gérard du Marché de la terre de Philippe de Colombières.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 832.)

Fol. 32 r°. — 1204 (juin).

92. Charte de commune de Pont-Audemer.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 829.)

Fol. 32 r° — 1204 (mai).

93. Don de Chambois à Guérin de Glapion, sénéchal de Normandie. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 825*.)

Fol. 32 v° — 1204 (juin).

94. Assignation aux neveux de Pierre de Préaux de divers biens et revenus à Lion-sur-Mer, à Verneuil et Étretat.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 836.)

Fol. 32 v°. — 1204 (?).

95. Note d'une demande que le roi doit adresser au comte de Boulogne touchant Bretizel.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 891.)

Fol. 32 v°. — 1204 (juin).

96. Don à Gui Turpin des moulins de Baugé.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 834.)

Fol. 32 v°. — 1204 (juin).

97. Don à Roger de Macé du domaine de Longué.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 835.)

Fol. 32 v°. — 1204 (juin ou juillet).

98. Don du pressurage du vin de Triel aux moines du Bec établis dans l'église de Notre-Dame-du-Pré, à Rouen.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 838.)

Fol. 32 v°. — 1204 (juillet).

99. Confirmation d'un accord conclu entre l'abbesse et les bourgeois de Cusset.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 840.)

Fol. 32 v°. — 1204 (juillet).

100. Affranchissement de Robert Mouton, serf.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 841.)

Fol. 32 v°. — 1204 (septembre).

101. Inféodation à Guillaume le Queux de tout ce que le roi possédait à Niort.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 858.)

Fol. 32 v°. — Avant 1205.

102. État des services de chevalier exigibles par le duc de Normandie (par vicomtés ou baillies).

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 693.)

Fol. 34 v°. — 1204 (août).

103. Assignation à Robert, comte de Dreux, de 500 livres de revenu sur l'échiquier de Caen.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 846.)

Fol. 34 v°. — 1204 (août).

104. Déclaration des droits du vicomte de Thouars en qualité de sénéchal de Poitou.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 850.)

Fol. 35 r°. — Avant 1205.

105. État des chevaliers relevant du fief de Breteuil.

État des fiefs de haubert de Grandmesnil.

Noms des chevaliers des fiefs de Breteuil et Grandmesnil qui ont fait hommage au roi.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 714.)

Fol. 36 r°. — Vers 1204.

106. Règlement relatif à l'importation des vins en Normandie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 889.)

Fol. 35 v°. — 1204 (1er juin).

107. Articles de la capitulation de Rouen donnés par Philippe-Auguste. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 828*.)

Fol. 36 v°. — 1205 (1er avril) à 1206 (1er avril).

108. Règlement concernant les empiétements du clergé sur la justice séculière.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 928.)

Fol. 37 r°. — 1204 (août).

109. Charte de commune de Niort.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 847.)

Fol. 37 r°. — 1191 (12 mai).

110. Assignation de douaire par Richard Cœur de Lion à la reine Bérengère, sa femme.

(Martene, *Ampl. Coll.*, t. I, p. 995.)

Fol. 37 r°. — 1204 (du 25 avril à décembre).

111. Abandon à Philippe-Auguste, par Bérengère, reine d'Angleterre, de ses droits de douaire à Falaise, Domfront et Bonneville-sur-Touque, en échange de la ville du Mans.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 805.)

Fol. 37 r°. — 1201 (1er août).

112. Accord conclu par Jean sans Terre avec la reine Bérengère touchant l'échange de sa dot.

Fol. 37 v°. — 1204 (octobre).

113. Don à Jean de Montgobert de la terre de Saint-Aubin possédée jadis par Hugues de Ferrières.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 862.)

Fol. 37 v°. — 1204 (novembre).

114. Inféodation à Étienne le Petit, maire de Verneuil, de la terre de Guillaume de Charnelles.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 906.)

Fol. 37 v°. — 1204 (novembre).

115. Réception de l'hommage de Jean, évêque de Limoges.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 875.)

Fol. 37 v°. — 1204 (novembre).

116. Don à Richard de Fontenay de biens dans le Cotentin.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 907.)

Fol. 37 v°. — 1187 (1er novembre) à 1188 (16 avril).

117. Don à Gilles de Sully du fief d'Ennordres en retour des fiefs de Concressault et d'Aubigny, cédés au roi par ce seigneur.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 204.)

Fol. 37 v°. — 1204 (novembre?).

118. Abandon par Philippe-Auguste du droit de gîte à Auxerre et à Varzy, moyennant renonciation de l'évêque d'Auxerre à l'hommage qui lui était dû pour Gien.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 879.)

Fol. 37 v°, 38 r°. — 1204 (novembre ou décembre).

119. Abandon par Amicie de Montfort à Philippe-Auguste du châ-

teau de Breteuil en échange du château de Saint-Léger-en-Yvelines, de la forêt d'Yvelines et de divers autres biens.

Charte de Philippe-Auguste, du même contenu que l'acte précédent.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 881, 882.)

Fol. 38 r°. — 1194-1195.

120. Don de trois cents muids de vin par an à l'église Notre-Dame de Rouen par Richard Cœur de Lion.

(Martene, *Ampl. Coll.*, t. I, p. 1012.)

Fol. 38 r°. — 1204 (décembre).

121. Cession à Renaud, comte de Boulogne, en échange du château et de la châtellenie de Mortemer : 1° du château d'Aumale; 2° du village de Saint-Riquier; 3° du château de Domfront en Passais; 4° de la forêt d'Andaines.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 884.)

Fol. 38 r°. — 1204 (décembre).

122. Don de Mortain à Renaud, comte de Boulogne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 885.)

Fol. 38 r°. — 1205 (janvier).

123. Adjudication du château de Vertaizon à Robert, évêque de Clermont, pour punir la félonie de Pons de Chapteuil.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 894.)

Fol. 38 v°. — 1204 (août?).

124. Abandon à Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, de tous droits sur Châteauneuf-sur-Sarthe.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 862.)

Fol. 38 v°. — Vers 1204.

125. Lettres de Jean sans Terre mandant à son connétable, Roger de Lacy, de garder fidèlement le château des Andelys.

Fol. 38 v°. — 1206 (du 2 avril au 31 octobre).

126. Don à Guillaume Havart des biens possédés dans le pays de Caux par Michel de Poveringues et Hélie de Martigny.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 982.)

Fol. 38 v°. — 1209 (du 29 mars au 31 octobre).

127. Don du droit de régale à Pons, évêque de Mâcon, ainsi qu'à ses successeurs.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1115.)

Fol. 39 r°. — 1198 (29 juin).

128. Traité d'alliance entre Philippe, roi des Romains, et Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 535.)

Fol. 39 r°. — 1205 (février).

129. Don des châteaux de Conches et de Nonancourt à Robert de Courtenay.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 901.)

Fol. 39 r°. — 1205 (février).

130. Engagement pris par Robert de Courtenay de ne pas aliéner les châteaux de Conches et de Nonancourt à lui donnés par le roi.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 900.)

Fol. 39 r°. — 1205 (février).

131. Exemption de coutumes accordée aux bourgeois de Verneuil.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 904.)

Fol. 39 v°. — 1205 (février).

132. Don aux frères de l'Hôpital, de Paris, des biens possédés par le roi à Bruyères-le-Châtel, près Arpajon, avec concession d'un marché hebdomadaire.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 905.)

Fol. 39 v°. — 1205 (février).

133. Charte de commune de Nonancourt.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 903.)

Fol. 39 v°. — 1205 (février).

134. Hommage rendu à Philippe-Auguste par Henri, duc de Lothier.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 909.)

Fol. 40 r°. — 1205 (février).

135. Abandon par Henri, duc de Lothier, au comte Renaud de Boulogne de toutes prétentions sur le comté de Boulogne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 910.)

Fol. 40 r° — 1204 (25 avril) à 1205 (9 avril).

136. Cession par Roger de Meulan de ses droits sur la vicomté d'Évreux en échange du village de Quittebeuf et de deux autres fiefs.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 806.)

Fol. 40 r°. — 1197 (du 6 avril au 31 octobre).

137. Engagement portant que le village des Alluets, précédemment donné par le roi à Pierre Mauvoisin, ne sera point détaché du domaine de la couronne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 512.)

Fol. 40 v°. — Vers 1204.

138. Note des obligations déposées par plusieurs juifs comme caution de leur résidence.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 890.)

Fol. 40 v°. — Vers 1204.

139. Enquêtes sur la valeur des revenus de Bonneville-sur-Touque, de Falaise et de Domfront.

État des aumônes de Rouen assignées sur l'Échiquier.

(*Cartulaire normand*, p. 19, n° 111.)

Fol. 40 v°. — 1204 (vers octobre).

140. Ordonnance sur le cours des monnaies en Normandie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 867.)

Fol. 41 r°. — Sans date.

141. État des aumônes dont est chargé celui qui tient la vicomté de Rouen.

(*Cartulaire normand*, p. 33, n° 24.)

Fol. 41 r°. — 1205 (février).

142. Inféodation à Gervais de Pruillé du domaine de Mouliherne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 912.)

Fol. 41 v°. — 1205 (février).

143. Exemption de droits de passage dans la Normandie, le Poitou, l'Anjou et le Maine, accordée aux habitants de Breteuil.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 902.)

Fol. 41 r°. — 1205 (du 10 au 30 avril).

144. Don à Cadoc, châtelain de Gaillon, de la jouissance viagère de Tosny.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 933.)

Fol. 41 r°. — 1205 (du 10 au 30 avril).

145. Don en fief lige à Dreu de Mello, fils du connétable, des châteaux et châtellenies de Loches et de Châtillon-sur-Indre.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 929.)

Fol. 41 r°. — 1205 (du 17 au 30 avril).

146. Don à Guérin de Glapion des biens des vassaux insoumis de la baillie de Sainte-Scolasse, avec le fief de la Ferté-Macé. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 933 A.)

Fol. 41 v°. — 1205 (mai).

147. Don à Richard d'Argences du fief d'Ollonde avec divers domaines provenant du comte d'Arundel et d'autres seigneurs.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 935.)

Fol. 41 v°. — 1205 (mai).

148. Don en fief lige à Brandin des biens possédés par le roi à Ennezat, Escurolles et Ris (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 935 A.)

Fol. 41 v°. — 1205 (mai ou juin?).

149. Bail de la prévôté de Chaumont au maire et à la commune de Chaumont.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 938.)

Fol. 41 v°. — 1205 (mai ou juin?).

150. Assignation à Robert de Bommiers de 150 livres tournois de rente annuelle sur la foire de Saumur.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 939.)

Fol. 41 v°. — 1205 (juillet).

151. Don à Hardouin et à Renaud de Pressigny d'une rente de 100 livres sur les revenus royaux à Poitiers.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 952, 953.)

Fol. 41 v°. — 1205 (juillet).

152. Pareille donation à Eude le charpentier.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 954.)

Fol. 41 v°. — 1205 (juillet).

153. Don à Pierre le Paumier, archer du roi, de 40 livres tournois de rente sur la prévôté de Chinon. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 946 A.)

Fol. 41 v°. — 1205 (juillet).

154. Don à Jourdain, balistaire du roi, du domaine de Léri.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 955.)

Fol. 42 r°. — Vers 1205 (?).

155. Engagement pris par Étienne *de Castello*, baron d'Auvergne, de livrer au roi la place de Gerzat.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 967.)

Fol. 42 r°. — 1204 (juin ou juillet).

156. Don du pressurage du vin de Triel aux moines du Bec, établis dans l'église Notre-Dame-du-Pré, à Rouen. (*Cancellé, autre texte que celui du folio 32.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 838.)

Fol. 42 r°. — 1205 (10 avril) à 1206 (1er avril).

157. Don à la maison-Dieu d'Arques de 5 acres de terre sur l'emplacement du camp royal lors du siège d'Arques. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 924 A.)

Fol. 42 r°. — 1205 (du 10 avril au 31 octobre).

158. Charte de commune de Fillièvre.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 921.)

Fol. 42 r°. — 1205 (de juillet à novembre).

159. Don à Raoul, fauconnier du roi, de divers revenus sur le village de Bonneval.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 956.)

1205 (de juillet à novembre).

160. Don à Juhel de Mayenne de ce que le roi possédait dans l'enceinte de Pontorson.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 957.)

Fol. 42 v°. — 1205 (novembre).

161. Convention relative aux serfs ou vassaux de Blanche, comtesse de Champagne, établis à Dixmont depuis un an.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 962.)

Fol. 42 v°. — 1205 (10 avril) à 1206 (1er avril).

162. Charte de Philippe-Auguste confirmant les conditions des mariages projetés entre les enfants de Gui de Dampierre et du comte de Forez.

(*Catalogue des actes de Bhilippe-Auguste*, n° 923.)

Fol. 43 r°. — 1206 (janvier).

163. Abandon de Beaumont-le-Roger par Gui de la Roche, convaincu de connivence avec Gautier de Mondreville traître au roi de France.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 968.)

Fol. 43 r°. — 1197 (du 6 avril au 31 octobre).

164. Inféodation à Jean de Rouvray des biens possédés par le roi à Auffargis et à Poigny.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 513.)

Fol. 43 r°. — 1207 (du 22 avril au 31 octobre).

165. Don à Rabel de Muies de la terre qui avait appartenu à Guillaume de Hainaut. (*Cancellé*.)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1021*.)

Fol. 43 r°. — 1207 (du 22 avril au 31 octobre).

166. Déclaration constatant après enquête que le jour où Rabel de Muies a été gratifié de la terre de Guillaume de Hainaut, l'héritier de cette terre servait en Normandie les ennemis du roi.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1022.)

Fol. 43 r°. — 1206 (du 2 avril au 31 octobre).

167. Don à Raoul de Boulogne des domaines possédés en Normandie par Marguerite de Tosny.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 983.)

Fol. 43 v°. — 1158.

168. Lettres de Louis VII concédant à Pons, évêque du Puy, la ville du Puy, avec le château de Saint-Corneille, le marché et la juridiction.

(*Gallia Christ.*, t. II, instr. col. 232.)

Fol. 43 v°. — 1206 (mai).

169. Remise à Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, de diverses places du pays avec toute la terre d'Anjou, sauf Tours, Chinon et Langeais, réservés par le roi.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 997.)

Fol. 43 v°. — 1207 (du 22 avril au 31 octobre).

170. Confirmation aux moines de Preuilly des biens acquis par eux de l'abbaye Saint-Laumer de Blois et d'Alix, dame de Fleury.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1031.)

Fol. 44 r°. — 1206 (mai).

171. Don de Saint-Sever près de Vire à André de Vitré et à Robert, son frère, chantre de Paris, en échange de Langeais.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1000.)

Fol. 44 r°. — 1206 (2 avril) à 1207 (21 avril).

172. Don à Simon de Dammartin du château de Saint-James de Beuvron.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 986.)

Fol. 44 r°. — 1206 (mai).

173. Don de Ploërmel à Maurice de Craon.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 995.)

Fol. 44 r°. — 1206 (2 avril) à 1207 (21 avril).

174. Concession de divers domaines à Nicolas de Montigny.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 984.)

Fol. 44 r°. — 1206 (2 avril) à 1207 (21 avril).

175. Don de la terre de Sotteville à Jean de Montgobert.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 985.)

Fol 44 v°. — 1190 (28 mars).

176. Transaction entre Richard Cœur de Lion et l'archevêque de Tours, au sujet de certaines coutumes et redevances à Tours et à Chinon.

Fol. 45 r°. — 1207 (24 mars).

177. Reconnaissance de Gautier, archevêque de Rouen, touchant le fouage des terres données en échange des Andelys et la forfaiture des habitants de Dieppe alliés à Jean sans Terre.

(*Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 309[a].)

Fol. 45 r°. — 1207 (du 1[er] au 21 avril).

178. Don à l'église d'Auxerre du droit de régale réclamé par le roi pendant la vacance du siège.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1021[c].

Fol. 45 v°. — 1206 (août).

179. Convention relative au mariage de la fille de Philippe-Auguste avec Philippe, comte de Namur.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1002.)

Fol. 45 v°. — 1206 (26 octobre).

180. Trêve conclue entre Jean sans Terre et Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1006.)

Fol. 46 r°. — 1206 (1er novembre) à 1207 (21 avril).

181. Don de Beaufort à Adam, vicomte de Melun, à Simon de Poissy et à Jean Briard.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1008.)

Fol. 46 r°. — Avant 1211.

182. Règlement concernant le droit de fouage en Normandie.

(Martene, *Ampl. Coll.*, t. I, p. 1083; — Brussel, *Usage des fiefs*, t. I, p. 212.)

Fol. 46 r°. — Vers 1206.

183. Lettres de Philippe-Auguste à Innocent III, s'excusant de ne pouvoir donner satisfaction à l'évêque de Cambrai et s'expliquant sur l'appui qu'il prête à Philippe, roi des Romains.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1010.)

Fol. 46 v°. — Vers 1206.

184. Liste des cautions qui ont garanti à Philippe-Auguste la fidélité du connétable de Normandie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1011.)

Fol. 46 v°. — 1155.

185. Lettres de pariage entre Louis VII et l'abbé de Saint-Jean de Sens.

(*Ordonnances*, t. XI, p. 203.)

Fol. 46 v°. — 1207 (juin).

186. Assignation de 30 livres de revenu à Raoul Hubert.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1046.)

Fol. 47 r°. — 1080 (31 mai).

187. Actes du concile de Lillebonne.

(*Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 25.)

Fol. 47 r°. — 1186 (du 13 avril au 31 octobre).

188. Privilèges de la commune de Compiègne. (*Fragment cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 157.)

Fol. 47 r°. — 1207 (du 22 avril au 31 octobre).

189. Charte de commune de Péronne, avec indication des chartes d'Hesdin et de Cappy.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n[os] 1029, 1030.)

Fol. 49 r°. — 1187.

190. Charte de commune de Tournai. (*Fragment cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 207.)

Fol. 49 r°. — 1212 (fevrier).

191. 1° Charte d'Amaury de Craon mettant à la disposition du roi sa forteresse de Chantocé.

2° Liste des cautions d'Amaury de Craon.

3° Formule de l'engagement à souscrire par les cautions.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n[os] 1339, 1340, 1341.)

Fol. 49 r°. — 1208 (1[er] novembre) à 1209 (28 mars).

192. Don à l'évêque de Nevers du droit de régale.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1102.)

Fol. 49 v°. — 1207 (août).

193. Lettres de non préjudice délivrées à l'évêque de Paris pour l'excédent de taille levé après la mort de Maurice de Sully.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1048.)

Fol. 49 v°. — 1207 (du 22 avril au 31 octobre).

194. Don à Pierre de Moret de biens sis à Venables et à la Mare en échange de droits à Noyon-sur-Andelle.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1035.)

Fol. 49 v°. — 1212 (février).

195. Remise de la forteresse de Lavardin entre les mains du roi par Marie de Courbeville.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1338.)

Fol. 49 v°. — 1126.

196. Charte de commune de Saint-Riquier.

(*Ordonnances*, t. XI, p. 184.)

Fol. 50 r°. — 1199.

197. Lettres de Jean sans Terre au sujet de la juridiction dans la ville de Lisieux, juridiction qui lui était contestée par l'évêque.

(Martene, *Ampl. Coll.*, t. I, p. 1023.)

Fol. 50 r°. — 1199 (du 1er novembre au 8 avril 1200).

198. Suppression par Philippe-Auguste de la commune d'Étampes.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 571.)

Fol. 50 v°. — 1207 (du 22 avril au 31 octobre).

199. Concession de divers domaines à Mathieu, évêque de Troyes, et stipulation de réserves pendant la vacance du siège épiscopal.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1034.)

Fol. 50 v°. — 1207 (22 avril) à 1208 (5 avril).

200. Accord entre les moines de Beaubec et Nicolas de Montigny au sujet de la haie de Massy.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1040.)

Fol. 51 r°. — 1201 (juin).

201. Autorisation donnée à l'abbé de Notre-Dame et de Saint-Jean de Laon au sujet de l'entrée de leurs hommes de Vendresse et de Troyon dans la commune de Cerny. (*Fragment.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 672.)

Fol. 51 r°. — Avant 1205.

202. Enquête sur la propriété du fief d'Erchin, faite en présence du comte de Saint-Pol, de Barthélemy de Roye et d'autres seigneurs.

Fol. 51 r°. — Vers 1201.

203. Don de Nonancourt à Pierre Mauvoisin. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 693A.)

Fol. 51 r°. — Avant 1205.

204. Enquête sur les travers et péages du roi et du comte de Saint-Paul faite par les bourgeois d'Arras, de Bapaume, de Péronne, de Compiègne, de Roye, de Montdidier et d'Amiens.

Fol. 51 r°. — Vers 1201.

205. Don de Grossœuvre à Guillaume Poulain, panetier de Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 654.)

Fol. 51 r°. — 1201 (mars ou avril).

206. Lettres de Philippe-Auguste rendant compte à Innocent III de sa conduite à Soissons devant les légats chargés d'examiner la validité de son mariage.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 667.)

Fol. 51 v°. — 1201 (2 novembre).

207. Lettres d'Innocent III aux évêques de France au sujet de la légitimation des enfants de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XIX, p. 406.)

Fol. 51 v°. — 1198 (29 mars) à 1199 (17 avril).

208. Déclaration de Philippe-Auguste établissant qu'Alix, comtesse de Chartres, n'a aucun droit sur la forêt d'Yvelines.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 528.)

Fol. 51 v°. — 1202 (janvier).

209. Coutumes de la commune de Senlis.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 696.)

Fol. 51 v°. — Avant 1205.

210. Enquête sur les droits possédés par le roi dans la forêt d'Yvelines.

Fol. 51 v°. — 1155.

211. Coutumes de Lorris.

(*Ordonnances*, t. XI, p. 100.)

Fol. 52 v°. — Vers 1200.

212. Don à Raoul Goujon d'une pension viagère de 40 livres.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 649.)

Fol. 52 v°. — Avant 1205.

213. Enquête sur les limites de la juridiction de l'évêque d'Orléans à Pithiviers.

Fol. 52 v°. — Vers 1202.

214. Enquête faite contre le vidame de Châlons au sujet des prises qu'il avait enlevées dans la maison de l'évêque (Gui III de Joinville) après sa mort (survenue en 1190).

Fol. 53 v°. — Vers 1202.

215. Notice constatant que le vidame de Châlons a fait amende au roi pour les biens pris à Heiltz dans la maison de l'évêque de Châlons.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 747.)

Fol. 53 r°. — 1194 (novembre).

216. Privilèges accordés par Pierre, comte de Nevers, à ses hommes d'Auxerre.

(Baluze, *Miscell.*, t. VII, 326. — Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, édit. Quantin, t. IV, p. 377.)

Fol. 53 r°. — Avant 1205.

217. Enquêtes sur les droits d'usage existant dans la forêt d'Orléans.

Fol. 53 r°. — 1180 (du 20 avril au 18 septembre).

218. Coutumes de Corbie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 4.)

Fol. 54 r°. — Vers 1200 (?).

219. Vente du village d'Hennemont au roi par Barthélemy et Robert de Monthion.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 647.)

Fol. 54 r°. — 1180 (du 20 avril au 18 septembre).

220. Affranchissement des serfs d'Orléans.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 2.)

Fol. 54 r°. — 1202 (du 14 au 30 avril).

221. Bail de la monnaie de Tournai à Jean de Remes.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 729.)

Fol. 54 r°. — 1202 (du 14 au 30 avril).

222. Association avec Evrard des Vignes pour le monnayage de Tournai.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 728.)

Fol. 54 r°. — 1202 (du 14 au 30 avril).

223. Engagement relatif au mariage de Marie, fille de Philippe-Auguste, avec Artur, comte de Bretagne. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 726.)

Fol. 54 r°. — 1178.

224. Abolition des mauvaises coutumes d'Orléans.

(*Ordonnances*, t. XI, p. 209.)

Fol. 54 v°. — 1183 (du 17 avril au 31 octobre).

225. Privilèges des habitants d'Orléans.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 76.)

Fol. 54 v°. — 1182 (du 28 mars au 31 octobre).

226. Confirmation des coutumes de Corbie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 47.)

Fol. 54 v°. — Vers 1150.

227. Défenses de Louis VII aux maire et bourgeois de Corbie d'exiger aucune redevance des serviteurs de l'abbaye.

(Aug. Thierry, *Monuments de l'histoire du tiers état*, t. III, p. 422.)

Fol. 55 r°. — 1189 (1er novembre) à 1190 (24 mars).

228. Confirmation des droits du monastère de Corbie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 259.)

Fol. 55 r°. — 1190 (1er novembre) à 1191 (30 mars).

229. Charte relative à la commune de Corbie et aux innovations préjudiciables à l'abbaye.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 330.)

Fol. 55 r°. — Vers 1202.

230. Charte déclarant abusive la mainmise de la régale de Châlons faite par le vidame de cette ville après la mort de l'évêque Rotrou (en 1201).

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 746.)

Fol. 55 v°. — 1202 (juillet).

231. Réception de l'hommage d'Artur, comte de Bretagne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 731.)

Fol. 55 v°. — 1147.

232. Lettres de Louis VII exceptant de la régale à Châlons les biens meubles trouvés dans les maisons épiscopales, à l'exception du blé, du vin, de l'or et de l'argent.

(Bréquigny, *Table chronologique des Diplômes*, t. III, p. 130.)

Fol. 55 v°. — 1202 (mars).

233. Reconnaissance de Pons, évêque élu de Mâcon, pour l'exercice du droit de régale par le roi.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 713.)

1202 (du 1er au 13 avril).

234. Lettres de Philippe-Auguste déterminant l'exercice du droit de régale à Mâcon.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 714.)

Fol. 55 v°. — 1202 (février).

235. Lettres de Louis, comte de Blois et de Clermont, reconnaissant n'avoir pas de droits à exercer dans la forêt d'Yvelines.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 712.)

Fol. 55 v°. — 1201 (1er novembre) à 1202 (13 avril).

236. Concession de la prévôté de Mantes au maire et à la commune de Mantes.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 681.)

Fol. 55 v°. — 1201 (1er novembre) à 1202 (13 avril).

237. Confirmation aux hommes de Mantes de toutes les hanses de cette ville.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 680.)

Fol. 56 r°. — 1196 (janvier).

238. Charte de Richard Cœur de Lion contenant le traité conclu avec Philippe-Auguste entre Issoudun et Charost.

(*Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 182 a.)

Fol. 56 v°. — 1202.

239. Don d'Arguel à Guillaume, comte de Ponthieu, en accroissement de fief, à charge de respecter les clercs. (*Cancellé.*)

Fol. 56 v°. — 1202 (1er novembre) à 1203 (5 avril).

240. Don de Brétignolles à Richard d'Argences.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 740.)

Fol. 56 v°. — Avant 1205.

241. Enquête sur les limites assignées à la juridiction de la châtellenie de Lens.

Fol. 56 v°. — 1194 (du 10 avril au 31 octobre).

242. Don à Guillaume Bourguigneau, maréchal de Philippe-Auguste, de certains droits à Ville-Évrart et à Fontenay (sous Bois).

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 419.)

Fol. 56 v°. — Vers 1200.

243. Don à Hugues le Grand d'une arche du pont de Vernon pour l'établissement d'un moulin.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 648.)

Fol. 57 r°. — Vers 1200?

244. Don à Pierre de Montpellier, balistaire du roi, d'une maison dans la juiverie de Sens.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 650.)

Fol. 57 r°. — 1192 (février).

245. Don à Hugues Branchart, écuyer du roi, de maison et d'autres biens à Bourges et à Tours.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 357.)

Fol. 57 r°. — 1192 (février).

246. Don à Jean le Noir d'une rente sur les cens et greniers royaux de Lorris.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 358.)

Fol. 57 r°. — 1182 (février).

247. Concession des châteaux de Posquières et de Najac à Raymond, comte de Saint-Gilles.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 42.)

Fol. 57 r°. — 1192 (février).

248. Ordre de rendre justice à Bertran Clément.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 359.)

Fol. 57 r°. — 1191 (25 décembre) à 1192 (4 avril).

249. Don à Robert d'Ivry de la garde du bois *de Bosco-Campi*.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 350.)

Fol. 57 r°. — 1192 (février).

250. Assignation de rente sur les moulins à foulon d'Étampes aux deux prêtres de l'église Saint-Jacques.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 360.)

Fol. 57 r°. — 1192 (février).

251. Affranchissement de la taille en faveur d'Aleaume Hescelin.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 366.)

Fol. 57 r°. — 1191 (26 décembre) à 1192 (4 avril).

252. Traité conclu entre Ide, comtesse de Boulogne, au nom de Renaud de Dammartin, son mari, et Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 353.)

Fol. 57 v°. — 1191 (26 décembre) à 1192 (4 avril).

253. Inféodation de Châtillon en Beauce à Dreu le Moine.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 351.)

Fol. 57 v°. — 1184 (commencement de l'année).

254. Don du comté de Nevers à Pierre, cousin du roi, qui abandonne Montargis.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 100.)

Fol. 57 v°. — 1191 (fin de l'année).

255. Traité conclu par Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, avec la reine Mathilde, comtesse de Hainaut.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 347.)

Fol. 57 v°. — Vers 1200.

256. Partage de la succession d'Adam de Montfermeil.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 651.)

Fol. 57 v.° — 1192 (février).

257. Assignation de rente sur les moulins de Hesdin à l'abbaye Notre-Dame de Longvillers.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 365.)

Fol. 57 v°. — 1203 (octobre).

258. Convention relative aux châteaux de Brissac et de Chemillé que Gui de Thouars tiendra en fief du roi.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 783.)

Fol. 58 r°. — 1205 (janvier).

259. Engagement de Bérengère, reine d'Angleterre, de ne point mettre en cause Philippe-Auguste pour Loches.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 895.)

Fol. 58 r°. — 1187 (29 mars) à 1188 (16 avril).

260. Privilèges des bourgeois d'Orléans.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 201.)

Fol. 58 r°. — Avant 1205.

261. Enquête constatant les droits de gîte et de tensement possédés par le roi à Cormainville.

Fol. 58 r°. — 1203 (mars).

262. Hommage rendu à Philippe-Auguste par Maurice de Craon durant la captivité d'Artur de Bretagne. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 752.)

Fol. 58 r°. — 1203 (octobre).

263. Don à Pierre de Moret du château de Radepont.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 790.)

Fol. 58 v°. — 1203 (octobre).

264. Don à Gui de la Roche du château de Beaumont-le-Roger. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 784.)

Fol. 58 v°. — 1203 (octobre).

265. Don de la conciergerie de Poissy à Bernard, queux du roi.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 789.)

Fol. 58 v°. — 1203 (octobre).

266. Don à Robert de Lesseville de la terre occupée par Gérard Flandrine à Hennezis.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 785.)

Fol. 58 v°. — 1203 (octobre).

267. Don à Raoul de Louvain du village de la Lande.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 786.)

Fol. 58 v°. — 1203 (octobre).

268. Don d'Osmanville à Gérard de *Hasemare*. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 787.)

Fol. 58 v°. — 1203 (octobre).

269. Don à Renaud, comte de Boulogne, des domaines de Bellencombre, de Meulers et de la forêt d'Eavi. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 787 A.)

Fol. 58 v°. — 1203 (novembre).

270. Don à Nicolas de Montigny du village de Massy-en-Brai.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 797.)

Fol. 58 v°. — 1203 (décembre).

271. Don à Amaury Coispel des biens de Mathieu de Clères.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 799.)

Fol. 58 v°. — 1203 (juin?)

272. Don à Roger Pescheveron d'une terre sise à Criquebeuf-la-Campagne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 765.)

Fol. 58 v°. — 1203 (juin?)

273. Don à Roger des Essarts des biens possédés aux Essarts et au Chêne par Arnaud du Bois.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 766.)

Fol. 58 v°. — 1203 (1er novembre) à 1204 (24 avril).

274. Concession au chapitre de Langres de la régale de l'évêché pendant la vacance du siège.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 791.)

Fol. 59 r°. — 1207 (du 22 avril au 31 octobre).

275. Privilèges des habitants de Rouen.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1024.)

Fol. 59 v°. — 1207 (22 avril) à 1208 (5 avril).

276. Don à Jean d'Asnières de divers biens dans le pays d'Auge.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1039.)

Fol. 59 v°. — 1207 (1er novembre) à 1208 (5 avril).

277. Engagement pris par Philippe-Auguste envers Blanche, comtesse de Champagne, Gui Gâtebled et Henri de Mauny, de n'établir aucun village dans certains territoires délimités.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1055.)

Fol. 60 r°. — Sans date.

278. Liste des villes et châteaux du domaine royal.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 681.)

Fol. 60 v°. — 1201 (décembre).

279. Promesse faite par Hugues, comte de Rethel, de réparer les torts que lui et son père avaient causés aux églises. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 692.)

Fol. 60 v°. — 1211 (1er novembre) à 1212 (24 mars).

280. Charte de commune d'Athies.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1311.)

Fol. 61 r°. — 1207 (octobre?).

281. Don à Jean, fils d'Athon, de la terre de Guillaume Mauduit, située à Saint-Martin. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1051 A.)

Fol. 61 r°. — 1207 (22 avril) à 1208 (5 avril).

282. Don à Baudouin de Lihus, sergent du roi, de la terre possédée jadis à Saint-Martin par Jean et Guillaume Mauduit.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1037.)

Fol. 61 r°. — 1207 (22 avril) à 1208 (5 avril).

283. Don à Robert le Gras de la terre de Richard de Beaumont dans la Hague, donnée d'abord à Baudouin de Lihus.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1036.)

Fol. 61 r°. — 1207 (22 avril) à 1208 (5 avril).

284. Don à Paviot, balistaire du roi, de la terre du Bois-Guillaume.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1038.)

Fol. 61 r°. — Vers 1207 (décembre).

285. Réponse de Philippe-Auguste à l'évêque de Paris au sujet des Albigeois. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1069.)

Fol. 61 r°. — 1208 (du 6 avril à octobre).

286. Bail au maire et à la commune de Compiègne des biens possédés par le roi à Margny et des droits du prévôt de Pierrefonds à Compiègne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1079.)

Fol. 61 v°. — 1208 (avril).

287. Réponse de Philippe-Auguste à Innocent III au sujet des Albigeois. (*Cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1085.)

Fol. 61 v°. — Vers 1208.

288. Don à Gui de la Roche du droit de chasse exclusif dans la forêt d'Arthies.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1108.)

Fol. 61 v°. — 1210 (mars).

289. Promesse de servir le roi faite par Renaud de Nogent avec son château de Nogent.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1189.)

Fol. 61 v°. — 1209 (mars).

290. Promesse de servir le roi faite par Hugues de Malannoi avec son château de Malannoi.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1132.)

Fol. 62 v°. — Avant 1211.

291. Promesse d'Itier de Toucy à Philippe-Auguste de ne plus porter la main sur Lambert, prévôt de Montaigu, et contre-lettres de Philippe-Auguste. (*Cancellé.*)

Fol. 62 v°. — 1208 (septembre).

292. Charte de Philippe-Auguste relative à la garde des nièces de Philippe, comte de Namur.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1091.)

Fol. 62 v°. — 1208 (septembre).

293. Lettres de garantie en faveur de Guillaume, comte de Ponthieu, pour la terre entre la Canche et l'Authie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1095.)

Fol. 62 v°. — 1208 (du 6 avril au 31 octobre).

294. Don de deux moulins au Vaudreuil à Martin de Castille et à Martin Andoile.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1080.)

Fol. 62 v°. — 1209 (29 mars) à 1210 (17 avril).

295. Assignation à Geoffroi de la Chapelle d'un revenu de 60 livres à Fresles et à Rosay.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1127.)

Fol. 62 v°. — 1211 (1er novembre) à 1212 (24 mars).

296. Assignation à Raoul de Boesses de la terre du Chêne, ayant appartenu à Guillaume de Vieuxpont.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1309.)

Fol. 63 r°. — Vers 1211.

297. Enquête sur les droits de l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux dans la forèt d'Évreux.

(*Cartulaire normand*, p. 30, n° 191.)

Fol. 63 r°. — 1209 (novembre).

298. Engagement de Renaud, comte de Boulogne, stipulant les conditions du mariage projeté entre sa fille et Philippe, fils de Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1178.)

Fol. 63 r°. — Vers 1210 (mars).

299. Enquête relative au différend soulevé entre les bourgeois d'Amiens et l'évêque, au sujet de la non-observation des jours fériés.

Fol. 63 r°. — 1210 (mars).

300. Lettres de Richard, évêque d'Amiens, concernant le règlement de ce différend.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1191.)

Fol. 63 v°. — 1202 (janvier).

301. Coutumes de Senlis.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 696.)

Fol. 63 v°. — Avant 1211.

302. Enquête sur la dîme des étalages de pain prétendue par le doyen d'Évreux.

(*Cartulaire normand*, p. 29, n° 188.)

Fol. 63 v°. — Avant 1211.

303. Enquête relative aux fortifications d'Évreux.

(*Cartulaire normand*, p. 29, n° 189.)

Fol. 64 r°. — 1171.

304. Lettres de Louis VII réglant le différend entre l'abbaye de Tournus et les habitants de cette ville, au sujet du droit de mainmorte et de la taille.

(*Ordonnances*, t. XI, p. 205.)

Fol. 64 r°. — 1181 (du 5 avril au 11 octobre.)

305. Coutumes des bourgeois de Saint-Martin de Châteauneuf, à Tours.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 21.)

Fol. 64 v°. — 1190 (juillet).

306. Règlement par Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion de leurs droits et de ceux des chanoines de Saint-Martin dans la ville de Tours. (*Fragment cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 324.)

Fol. 65 r°. — 1209 (29 mars) à 1210 (17 avril).

307. Traité entre Gui de Thouars, comte de Bretagne, et Alain, fils du comte.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1128.)

Fol. 66 v°. — 1211 (mai).

308. Travaux de réparation aux fortifications de Ribemont.

Fol. 66 v°. — 1211 (du 3 avril au 31 octobre).

309. Concession du plaid de l'épée à l'abbaye de Fécamp.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1280.)

Fol. 66 v°. — Vers 1211.

310. Enquête sur les droits d'usage de la forêt de Merey dans la châtellenie de Pacy-sur-Eure.

(*Cartulaire normand*, p. 30, n° 199.)

Fol. 67 v°. — Sans date.

311. État des fiefs de Normandie.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 705.)

Fol. 72 v°. — 1209 (septembre).

312. Liste des cautions du vicomte de la Brosse.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1154.)

Fol. 72 v°. — 1209.

313. Obligation de service militaire au roi contractée par le comte d'Eu et ses frères, le comte de la Marche et le vicomte de Châtellerault.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1182.)

Fol. 72 v°. — 1209 (du 29 mars au 31 octobre).

314. Don à Renaud de Borron, sergent du roi, de biens à Saint-Michel en Graignes et à Montmartin.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1124.)

Fol. 72 v°. — 1208 (mai).

315. Lettres de Philippe-Auguste autorisant la participation des chevaliers bourguignons à la croisade contre les Albigeois. (*Cancellé.*)

Fol. 72 v°. — 1208 (avril).

316. Lettres de Jean, comte de Brienne, touchant le bail et la garde de l'enfant de Guillaume Martel à lui confiés par Philippe-Auguste. (*Cancellé.*)

Fol. 73 r°. — 1208 (août).

317. Alliance entre Henri, duc de Lothier, aspirant à l'Empire, et Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1089.)

Fol. 73 r°. — 1208 (août).

318. Obligation de 3,000 marcs d'argent souscrite à Philippe-Auguste par Henri, duc de Lothier.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1090.)

Fol. 73 r°. — 1210 (mai).

319. Vente de Bray-sur-Somme au roi par le châtelain de Péronne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1208.)

Fol. 73 v°. — 1209 (août).

320. Traité conclu par Blanche, comtesse de Champagne, avec Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1141.)

Fol. 73 v°. — Vers 1210 (fin de l'année).

321. Réponse de Philippe-Auguste au pape Innocent III relative aux attaques dirigées contre l'Église par l'empereur Othon.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1251.)

Fol. 74 v°. — 1209 (septembre).

322. Promesse de service faite au roi par Guillaume de Chauvigny.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1165.)

Fol. 74 v°. — 1209 (septembre).

323. Promesse de non-préjudice faite au roi par Gaudin de Ramefort, avec liste de ses cautions.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 1157, 1164.)

Fol. 74 v°. — 1209 (septembre).

324. Promesse de service faite au roi par Garnier du Donjon.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1155.)

Fol. 74 v°. — 1209 (septembre).

325. Soumission de Raoul, fils d'Eudes de Déols, sire de Châteaumeilland.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1148.)

Fol. 74 v°. — 1209.

326. Lettre de Philippe-Auguste à Jean de Lacy au sujet de sa promesse de porter la guerre en Angleterre et en Irlande contre le roi Jean. (*Cancellé.*)

Fol. 75 r°. — Sans date.

327. **Liste des chevaliers bannerets (par provinces).**

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 684.)

Fol. 76 v°. — 1210 (du 18 avril au 31 octobre).

328. Charte de commune de Bray.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1194.)

Fol. 77 r°. — 1211 (3 avril) à 1212 (24 mars).

329. Accord entre le chapitre d'Auxerre et ses hommes de Merry et d'Égleny.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1289.)

Fol. 77 r°. — Vers 1210.

330. Don à Guillaume de Lorris, sergent du roi, de la moitié des fours de Cepoy, avec droits d'usage dans les bois de Saint-Léger et de Chalette.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1253.)

Fol. 77 v°. — 1210 (?).

331. Don à Raoul de Fourqueux de 120 arpents dans le bois de Cruie.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1244.)

Fol. 77 v°. — 1210 (mai?).

332. Attestation relative au douaire de Mathilde, fille de Renaud, comte de Boulogne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1219.)

Fol. 77 v°. — 1210 (mai).

333. Charte de Renaud, comte de Boulogne, portant abandon du comté d'Aumale et de sa terre du pays de Caux, en vue du mariage de sa fille Mathilde.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1218.)

Fol. 77 v°. — 1210 (juillet).

334. Transaction conclue entre Pierre, comte d'Auxerre, et l'église de Vézelay au sujet de Voutenay. Confirmation de cette transaction par Philippe-Auguste et lettres d'adhésion de Gui, abbé, et du couvent de Vézelay.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 1224, 1225, 1226.)

Fol. 78 r°. — 1210 (juillet).

335. Abandon de Damfront par Raoul, vicomte de Beaumont, qui promet de servir le roi, avec liste des garants.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 1222, 1223.)

Fol. 78 r°. — 1210 (juin).

336. Promesse du châtelain de Beaumetz de rester en paix avec Philippe-Auguste.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1221.)

Fol. 78 r°. — 1196 (janvier).

337. Don à Richard de Vernon, en échange de Vernon et de Longueville, de divers biens à Montmélian, Plailly, Auvers, Gouvieux et Roberval.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 474.)

Fol. 78 r°. — 1186 (1er novembre) à 1187 (28 mars).

338. Inféodation à Dreu de Mello du nouveau moulin de Plailly.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 183.)

Fol. 78 v°. — Vers 1207 (octobre).

339. Instructions adressées à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Normandie sur la procédure à suivre dans les causes relatives aux patronages d'églises.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1051.)

Fol. 78 v°. — Sans date.

340. Droits de gîte du roi.

Fol. 79 r°. — 1209 (1er mai).

341. Établissement relatif au partage des fiefs fait par Philippe-Auguste et les grands du royaume.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1136.)

Fol. 79 v°. — 1210 (septembre).

342. Promesse par Philippe-Auguste de ne point recevoir sur ses terres les hommes de Blanche, comtesse de Champagne, jusqu'à la majorité de Thibaud, son fils.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1230.)

Fol. 79 v°. — 1210 (du 18 avril au 31 octobre).

343. Déclaration constatant l'union de la commune de Charlieu à la couronne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1196.)

Fol. 79 v°. — 1211 (mars).

344. Lettres de Philippe-Auguste au clergé de la province de Sens, pour venir en aide au souverain pontife attaqué par Othon.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1264.)

Fol. 79 v°. — Vers 1211 (mars).

345. Lettres de Philippe-Auguste à Innocent III au sujet de l'aide qu'il demande au clergé de son royaume contre l'empereur Othon. (*Cancellé.*)

Fol. 79 v°. — 1209.

346. Statuts des tisserands d'Orléans. (*Cancellé.*)

Fol. 80 r°. — 1211 (juillet).

347. Accord entre la comtesse et le chapitre de Saint-Quentin.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1297.)

Fol. 80 r°, 81 v°. — 1211 (du 3 avril à décembre).

348. Convention avec Enguerran de Coucy au sujet des héritières de Flandre, avec liste des cautions.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 1286 à 1288.)

Fol. 80 r°. — 1194 (du 10 avril au 31 octobre).

349. Inféodation de Ponts, Pomponne et Vernou à Hugues, comte de Saint-Paul.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 415.)

Fol. 80 v°. — 1211 (décembre?).

350. Don à Guillaume Bourguigneau, sergent du roi, de biens à Claville, en échange d'une rente à Etampes.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1320.)

Fol. 82 r°. — 1211 (août-septembre).

351. Avis au comte de Boulogne et lettres de Philippe-Auguste touchant ses intrigues secrètes avec l'empereur et le roi d'Angleterre ainsi que la reddition de Mortain.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n°s 1299, 1300.)

Fol. 82 r°. — 1211 (octobre).

352. Lettres de sauvegarde en faveur d'Archambaud, bourgeois de Cahors. (*Deux textes, l'un cancellé.*)

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1305.)

Fol. 82 r°. — 1211 (1er novembre) à 1212 (24 mars).

353. Charte de commune d'Athies.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1311.)

Fol. 82 v°, 83 r°. — 1111, 1124, 1143.

354. Privilèges de l'abbaye de Saint-Denis.

(Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, pr., p. 91, 93, 105.)
(Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 841, 853, 866.)

Fol. 83 v°. — Sans date.

355. Enquête sur l'exercice du droit de régale dans l'archevêché de Rouen, après la mort de l'archevêque Rotrou.

(Martene, *Ampl. Coll.*, t. I, p. 1081.)

Fol. 84 r°. — 1210 (mai).

356. Lettres de Philippe-Auguste au maire de Sens, traçant aux jurés des communes la ligne de conduite à suivre pour l'arrestation des clercs.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1209.)

Fol. 84 r°. — Sans date.

357. Enquête faite par Guillaume Marmerel au sujet de l'aide due au roi par les vavasseurs de la terre de Gournay.

Fol. 84 v°. — Sans date.

358. Enquête sur les dettes des juifs.

(*Cartulaire normand*, p. 32, n° 208.)

Fol. 85 r°. — 1209 (29 mars) à 1211 (17 avril).

359. Cautions d'Alain, fils de Gui de Thouars, comte de Bretagne.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1129.)

Fol. 85 r°. — Sans date.

360. Enquête sur les droits de la prévôté de Beaufort en Anjou.

Fol. 85 v°. — 1210 (mars).

361. Promesse par Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Paul, de remettre au roi sa forteresse de Saint-Paul, à toute réquisition.

Fol. 85 v°. — Vers 1210.

362. Engagement du comte de Ponthieu et autres seigneurs de n'entretenir aucun rapport avec Hugues de Boves et ses complices.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1245.)

Fol. 85 v°. — Vers 1209.

363. Garantie donnée au roi par le comte de Saint-Paul pour la fidélité du châtelain de Saint-Omer.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1184.)

Fol. 85 v°. — Sans date.

364. Liste des chevaliers du comté de Mortain qui ont juré fidélité au roi.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 716.)

Fol. 86 r°. — Vers 1204.

365. Cens et revenus royaux en Normandie, Picardie et autres domaines de la couronne.

(*Cartulaire normand*, p. 287, n° 1079.)

Fol. 89 v°. — 1207 (du 22 avril au 31 octobre).

366. Assignation à Gui d'Auteuil de 100 livres de rente sur la terre de Hugues de Montfort à Coquainvilliers.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1027.)

Fol. 89 v°. — Avant 1211.

367. Accord entre le comte de Beaumont et les marchands de l'eau, au sujet des droits à acquitter par les navires.

Fol. 89 v°. — 1210 (septembre).

368. Vente par Aimery de Boisseaux à Eudes Arrode et ses compagnons de 70 arpents du bois de *Jenci*.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1232.)

Fol. 90 r°. — Sans date.

369. État des ventes de bois pouvant se faire annuellement dans les forêts royales.

(*Cartulaire normand*, p. 298, n° 1106.)

Fol. 90 r°. — Vers 1204.

370. Union au domaine de la baronnie de Gravenchon et de diverses autres terres provenant de chevaliers au service de l'Angleterre.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 887.)

Fol. 90 v°. — Sans date.

371. État des armes et munitions de guerre des châteaux royaux.

(*Cartulaire normand*, p. 34, n° 215.)

Fol. 91 v°. — Sans date.

372. Prestations de sergents et de voitures dues par les villes du domaine royal.

(*Recueil des Historiens de France*, t. XXIII, p. 722.)

Fol. 92 r°. — Sans date.

373. Devis et marchés relatifs aux travaux de fortification à exécuter dans les forteresses royales.

Fol. 93 r°. — Vers 1211.

374. Message de l'évêque de Cambrai adressé au nom de l'empereur Othon à Philippe-Auguste.

Fol. 93 v°. — 1206 (1er septembre).

375. Ordonnance relative aux juifs.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1003.)

Fol. 93 v°. — Vers 1207 (octobre).

376. Règles à suivre dans les procès relatifs aux patronages d'églises, indiquées par Gautier, archevêque de Rouen, et les évêques suffragants.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1049.)

Fol. 93 v°. — Sans date.

377. Travaux de fortification à Paris. (Devis.)

Fol. 94 r°. — Sans date.

378. Noms des juifs qui ont réparti l'impôt levé sur les autres juifs.

Fol. 94 r°. — Sans date.

379. Travaux de fortification à Péronne. (Devis.)

Fol. 94 r°. — Sans date.

380. Travaux de fortification à Corbeil, Paris, Orléans et autres villes du domaine royal. (Devis et marchés.) [*Cancellé.*]

Fol. 94 v°. — Sans date.

381. Travaux de fortification à Melun.

Fol. 95. — Sans date.

382. États des services de chevalier dus au roi en Normandie.

Fol. 96 r°. — 1205 (du 10 au 30 avril).

383. Bail à Barthélemy de Roye de la moitié de Montchauvet pour cinq années.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 932.)

Fol. 96 r°. — Vers 1209 (janvier).

384. Lettres de Philippe-Auguste à Galon, légat du saint-siège, lui témoignant son mécontentement de la conduite du pape.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1111.)

Fol. 96 r°. — Vers 1205.

385. Propositions de Philippe-Auguste au comte d'Eu au sujet des affaires de Poitou.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 966.)

Fol. 96 r°. — Vers 1210.

386. Constatation du refus opposé aux propositions du roi par l'évêque d'Orléans pour le jugement des contestations relatives aux gîtes de Pithiviers et de Meung.

(*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1241.)

Fol. 96 r°. — Vers 1210.

387. Convention entre le comte de Boulogne et l'évêque d'Avranches au sujet de la dessaisine des fiefs dont l'évêque voulait se réserver la connaissance.

(*Cartulaire normand*, p. 298, n° 1104.)

RAPPORT

SUR

LA LETTRE N° 6 DE M. MONTANO,

ECRITE A BORD DU *PASIG*, PRÈS DAVAO (MINDANAO), LE 9 AVRIL 1880,

PAR M. DE QUATREFAGES.

Le 22 janvier de cette année, MM. les docteurs Montano et Rey sont arrivés à Elok-Poora, point qui n'est pas marqué sur la carte n° 2213 du Dépôt de la marine, et qui doit être porté sur cette carte à 5° 46′ 30″ latitude Nord et 115° 1′ de longitude Est de Paris. C'est un petit village de formation récente, mais où réside pourtant un gouverneur de la British Borneo Company, M. W. B. Pryer, qui a fait à M. Montano l'accueil le plus empressé et a facilité ses recherches de tout son pouvoir. Notre voyageur pense que l'extension prise depuis peu par cette compagnie aura la plus heureuse influence sur le développement de la civilisation.

Peu de jours après son arrivée à Elok-Poora, M. Montano rencontra deux indigènes dont l'aspect le frappa si vivement, qu'il résolut d'aller étudier sur place la population dont ils faisaient partie. Il fallait pour cela remonter la rivière Sagaliud; et, le seul canot qu'il fut possible de se procurer étant trop petit pour admettre deux voyageurs, M. Montano partit seul avec son domestique tagal et un bagage des plus restreints.

Pour gagner l'embouchure du Sagaliud, M. Montano dut suivre la côte Ouest du golfe de Sandrakan, sur lequel il donne divers détails, trop longs pour être reproduits ici. Après avoir franchi un chenal peu profond, il entra dans la rivière, dont les bords, d'abord couverts de palétuviers, montrèrent bientôt des palmiers et, plus tard, la forêt caractéristique du pays. Ce fut un véritable voyage

de découverte, aucun des compagnons de notre voyageur ne connaissant les lieux et le cours du fleuve étant fort irrégulier. Plusieurs fois on s'engagea dans des affluents d'où il fallait ressortir pour retrouver la véritable route. Après un jour et demi de navigation au milieu de la solitude la plus absolue, entre deux murailles impénétrables formées par la végétation, M. Montano arriva au village des Boulé-Doupis, consistant en une dizaine de cases éparses dans un défrichement de 2 à 3 hectares. Après avoir déterminé la longitude du lieu, il commença ses observations anthropologiques, qui ne s'accomplirent pas sans difficultés. Toutefois, à force de cigares et de miroirs, notre voyageur put faire six photographies et prendre des mensurations sur quatre individus.

Ces documents n'accompagnent pas la lettre dont j'ai l'honneur d'entretenir la Commission; mais ils sont contenus dans la caisse dont je parlerai tout à l'heure. Ils suffiront pour donner une idée suffisante de cette population, en attendant que des notes détaillées viennent les compléter. Voilà sans doute pourquoi M. Montano ne dit qu'un mot des caractères physiques des Boulé-Doupis. Mais ce mot est très significatif. Cette peuplade a les traits presque européens, quand le métissage n'en a pas altéré le type. Cette indication, toute courte qu'elle est, justifie les soins que s'est donnés notre voyageur pour recueillir le plus de renseignements possible sur son compte. Il me paraît probable en effet qu'elle doit se rattacher aux Tinguianes découverts par M. de la Gironnière au milieu des forêts de Luçon, et qui, eux aussi, ont les traits et le teint des Européens du Midi. On comprend aisément l'intérêt qui s'attache à ces petits groupes de race blanche, isolés et comme perdus au milieu des races des archipels de l'extrême Orient.

Grâce à sa connaissance de la langue malaise, M. Montano a pu causer avec plusieurs de ces insulaires et réunir un certain nombre de renseignements sur les conditions passées et présentes de cette population intéressante. Elle a été autrefois bien plus nombreuse, et est aujourd'hui en pleine décadence. Les agents de la compagnie anglaise estiment que les Boulé-Doupis ne comptent guère qu'un millier d'individus, disséminés par petits groupes sur divers points du territoire. Ils mènent une vie misérable, due bien plus à leur incurable paresse qu'à un défaut d'intelligence. Leur langue, dont M. Montano a recueilli un vocabulaire, diffère du malais et du soulouan. La Commission comprendra d'ailleurs que

je ne puis reproduire ici tous les autres détails donnés par M. Montano.

Après avoir étudié les Boulé-Doupis, notre voyageur essaya de remonter le Sagaliud. Il ne s'arrêta que devant les obstacles insurmontables que lui opposaient d'énormes troncs d'arbres entraînés par les crues, et formant de véritables digues. Le cours supérieur de la rivière a du reste présenté partout les mêmes caractères de solitude absolue et d'impénétrable végétation que j'ai déjà signalés.

Deux cartes accompagnent la lettre de M. Montano. L'une reproduit le cours du Sagaliud, jusqu'à environ 100 kilomètres de l'embouchure, détours non compris, et ce petit fleuve est des plus sinueux. Dix-neuf sondages plus ou moins espacés en font connaître la profondeur. Cette carte est accompagnée des calculs qui ont servi à l'établir.

La seconde carte est relative à diverses additions et corrections à faire sur quelques-unes de celles du Dépôt de la marine, en particulier sur celle du détroit de San Bernardino (n° 2049).

M. Montano annonce en outre l'envoi de deux caisses n°s 14 et 15. Cette dernière renferme un boa vivant. L'autre contient de nombreux objets de collection et d'étude. Je signalerai plus spécialement les photographies et mensurations prises chez les Boulé-Doupis; dix-sept crânes extraits d'un cimetière maure de Soulou; des mammifères, des oiseaux et de grands reptiles, en peau; de petits mammifères, des poissons, reptiles, mollusques, etc., dans l'alcool; des insectes, des plantes, des échantillons géologiques, etc.

On voit que la mission confiée à MM. Montano et Rey continue à justifier toutes les espérances que permettait de concevoir l'association de ces deux jeunes médecins instruits et dévoués.

De Quatrefages.

RAPPORT

SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉTAT ACTUEL

DES

COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES

APPARTENANT

AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR M. LE Dr HAMY[1].

Monsieur le Ministre,

La Commission à laquelle vous avez confié, par arrêté en date du 30 octobre dernier, l'organisation et le classement des collections ethnographiques appartenant au Ministère de l'instruction publique s'est mise aussitôt à l'œuvre, et a l'honneur de vous faire connaître les résultats de ses premiers travaux.

L'enquête à laquelle se sont livrés les commissaires leur a montré que les collections rassemblées par les soins des missionnaires scientifiques du Gouvernement et des deux conservateurs provisoires sont, dès à présent, assez riches, assez nombreuses et assez variées pour former un musée public capable de rendre de *véritables services*, et qui prendrait tout de suite un rang très honorable entre les établissements de même genre que possèdent la plupart des grandes villes de l'Europe.

I

Les services qu'est appelé à rendre le musée spécial dont la création est sollicitée à Paris *depuis près d'un siècle* sont de divers

[1] Ce rapport, adopté par la commission du musée d'ethnographie, composée de MM. l'amiral Pâris, président; Broca, Charton, Maunoir, Milne Edwards, G. Perrin, de Quatrefages, membres; Hamy, Landrin, membres adjoints, a été présenté à M. le Ministre de l'instruction publique le 26 janvier 1880.

ordres. En effet, les collections ethnographiques ne sont point seulement utiles à la connaissance de l'anthropologie considérée sous ses faces diverses; elles contribuent en outre, dans une large mesure, aux progrès des autres sciences naturelles, et sont appelées à fournir des renseignements parfois fort précieux aux économistes, aux commerçants, aux industriels, aux artistes, etc.

L'ethnographie, prise en elle-même, est une des branches les plus importantes de la science de l'homme. L'*étude de toutes les manifestations matérielles de l'activité humaine* lui appartient, en effet, tout entière, et si, dans les limites qu'on lui assigne aujourd'hui, l'homme lui-même reste en dehors de son contrôle, elle a du moins à recueillir et à coordonner les observations auxquelles prêtent les groupes ethniques dans leur vie intime et dans leurs rapports réciproques. Alimentation et logis, habillements et parures, armes de guerre et instruments des travaux de la paix, chasse, pêche, cultures et industries, moyens de transports et d'échanges, fêtes et cérémonies civiles et religieuses, jeux de toute sorte, arts plus ou moins développés, tout ce qui dans l'existence matérielle des individus, des familles ou des sociétés, *présente quelque trait bien caractéristique,* est du domaine de l'ethnographie.

Les innombrables documents qu'une étude aussi vaste vient chaque jour fournir ont formé à la longue tout un ensemble d'une nature spéciale, toute une *science nouvelle,* d'ordre secondaire sans doute, mais ayant sa vie propre, son but bien défini, ses limites circonscrites, et possédant déjà des résultats acquis d'une manière bien assurée. Maintes sciences connexes utilisent ces renseignements, et l'anthropologie en particulier, dont elle est une dépendance, vient lui demander chaque jour de précieuses indications. Elle l'interroge plus particulièrement sur ces grandes questions d'origine, qui passionnent à bon droit tant d'esprits élevés, et l'ethnographie répond, tantôt en mettant en évidence, d'une manière irrésistible, la doctrine du progrès continu des sociétés qu'attestent les âges de pierre, de cuivre, etc., dont elle retrouve presque partout la trace, tantôt en démontrant, par la similitude des usages et du genre de vie, les relations premières de peuples séparés, comme les Guaranis des Andes, de leurs congénères par des intervalles énormes dans l'espace et dans le temps.

L'ethnologie ou anthropologie descriptive complète, à l'aide des données ethnographiques, le tableau des caractères différentiels

dont l'anatomie lui a fourni la première esquisse, et il lui arrive souvent de se servir de quelque trait ethnographique pour instituer des subdivisions nécessaires entre des groupes secondaires de même type physique, comme les Papouas.

La linguistique, la mythologie comparée, la sociologie utilisent de semblable manière les documents sur l'épigraphie, les superstitions, etc., sans l'examen desquels ces branches de la science de l'homme demeureraient insuffisamment renseignées.

Il en sera de même de toutes les autres sciences naturelles.

Dans le matériel funéraire qu'un ethnographe aura recueilli le long des côtes du Pérou, un zoologiste, M. Alphonse Milne Edwards, retrouvera le type oublié du cobaye primitif; un botaniste, à l'aide des mêmes fouilles, reconstituera l'histoire de plantes utiles aujourd'hui disparues; un minéralogiste rencontrera sous forme d'amulette, dans les collections du Dr Crevaux, la véritable *pierre des Amazones,* bien différente de la roche à laquelle on applique aujourd'hui ce nom [1].

Le médecin a appris de l'ethnographe à connaître le quinquina, le curare, etc.; le chirurgien lui a emprunté l'acupuncture, les moxas, etc.; l'hygiéniste tient de lui les données à l'aide desquelles il étudie l'influence des habitudes et des mœurs sur la santé des nations.

Le commerçant lui doit, en nombre incalculable, les matières alimentaires, textiles, tinctoriales, aromatiques, etc., que les barbares connaissaient avant nous, et dont l'ethnographe a le premier révélé les propriétés et l'usage, manioc, phormium, rocou, caoutchoucs, santal, etc. [2].

[1] Tous ces faits sont empruntés à l'histoire du muséum provisoire d'ethnographie de Paris.

[2] Le commerce d'exportation n'est pas moins intéressé aux progrès de l'ethnographie que le commerce d'importation. La connaissance exacte des goûts et des mœurs du Japon, que représente si largement à Leyde le musée Siebold, eût certainement épargné, il y a quelques années, bien des déboires à plus d'une grande maison de Paris. Hier encore, faute de renseignements précis sur les objets en usage chez les Soudaniens, au Bournou, etc., renseignements qu'on possède au musée ethnographique de Berlin, et qui nous font complètement défaut, nos négociants se voyaient dans l'impossibilité de profiter des services que l'expédition Flatters était disposée à leur rendre en introduisant dans le Soudan des produits de fabrication française en harmonie avec les besoins et les goûts des natifs.

Diverses industries perfectionnées sont sorties de l'examen des procédés tout primitifs de quelques grossiers sauvages[1].

Les industriels varieront agréablement leurs modèles en étudiant les objets de toute nature décorés par les peuples exotiques. Enfin l'art lui-même, en se faisant ethnographique, rencontrera parfois d'heureuses inspirations.

Tel est, en quelques mots, le rôle de l'ethnographie; tels sont les résultats que peut procurer la formation d'un musée consacré à cette branche de la science de l'homme.

II

Les administrateurs de l'ancien Jardin du roi en comprenaient certainement l'importance, lorsqu'ils installaient dans une salle « voisine de celle des squelettes » cette collection d'*ustensiles indiens*, de *meubles de sauvages* et d'autres objets de même nature, où Jussieu a puisé les matériaux de ce fameux mémoire de 1727 qui a fondé l'*archéologie préhistorique.*

Mû par des considérations d'un ordre aussi élevé, le comité d'instruction publique de la Convention faisait déposer, dès 1793, à la Bibliothèque nationale, les morceaux d'ethnographie confisqués chez les émigrés.

Ces objets, au nombre de plusieurs centaines, étaient installés à proximité du cabinet des antiques, où la meilleure partie des pièces du Muséum d'histoire naturelle et quelques autres enlevées de la bibliothèque Sainte-Geneviève venaient bientôt les joindre (messidor an v). Ces diverses séries, réunies aux antiquités de la Bibliothèque par Barthélemy et Millin, devaient devenir le noyau d'un grand musée destiné à « offrir, sous un même point de vue, ce qui peut instruire des mœurs et des usages des peuples éloignés par les temps et par les lieux. »

Faute d'espace et d'argent, on dut provisoirement renoncer à réaliser ce projet grandiose. Lakanal, son principal inspirateur, disparut de la scène politique. Les *ustensiles indiens* et les *meubles de sauvages* furent enfermés à l'écart et si complètement oubliés

[1] Les ateliers de Tilpman, de Philadelphie, dans lesquels on grave le verre, le corindon, etc. à l'aide d'un courant d'eau chargé de sable sous une forte pression (360 livres par pouce carré), ne font, en somme, qu'appliquer une vieille découverte des Kanakes de la Nouvelle-Calédonie.

que lorsqu'en 1826, pressé par Férussac de faire jouir le public des collections spéciales formées par les navigateurs français qui venaient de faire le tour du monde, le duc de Doudeauville décida la création au Louvre d'une *annexe* ethnographique, on omit de comprendre dans l'organisation nouvelle les séries rassemblées, trente ans auparavant, par Lakanal, Barthélemy et Millin.

L'annexe ethnographique, désignée sous le nom de *Musée Dauphin*, reçut un certain nombre d'objets à titre *provisoire*. Le conservateur du musée naval, M. Zédé, ingénieur de la marine, fut chargé de l'administrer, « en attendant que l'importance des acquisitions demandât un conservateur spécial ». On donna des instructions aux voyageurs; on fit acheter par un dessinateur du Louvre quelques pièces de choix; Férussac apporta sa petite collection. Néanmoins, le musée Dauphin ne présentait encore, après deux années de tâtonnements, qu'une ébauche de musée, lorsqu'une ordonnance du 30 mars 1828, créant un département à la Bibliothèque du roi pour la géographie, et stipulant « que les objets provenant des voyages scientifiques ordonnés par le Ministre de l'intérieur » seraient confiés au nouveau dépôt, vint fournir l'occasion de tenter quelque création plus sérieuse.

En ordonnant que les collections des voyageurs scientifiques, qui n'auraient pas de destination spéciale, seraient confiées à la Bibliothèque, le Ministre avait principalement en vue la conservation des documents spéciaux, tels que journaux de voyage, dessins, plans, cartes, etc., rapportés par les envoyés de l'État, et trop souvent disséminés ou perdus après leur retour. Les objets relatifs aux peuples exotiques n'y devaient pas plus prendre place, semble-t-il, que les pièces d'histoire naturelle ou d'archéologie.

Chargé du nouveau département, Jomard, qui dès 1818 avait repris pour son compte personnel, mais en les modifiant considérablement, les idées du comité de la Convention, et qui voyait avec peine la situation accessoire faite au Louvre à sa science favorite, entreprit de réunir à la collection des cartes non seulement les représentations topographiques en relief, mais aussi « les produits des arts et de l'industrie des peuples sauvages », qu'il rattachait ainsi à la géographie, et non plus à l'archéologie, comme dans le projet primitif, auquel il se donnait bien garde d'ailleurs de faire la moindre allusion [1].

[1] Tout ceci se passait, il ne faut point l'oublier, en 1828.

Après la révolution de 1830, il adressa au nouveau gouvernement plusieurs rapports en faveur de sa conception *ethno-géographique*. Le dernier de ces mémoires, présenté le 14 avril 1831 au Ministre des travaux publics, alors chargé de la direction des sciences et des lettres, fut renvoyé à une commission présidée par Cuvier, qui s'était prononcé en faveur des idées de Jomard en 1818, et dont faisaient partie Abel Rémusat, Burnouf, Kératry, député, Achille Duparquet, conseiller d'État, et l'auteur de la proposition. En décembre suivant, la commission, après de nombreuses réunions, vint proposer, par l'organe d'Abel Rémusat, conformément au projet de Jomard, « d'établir à Paris un dépôt ethnographique, de le placer à la Bibliothèque royale, d'y réunir tous les objets susceptibles d'en faire partie et qui se trouvent dans d'autres établissements; » enfin d'acquérir, « d'après la quotité des crédits dont le Gouvernement pourrait disposer, diverses collections exotiques. »

Personne n'hésitait sur la première de ces conclusions. Le Ministre reconnaissait l'utilité de l'établissement dont des hommes comme Cuvier, Rémusat, Burnouf, Royer-Collard, etc. lui signalaient l'intérêt. Mais la question de l'emplacement à attribuer au nouveau musée souleva des difficultés inextricables.

Les conclusions de Rémusat en faveur du Dépôt des cartes, combattues dans la presse par Férussac, devant le Ministre par Champollion Figeac, qui tenaient pour le Louvre, furent repoussées en avril 1833 par le Conservatoire de la Bibliothèque. Après avoir « pleinement et unanimement adopté les vues de la commission sur l'utilité d'un musée ethnographique dans le genre de ceux qui existent à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Weimar, à Gœttingue », les conservateurs déclarèrent qu'un tel musée devant être *unique*, à leurs yeux, tous les objets disséminés dans les divers établissements de Paris devant être, par conséquent, réunis *dans un seul centre*, le local qu'il exige « doit être immense pour suffire à tous ses accroissements successifs », et que, par conséquent, l'établissement nouveau ne pourra que nuire aux collections près desquelles on veut le placer « et sera dans l'impossibilité de s'étendre comme il doit le faire ».

Ils émettaient, en terminant, le vœu « que le Gouvernement pût s'occuper sérieusement de former ce musée dans un local où il pourrait prendre l'extension dont il est susceptible ».

Cuvier, dont le rôle avait été prépondérant dans la commission, n'était plus là pour répondre aux objections de Letronne et de ses collègues. Le rapport de Rémusat alla s'égarer dans un carton du ministère[1]. Découragé par l'attitude hostile du Conservatoire, le Ministre renonça à demander aux Chambres les subsides nécessaires. Seul Jomard ne désespéra pas. Malgré le vote unanime de ses collègues de la Bibliothèque contre ses propositions, malgré l'amoindrissement momentané de sa situation par la suppression du département qu'il administrait, transformé en annexe du cabinet des estampes, il adressait au Ministère, vers la fin de 1833, une nouvelle note contenant l'offre de ses collections personnelles, un projet de classement et des estimations d'espace et de dépenses.

Une ordonnance reconstitue le département des cartes géographiques en 1839 : nouvelle tentative de Jomard, accueillie favorablement au Ministère, repoussée à la Bibliothèque. Il recommence ses démarches en 1846 : le Ministre déclare les mesures proposées « convenables et utiles »; la Bibliothèque proteste de nouveau, encombrée qu'elle se trouve de toutes parts, avec un personnel déjà insuffisant « pour les services de première nécessité ».

La cause du musée est désormais perdue. Pendant plus de trente ans, l'annexe du musée naval représentera seule à Paris l'ethnographie tout entière. Pendant plus de trente ans, faute d'un local disponible, on laissera perdre ou exporter les collections les plus précieuses pour l'étude des peuples étrangers, et les établissements fondés au dehors s'enrichiront à nos dépens et répandront, partout ailleurs qu'en France, le goût et la connaissance d'une science des plus utiles, que notre pays ignore encore presque complètement aujourd'hui.

L'Angleterre accumulera dans les galeries du *British Museum* les séries les plus variées rapportées de toutes les mers par d'innombrables voyageurs. La Compagnie des Indes créera l'*India Museum,* où quatorze mille pièces représentent les possessions britanniques dans le Sud-Est de l'Asie. Nombre de villes secondaires et de riches particuliers, comme Christy et Brenchley, formeront des musées spéciaux, quelquefois de premier ordre.

En Danemark, Copenhague, sous la puissante impulsion de

[1] Nous ne le connaissons que par un extrait de quelque étendue, publié en 1836 par la *Société de géographie*, qui s'intéressait vivement à la réalisation du projet (*Bull. Soc. de géogr.*, 2ᵉ série, t. VI, p. 93).

Thomsen (1847), verra se remplir avec une incroyable rapidité les quarante-quatre salles du palais du prince.

Les Hollandais se garderont bien d'oublier qu'ils furent les premiers à organiser, au XVII[e] siècle, ces cabinets de curiosités indiennes, forme primitive des musées ethnographiques. Leyde, la Haye, Amsterdam, Rotterdam, acquerront des collections du plus haut intérêt pour l'étude de l'extrême Orient, Japon, Malaisie, etc. Stockholm a son musée royal d'ethnographie et le musée d'ethnographie scandinave, commencé en 1872 par le D[r] Hazélius. Pétersbourg a les collections de l'Académie des sciences, qui datent des voyages de Mertens (1830), et le musée de la Société de géographie; Moscou, son fameux musée slave fondé par les Amis des sciences naturelles en 1866; Kazan commence un musée tartare.

Dresde a ouvert, il y a quelques mois, le cabine spécial que M. Meyer y a su créer en peu d'années. Leipzig doit au zèle de M. Orbst le *Museum für Völkerkunde,* dont les origines remontent seulement à 1873, et qui renferme déjà d'admirables collections. Vienne réorganise ses musées d'histoire naturelle, et l'ethnographie semble appelée à jouer un rôle important dans le développement des galeries qui sont en construction. Berlin, enfin, montre avec orgueil, dans le *Musée Neuf,* les séries incomparables que Humboldt, Schomburgk, Werne, von Kessel, MM. Nachtigal, Schweinfurth, Jagor, Bastian, von Schleinitz, etc., ont rapportées de leurs célèbres voyages[1].

[1] Weimar, Gœttingue, Carlsruhe, Darmstadt, Neuwied, Manheim, Francfort, Wiesbaden, etc. etc., ont aussi des collections ethnographiques. Nos villes de province ne sont pas inférieures, à ce point de vue, à celles de l'Allemagne. Douai possède un musée spécial de premier ordre, fondé par Jomard, dont Paris avait refusé les collections, et où l'on voit les produits des voyages de Delegorgue, Dumoutier, Serval, etc., et la grande collection de M. S. Berthoud.

Boulogne a fondé sa collection ethnographique à l'aide d'un don important reçu de Rosamel, qui commandait l'expédition autour du monde de *la Danaïde.* Le Havre a les collections de Delessert, où figurent des pièces venant du voyage du D[r] Entrecasteaux; Caen, celles de Dumont d'Urville.

Lille, Orléans, Bordeaux, Toulouse, Lyon, ont aussi des séries plus ou moins riches, tantôt exposées isolément, tantôt fusionnées, vu leur moindre importance, avec le préhistorique ou l'anthropologie.

III

Quoique le dernier venu entre tant d'établissements remarquables, quoique privé d'une grande partie des collections spéciales rapportées au Gouvernement depuis la Restauration et dispersées ou perdues aujourd'hui, le musée ethnographique provisoire du Ministère de l'instruction publique, emmagasiné dans les locaux que lui a attribués l'arrêté du 24 novembre dernier, est, dès à présent, assez considérable pour mériter d'appeler l'attention des hommes dont les études touchent aux questions exotiques, et de tous ceux aussi qui s'intéressent en France à la connaissance de l'étranger et au développement de nos relations extérieures.

Des milliers d'objets sont dès à présent groupés dans le premier étage du palais du Trocadéro.

Le fonds dit *des émigrés*, dont il était question plus haut, et les anciennes collections du Jardin du roi et de la bibliothèque Sainte-Geneviève, seuls témoins des voyages de la Condamine de Bougainville, etc. qui aient échappé à la destruction, nous ont été transmis par l'administration de la Bibliothèque nationale. Nous avons reçu du même établissement un petit nombre d'objets provenant de la commission d'Égypte. Nous avons pu extraire de l'ancien Musée algérien les séries fort précieuses qui y représentaient l'ethnographie arabe et kabyle, et dont nul autre établissement similaire, en Europe, ne pourrait montrer aujourd'hui la dixième partie. La bibliothèque de l'Arsenal nous a offert la petite collection fort curieuse réunie au XVIIIe siècle par le marquis de Prony. Le Muséum d'histoire naturelle nous a remis la plupart des pièces qu'il avait reçues depuis 1833[1], ainsi qu'un grand nombre de moulages dont cette institution possède les creux. Enfin le Musée des antiquités nationales a mis à notre disposition les objets qu'il possède et qui ne sont pas nécessaires aux comparaisons sur lesquelles s'appuie l'archéologie préhistorique.

Nous n'avons presque rien retrouvé des collections recueillies sous l'Empire par les missionnaires de l'État, et notamment par

[1] Le 11 mai 1833, l'administrateur de cet établissement avait, sur une demande du Ministre, déposé entre les mains du conservateur du musée naval trente-deux lots d'objets, comprenant quatre-vingt-cinq pièces, entrées depuis l'envoi fait à Millin et à Barthélemy en l'an V.

ceux qui ont accompagné l'expédition française au Mexique. Mais un arrangement conclu avec M. Pinart, il y a deux ans et demi, ayant assuré au Gouvernement la propriété d'un lot important d'antiquités, etc. acquis par ce voyageur d'un de nos anciens résidents de Mexico, les pertes faites de ce côté ont pu être en partie réparées.

Les missions scientifiques entreprises depuis la paix avaient, en revanche, accumulé dans les magasins du Ministère de véritables montagnes de caisses de toute provenance, dont le contenu, trié et classé par les conservateurs provisoires, formerait tout un musée. Vous avez pu voir, Monsieur le Ministre, lors de l'exposition qui a eu lieu au palais de l'Industrie en janvier et février 1878, une partie de ces séries. L'Asie y était représentée par des envois nombreux et variés de MM. Delaporte, Harmand, de Ujfalvy, Lansberg, la Savinière; l'Afrique, par les panneaux de MM. Marche et Verneau; l'Amérique du Nord, par les collections de M. Pinart; l'Amérique du Sud, par celles de MM. Crevaux, Wiener, André, de Cessac; l'Océanie, par les objets de MM. Raffray et Ballieu.

Depuis cette exposition, les envois des missions ont continué à arriver de plus en plus nombreux et importants. Certains désormais que les pièces recueillies au prix de tant de fatigues et de dépenses seraient soigneusement conservées et montrées au public, nos voyageurs ont redoublé d'efforts.

C'est ainsi que M. Pinart a recueilli pour le nouvel établissement dans les archipels Fidji, des Amis, de la Société, une incomparable série d'objets de toute espèce que remplacent de plus en plus chaque jour chez les naturels des produits européens.

M. Charnay a rapporté d'Australie tout un matériel acquis de tribus sauvages dont l'anéantissement est proche.

M. Cahun a enrichi notre dépôt de plusieurs pièces inédites du pays des Ansariés, où il a récemment pénétré. MM. Verneau et Soleillet nous ont remis un certain nombre de choses rares des Canaries et du Soudan occidental. M. Crevaux, dont la collection ne comprenait en 1878 qu'une soixantaine de numéros, a rempli toute une salle des documents les plus curieux sur les Indiens de la haute Guyane et du haut Amazone. M. Ber a déposé au Trocadéro les résultats de fouilles heureuses dans les ruines de Tiaguanaco; M. de Cessac, enfin, ramène en ce moment de Californie plusieurs milliers de pièces d'ethnographie indienne.

En même temps que les collections des voyageurs de l'État augmentent dans ces proportions, les dons affluent d'une manière inattendue entre les mains des conservateurs. A la suite de l'Exposition universelle, un certain nombre de commissions étrangères avaient cédé tout ou partie des pièces exposées à Paris par leurs gouvernements. Ainsi que le *Journal officiel* du 19 octobre 1878 l'apprenait au pays, vingt-sept Etats, parmi lesquels l'Égypte, la Chine, le Japon et plusieurs colonies anglaises se signalaient tout particulièrement, s'étaient ainsi constitués les collaborateurs de l'œuvre que le Ministère de l'instruction publique avait reprise avec tant de bonheur.

A ces dons d'origine officielle sont venus s'en joindre un bon nombre d'autres émanés d'institutions scientifiques, de groupes coloniaux ou de particuliers. L'Académie indo-chinoise, par exemple, s'est défaite à notre profit des documents que M. Vossion lui avait rapportés de Birmanie. Le conseil du Sénégal a voté une somme destinée à réunir, pour le nouveau musée parisien, les choses les plus caractéristiques de l'ethnographie de la colonie. M. Merle, de Bordeaux, vient d'envoyer quatre caisses d'objets variés de même provenance, d'autant plus intéressants qu'ils remontent plus haut dans le passé de cette ancienne et honorable maison. M. Goldthammer nous a libéralement enrichis de bien des pièces curieuses du Maroc et des côtes occidentales d'Afrique. MM. Bishoffsheim, Djiedjienski, Folliet, Mir, Boucart, Rey, Quesnel, Harmsen, Savatier et bien d'autres encore, Français et étrangers, figurent, dans l'inventaire en cours d'exécution, pour des dons plus ou moins importants.

N'oublions pas, en terminant cette énumération rapide, le legs généreux de M. Léonce Angrand, à l'occasion duquel le musée provisoire a été constitué.

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, les collections dont vous nous avez confié l'organisation et le classement sont riches, nombreuses et variées, et nous sommes en droit de penser que les services que le musée est appelé à rendre, et sur la nature desquels nous insistions en commençant ce rapport, seront de prime abord considérables.

La question d'espace, qui avait entravé l'essor des premières collections, confinées dans d'étroits locaux, à la Bibliothèque nationale et au Louvre, a été résolue par votre arrêté du 24 novembre

dernier qui assure aux collections ethnographiques leur libre développement dans les salles du premier étage du palais du Trocadéro.

Il reste à aborder l'étude du budget du nouvel établissement. Les dépenses nécessaires pour assurer son installation matérielle et son fonctionnement régulier ont été évaluées à diverses reprises, et vous avez entre les mains, Monsieur le Ministre, les renseignements les plus complets sur la matière. Nous espérons que les représentants du pays, auxquels vous voudrez bien demander un crédit spécial en faveur du musée d'ethnographie, désireux d'encourager des efforts qui ont pour but de développer dans notre pays une science des plus utiles et des moins répandues, n'hésiteront pas à vous fournir les moyens de donner un caractère définitif au musée provisoire, et de réaliser ainsi l'accomplissement d'une œuvre scientifique dont Lakanal, Cuvier, Rémusat et tant d'autres bons esprits ont successivement réclamé l'exécution.

Dr Hamy.